This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DC
131.5
.A2

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

DC
131.5
.A2

RECUEIL

DES

INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE
JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

XII

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

DC
131.5
.A2

INTRODUCTION

Les instructions données aux ambassadeurs de France en Espagne au cours du XVIIIe siècle sont aussi importantes que nombreuses, surtout pendant les dernières années du règne de Louis XIV. Du jour où ce prince avait accepté le testament de Charles II, il avait assumé la lourde tâche de défendre le roi son petit-fils contre une coalition des puissances européennes, d'autant plus inévitable qu'il avait eu l'imprudence de réserver les droits du duc d'Anjou au trône de France.

Philippe V ne manquait ni de courage militaire, ni de bon sens politique. Aux instants les plus critiques de sa lutte contre son rival l'archiduc Charles, il fit preuve de vaillance, et, jusque dans les crises maladives où l'on put craindre de voir s'abîmer sa raison, chaque fois qu'il consentit à parler d'affaires il montra qu'il n'avait rien perdu de la rectitude de son jugement. Mais timide à l'excès et sans confiance en lui-même, bientôt enserré dans les liens d'une étiquette opprimante dont il n'eut pas l'énergie de s'affranchir, la conscience sans cesse tourmentée de scrupules religieux, jamais il ne parvint à prendre une décision de son chef, sans retards ni tergiversations. Il eût fallu que Louis XIV trouvât dans ce jeune prince un auxiliaire actif, sachant s'aider lui-même, tandis que la France, pour lui conserver sa couronne, soutenait le plus rude des combats ; Philippe malheureusement ne se montra capable d'aucune initiative, et, s'il seconda son aïeul,

393520

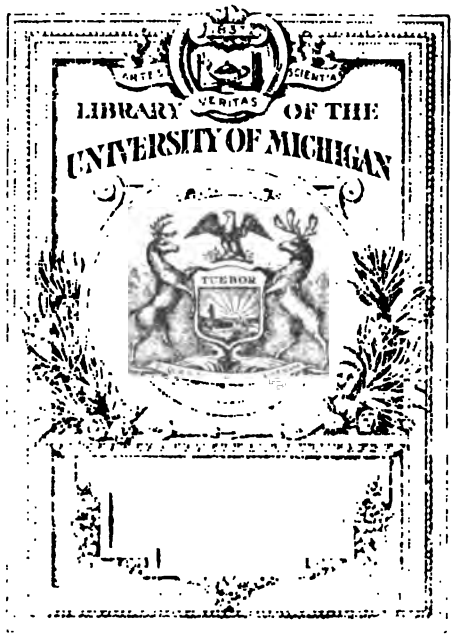
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

DC
131.5
.A2

RECUEIL

DES

INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE
JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

XII

lippe V, celui qui remplaça M. de Gramont fut de beaucoup le plus méritant. Amelot était de cette race de grands travailleurs, d'humble origine, mais actifs, intelligents et probes, qui donna au Roi ses meilleurs ministres et ses plus sûrs conseillers. Envoyé en Espagne, il se mit à l'œuvre avec une infatigable énergie ; évitant de se mêler aux intrigues de cour où ses prédécesseurs avaient compromis leur prestige et leur autorité, il se consacra tout entier à sa besogne de réorganisation. Dans l'Espagne épuisée et à demi envahie il sut trouver des ressources inattendues, refaire une armée et presque reconstituer les finances. Un mouvement généreux du peuple espagnol en faveur de son souverain chassé de Madrid arrêta les Impériaux vainqueurs. Les armées de Tessé et de Berwick reprirent l'offensive.

A ce moment même la France semblait sur le point de succomber. Dès 1704 Louis XIV avait cherché à traiter ; ses négociations secrètes auprès des États Généraux étaient restées infructueuses, tant les maîtres de la Hollande s'étaient montrés durs dans leurs revendications. Après les désastres de 1708, l'heure des grands sacrifices sonnait : l'ennemi venait de faire brèche dans notre frontière du nord ; le pays s'épuisait d'hommes et d'argent ; à Versailles le découragement commençait à prévaloir dans les conseils. Jamais négociations ne furent pour Louis XIV plus pénibles et plus humiliantes que celles qui, reprises officieusement en Hollande au cours de l'année 1708, s'y poursuivirent jusqu'à la rupture des conférences de Gertruydenberg, en juillet 1710. A chaque concession arrachée à la France, les États Généraux, qu'inspirait Heinsius, répondaient par une exigence nouvelle. Non seulement ils entendaient dépouiller Philippe V de l'héritage de Charles II, en lui accordant tout au plus quelque compensation dérisoire, telle que la Sicile, mais bientôt ils prétendirent que Louis XIV se fît avec les alliés l'exécuteur de cette sentence, et que, si son petit-fils ne quittait pas de bon gré le trône d'Espagne, son aïeul, pour l'y contraindre, tournât ses armes contre lui.

La situation paraissait en France tellement désespérée que Louis XIV crut devoir renoncer à défendre plus longtemps la couronne de Philippe. Il consentit même à user de son

influence sur lui pour l'amener à une abdication, et, pour mieux prouver aux alliés la sincérité de ses intentions, il résolut de rappeler d'Espagne ses troupes et ses généraux.

Dans la Péninsule au contraire on se reprenait à espérer. A la fin de 1708, après une campagne heureuse, Philippe se trouvait avoir sous la main, grâce à l'activité d'Amelot, une armée solide et bien approvisionnée. Les peuples des deux Castilles et d'Andalousie venaient, spontanément, de lui donner une preuve de leur attachement à sa personne en organisant contre les Impériaux une guerre de partisans qui avait rendu très difficile à leurs troupes de tenir la campagne. Les dangers récemment courus avaient éveillé la bravoure naturelle du Roi Catholique, et quand Amelot, obéissant à contre-cœur aux ordres de Versailles, vint l'inviter de la part de Louis XIV à renoncer à sa couronne, il rencontra chez le prince, pour la première fois peut-être, une résolution bien arrêtée. Philippe V déclara avec une fermeté inaccoutumée qu'il ne cesserait pas, vivant, de régner en Espagne ; et lorsque Louis XIV, quelques mois plus tard, annonça le retrait de ses troupes, le Roi Catholique, sans fléchir, en appela à la fidélité des Espagnols et se prépara à combattre et à gouverner sans l'assistance de la France. Bientôt après Amelot obtenait son congé. Le laisser à Madrid, maintenir auprès du jeune Roi un conseiller aussi autorisé eût pu faire concevoir aux Hollandais des doutes sur les intentions de Louis XIV. Pour essayer de désarmer ces implacables adversaires, il leur avait offert d'abandonner l'Espagne à ses propres forces. Pour leur faire voir qu'il tenait sa promesse il ne voulut plus avoir à la cour de Castille qu'un simple envoyé, M. de Blécourt, auquel, de par ses instructions, tout rôle actif fut interdit.

Les alliés s'estimaient si sûrs du résultat de la guerre, la France paraissait si profondément atteinte que chaque jour Heinsius, Marlborough et le Prince Eugène se montraient plus impitoyables dans les conditions qu'ils prétendaient imposer au Grand Roi. En ces circonstances critiques ce fut de la résistance obstinée de Philippe V que vint le salut. S'il avait cédé aux instances du cabinet de Versailles et abandonné son

royaume pour attendre de la pitié des vainqueurs l'aumône de quelque terre italienne et un vain titre de Roi, l'insolence du triumvirat n'eût plus connu de bornes, et, en dépit de cette abdication, la France eût dû encore acheter la paix au prix d'un traité désastreux. Le Roi Catholique lui épargna cette honte. Descendu à l'extrême limite des concessions et déjà décidé à combattre son petit-fils, Louis XIV s'aperçut bientôt que la haine des alliés n'était point satisfaite ; aussi, ne pouvant plus attendre une paix acceptable que d'un suprême effort, se décida-t-il à se rapprocher de l'Espagne. Pourtant il voulut faire auprès de Philippe, une seconde fois chassé de sa capitale par les Impériaux, une dernière tentative pour obtenir de lui le sacrifice volontaire de sa couronne. Noailles, chargé de cette mission, ne rapporta qu'un refus très ferme, mais il revint avec la conviction que les Espagnols étaient encore en état de soutenir la lutte. Il sut se faire écouter à Versailles et persuader. Un an après, les victoires de Vendôme à Brihuega et à Villaviciosa donnaient à ses paroles une éclatante confirmation. C'était la fin des grandes infortunes. En Angleterre où les tories venaient de remplacer les whigs au pouvoir, le nouveau ministre se montrait désireux de voir la guerre se terminer. La mort de l'Empereur Joseph Ier, le 17 avril 1711, allait lui donner une envie plus grande d'en finir. Les succès des alliés avaient été assez décisifs pour que la Grande-Bretagne pût imposer à l'Espagne des conventions commerciales aussi avantageuses qu'elle le pouvait souhaiter. Continuer à soutenir les droits prétendus de l'Archiduc à la succession de Charles II, au moment où ce même Archiduc ceignait la couronne impériale, l'aider en un mot à devenir un autre Charles-Quint, c'eût été une faute politique insigne de la part d'une nation comme l'Angleterre. Si en effet elle avait pris les armes contre Philippe, ce n'était pas qu'elle le considérât comme un usurpateur : au fond peu lui importait qu'un Bourbon ou un Habsbourg fût assis sur le trône de Castille. Ce n'était pas le nouveau souverain de l'Espagne qu'elle redoutait et combattait en la personne de Philippe V, mais bien l'héritier éventuel de Louis XIV, le prince qu'une fatalité très vraisemblable

pouvait rendre maître un jour des deux monarchies. Si donc elle parvenait à faire accepter le principe de la séparation absolue des deux royaumes, si le Roi Catholique renonçait à jamais aux droits qu'on avait eu l'imprudence de lui réserver à la couronne de France, il n'y avait plus pour les ministres de la Reine Anne de véritable motif de continuer la lutte. Aussi lorsque les pourparlers secrets commencèrent entre les cabinets de Londres et de Versailles, la première condition imposée au maintien de Philippe sur le trône d'Espagne fut-elle une renonciation expresse à ses droits de succession en France.

D'autres sacrifices, abandon de territoires et concessions commerciales, furent encore exigés des alliés pour déposer les armes, et les ministres de Louis XIV, MM. de Blécourt, de Bonnac et de Brancas, eurent le pénible devoir de demander à Philippe V son consentement à ces inévitables mutilations de la monarchie espagnole. Le prince ne céda qu'avec lenteur, tardant à donner les ratifications, négociant avec une obstination inattendue pour obtenir en faveur de Mme des Ursins la constitution d'une principauté indépendante dans les Pays-Bas catholiques. Enfin les traités d'Utrecht et de Rastadt furent signés et, cette œuvre de paix achevée, Philippe V et son rival, l'empereur Charles VI, restèrent seuls en présence, s'entêtant encore l'un et l'autre à revendiquer des droits qu'aucun d'eux n'était de force à faire prévaloir.

De cette longue lutte qui avait épuisé la France et lui coûtait une partie de son empire colonial d'Amérique, la monarchie espagnole sortait démembrée. Les Anglais lui prenaient Gibraltar et Minorque et lui imposaient des traités commerciaux plus avantageux pour eux que des acquisitions territoriales. Les Pays-Bas espagnols passaient, partie à la Hollande, qui s'y créait une barrière, partie à l'Empereur, qui gardait de plus le royaume de Naples, la Sardaigne, les présides de Toscane et une moitié du Milanais ; l'autre moitié était attribuée au duc de Savoie, qui, avec la Sicile, recevait le titre de roi. Philippe V conservait l'Espagne et les Indes, et les Impériaux évacuaient la Catalogne où ils avaient trouvé jusqu'au bout des partisans acharnés. Sans doute le sacrifice était immense; il pesa lour-

dement et pèse encore sur la nation. Par malheur Philippe n'eut pas la sagesse de s'y résigner et sa politique, toujours inspirée par une arrière-pensée de revendication du domaine italien de ses prédécesseurs, en prit une direction nuisible à l'intérêt bien entendu de l'Espagne. La perte des Pays-Bas catholiques n'était pas préjudiciable à la monarchie. Il y avait longtemps qu'à Madrid même des hommes d'État avaient compris combien cette province éloignée, isolée, difficile à défendre contre les ambitions voisines, était d'une garde onéreuse. C'était un des points les plus vulnérables de l'empire espagnol. Plus proches, quoique séparées par la mer, les provinces italiennes semblaient plus dignes d'être regrettées et les Deux-Siciles surtout eussent été précieuses à l'Espagne si elle avait prétendu maintenir sa prééminence maritime dans la Méditerranée. Mais l'avenir n'était pas là. La sagesse aurait recommandé de renoncer sans retour à ce domaine hérité de Charles-Quint et trop disséminé pour que toute consistance ne lui fît pas défaut depuis que la monarchie espagnole n'était plus étroitement liée à l'Empire, seul trait d'union entre ces possessions éparses. Dans ce que les traités conservaient à Philippe V du royaume de Charles II, il restait un champ assez vaste pour occuper un prince, même plus actif que lui, sans qu'il fût besoin de poursuivre au dehors une politique d'aventures. La rébellion de certaines provinces, telles que l'Aragon et la Catalogne, avait fourni un prétexte pour leur enlever leurs privilèges. Le moment était propice pour réunir ces provinces sous une loi commune, pour les astreindre sans réserves ni distinctions aux volontés du pouvoir central, Trop longtemps, à l'abri de leurs *fueros*, par les restrictions qu'elles mettaient à leur obéissance, elles avaient retardé l'unification de la Péninsule, et la stricte équité commandait de les soumettre comme les autres à certaines charges d'utilité générale auxquelles elles avaient cherché jusqu'alors à se dérober. Dans le royaume fortement uni les ressources n'auraient pas manqué pour reconstituer une armée suffisante pour la défense, pour refaire surtout une marine capable de soutenir avec succès le commerce national dans la lutte économique

qui s'annonçait. C'est vers les Indes occidentales en effet qu'aurait dû se tourner la pensée de Philippe, et non vers l'Italie. La ténacité des Anglais à se faire concéder des traités de commerce, la hardiesse de la contrebande qui se développa à l'abri de ces traités mêmes, leur politique toute d'intérêt auraient pu être pour le Roi Catholique d'un salutaire enseignement. Qu'on ne voie pas là une de ces théories politiques, faciles à édifier après coup pour l'historien qui connaît la suite des événements. Dès le mois de février 1715, l'envoyé de la Grande-Bretagne à Madrid, Bubb Dodington, exprimait une pensée analogue : « Affaiblie comme l'est l'Espagne, écrivait-il « à Lord Stanhope, il n'y a pas de nation qui puisse se relever « plus facilement qu'elle, et mieux à présent que jamais. « Autrefois ses possessions d'Italie et des Pays-Bas lui étaient « à charge ; loin de lui procurer des avantages, il fallait les « maintenir avec les trésors des Indes et les revenus des deux « Castilles, tandis qu'à présent on n'a plus cette dépense à « faire : les deux Castilles payent plus de contributions « qu'elles n'en payaient autrefois, tandis que le Roi retire des « ressources considérables de l'Aragon et de la Catalogne, qui « ne contribuaient presque en rien auparavant. En fait, les « revenus de Philippe V excèdent d'un tiers ceux de ses pré- « décesseurs, et les dépenses ne vont pas jusqu'à la moitié ; « ainsi, avec un peu d'ordre, il deviendrait un allié utile [1]. »

Philippe ne vit pas que là était le salut, et quand la fine et intelligente Marie-Louise fut morte, quand Élisabeth Farnèse l'eut remplacée auprès de lui, le malheur voulut que la nouvelle Reine, italienne de naissance et de cœur, n'eût d'autre souci que de chercher en Italie des établissements princiers pour ses fils. Pour la satisfaction de cette ambition maternelle, sans profit possible pour elle-même, l'Espagne allait encore s'épuiser davantage et compromettre son avenir. Sans doute une semblable politique n'aurait pas eu l'approbation de Louis XIV, mais outre qu'il ne survécut guère aux traités d'Utrecht et au second mariage de son petit-fils, il n'est pas probable que

1. Coxe, *L'Espagne sous les Rois de la maison de Bourbon*, trad. de Muriel, t. III, p. 270.

désormais ses conseils eussent été écoutés à Madrid comme par le passé. Le renvoi immédiat, brutal, de Mme des Ursins après l'entrevue de Jadraque faisait pressentir chez la nouvelle reine un caractère ombrageux et jaloux de son indépendance.

Presque aussitôt du reste la nature des relations avec la France changea totalement. Une rivalité ancienne subsistait entre Philippe V et le duc d'Orléans. Lorsque ce dernier était venu en Espagne commander une des armées de son cousin, il n'avait pas gardé une attitude absolument correcte et il avait trop visiblement cherché à se rendre populaire par son indulgence à l'égard des rebelles d'Aragon et de Valence. Des agents à lui avaient été surpris mêlés à des négociations louches. Peut-être avait-il eu alors la pensée que, plus éloigné du trône de France par son degré de parenté avec Louis XIV, il aurait été pour l'Europe un roi d'Espagne moins inquiétant que Philippe V. Maintenant les conditions étaient changées. La renonciation solennelle du Roi Catholique à ses droits éventuels au trône de France, imposée par l'Angleterre et ses alliés, avait fait du duc d'Orléans le plus proche héritier du Grand Roi après Louis XV. Celui-ci n'était encore qu'un enfant, très jeune, délicat, à la merci de la plus légère maladie. S'il venait à disparaître avant d'être arrivé en âge de se marier et sans laisser de fils, c'était au duc d'Orléans que devait échoir la couronne. En fait la situation respective de Philippe V et du Régent était donc parfaitement claire et n'aurait dû prêter à aucune équivoque. Mais le roi d'Espagne, et les preuves n'en manquent pas, n'avait jamais accepté sans réserve en son for intérieur la renonciation que les Anglais avaient exigée de lui, et sans doute, pour satisfaire sa conscience d'honnête homme et de chrétien, il s'était trouvé une excuse dans la contrainte exercée sur lui par les circonstances. Le duc d'Orléans soupçonnait cette arrière-pensée, contraire à ses ambitieuses espérances ; il n'ignorait pas que Philippe s'était cru des droits à la régence, et, pour sa sécurité, il eût voulu obtenir de son cousin une confirmation nouvelle de sa renonciation. De là entre les deux princes un antagonisme latent, quoique voilé sous les protestations d'amitié des formules diplomatiques.

Une autre cause vint accentuer la divergence entre eux. Le Régent était fermement résolu à ne pas laisser troubler la paix. La France avait besoin de tranquillité pour refaire ses finances épuisées. L'Espagne aurait dû adopter la même politique de recueillement. Le ministre que la faveur d'Élisabeth éleva bientôt au pouvoir, Alberoni, s'était donné la tâche de relever le pays, et, quoique retardé dans son œuvre par le souci quotidien de maintenir son crédit auprès des Souverains Catholiques, il déploya assez d'activité pour obtenir de prompts résultats. On peut même dire qu'ils furent trop prompts. Élisabeth et Philippe V crurent l'Espagne déjà remise de ses défaites, assez forte pour entrer de nouveau en lice. Incontestablement Alberoni fut l'inspirateur de la Reine, et par elle de son époux, dans cette politique qui se donna pour but l'affranchissement des Farnèse et des petits princes italiens, politique néfaste pour l'Espagne, que des étrangers seuls purent concevoir. Louis XIV avait recommandé à son petit-fils, sans oublier la France, d'être avant tout bon Espagnol. Ni Élisabeth, devenue reine d'Espagne, ni Alberoni, en fait, sinon en titre, premier ministre du Roi Catholique, ne se montrèrent bons Espagnols. Ils s'attachèrent uniquement à poursuivre les avantages de la maison Farnèse, et dans l'Espagne, désintéressée en cette question, ils ne cherchèrent que l'instrument qui entre leurs mains devait servir à délivrer le duc de Parme du joug impérial et assurer par la suite sa succession aux fils d'Élisabeth. Au point de vue espagnol ce fut une faute grave, dont le cardinal doit porter la plus lourde responsabilité. Mais ses projets étaient à longue échéance et il n'eût pas souhaité que l'on en vînt si vite aux armes. La précipitation de la rupture doit être plutôt attribuée à Philippe V, d'autant plus docile aux suggestions de la Reine qu'il retrouvait dans l'Empereur le rival qui si longtemps lui avait disputé le trône de Charles II. L'expédition de Sardaigne, secrètement résolue, fut un succès et encouragea les velléités guerrières du Roi Catholique. Les grandes puissances s'en émurent vivement. Le traité de Hanovre qui venait d'unir la France, la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies dans une même ligue pacifique, aurait

dû être pour les souverains espagnols un avertissement significatif. Ils n'en avaient tenu aucun compte. Dès que les puissances signataires de la Triple Alliance virent la tranquillité de l'Europe menacée par cette agression, elles intervinrent avec énergie, la France et l'Angleterre surtout, et elles prétendirent imposer à la fois à l'Empereur et au Roi d'Espagne un traité qui eût réglé définitivement le différend entre eux. Ce furent M. de Nancré et lord Stanhope qui eurent la charge de poursuivre à Madrid cette négociation. Alberoni traîna les pourparlers en longueur. Froissé de voir que la Triple Alliance avait réglé son sort sans même le consulter, mal satisfait du Régent qui intriguait secrètement à Madrid par Saint-Aignan, Philippe V demeura insensible à tous les raisonnements, à toutes les supplications. Notre ambassadeur fut expulsé de Madrid au moment même où, en France, Cellamare, accusé de conspiration, était arrêté, et la rupture fut consommée.

L'adjonction de l'Empereur aux trois puissances signataires du traité de La Haye avait constitué la Quadruple Alliance. Entre celle-ci et l'Espagne la lutte était trop inégale pour se poursuivre longtemps. Le Roi Catholique céda. Alberoni fut sacrifié. L'ultimatum dont l'Angleterre et la France avaient arrêté les clauses par la convention de Paris du 18 juillet 1718 et que Philippe avait d'abord repoussé, les conditions du traité de Londres, tout fut accepté, presque sans discussion. Les relations diplomatiques, bientôt renouées entre les cours de Versailles et de Madrid, reprirent même aussitôt un caractère d'intimité assez inattendu. En fait, le Régent avait obtenu ce qu'il désirait, une renonciation nouvelle de Philippe V au trône de France. D'autre part le Roi, inspiré par Élisabeth Farnèse, pensait pouvoir trouver par la suite dans le duc d'Orléans l'auxiliaire le plus capable de les aider à faire prévaloir les droits éventuels de leur fils D. Carlos aux successions de Parme et de Toscane. Le rapprochement fut scellé par un traité secret d'alliance, négocié par M. de Maulévrier et l'abbé de Mornay, et peu après il devint manifeste par le mariage du prince des Asturies avec Mlle de Montpensier et par l'envoi en France de l'infante Marie-Anne-Victoire, fiancée à Louis XV.

Ces liens ne tardèrent pas à se resserrer encore par le projet de mariage de l'infant D. Carlos avec Mlle de Beaujolais. En même temps, tout en réprimant l'ardeur de Philippe V qui voulait dès ce moment faire passer en Italie le fils aîné d'Élisabeth, Chavigny, un des confidents du cardinal Dubois, laissait espérer aux Souverains Catholiques, dans un avenir vague, l'appui de la France pour ressaisir Naples, la Sicile et le Milanais. En attendant, le Régent promettait ses bons offices au congrès de Cambrai pour faire résoudre au mieux des intérêts de l'Espagne les questions en litige. L'entente était parfaite. Elle dura quatre ans.

La mort de Dubois, celle du duc d'Orléans, l'arrivée au pouvoir du duc de Bourbon, l'abdication même de Philippe V ne semblèrent pas devoir rompre les bons rapports entre les deux branches de la famille royale. Sans doute le maréchal de Tessé, envoyé à Madrid au moment même où Louis Ier montait sur le trône, ne vit pas toujours ses avis acceptés avec la confiance qu'il aurait pu attendre de Philippe V. Mais lorsque la mort subite du jeune Roi vint soulever une redoutable question de succession, Tessé ressaisit toute son influence, et par son initiative, par son insistance, il contribua certainement pour beaucoup à vaincre les indécisions et les scrupules de Philippe. Revenant sur son abdication, le Roi reprit la couronne et les relations semblèrent remises sur le même pied d'intimité que durant l'ambassade de Maulévrier.

En France cependant, une réaction s'était produite contre la politique du Régent et du cardinal Dubois. Certes on pouvait leur reprocher de s'être inspirés de vues trop particulières et d'avoir surtout travaillé pour les intérêts de la maison d'Orléans. Mais si l'alliance avec l'Angleterre pouvait être justement critiquée, parce qu'elle était trop favorable aux visées d'une puissance dont le développement commercial devenait déjà inquiétant, il n'en était pas de même de l'alliance espagnole, dont on était en droit d'espérer d'heureuses conséquences pour notre propre commerce. Ce fut pourtant celle-ci que rompit le duc de Bourbon. Pour écarter définitivement du trône la branche d'Orléans, il fallait que Louis XV eût le plus tôt

possible un fils. L'Infante, qui lui était destinée, était trop jeune pour que le mariage pût être consommé avant plusieurs années. Le duc de Bourbon rompit brusquement ces fiançailles et fit reconduire Marie-Anne en Espagne. Entre les deux cours la rupture fut immédiate. Philippe ne déclara pas la guerre, mais la reine veuve de Louis Ier et Mlle de Beaujolais furent reconduites à la frontière.

Sur ces entrefaites, des négociations avaient été secrètement entamées à Vienne par l'intermédiaire d'un agent officieux, Ripperda. Le congrès de Cambrai n'aboutissant pas, Élisabeth avait espéré obtenir plus facilement de l'Empereur lui-même le règlement des droits de D. Carlos aux duchés de Parme et de Toscane. Le renvoi de l'Infante fit aussitôt aboutir cette négociation et les adversaires de la veille, l'empereur Charles VI et Philippe, se trouvèrent subitement alliés, en présence de la France et de l'Angleterre. Une convention matrimoniale, promettant aux fils d'Élisabeth, D. Carlos et D. Felipe, la main de deux des Archiduchesses, fut le corollaire du traité de Vienne. Une guerre générale semblait imminente. Cependant les hostilités n'éclatèrent que tardivement, entre l'Espagne et l'Angleterre seules. En France un ministre plus prudent avait remplacé le duc de Bourbon. L'évêque de Fréjus, Fleury, n'eut rien de plus pressé, aussitôt arrivé au pouvoir, que d'entamer avec les Souverains Catholiques des pourparlers tendant à une réconciliation. Un intrigant, l'abbé de Montgon, s'offrit comme intermédiaire et se rendit à Madrid. Bientôt après, Fleury entrait directement en correspondance avec le confesseur du Roi Catholique et avec le Roi lui-même. Il dénonçait la mauvaise foi de l'Empereur, bien déterminé à ne pas exécuter les conventions matrimoniales du traité de Vienne. Nul argument ne pouvait être plus efficace auprès d'Élisabeth. Pour gagner Philippe V, l'évêque de Fréjus n'hésita pas à reconnaître secrètement ses droits au trône de France, en dépit des renonciations. D'autre part l'Autriche faiblissait, reculait devant la perspective d'une guerre. L'entente ne pouvait être longue à se faire. Dès que l'Empereur eut accepté les préliminaires de Paris, l'Espagne s'empressa d'y accéder et les relations diplomatiques

furent reprises. Il fut plus malaisé d'obtenir du Roi Catholique les satisfactions que réclamait la Grande-Bretagne, et que Fleury ne soutenait d'ailleurs qu'à contre-cœur, uniquement pour ne pas manquer à des engagements pris avant son entrée au ministère et qu'il n'approuvait pas. Le comte de Rottembourg réussit à mener à bien cette négociation épineuse et un armistice fut signé entre Philippe et les Anglais. Un congrès fut convoqué à Soissons pour régler les questions laissées en suspens.

De longs mois s'écoulèrent sans que le congrès arrivât à rien décider. En Espagne Élisabeth voyait chaque jour se confirmer les soupçons que Fleury lui avait inspirés contre l'Empereur. Philippe V, malade, hanté d'idées noires, avait été repris du désir d'abdiquer. La nouvelle que Louis XV, atteint de la petite vérole, était en danger, le fit revenir à lui. Il crut proche le moment de passer en France et les ordres nécessaires furent données en prévision. Cette fausse alerte avait secoué l'apathie du Roi Catholique, mais d'un jour à l'autre il pouvait retomber dans ses sombres humeurs. Aussi, de plus en plus pressée d'assurer à D. Carlos un établissement qui pouvait devenir pour elle une retraite, Élisabeth pensa qu'elle trouverait dans la France et l'Angleterre des auxiliaires de meilleure foi que l'Empereur. Des avantages commerciaux gagnèrent la Grande-Bretagne. Fleury, désireux de rétablir entre les deux cours des relations amicales, était acquis d'avance. Les Souverains Catholiques, pour garantir les droits de D. Carlos, demandèrent que six mille hommes de troupes espagnoles fussent immédiatement introduits dans les duchés de Parme et de Plaisance. Par le traité de Séville (9 novembre 1729) la France et l'Angleterre s'engagèrent à imposer cette condition à l'Empereur. Celui-ci résista. Aussitôt Philippe et Élisabeth voulurent recourir aux armes. Grâce à une administration active et intelligente, leur ministre Patiño se trouvait en mesure de leur fournir des troupes et de l'argent. Sur ces entrefaites le duc de Parme mourait et ses États étaient envahis par les Impériaux. La guerre semblait inévitable. Le cardinal de Fleury la redoutait. Il donna de bonnes paroles à l'Espagne,

mais évita de se compromettre, alléguant que les alliés, Anglais et Hollandais, paraissaient peu disposés à tenir leurs engagements. L'événement lui donna raison. Bientôt après Walpole traitait séparément avec l'Empereur, reconnaissait les droits de Marie-Thérèse à la succession de son père et en échange obtenait la suspension de la Compagnie commerciale fondée par Charles VI à Ostende, et, pour l'infant D. Carlos, sa mise en possession des duchés de Parme et de Plaisance. Sans coup férir les Anglais s'étaient acquis des droits à la reconnaissance de la Reine Catholique. Fleury avait été joué. Il eut le bon sens de n'en manifester aucun ressentiment et prit vis-à-vis de l'Espagne une attitude indifférente qui lui réussit. En effet, une fois D. Carlos installé à Parme, l'appui de la France lui devenait beaucoup plus utile pour sa sûreté que celui de l'Angleterre. Entre notre ambassadeur, le comte de Rottembourg, Patiño et la Reine, des pourparlers s'engagèrent en vue d'un traité secret destiné à lier plus intimement les deux cours. En même temps, une certaine froideur se manifestait dans les rapports de l'Espagne avec la Grande-Bretagne. Cependant la négociation fut longue à aboutir. Philippe, en ce moment à Séville, venait de subir plusieurs crises de mélancolie ; à l'automne de 1732, il était resté deux mois sans parler et il avait été pris d'un nouvel accès de mutisme au commencement de l'année suivante. Il se remit subitement quand il apprit que Louis XV venait de se déclarer en faveur de la candidature de Stanislas Leszczinski au trône de Pologne, et il écrivit à son cousin pour l'assurer de la prochaine conclusion du traité, qui fut en effet signé à l'Escurial au mois de novembre (1733). Quoique traversée de mutuelles défiances, cette alliance eut des résultats heureux. En conquérant pour D. Carlos le royaume de Naples, les Espagnols firent dans le sud de l'Italie une utile diversion. Mais ce succès excita les ambitions de Philippe et d'Élisabeth. A la place de D. Carlos devenu roi des Deux-Siciles, ils songeaient déjà à installer à Parme l'infant D. Philippe, lorsque, sans les consulter, Fleury conclut, le 3 octobre 1735, les préliminaires de Vienne. A la nouvelle que le cardinal avait traité sans leur participation, les Souverains Catholiques

s'indignèrent et pendant quelque temps la situation de notre ambassadeur, M. de Vaulgrenant, fut très difficile. Mais en somme les intérêts de D. Carlos n'avaient pas été oubliés et même on lui avait fait la part belle : avec Naples et la Sicile on lui avait réservé les ports de Toscane. Après avoir protesté, la cour de Madrid finit par se résigner et, tout en multipliant les objections et les retards, elle accepta le fait accompli.

Fleury n'avait agi de la sorte que par précaution. Il avait craint que l'Espagne ne s'adressât directement à l'Empereur et que celui-ci ne la désarmât en donnant à D. Carlos la main de la seconde des Archiduchesses. Sur ce soupçon, il avait cru prudent de prendre les devants. Son intention n'était pas pour cela de rompre avec Philippe. Au contraire, dès que les conditions définitives de la paix furent arrêtées, il entama avec Leurs Majestés Catholiques des négociations matrimoniales qu'elles agréèrent avec empressement et le double mariage du Dauphin avec l'infante Marie-Thérèse et de l'infant Philippe avec Madame aînée fut secrètement convenu.

Pendant cette dernière guerre la Grande-Bretagne, et à sa suite la Hollande, s'étaient efforcées de s'interposer, avec l'espoir de retirer de leur intervention de nouveaux avantages pour leur commerce. L'Espagne et ses colonies tentaient surtout l'activité anglaise. A la faveur de conventions peu scrupuleusement interprétées, la contrebande florissait en Amérique. Patiño, qui s'était toujours activement occupé de la marine, avait manifesté l'intention de remédier à cet état de choses assez haut pour que l'Angleterre s'en inquiétât. Pendant plusieurs années les relations entre les cabinets de Madrid et de Londres allèrent se tendant davantage. En 1738 une rupture devint imminente. La France ne se déclara pas tout d'abord. Cependant Fleury fit connaître à la cour d'Espagne qu'il était disposé en sa faveur, et les hostilités ayant éclaté à la fin de 1739, Louis XV fit en effet, l'année suivante, partir une flotte destinée à sauvegarder les colonies espagnoles.

A ce moment l'empereur Charles VI mourut. De grands troubles devaient être les suites inévitables de cet événement. L'occasion semblait bonne pour ressaisir Parme, Plaisance et

la Toscane et y installer le second fils d'Élisabeth, l'infant D. Philippe. Justement il venait d'épouser la fille aînée de Louis XV, Louise-Élisabeth. Les Souverains Catholiques écrivirent aussitôt à Fleury; l'Infant et sa femme s'adressèrent directement au Roi. Le cardinal, très contraire à l'idée de déchaîner en Europe une guerre générale, ayant déjà fort à faire pour résister en France au parti de Belle-Isle qui cherchait à entraîner Louis XV, protesta de son bon vouloir, mais répondit par des paroles évasives. L'armement des escadres, disait-il, avait obéré les finances, la France souffrait de la disette, l'argent était rare. En dépit de ses intentions belliqueuses, l'Espagne était-elle en état de soutenir une lutte qui menaçait d'être longue? Pour suppléer à sa faiblesse durant la guerre de la succession, Louis XIV avait épuisé son peuple. Le prudent ministre de Louis XV se souciait peu d'engager de nouveau la France dans une pareille aventure. Aussi longtemps qu'il le put, il s'y refusa. Mais les intrigues de la diplomatie secrète l'emportèrent. Philippe V se décidait à faire passer des troupes dans l'Italie du Nord. L'Électeur de Bavière était élu empereur. Il nous devenait de plus en plus difficile de rester en arrière.

La mort du cardinal de Fleury, en janvier 1743, laissait libre carrière au parti de la guerre. Le 25 octobre la France se lia à l'Espagne par le traité de Fontainebleau, rapidement conclu sur les bases arrêtées trois ans auparavant, lors des pourparlers engagés par le comte de La Marck. Dans un esprit de désintéressement chevaleresque et pour témoigner aux Souverains Catholiques plus de confiance, on renonça à exiger d'eux ce qu'on en avait réclamé en 1740, la signature préalable d'un traité de commerce. Peu après, Louis XV demandait officiellement la main de l'infante Marie-Thérèse pour le Dauphin. L'intimité semblait sur le point de renaître entre les deux cours.

L'arrivée de d'Argenson au ministère des Affaires Étrangères, au mois de novembre 1744, ne fut pas favorable au maintien de cette bonne intelligence. Le nouveau secrétaire d'État faisait assez peu de cas de l'Espagne et avait des vues toutes nouvelles sur l'avenir de l'Italie, pour laquelle il rêvait déjà une sorte d'unité. Il voulut détacher de Marie-Thérèse le

roi de Sardaigne et lui offrit le Milanais, que le traité de Fontainebleau avait promis à l'infant D. Philippe. Quand cette négociation secrètement menée lui parut sur le point d'aboutir, il fit intimer brusquement à l'Espagne d'avoir à adhérer, dans les quarante-huit heures, à la convention projetée. Cette sorte d'ultimatum causa aux Souverains Catholiques une véritable stupeur. Deux mois après, le roi de Sardaigne rompait ce traité presque conclu, et d'Argenson, pour arriver à un résultat nul, se trouvait avoir, bien à la légère, froissé un allié dont les services en Italie ne nous étaient pas inutiles. Un des agents habituels du Secret du Roi, le duc de Noailles, fut envoyé à Madrid avec l'ingrate mission de réparer cette faute et de faire oublier cette injure, tout en demandant à Leurs Majestés Catholiques de renoncer à certaines clauses du traité de Fontainebleau qui semblaient devoir être à la paix des obstacles insurmontables. Il obtint leur désistement du Milanais, au prix de promesses vagues, surtout peut-être en chargeant d'Argenson et en faisant espérer sa prochaine disgrâce.

Sur ces entrefaites, le 9 juillet 1746, Philippe V mourut subitement. Le nouveau roi, Ferdinand VI, avait trente-trois ans. C'était un prince timide et doux, juste et bon comme son père, mais comme lui de conscience inquiète, d'esprit faible, sujet à des égarements momentanés. Il avait été tenu à l'écart et arrivait au trône sans aucune connaissance des affaires. L'avènement d'un fils de Marie-Louise ruinait tout naturellement l'influence d'Élisabeth Farnèse. Mais incapable de gouverner par lui-même, Ferdinand devait se laisser diriger par la reine sa femme, Maria Barbara. Celle-ci était une infante de Portugal, de vues politiques assez courtes, et qui, sans enfants, n'avait d'autre souci que de thésauriser, pour assurer son avenir en cas de veuvage. Dans ces conditions, la mort de Philippe V ne pouvait manquer d'avoir des conséquences politiques importantes. On pouvait prévoir que le nouveau gouvernement se montrerait beaucoup moins jaloux de faire triompher en Italie la cause de l'infant D. Philippe, et que, sous l'inspiration d'une princesse d'origine portugaise, les sympathies du cabinet de Madrid allaient se tourner vers le

Portugal et par suite vers l'Angleterre. Ce fut ce qui arriva.

Dès le début un changement se produisit dans la situation de l'ambassadeur de France à Madrid, qui n'eut plus auprès du nouveau roi le même accès qu'auprès de Philippe V. Vainement déguisé par Louis XV sous des raisons spécieuses, le refus de la main de l'infante Marie-Antoinette pour le Dauphin, devenu veuf de Marie-Thérèse, indisposa Ferdinand VI contre le Roi son cousin. Par l'entêtement de d'Argenson à négocier secrètement avec le roi de Sardaigne, par son manque de confiance à l'égard de l'Espagne, la mésintelligence alla s'accentuant. Son successeur au ministère, le marquis de Puyzieulx, parut d'abord comprendre l'intérêt qu'il y avait à maintenir l'entente avec Ferdinand VI pour l'empêcher de se jeter dans les bras de l'Angleterre. Il ne sut pas agir en conséquence. Aux conférences de Bréda, les plénipotentiaires français et espagnols n'avaient pas manœuvré avec l'unité de vues qui eût été à souhaiter. Au congrès d'Aix-la-Chapelle ce fut plus grave. L'envoyé de la France ne défendit que mollement les droits de l'infant D. Philippe, et quand il lui eut assuré les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, il n'essaya pas d'obtenir davantage. Le temps était passé, il est vrai, où le plus puissant moyen de se concilier le bon vouloir des Souverains Catholiques était de combattre en faveur des fils d'Élisabeth Farnèse. La faute ne fut pas là : elle fut dans la manière dont Puyzieulx traita au Congrès les intérêts de l'Espagne. Sans doute, depuis un an on soupçonnait Ferdinand d'intrigues cachées avec la cour impériale, et son représentant en Angleterre, Wall, menait à Londres des négociations à juste titre suspectes. Il eût été plus politique de fermer les yeux là-dessus et de tenir loyalement le cabinet espagnol au courant de ce que l'on traitait à Aix-la-Chapelle ; certainement on aurait eu à vaincre chez lui certaines résistances, mais peut-être aussi eût-on réussi à trouver quelque transaction ; en tout cas on eût évité de blesser le Roi Catholique, qui se montra très offensé lorsqu'il apprit avec quelle désinvolture la France venait de reconnaître aux Anglais le droit d'exiger de l'Espagne la jouissance, pendant quatre années, du privilège de l'*Asiento*

et du vaisseau de permission. Tout entière aux affaires de Pologne, la cour de France avait traité l'Espagne comme une quantité négligeable. Notre influence à la cour de Madrid en fut ruinée pour plus de dix ans, et, mettant à profit notre erreur, l'Angleterre nous y supplanta. Le crédit de l'envoyé anglais, Keene, appuyé sur celui du ministre portugais et du favori Farinelli, alla chaque jour grandissant. La Grande-Bretagne eut l'adresse de faire, moyennant une indemnité, les concessions relatives à l'*Asiento* et au vaisseau de permission, que nous n'avions pas su obtenir pour notre alliée. En retour de cette complaisance, quoique bien et dûment payée, elle obtint de Carvajal un arrangement commercial des plus avantageux, des plus favorables surtout à l'active contrebande qu'elle faisait depuis longtemps déjà aux Indes occidentales. Enfin, par l'intermédiaire des ambassadeurs d'Angleterre et de Portugal, et à notre insu, un traité était négocié et conclu à Aranjuez le 14 avril 1752, par lequel Ferdinand VI, l'Impératrice-Reine et le roi de Sardaigne prenaient sous leur garantie les États Italiens, en y adjoignant la Savoie et Nice; en fait, c'était une protection contre la France promise au roi de Sardaigne.

Deux mois plus tard, par un second traité signé également à Aranjuez, les mêmes contractants se garantissaient réciproquement leurs possessions en Europe.

Notre ambassadeur, M. de Vaulgrenant, n'avait pas su pénétrer ces négociations, encore moins les traverser. Son successeur, le duc de Duras, crut pouvoir mieux réussir. Il fit à Carvajal quelques ouvertures sur l'intérêt qu'il y aurait eu à combiner un plan commun d'action entre la France et l'Espagne, dans le but de réfréner l'ambition commerciale des Anglais. Le ministre l'écouta attentivement, mais un an et demi après, la négociation n'était pas plus avancée qu'au jour du premier entretien. Sur ces entrefaites Carvajal mourut. Dans le cabinet espagnol il avait été le promoteur de l'alliance anglaise. Son collègue et son rival, le marquis de La Ensenada, la redoutait au contraire, non sans raison, et par des lenteurs calculées, par toutes sortes de difficultés qu'il suscitait en dessous, il s'efforçait d'empêcher la mise en pratique du traité conclu avec la Grande-

Bretagne. La disparition de Carvajal semblait devoir le laisser seul maître du gouvernement espagnol. Malheureusement pour la France il ne réussit pas à prendre la direction des Affaires Étrangères. Ce fut l'ambassadeur de Ferdinand VI à Londres, Wall, qui remplaça Carvajal, adopta sa politique et, quoique Irlandais d'origine, en accentua peut-être encore les tendances anglaises. La Ensenada fut bientôt victime de ses sympathies pour la France. Une intrigue ourdie par Wall, Keene, le duc de Huescar et l'ambassadeur d'Autriche le fit tomber du pouvoir. Il fut même arrêté et le procès dont il était menacé ne fut suspendu que grâce à des influences secrètes, à celle notamment du chanteur Farinelli, son ami, qui eut le courage de ne pas l'abandonner dans sa disgrâce.

Effacée derrière ses ministres, la personnalité de Ferdinand VI restait dans l'ombre. La Reine n'avait d'autre but que de préserver l'Espagne de toute aventure qui eût compromis les finances. La paix convenait mieux à ses goûts d'épargne et, en prévision de la mort de son mari, elle accumulait des sommes considérables, plus de vingt millions, sans compter les pierreries. Son penchant pour l'Angleterre, partagé par Carvajal d'abord, par Wall ensuite, était du reste contre-balancé par l'attachement très réel que Ferdinand VI, si apathique qu'il fût, conservait pour son cousin de France. Les ministres savaient qu'il ne fallait pas songer à faire adopter à ce prince une politique ouvertement hostile au Roi Très Chrétien. Dans ces conditions le seul moyen qui fût en leur pouvoir de donner à l'Angleterre un témoignage de leur sympathie, c'était de maintenir l'Espagne dans la neutralité. Ce fut en effet la ligne politique que Wall se proposa de suivre, et ce ne fut pas sans quelque difficulté qu'il y parvint. Les appels directs de Louis XV à l'amitié de Ferdinand VI ne trouvèrent pas celui-ci insensible et reçurent même des réponses affectueuses. Le Roi de France lui dénonçait les menées de l'Angleterre pour mettre le désaccord entre eux ; il montrait cette dernière puissance jalouse de la maison de Bourbon, menaçant l'empire colonial de la France et de l'Espagne, nous cherchant d'injustifiables querelles. Le Roi Catholique finit par s'émouvoir. En 1755, en dépit de Wall

et du duc de Huescar, il ordonna d'armer des vaisseaux. Puis il retomba dans son habituelle indifférence. Le commencement des hostilités entre les flottes anglaise et française ne l'en fit pas sortir, comme on l'avait un moment espéré à la cour de Versailles. Il se contenta de protester de ses intentions pacifiques et de proposer vaguement sa médiation. Le revirement subit de la politique traditionnelle de la France, l'alliance avec l'Impératrice-Reine, bientôt après la prise de Port-Mahon, firent à Madrid une impression assez vive, qui aurait pu amener l'Espagne à se déclarer en notre faveur, d'autant plus que depuis l'avènement de Ferdinand elle entretenait des relations cordiales avec l'Autriche. L'Angleterre sut parer le coup et leurrer le ministère espagnol en faisant briller à ses yeux la perspective d'une restitution possible de Gibraltar, en échange d'Oran. Cependant comme cette négociation resta vaine, comme les Anglais poussèrent l'insolence jusqu'à poursuivre les vaisseaux français dans des ports espagnols et restèrent insensibles aux représentations, sans doute assez timides, il est vrai, du cabinet de Madrid, Wall finit par montrer à notre égard des dispositions moins défavorables, et, sans se compromettre, il fit agir sur Ferdinand VI, qui ordonna un armement considérable. Sur ces apparences de bon vouloir, notre ambassadeur, le marquis d'Aubeterre, s'enhardit à proposer à Wall la cession à l'Espagne de l'île de Minorque, à condition que le Roi Catholique adhérât à l'alliance autrichienne et déclarât la guerre à la Grande-Bretagne. Presque en même temps Louis XV invoquait l'assistance du Roi son cousin et faisait demander par d'Aubeterre un prêt de trente-six millions de livres. Ferdinand, Wall lui-même parurent d'abord assez disposés à écouter ces ouvertures. Mais presque immédiatement leur ton changea. Maria Barbara avait eu le temps de reprendre son empire sur le Roi son mari. Elle n'entendait pas que l'Espagne se mît en guerre ou prêtât de l'argent. Les intérêts du trésor lui étaient aussi chers que ceux de sa cassette. Ferdinand finit par répondre aux sollicitations de son cousin par des paroles amicales mais sans précision ; il se borna à proposer de nouveau sa médiation, et ses ministres s'arrangèrent pour que la France ne pût sortir un écu

d'Espagne, même en s'adressant aux banquiers et aux gros commerçants de Madrid et de Cadiz.

La mort de la Reine Catholique, le 27 août 1758, ne modifia rien à cet état de choses. Des intrigues diverses se nouèrent aussitôt autour de Ferdinand. Chaque ambassadeur avait une princesse à lui offrir. Ce fut peine perdue. Le Roi Catholique n'était pas plus en état de se remarier que de gouverner. Depuis longtemps déjà, il avait eu des accès de tristesse, des égarements subits, qui rappelaient avec une inquiétante ressemblance la maladie de Philippe V. Après la mort de la Reine, il tomba dans une incurable tristesse. Pendant un an, il se débattit contre des crises de mélancolie d'où sa raison vacillante sortait chaque fois plus affaiblie. On ne pouvait attendre une décision quelconque sur les affaires de l'État de ce malheureux prince, réduit à la plus triste des misères physiques. Ce fut une année d'anarchie. Dans l'attente d'un règne nouveau, les ministres n'osaient prendre sur eux de donner un ordre. Seul l'armement de la flotte, autrefois commandé par le Roi, se poursuivait, uniquement parce qu'il n'était pas venu d'ordre contraire. Enfin cette longue agonie eut un terme : Ferdinand s'éteignit le 10 août 1759.

Son successeur fut son frère, l'infant D. Carlos, déjà roi des Deux-Siciles, l'aîné des fils d'Élisabeth Farnèse. Tandis que celle-ci prenait la régence en son nom, le nouveau Roi se hâtait de mettre la couronne de Naples sur la tête de son troisième fils, le plus âgé étant par sa faiblesse d'esprit hors d'état de régner, et le second se trouvant dès lors désigné comme prince des Asturies et héritier du trône d'Espagne.

L'avènement de Charles III fut le signal d'un changement complet dans les habitudes du gouvernement espagnol. Autant Ferdinand VI était d'un caractère indécis et apathique, autant son frère montra de volonté, d'énergie et de persévérance dans la mise en pratique de ses idées. Depuis longtemps on n'avait vu sur le trône de Castille un souverain aussi résolu, aussi maître de lui et aussi maître de ses ministres. Robuste de corps et adonné à tous les exercices physiques, passionné pour la chasse, il était d'une activité qui se prolongea jusque dans sa vieillesse. Esprit sans grande largeur de vues, mais

droit et précis, il voulut se rendre compte de tout et contraignit les secrétaires d'État à le tenir au courant des affaires dans le plus petit détail. Quand on vient de parcourir la série des dépêches diplomatiques écrites par notre ambassadeur durant les années et surtout durant les tristes mois qui terminent le règne de Ferdinand, après avoir vu toutes les négociations en suspens, toute décision indéfiniment ajournée, c'est avec une véritable surprise qu'on lit ensuite les lettres du marquis d'Ossun. Venu de Naples à Barcelone à la suite du Roi Catholique, et personnellement très en faveur auprès de lui, notre ambassadeur peut désormais aborder une question de front, et, sans avoir besoin d'attendre ni de revenir à la charge, il obtient des réponses précises et sûres, car le Roi est la droiture même, et si, parfois, il hésite, s'il tarde à se déclarer, c'est qu'il ne veut pas donner à la légère une parole qui, toujours, sera scrupuleusement tenue.

Au moment de l'avènement de Charles III, la France se trouvait dans une situation critique. Dans cette guerre de Sept Ans, entraînée par ses engagements envers l'Autriche, elle avait concentré tous ses efforts sur la guerre continentale; pendant ce temps l'Angleterre anéantissait ses flottes et lui enlevait ses colonies. Si l'on avait dû renoncer à rien obtenir de Ferdinand VI, trop timide, livré à ses ministres, malade enfin, peut-être pouvait-on mieux attendre de son successeur. Choiseul n'hésita pas. Il fit solliciter de Charles III une intervention énergique auprès du cabinet de Saint-James. Le Roi venait à peine de débarquer à Barcelone. Il ne savait encore quelles ressources il allait trouver dans son royaume, ni dans quel état étaient ses places d'Amérique. Avant de donner une réponse ferme, il lui fallait s'enquérir de tout cela. Mais il comprenait que si la France succombait, l'Espagne pourrait bien devenir à son tour la victime des ambitions britanniques. Dès ce moment il fit donner ordre à son ministre de Londres de proposer sa médiation et de le faire sur un ton qui commandât l'attention. A cette offre pacifique il ne tarda pas à joindre ses propres réclamations. Les Anglais s'étaient indûment établis sur la côte des Mosquitos, dans le golfe de

Honduras et dans la baie de Campêche. Il les avertit par voie diplomatique d'avoir à s'en retirer, puis, passant des paroles aux actes, il les fit chasser de vive force des bords de la rivière de Campêche. Cependant dans son entourage il trouvait une certaine résistance à ses idées. Isolée, l'opinion de Wall, qu'il avait maintenu au ministère, eût été de peu de poids. Mais le ministre trouvait un soutien dans la Reine Marie-Amélie, médiocrement sympathique à la France et persuadée que la meilleure politique pour l'Espagne était la neutralité. Ces conseils de prudence ou de timidité ne prévalurent pas longtemps ; la Reine mourut le 27 septembre 1760, et dès ce moment le Roi ne cacha plus à notre ambassadeur qu'il était résolu à mettre un terme aux insolences des Anglais. Choiseul s'empressa de profiter de cette bonne volonté qui se manifestait à point, et il fit aussitôt faire des ouvertures en vue de resserrer par des liens plus étroits et plus précis l'union entre les branches de la maison de Bourbon. Accueillie avec faveur, cette proposition ne tarda pas à prendre corps. Dès le commencement de 1761, on en était à discuter les clauses de cette entente et le 15 août le Pacte de famille était signé. Aux termes mêmes du traité les deux Rois devaient à l'avenir regarder comme leur ennemie toute puissance qui le deviendrait de l'une ou de l'autre des deux couronnes.

Un pareil acte engageait Charles III à se déclarer contre les Anglais et la cour de Versailles l'en pressait. Le Roi Catholique n'entendait pas se dérober à ses obligations. Il voulait seulement n'entrer en action que lorsqu'il se sentirait en état de le faire utilement. Il évita donc de se compromettre immédiatement vis-à-vis de la Grande-Bretagne ; mais les explications que celle-ci lui réclama sur l'existence du Pacte de famille furent présentées avec une telle hauteur que la rupture fut brusquée ; pour commencer, Charles III s'en prit au fidèle allié de l'Angleterre, au Portugal, qu'il attaqua au printemps de 1762. Militairement et administrativement mal conduite par des chefs de médiocre capacité, cette campagne fut déplorable pour l'Espagne et presque inutile pour la France. Sur le continent l'alliance nouvelle du Czar Pierre III et du Roi de Prusse

créait un péril nouveau pour Louis XV et l'Impératrice-Reine. Choiseul voulait la paix à tout prix. Le Roi d'Espagne y répugnait. Atteint dans ses colonies, il est vrai, il espérait se dédommager en Portugal. Le cabinet de Versailles lui exposa ses embarras intérieurs, sa détresse financière ; Charles III consentit à laisser de côté, pour un temps, ses sentiments d'hostilité contre les Anglais et les Portugais ; par son intervention il avait voulu surtout procurer la paix au Roi son cousin, et le laissa maître de la conclure au mieux de leurs intérêts communs. Choiseul, l'ambassadeur espagnol Grimaldi et le duc de Bedford signèrent le 3 novembre 1762 les préliminaires de Fontainebleau, confirmés, le 10 février suivant, par la paix de Paris. Pour la France ce désastreux traité consacrait la ruine de son empire colonial ; pour l'Espagne la perte la plus sensible était celle de la Floride, que Louis XV compensa, dans une pensée plus généreuse que politique, par le don de la partie de la Louisiane située sur la rive gauche du Mississipi.

Les vaincus de cette guerre n'acceptaient pas leur défaite sans une arrière-pensée de revanche. La paix était à peine signée que Choiseul écrivait à d'Ossun, l'invitant à presser le Roi Catholique de songer à l'avenir, de travailler activement au développement de sa marine, de pourvoir à la sûreté de ses colonies. N'était-ce pas elles que l'Angleterre devait convoiter après nous avoir arraché les nôtres ? Pendant les années de recueillement qui suivent le traité de Paris cette pensée d'armement revient à chaque instant dans les dépêches, trahissant une constante préoccupation ; à Madrid aussi bien qu'à Versailles les rapports restent tendus avec le cabinet de Saint-James, et les moindres mouvements des Anglais, surveillés d'un œil inquiet, excitent aussitôt l'appréhension des cours alliées. Dans leur commun sentiment de rancune contre l'Angleterre les deux Rois trouvaient un motif pour resserrer encore les liens si étroits déjà du Pacte de famille, d'abord par une interprétation de l'article 24, relatif au commerce et à la navigation, ensuite par une convention consulaire. A part quelques légers nuages, bien vite dissipés, leur intimité se manifestait encore par la façon dont ils poursuivirent ensemble à Rome,

pendant six ans, la suppression de l'ordre des Jésuites, expulsés d'Espagne à la suite de l'émeute de Madrid du 23 mars 1766, connue sous le nom de *Motin de las capas y de los sombreros*.

La guerre, mal éteinte en 1763, fut sur le point de se rallumer en 1770. Sans se soucier des droits de l'Espagne, les Anglais s'étaient installés aux îles Malouines et le gouverneur de Buenos-Aires les en avait délogés. L'émoi fut considérable à Madrid et à Versailles. On n'y désirait pas une rupture qu'on estimait avec raison prématurée. Louis XV, gêné par l'insubordination des Parlements, redoutait de s'engager dans une lutte nouvelle. Un arrangemement fut hâtivement négocié à Londres par le prince de Masserano avec Lord Sandwich. Pour l'instant le péril était écarté, mais on sentait si bien que ce n'était qu'une trêve, que la France et l'Espagne, loin de désarmer, continuaient leurs préparatifs maritimes. Trois ans plus tard, les difficultés renaissaient, entre les cabinets de Saint-James et de Versailles cette fois. Enfin, au moment où Louis XVI montait sur le trône et confiait les Affaires Étrangères au sage Vergennes, la paix était de nouveau menacée par un différend qui surgissait en Amérique entre l'Espagne et le Portugal, sur la limite des provinces de Buenos-Aires et du Paraguay. Mais à ce moment les circonstances étaient autres. Des faits se produisaient dans l'Amérique anglaise qui allaient créer à la Grande-Bretagne des embarras sérieux. Peut-être l'occasion attendue par les Bourbons de France et d'Espagne depuis le traité de Paris allait-elle se présenter.

Du jour où Vergennes avait pris le pouvoir, il avait examiné de sang-froid la situation de l'Espagne et de la France vis-à-vis de l'Angleterre. « Nous avons, écrivait-il dans un exposé adressé « à Louis XVI en décembre 1774, un traité avec l'Espagne « qui doit nous rendre commune toute guerre, soit qu'elle « soit offensive ou défensive. A combien d'occasions de guerre « les vastes possessions d'outre-mer de l'Espagne ne l'exposent-« elles pas plus que la France? L'engagement est sans doute « très onéreux; mais tout onéreux qu'il paroît, peut-être cepen-« dant est-il plus avantageux à la France qu'à l'Espagne. Le « commerce utile que l'Angleterre fait avec cette dernière où

« elle trouve avec le débouché de ses manufactures une source « de travail et de richesse, la rend moins avide à lui ravir des « propriétés qu'elle ne fertilise que pour les autres, tandis que « n'ayant rien à gagner avec la France par l'exploitation d'un « commerce légitime, elle ne voit qu'avec une jalouse cupidité « l'essor prodigieux de nos plantations d'Amérique et de notre « industrie en Europe. Si quelque chose la retient et lui impose, « c'est la représentation de la France et de l'Espagne unies, « c'est la certitude que le premier coup de canon qu'elle tirera « contre l'une ou l'autre sera répondu par toutes les deux [1]. »

Le ton de ces quelques lignes montre clairement qu'à cette époque Vergennes était loin de désirer rouvrir la lutte contre l'Angleterre. Les événements d'Amérique étaient encore mal connus. Il fallait attendre. Des représailles du Roi d'Espagne contre le Portugal auraient inévitablement amené une intervention immédiate des Anglais. Notre ambassadeur fut chargé d'inviter Charles III à la modération. Le Roi Catholique n'y était pas très porté. Au lieu de se borner, comme le lui conseillait Vergennes, à garnir de troupes la frontière litigieuse en Amérique, il eût préféré s'attaquer au Portugal même dont la conquête semble avoir été l'ambition secrète de son règne. Mais une agression contre la cour de Lisbonne équivalait à une rupture avec le cabinet de Saint-James. Il fallait craindre que celui-ci ne profitât de l'occasion pour intervenir avec énergie ; cette guerre pouvait en Angleterre détourner l'attention publique des colonies, et grâce à cette diversion les ministres de George III auraient pu, sans risquer leur popularité, faire aux « Insurgents » des concessions suffisantes pour les désarmer. Ce n'était pas ce que devaient souhaiter la France et l'Espagne. Leur intérêt était de laisser leur rivale s'user dans une lutte stérile avec ses colons rebelles, en se réservant d'intervenir au moment opportun.

Charles III sut se ranger à la politique de Vergennes. Il accepta l'idée d'une médiation entre le Portugal et lui, et cette médiation devint l'objet d'interminables négociations entre les

1. Doniol, *Documents relatifs à la participation de la France à l'indépendance des États-Unis*, t. I, p. 19.

cours de Londres, de Versailles, de Madrid et de Lisbonne. Pendant ce temps les événements se précipitaient en Amérique. La révolte prenait des proportions telles que l'on pouvait prévoir que l'Angleterre n'en viendrait à bout qu'au prix des plus sérieux efforts; il devenait même douteux qu'elle y pût parvenir. Pour les alliés du Pacte de famille le moment d'agir semblait venu. A cet instant précis l'Espagne recula. Le roi de Portugal, D. Pedro III, venait de mourir; son ministre Pombal était aussitôt tombé du pouvoir et la reine douairière, Marie-Anne, sœur de Charles III, s'était empressée de faire à celui-ci des ouvertures pour régler amicalement le différend entre les deux couronnes. Le 1er octobre de cette même année 1777, des préliminaires pacifiques étaient signés à Saint-Ildefonse et confirmés au printemps suivant par un traité d'amitié, de garantie et de commerce. Ce changement d'attitude du Portugal enlevait aux Anglais, selon l'expression de Montmorin, « des secours intéressants » dans le cas d'une guerre avec les puissances continentales. Mais en même temps cette réconciliation impliquait chez Charles III une renonciation sans arrière-pensée à ses idées de conquête du Portugal et la guerre perdait pour lui son principal attrait. Le comte de Floridablanca venait de remplacer Grimaldi au ministère des Affaires Étrangères. Il s'était bercé de l'espoir d'amener l'Angleterre et les insurgés d'Amérique à rechercher la médiation de son maître et de Louis XVI, et, par cette négociation et sans coup férir, il se flattait de réussir à imposer aux deux partis des conditions avantageuses aux puissances médiatrices. Cette idée était visiblement chimérique. Vergennes, avec les ménagements dont il ne se départait jamais vis-à-vis de la cour de Madrid, l'écarta doucement. Floridablanca en conçut de la mauvaise humeur. Il semble de plus que Charles III ait quelque peu répugné à pactiser avec les Américains du Nord. Non seulement il était en droit de leur reprocher la contrebande effrénée que depuis nombre d'années ils exerçaient aux Indes occidentales, mais aussi, possesseur de colonies rattachées par un lien très étroit au gouvernement absolu de la métropole, il ne pouvait oublier que ces Américains n'étaient en somme que des colons révoltés

dont il devait redouter l'exemple pour les colons espagnols du Mexique et du Pérou.

Pour toutes ces causes, à l'instant où la France se décidait à reconnaître l'indépendance des États-Unis, elle rencontra à Madrid une résistance très sérieuse. Vergennes passa outre, sans faire d'éclat, mais avec beaucoup de calme et de fermeté. Le 6 février 1778 il signait avec Franklin et Deane un traité d'amitié et de commerce et un traité d'alliance défensive. La rupture avec la Grande-Bretagne fut immédiate. L'Espagne cependant se tenait encore à l'écart. Elle proposait ses bons offices, feignant de croire aux sentiments pacifiques des Anglais. En fait elle était décidée à la guerre, mais voulait faire payer son intervention armée. Elle obtint ce qu'elle voulait : le 12 avril 1779 notre ambassadeur promit à Floridablanca qu'à la paix on lui réserverait Gibraltar, Minorque, la rivière de la Mobile, Pensacola, la côte de Floride ; qu'en outre, les Anglais seraient chassés de la baie de Campêche et du golfe de Honduras. En revanche, elle s'engageait à n'accepter aucun traité que de concert avec la France et sous condition de la reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique. Satisfaite à ce prix, elle brusqua les négociations encore pendantes avec la cour de Londres et se déclara au printemps de 1779.

Son assistance fut peu efficace. Floridablanca avait imaginé un projet de descente en Angleterre qu'on n'osa pas repousser, quoique le cabinet de Versailles estimât avec raison que c'était en Amérique qu'il fallait agir. Du reste les lenteurs de l'administration espagnole empêchèrent ce projet d'aboutir. Dans la péninsule, Charles III s'obstinait inutilement à reprendre Gibraltar. L'insuccès de ces tentatives, le peu de sympathie du Roi Catholique pour les États-Unis, inclinèrent vite le gouvernement espagnol à désirer la fin d'une guerre entreprise plutôt pour la satisfaction de ses intérêts que dans la pensée politique d'affaiblir la puissance anglaise. Il se prêta bientôt à des insinuations venues de Londres et dès l'année 1781 sa conduite inspira de justes soupçons à Vergennes. Toujours modéré dans ses vues, le ministre de Louis XVI avait en somme atteint le but qu'il s'était proposé. Par l'alliance du Portugal avec l'Es-

pagne, par la ligue des Neutres, il avait réussi à isoler complètement la Grande-Bretagne. Les insurgés d'Amérique avaient décidément conquis leur indépendance, les finances anglaises étaient épuisées. En 1782, le cabinet de Saint-James ne demandait qu'à poser les armes, pourvu qu'il pût le faire sans conditions trop humiliantes. De son côté Vergennes, satisfait du résultat de la guerre, mal assuré du concours de l'Espagne, inquiet des projets de Joseph II et de l'impératrice Catherine contre la Turquie, commençait à souhaiter de recouvrer sa liberté d'action. Dans ces conditions l'entente devait être facile. Écartant les propositions de médiation de l'Autriche et de la Russie qui depuis le commencement des hostilités cherchaient à s'interposer, les cabinets de Saint-James et de Versailles traitèrent directement entre eux. Dès la fin de 1782 ils étaient d'accord. Par son obstination à réclamer ce Gibraltar qu'elle n'avait pas su prendre, l'Espagne faillit faire tout rompre au moment où la négociation allait aboutir. A ce même instant la précipitation des Américains à conclure séparément avec les Anglais désarmait en partie notre diplomatie. Il y eut à Versailles un moment d'anxiété. Enfin l'ambassadeur espagnol à Paris, Aranda, qui depuis huit jours avait l'autorisation de renoncer à Gibraltar et gardait le silence, céda à la force des choses. Aussitôt tout s'arrangea. Le 20 janvier 1783 les préliminaires de la paix étaient signés à Versailles et convertis le 3 septembre en traité définitif. Des deux alliés, c'était Charles III qui recevait la plus belle part, Minorque et les deux Florides, et c'était à la loyauté de Louis XVI et de Vergennes qu'il la devait. Sans doute ce n'était pas pour le Roi Catholique un succès aussi flatteur à son amour-propre que l'eût été la reprise de Gibraltar. Mais en recouvrant la Floride, l'Espagne conservait sa part de la Louisiane dont la cession l'avait, vingt ans avant, indemnisée de la perte de cette colonie, et par le traité de Versailles les sacrifices de la paix de Paris se trouvèrent, pour elle, largement compensés.

A partir de ce moment l'Espagne semble s'isoler volontiers du reste de l'Europe et se soucier peu de prendre parti dans les intrigues de la Russie et de l'Autriche en Orient. Ce n'est pas

que Charles III oubliât le Pacte de famille. Lorsqu'en 1787 la Hollande, notre alliée, se trouva menacée, le Roi Catholique se déclara très nettement en notre faveur et n'hésita pas à ordonner des armements maritimes. Par bonheur, ni en Hollande, ni en Orient, la France ne fut obligée d'intervenir et Charles III vit s'écouler en paix les dernières années de son règne laborieux. Elles furent cependant attristées par la perte de son fils, l'infant D. Gabriel, et par sa mésintelligence avec le roi de Naples. Lorsqu'il mourut, le 14 décembre 1788, terminant par une fin sereine une vie très digne, son fils Charles IV n'hésita pas à continuer vis-à-vis de Louis XVI la politique paternelle. Mais en France les temps nouveaux étaient proches. Les premiers événements de la Révolution causèrent d'abord au delà des Pyrénées un sentiment d'étonnement et de stupeur, bientôt mêlé d'inquiétude. Comme elle l'avait fait à l'époque de la Réforme, l'Espagne s'efforça de fermer ses frontières aux doctrines nouvelles, mais, moins militante qu'au XVIe siècle, longtemps elle résista aux sollicitations de l'Europe et hésita à prendre les armes pour combattre le mouvement révolutionnaire. Le lien étroit noué par le Pacte de famille retint Charles IV tant que vécut Louis XVI. Le jour où tomba la tête du Roi, ce lien se rompit de lui-même, et, le 27 mars 1793, l'Espagne déclara la guerre à la France.

Dans ce résumé rapide des rapports diplomatiques de la France et de l'Espagne au XVIIIe siècle, nous avons dû laisser de côté bien des faits secondaires, négliger volontairement bien des questions accessoires. Dans les *Notices* placées en tête de chaque instruction nous nous sommes efforcés, sans nous étendre beaucoup, de serrer de plus près la suite des négociations et d'en mieux préciser la complexité. Mais dans un travail où la place réservée au commentaire se trouve aussi limitée, il a été nécessaire de sacrifier bien des détails. A travers la correspondance échangée entre les cours de Madrid et de Versailles pendant ce XVIIIe siècle, d'une politique si compliquée, nous nous sommes seulement préoccupés de suivre pas à pas, dans leur lent développement, les principales affaires et

un à un nous avons parcouru les cinq cents volumes de dépêches que conservent pour cette période de nos relations avec l'Espagne les Archives du Ministère des Affaires Étrangères. Ce que nous présentons aujourd'hui au public n'a pourtant la prétention d'être ni absolument complet, ni toujours inédit. Des ouvrages considérables avaient déjà fait la lumière sur bien des points des plus intéressants, et en mettant largement à contribution les travaux de nos devanciers, nous n'avons eu, le plus souvent, qu'à en constater l'exactitude. En citant ici les livres de M. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*[1]; de M. Legrelle, *la Diplomatie française et la succession d'Espagne*[2], de M. le marquis de Courcy ; *la Renonciation des Bourbons au trône de France*[3] et *l'Espagne après la paix d'Utrecht*[4]; de M. Edouard Armstrong, *Elisabeth Farnese*[5]; de M. Emile Bourgeois, *Lettres intimes de J. M. Alberoni*[6]; de M. Soulange-Bodin, *la Diplomatie de Louis XV et le Pacte de famille*[7]; de M. Doniol, *la Participation de la France à l'indépendance des États-Unis*[8]; de M. Geoffroy de Grandmaison, *l'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*[9]; de Coxe, *l'Espagne sous les Rois de la Maison de Bourbon*[10], pour nous en tenir aux plus importants de ces ouvrages, nous nous plaisons à rendre hommage à leur haute valeur historique et nous invitons à s'y référer le lecteur curieux d'études plus spéciales, à la fois plus amples dans l'exposition et plus fouillées dans le détail.

1. Paris, Firmin-Didot, 1889-1898, 3 vol. in-8°.
2. Tome IV, *la Solution* (1700-1725). — Paris, Pichon, 1892, in-8°.
3. Paris, Plon, 1889, in-12.
4. Paris, Plon, 1891, in-8°.
5. Londres, Longmans, Green and Co., 1892, in-8°.
6. Paris, Masson, 1893, in-8°.
7. Paris, Perrin, 1894, in-12.
8. Paris, Imprimerie nationale, 1889, 4 vol. in-4°.
9. Paris, Plon, 1892, in-8°.
10. *Traduction de D. Andrés Muriel.* — Paris, Bure, 1827, 6 vol. in-8°.

XX

LE COMTE DE MARCIN

1701-1702

Ce fut le duc d'Harcourt, déjà ambassadeur sous le règne précédent, qui continua de remplir ce poste de confiance auprès du jeune Philippe V. Mais, peu après son retour à Madrid, étant tombé assez gravement malade pour donner un moment des inquiétudes sérieuses, le représentant de Louis XIV demeura avec une santé trop ébranlée pour supporter les fatigues très réelles de ses fonctions.

Ce fut pour le suppléer et le remplacer que le Roi envoya en Espagne le comte de Marcin.

Ferdinand, comte de Marcin, et du Saint-Empire, marquis de Clermont, comte de Graville, baron de Dunes, seigneur de Mézières, était né à Liège en février 1656. En 1673, il était entré au service de la France que son père avait déjà servie autrefois, et il avait fait sa carrière dans l'armée. Lorsque Louis XIV le désigna en juillet 1701 pour aller ambassadeur extraordinaire à Madrid, M. de Marcin était maréchal de camp depuis 1693 et directeur général de la cavalerie depuis 1695, et il fut fait, cette même année 1701, avant son départ, lieutenant général [1].

Les lettres de créance de M. de Marcin sont datées du 13 juillet 1701, à Meudon [2]. Son instruction avait été signée le 7, à Versailles.

Cette instruction est fort détaillée. Louis XIV commence par déclarer qu'il fait choix du comte de Marcin pour l'envoyer en Espagne, parce que les nécessités de l'heure présente demandent plutôt des talents d'organisateur et de chef militaire que des facultés de diplomate; puis il entre dans une quantité de détails sur l'état politique de la monarchie, sur le caractère, le passé, les tendances

1. Pour plus de détails, voir *Mémoires* de Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. I, p. 236, n. 3.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. XC, fol. 454.

des principaux personnages de la cour catholique. Quelques-uns sont d'une fidélité suspecte qu'il ne faut point exposer à des épreuves trop fortes ; et tous, ou presque tous, sont d'une susceptibilité d'autant plus difficile à ménager que l'ingérance de la France dans les affaires d'Espagne froisse leur orgueil en même temps qu'elle nuit à leurs intérêts personnels.

Il convient d'abord de veiller sur le Roi lui-même, en l'empêchant de se laisser opprimer par les exigences d'une étiquette ennemie de toute espèce d'initiative personnelle, et à laquelle Philippe V, indolent et timide, ne paraît que trop enclin à se soumettre. On doit aussi lui donner une garde, lui créer des distractions viriles, choisir ses officiers, ainsi que la maison destinée à Marie-Louise de Savoie, la jeune et intelligente princesse qui allait devenir prochainement sa femme. La princesse des Ursins était désignée d'ores et déjà pour les fonctions de *camarera mayor*.

L'instruction entre ensuite dans le détail du gouvernement dont elle explique les rouages, indiquant les réformes à opérer en même temps que les précautions à prendre pour les mener à bonne fin, sans soulever trop de mécontentements et sans avoir l'air de trop prétendre imposer la volonté du roi de France.

L'attention de l'ambassadeur est attirée sur les vice-rois, dont quelques-uns semblent devoir être surveillés d'assez près, car ils peuvent compromettre les intérêts de Philippe V, surtout en Italie. C'est de ce côté que va se porter tout d'abord l'effort des Impériaux. Il importe de prendre des mesures défensives, d'engager même les grands seigneurs espagnols à quitter Madrid pour servir à l'armée, malgré leur répugnance bien connue à s'éloigner de la cour.

Diverses recommandations secondaires terminent ce volumineux mémoire : récompense à obtenir pour Castelldorius, devoirs de courtoisie envers la Reine douairière, cérémonial particulier à l'ambassadeur.

Ce fut muni de ces amples renseignements que le comte de Marcin arriva à la Zarzuela, où était Philippe V, le 15 août 1701, et dès le lendemain il se présenta au Roi[1]. Il eut à peine le temps de passer à Madrid pour y prendre les avis du duc d'Harcourt, toujours souffrant. Le 5 septembre il partit en effet avec Philippe V, qui se rendait en Catalogne au-devant de la jeune Reine.

Harcourt n'étant pas encore officiellement relevé de ses fonctions, — et aussi pour pouvoir voyager dans le carrosse du Roi sans soulever de délicates questions d'étiquette, — M. de Marcin n'avait pas pris encore le caractère d'ambassadeur. Cependant, le 6 septembre, il

1. *Correspondance d'Espagne*, t. XCVIII, fol. 116. (Marcin à Louis XIV, Madrid, 18 août 1701.)

entra pour la première fois au *Despacho*, ce conseil étroit où le Roi et ses principaux ministres délibéraient et prenaient leur décision sur toutes les affaires d'importance [1].

Deux mois après eut lieu le mariage du Roi, à Figueras, et la cour séjourna plusieurs mois à Barcelone. Cependant en Italie, les événemets se précipitaient. Louis XIV crut la présence de son petit-fils nécessaire dans le royaume de Naples et sur le théâtre de la guerre. Le Roi se sépara à regret de la jeune Reine pour laquelle il s'était épris d'une vive passion. Le 8 avril 1702, il s'embarqua à Barcelone et Marcin l'accompagna, prenant désormais le caractère officiel d'ambassadeur. Le 17 avril du même mois Philippe et sa suite débarquaient à Naples.

Leur séjour y fut court. Dès le mois de juin, le Roi était à Milan et se mettait en mesure de suivre les opérations militaires. Vers cette époque, Marcin dut entamer auprès de lui une négociation délicate. Il s'agissait d'obtenir du Roi une promesse formelle de cession des Pays-Bas à la France, en compensation de services rendus par Louis XIV à la monarchie espagnole. Ces États n'étaient pas destinés d'ailleurs à demeurer entièrement au pouvoir de la France. La cession devait être suivie d'une rétrocession partielle, faite par la France à l'Électeur de Bavière, qui s'engagerait en échange à attaquer les Impériaux et à opérer une diversion énergique en Allemagne. L'assentiment de Philippe semblait assuré, mais il ne fallait pas que l'affaire s'ébruitât trop tôt, de peur d'exciter des mécontentements en Espagne, et il en coûta à M. de Marcin de demander au jeune prince ce premier sacrifice [2].

Cette négociation secrète fut d'ailleurs la seule qu'eut à conduire M. de Marcin. En réalité, son rôle se borna à transmettre à Louis XIV et à M. de Torcy les nouvelles et les renseignements qu'il pouvait recueillir, ainsi que les projets du gouvernement, à recevoir ensuite les résolutions venues de Versailles et à en faire part au cabinet espagnol, de la façon la moins susceptible de blesser son amour-propre.

En même temps M. de Marcin servait à l'armée, et au combat de Luzzara (15 août 1702), auquel assista Philippe V, notre ambassadeur se distingua par sa bravoure [3]. Il se sentait sans doute mieux fait pour agir sur le champ de bataille que pour servir de ministre intermédiaire, gouvernant l'Espagne sous la haute direction de

1. *Correspondance d'Espagne*, t. XCVIII, fol. 170. (Marcin au Roi, Torrija, 7 septembre 1701.)

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CI, p. 99. (Marcin à Louis XIV, Crémone, 20 juillet 1702.) — Voir Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. I, p. 89 et 119, et Legrelle, *Succession d'Espagne*, t. IV, p. 340 à 350.

3. Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. X, p. 223.

Louis XIV. Aussi avait-il souhaité d'être relevé de ses fonctions.

Lorsque des symptômes menaçants rappelèrent Philippe V en Espagne, M. de Marcin le suivit, mais il fut rejoint à Milan par le cardinal d'Estrées, destiné à le remplacer auprès du souverain. Le retour eut lieu par mer de Gênes à Aix. La santé du cardinal d'Estrées ayant donné lieu de douter s'il pourrait entrer immédiatement en fonctions, Marcin accompagna encore le Roi dans son voyage à travers la Provence et le Languedoc; mais le cardinal, s'étant remis rapidement, M. de Marcin put enfin se retirer. Il prit congé de Philippe V à Perpignan, à la mi-décembre 1702, et le 25 au matin il se présenta à Versailles au lever de Louis XIV[1].

Le comte de Marcin, pour ne pas créer un précédent, avait cru devoir décliner la Grandesse que lui avait offerte Philippe V, en remerciement de ses services auprès de lui[2]. Louis XIV récompensa ce désintéressement, calculé ou non, en faisant M. de Marcin maréchal de France et, le 2 février 1703, chevalier du Saint-Esprit. Il lui donna aussi, avec permission de le vendre, le gouvernement d'Aire, ce qui valut au nouveau maréchal un bénéfice de 45,000 écus.

Le comte de Marcin mourut peu après, le 7 septembre 1706, des suites d'une blessure reçue dans un combat sous les murs de Turin.

INSTRUCTION DU ROI AU SIEUR COMTE DE MARSIN, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE SES ARMÉES, ALLANT A MADRID AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ

Correspondance d'Espagne, t. IC, vol. 2 à 43, original; t. XCVIII, fol. 23 à 111[3].

7 juillet 1701.

Lorsque le Roi a pris la résolution d'accepter le testament du feu Roi Catholique, et d'accorder aux instantes prières des Espagnols un des princes ses petits-fils pour gouverner cette grande monarchie, l'intention de Sa Majesté a été en même temps de regarder désormais les intérêts de la couronne d'Es-

1. *Journal de Dangeau*, t. IX, p. 66, 74.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CI, fol. 333 (Marcin à Louis XIV. Milan, 18 octobre 1702.) — Saint-Simon assez malveillant à son égard, voit dans cet acte une habileté de courtisan. (Edit. de Boislisle, t. X, p. 235.)

3. Publiée par M. Hippeau : *Avènement des Bourbons au Trône d'Espagne*, Paris, 1875, t. I, p. CLXVII et suivantes.

pagne comme les siens propres, et de lui donner tous les secours que la nation espagnole s'est flattée de trouver dans la puissance de Sa Majesté et dans sa tendresse pour le Roi son petit-fils. Elle donne des marques réelles de l'une et de l'autre par le soin qu'Elle prend de la défense des États du Roi Catholique. Les armées nombreuses qu'Elle a présentement en Italie, dans les Païs-Bas, les différentes escadres qu'Elle met en mer, les alliances qu'Elle a faites, soit avec les princes de l'Empire, soit avec ceux d'Italie, servent de preuves de l'attention désintéressée qu'Elle apporte à la conservation des différentes parties de la monarchie d'Espagne. Mais, quelque grands que soient ces secours, il faut, pour les rendre utiles, remédier incessamment aux plus pressans maux de l'Espagne. Ils sont dans le centre du gouvernement; et la nation en général attend, comme le principal effet de l'union de Sa Majesté avec le Roi Catholique, que ses lumières et sa sagesse dissiperont enfin la confusion introduite sous les précédens règnes dans toutes les affaires, et qu'elles rétabliront l'ordre en Espagne, tel qu'on le voit observé en France, sous le gouvernement de Sa Majesté.

Le duc d'Harcourt, instruit des véritables intentions du Roi, travailloit avec application à prendre une connoissance exacte des ressources de la monarchie d'Espagne et des moyens d'en faire usage, lorsque la dangereuse maladie dont il est attaqué depuis plus de deux mois l'a mis hors d'état de continuer à donner à Sa Majesté des marques de son zèle; les affaires ont langui depuis, le Roi d'Espagne ne pouvant, dans un âge peu avancé, décider par lui-même sur des affaires dont il est impossible qu'il ait pris connoissance pendant le peu de séjour qu'il a fait dans un pays étranger. Le Roi a vu la nécessité d'envoyer un homme de confiance pour suppléer au défaut du duc d'Harcourt pendant sa maladie, et pour agir de concert avec lui, si le rétablissement de sa santé lui permet de s'appliquer aux affaires. Elle a choisi pour cet effet le sieur comte de Marsin; et, comme il a fait connoître en toutes occasions le zèle qu'il a pour son service, sa sagesse, son désintéressement et sa capacité dans la guerre, Elle est persuadée du bon usage qu'il fera de ces qualités, bien plus nécessaires présen-

tement en Espagne que l'expérience des négociations. Il n'y a rien à traiter. Le Roi d'Espagne, persuadé de l'amitié de Sa Majesté pour lui, met toute sa confiance en Elle. Il suffit que celui qu'Elle envoie soit instruit de l'état général des affaires, des particularités qui regardent la personne du Roi, sa maison, ses conseils, de la conduite à tenir à l'égard de ceux que l'on regarde comme mal intentionnés, des principaux abus du gouvernement, car ils sont en si grand nombre, qu'il serait impossible d'en faire le détail ; enfin des moyens d'y remédier avec le temps, de pareils abus ne pouvant se corriger tous dans le commencement d'un nouveau règne.

La première vue de Sa Majesté étoit de ne point entrer dans ces détails : Elle vouloit faire voir qu'en accordant un roi à l'Espagne, elle n'avoit nulle intention de profiter de cette nouvelle union pour ses intérêts particuliers. Elle avoit résolu de laisser aux Espagnols le soin entier de leur gouvernement ; mais toute la nation, persuadée du désintéressement de Sa Majesté, bien loin de concevoir aucune jalousie des ordres qu'Elle voudroit bien donner, a regardé au contraire comme un abandon cette liberté entière que Sa Majesté croyoit lui devoir laisser. Les instances générales et la nécessité des affaires ont fait voir également que les secours seroient inutiles, si Sa Majesté ne donnoit aussi ses conseils. Comme ils doivent être exposés par ses ambassadeurs, et que le comte de Marsin sera seul chargé de faire savoir ses sentimens si la maladie du duc d'Harcourt continue, Elle veut l'instruire par ordre des points principaux dont il doit être informé.

Le premier regarde l'état général des affaires. Le désordre est égal dans celles de la guerre, du commerce, dans l'administration des finances et dans celle de la justice.

Il semble que les rois d'Espagne successeurs de Charles-Quint aient été plus occupés à détruire par leur mauvaise conduite la monarchie dont ils avoient hérité, qu'à la conserver dans sa splendeur. La confusion a été encore plus grande sous le dernier règne, et les Espagnols disent qu'après plus d'un siècle de mauvais gouvernement, il n'y avoit plus même de gouvernement pendant les dernières années de la vie du feu Roi. Depuis long-

temps les principaux emplois n'étoient plus donnés au mérite, mais on les vendoit plus ouvertement que jamais pendant le dernier règne. L'argent étoit reçu pour obtenir des places dans le Conseil, pour les vice-royautés, pour avoir l'administration des finances, enfin pour parvenir aux postes de la plus grande confiance et qui demandent le plus de désintéressement. Cette voie de s'avancer sans peine a tellement augmenté la paresse naturelle des Espagnols, qu'aucun d'eux n'a songé à servir dans les armées du Roi leur maître. On a vu, pendant la dernière guerre, le gouvernement des Païs-Bas, celui du Milanois et celui de Catalogne confiés à des étrangers [1], et l'Espagne manquer de sujets pour remplir les postes les plus importans. Les vice-royautés et les gouvernemens des États plus éloignés de la guerre étant donnés à la faveur ou obtenus par de l'argent, ceux qui ont eu ces emplois, s'appliquant uniquement à leur intérêt particulier, ont achevé de ruiner entièrement le service du Roi leur maître. C'est ainsi que les droits de la couronne ont été sacrifiés dans les Indes occidentales à l'avarice des vice-rois, des gouverneurs et des officiers employés ou pour la justice, ou pour lever ces mêmes droits. L'appui qu'ils ont donné aux fraudes commises contre les intérêts du Roi d'Espagne a causé en même temps la ruine du commerce. Il est passé entre les mains des étrangers, principalement des Anglois et des Hollandois, que les Espagnols ont toujours dû regarder comme leurs plus grands ennemis dans le nouveau monde.

Ainsi, les ressources que la couronne d'Espagne trouvoit, et dans les Indes, et dans le commerce, venant à manquer, le désordre étant égal dans l'administration des finances, il a fallu nécessairement que les dépenses les plus nécessaires aient cessé, et l'on a vu en même temps un égal embarras à trouver les fonds pour le payement des troupes, pour l'entretien des places, pour celui de la marine, pour la maison du Roi.

L'incapacité, jointe à l'intérêt de ceux qui ont été chargés du soin des finances, a toujours empêché qu'ils n'aient cher-

1. Allusion probable à l'Électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, au prince de Vaudémont, gouverneur du Milanais, et au landgrave George de Hesse-Darmstadt, gouverneur de Catalogne.

ché et proposé les moyens de remédier aux désordres. Non seulement plusieurs ont trouvé leur avantage à l'entretenir, mais d'ailleurs il suffit en Espagne de trouver un usage établi pour le suivre scrupuleusement, sans examiner s'il convient d'observer dans un temps ce qui pouvoit être bon dans un autre, et que les conjonctures différentes peuvent avoir changé.

L'autorité royale s'est affoiblie à proportion que les moyens ont manqué pour la faire respecter. Le peuple de Madrid, naturellement insolent, a murmuré lorsque la nécessité des affaires du Roi Catholique l'a contraint d'augmenter les impôts, et, le manque de respect pour son Roi n'attirant aucun châtiment, cette impunité a donné plus de hardiesse. Les effets en parurent lorsque, sous le règne précédent, le peuple obligea le Roi Catholique à casser le régiment de ses gardes; lorsqu'il contraignit le comte d'Orepeze[1] à se cacher, à sortir de Madrid et à quitter l'exercice de la charge de président de Castille, pour se dérober à sa fureur; lorsqu'enfin ce même peuple armé obtint que le Roi d'Espagne lui donneroit pour corrégidor dom Francisco Ronquillo[2], qu'il demandoit à ce prince et qui en exerce encore la charge.

Il n'est pas étonnant que le désordre ne soit pas moindre dans la justice que dans les autres parties principales du gouvernement. L'impunité assurée l'autorise, et depuis longtemps on ne recherche pas même les coupables des assassinats qui se commettent tous les jours à Madrid.

La règle n'est pas meilleure dans le clergé, principalement dans les religieux. Enfin, il seroit à souhaiter qu'on pût faire un changement général dans tous les différens états de la monarchie. Mais, comme cette idée est trop vaste, il faut

1. Sur le comte d'Oropesa, voir t. I, p. 338.

2. D. Francisco Ronquillo y Briceño, comte de Gramedo, chevalier de l'ordre de Calatrava, majordome de D. Juan d'Autriche, corregidor de Palencia, de Cordoue et à deux reprises, en 1690 et en 1699, de Madrid, puis en janvier 1702, gouverneur de Cadix. Nommé gouverneur du Conseil de Castille par Philippe V, il entra en charge le 9 novembre 1705 et en sortit huit ans après, le 9 novembre 1713. Disgracié et éloigné de la cour, il eut la permission d'y revenir au commencement de 1715. Il mourut le 30 mai 1719. (Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 268. — *Correspondance d'Espagne*, t. C, fol. 100; — t. CCXL, fol. 23.)

tâcher autant qu'il sera possible à remédier aux maux les plus pressans et songer principalement à mettre le Roi d'Espagne en état de contribuer en quelque chose à la guerre que le Roi se prépare à soutenir pour les seuls intérêts de la couronne d'Espagne. Elle s'est reposée jusqu'à présent sur les forces et sur la protection de Sa Majesté; mais le fardeau deviendroit trop pesant, si le Roi Catholique n'aidoit aussi à le supporter.

Ce prince est maître d'une monarchie où le pouvoir des rois a toujours été absolu. Le désordre des affaires et le manque de respect à l'égard du feu Roi n'a point diminué ce pouvoir. Les peuples sont également soumis, quoique impatiens de recevoir le soulagement qu'ils avoient attendu du changement arrivé dans la monarchie. On ne voit nul parti dans l'État, [ni] qui que ce soit capable de causer la moindre révolte. Les grands sont divisés entre eux, haïs du peuple, sans suite; leur paresse et la crainte qu'ils ont d'être éloignés de Madrid suffiroient pour assurer de leur fidélité. Les réformes faites au commencement du nouveau règne en ont mécontenté plusieurs, mais aucun n'osera manquer à son devoir; et, s'il est possible de remettre un ordre dans les finances du Roi Catholique, de lui donner les moyens d'entretenir des troupes en Espagne, et principalement auprès de sa personne, de soulager ses peuples, rien ne lui sera difficile. Il n'aura qu'à parler pour remédier aux abus que la négligence de ses prédécesseurs a laissé introduire.

Il commence à les connoître, il voit la faiblesse et l'incapacité de son Conseil, il sent qu'il a besoin de secours; et, comme sa confiance est entière en l'amitié du Roi, c'est de Sa Majesté qu'il attend ceux qui lui sont nécessaires. Il suivra les conseils qui lui seront donnés de sa part, par quelque voie que ce soit qu'ils parviennent à lui. Son naturel est excellent, porté au bien; il ne peut manquer que par la crainte de mal faire. Mais il faut lui aider à surmonter cette timidité : elle le rend indécis sur les moindres choses; il faut le déterminer, qu'il sente qu'il est le maître, et qu'il le fasse connoître. Il vient d'en donner une marque très à propos en décidant pour la con-

clusion du traité avec le Roi de Portugal[1], et se conformant sur ce sujet à l'avis du Conseil d'État, malgré les vives oppositions du président de Castille[2]; il a jugé lui-même de l'importance de cette alliance. Son esprit s'ouvrira tous les jours, à mesure qu'il prendra connoissance des affaires; mais il faut l'exciter à s'y appliquer : il est très naturel que, les trouvant en aussi mauvais état qu'elles le sont, elles l'ennuient, et que, dans un âge aussi peu avancé que le sien, il préfère des occupations moins embarrassantes à celles d'un gouvernement mal réglé jusqu'à présent. Mais il seroit très dangereux que l'ennui et le dégoût lui fissent négliger les soins qu'il doit prendre et pour s'instruire et pour rétablir son royaume. Et comme Sa Majesté ne doute pas que le Roi son petit-fils ne prenne une entière confiance en son ambassadeur, Elle veut que celui qui en fera les fonctions, soit le duc d'Harcourt, soit le comte de Marsin, excite le Roi Catholique à gouverner par lui-même, à s'informer de tout ce qui se passe et de toutes les choses dont il faut qu'un roi soit instruit pour rendre ses sujets heureux.

Les Espagnols sont persuadés qu'ils doivent attribuer les malheurs de la monarchie au peu de connoissance que les Rois précédens ont eu de l'état de leurs affaires; ils prétendent que, renfermés dans leur palais, la vérité n'a jamais pénétré jusqu'à eux, que ce qu'on nomme étiquette a toujours été une barrière insurmontable entre le prince et les sujets. Ils espéroient l'abolition entière de cette étiquette sous le règne d'un prince de la maison de France; l'effet de l'humeur retirée de Philippe second sembloit devoir être supprimé par un prince élevé dans des maximes entièrement opposées; il paroissoit aussi facile de changer ces règles du palais, qu'il l'avoit été à Philippe second de les introduire contre l'ancien usage des rois de Castille et d'Aragon; et l'Espagne auroit vu avec plaisir que le Roi son maître se fût affranchi des règles qui le cachent incessamment à la vue de ses peuples.

1. Alliance offensive et défensive conclue en juin 1701 entre Philippe V et le roi de Portugal, dom Pedro. On trouve un extrait de ce traité dans le *Corps diplomatique* de Du Mont, t. VIII, 1re partie, p. 31.

2. Manuel Arias. Voir plus loin, p. 28, n. 1.

Sa Majesté approuvoit que le Roi son petit-fils se délivrât de cette contrainte, qu'il se fît voir tous les jours en public, qu'il y eût des heures marquées où l'on pût l'aborder et lui parler; enfin Elle souhaitoit que, surmontant sa timidité, il se fît un effort utile pour parler lui-même à ceux qu'il voudroit distinguer.

L'intérêt particulier des principaux domestiques du Roi d'Espagne et celui des Grands ont jusqu'à présent empêché l'effet des conseils que Sa Majesté lui avoit fait donner sur ce sujet. Les premiers, étant en petit nombre et distingués par les entrées qu'ils ont auprès du Roi leur maître, verroient avec peine qu'il fût permis à d'autres d'approcher de ce prince. Les Grands ont aussi des distinctions particulières pour les entrées ; ils croiroient les perdre si le Roi d'Espagne se montroit tous les jours en public. Mais comme il n'est pas juste qu'à leur seule considération le Roi Catholique s'expose à perdre l'affection de ses sujets, qu'on peut d'ailleurs leur conserver plusieurs distinctions sans assujettir ce prince à demeurer inaccessible à d'autres qu'aux Grands; qu'enfin leur intérêt doit être moins consulté que celui du Roi Catholique, l'intention du Roi est que son ambassadeur fasse connoître au Roi son petit-fils, qu'il est important pour lui de supprimer la contrainte de l'étiquette. L'exemple des derniers Rois n'est pas une raison pour le retenir : on leur attribue les malheurs de l'Espagne; une conduite opposée sera louée des peuples; ils aimeront mieux que le Roi leur maître suive l'exemple du Roi que celui des princes de la maison d'Autriche, et, s'il en veut imiter quelqu'un, le modèle de Charles-Quint sera meilleur à suivre, dans une partie de sa conduite, que celui de ses descendans.

Il paroît par les dernières lettres d'Espagne que le marquis de Villafranca[1] , grand maître de la maison du Roi Catholique, observateur zélé de l'étiquette, la voyant attaquée, prenoit de nouvelles mesures pour la défendre; elle commençoit à souffrir pendant le séjour que le Roi d'Espagne a fait au Buen Retiro ; quoique ce palais soit dans Madrid, comme il a une sortie

1. Voir t. I, p. 330, n. 1.

hors de la ville, l'étiquette y est moins observée que dans le palais ordinaire des rois. Le Roi Catholique est depuis peu retourné dans ce dernier : aussitôt les portes en ont été fermées, comme elles l'étoient sous le règne précédent; les entrées de l'appartement du Roi interdites à ses bas domestiques, et ce changement s'est fait sans en demander l'ordre à ce prince ; il a été obligé d'expliquer ses intentions pour faire remettre les choses sur le même pied qu'elles étoient depuis son arrivée à Madrid.

Il seroit inutile d'entrer dans tous les détails de la contrainte que l'observation de ces anciennes formalités causeroit tous les jours au Roi d'Espagne. Le comte de Marsin, étant sur les lieux, en connoîtra facilement l'embarras et les conséquences. Il suffit donc qu'il sache que le sentiment du Roi est que cette étiquette, établie en Espagne par des princes étrangers, ne doit nullement être regardée comme une loi de la monarchie ; qu'il importe au contraire de faire oublier le gouvernement de la maison d'Autriche en corrigeant les abus qu'elle a introduits.

Un de ceux que l'on connoît le moins au dehors, que l'on remarque beaucoup en Espagne, et dont il est nécessaire que le Roi Catholique sache se préserver, est celui d'une multitude inutile de nains, qui, sous prétexte de contribuer au divertissement du Roi leur maître, se donnent la liberté de lui dire insolemment tout ce qu'on leur suggère, et sont autant d'espions de ses actions les plus secrètes. La foiblesse du règne précédent leur donnait un grand crédit ; la solitude que le Roi d'Espagne trouve dans son palais l'oblige à s'amuser avec eux. Ce sera lui rendre un grand service que de l'en détacher, et lui faire voir qu'il peut trouver d'autres amusemens plus conformes à son rang ; lui expliquer en même temps l'abus que ces sortes de gens et les mauvais bouffons ont accoutumé de faire de la familiarité que les princes leur donnent.

Il seroit à souhaiter que le Roi Catholique pût se faire quelque occupation capable de le délasser aux heures où il n'est point appliqué à ses affaires. L'ennui de Madrid est excessif, et rien ne le peut dissiper dans la solitude du palais. Le Roi d'Espagne

aime la chasse, mais la saison ne lui permet plus cet exercice; il est même très nécessaire de le retenir, s'il veut s'exposer à l'ardeur du soleil d'Espagne; il aimeroit les bâtimens, mais les fonds lui manquent pour en faire de médiocres comme pour en entreprendre de considérables; si l'on peut apporter quelque remède aux finances, il sera nécessaire d'établir un fonds pour ces sortes de dépenses, soit que le Roi d'Espagne le veuille appliquer aux bâtimens, soit qu'il veuille quelquefois avoir ou des comédies ou de la musique.

Le fonds ordinaire qui est censé destiné pour les menus plaisirs est de mille pistoles par mois; ce fonds s'appelle *el Bosillo*[1]; mais, bien loin qu'il puisse suffire pour ces sortes de dépenses, il y a tant de pensions assignées sur cette somme, qu'à peine en reste-t-il rien de libre pour le Roi. Il faut donc faire en sorte que celle qu'on réglera, soit pour *el Bosillo*, soit pour les bâtimens, la chasse et les autres dépenses, soit entièrement libre; qu'elle ne puisse, sous quelque autre prétexte que ce soit, être détournée à d'autres usages, et Sa Majesté souhaiteroit que le Roi son petit-fils pût avoir tous les mois quatre mille pistoles libres pour employer comme il le jugeroit à propos.

Une autre dépense nécessaire, non seulement pour la dignité, mais pour la sûreté du Roi Catholique, est celle d'une garde composée de troupes réglées, et commandée par de bons officiers. Celle du Roi d'Espagne, instituée par Charles V, est de trois compagnies, la première allemande, la seconde bourguignonne et la troisième espagnole; le rang qu'elles tiennent entre elles fait voir que ce prince, connoissant le caractère des Espagnols, avait peu d'attention à les ménager, et qu'il ne craignoit pas leurs plaintes sur la préférence qu'il donnoit aux Allemans et aux Flamans. Chacune de ces compagnies est de cent hommes, mais elles sont aujourd'hui sur un pied bien différent de leur première institution : on y reçoit des cabaretiers et les plus vils artisans de Madrid; il n'y auroit d'exclusion que pour ceux qui auroient servi dans les armées. Ainsi le

1. C'est-à-dire *el bolsillo*, la cassette privée.

Roi d'Espagne, avec une pareille garde, ne peut jamais réprimer les désordres qu'on voit arriver à chaque fête, à chaque cérémonie où ce prince paroît en public : ces gardes, n'étant point payés, sont souvent plus capables d'exciter eux-mêmes ces désordres que de les réprimer. D'ailleurs tout le peuple de Madrid porte des armes. Toute église, toute maison de Grand sert d'asile aux criminels, et l'on peut dire que le Roi d'Espagne est le seul qui ne soit point armé dans sa ville capitale. Les ministres ne sont plus en sûreté aussitôt que le prix des vivres augmente, et, quelle que soit la soumission des peuples, le respect se perd à la moindre occasion. Il est donc d'une conséquence infinie de prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour établir une garde telle que le Roi Catholique la doit avoir.

Le projet que le Roi croit le meilleur pour la former est de la composer de trois régimens, un de cavalerie et deux d'infanterie ; celui de cavalerie et l'un de ceux d'infanterie seroient espagnols, l'autre seroit flamand. On casseroit les archers de la garde allemande. Il est nécessaire de supprimer en tout le nom allemand et de le rendre odieux en Espagne.

Il faudroit conserver l'état des archers de la garde espagnole pour l'intérieur du palais et pour suivre le Roi Catholique aux fonctions publiques et aux cérémonies ; mais, au lieu de laisser cette garde composée comme elle est présentement d'artisans et de gens inconnus, on y feroit entrer ou des officiers réformés, ou des cavaliers qui auroient servi, et dont la fidélité seroit assurée ; il faudroit aussi les mettre en état de pouvoir suivre le Roi d'Espagne à cheval.

On mettrait à la tête de ces régimens et des deux compagnies d'archers des personnes distinguées par leur rang et par leur naissance, si ce dessein peut s'exécuter.

Le comte de Marsin, étant à Madrid, fera savoir au Roi ceux que le duc d'Harcourt et lui croiront que le Roi Catholique pourroit choisir pour remplir ces charges, qu'il est nécessaire de rendre considérables.

Le duc d'Havré[1], par exemple, pourrait en avoir une : car il

1. Charles-Antoine-Joseph de Croy, né le 15 juin 1683, duc d'Havré en août 1694, chevalier de la Toison d'Or en février 1699, Grand d'Espagne, tué sous les murs de

faut établir que le régiment flamand et la compagnie bourguignonne soient toujours commandés par un sujet du Roi Catholique dans les Pays-Bas.

En donnant ainsi ces emplois à des personnes de la première qualité, la garde en sera sur un meilleur pied, mieux entretenue, et le désir d'y parvenir excitera peut-être les sujets de ce prince à servir dans ses armées; ses gardes pourront même devenir une école où les jeunes gens recevront les premières leçons du métier de la guerre avant que d'aller servir ailleurs.

La plus grande difficulté paroît présentement celle de former ces régimens; mais l'épuisement des finances en Espagne ne doit pas empêcher entièrement l'exécution de ce projet. Le Roi d'Espagne peut former dès à présent les trois régimens de ses gardes.

Ceux de la garde espagnole seront tirés des troupes qu'on a fait passer de Catalogne en Andalousie; on peut les remplacer par de nouvelles levées qu'on fera en Espagne. Enfin, si le besoin pressant de la monarchie oblige de faire marcher les régiments des gardes, on le pourra faire de même, laissant les détachemens convenables auprès de la personne du Roi.

Le régiment des gardes flamandes sera peut-être plus longtemps à former; mais ce retardement ne produit aucun inconvénient, lorsqu'on commence toujours à établir la garde nécessaire pour la décence et pour l'autorité du Roi d'Espagne.

A l'égard du nombre de troupes dont ces régimens seront composés, il seroit à souhaiter que chacun des trois fût de 1,200 hommes ou de mille au moins.

Mais, si l'on ne peut présentement les faire aussi forts, il faut en approcher le plus qu'il sera possible; et quand ils ne seroient que de 600 hommes, dans l'état où l'Espagne se trouve, cette garde suffiroit pour faire respecter l'autorité du Roi Catholique comme il convient qu'elle le soit. On avoit proposé de lui donner une garde françoise, à l'imitation de l'allemande que Charles V avoit établie, de la faire commander par un

Saragosse, à la bataille du 20 septembre 1710, dans les rangs espagnols où il servait avec le grade de lieutenant général. (Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. X, p. 387, n. 2.)

colonel françois ; mais il ne faut pas songer à cet établissement : il trouveroit de grands inconvéniens, lorsqu'il seroit question de remplacer les postes vacans, et il convient davantage que la garde du Roi d'Espagne ne soit composée que de ses sujets.

On pourroit former une compagnie de mousquetaires à l'imitation de celle de Sa Majesté, la composer de cent d'abord, l'augmenter dans les suites jusqu'à deux cents. Le comte de Marsin verra dans un autre article de cette instruction les observations à faire avant que de commencer l'établissement nécessaire de la garde du Roi Catholique ; il faut présentement suivre ce qui regarde sa maison.

Les principaux officiers sont le marquis de Villafranca, majordome major ou grand maître de la maison ; le duc de Medina Sidonia[1], grand écuyer : il a été vice-roi de Catalogne, et il était grand maître de la maison du feu Roi. Toutes les charges vacant à la mort du Roi d'Espagne, on lui a donné celle de grand écuyer. Le Roi n'a pas été bien informé de la raison de ce changement ; la seule qui ait paru est qu'on a voulu ôter à l'Amirante la charge de grand écuyer, et que, n'ayant personne propre à la bien remplir, on l'a donnée au duc de Medina Sidonia, comme à celui dont la fidélité paroissoit le plus assurée. En effet, il se conduit bien, quoique le comte de Marsin puisse voir, par les lettres que le Roi lui fait communiquer, les avis donnés au marquis de Villars sur le sujet du duc de Medina Sidonia ; mais il y a lieu de croire qu'ils sont sans fondement. Le Roi de Portugal l'a fort recommandé au Roi : la feue Reine de Portugal, sa mère[2], femme de dom Juan IV, étoit sœur du père du duc de Medina Sidonia.

1. D. Juan-Claros Perez de Guzman-el-Bueno, IIe marquis de Valverde, XIe duc de Medina Sidonia, né le 19 mai 1642, vice-roi de Catalogne en 1691, conseiller d'État et grand maître de la maison du Roi en 1699. Recommandé à Louis XIV par le roi de Portugal (Louis XIV à d'Harcourt, 25 janv. 1701, *Correspondance d'Espagne*, t. LXXXVII, fol. 284, v°), il fut bien accueilli auprès de Philippe V et on lui donna la charge de grand écuyer du Roi, à la place de l'almirante de Castille. L'abbé de Vayrac (*Etat présent de l'Espagne*, t. III, p. 171) confirme ce que dit M. de Gramont sur la fidélité du duc de Medina Sidonia à Philippe V, à l'encontre du jugement porté par Saint-Simon. Le duc mourut le 17 décembre 1713. (Pour plus de détails, voir Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 255 et 264.)

2. Aloisia-Maria-Francisca de Guzman, sœur de D. Gaspar de Guzman, IXe duc de Medina Sidonia, avait épousé en 1633, D. João, duc de Bragance, devenu roi de Portugal en 1640, lorsque ce pays reconquit son indépendance.

Le comte de Benavente[1], sommillier de corps ou grand chambellan, a été conservé dans cette charge, qu'il avoit à la mort du feu Roi. Il paroît avoir pour le Roi Catholique régnant aujourd'hui le même zèle qu'il avoit pour son premier maître; au reste, son esprit et sa capacité sont également médiocres.

Le nombre des gentilshommes de la chambre, qui montoit à quarante sous le précédent règne, a été réduit à six, et celui des autres officiers de la maison à proportion.

Quand le Roi d'Espagne partit, le Roi voulut qu'il menât peu de François avec lui, et Sa Majesté lui donna ceux dont Elle connoissoit assez la sagesse pour juger qu'ils ne s'attireroient point d'affaires dans un pays étranger, dont les mœurs sont aussi différentes de celles de France. Le comte de Marsin peut prendre une entière confiance aux sieurs de Louville[2] et de Montviel[3], et se servir d'eux pour faire dire au Roi d'Espagne les choses qu'il croira ne devoir pas dire lui-même.

Tous les officiers que Sa Majesté a donnés au Roi Catholique pour la chambre et la garde-robe se sont bien conduits : ceux de la bouche et du gobelet ont aussi bien fait leur devoir ; mais ces derniers ont plus à souffrir que les autres des contradictions des Espagnols. Comme ils voient avec peine que le Roi leur maître ne peut s'accoutumer à leurs maximes, ils en rejettent la faute sur les domestiques françois, et pour les rendre inutiles, ils refusent de leur donner toutes les choses nécessaires au service; quelques-uns même se sont emportés jusqu'à menacer les François de les assassiner, et le marquis de Villafranca soutient un peu trop la maison espagnole.

1. D. Francisco-Antonio-Casimiro Pimentel de Quiñones y Benavides, XIIe comte de Benavente, de Luna et de Mayorga, IVe marquis de Jabalquinto, IIIe de Villareal, né le 4 mars 1655, mort le 22 janvier 1709. Il avait été nommé *sumiller de corps* à la place de Pastrana en septembre 1693. « Le comte de Benavente, écrit Blécourt en novembre 1700, est un honnête homme qui ne fera rien contre son devoir, mais peu accoutumé aux affaires publiques. » (*Correspondance d'Espagne*, t. LXXXV, fol. 412, v°.)

2. Voir plus loin la notice consacrée à ce personnage à propos de sa mission à Madrid en 1716.

3. Jacques de Vassal, marquis de Montviel, fit sa carrière dans l'armée. Nommé le 5 juin 1698 gentilhomme de la manche du duc d'Anjou, il le suivit, lorsqu'il devint roi, comme aide de camp et brigadier. Il revint d'Espagne en 1702. Mort le 19 septembre 1744, à quatre-vingt-cinq ans. Voir sa notice biographique dans les *Mémoires* de Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. V, p. 158.

Il est cependant très nécessaire que les officiers que Sa Majesté a prêtés au Roi son petit-fils ne soient pas abandonnés : ainsi elle veut que son ambassadeur s'informe des sujets qu'ils ont de se plaindre, et qu'il leur procure les secours nécessaires pour le service du Roi Catholique ; mais, comme il n'auroit pas le temps de s'occuper de ces détails, le caractère des domestiques étant de se plaindre toujours et souvent sans raison, il est à propos, pour éviter ces embarras continuels, que le Roi d'Espagne commette à quelqu'un de ceux d'auprès de lui le soin de sa maison françoise ; que celui qu'il en établira comme le chef reçoive leurs plaintes, qu'il en examine le fondement, et qu'il ait assez d'autorité pour leur faire donner les choses nécessaires au service de leur maître.

Le plus difficile est d'établir le fonds pour la dépense de la maison, aussi bien de l'espagnole que de la françoise.

Celle des rois d'Espagne de la maison d'Autriche a été formée sur le modèle de celle de Bourgogne. Le roi Philippe V a le même droit que Charles V de changer ce plan. La conjoncture est égale à celle où Charles V, alors archiduc d'Autriche, vint en Espagne ; comme il n'y a point de règle meilleure à suivre pour la maison du Roi d'Espagne que celle qu'on observe en France dans la maison du Roi, il est nécessaire que le comte de Marsin en emporte l'état, et qu'il voie les mesures qu'on pourra prendre pour disposer les Espagnols à s'y conformer.

Il sera présentement question de régler aussi la maison de la Reine, car il faut que toutes choses soient décidées sur ce sujet avant le mariage, et le temps en approche. Comme le Roi d'Espagne est d'un caractère doux, il sera facile à la Reine sa femme d'acquérir un grand pouvoir sur son esprit. On ne peut rien savoir encore de celui de la princesse de Savoye[1] : elle est dans un âge où les vues du gouvernement sont très éloignées ; mais ce même âge reçoit aisément toute sorte d'impressions. Il sera par conséquent très dangereux de mettre auprès d'elle des personnes dont les intentions seroient suspectes : elles lui inspireroient facilement des sentimens opposés

1. Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, née le 17 septembre 1688. Elle épousa Philippe V en 1701. Mo le 14 février 1714.

à ceux qu'elle doit avoir, et l'inconvénient seroit presque égal, soit que la Reine d'Espagne eût assez de crédit sur le Roi son mari pour l'engager à faire des démarches contraires à ses intérêts, soit que, trouvant de la part de ce prince toute la fermeté convenable, cette contrariété de sentimens troublât l'union de leur mariage.

Ces considérations méritoient l'attention du Roi dans le choix de la camarera mayor ou dame d'honneur. Il est certain que les femmes de la première qualité en Espagne auroient toutes prétendu à ce poste. Le cardinal Porto-Carero[1] le souhaitoit déjà pour sa nièce la comtesse de Palma[2]; mais les qualités propres à se bien acquitter de cet emploi manquoient à toutes.

Sa Majesté a jugé qu'il ne pouvoit être mieux confié qu'à la princesse des Ursins[3]. Le feu duc de Bracciane, son mari, chef de la maison des Ursins, étoit Grand d'Espagne; elle a passé une partie de sa vie dans les pays étrangers; elle connoît les coutumes d'Espagne, et, joignant à ces avantages beaucoup d'esprit et de politesse, elle paroît plus capable que personne d'instruire une jeune princesse dans l'art de tenir une cour avec dignité. Elle ne sera point regardée comme étrangère en Espagne, et cependant elle l'est assez pour ne prendre aucune part aux intrigues et aux cabales de la cour de Madrid.

Le Roi Catholique, persuadé qu'il ne peut faire un meilleur choix, devoit lui écrire pour la prier de conduire en Espagne la princesse de Savoie; mais il ne suffit pas qu'elle en fasse simplement le voyage : l'intention du Roi est qu'elle y demeure après cette fonction; et, comme elle a fait voir en toutes occasions que son zèle répondoit aux devoirs de sa naissance, Sa

1. Voir t. I, p. 318, n. 1.

2. Dª Maria-Leonor de Moscoso, fille du marquis d'Almazan, mariée le 2 avril 1667 à son cousin germain D. Luis-Antonio-Tomas Portocarrero Mendoza y Luna, Vᵉ comte de Palma. (Abbé de Vayrac, *Etat présent de l'Espagne*, t. IV, p. 208.)

3. Anne-Marie de La Trémoille, princesse des Ursins par son second mariage, avec Flavio Orsini, duc de Bracciano. Devenue camarera mayor de la jeune reine, en 1701, elle fut disgraciée, à la suite d'intrigues politiques en avril 1704, et rappelée en France par Louis XIV. Envoyée de nouveau à la cour de Madrid un an après, en 1705, elle y demeura jusqu'en décembre 1714, où Elisabeth Farnèse, seconde femme de Philippe V, la chassa avec éclat, quelques jours après son entrée en Espagne. Elle se retira alors à Rome et y mourut le 5 décembre 1722, à plus de quatre-vingts ans. (Cf. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. I, 1700-1715, et Saint-Simon, édit. de Boislisle, t II, 260, n. 4.)

Majesté, ne doutant pas qu'elle ne conserve les mêmes sentimens, veut aussi qu'il y ait un parfait concert entre la princesse des Ursins et son ambassadeur, et qu'il contribue à lui donner dans la place qu'elle occupera la considération nécessaire pour conduire toutes choses de la meilleure manière, et telle que Sa Majesté le peut désirer pour les intérêts du Roi son petit-fils.

Comme la princesse des Ursins n'ira point avec la Reine d'Espagne en qualité de camarera mayor, mais qu'elle sera seulement nommée pour la conduire, il faut empêcher que pendant cette intervalle la charge ne soit remplie; vraisemblablement le Roi d'Espagne n'oubliera pas la vue du Roi lorsque Sa Majesté lui a fait proposer la princesse des Ursins.

Après le choix de la camarera mayor, celui de la première femme de chambre est aussi très important; mais il est difficile d'être bien assuré de celle qui remplira cette place. Plusieurs souhaitoient que le Roi y mît une Françoise; Sa Majesté n'a pas jugé qu'il lui convînt de le faire, conseillant elle-même au Roi d'Espagne d'exclure toutes les Piémontoises et de déclarer qu'il n'en souffrira pas une auprès de la princesse de Savoye. Cet article est si important pour le bonheur de la Reine d'Espagne, que nulle complaisance, nulle considération ne doivent l'obliger à s'en relâcher.

Si la maladie du duc d'Harcourt l'a jusqu'à présent empêché de songer à la personne qu'on pourroit choisir pour première femme de chambre, le comte de Marsin, arrivant à Madrid, pourra savoir de lui si, depuis, il y a fait réflexion ; et tous deux, ou l'un ou l'autre, en rendront compte à Sa Majesté. Il seroit à désirer aussi qu'on retranchât le grand nombre des femmes inutiles que la Reine avoit auprès d'elle pendant la vie du feu Roi d'Espagne.

Il paroît que le dessein est de le mettre encore auprès de la jeune Reine ; avant que de prendre aucune résolution sur cet article, il faut observer que les dames du palais sont des filles de premières maisons d'Espagne : ainsi l'on doit bien examiner si ce retranchement, mécontentant leurs parents, ne produiroit pas un mal plus considérable que le bien qu'on en retireroit ;

ce seroit toujours un avantage que d'en supprimer un certain nombre, même en leur conservant leurs rations ordinaires dont elles ont joui depuis la mort du Roi d'Espagne.

Ces détails de règlement de la maison du Roi d'Espagne et de celle de la Reine seroient absolument étrangers aux fonctions de l'ambassade en tout autre emploi que celui de Madrid, mais il est présentement nécessaire que l'ambassadeur de Sa Majesté soit ministre du Roi Catholique ; que, sans en avoir le titre, il en exerce les fonctions; qu'il aide au Roi d'Espagne à connoître l'état de ses affaires et à gouverner par lui-même, car il y a lieu d'attendre de l'esprit de ce prince et de l'éducation qu'il a reçue, qu'il aimera mieux suivre l'exemple du Roi, que de remettre comme ses prédécesseurs tout son pouvoir entre les mains d'un seul ministre et de s'abandonner entièrement à sa conduite. Il voit par les effets la différence de l'un et de l'autre exemple, l'utilité de suivre celui de Sa Majesté, et l'état où l'Espagne se trouve réduite par le gouvernement des Rois précédens.

L'ambassadeur du Roi doit le confirmer dans cette maxime. Le Roi d'Espagne, persuadé des sentimens de Sa Majesté, aura facilement pour le comte de Marsin la même confiance qu'il avoit pour le duc d'Harcourt. Il suffira que le Roi lui marque qu'il le doit croire. Ainsi la lettre de Sa Majesté le mettra en état de parler au Roi Catholique sur les affaires de sa monarchie et de lui donner ses conseils, soit qu'il prenne d'abord le caractère d'ambassadeur, soit qu'il juge plus à propos de le suspendre pendant le séjour que le duc d'Harcourt pourra faire encore en Espagne.

Quelque qualité qu'il ait, il suffira qu'il paroisse honoré de la confiance de Sa Majesté pour recevoir en arrivant des avis de tous côtés et sur toutes les affaires, car il n'y a plus rien de caché en Espagne pour l'ambassadeur de France, et la peine du comte de Marcin sera bien moins de chercher à s'instruire qu'à découvrir ce qu'il y aura de bon ou de mauvais dans les différentes connoissances que chacun s'empressera de lui donner. Le point principal sera de pénétrer les intentions secrètes de ceux qui lui parleront, et l'intérêt qu'ils peuvent avoir dans la manière dont ils l'informeront de l'état des affaires.

Quoi qu'il juge de leurs vues particulières, il faut qu'il ait la patience de les écouter, qu'il ne se rebute ni des longues digressions des Espagnols ni du nombre de prétentions mal fondées qu'on le priera d'appuyer.

Il est nécessaire pour le service du Roi Catholique que le crédit de l'ambassadeur de France s'établisse, que les Espagnols y prennent confiance. Elle naîtra facilement lorsqu'ils le verront indifférent sur tous les partis, uniquement occupé du bien du Roi d'Espagne, désintéressé lui-même, ne songeant point à s'enrichir par d'autres voies que par les grâces qu'il recevra de Sa Majesté.

La malheureuse habitude d'acheter les grâces par le moyen de ceux dont le crédit peut les procurer est si généralement établie en Espagne, qu'il faut que le désintéressement de l'ambassadeur du Roi soit universellement connu. La réputation du comte de Marsin sera bientôt établie sur cet article, et la vérité se découvre sans peine en pareilles occasions. Mais en même temps que ces qualités lui donneront les moyens d'acquérir la confiance des Espagnols, il faut aussi qu'il ait avec eux toute la hauteur convenable pour faire exécuter les projets conformes au bien de la monarchie, pour retrancher les anciens abus, enfin pour faire servir le Roi d'Espagne de la manière que le demande le bien de sa couronne. A mesure qu'il prendra des connoissances plus particulières des affaires, et par conséquent du désordre, il sera nécessaire qu'il examine les moyens d'y remédier, qu'il en dresse les projets ; mais, comme l'exécution des plans qu'il pourra former pour corriger les abus n'est pas un ouvrage facile, il sera de sa sagesse de ne rien précipiter, mais d'examiner les temps et les mesures convenables pour accomplir ce qu'il croira utile au bien de cette monarchie.

Ce seroit une fausse vue de croire qu'il est de l'intérêt de la France d'empêcher que l'Espagne se rétablisse. Cette opinion doit être plutôt regardée comme un artifice des ennemis de l'union présente, que comme une bonne maxime. On publie déjà que le Roi connoît trop ses intérêts pour contribuer à la grandeur de l'Espagne ; que le dessein de Sa Majesté est au

contraire de la maintenir toujours dans le même état de foiblesse. Il faut que le comte de Marcin, soit qu'il agisse conjointement avec le duc d'Harcourt, soit qu'il demeure seul chargé des affaires, détruise cette fausse idée par sa conduite, car, en fortifiant l'union entre la France et l'Espagne, il travaillera très utilement pour les intérêts du Roi, s'il met cette dernière couronne en état de contribuer aux dépenses que Sa Majesté fait pour son secours. Et quand même il ne seroit pas question de soutenir conjointement une grande guerre, la France et l'Espagne unies trouveront des avantages réciproques dans cette liaison mutuelle. Il n'est pas nécessaire de favoriser la première au préjudice de la seconde des deux couronnes; leurs ennemis communs souffriront seuls de cette nouvelle intelligence. C'est à leur exclusion que les François et les Espagnols doivent désormais partager entre eux les avantages dont les Anglois et les Hollandois jouissent depuis longtemps aux dépens de l'Espagne.

La nécessité de mettre quelque ordre aux finances et au commerce d'Espagne avant que de faire aucune proposition avoit fait juger au roi qu'il seroit à propos d'envoyer un homme en Espagne, bien instruit de ces matières et capable de donner des lumières pour remédier au mauvais état de l'un et de l'autre. Le cardinal Porto-Carero a supplié le Roi de presser l'effet de cette résolution; il a représenté à Sa Majesté l'utilité d'un pareil travail, et le comte de Marcin sait qu'Elle a fait partir le sieur Orry[1]. Les ordres qu'Elle lui a donnés sont de s'éclaircir de l'état des finances d'Espagne, de dresser des mémoires sur les moyens d'en corriger les abus, de les communiquer ensuite au duc d'Harcourt et au comte de Marcin; enfin Elle lui défend expressément de faire aucune proposition sans en avoir auparavant reçu ses ordres; Elle se réserve de les

1. Jean Orry, seigneur de Vignory, né à Paris au commencement de septembre 1652, mort le 29 septembre 1719. Sa réputation de financier le fit désigner pour aller en Espagne, en juin 1701, pour se rendre compte de l'état des finances. De 1701 à 1715, où il revint définitivement en France, il résida presque constamment en Espagne, sauf à de rares intervalles, comme lorsque la disgrâce momentanée de Mme des Ursins entraina la sienne. Vers la fin de son séjour, Philippe lui avait donné la surintendance générale des troupes et le titre de *veedor*. (Cf. Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. X, p. 389-391.)

envoyer à son ambassadeur après qu'Elle aura vu ces mémoires. Elle a écrit au duc d'Harcourt de donner au sieur Orry tout l'appui dont il aura besoin pour son travail. Elle confirme aussi les mêmes ordres au comte de Marcin. Comme Elle ne doute pas de la bonne conduite qu'il tiendra, Sa Majesté est aussi persuadée qu'il augmentera, par son application aux affaires du gouvernement, le désir que la meilleure partie de la nation a témoigné, depuis la mort du Roi Catholique, de voir assister l'ambassadeur de France aux conseils les plus secrets de ce prince.

Sa Majesté avoit d'abord eu peine à le permettre au duc d'Harcourt, croyant que cette nouveauté pourroit faire un mauvais effet ; Elle en a depuis vu la nécessité ; comme Elle ne doute pas que son petit-fils ne la connoisse, Elle a lieu de croire aussi qu'il sera bien aise que l'ambassadeur de Sa Majesté ou celui qu'Elle honorera de sa confiance à Madrid, quelque titre qu'il ait, prenne part aux affaires de la monarchie. Par conséquent, si la santé du duc d'Harcourt ne lui permet pas encore d'assister, comme il faisoit avant sa maladie, aux conseils du Roi d'Espagne, il est à propos que ce prince donne la même entrée au comte de Marsin, et Sa Majesté lui en écrira. Il ne conviendroit pas qu'il y eût en même temps deux François ; mais il est à propos d'établir cet usage à l'égard de celui qui aura désormais le caractère d'ambassadeur, ou bien qui en fera les fonctions.

Il n'est plus question présentement d'examiner si cette union si étroite entre la France et l'Espagne causera de très grands ombrages au reste de l'Europe. Ce n'est plus par de pareils ménagemens qu'on apaisera la jalousie que les liaisons entre Sa Majesté et le Roi Catholique ont excitée. Les armées françoises en Flandre et en Italie; les flottes du Roi reçues, pour la défense des ports d'Espagne, dans l'ancien et le nouveau monde ; l'autorité donnée à Sa Majesté de commander dans tous les États du Roi son petit-fils : ces événemens si extraordinaires, si opposés aux anciennes maximes de l'Espagne, causent véritablement la crainte des autres puissances. Elles sont présentement peu touchées que l'ambassadeur de France entre dans les con-

seils du Roi d'Espagne, puisque cette marque d'une déférence entière aux conseils de Sa Majesté ne peut leur faire craindre rien au delà de ce qu'elles voient arriver réellement.

Comme il faut que la confiance soit réciproque, l'intention du Roi est aussi que son ambassadeur informe le Roi Catholique des ordres qu'il recevra d'Elle, et que toutes les affaires se conduisent avec un concours unanime. Le Roi d'Espagne, admettant le comte de Marcin dans ses conseils en l'absence du duc d'Harcourt, se servira utilement de sa capacité et de son expérience dans la guerre, si ce prince lève des troupes, s'il veut les discipliner, ou bien si dans la suite il y avoit quelques ordres à donner pour la sûreté de l'Espagne, et c'est une des raisons principales qui ont déterminé le Roi à le choisir pour l'envoyer à Madrid.

L'état présent de l'Espagne ne permet pas encore à cette couronne d'entrer dans le dédommagement des dépenses que Sa Majesté fait pour elle. Il serait inutile de les proposer. Il faut cependant que l'ambassadeur du Roi ait toujours en vue ce dédommagement et qu'il songe de loin aux moyens de l'obtenir quelque jour. Ainsi, sans compter les dépenses pour la guerre, Sa Majesté fera joindre à cette instruction un état des subsides qu'Elle donne pour les alliances.

Il sera peut-être plus convenable au bien des affaires que le comte de Marcin, arrivant à Madrid, n'y paroisse pas dans les commencemens avec le caractère d'ambassadeur; le duc d'Harcourt peut en reprendre les fonctions, si sa santé se rétablit, et laisser au comte de Marcin le temps de s'instruire, d'être plus assidu auprès du Roi d'Espagne, et de commencer à gagner sa confiance au point qu'il faut qu'il l'ait pour le bien des affaires. En ce cas, Sa Majesté remet à sa prudence de différer à rendre ses lettres de créance. Il paroîtroit seulement comme un homme de confiance envoyé, soit pour demeurer auprès du Roi Catholique, soit pour être ambassadeur lorsque Sa Majesté voudra bien permettre au duc d'Harcourt de revenir. Il rendra cependant un grand service à Sa Majesté en prenant un soin particulier de tout ce qui a rapport à la personne du Roi son petit-fils. Il doit lui donner, ou par lui-même, ou par telle

autre voie qu'il jugera à propos, les conseils nécessaires pour se faire aimer, craindre et obéir de ses sujets. Ces mêmes conseils doivent aussi s'étendre à de moindres détails. Le Roi d'Espagne a peine encore de se déterminer par lui-même sur quelque sujet que ce soit. Il n'est guère moins incertain sur les heures de son lever, de son coucher, de son travail et de ses repas, que sur les affaires les plus considérables. Il s'attend toujours qu'on lui dira ce qu'il doit faire. Il faut donc, dans ces commencemens, l'aider encore à décider, et l'accoutumer insensiblement à le faire à l'avenir par lui-même. Il faut régler toutes ses heures, celles de ses occupations aux affaires, de ses divertissemens, enfin remplir sa journée autant qu'il sera possible, et diminuer ainsi l'ennui qu'il ressent déjà du séjour et de la manière de vivre d'Espagne. La suppression de l'étiquette, donnant plus d'accès dans son palais, en diminuera la solitude.

La maladie du duc d'Harcourt, survenue peu de temps après son retour à Madrid, ne lui a pas laissé le temps d'informer le Roi des projets qu'il aura peut-être faits, et sur ce qui regarde la conduite personnelle du Roi Catholique, et sur l'administration des affaires.

Sa Majesté a su la confiance que le peuple de Madrid prenoit aux bonnes intentions de son ambassadeur, car il attribue seulement à sa maladie la continuation des impôts sur le même pied qu'ils avoient été établis sous le règne du feu Roi; il est persuadé que, s'ils n'ont point été diminués, on doit en imputer la faute entière au cardinal Porto-Carero et au président de Castille : comme ils sont chargés de la principale direction des affaires, on rejette sur eux toute la haine du gouvernement.

Le cardinal Porto-Carero a certainement des intentions très bonnes, un grand zèle pour le service du Roi son maître et pour le bien de la monarchie. Cette dernière considération est même la cause de toutes les démarches qu'il a faites en faveur d'un prince de France ; il n'a pas balancé sur le parti qu'il devoit prendre, depuis qu'il a connu qu'on ne pouvoit sauver l'Espagne et empêcher le démembrement de ses États qu'en appelant un des petits-fils de Sa Majesté. L'un des principaux avis

qu'Elle a donnés au Roi Catholique a été de marquer par sa confiance combien il étoit sensible aux démarches que ce cardinal avoit faites. Il s'est donc vu à la tête des affaires au commencement du nouveau règne, et l'on prétend qu'il souhaitoit ce premier poste, il y a longtemps; mais il est bien éloigné par sa capacité de répondre au désir qu'il avait de l'obtenir. Il revient de tous côtés qu'il a peu de génie, une connoissance bornée, foible dans les affaires, désirant seulement de dominer et d'avancer ses parens, rejetant toute proposition nouvelle, même sans l'examiner, la raison de la nouveauté suffisant pour empêcher qu'il n'écoute pas celle qu'on lui peut faire, principalement pour l'administration des finances et pour y rétablir l'ordre. Ses ennemis, profitant de sa foiblesse, ont tellement relevé ses défauts, qu'il tombe tous les jours dans le mépris de la nation, et que les insultes du peuple, excitées par les mécontens, sont à craindre pour lui. Il est aisé de juger combien l'autorité du Roi d'Espagne seroit compromise par les entreprises du peuple contre son principal ministre, et le peu de moyens qu'il auroit pour les réprimer, n'ayant pas même de gardes pour la sûreté de sa personne. Il paroît que le cardinal Porto-Carrero connaît le danger dont il est menacé : il demande à se retirer des affaires, sous prétexte que sa santé ne lui permet pas de suivre le Roi d'Espagne au voyage que ce prince doit faire pour son mariage. Il n'en a pas encore parlé au Roi son maître, mais il s'est adressé directement à Sa Majesté. Il a représenté son âge et le grand travail que lui causent les affaires dont il est chargé. Elle fera communiquer au comte de Marcin la réponse qu'Elle a ordonné de lui faire, et, s'il souhaite véritablement de se retirer, il paroît que sa retraite ne causera nul préjudice au service du Roi Catholique. Il est gouverné par deux de ses domestiques : le premier, nommé Urraca, a tout pouvoir sur son esprit; il se sert de sa faveur pour procurer des emplois à ses parens, et principalement ceux où il y a le plus de gain à faire; le second a moins de crédit.

L'union sembloit parfaite entre le cardinal et le gouverneur de Castille. Il fait la fonction de président de Castille pendant

l'éloignement du comte d'Oropeza, exilé par le feu Roi d'Espagne. Don Manuel Arrias[1] avoit été nommé par ce prince l'un des régens du royaume jusqu'à l'arrivée du Roi Catholique. Le cardinal et lui s'étoient joints : tous deux trouvoient leur intérêt particulier dans cette liaison. On prétend qu'elle n'avoit de fondement que leur ambition mutuelle, et que cette même raison les a séparés depuis qu'ils ont découvert que chacun aspiroit au même but.

La charge de grand inquisiteur est le poste que l'un et l'autre se sont proposé d'obtenir avant l'arrivée du Roi d'Espagne à Madrid. Le cardinal lui écrivit qu'il étoit nécessaire d'éloigner de la cour dom Baltazard de Mendoça[2], évêque de Ségovie et grand inquisiteur, l'un des régens établis par le testament du feu Roi. Son attachement à la Reine servit de prétexte à sa disgrâce. Le Roi Catholique donna l'ordre, et le grand inquisiteur obéit; mais il est officier du Pape, il reçoit des bulles pour exercer les fonctions de sa charge ; aussi Sa Sainteté se plaignit aussitôt de l'ordre donné sans sa participation. L'affaire a été depuis traitée à Rome par l'ambassadeur d'Espagne. Il paroît que le Pape est disposé à donner des bulles à tel autre que le Roi Catholique nommera, si la charge est ôtée à l'évêque de Ségovie.

L'autorité qu'elle donne en Espagne est très grande. Si le président de Castille l'obtient, on croit que ses espérances pour le cardinalat seront encore augmentées. Il se flatte que le Roi

1. Fray Juan-Manuel Arias, commandeur du Viso et de Quiroga, grand-croix et bailli de Malte, lieutenant du grand maître et ancien ambassadeur de l'ordre. Le 17 décembre 1692, il fut nommé gouverneur du Conseil de Castille, la présidence en appartenant au comte d'Oropesa, alors exilé. Cette charge lui fut ôtée le 29 août 1696 et rendue le 19 mai 1699. C'est à titre de gouverneur de ce Conseil qu'il fut au nombre des régents institués par Charles II pour gouverner l'Espagne en attendant la venue de Philippe V. Arias fut nommé conseiller d'État le 26 décembre 1701 et promu archevêque de Séville en 1702. Le 14 novembre 1703 il cessa de gouverner le Conseil de Castille. Créé cardinal le 30 janvier 1713, il mourut le 16 novembre 1717, dans sa quatre-vingtième année. (Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 252, n. 1. — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 266-67.)

2. D. Baltasar de Mendoza y Sandoval, membre du Conseil des Ordres, évêque de Ségovie, désigné comme inquisiteur d'Espagne en remplacement du cardinal de Cordoue, en septembre 1699, et nommé par bulle d'Innocent XII en date du 31 octobre 1699. Cette haute charge lui fut définitivement retirée en 1705. Il mourut le 4 novembre 1727. (*Correspondance d'Espagne*, t. LXXXIII, fol. 159. — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 309.)

d'Espagne lui donnera sa nomination. En effet, on ne voit pas quel autre sujet le Roi d'Espagne pourroit choisir. Enfin, étant bien moins âgé que le cardinal Porto-Carero, on l'accuse de porter encore ses vues sur l'archevêché de Tolède.

Il est entré dans les ordres sacrés et il est prêtre depuis quelques années. Il en avoit passé plusieurs à Malte, secrétaire du grand-maître. Le feu Roi d'Espagne, prévenu de sa sagesse et de sa droiture, le choisit pour exercer les fonctions de président de Castille. On prétend que quelque argent donné à propos à la Reine facilita ce choix. Cet usage étoit si ordinaire à Madrid, qu'un pareil soupçon ne diminue rien de l'idée qu'on a de la probité du président de Castille. Il passe pour avoir du bon sens et de la capacité pour les affaires, quoiqu'il ait une médiocre connoissance de celles du dedans du royaume, et beaucoup moins encore de celles du dehors. Il a depuis peu demandé au Roi d'Espagne la permission de se défaire de sa charge. On ne sait si la crainte du peuple ou le dessein de se faire prier ont eu le plus de part à cette démarche. Personne ne l'attribue à un véritable dessein de retraite, et l'on croit au contraire que l'ambition seule en est le motif. Le Roi d'Espagne, ayant peu de gens propres à le bien servir, a commandé au président de Castille de continuer encore à prendre soin des affaires dont il a été chargé jusqu'à présent.

Le cardinal Porto-Carero et le président de Castille assistent au rapport que le secrétaire appelé *del Despacho universal* fait au Roi de toutes les affaires. Cette espèce de conseil n'a été introduite que depuis l'arrivée du Roi d'Espagne à Madrid. Le secrétaire del Despacho rapportoit autrefois les affaires au premier ministre, et recevoit ses ordres. Le feu Roi d'Espagne ayant cessé d'avoir un premier ministre, il expédioit seul les affaires avec ce secrétaire. Le duc d'Harcourt et le cardinal Porto-Carero jugèrent qu'il seroit dangereux de laisser les choses sur le même pied ; que le Roi d'Espagne, n'entendant point encore les affaires et ne les pouvant entendre de longtemps, avoit besoin d'un conseil qui ne fût point suspect lorsqu'elles lui seroient rapportées. Ils convinrent donc que le cardinal et le président de Castille y assisteroient ; et, le premier ayant fait

de fortes instances au duc d'Harcourt de s'y trouver, quand ce ne seroit que pour servir d'interprète, Sa Majesté y consentit, ainsi qu'il a déjà été expliqué dans ce mémoire.

Les avis du Conseil d'État sur les affaires les plus importantes sont rapportés au Roi par don Antonio de Ubilla[1], secrétaire del Despacho universal. Il avoit cette charge sous le règne précédent. Le feu Roi avoit eu dessein plusieurs fois de la lui ôter; la Reine n'étoit pas contente de lui ; mais depuis il avoit trouvé le secret de se maintenir par le moyen même de cette princesse. Le cardinal Porto-Carero, connoissant son caractère, voulait au commencement faire donner sa charge à un autre. On prétend qu'Ubilla s'est encore maintenu en gagnant Urraca. Il est certain que dans tous les temps sa probité a été fort soupçonnée, qu'il passe pour être très intéressé, et l'on croit même que, trouvant son avantage dans le désordre des finances, il verroit avec peine qu'on travaillât sérieusement aux moyens de les rétablir.

Le comte de Marsin verra par ce détail que le conseil où le Roi Catholique assiste présentement est une nouvelle institution faite depuis son règne ; qu'elle n'a pas même de forme certaine, et qu'il y faudra faire encore des changemens. Le véritable conseil des Rois d'Espagne était le Conseil d'État. Les affaires les plus importantes du gouvernement, de la guerre et des finances devoient s'y traiter en présence des Rois ; mais, sous les derniers règnes, les premiers ministres décidant de tout, le Conseil d'État devint inutile ; et, le grand nombre des Con-

1. D. Antonio de Ubilla y Medina, successivement secrétaire du conseil des Ordres, puis du conseil d'Aragon et du conseil des Indes, et enfin, en février 1698, secrétaire du *despacho universal*, du conseil du Roi et secrétaire d'Etat. Philippe V le confirma dans sa charge de secrétaire du *despacho*, en février 1701, et, en août de la même année, le créa marquis de Ribas. En 1706, lorsque les troupes de l'archiduc Charles entrèrent à Madrid, Ubilla fit défection et prêta serment au rival de son maître. Exilé lorsque Philippe V revint à Madrid, on lui donna à l'occasion de la naissance du prince des Asturies (25 août 1707), la permission de reparaître à la cour, mais son rôle politique était fini. Il mourut le 16 octobre 1726. — On a de lui un ouvrage intitulé : *Succession de el Rey D. Phelipe V en la corona de España ; diario de sus viages desde Versalles a Madrid ; jornada a Napoles, a Milan.* Madrid, 1704, petit in-fol. — (*Correspondance d'Espagne*, t. LXXXIV, fol. 242 ; — *Gazette de France*, 1701, p. 125 et 414, de Madrid, le 24 février et le 11 août. — Coxe, trad. Muriel, l'*Espagne sous les Rois de la maison de Bourbon*, t. I, p. 475, 486-7 ; — Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 252. — *Coleccion de doc. inéd. para la hist. de España*, t. CIX, p. 222.)

seillers empêchant que le secret ne fût observé, ils n'ont eu depuis longtemps que des affaires de peu d'importance à examiner; le titre de Conseiller d'État est cependant celui que les Espagnols désirent le plus et qu'ils regardent comme la récompense de leurs plus grands services.

Après avoir parlé du cardinal Porto-Carero et du président de Castille, tous deux Conseillers d'État, ceux dont il est le plus nécessaire que le comte de Marcin connoisse le caractère sont le marquis de Mancera, le marquis de Villafranca, le duc de Montalto, le comte de San Ystevan, le marquis del Fresno, l'Amirante de Castille et le comte d'Aguilar.

Le Roi d'Espagne a donné au premier[1] la présidence du conseil d'Italie. Sa réputation est bonne; mais, comme il a quatre-vingt-six ans, il n'y a pas lieu de compter sur les services qu'il pourra désormais rendre à la monarchie. Il a bien jugé de l'importance dont il étoit pour cette couronne qu'un prince de France y fût appelé. Il a parlé sur ce sujet comme le bien de la justice le demandoit, et, quoiqu'on le crût autrefois plus opposé que tout autre à la France, il a fait voir dans cette dernière occasion qu'il n'avoit d'autre guide que son devoir. Il a été grand maître de la maison de la feue reine-mère, et il avoit servi longtemps auparavant dans les ambassades.

Le marquis de Villafranca étoit président du conseil d'Italie, et ce poste ne lui a été ôté que pour lui donner la charge de grand maître de la maison du roi. Il méritoit une récompense, ayant opiné le premier dans le conseil pour appeler un prince de France, et persuadé par ses fortes raisons le marquis de Mancera et plusieurs autres. Il préféroit cependant la présidence du Conseil d'Italie à la première charge de la maison du Roi. Son génie austère s'accommodoit mieux de l'emploi qu'il avoit auparavant, et la sévérité de ses manières y étoit plus propre que dans le palais et auprès d'un jeune prince. On a déjà parlé dans ce mémoire de son attention à conserver l'étiquette. Le Roi a su que, la veille du jour que le Roi Catholique est retourné au palais, le marquis de Villafranca lui avoit

1. Le marquis de Mancera. V. ci-dessus, t. I, p. 490.

demandé une audience; qu'il lui avoit représenté fortement le péril de l'étiquette, l'importance dont il étoit d'empêcher qu'il n'y fût donné aucune atteinte, et qu'il avoit proposé sérieusement de consulter sur ce sujet le Conseil d'État. Mais on ne peut, au contraire, trop faire connoître au Roi d'Espagne combien ses sujets souhaitent qu'il se délivre de cette contrainte, inventée par un prince d'un esprit défiant et aimant la retraite, autorisée depuis par des premiers ministres intéressés à empêcher que leurs maîtres ne fussent informés de la vérité, et, pour le prévenir, fermant tout accès à ceux dont ils n'étoient pas assurés.

Le duc de Montalte[1], président du conseil d'Arragon, a été exilé pendant les dernières années du feu Roi. La Reine, irritée de le voir toujours opposé à ses desseins et contraire aux intérêts de l'Empereur, causa sa disgrâce. Il est honnête homme et paroît bien intentionné pour le service du Roi son maître; mais il a peu d'esprit, inquiet, quoique paresseux. Il s'est plaint du cardinal Porto-Carero au commencement du nouveau règne. On le regarde comme capable de se laisser engager contre son devoir, croyant seulement attaquer le cardinal et ne rien faire contre le service du Roi son maître.

Aucun Espagnol n'a marqué plus d'inclination pour la France que le comte de San Estevan[2]; nulle considération ne

1. D. Fernando de Aragon, Moncada, Luna y Peralta, VIIIe duc de Montalto, VIe de Bivona, VIe prince de Paternò, comte de Colisano, VIIe marquis de Los-Velez, commandeur de l'ordre de Montesa, gentilhomme de la chambre en 1675, conseiller d'État le 26 juin 1691, président du conseil des Indes le 1er octobre 1693, président du conseil d'Aragon en 1695. Un moment exilé du palais à la fin de 1695 pour quelques galanteries, il encourut une disgrâce plus sérieuse, que lui valut l'inimitié de la reine, en septembre 1896, et l'exercice de sa charge fut confié au comte d'Aguilar. Revenu en faveur à l'avènement de Philippe V, il fut désigné en décembre 1701 pour présider les Cortès d'Aragon, mais refusa. Le roi, en partant pour l'Italie, le nomma membre de la junte de gouvernement. En 1705, lorsqu'on proposa de faire occuper par les Français certaines places espagnoles, il se retira du Conseil et on lui ôta la présidence d'Aragon. Il mourut le 11 novembre 1713. — On a publié, dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIX, une correspondance du duc avec l'ambassadeur D. Pedro Ronquillo, de 1685 à 1688. — (*Correspondance d'Espagne*, t. XCVIII, fol. 379; — Legrelle, *Succession d'Espagne*, t. II, p. 152, 397; — Coxe, *l'Espagne sous les Rois de la maison de Bourbon*, t. I, p. 245 et 415. — La note des *Mémoires* de Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 263, donne à ce VIIIe duc de Montalto quelques-unes des charges occupées par le VIIe, devenu cardinal en 1667 et mort en 1672.)

2. D. Francisco de Benavides Davila, IXe comte de Santistevan del Puerto, X^e del Risco, XIe de Cocentayna, IIe marquis de Solera et IXe marquis de Las Navas, Grand de Castille, commandeur et *trece* de l'ordre de Santiago, capitaine général de la côte

l'a retenu lorsqu'il a été question de dire son avis au sujet de la succession. Quoique domestique de la Reine, il lui représenta la nécessité où l'Espagne étoit d'appeler un des petits-fils de Sa Majesté. Depuis l'acceptation du testament, il fait voir en toutes occasions l'importance de suivre les conseils du Roi et de les lui demander avant que de prendre aucune résolution. Sa Majesté n'a pas été informée des raisons qui ont empêché le Roi son petit-fils de lui donner de charge dans sa maison. Sa conduite méritoit une récompense marquée.

L'ambassade de Turin paraissoit une occasion de lui marquer la satisfaction que le Roi son maître avoit de son zèle. On avoit mandé à Sa Majesté que le comte de San Estevan et le marquis de Castelrodrigo demandoient tous deux cette ambassade, qu'ils offroient de la faire à leurs dépens, et que, les finances du Roi Catholique étant aussi épuisées, cette offre lui seroit d'un grand secours.

Le Roi préféroit le comte de San Estevan, et, comme il l'avoit écrit au Roi son petit-fils, Sa Majesté ne doutoit pas qu'il ne fût nommé, lorsqu'elle a su que le marquis de Castelrodrigo[1] avoit été choisi, le comte de San Estevan l'ayant refusé. Ce dernier, informé de la préférence de Sa Majesté, lui a fait savoir qu'il n'avoit changé de pensée que dans l'opinion que le cardinal Porto-Carero verroit avec peine qu'il fût chargé de cette fonction, le silence que ce cardinal avoit gardé sur ce sujet ne lui laissant pas lieu de douter de ses sentimens.

de Grenade en 1672, vice-roi de Sardaigne en 1675, de Sicile en 1678, de Naples en 1687, conseiller d'État le 29 novembre 1699 et grand maître de la Reine la même année, charge qui lui fut confiée à nouveau par Philippe V près de Marie-Louise. Il fut nommé vice-roi de Navarre en novembre 1705. Mort le 22 août 1716, à soixante-douze ans. Il influa beaucoup sur Charles II en faveur de Philippe V. (Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 250, n. 3; Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 127; — Vayrac, *Etat présent de l'Espagne*, t. IV, p. 228.)

1. D. Carlos Homodei, marquis de Almonacid, d'origine milanaise. En 1678, il devint marquis de Castel-Rodrigo, comte de Lumiares et Grand d'Espagne par son mariage avec Leonor de Moura Cortereal, héritière du titre par son père et veuve de D. Aniello de Guzman, mais on ne le laissa se couvrir comme Grand qu'en 1679. Il fut vice-roi de Valence. En 1701, il fut chargé, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, d'aller porter à la princesse Marie-Louise de Savoie la « joya », le joyau traditionnellement offert par les rois d'Espagne à leurs fiancées et d'amener la jeune reine en Espagne. Il fut ensuite nommé son grand-écuyer. A la mort de Marie-Louise, il se retira de la cour. Il mourut le 16 janvier 1725. (Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 131; — Imhof, *Genealogiæ XX illustrium in Hispania familiarum*, p. 213; — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 67.)

Le marquis del Fresno[1] est encore un des Conseillers d'État dont les intentions paroissent les meilleures, plein de probité et de zèle pour le service du Roi son maître. Son fils, gentilhomme de la chambre, a les mêmes qualités que lui.

Il reste présentement à parler de l'Amirante de Castille et du comte d'Aguilar. On les croit le plus opposés au gouvernement présent, et comme ils passent tous deux pour avoir plus d'esprit et de connoissance des affaires qu'aucun autre, leur conduite demande aussi plus d'attention. Sa Majesté a même eu avis que depuis quelque temps ils tenoient des assemblées secrètes avec le duc de Montalte et quelques autres. Quoique les plaintes qu'ils y font du gouvernement présent ne regardent encore que le cardinal Porto-Carero, il seroit facile d'en venir à la personne du Roi, après avoir attaqué son premier ministre.

L'Amirante[2] a beaucoup d'esprit, parle et écrit bien, affecte d'aimer les gens de lettres. Il entretient chez lui quatre jésuites, qu'il fait toujours manger à sa table. Il n'a cependant nulle étude. Il passe pour être avare et veut paroître magnifique, dépensant à tout, mais sans goût et sans connoissance, seulement par vanité. Son avidité pour le bien a paru pendant le temps de sa faveur auprès de la Reine. On prétend qu'il a beaucoup amassé pendant que cette faveur a duré. Il n'a jamais songé qu'à ses propres intérêts ; on ne lui voit aussi aucun ami véritable. Ainsi, se trouvant sans suite, naturellement paresseux, aimant ses aises et son plaisir, il sera vraisemblablement plus occupé du soin d'effacer les impressions fâcheuses que sa conduite passée doit avoir données au Roi son maître, que de celui de former un parti dans l'État. Les Espagnols accoutumés au séjour de Madrid regardent comme un des plus grands malheurs la nécessité d'en sortir ; mais il paroît que

1. D. Pedro Fernàndez de Velasco, IIe marquis del Fresno, et, par sa femme, Ve comte de Peñaranda. Grand de Castille et gentilhomme de la Chambre. Il avait été envoyé comme ambassadeur en Angleterre en 1671, et fait conseiller d'État le 29 novembre 1699. Mort le 4 janvier 1713 à quatre-vingts ans. (Garma, *op. cit.*, t. IV. p. 127 ; — Imhof, *op. cit.*, p. 325 ; — Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VIII, p. 212, n. 1.)

2. D. Juan-Tomas Enriquez de Cabrera. — Voir t. I, p. 373, n. 1.

l'Amirante seroit encore plus frappé que tout autre de cette crainte, et qu'elle suffiroit seule pour le retenir dans son devoir.

Le cardinal Porto-Carero a déjà écrit pour représenter au Roi la nécessité d'éloigner l'Amirante, mais Sa Majesté n'a pas cru qu'il convînt de le faire. La conduite qu'il a tenue depuis l'arrivée du Roi Catholique ne donne lieu à aucune plainte légitime. Le cardinal l'accusoit d'exciter le murmure du peuple par des bruits répandus pour décrier le gouvernement; mais, rien ne marquant que l'Amirante fût auteur de ces bruits, il a paru que ce seroit intéresser la justice du Roi Catholique que de le punir encore par un bannissement, après lui avoir ôté au commencement du nouveau règne la charge de grand écuyer qu'il possédoit pendant la vie du feu Roi. Il n'y auroit eu rien à dire si, en lui ôtant cette charge, on l'eût en même temps éloigné de Madrid. On a même été surpris que, lui donnant une pareille mortification, on lui ait laissé l'entrée ordinaire au Conseil, où son esprit le rend supérieur aux autres; mais, cette faute ayant été faite, ce seroit en faire une seconde que d'éloigner l'Amirante sans sujet. Il semble au contraire qu'il sera beaucoup plus à propos de profiter de l'extrême désir qu'il a de se justifier, et de lui faire voir que le Roi son maître est trop juste pour ôter à ses sujets les moyens de lui marquer leur fidélité et leur zèle pour son service. Il tente toutes sortes de voies pour effacer l'idée que Sa Majesté peut avoir de son premier attachement à la maison d'Autriche, et dans la vérité cet attachement n'a jamais été qu'à proportion de ce que l'Amirante a cru qu'il pouvoit être bon pour sa fortune. Il souhaiteroit donc qu'il lui fût permis de venir en France, soit comme ambassadeur, soit sans caractère. Il est persuadé qu'il lui seroit facile de faire voir au Roi que le Roi son petit-fils n'a pas de sujet plus fidèle que lui, ni plus en état de le bien servir; mais il seroit très dangereux de le mettre dans les premières places, et l'on assure que, s'il approchoit de la personne du Roi d'Espagne, ce prince auroit bien de la peine de se garantir de ses artifices et que bientôt il lui ferait faire une partie des choses qu'il voudroit.

L'Amirante dit qu'il connoît bien lui-même, qu'il ne seroit

pas propre à remplir la place de premier ministre, qu'il ne peut aussi obéir à ses égaux, mais qu'il serviroit parfaitement un roi ferme et capable de lui commander. Il a témoigné beaucoup de modération depuis que sa charge de grand écuyer lui a été ôtée. Il a dit qu'il ne s'étonnoit pas de ce changement dans un nouveau règne, qu'il n'avoit jamais rien fait pour mériter les grâces du Roi son maître, mais qu'il le serviroit de manière qu'il verroit bientôt qu'il n'a point de sujet plus fidèle[1].

Le comte d'Aguilar[2] passe pour avoir encore plus d'esprit que l'Amirante, plus de savoir, plus de capacité et plus d'expérience de toute sorte d'affaires ; enfin on le croit bien plus propre que le premier au gouvernement ; mais l'honneur et la probité sont des qualités qu'on croit au moins douteuses en sa personne. On dit qu'il est entreprenant, hardi, mais il n'a nul parti en Espagne. L'Amirante et lui sont également haïs du peuple, et le comte d'Aguilar étant pauvre et chargé d'une grande famille, il souhaite encore plus que tout autre de lever par toutes sortes de voies l'exclusion qu'il voit qu'on lui a donnée dans l'esprit du Roi son maître.

On a fait au sujet du comte d'Aguilar une faute semblable à celle que l'on a commise à l'égard de l'Amirante au commencement du nouveau règne. Et comme on a laissé l'Amirante dans le Conseil après lui avoir ôté sa charge, le comte d'Aguilar y est demeuré pareillement avec la modification d'avoir perdu près de trente mille écus de rente par les réformes. Il paroît cependant qu'Aguilar est encore supérieur à l'Amirante, et que tous deux sont maîtres des délibérations.

Les ministres de l'Empereur le regardoient comme le plus attaché de tous les Espagnols aux intérêts de la maison d'Au-

1. L'Almirante fit défection en 1702.

2. D. Rodrigo Manuel Manrique de Lara, IIe comte de Frigiliana, né le 25 mars 1638, devenu comte d'Aguilar en 1670 par son mariage avec Maria Antonia de Valvanera Ramirez de Arellano, héritière du titre. A l'avènemet de Philippe V il était, depuis 1691, conseiller d'État, il gouvernait le conseil d'Aragon à la place de Montalto exilé dans ses terres, et il faisait partie de la junte de gouvernement instituée par Charles II. Philippe V le maintint au Conseil d'État et le nomma au commencement de 1710 gouverneur du conseil des Indes. Mort le 13 septembre 1717. (Garma, *op. cit.*, t. IV, p. 122 et 356 ; — pour plus de détails, voir Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 313, n° 4.)

triche. Il n'a jamais cru qu'il fût possible qu'un prince de France parvînt à la couronne d'Espagne, et il est certain que, croyant le parti de l'Empereur le plus sûr et le plus propre pour avancer sa fortune, il s'est déclaré pour ce parti en toutes occasions. Les mêmes vues d'ambition régleront ses sentimens et sa conduite.

Le feu duc d'Ossonne[1] mourut si brusquement après avoir pris du tabac que le comte d'Aguilar lui présenta, que la réputation de ce dernier en a beaucoup souffert. On prétend même que l'Amirante avoit pris part à cette affaire, tous deux étant jaloux de la faveur qu'ils croyoient que le duc d'Ossonne auroit bientôt auprès du feu Roi.

Quoique le marquis de Leganez[2] ne soit pas Conseiller d'État, le poste qu'on vient de lui donner est si considérable, qu'il est nécessaire que le comte de Marsin soit instruit de la conduite qu'il a tenue et des soupçons qu'elle donne de sa fidélité.

Le marquis de Leganez, ayant été exclu par la Reine de l'entrée du Conseil à la dernière promotion que le feu Roi d'Espagne a faite, trouva, depuis, les moyens de faire sa paix avec cette princesse, par l'entremise des ministres de l'Empereur. Il étoit leur agent le plus fidèle pendant le dernier temps du règne précédent. Ils lui avoient promis la direction de toutes les affaires de la guerre et lui de son côté s'empressoit de mériter la protection de l'Empereur en le servant comme un de ses sujets. Il pouvoit le faire à la vérité sous le règne d'un prince de la maison d'Autriche ; mais, depuis le changement arrivé, il n'a rien oublié pour assurer encore l'Empereur de la même fidélité. Il a porté les mêmes asurances jusqu'au Roi d'Angleterre ; il s'est expliqué que dans quelque temps il passeroit en Allemagne, s'il ne voyoit rien à faire en Espagne pour les intérêts de la maison d'Autriche.

Ces sentimens étoient si connus à Madrid, qu'on s'attendoit généralement qu'il seroit exilé à l'arrivée du Roi d'Espagne.

1. Osuna. Voir t. I, p. 230.
2. Voir t. I, p. 421, n° 1.

Il le méritoit plus que l'Amirante. Toutefois, nonobstant les avis que le Roi avoit reçus de sa conduite et que Sa Majesté en avoit donnés en Espagne, Elle apprit qu'il avoit été choisi pour commander les troupes du Roi Catholique en Andalousie.

Sa Majesté, surprise qu'on lui avoit confié un poste aussi important, le fut encore davantage lorsqu'Elle sut qu'on lui avoit accordé la disposition entière des finances, de la justice et des charges militaires dans cette province ; enfin, qu'on lui donnoit une autorité aussi absolue que le Roi d'Espagne pouvoit l'exercer lui-même, s'il marchoit en personne. Elle sut aussi qu'il avoit exigé ce pouvoir aussi étendu avant que d'accepter l'emploi, et qu'alléguant l'exemple d'un pareil pouvoir accordé au feu duc d'Ossonne, quoique jamais il ne l'eût exercé, il avoit si fortement insisté pour en avoir un semblable, qu'enfin il l'avoit obtenu.

Le comte de Marcin verra, par la communication que le Roi lui fait donner des lettres de Sa Majesté au duc d'Harcourt, la pensée qu'elle avoit eue de faire révoquer le marquis de Leganez, de donner cet emploi à un autre, mais avec moins d'autorité, et les raisons qu'Elle a eues de croire qu'il valoit mieux encore observer sa conduite et le rappeler au premier sujet qu'il en donneroit.

Comme il est parent et ami du cardinal Porto-Carero, on avoit jugé que ce cardinal avoit voulu par cette raison lui procurer un poste aussi important et d'une aussi grande confiance ; mais il écrit qu'il avoit eu peine à y consentir et qu'il n'auroit pas été de cet avis, si le duc d'Harcourt n'avoit insisté à le faire nommer et à lui donner les mêmes pouvoirs que le feu duc d'Ossonne avoit eus, le regardant comme le seul homme d'Espagne capable de commander des troupes. On assure cependant que ses lumières et ses connoissances sont très bornées et le comte de Marsin, l'ayant vu servir dans la dernière guerre, est plus capable que personne d'en juger.

On doit dire en même temps que, nonobstant l'inclination et le premier attachement du marquis de Leganez pour la maison d'Autriche, le cardinal Porto-Carero et ceux qui le connoissent, assurent également qu'il a trop d'honneur pour

manquer à son devoir. Il y a peu d'apparence que le duc d'Harcourt, instruit des sentimens du Roi sur le marquis de Leganez, ait pressé le cardinal Porto-Carero de lui donner l'emploi d'Andalousie, avec une autorité aussi étendue que celle qu'on lui a confiée; mais comme cette explication ne serviroit qu'à faire de la peine au cardinal, il suffira de bien observer la conduite que tiendra le marquis de Leganez dans cette province, et, si elle augmentoit les soupçons que l'on a déjà de lui, il ne faudroit pas perdre l'occasion de le révoquer.

Le comte de Marcin voit par ce mémoire ceux dont les intentions sont bonnes, ceux au contraire dont elles sont suspectes, et leur caractère. On ne doit pas faire un crime à ces derniers d'avoir été attachés auparavant à la maison d'Autriche. Ils faisoient alors leur devoir et ils suivoient la seule route capable de plaire au Roi leur maître; mais comme ils manqueroient présentement à ce devoir, s'ils conservoient les mêmes inclinations, il faut donner une extrême attention à leur conduite. Il ne suffit pas qu'ils rompent tout commerce avec la cour de Vienne : l'Empereur n'ayant plus de ministres en Espagne, ces correspondances deviennent désormais plus difficiles ; mais il est nécessaire, s'ils veulent marquer leur fidélité, que toutes cabales cessent, que les intérêts particuliers ne fassent rien entreprendre pour changer la forme du gouvernement; que chacun contribue selon son pouvoir au bien des affaires, indépendamment des passions particulières, sans avoir égard à la haine ou à l'amitié pour ceux qui sont en place.

Ces avis sont plus aisés à donner qu'il n'est facile d'en procurer l'exécution, principalement dans un pays comme l'Espagne, où, depuis longtemps, les principales maisons et les particulières sont divisées et ne songent qu'à se détruire. Mais il est cependant nécessaire que le comte de Marsin parle de cette manière; qu'il fasse connoître que, quelques avis que le Roi ait reçus sur chacun en particulier, ils ne feront d'impression sur l'esprit de Sa Majesté, qu'autant que la conduite de ceux que ces avis regardent les confirmeront; qu'Elle connoît le mérite de chacun, qu'Elle a conseillé au Roi son petit-fils de bien examiner, de n'avoir aucune prévention et d'employer

également ses sujets autant que leur fidélité et leur talent les en rendront capables; que le Roi Catholique est rempli de justice et que son discernement lui fera connoître en peu de temps ceux dont il doit se servir.

Le comte de Marcin parlera principalement de cette manière à l'Amirante et au comte d'Aguilar, et, bien loin de leur ôter toute espérance, il doit au contraire leur faire envisager des avantages pour eux dans la conduite qu'ils tiendront à l'avenir.

Si l'Amirante persiste dans le dessein de venir en France, il est bon de le confirmer dans cette pensée. Ce voyage seroit utile, quand il ne serviroit qu'à l'éloigner de Madrid, et la manière dont le Roi lui parleroit seroit très capable de régler sa conduite pour le reste de sa vie et de le mettre en état de servir le Roi son maître aussi utilement qu'il est capable de le faire.

Le Roi fait joindre à cette instruction un mémoire donné par le président de Castille, contenant le nombre des différens Conseils établis à Madrid pour le gouvernement de la monarchie. L'institution en étoit bonne; mais depuis, les abus ont été si grands, qu'ils ont causé le principal désordre des affaires. Le comte de Marcin verra, par la dernière lettre que le marquis de Bedmar[1] a écrite à Sa Majesté et par les mémoires dressés sur l'état des affaires dans les Pays-Bas espagnols, l'embarras que le Conseil de Flandre, établi à Madrid, apporte aux dispositions que Sa Majesté a faites depuis l'avènement du Roi son petit-fils à la couronne d'Espagne. Il traverse toutes les

1. D. Isidro-Juan-José-Domingo de la Cueva y Benavides, IVe marquis de Bedmar, né le 23 mai 1652. Il était gouverneur des armes aux Pays-Bas lors de l'avènement de Philippe V, et il servit avec beaucoup de zèle et de fidélité dans cette province. Louis XIV demanda pour lui la Grandesse qui lui fut donnée en mai 1702 (*Correspondance d'Espagne*, t. C, fol. 490), et lui-même le nomma chevalier du Saint-Esprit, à la promotion du 1er mars 1705. Bedmar fut aussi commandeur de l'ordre de Saint-Jacques et gentilhomme de la Chambre. Le 23 août 1703 il était entré au Conseil d'État. Il devint ensuite vice-roi de Sicile. Il fut créé président du Conseil des Ordres et prit possession de cette charge le 15 janvier 1712. Quelque temps il exerça les fonctions de ministre de la guerre. En 1721 il fut premier commissaire d'Espagne pour la signature des articles du contrat de mariage de l'Infante d'Espagne avec Louis XV. Il mourut à Madrid, le 2 juin 1723. Il avait épousé le 19 novembre 1697 Da Manuela de Acuña, marquise de Sentar, et le 14 novembre 1703, Da Francisca Enriquez de Velasco. De ces deux unions, il ne laissa qu'une fille, mariée au marquis de Moya, qui prit le titre de marquis de Bedmar à la mort de son beau-père. (*Statuts et catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit* 1733, p. 256. — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 130 et 399. — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 64. — Coxe, *op. cit.* t. I, p. 569; t. II, p. 169.)

mesures prises pour rétablir un bon ordre dans ces provinces et pour les mettre en état de défense.

Le comte de Monterey[1] président de ce Conseil, s'oppose, par son intérêt particulier, aux résolutions de Sa Majesté, fondées sur une connoissance parfaite de ce qui peut être utile pour le bien du pays. Il veut être le maître des affaires des Païs-Bas, maintenir ses créatures, en acquérir de nouvelles en leur donnant des récompenses. Il entreprend, pour y réussir, ce que ses prédécesseurs dans le même poste n'ont jamais fait. Les derniers ordres qu'il a fait signer par surprise au Roi son maître renversoient entièrement les dispositions que le Roi avoit faites, si le marquis de Bedmar, jugeant bien que des ordres aussi contraires au service du Roi Catholique avoient été surpris, n'eût préféré de suivre ceux qu'il avoit reçus auparavant de Sa Majesté. Elle a loué sa conduite, et en même temps Elle a écrit au sieur de Blécourt[2] de faire connoître au roi d'Espagne le danger qu'il y avoit de laisser exercer au comte de Monterey cette autorité nouvelle; combien il importoit au contraire de confirmer les ordres que le marquis de Bedmar avoit reçus au commencement de son règne, d'exécuter ceux du Roi, puisque, voyant les choses de plus près, employant ses troupes et ses finances pour secourir les Païs-Bas, Sa Majesté étoit plus en état que personne de juger des mesures à prendre pour leur défense.

Le comte de Monterey est ami du cardinal Porto-Carero; mais la démarche qu'il a faite en cette dernière occasion doit obliger de veiller à sa conduite et de borner son autorité, quand même on seroit assuré d'ailleurs de sa fidélité pour le service de son maître.

L'abus est encore plus grand, s'il est possible, dans l'administration des affaires des Indes et dans le conseil établi pour en prendre connaissance, que dans celles des Païs-Bas. Le mémoire abrégé dressé sur ce sujet, et qui sera joint à cette instruction, en fera voir quelques détails au comte de Marcin. Ils suffi-

1. Voir t. I, p. 253, n. 1.
2. Voir t. I, p. 450, et ci-après, t. II, sa mission en Espagne en 1709.

ront pour le mettre en état de prendre des connoissances plus particulières sur cet article. Il est d'autant plus important, que les plus grandes ressources pour la monarchie d'Espagne seront celles que le Roi Catholique peut retirer des Indes. On prétend même qu'elles peuvent être plus promptes que toute autre, si l'on emploie les moyens nécessaires pour les trouver, et si le Roi d'Espagne choisit pour les vice-royautés du Pérou et du Mexique des sujets désintéressés, plus occupés à corriger les anciens abus, à faire valoir les droits de la couronne entièrement négligés, qu'à s'enrichir en peu de temps et à procurer des fortunes considérables à leurs domestiques.

C'est ainsi que les vice-rois de l'Amérique en usent depuis un grand nombre d'années. Les plaintes qu'on a faites contre celui du Pérou[1] ont été si fortes, qu'enfin il a été révoqué, quoique parent et portant le même nom que le cardinal Porto-Carero. On propose d'envoyer à sa place le comte de Fernanunez[2], général de la flotte. Son attachement personnel pour Sa Majesté, son zèle pour le service du roi son maître, et son désintéressement, joints aux autres qualités nécessaires pour bien exercer cet emploi, donnent lieu de croire qu'il s'en acquitteroit dignement; mais on doutoit à Madrid si don Antonio Ubilla ne l'obtiendroit pas pour le duc d'Albuquerque[3], dont il a été domestique. Ce dernier est cependant un jeune homme sans aucune expérience et sans capacité.

En même temps que le comte de Marcin prendra connoissance des affaires des Indes, il doit examiner aussi les avantages

1. D. Melchior Porto-Carrero de la Vega, IIIe marquis de La Monclova, commandeur de l'Ordre d'Alcantara.

2. D. Francisco Gutierrez de Los Rios, IIIe comte de Fernanuñez, occupa, sous le règne de Charles II, diverses charges dans l'armée navale ; il fut général de l'artillerie navale, gouverneur de Cadix, chef de l'escadre de la Mer Océane, etc. Partisan décidé du nouveau régime, Louville le loue à tout propos de son dévouement à Louis XIV et à Philippe V. (*Mémoires secrets*, t. I, p. 126, 148, 154, 174, 192 et 240.)

3. D. Francisco Fernandez de La Cueva, Xe duc d'Alburquerque, comte de Ledesma et de Huelma, marquis de Cuellar, commandeur de l'Ordre de Saint-Jacques, gentilhomme de la Chambre, Grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or. A la date de cette instruction, il était capitaine général de la Mer Océane et des côtes d'Andalousie (*Gazette de France*, 1701, p. 55, de Madrid, 13 janvier). Il fut nommé vice-roi du Mexique le 5 avril 1702. (*Correspondance d'Espagne*, t. C, fol. 359 v°.) A son retour il vécut retiré, loin des affaires. (Cf. Vayrac, *Etat présent de l'Espagne*, t. IV, p. 27 ; — Imhof, *op. cit.*, p. 78 ; — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 7.)

qu'on peut retirer pour le commerce de France, en remédiant aux désordres de celui d'Espagne. Il importe principalement de faire observer sévèrement les anciennes maximes à l'égard des Anglois et des Hollandois. Ces deux nations causent le plus de préjudice à l'Espagne, par la tolérance que les vice-rois et les gouverneurs dans le Nouveau-Monde ont eue pour elles, et ce ne sera qu'en rétablissant l'observation des anciennes ordonnances, qu'on empêchera les fraudes que l'on commet depuis tant d'années pour frustrer la couronne de ses droits.

Le plus grand abus du Conseil des Indes est qu'étant établi pour examiner la conduite des officiers du Roi d'Espagne dans les Indes, bien loin de punir leurs malversations, ceux qui composent ce Conseil prononcent en leur faveur et les soutiennent à proportion des présens qu'ils en reçoivent.

Ainsi, les excès des vice-rois et des autres officiers demeurant sans châtiment, cette impunité et les biens immenses qu'ils rapportent excitent leurs successeurs à suivre le même exemple. Si quelqu'un, au contraire, sensible à l'honneur, veut tenir une route différente, son désintéressement est puni par une honteuse pauvreté ; et si c'est un subalterne, le reproche que sa conduite fait à ses supérieurs, ou l'attention qu'il donne à éclairer leur conduite attirant sur lui toute leur haine, il en ressent bientôt les effets par la privation de ses emplois ; car la vérité ne vient jamais à la connoissance du Roi d'Espagne ; le grand éloignement fait qu'elle est facile à déguiser, et les présens donnés à propos ont toujours su l'obscurcir.

Le mauvais état des finances du Roi d'Espagne paroît depuis longtemps par les effets : ainsi l'on peut juger de la mauvaise administration du Conseil des finances. Le travail que le sieur Orry doit faire en fera mieux connoître tous les abus. Il est à souhaiter qu'on y remédie aussi facilement. L'un des principaux est que l'on suit toujours les exemples des temps précédens, quelques changemens qui soient arrivés ; qu'ils sont regardés comme des maximes inviolables et que l'on n'ose pas proposer la moindre nouveauté. Chaque royaume, chaque

province, sait quelle est sa contribution, en quels endroits l'argent se doit dépenser. L'Arragon, par exemple, jaloux de la conservation de ses privilèges, ne donneroit pas le moindre secours pour les besoins les plus pressans de la Castille.

Si l'on proposoit présentement de faire contribuer tous les États de la monarchie au payement du douaire de la Reine veuve du feu Roi d'Espagne, l'on est persuadé que le royaume d'Arragon s'y opposeroit, afin de maintenir toutes ses prérogatives.

Les églises d'Espagne ont des richesses immenses en or et en argenterie ; elles augmentent tous les jours par le crédit que les religieux ont en Espagne. Ainsi cet or et cet argent, enfermé pour jamais dans les églises, rend l'espèce très rare dans le commerce ordinaire.

On propose d'obliger le clergé à vendre une partie de cette argenterie ; mais, avant que de prendre ce parti, il en faudroit bien examiner non seulement l'utilité, que l'on connoît, mais aussi les inconvéniens qu'un pareil ordre pourroit produire.

Le Roi d'Espagne tireroit un secours considérable des revenus de la Cruzada, s'ils étoient bien administrés. Le comte de Marcin verra par le même mémoire que ce fonds est une concession des papes faite aux rois d'Espagne pour leur donner les moyens de faire la guerre contre les Maures et d'entretenir des vaisseaux et des galères pour cet effet. Ce seroit beaucoup si ce revenu étoit employé suivant sa destination ; mais le président de la Cruzada en est le maître, et l'on prétend que Sébastien Cotez [1], revêtu présentement de cette charge, intéressé à laisser les choses en l'état où elles sont à cet égard, aura peine à donner les éclaircissemens qu'on lui demandera pour établir l'ordre dans son administration. Il est soutenu par le cardinal Porto-Carero.

Le Roi d'Espagne, maître de plusieurs puissans États, a plus de grâces à faire à ses sujets qu'aucun prince de l'Europe. Cependant, par un autre abus du gouvernement, tout est disposé de manière qu'à peine en peut-il faire aucune. Les gouver-

1. Voir t. I, p. 473, n. 2.

nemens, les charges, les commanderies, sont donnés pour plusieurs vies. Les vice-rois et les gouverneurs des grands gouvernemens ont la liberté de pourvoir à la plus grande partie des postes vacans ; ceux que le Roi Catholique se réserve ne sont ordinairement remplis que sur l'avis que les vice-rois ou les gouverneurs généraux lui envoient par une liste contenant le nom de trois sujets. Ce prince en choisit un ; mais c'est toujours celui que le vice-roi ou le gouverneur a désiré, son mérite et ses services étant exposés de manière que le Roi Catholique le préfère aux deux autres.

Le long séjour des Rois d'Espagne à Madrid a introduit encore un autre abus, et c'est celui de donner aux Castillans les charges et les principales dignités. Les autres sujets sont regardés comme étrangers. Il paroît que le cardinal Porto-Carero est très entêté de cette erreur.

Il n'y auroit point de fin à ce mémoire s'il falloit entrer dans le détail des autres abus du gouvernement d'Espagne. Il faut présentement expliquer au comte de Marcin les sentimens du Roi sur les moyens d'y remédier.

On convient généralement que, pour l'entreprendre, il faut que le Roi d'Espagne ait des troupes. Chacun est intéressé dans les réformes et s'en plaint, ou pour soi-même, ou pour ses parens, ou pour ses amis.

On a beaucoup réformé depuis l'arrivée du Roi Catholique à Madrid ; les retranchemens n'ont fait aucun bien au public, et le peuple n'a point été soulagé. Quoiqu'il n'y ait point de parti à craindre, il faut considérer que le Roi est désarmé à Madrid, que les murmures du peuple augmentent tous les jours, qu'il est très insolent, et l'exemple du règne passé fait voir qu'il est capable d'en donner des marques ; il est même moins fidèle à Madrid qu'en aucun autre lieu de l'Espagne ; on l'excite encore par des bruits, répandus exprès, que le Roi d'Espagne veut le désarmer. L'approche de quelques régimens de cavalerie a confirmé cette opinion.

Il pourroit être dangereux, les choses étant dans cette disposition, d'augmenter le mécontentement général, en faisant encore de nouveaux changemens, si le Roi Catholique n'avoit en

même temps les forces nécessaires pour soutenir les résolutions que le bien de son royaume lui fera prendre. Peu de troupes suffiront. On prétend qu'avec six mille hommes il sera maître absolu de l'Espagne, les peuples étant naturellement soumis à leur roi. Ils le seront encore davantage, voyant que les changemens dont il sera question n'auront d'autre objet que réforme des abus et le bien public ; mais les premières troupes nécessaires à lever sont celles de la garde du roi. Il faut aussi, pour exécuter cette résolution, que le Roi d'Espagne sorte de Madrid. Il doit aller à Saragosse jurer les privilèges de l'Arragon et recevoir le serment de fidélité de ce royaume. Ce temps convient pour former sa garde, quand il n'y auroit d'autre prétexte que celui de la décence. Il est certain que la grandeur et la dignité d'un Roi d'Espagne demande qu'il soit accompagné par des troupes.

Il paroît même que, le Roi Catholique étant une fois sorti de Madrid, son service demanderoit qu'il fût un temps assez considérable sans y rentrer. Il pourroit visiter les différentes parties de l'Espagne, séjourner dans les principales villes, se faire voir à ses peuples; et peut-être cette conduite augmenteroit-elle leur affection. Quand elle ne serviroit qu'à faire voir qu'il ne veut pas demeurer toute sa vie renfermé dans son palais, comme les Rois de la maison d'Autriche, elle produiroit un bon effet. Son absence de Madrid diminueroit l'insolence du peuple ; il n'est à son aise que par la présence de la cour, et comme il n'y a nul commerce, nulle commodité pour la vie dans cette ville, l'éloignement du Roi rendroit vraisemblablement le peuple plus soumis.

Sa Majesté remet au comte de Marcin d'examiner lorsqu'il sera sur les lieux, avec le duc d'Harcourt, ce qu'il peut y avoir de bon ou de mauvais dans cette vue. Il paroît en général que, si l'on peut mettre quelque ordre dans les finances, borner l'autorité du Conseil de Flandre ou le supprimer tout à fait, corriger les abus du Conseil des Indes, y mettre des sujets capables et désintéressés, en ôter les autres, supprimer par des décrets le grand nombre de survivances de toute sortes, abolir l'étiquette, corriger enfin les principaux abus de la monarchie et

faire observer la justice, le Roi d'Espagne le fera mieux et avec plus d'autorité étant hors de Madrid, que demeurant dans cette ville.

Le projet est déjà fait pour aller à Barcelone recevoir la princesse de Savoye. Le Roi Catholique doit, comme il a été dit, passer aupavant à Saragosse; à son retour, il reviendra par le royaume de Valence. Le cardinal Porto-Carero a représenté au Roi que son âge avancé et ses infirmités ne lui permettoient pas de suivre le Roi Catholique dans ce pénible voyage. Il ajoute que les mêmes raisons l'obligent à demander la permission de se retirer entièrement des affaires. Il marque à l'égard du premier point qu'il ne croit pas qu'il suffise que le secrétaire des dépêches expédie seul avec le Roi son maître. Il propose de faire assister en sa place et en celle du président de Castille le marquis de Villafranca et le comte de Monterey.

Si le cardinal Porto-Carero veut se retirer, soit entièrement de toutes les affaires, soit seulement pendant le voyage du Roi d'Espagne, il seroit difficile de lui refuser cette permission. Ainsi Sa Majesté, lui faisant répondre honnêtement, lui laisse cependant la liberté entière de faire ce qu'il croira convenir à son âge et à sa santé. Elle approuve aussi que le Roi son petit-fils fasse assister deux Conseillers d'État à l'expédition des affaires, lorsque Ubilla les lui rapportera. Elle consent que le marquis de Villafranca soit l'un des deux, connoissant son zèle pour le service du Roi son maître; mais Elle fait savoir au cardinal qu'Elle ne peut croire que le comte de Monterey convienne dans cette place et qu'Elle est en même temps persuadée que personne n'y sera plus propre que le comte de San Estevan.

Le cardinal Porto-Carero le proposoit dans la même lettre pour demeurer à Madrid, et pour y prendre soin des affaires en l'absence du Roi, avec le président de Castille et le marquis de Mansera. Sa Majesté approuve le choix des deux derniers, mais, comme elle croit que le comte de San Estevan doit suivre le Roi Catholique, Elle fait savoir en même temps au cardinal Porto-Carero qu'on pourroit substituer à ce dernier le marquis del Fresno.

Ce détail sera vraisemblablement réglé avant que le comte

de Marcin arrive à Madrid. Il doit se préparer à suivre le Roi d'Espagne dans son voyage, soit que le duc d'Harcout puisse le faire, soit que sa santé ne le lui permette pas encore ; et dans cette conjoncture, son assiduité auprès de la personne du Roi Catholique et son attention à ce qui le regardera est plus nécessaire que jamais, car il n'y a nulle règle encore dans sa maison ; et l'intention du Roi est que le comte de Marcin apporte tous ses soins pour l'établir autant qu'il lui sera possible, soit qu'il agisse de concert avec le duc d'Harcourt, soit qu'il se trouve seul et revêtu pendant ce voyage du caractère d'ambassadeur.

Sa Majesté a lieu de croire qu'avant qu'il parte Elle recevra la nouvelle de la conclusion du traité fait avec le Roi de Portugal.

Comme le comte de Marcin a vu l'état présent des affaires par les lettres que le Roi lui a fait communiquer, il seroit inutile d'en reprendre le détail. Il est seulement à remarquer que l'Amirante et le comte d'Aguilar ont insisté plus fortement qu'aucun des Conseillers d'État sur la nécessité de ce traité et sur l'utilité dont il seroit à l'Espagne ; que le cardinal Porto-Carero ne le souhaitoit pas, que le président de Castille s'y est fortement opposé, qu'il a même dit au Roi d'Espagne que le Portugal lui appartenoit légitimement et qu'il agissoit contre ses droits en consentant à cette alliance. La plus grande partie des Espagnols sont dans le même principe. Ils envisagent la conquête du Portugal comme le plus grand bien de la monarchie, et, quel que soit l'abattement de l'état où ils se trouvent, ils espèrent toujours la réunion de cette couronne à celle d'Espagne.

Le comte de Marcin sait par lui-même les mesures que le Roi a prises pour la défense de l'Italie. Il peut en instruire mieux que personne le Roi d'Espagne, et faire connoître la nécessité de remettre de prompts secours d'argent dans le Milanois. Il doit aussi rendre les témoignages dus à la fidélité, au zèle et à l'expérience du prince de Vaudémont[1].

1. Charles-Henri, prince de Vaudémont, fils bâtard du duc Charles IV de Lorraine et de Mme de Cantecroix, entré en 1671 au service de l'Espagne, dans l'armée. A l'avènement de Philippe V il était chevalier de la Toison d'Or, gentilhomme de la

Les nouvelles qu'on avoit eues de quelques mouvemens excités dans le royaume de Sicile n'ont point eu de suite. Le duc de Varaguas[1], vice-roi de Sicile, a cependant été révoqué sur les plaintes continuelles que le roi d'Espagne a reçues de sa conduite. Le duc d'Escalonne[2] a été envoyé en sa place, et il y a lieu de croire, par les bons témoignages qu'on a rendus de lui, qu'il sera moins occupé de ses intérêts particuliers et qu'il songera davantage à ceux de son maître.

La conduite des vice-rois fait voir que rien n'est plus dangereux pour l'autorité du Roi d'Espagne, que de leur donner une autorité aussi absolue que celle qu'ils ont. Ils récompensent ordinairement l'attachement qu'on a pour eux, et jamais le mérite; si les emplois manquent, ils les multiplient, principalement ceux d'officiers réformés. Les plus désintéressés se contentent de ne rien prendre pour eux; mais ils emploient l'argent du Roi d'Espagne à payer et à récompenser leurs amis, souvent

Chambre, et, depuis 1698, gouverneur du Milanais. Il fut maintenu à ce poste par le jeune Roi en 1701 (*Gazette de France*, 1701, p. 293, de Madrid le 2 juin). Il avait été nommé du Conseil d'État le 29 novembre 1699. — Pour plus de détails, voir Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. IV, p. 336-346. Sa conduite, au dire de Saint-Simon, fut assez équivoque en Italie, et son fils servit dans les rangs de l'armée impériale.

1. D. Pedro-Manuel Colon de Portugal y Sandoval, VIIe duc de Veragua et de la Vega, marquis de la Jamaïque et de Villamizar, VIIe comte de Gelves, Ve de Ayala, chevalier de la Toison d'Or, Grand d'Espagne, amiral héréditaire des Indes commandeur de l'Ordre de Saint-Jacques, conseiller d'État depuis le 29 novembre 1699 et vice-roi de Sicile depuis 1695. Après un intérim à Naples à la fin de 1701, il devint président du Conseil des Ordres en 1703 et prit possession de cette charge le 10 décembre. Il mourut le 9 septembre 1710. (Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 128 et 399. — Pour plus de détails, voir Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 251 n° 1.)

2. D. Juan-Manuel Fernandez de Acuña, Giron, Pacheco, Cabrera y Bobadilla, VIIIe duc d'Escalona, marquis de Villena et de Moya, comte de Santisteban de Gormas, etc., Grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, 9 octobre 1687. Il commanda successivement comme vice-roi et capitaine général en Navarre, en Aragon, en Catalogne. En 1701, il fut nommé vice-roi de Sicile et de Naples, résista tant qu'il put aux Impériaux, fut fait prisonnier à Gaëte et ne fut délivré qu'en 1710. Il devint alors mayordomo-mayor de Philippe V. Une scène assez vive, dans laquelle il menaça Alberoni de sa canne, le fit exiler six mois dans ses terres, à la fin de 1717. Il mourut le 29 juin 1725, âgé d'environ soixante-dix-huit ans, laissant une réputation de haute vertu. — Le duc d'Escalona, marquis de Villena, parlait un grand nombre de langues, avait une fort belle bibliothèque, et recherchait les gens de lettres. Ce fut lui qui, en 1713, fonda l'Académie Espagnole de la langue. (Vayrac, *Etat présent de l'Espagne*, t. IV, p. 103. — *Correspondance d'Espagne*, t. LXXXV, fol. 490; t. CCLXVI, fol. 384 ; t. CCCXLII, fol. 30 ; t. CDIV, fol. 150, v^e; — Coxe, *op. cit.*, t. I, p. 496 ; t. II, p. 58 ; — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 80 ; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, I, 425.)

en retenant les gages et les appointemens de ceux dont les services mériteroient mieux les grâces du Roi leur maître. Il semble que le Roi d'Espagne ne peut remédier à cet abus qu'en déclarant dès à présent que désormais il ne donnera plus de pareils postes sur le même pied qu'ils ont été sous les règnes précédens, et qu'il prétend se réserver l'entière disposition des emplois.

Il est nécessaire aussi que le comte de Marcin sache que, le Roi ayant envoyé en Espagne les avis que Sa Majesté avoit reçus des mouvemens de Sicile, le président de Castille dit au Roi Catholique avec quelque émotion qu'on croyoit en France que tous les Espagnols étoient des traîtres.

Quoiqu'il y ait eu plusieurs plaintes faites contre le duc de Medina-Celi[1], vice-roi de Naples, il a paru cependant plus à propos de le continuer dans son emploi que de nommer un autre vice-roi. Ses grands établissemens en Espagne répondent suffisamment de sa fidélité, et, comme le long séjour qu'il a fait en Italie, soit comme ambassadeur à Rome ou comme vice-roi de Naples, lui a acquis la connoissance des affaires, il a paru plus convenable de le continuer dans ce poste que d'envoyer un nouveau vice-roi moins instruit et peut-être plus intéressé. Le duc de Medina-Celi est Conseiller d'État.

Le duc d'Uzeda[2], aussi Conseiller d'État et ambassadeur du Roi Catholique à Rome, sert le Roi son maître avec beaucoup de zèle et de fidélité. Le Roi est aussi très content de la conduite que tient le marquis de Bedmar dans les Païs-Bas.

Le comte de Marcin peut rendre, au nom de Sa Majesté, de

1. Voir tome I, page 390, n. 1.

2. D. Juan-Francisco Pacheco de Mendoza y Toledo, IIIe comte de la Puebla de Montalban, IVe duc d'Uceda, marquis de Belmonte, gentilhomme de la Chambre. Après avoir été gouverneur de Galice, il fut nommé, en mars 1687, vice-roi de Sicile, puis le 30 septembre 1699 conseiller du Conseil d'État, et vers la même date ambassadeur à Rome. En 1702, Philippe V lui accorda la propriété de la présidence du Conseil des Ordres, que le marquis de Santillan continua de gouverner en son absence. Néanmoins, le duc d'Uceda passa à l'archiduc Charles et fit partie du gouvernement institué par lui à Madrid en 1710. Il mourut à Vienne le 25 août 1718. (Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 126 ; — Coxe, *op. cit.*, t. II, p. 24, 39 ; — *Documentos inéditos*, t. LXXIX, p. 387, 394, 401 ; — *Correspondance d'Espagne*, t. LXXXIII, fol. 252 ; t. C, fol. 39, v°.) Il avait été nommé chevalier du Saint-Esprit en 1703, mais il ne fut jamais « reçu », sans doute à cause de sa défection. (*Statuts et catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1733, p. 296.)

bons témoignages de l'un et de l'autre dans les occasions. Comme Elle ne veut recommander au Roi d'Espagne que ceux qui rendront véritablement de bons services à ce prince, il est nécessaire aussi qu'il fasse voir que les recommandations de Sa Majesté sont d'un grand poids auprès de lui, et qu'il marque par les effets la considération particulière qu'il en fait. Cette conduite achèvera d'effacer entièrement les restes de penchant pour la maison d'Autriche, s'il y en avoit encore, et, lorsque les Espagnols verront qu'ils obtiennent des grâces par la protection du Roi, ils chercheront à les mériter par leur attachement au Roi Catholique. Ce sera peut-être un moyen de les exciter à servir dans les troupes ; jusqu'à présent, il n'a pas été possible de leur en inspirer l'envie, et rien n'est plus difficile que de les engager à sortir de Madrid.

Lorsque le Roi d'Espagne partit, le Roi lui conseilla de donner quelque récompense éclatante au marquis de Castel dos Ryos[1], son ambassadeur. Sa Majesté étoit persuadée que la conjoncture heureuse où il s'étoit trouvé méritoit bien de l'élever à la dignité de Grand, ayant d'ailleurs assez de naissance pour mériter cet honneur. Jusqu'à présent il n'a eu aucune récompense. Sa Majesté en a écrit plusieurs fois Elle-même au Roi d'Espagne ; ce prince a répondu qu'il s'y trouvoit beaucoup de difficultés, que cependant il lui accorderoit cette grâce à la seule recommandation du Roi. Si la chose n'est pas encore faite lorsque le comte de Marsin arrivera, il fera connoître au Roi d'Espagne que Sa Majesté pense toujours de même en faveur du marquis de Castel dos Rios.

Il est revenu au Roi que le Connétable de Castille a tenu de mauvais discours depuis son retour à Madrid. Le comte de Marcin tâchera d'en découvrir la vérité, et il ne lui sera pas difficile de le faire. Sa Majesté avoit été contente de sa conduite pendant le séjour qu'il a fait auprès d'Elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Si ce bruit est sans fondement, et qu'en effet il se conduise sagement, il paroît qu'il seroit plus conforme au service du Roi d'Espagne de le bien traiter après

1. Le marquis de Castelldosrius, ambassadeur en France de 1698 à 1702. Voir sa notice biographique au tome I, page 519.

l'ambassade qu'il a faite, après avoir demandé la protection de Sa Majesté pour ses intérêts particuliers, que de le regarder comme suspect, car il n'a jamais fait de figure principale ; s'il a quelque démérite, ce ne peut être que pour avoir obtenu par la protection de la Reine l'ambassade de France, contre le sentiment du cardinal Portocarero, et il ne convient pas que le Roi d'Espagne se déclare en quelque façon partial pour les amis du cardinal, et ennemi de ceux qui lui sont opposés ; ce prince connoît même présentement l'incapacité du cardinal Portocarero, et il l'a bien remarquée depuis que le cardinal travaille avec lui.

Il n'a point encore été parlé dans cette instruction de la Reine douairière d'Espagne[1]. Depuis sa retraite à Tolède, elle n'a paru dans aucune intrigue, il n'est revenu aucune plainte de sa conduite. On avoit dit qu'elle souhaitoit que le Roi lui permît de venir à Paris. Sa Majesté y consentoit. Elle lui avoit même prêté le palais du Luxembourg pour y demeurer ; mais elle a témoigné depuis qu'elle n'avoit jamais eu ce dessein et qu'elle comptoit finir ses jours en Espagne, suivant les clauses du testament du feu Roi Catholique. Il seroit plus à souhaiter qu'elle vînt en France que de demeurer en Espagne ; mais le comte de Marcin ne doit faire aucune insinuation sur ce sujet. Il suffit que cette princesse sache les intentions du Roi.

Il est de la dignité du Roi Catholique et de la reconnoissance pour la mémoire du feu Roi son oncle, de bien traiter la Reine douairière, non pas à la vérité en la rappelant à Madrid, mais en donnant les ordres nécessaires pour lui faire payer exactement son douaire, et en empêchant qu'on ne lui fasse des difficultés mal fondées, soit sur cet article, soit sur quelque affaire de peu d'importance. Il est aussi de son intérêt, comme Roi, de faire garder à l'égard de cette princesse le respect dû aux têtes couronnées.

Le Roi veut même que le comte de Marcin aille de sa part la voir à Tolède, qu'il l'assure de l'affection de Sa Majesté. Et comme elle laisse à sa liberté de prendre le caractère d'ambas-

1. Marie-Anne de Neubourg, veuve de Charles II. Elle avait eu ordre de quitter Madrid avant l'arrivée de Philippe V.

sadeur en arrivant à Madrid, ou de différer, Elle lui fait remettre deux lettres pour la Reine, l'une avec la qualité d'ambassadeur, l'autre où cette qualité n'est point exprimée. Il rendra l'une ou l'autre, suivant la résolution qu'il aura prise.

Le Roi faisant communiquer au comte de Marcin les lettres du duc d'Harcourt et du sieur de Blécourt, et les dépêches de Sa Majesté depuis l'acceptation qu'Elle a faite du testament du feu Roi d'Espagne, il seroit inutile de lui parler dans cette instruction des ordres qu'elles contiennent. Il a lieu d'espérer qu'il trouvera le duc d'Harcourt en état d'en conférer avec lui et de lui donner de nouveaux éclaircissemens sur tous les points de ce mémoire.

L'intention de Sa Majesté est qu'il parte incessamment pour se rendre à Madrid, le bien de son service demandant qu'il y ait au plus tôt quelqu'un en état d'agir.

Quand même il différeroit de prendre la qualité d'ambassadeur, Sa Majesté veut qu'il lui rende compte exactement et par toutes les occasions, soit de la poste ordinaire, soit des courriers, de tout ce qu'il verra et de ce qu'il apprendra qui aura quelque rapport à son service. Elle est persuadée qu'il répondra parfaitement à la bonne opinion qu'Elle a de lui, et qu'il la confirmera en s'acquittant à son entière satisfaction des ordres qu'Elle lui donnera.

Le duc d'Harcourt et le sieur de Blécourt l'instruiront du cérémonial. Cependant Sa Majesté en fait joindre un mémoire particulier à cette instruction, semblable à celui qu'Elle fit remettre au duc d'Harcourt, lorsqu'il partit pour sa première ambassade.

L'intention de Sa Majesté est que tous ses ambassadeurs et ministres au dehors lui apportent au retour de leurs emplois une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important dans les négociations qu'ils auront conduites, de l'état des cours et des pays où ils auront servi, des cérémonies qui s'y observent, soit dans les entrées, soit dans les audiences, soit dans toute autre rencontre ; du génie et des inclinations des princes et de leurs ministres, et enfin de tout ce qui peut donner une connoissance particulière des lieux où ils auront

été employés, et des personnes avec lesquelles ils auront négocié. Ainsi le comte de Marcin aura soin de préparer un mémoire de cette sorte, en forme de relation de l'emploi que Sa Majesté lui confie, pour le mettre à son retour entre les mains de Sa Majesté.

Fait à Versailles, le 7e jour de juillet 1701.

LOUIS.

COLBERT.

XXI

LE CARDINAL D'ESTRÉES

1702-1703

En décidant le rappel de Marcin, plus homme de guerre que diplomate, par goût aussi bien que par aptitude, Louis XIV avait fait choix pour le remplacer auprès de Philippe V du cardinal d'Estrées, dont il estimait hautement les capacités d'homme d'État, et qui avait donné en Bavière et à Rome des preuves de ses talents.

César d'Estrées était né le 12 février 1628. Tout jeune, en 1653, il avait été fait évêque-duc de Laon et pair de France. En 1671 il était devenu cardinal, et, le 31 décembre 1688, le Roi l'avait nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit[1].

Les instructions adressées au cardinal d'Estrées ne sont qu'un volumineux supplément aux instructions déjà si amples données à Marcin, l'année précédente. Le début laisse clairement sentir combien le mauvais état des affaires d'Espagne, le désarroi de son gouvernement, l'inertie malveillante et l'indocilité de la plupart des grands seigneurs causaient déjà à Louis XIV de dégoûts et de préoccupations. Il faut que l'Espagne songe à s'aider elle-même ; réduite à ses propres ressources, la France s'épuiserait vainement à soutenir son alliée.

Viennent ensuite les mêmes recommandations que dans le mémoire rédigé pour M. de Marcin : l'ambassadeur doit s'efforcer de vaincre la timidité du Roi et empêcher, lorsqu'il reviendra en Espagne, que l'étiquette ne le ressaisisse par son formalisme qui paralyse toute action; il faut en outre, pour fortifier l'autorité du prince, pour le mettre aussi à l'abri d'un fanatique ou de conspirateurs, lui donner une garde, et cette garde, il convient de l'organiser avant la rentrée à Madrid, pour éviter de froisser les Castillans. A cet effet,

1. Pour plus de détails, voir Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. II, p. 98, n. 7.

il est indispensable que, dès son arrivée auprès de Philippe V, l'ambassadeur prenne l'habitude d'assister au *despacho*.

Le mémoire se continue par une longue série de notes sur les tendances et la situation des principaux personnages : les uns fidèles, mais mal vus de ceux dont le zèle intransigeant, sans aller jusqu'à désirer l'archiduc Charles, repoussait l'ingérance de Louis XIV ; les autres d'une loyauté douteuse, comme l'almirante de Castille, qui bientôt en effet allait, passer à l'ennemi.

Le Roi recommande ensuite à son ministre d'essayer de faire exclure les Hollandais et les Anglais du commerce des Indes et d'assurer leur place aux Français. Enfin, M. de Marcin, en mettant le cardinal au courant des affaires présentes, l'informera de la négociation secrète relative à la cession des provinces flamandes à l'Électeur de Bavière.

Le cardinal d'Estrées rejoignit Philippe V à Milan le 17 octobre 1702. Un instant malade, il se remit néanmoins assez vite pour suivre le Roi dans son voyage par Gênes, la Provence et la Catalogne. Ils arrivèrent à Madrid le 17 janvier 1703.

Le séjour du cardinal d'Estrées à Madrid ne devait durer que quelques mois, mais, pendant cette courte ambassade, le représentant de Louis XIV, naturellement hautain et volontiers impérieux, se trouva en butte aux plus perfides et aux plus savantes intrigues de la part de la princesse des Ursins. Habile à se servir des Français les uns contre les autres, et des Espagnols contre les Français, la princesse n'avait qu'un dessein : rester en Espagne maîtresse incontestée et satisfaire une ambition purement égoïste, sans préoccupation sincère des véritables intérêts de la nation.

Dès le retour de Philippe V à Madrid, le *despacho* se trouva désorganisé par la démission du cardinal Portocarrero. Le Roi crut que, du jour au lendemain, il se trouverait capable de régler tout par lui-même. C'était bien ce que voulait la princesse des Ursins, qui se proposait de régner ainsi, par l'intermédiaire de la Reine.

Louis XIV dut intervenir énergiquement. Le cardinal Portocarrero consentit à rentrer aux affaires. Une réconciliation imposée remit en apparence l'accord entre l'ambassadeur, Mme des Ursins, Louville et Orry, mais une guerre sourde se poursuivit entre eux. Le Roi et la Reine ne déguisaient pas leur antipathie violente contre le ministre de Louis XIV ; c'était à sa personne qu'ils en voulaient et ils le faisaient d'autant mieux sentir qu'il affectaient plus de déférence aux volontés de leur aïeul : ainsi ils acceptèrent sans hésitation le projet de cession de la plus grande partie des Pays-Bas à l'Électeur de Bavière[1].

1. On trouvera tous les détails de ces affaires, d'après la correspondance diplo-

Toutes ces manœuvres aboutirent au résultat cherché : dès le mois de juin, Louis XIV se décida à rappeler un ambassadeur si mal en cour et dont on ne pouvait plus guère attendre de services utiles. Le 11 octobre 1703, le cardinal quitta Madrid pour rentrer en France [1]. Le Roi son maître, pour lui marquer qu'il ne désapprouvait pas sa conduite, lui donna l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés [2].

MÉMOIRE CONTENANT PLUSIEURS OBSERVATIONS ET CHANGEMENS A FAIRE A L'INSTRUCTION DONNÉE PAR LE ROI AU SIEUR COMTE DE MARSIN, LORSQU'IL PARTIT, AU MOIS DE JUILLET DE L'ANNÉE 1701 POUR ALLER EN ESPAGNE EN QUALITÉ DE SON AMBASSADEUR, L'INTENTION DE SA MAJESTÉ ÉTANT QUE CE MÉMOIRE SERVE PRÉSENTEMENT D'INSTRUCTION A M. LE CARDINAL D'ESTRÉES ALLANT EN ESPAGNE AVEC LE ROI CATHOLIQUE.

Correspondance d'Espagne, t. CIX, fol. 15-53, minute.

Octobre 1702.

I

L'état des affaires n'est pas meilleur qu'il étoit lorsque le comte de Marsin est parti pour se rendre à Madrid. Il semble au contraire que, plus le nombre et les forces des ennemis de la monarchie d'Espagne augmentent, moins elle trouve de ressources en elle-même pour se soutenir. La gloire et l'intérêt du Roi l'engageoient également à marcher lui-même pour la défense de ses États ; il y avoit lieu de croire que ses sujets le voyant exposé aux plus grands périls pour la conservation des différentes parties de la monarchie, leur zèle s'augmenteroit et qu'ils feroient de nouveaux efforts pour l'assister. Mais on a vu au contraire que son absence a servi de prétexte pour laisser toutes choses dans l'abandon ordinaire. Il ne s'est

matique, dans le tome I de l'ouvrage de M. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, p. 134 à 160.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CXVIII, fol. 77. (Le cardinal à Louis XIV, Madrid, 10 octobre 1703.)

2. Le cardinal mourut peu après, le 18 décembre 1714.

trouvé aucun sujet capable d'être chargé seul de l'autorité principale et la junte qu'on a été obligé de former n'a servi qu'à faire voir les divisions particulières de ceux qu'on avoit choisis pour la composer[1].

On prétend que le Royaume d'Espagne renferme en lui-même de grands moyens de se défendre contre ses ennemis; que l'argent y est plus abondant que les étrangers ne le croient; qu'on peut trouver des facilités qu'on n'a point encore mises en pratique pour bâtir des vaisseaux, pour les armer, pour lever des troupes; qu'enfin le point principal est d'employer quelqu'un capable de profiter et de faire un bon usage de toutes les ressources que l'Espagne peut encore fournir. Il est certain que ces ressources, s'il y en a quelqu'unes, sont demeurées fort cachées depuis l'avènement du Roi d'Espagne à la couronne. Le Roi est persuadé que si elles peuvent être découvertes et mises en usage, il n'y a personne plus capable de le faire que M. le cardinal d'Estrées. Il connoît parfaitement l'importance dont il est d'y réussir, mais avant que de lui donner aucun ordre particulier sur ce sujet, Sa Majesté veut qu'il fasse attention à ce que la France souffre de l'alliance de l'Espagne; qu'il songe qu'il seroit impossible à la fin de soutenir cette couronne contre un aussi grand nombre d'ennemis, si elle se contentoit de recevoir simplement les secours que le Roi lui donne, sans contribuer en rien à sa propre défense. Quelque grandes que soient les forces du Roi, elles ne sont pas infinies; leur union les a rendues formidables : il seroit difficile qu'elles pussent toujours soutenir les efforts des ennemis de Sa Majesté, lorsqu'elles seroient divisées en tant d'endroits différens dans l'ancien et dans le nouveau monde. Les forces de mer ne sont guère moins nécessaires que celles de terre pour la conservation de la monarchie d'Espagne, mais lorsqu'il faut envoyer des vaisseaux dans l'Amérique, à Cadis, à Naples, en Sicille et dans le golfe Adriatique, il est impossible que les ennemis ne trouvent beaucoup d'endroits foibles et que cette

1. Les membres de cette junte étaient : le cardinal Portocarrero, D. Manuel Arias, le marquis de Mancera, le duc de Montalto, le comte de Monterey, le marquis de Villafranca et le duc de Medinaceli.

division ne leur donne de grandes facilités pour l'exécution de leurs projets. C'est ce que l'on voit arriver présentement à Cadis[1].

Si le Roi Catholique pouvoit contribuer à la défense de ses États, assurer au moins les côtes d'Espagne, envoyer des vaisseaux aux Indes, maintenir un certain nombre de troupes en Italie, les forces du Roi et les siennes seroient supérieures de tous côtés et les ennemis se désabuseroient bientôt du succès de leurs desseins. Rien ne leur donne tant d'espérance que l'opinion qu'ils ont que la France ne peut soutenir seule un poids aussi pesant que celui de la conservation de l'Espagne, et certainement il sera difficile d'y résister si l'on ne trouve les moyens de l'adoucir. Le Roi ne doute pas de l'application particulière que M. le cardinal d'Estrées y donnera, et comme Sa Majesté sait qu'il ne borne pas ses vues aux affaires présentes, mais qu'il les étend aussi pour l'avenir, elle est persuadée qu'il n'oubliera rien pour lui assurer un jour un juste dédommagement des dépenses excessives qu'elle a bien voulu faire jusqu'à présent en faveur de la couronne d'Espagne. Quoique il doive avoir cette vue, il faut cependant avant toutes choses tâcher, autant qu'il sera possible, d'y rétablir l'ordre. Comme il est absolument nécessaire de commencer par les finances et qu'elles étoient fort embarrassées par la mauvaise administration des règnes précédens, Sa Majesté, priée par le Roi d'Espagne de lui envoyer quelqu'un capable d'éclaircir ce qui regardoit ses finances, fit partir l'année dernière le sieur Orry pour Madrid. Il est revenu depuis et il y est retourné une seconde fois, et dans ces deux voyages il a pris toutes les connoissances qu'il a cru nécessaires pour former un nouveau plan. Sa vue est de soulager les peuples, d'augmenter les revenus du Roi d'Espagne, et il compte de parvenir à ce grand

1. En 1702, une flotte anglo-hollandaise, sous les ordres de l'amiral anglais Sir Georges Rooke et de l'amiral hollandais Allemond, portant une armée commandée par le duc d'Ormonde, assisté du prince de Hesse-Darmstadt, ancien vice-roi de Catalogne sous Charles II, tenta un débarquement dans la baie de Cadiz. Cette tentative fut repoussée par le marquis de Villadarias et le comte de Fernan-Nuñez, et aussi grâce aux secours préparés par ordre de la jeune reine. Ce fut cette même flotte qui, le 22 octobre, coula les galions réfugiés dans la baie de Vigo. (Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. I, ch. VII.)

dessein en corrigeant plusieurs abus que la négligence du gouvernement a laissé introduire. Il communiquera son travail à M. le cardinal d'Estrées, il l'informera de tout ce qu'il a fait depuis qu'il est à Madrid. Lorsqu'il partit, le Roi lui avoit ordonné de ne rien faire que de l'aveu et du consentement de son ambassadeur. L'intention de Sa Majesté est qu'il en use de même avec M. le cardinal d'Estrées et que non seulement le sieur Orry, mais encore tous ceux qui seront en Espagne pour quelques affaires que ce soit, qui peuvent avoir rapport au service de Sa Majesté, ne fassent et ne demandent rien que par l'autorité et par la voie de M. le cardinal d'Estrées.

II

La considération des Grands dans le Royaume d'Espagne n'a pas augmenté, ni depuis que le sieur comte de Marsin est parti pour Madrid, ni pendant l'absence du Roi Catholique. Quelques-uns ont tenu de mauvais discours entre eux, mais ils n'étoient ni plus accrédités parmi le peuple, ni plus en état de former des partis dans le Royaume, et véritablement il ne paroît pas qu'ils agissent par le désir d'avoir un prince de la maison d'Austriche préférablement à un prince de la maison de France. Leur conduite fait croire qu'ils sont fort indifférens. Leur objet est de demeurer maîtres de leurs actions. Toute autorité leur est insupportable. Ils aimeront leur Roi pourvu qu'il se contente de respects extérieurs et qu'il souffre que les Espagnols demeurent à Madrid.

Ils n'ont pu se résoudre à suivre le Roi Catholique lorsqu'il est sorti d'Espagne. Comme il falloit quelque prétexte pour colorer le parti qu'ils avoient pris de l'abandonner, ils ont répandu dans toute la nation les plaintes du peu d'ouverture que ce prince avoit à leur égard. Au reste, ces différentes plaintes n'ont excité aucun mouvement. Le peuple de Madrid, chargé d'impôts excessifs, a continué de souffrir et s'est consolé par les discours insolens qu'il est accoutumé de tenir. Les autres peuples des différentes provinces du Roi d'Espagne ont paru affectionnés au Roi leur maître.

III

Le Roi d'Espagne a toujours la même déférence pour les conseils du Roi et la même confiance en la tendresse de Sa Majesté pour lui. M. le cardinal d'Estrées est parfaitement informé des marques que ce prince a données de son courage pendant la campagne. Il seroit à souhaiter qu'il eût acquis la même fermeté dans l'esprit, mais il n'a pas encore surmonté cette même timidité dont il est parlé dans l'instruction donnée au comte de Marsin. Elle empêche que les bonnes qualités qu'il a ne soient connues. Elle contribue même à éloigner ses sujets de lui. On ne peut trop l'exciter à décider par lui-même, à récompenser et à punir à propos, et malheureusement ce n'est que par cette dernière voie qu'il obligera plusieurs de ses sujets à lui porter le respect qu'ils lui doivent. Le duc d'Ossone l'a perdu en plusieurs occasions et toujours impunément[1]. Il est de la dernière importance de ne pas souffrir de si mauvais exemples.

Il faut éviter une autre extrémité où le Roi d'Espagne se porte facilement. Il éloigne la nation espagnole de son service par une préférence trop marquée pour les François. Il semble que ses sujets lui soient insupportables : au moins ils s'en plaignent ; ils prétendent que c'est par cette raison que plusieurs sont retournés à Madrid au lieu de suivre le Roi Catho-

1. D. Francisco-Maria-de-Paula Acuña, Pacheco y Tellez Giron, VIe duc de Osuna, Ve marquis de Peñafiel, de Fromesta et de Caracena, Xe comte d'Ureña fils du Ve duc de Osuna, dont il a été parlé ci-dessus, t. I, p. 230. Il était venu en décembre 1700 jusqu'à Amboise, pour saluer Philippe V, et il poussa jusqu'à la cour pour « faire sa révérence » à Louis XIV. « C'est un jeune homme qui a bonne intention », disait alors d'Harcourt en parlant de lui. En février 1701, il fut un des six gentilshommes de la Chambre maintenus par Philippe V. En 1705, il devint capitaine d'une des deux compagnies de la garde espagnole. Il fut de plus *notario mayor* de Castille, grand assistant à la chambre du roi, commandeur de l'ordre de Calatrava et grand commandeur aux clefs de l'ordre de Saint-Jacques En 1706, on le chargea de conduire à Bayonne la reine douairière. En 1711, il fut envoyé comme premier plénipotentiaire au Congrès d'Utrecht. Mort à Paris, à trente-huit ans, le 3 avril 1716, laissant deux filles de son mariage avec Da Maria Velasco y Benavides, fille du connétable de Castille. (Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 205; — Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 371 ; — Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, trad. Muriel, t. I, p. 448, 487 ; — *Gazette de France*, 1701, p. 125, de Madrid, le 24 février ; — *Correspondance d'Espagne*, t. LXXXVI, fol. 118 v°, 197-200.)

lique à l'armée ; ils publient que, depuis que ce prince est sorti de cette ville, il a cessé entièrement de parler leur langue et qu'il montre en toutes occasions un mépris et une aversion extrême pour la nation.

C'est par de tels bruits qu'on s'efforce de la détacher peu à peu de l'affection qu'elle devroit avoir pour le Roi son maître, et peut-être qu'ils ne sont pas entièrement sans fondement. Ce prince, élevé en France, remarque aisément le peu de zèle de ses sujets pour lui, le peu d'empressement qu'ils ont pour le bien de l'État. Il voit que leur intérêt est le seul objet qu'ils se proposent et la seule règle qu'ils suivent. Leurs manières lui déplaisent. D'ailleurs il est froid, les Espagnols sont réservés, rien ne forme la liaison entre le souverain et les sujets. Ces derniers attribuent aux François domestiques du Roi Catholique l'éloignement que ce prince témoigne pour les Espagnols ; leur antipathie naturelle pour les François en est tellement augmentée que depuis le passage du Roi d'Espagne en Italie elle a paru en différentes occasions. La présence et le respect dû au Roi n'ont pas été capables d'en arrêter l'effet.

Quoique le comte de Marsin ait toute la sagesse et toutes les qualités nécessaires pour bien servir le Roi dans l'emploi que Sa Majesté lui avoit confié, il n'a pu éviter que les Espagnols l'aient regardé pendant tout le temps de son ambassade comme un de ceux qui contribuoit (*sic*) le plus à les décrier auprès du Roi leur maître. Comme il a vu leur haine injuste, il a représenté au Roi que son retour en Espagne avec le Roi Catholique nuiroit infiniment au bien du service ; que la vivacité de son zèle ayant en quelque manière soulevé la nation contre lui, il ne pourroit désormais exécuter avec succès les ordres que Sa Majesté lui donneroit et persuader à des gens prévenus contre lui ce qu'elle jugeroit à propos de faire dire.

Ils ont pris encore pour objet de leur haine le sieur de Montviel, que Sa Majesté avoit mis auprès du Roi Catholique lorsqu'il passa en Espagne. Il est difficile de savoir la raison de leur aversion pour lui. Il n'a jamais eu assez de part à la confiance du Roi son maître pour leur causer de jalousie ; il est sage, peu empressé et il ne paroît pas qu'ils aient eu d'autre

sujet de le haïr que l'aversion générale qu'ils témoignent pour les François qui approchent le plus du Roi Catholique.

On a été satisfait pendant quelque temps en Espagne de la conduite du sieur de Louville. Les choses ont changé depuis. Comme depuis l'enfance du Roi d'Espagne il est auprès de lui, ce prince lui témoigne plus de confiance qu'à personne. Les Espagnols, contens de sa conduite à leur égard jusqu'au passage du Roi Catholique en Italie, se sont plaints de sa trop grande vivacité, de sa hauteur et de la familiarité qu'ils disent qu'il affecte avec le Roi son maître en public, depuis que ce prince est à la tête de l'armée. Ils disent qu'il traite les Espagnols avec le dernier mépris, qu'il inspire les mêmes sentimens au Roi Catholique et qu'il le détourne de témoigner à ses sujets la même bonté dont il leur donnoit plus de marques au commencement de son règne. Le Roi veut que M. le cardinal d'Estrées examine avec beaucoup d'attention le fondement de ces plaintes et qu'il rende fidèlement compte à Sa Majesté de la vérité. Il est très important de la savoir. Si le sieur de Louville abuse de la confiance que le Roi d'Espagne a pour lui, s'il s'aliène la nation, il vaut beaucoup mieux le retirer d'auprès de ce prince que de laisser une pareille cause d'éloignement entre le Roi Catholique et ses sujets. Mais si leurs plaintes ne sont causées que par l'envie qu'ils portent à la confiance que le Roi d'Espagne lui témoigne, qu'il ne s'agisse que de l'avertir de modérer la vivacité de son zèle, d'être plus mesuré lorsqu'il parle au Roi son maître en présence des Espagnols, en ce cas, il sera du bien du service de l'avertir seulement, sans le rappeler, et M. le cardinal d'Estrées peut en tirer beaucoup d'utilité pour faire passer au Roi d'Espagne les choses qu'il voudra faire savoir à ce Prince sans les lui dire lui-même; car il sera difficile que, quand même il acquerroit toute la confiance du Roi Catholique, il puisse entrer avec lui en beaucoup de détails dont un homme, accoutumé à le voir et à lui parler de tout temps et sur les choses les plus particulières, peut encore s'expliquer avec lui. Il paroît qu'il n'y aura jamais de voie plus propre pour cet effet que celle du sieur de Louville. Ainsi Sa Majesté remet à la prudence de M. le car-

dinal d'Estrées de juger en cette occasion ce qu'il croira de plus convenable au bien et elle est persuadée qu'il le lui fera savoir exactement.

Au reste il est nécessaire que le Roi d'Espagne s'applique à gagner l'amitié de ses sujets. S'il a peu d'estime pour les Espagnols, il faut qu'il cache avec soin ses sentimens, qu'il songe qu'il doit passer sa vie avec eux, que c'est sur eux qu'il règne ; il est bon qu'il considère le rang qu'un Roi d'Espagne tient dans le monde, quelle sera sa puissance si les affaires de la monarchie sont remises en bon état et qu'elles soient bien administrées. Le moyen d'y réussir n'est pas de mépriser ses sujets. Il faut les former, augmenter leur zèle, les exciter à se rendre habiles à toutes sortes d'emplois. Ils deviendront plus incapables encore et le zèle s'éteindra entièrement, s'ils ne sont soutenus par l'espérance d'être estimés de leur maître. La nation espagnole a produit de grands hommes autant que toute autre. Il peut s'en élever encore. Le Roi d'Espagne est jeune; il verra prendre une autre face aux affaires, s'il s'y applique; enfin il doit songer à se servir des Espagnols, puisque Dieu lui en a remis le sceptre entre les mains. Il faut louer son amitié pour les François ; il ne doit jamais perdre le souvenir de sa naissance; il est juste qu'il aime une nation qui répand son sang pour lui; mais son amitié pour la France lui doit faire souhaiter l'union des François et des Espagnols. S'il préfère trop ouvertement les premiers, la haine augmentera. L'antipathie n'est déjà que trop forte.

IV

Le temps que le Roi d'Espagne a passé hors de Madrid devroit suffire pour abolir entièrement l'étiquette. Toutefois plusieurs Espagnols y sont tellement attachés qu'on doit se préparer à les voir mettre tout en usage au retour du Roi Catholique pour l'assujettir encore à la contrainte où les Rois ses prédécesseurs ont passé leur vie. C'est dans ce commencement qu'il doit établir les choses de la manière qu'il voudra qu'elles subsistent pendant le cours de son règne, et, s'il n'agit

en maître, il se verra bientôt plus contraint qu'aucun des Rois précédens. Les Espagnols zélés pour l'étiquette, connoissant déjà combien ses formalités sont opposées au génie d'un prince de la maison de France, prendront plus de précaution pour la conserver sous son règne qu'ils ne feroient si un prince de la maison d'Austriche régnoit en Espagne. Ils y seront encore plus attentifs depuis qu'ils ont vu que le Roi Catholique passe les mers, qu'il va visiter ses États, qu'il se met à la tête des armées, qu'il s'expose aux plus grands périls et qu'aucun n'est capable de l'arrêter.

Le Roi ne fait aucun changement à l'article de l'instruction donnée au sieur comte de Marsin, qui regarde l'étiquette, et l'intention de Sa Majesté est que M. le cardinal d'Estrées fortifie le Roi d'Espagne dans la résolution qu'il doit prendre de ne se pas laisser contraindre sur un point aussi important.

Il est parlé dans le même article d'un fonds qu'il seroit nécessaire de destiner pour le *Bolsilo* (*sic*). Il paroît que ce fonds a été réglé avant que le Roi Catholique soit sorti d'Espagne.

V

Mais jusqu'à présent on n'a pris encore aucunes mesures pour former la garde que le Roi d'Espagne doit avoir auprès de sa personne. Si cette garde étoit nécessaire lorsqu'il est passé à Madrid, elle ne l'est pas moins présentement, l'autorité royale n'étant pas plus affermie qu'elle l'étoit alors, et jamais elle ne le sera si le Roi Catholique n'est armé. Comme les Espagnols connoissent cette vérité, ils ont toujours craint de voir une garde au Roi leur maître, et, lorsqu'il en a été question pendant le règne précédent, l'exécution de cette pensée a été regardée comme un déshonneur fait à la fidélité de la nation espagnole. Ainsi le temps le plus convenable pour former cette garde paroissoit être celui du séjour que le Roi d'Espagne a fait en Italie. Elle étoit nécessaire alors, et pour sa sûreté, et pour sa dignité, et personne ne pouvoit en disconvenir. Il pouvoit à son retour en Espagne faire passer avec lui les troupes qui lui auroient servi de garde.

Soit que les Espagnols, par des voies secrètes, l'aient détourné de cette pensée, soit que les autres affaires aient empêché de suivre avec toute l'attention nécessaire le projet qu'on avoit fait, il n'a point été exécuté. Le Roi ne sait pas même qu'il y ait eu aucun ordre donné pour en établir le premier plan. L'intention de Sa Majesté est que M. le cardinal d'Estrées examine, pendant le peu de séjour qu'il doit faire à Milan, les mesures qu'on pourroit prendre pour donner au moins un commencement à cette garde. Il semble que le Roi d'Espagne pourroit, avant que de sortir d'Italie, nommer les officiers, établir un plan de régimens et de compagnies suivant les mémoires envoyés au comte de Marsin, donner un temps pour les lever et pour conduire en Espagne ceux que l'on feroit hors du Royaume, dans les États dépendans de la monarchie. M. le cardinal d'Estrées verra par le mémoire que le Roi fait joindre, la manière dont on pourroit travailler en peu de temps à former le régiment des gardes dans les Pays-Bas. Sa Majesté croit que parmi les différens sujets proposés pour le commander, le duc d'Havré seroit le plus propre à cet emploi.

On prétend que la garde du gouverneur de Milan, composée en grande partie d'Espagnols, est assez bonne. Il faut examiner s'il conviendroit de la prendre pour le Roi Catholique et de la faire marcher en Espagne où elle serviroit de premier pied à celle qu'on établiroit dans la suite.

VI

Le marquis de Villafranca s'étoit déclaré des premiers pendant la vie du feu Roi d'Espagne pour appeler un des princes de France à la succession. On étoit content de sa conduite dans l'exercice de la charge de président du Conseil d'Italie, et lui-même auroit préféré cette charge à celle qu'on lui donna de mayordomo mayor. Il n'a pas si bien réussi dans cette dernière. M. le cardinal d'Estrées voit que, dès le commencement, il a été un des plus ardens défenseurs de l'étiquette. Il en est encore plus entêté que jamais, mais, si le Roi d'Espagne

veut user de son autorité, les plaintes et les représentations du marquis de Villafranca deviendront bien inutiles. Cet entêtement pour les anciennes manières d'Espagne est aussi le moindre défaut qu'il y ait présentement à lui reprocher. Le principal est qu'en toutes occasions il se distingue par les mauvais discours qu'il tient contre la France. Lorsque la junte établie pour le gouvernement est d'avis de consulter le Roi sur les délibérations à prendre dans les occasions importantes, le marquis de Villafranca et le duc de Montalte s'y opposent ordinairement. Le premier a demandé plus d'une fois en pleine junte sur quel fondement la France prétendoit les gouverner et s'il n'y avoit pas en Espagne de sujets propres à servir l'État et à conduire les affaires de la monarchie. Il est cependant un de ceux que le Roi d'Espagne a le mieux traité de toutes manières depuis qu'il est sur le trône.

Le duc de Medina Sidonia, dont il est parlé dans le même article, a témoigné beaucoup de zèle pour le service du Roi son maître depuis qu'il est auprès de lui, et principalement depuis que ce prince est hors de Madrid. Mais l'envie est telle en Espagne qu'aussitôt qu'on l'a vu admis dans la confiance et dans les conseils les plus particuliers du Roi Catholique, rien n'a été oublié pour le décrier et pour l'attaquer sur toutes sortes d'articles, car il n'y a point d'accusation légère quand il s'agit de satisfaire la haine, et il paroît que le duc de Medina Sidonia avoit déjà beaucoup d'ennemis en Espagne lorsque le Roi Catholique l'a fait entrer dans son Conseil. On rappelle même, pour le rendre suspect, la révolution de Portugal et son étroite parenté avec la feue Reine, femme du Roi Dom Juan[1]. Enfin il paroît que les plus grands seigneurs d'Espagne auront une sensible mortification s'ils voient que le duc de Medina Sidonia et le comte de San Estevan soient encore appelés dans les conseils les plus secrets et qu'ils aient part au gouvernement après le retour du Roi Catholique à Madrid. La capacité du premier paroît fort bornée ; on ne lui sait aucun gré du zèle qu'il a témoigné pendant la tenue des derniers États de

1. Voir ci-dessus, p. 16, nos 1 et 2. Le duc de Medina Sidonia était neveu de la femme de Jean IV de Portugal.

Catalogne, et de tous côtés il revient que la manière dont ces États ont été terminés cause un préjudice infini aux intérêts du Roi Catholique, qu'elle borne son autorité, qu'elle augmente l'insolence des Catalans, qu'elle les entretient dans l'esprit de révolte, leur donnant plus de moyens d'exécuter impunément leurs mauvais desseins.

La haine n'est pas moins grande contre le comte de San Estevan. On ajoutera seulement à ce qui est marqué sur son sujet dans l'instruction donnée au comte de Marsin, qu'il a continué de faire voir en Italie et pendant le cours de la campagne le même zèle qu'il avoit témoigné auparavant pour le service du Roi son maître, mais il a été soupçonné, pendant le séjour que le Roi d'Espagne a fait à Naples, d'avoir reçu plusieurs présens pour des grâces que ce prince a faites. Cette accusation a trouvé d'autant plus de croyance que l'opinion publique est que le comte de San Estevan se conduisoit beaucoup par l'intérêt pendant qu'il étoit vice-roi de Naples. Enfin il n'a pas moins d'ennemis que le duc de Medina Sidonia et l'on ne craint pas moins de le voir demeurer en place au retour du Roi Catholique à Madrid.

VII

Comme le mariage du Roi Catholique s'est accompli depuis l'instruction donnée au comte de Marsin, on a connu le caractère de la Reine. Ce que le Roi sait de son esprit et des marques qu'elle en donne tous les jours bien au-dessus de son âge, confirme encore l'opinion que Sa Majesté avoit par avance qu'il seroit facile à cette princesse d'acquérir un grand pouvoir sur le Roi son mari. Sa Majesté voit aussi l'utilité dont il est pour son service d'avoir mis auprès de la Reine d'Espagne une personne de confiance et aussi propre que la princesse des Ursins à lui inspirer les sentimens qu'elle doit avoir. Les conseils qu'elle a donnés à la Reine ont si bien réussi qu'il paroît que cette princesse regarde comme son plus grand bonheur de plaire au Roi, qu'elle comprend l'importance dont il est pour le Roi Catholique et pour elle de mériter la conti-

nuation de l'amitié de Sa Majesté, et certainement si ce prince doit être gouverné, il vaut beaucoup mieux que ce soit par la Reine que par qui que ce soit. L'intention de Sa Majesté est que pour maintenir ces dispositions le cardinal d'Estrées agisse d'un parfait concert avec la princesse. Elle sait que le Roi désire véritablement de donner en toutes occasions des marques de son amitié à la Reine d'Espagne.

VIII

On s'efforce encore tous les jours de faire croire aux Espagnols que le Roi ne souhaite point le rétablissement de leur monarchie et que Sa Majesté connoît trop ses véritables intérêts pour contribuer sérieusement aux avantages de l'Espagne. M. le cardinal d'Estrées voit combien le désordre des affaires du Roi Catholique nuit au service de Sa Majesté, la pesanteur du fardeau qu'elle est obligée de soutenir et les avantages réciproques que la France et l'Espagne pourroient espérer de leur liaison mutuelle, si la règle étoit rétablie dans le gouvernement, en sorte que l'Espagne pût contribuer de sa part aux frais de la guerre et à sa propre défense. Il agira donc sur ce principe et il détruira autant qu'il lui sera possible les fausses impressions que les malintentionnés s'efforcent encore de donner à la nation.

IX

Le sieur Orry, envoyé par le Roi en Espagne pour prendre connoissance de l'état des finances et des moyens qu'il y auroit de remédier à leur mauvaise administration, a travaillé avec beaucoup d'application à l'un et à l'autre, mais l'absence du Roi d'Espagne a jusqu'à présent empêché qu'il ne pût exécuter aucun des projets qu'il a faits. Il les a communiqués au cardinal Portocarero et à l'archevêque de Séville[1], qui exerce la charge de président de Castille. Il en informera M. le cardinal d'Estrées et ce n'est que par son moyen que le sieur

1. D. Manuel Arias.

Orry doit en presser l'exécution, si elle est possible. Le compte qu'il en a rendu au Roi donne lieu de croire qu'on peut en faire un très bon usage, mais comme il faudroit connoître plus particulièrement les coutumes d'Espagne pour en juger parfaitement, Sa Majesté remet à la prudence de M. le cardinal d'Estrées de bien examiner toutes choses lorsqu'il sera sur les lieux.

X

Il est devenu absolument nécessaire de faire assister l'ambassadeur du Roi au *despacho* tenu par le Roi Catholique. Ce prince invita le cardinal de Janson [1] de s'y trouver, lorsque le cardinal alla le saluer à Naples. Il le refusa, et comme il ne devoit pas demeurer auprès du Roi Catholique, Sa Majesté loua sa modération et elle approuva le parti qu'il avoit pris. Il n'en est pas de même de M. le cardinal d'Estrées. Avant que de sortir d'Italie il doit se mettre en possession de la place que le Roi d'Espagne lui offrira certainement au despacho. Il faut qu'il y soit établi lorsqu'il arrivera en Espagne, en sorte que l'entrée que le Roi Catholique continuera de lui donner ne paroisse point nouvelle. Elle déplaira peut-être aux anciens ministres demeurés à Madrid, mais l'intérêt et la satisfaction des particuliers ne doivent jamais balancer ce que le Roi croit être du bien public.

XI

Sa Majesté a bien remarqué que M. le cardinal d'Estrées a prévu le chagrin que son voyage en Espagne pourroit causer au cardinal Portocarero, et qu'il a jugé que les amis et les ennemis de ce dernier s'éleveroient également pour condamner dans les commencemens la conduite que le cardinal d'Estrées

1. Toussaint de Forbin de Janson, cardinal depuis le 13 février 1690. — Ce prélat avait rempli plusieurs missions diplomatiques en Italie, en Pologne, en Allemagne, et il fit deux longs séjours à Rome, de 1690 à 1697 et de 1700 à 1706. En 1702, il était allé à Naples rendre compte à Philippe V des dispositions du Saint-Siège à son égard. (Cf. Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. IV, p. 73, n. 2 ; t. X, p. 162 ; — La Chenaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, s. v. Forbin.)

tiendroit. Sa Majesté s'assure aussi sur son zèle et sur sa prudence qu'il ne se laissera point ébranler par les discours des mal intentionnés et qu'il évitera, autant que le bien des affaires le pourra permettre, de donner des sujets de chagrin au cardinal Portocarero. M. le cardinal d'Estrées connoît son caractère. Il suffit d'ajouter à cet article de l'instruction du comte de Marsin que Sa Majesté ne peut oublier les marques que le cardinal Portocarero a données de la droiture de ses intentions, de son zèle pour le bien de la monarchie et de son attachement particulier à la personne du Roi d'Espagne. Il est même de l'intérêt de ce prince et de la bonne politique de faire connoître en toutes occasions qu'il y fait une attention particulière. Mais ces marques de la reconnoissance du Roi d'Espagne envers un sujet fidèle ne doivent pas s'étendre jusqu'à suivre ses avis en toutes choses. Son caractère, connu particulièrement du cardinal d'Estrées, suffit pour faire voir qu'il est aussi capable, et peut-être plus que personne, de se tromper, et que la prudence veut qu'on examine le bon et le mauvais de ses conseils, mais il faut que les bons traitemens qu'il recevra pendant sa vie fassent voir que le Roi d'Espagne n'oublie pas les services importans qu'on lui a rendus.

XII

Dom Manuel de Arias a été fait archevêque de Séville depuis l'instruction donnée au comte de Marsin. Pendant que le cardinal Portocarero et lui ont été seuls chargés du principal poids des affaires, l'intelligence entre eux diminuoit tous les jours et souvent leurs sentimens étoient fort opposés.

La junte ayant été formée, ceux que le Roi Catholique a choisis pour y faire entrer, se sont déclarés en quelque façon contre le cardinal et l'archevêque de Séville, qu'ils nomment *los clerigos*. Il semble que cette opposition des autres conseillers d'État les ait réunis et le concert a paru plus grand entre eux qu'il n'étoit auparavant. L'archevêque de Séville a fort goûté les propositions du sieur Orry. En même temps il a paru plus capable que tout autre d'en appuyer l'exécution,

aussitôt qu'elle seroit résolue. Mais il a fait connoître qu'il n'étoit pas en son pouvoir, ni en celui du cardinal Portocarero, de rien exécuter pendant que la forme du gouvernement subsisteroit en l'état où elle a été mise pendant l'absence du Roi Catholique.

XIII

Il faut ajouter à l'article qui regarde Dom Anthonio de Ubilla, que sa conduite depuis que le Roi d'Espagne est parti de Madrid n'a point détruit l'idée que l'on avoit de son caractère. Comme il croyoit que le Roi d'Espagne retourneroit immédiatement de Barcelonne à Madrid, que par conséquent l'autorité du cardinal Portocarero et la forme du gouvernement subsisteroient toujours, il n'oublia rien dans les commencemens du voyage pour se ménager avec le cardinal; comme il vit la répugnance extrême qu'il avoit pour le passage du Roi Catholique en Italie, il s'y opposa de tout son pouvoir, et l'on prétend même que, prévoyant que la conclusion des États de Catalogne donneroit au Roi son maître les moyens d'exécuter son dessein, il fit plusieurs démarches secrètes pour la traverser. Le Roi, ayant été informé de sa conduite, donna ordre au comte de Marcin de l'avertir et de lui parler fortement, s'il étoit nécessaire. Cet avis le rendit plus sage. Au lieu de traverser la conclusion des États de Catalogne et le voyage d'Italie, il découvrit plusieurs moyens de trouver une partie des sommes nécessaires pour le voyage et pour la campagne. Il a bien servi depuis et Sa Majesté conseille au Roi d'Espagne de lui donner une marque particulière de satisfaction en le faisant asseoir dans le despacho, au lieu qu'auparavant il y rapportoit les affaires à genoux.

XIV

Quant à ce qui regarde les conseillers d'État dont il est parlé dans cet article de l'instruction du comte de Marsin, il n'y a

point eu de changement à l'égard du marquis de Mansera. Il a continué d'agir et de parler en toutes occasions en homme de bien, et suivant ce qu'il a cru que l'état des affaires demandoit. Le Roi d'Espagne l'a fait entrer dans la junte établie pour le gouvernement, comme étant président du Conseil d'Italie.

Le duc de Montalto y est entré comme président du Conseil d'Aragon. Il s'est raccommodé avec le cardinal Portocarero depuis le départ du Roi Catholique, mais il ne paroît pas qu'il l'ait fait à dessein de se rendre plus utile au service du Roi son maître. Au contraire il a paru plus difficultueux que tout autre; il a refusé par un faux point d'honneur de présider aux États d'Aragon; il s'est chargé de faire toutes les représentations désagréables et d'appuyer celles que l'on pouvoit regarder comme un effet des mauvaises intentions de ceux dont elles venoient; il a été accusé, et même avec fondement, d'assister à plusieurs assemblées secrètes tenues à Madrid pendant la nuit, après le départ du Roi d'Espagne; enfin, lorsqu'il est question d'opiner dans la junte, il ne perd pas la moindre occasion de marquer beaucoup d'aigreur et beaucoup d'éloignement pour la France.

L'Amirante de Castille, voyant que depuis le nouveau règne il étoit regardé comme suspect, a témoigné désirer avec empressement de venir en France. Il souhaitoit que ce fût en qualité d'ambassadeur. Le Roi jugea qu'il seroit à propos de ne pas le laisser en Espagne pendant l'absence du Roi Catholique, et Sa Majesté ayant conseillé au Roi son petit-fils de le nommer pour cette ambassade, il y avoit lieu de croire qu'en ayant reçu l'ordre, il ne différeroit pas à l'exécuter. Cependant il n'est point encore parti. On a voulu dire qu'il ne sortiroit pas d'Espagne jusqu'à ce qu'il vît l'effet que produiroit l'entreprise des flottes d'Angleterre et d'Hollande. Sa conduite fera voir le fondement qu'on doit faire sur de pareils bruits, mais il y a lieu de croire qu'il aura obéi avant que le Roi d'Espagne soit de retour à Madrid[1].

1. L'Almirante de Castille prit en effet la route de France en septembre 1702, mais, arrivé à Tordesillas, il se hâta de gagner le Portugal, d'où il lança un manifeste contre Philippe V. Voyez sur l'Almirante les *Notices*, à la fin de ce volume.

Si les intentions du comte d'Aguilar sont mauvaises, au moins il a eu l'art de bien déguiser ses sentimens. Il n'est pas revenu la moindre plainte contre lui depuis le nouveau règne, et l'on ne pourroit lui reprocher son attachement à la maison d'Autriche que pendant la vie du feu Roi d'Espagne. Mais il est de la prudence de M. le cardinal d'Estrées de bien prendre garde à donner lieu de croire que le Roi sache mauvais gré à ceux qui étoient attachés à cette maison pendant qu'elle régnoit en Espagne. Cette opinion blesseroit la justice de Sa Majesté. Il faut seulement qu'ils comprennent qu'ils manqueroient essentiellement à leur devoir si le même attachement continuoit encore, après que le sceptre d'Espagne a passé dans la maison de France. Il est bon que l'on sache que Sa Majesté a toujours conseillé au Roi son petit-fils de s'appliquer particulièrement à connoître le mérite, les services et la fidélité de ses sujets, de les employer suivant leurs talens, sans prévention contre ceux qui étoient attachés plus particulièrement à la maison d'Autriche sous le dernier règne, pourvu que leur conduite présente et leur probité répondent de leur fidélité.

XV

Depuis l'instruction donnée au comte de Marcin, les justes soupçons que le Roi avoit alors de la fidélité du marquis de Leganez, ont été confirmés par des preuves si convaincantes que Sa Majesté a cru qu'il étoit essentiel qu'il vînt auprès d'elle et qu'il y demeurât pendant l'absence du Roi Catholique. Le marquis de Leganez l'a demandé lui-même. Depuis son arrivée, on a vu ce qu'il y a de principal en Espagne s'intéresser pour lui et assurer qu'il étoit incapable de manquer à son devoir, que, s'il avoit fait quelque faute, elle ne pouvoit au plus être attribuée qu'à sa franchise naturelle et à la facilité qu'il a de dire les choses de la manière qu'il les pense. Le cardinal Portocarero, dont les intentions ne peuvent être suspectes, a été le premier et le plus ardent à rendre de bons témoignages de sa conduite.

XVI

La suppression du Conseil de Flandres et par conséquent de l'autorité que le comte de Monterey avoit dans les affaires des Pays-Bas, semble l'avoir obligé de changer de conduite. Les raisons que le Roi avoit de n'être pas content de celle qu'il tenoit, lorsque le comte de Marsin est parti, ont cessé depuis. Comme le marquis de Villafranca et le duc de Montalte se distinguent dans la junte par l'opposition qu'ils font paroître pour la France, le comte de Monterey se distingue aussi par les conseils qu'il donne de renvoyer les choses les plus importantes à la décision du Roi et de se soumettre entièrement aux avis de Sa Majesté. Il faut cependant examiner encore longtemps sa conduite avant que d'y prendre une entière confiance. Il sait cacher ses sentimens, on le regarde comme difficile, fort entêté de son opinion et capable de la suivre aux dépens de tous les inconvéniens qui pourroient en arriver.

XVII

Le Roi d'Espagne a nommé le duc d'Albuquerque pour vice-roi du Mexique et il est parti. Le marquis de Castel dos Ryos, ambassadeur auprès de Sa Majesté, est nommé vice-roi du Pérou. Le retardement apporté aux expéditions nécessaires pour son départ empêche qu'il ne se rende à son emploi. Il est cependant essentiel pour le service du Roi d'Espagne qu'il y ait incessamment au Pérou un vice-roi capable d'y rétablir l'ordre et de corriger les abus que la négligence et l'intérêt des vice-rois précédens a laissé introduire. Le marquis de Castel dos Ryos a témoigné beaucoup de zèle pour le service du Roi son maître pendant le cours de son ambassade et une vive reconnoissance des grands bienfaits qu'il a reçus par la protection du Roi. Il y a lieu de croire qu'il s'acquittera bien de cet emploi.

L'instruction donnée au comte de Marsin fera voir à M. le cardinal d'Estrées, que le Roi n'avoit pas alors une grande opi-

nion du duc d'Albuquerque, vice-roi du Mexique. Ce choix a cependant été assez applaudi et il est venu depuis de bons témoignages de son désintéressement et même de son esprit.

XVIII

Rien ne seroit plus important, en rétablissant l'ordre dans les affaires des Indes, en excluant les Anglois et les Hollandois du commerce suivant les anciennes ordonnances d'Espagne, que de faire trouver en même temps à la France des avantages qui ne seroient point à charge à la nation espagnole. Il est bon que M. le cardinal d'Estrées ait cette vue, qu'il consulte quelques gens habiles dans le commerce, et Sa Majesté lui enverra aussi des mémoires qu'elle fera dresser sur le même sujet. Lorsque le duc de Medinaceli a passé, il y a quelques mois, à sa cour, on lui a parlé de l'utilité réciproque que les François et les Espagnols trouveroient dans cette bonne intelligence. Il en étoit persuadé, mais il dit que l'Espagne perdroit toujours considérablement tant qu'elle n'auroit point de manufactures chez elle et qu'elle seroit obligée de tirer de France toutes les marchandises qu'on porteroit aux Indes ; que par ce moyen la France seule auroit tout le profit et qu'il étoit nécessaire de remédier à cet inconvénient en examinant quelles sortes de manufactures on pourroit établir en Espagne et les moyens d'y réussir. En même temps il représenta la nécessité dont il étoit d'empêcher les fraudes et le débit des marchandises portées en contrebande. L'intention du Roi n'a jamais été de le souffrir. Au reste, il est inutile d'entrer présentement dans de plus grands détails sur l'établissement du commerce des Indes. Ils pourront être expliqués à M. le cardinal d'Estrées par les mémoires particuliers qui lui seront envoyés.

Comme il connoît par lui-même le caractère du duc de Medinaceli, Sa Majesté lui fera seulement savoir que, lorsqu'il vint auprès d'elle après avoir été rappelé de Naples, elle étoit informée de quelques mauvais discours qu'il avoit tenus à son passage à Milan et du mécontentement qu'il avoit fait

paroître de la manière dont il avoit été révoqué. Elle crut qu'il étoit de sa sagesse et de sa bonté de lui marquer qu'elle se souvenoit des marques qu'il avoit données de son zèle après la mort du feu Roi d'Espagne, plutôt que de faire attention à quelques plaintes que son chagrin pouvoit lui avoir arrachées. Le nombre des bien intentionnés n'est pas assez grand en Espagne pour aliéner ceux de cette nation qui sont regardés comme les plus considérables par leur naissânce et par leurs établissemens. Ainsi Sa Majesté jugea qu'il étoit du service du Roi Catholique de gagner entièrement le duc de Medinaceli par l'accueil favorable qu'elle lui fit et par les marques de confiance qu'elle voulut bien lui donner. En effet, il est parti très content et avec promesse d'exécuter tout ce que Sa Majesté voudroit bien lui ordonner.

La présidence du Conseil des Indes, que le Roi d'Espagne lui avoit donnée en le retirant de Naples, ne le satisfaisoit pas. Il fit représenter à Sa Majesté pendant son séjour auprès d'elle qu'il se croyoit incapable de bien servir le Roi son maître dans cet emploi, qu'il n'avoit aucune connoissance des affaires des Indes, qu'il auroit mieux servi, si le Roi Catholique eût voulu lui donner la présidence du Conseil d'Italie. M. le cardinal d'Estrées a déjà vu par ce mémoire qu'elle est possédée par le marquis de Mansera. Le duc de Medinaceli en demande la survivance. Le Roi lui fit répondre que le Roi son petit-fils avoit pris la résolution de ne plus accorder de pareilles grâces, connoissant le préjudice que cette multiplication des mêmes charges causoit à son service, mais Sa Majesté voulut bien lui promettre d'écrire elle-même au Roi Catholique en sa faveur et de lui demander une assurance secrète qu'il donneroit au duc de Medinaceli la charge du président du Conseil d'Italie lorsqu'elle viendroit à vaquer. Le Roi d'Espagne l'a promise. Aucun de ses ministres ne le sait et le comte de Marsin en est seul instruit. Le duc de Medinaceli parut en partant très sensible à la grâce que Sa Majesté voulut bien lui accorder. Ce sera seulement à Barcelone qu'il en aura appris l'effet et dans le temps qu'on vouloit lui persuader qu'il avoit le plus à craindre des artifices de ses ennemis.

En parlant avant son départ de l'état du gouvernement d'Espagne, il dit qu'il croyoit nécessaire pour y rétablir l'ordre que le Roi d'Espagne choisît parmi les conseillers d'État trois ou quatre de ceux qu'il croiroit le plus capables pour en former un conseil particulier, car il est persuadé avec raison que ce seroit tout perdre que d'examiner les affaires de conséquence dans le Conseil d'État; que jamais le secret n'y seroit gardé et que la longueur des délibérations empêcheroit qu'on ne prît aucun parti dans les temps convenables; qu'il seroit donc nécessaire que ceux que le Roi d'Espagne auroit ainsi choisis, eussent chacun un département particulier; que l'un fût chargé de la guerre, l'autre de la marine, enfin qu'on suivît l'exemple du Roi pour le gouvernement de son Royaume. Il compteroit certainement d'avoir part à ce choix. Celui qu'il proposoit pour la marine est le comte d'Aguilar. D'autres que le duc de Medinaceli en ont déjà parlé comme le plus capable de rétablir la marine d'Espagne. Il proposoit aussi le comte de Monterey pour l'employer à telles autres affaires que le Roi d'Espagne jugeroit à propos.

Sa Majesté approuva le plan de composer un conseil de peu de personnes chargées chacun de quelque département particulier. Il faudroit bien examiner les sujets qu'on y employeroit. La haine paroît grande contre le duc de Medina Sidonia et contre le comte de San Ystevan, et peut-être il ne conviendra plus de les faire entrer au despacho après le retour du Roi Catholique à Madrid. C'est ce que M. le cardinal d'Estrées aura le temps d'examiner encore jusqu'à ce que ce prince arrive. Il pourra faire savoir ses sentimens au Roy et recevoir encore les réponses de Sa Majesté. Mais quelque forme que le Roi d'Espagne donne à son conseil, il faut toujours que le cardinal Portocarero y assiste. Le Roi d'Espagne doit y conserver aussi l'archevêque de Séville.

XIX

Le sieur Orry connoît la nécessité de soulager le peuple de

Madrid des impôts dont il est accablé. Il en propose les moyens par ses mémoires. Cette résolution est une de celles que le Roi d'Espagne doit prendre et exécuter le plus tôt. On voit aussi tous les jours le mauvais effet des réformes que l'on a faites au commencement du règne. Il faut avoir en vue de corriger les abus d'un État, mais il n'est pas possible de les réformer tous en même temps. On s'expose à tout perdre en voulant finir avec trop de précipitation. Ceux qui ont été compris dans ces premières réformes augmentent les murmures du peuple. On leur avoit promis qu'il auroient de l'emploi aussitôt qu'il en vaqueroit quelqu'un de semblable à ceux qu'ils auroient perdus. On ne leur a point tenu parole et ces emplois venant à vaquer ont été obtenus par brigue ou par argent. La Reine d'Espagne s'est attirée des louanges infinies en remplaçant (*sic*) depuis quelques jours un de ces réformés.

XX

M. le cardinal d'Estrées connoît par lui-même le caractère de ceux que le Roi d'Espagne employe dans les postes principaux qu'il donne en Italie, savoir les vice-royautés de Naples et de Sicille, le gouvernement de Millan et l'ambassade de Rome. Ainsi Sa Majesté lui marquera seulement qu'elle a été jusqu'à présent très contente de la conduite et du zèle du cardinal del Judicé[1] ; qu'elle croit qu'il est nécessaire de lui laisser exercer les fonctions de vice-roi de Sicille, mais toutefois sans lui en donner la propriété.

Qu'à l'égard du duc d'Escalonne, il est bon d'exciter son zèle et de faire en sorte qu'il donne toute l'attention convenable au mouvement des mal intentionnés dans le Royaume de Naples.

Le duc d'Uceda est fort désagréable au Pape. Il est difficile que les affaires réussissent, conduites par un ministre que le prince voit avec peine et qu'il croit lui être personnellement

1. Francesco del Giudice. Voyez sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs et ministres d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

opposé. Il ne faut pas cependant rappeler par cette seule raison le duc d'Uceda, dont le zèle en toutes occasions paroît pour le Roi son maître[1]. Mais s'il demandoit à revenir, le Roi d'Espagne ne devroit pas balancer à lui accorder son congé. En ce cas le marquis de Los Balbazez[2] souhaiteroit fort l'ambassade de Rome. Il y conviendroit mieux que dans le service de guerre et il paroît que le Roi d'Espagne ne devroit pas avoir de difficulté à le choisir pour cet effet.

Le Roi laisse au comte de Marsin le soin d'instruire M. le cardinal d'Estrées des mesures prises avec l'Électeur de Bavierre pour le gouvernement des Pays-Bas.

XXI

Beaucoup d'Espagnols s'adressent au Roi pour obtenir des grâces du Roi Catholique. Sa Majesté ne recommandera fortement que ceux qu'elle croira capables de rendre de bons services au Roi son petit-fils. Il est très nécessaire que ce prince continue de marquer l'égard qu'il a pour les recommandations de Sa Majesté. L'effet de sa protection les obligeant à la rechercher effacera peu à peu les restes d'inclination pour la maison d'Austriche.

XXII

Les avis donnés au sujet du Connétable de Castille ont été confirmés plusieurs fois depuis l'instruction donnée au comte de Marsin. On nomme encore parmi les malintentionnés le duc

1. On a vu plus haut que le duc d'Uceda passa pas la suite à l'Archiduc.

2. D. Felipe Antonio Spinola, IVe marquis de Los Balbases et de Rosano, duc del Sexto, etc., né le 11 novembre 1665, fils du marquis de Los Balbases, dont il a été parlé au t. I, p. 509. Le marquis de Los Balbases devint gentilhomme de la Chambre en juillet 1698. Il était capitaine général de la cavalerie de Milan au moment de l'avènement de Philippe V. Il fut ensuite assez longtemps vice-roi de Sicile. Envoyé par Philippe V à Parme pour y chercher Elisabeth Farnèse, il fut à son retour créé conseiller d'État, le 30 mars 1715. Il était de plus grand protonotaire du conseil d'Italie. Mort à Madrid en 1721. Il avait eu de sa femme, fille du duc de Medinaceli, six filles et deux fils. (Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 132 ; — Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 57 ; — Legrelle, *Succession d'Espagne*, II, 404 ; — *Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 50 v°.)

de l'Infantado[1], le duc de Bagnos[2] et Laconi[3]. Il seroit à souhaiter qu'il fussent réduits à ce petit nombre. On ne peut douter qu'il n'y en ait d'autres cachés à Madrid, mais il faut compter que ce n'est qu'avec le temps qu'on peut changer ces dispositions, qu'il faut beaucoup de patience, beaucoup de soins, et des exemples de sévérité dans les occasions. Jusqu'à présent il n'y a eu aucune punition, de ceux même qu'on a reconnus comme les plus séditieux et les plus contraires au gouvernement. Au reste, il ne faut pas croire que, quoique le nombre des malintentionnés soit assez grand, il y ait en Espagne un parti formé pour l'Empereur, comme les ministres et les partisans de ce prince le publient de toutes parts.

XXIII

Il n'a pas été question de la Reine douairière en quelque manière que ce soit depuis que le Roi d'Espagne est parti de Madrid. On croit qu'elle entretient un commerce de lettres très régulier en Allemagne.

1. D. Juan de Dios de Silva, Mendoza y Sandoval, VIIe prince de Melito et d'Eboli, X^e duc de l'Infantado, VIIIe duc de Lerma, VIe duc de Pastrana, etc., Grand d'Espagne, né le 13 novembre 1672. Extrêmement riche, le duc de l'Infantado ne joua aucun rôle politique. Il paraît n'avoir eu que des facultés moyennes, sans être dénué toutefois de certaines connaissances (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 43 v°). « Ce jeune homme, écrit d'Harcourt en décembre 1699, donne de grandes espérances de beaucoup de manège de cour, par une grande sagesse affectée et la facilité qu'il a de changer de parti. » (*Correspondance d'Espagne*, t. LXXXIII, fol. 256.) La défection de son frère, le comte de Galve, en 1705, contribua à le rendre quelque temps suspect. Il resta cependant fidèle à Philippe V. Mort à Madrid le 8 octobre 1728. (Vayrac, *État présent de l'Espagne*, III, 215 ; — Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VIII, p. 117 ; — Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, note de Muriel, I, 514.)

2. Le *duc* de Baños, D. Gabriel Ponce de Leon, Alencastre y Cardenas, frère du duc d'Arcos, ne doit pas être confondu, comme il l'a souvent été, avec le *comte* de Baños, D. Pedro de La Cerda y Leiva. Sur ce dernier, voyez t. I, p. 324. En décembre 1700, d'Harcourt dit avoir empêché l'envoi du « comte de Baños » au-devant de Philippe V, le tenant pour suspect, et le titre qu'il lui donne de « gentilhomme de la Chambre » nous fait supposer qu'il s'agit, au contraire, du duc et non du comte, premier écuyer du Roi, âgé du reste de soixante-sept ans à cette époque. (*Correspondance d'Espagne*, t. LXXXVI, fol. 447.)

3. D. Francisco de Castelví, marquis de Laconi. Ce gentilhomme sarde fut capitaine de la garde de la *Cuchilla* (supprimée par Orry en 1704), et, par compensation, créé Grand de la 3e classe. Il eut plus tard la vice-royauté de Sardaigne, le commandement des galères de Sicile et la charge de grand-maître. Mort le 6 août 1723 dans sa soixante-cinquième année (*Gazette de France*, nouvelles de Madrid du 9 août 1723 ; et marquis de San Felipe, *Comentarios de la guerra de España*, t. I, p. 147).

XXIV

Une des réformes qu'on a faites à l'avénement du Roi d'Espagne à la couronne a été celle d'un grand nombre de gentilshommes de la chambre, inutiles pour le service du Roi d'Espagne, et dont la multiplication avoit rendu les charges beaucoup moins considérables. Ce nombre, qui étoit de plus de quarante, ayant été réduit à six, presque tous ont abandonné le Roi d'Espagne à son passage en Italie, en sorte que le duc d'Ossone le servant avec beaucoup de négligence et même d'indécence, on avoit cru nécessaire de nommer de nouveaux gentilshommes de la chambre lorsque le prince a passé de Naples à l'armée. Le comte de Marsin a mandé depuis au Roi que le Roi d'Espagne attendroit jusqu'à son retour à Madrid. L'intention de Sa Majesté est que le cardinal d'Estrées donne beaucoup d'attention à ceux que l'on choisira pour mettre en cette qualité auprès de la personne du Roi son petit-fils. Il est d'une extrême importance d'être assuré de la sagesse et de la fidélité de ceux que l'on nommera pour de pareils emplois, qui leur donnent à toute heure des entrées libres auprès du Roi Catholique. Il faut empêcher, s'il est possible, que le seul crédit de leurs parens n'obtienne ces grâces, que plusieurs demanderont dans la vue d'être informés généralement de tout ce que le Roi d'Espagne fera de plus particulier. Si quelques-uns de ceux qui l'ont suivi, ont d'ailleurs le mérite et les qualités nécessaires pour obtenir ces charges, s'ils se sont bien conduits, comme le duc de Béjar[1], il sera juste de les préférer

1. D. Juan-Manuel-Diego Lopez de Zúñiga y Guzman, Sotomayor y Mendoza, XIIe duc de Béjar, duc de Mandas en Sardaigne et de Villanueva, etc., *primera voz* (premier représentant) de la noblesse de Sardaigne, Grand Justicier de Castille, gentilhomme de la chambre de Philippe V, né en 1680. Il fut nommé chevalier de la Toison d'Or avant l'âge permis, le 29 août 1686, en mémoire de la mort héroïque de son père au siège de Buda-Pest. Il devint plus tard grand-maître du prince Ferdinand, fils de Philippe V. Il mourut à Madrid le 2 décembre 1747, doyen de l'ordre de la Toison d'Or et laissant seulement un fils et une fille de ses quatre mariages. (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, I, 424 ; — Vayrac, *État présent de l'Espagne*, III, 69.) — Une note de Saint-Aignan en 1716 le représente comme un seigneur droit et probe, d'une piété solide, très attaché à Philippe V (*Correspondance d'Espagne*, t CCLIII, fol. 58).

aux autres. Si ces qualités leur manquent, le voyage et la campagne ne doivent pas être des raisons pour les faire nommer, et c'est ce que M. le cardinal d'Estrées saura plus particulièrement du comte de Marsin.

Au défaut de ceux qui auront suivi le Roi d'Espagne à l'armée, le sentiment du Roi est qu'il préfère à tout autre ceux qui avoient les mêmes charges et que l'on a réformés, pourvu qu'ils aient d'ailleurs les qualités nécessaires pour être auprès de sa personne. Enfin il est à souhaiter que le Roi Catholique regarde le mérite dans la distribution des charges et des emplois et qu'il le préfère à toute autre considération. Les Castillans voudroient que les principales charges fussent toujours données à ceux du Royaume de Castille. Rien ne seroit plus pernicieux pour le Roi Catholique que de s'assujettir à cette maxime. Il est bon qu'il préfère pour de certains emplois les Espagnols à ses autres sujets, pourvu que le mérite soit égal.

Le Roi donnera des ordres plus particuliers à M. le cardinal d'Estrées, suivant que la situation des affaires et les conjonctures différentes le demanderont. Sa Majesté est cependant persuadée que connoissant ses intentions sur les articles contenus dans ce mémoire, il les exécutera avec le même zèle et avec la même fidélité dont il a toujours donné des marques dans les importans emplois qu'elle lui a confiés et elle s'attend à tirer encore plus d'utilité de ses lumières dans celui qu'elle lui donne présentement, dont elle connoît en même temps l'extrême conséquence et la difficulté. Elles sont telles que Sa Majesté croit y devoir employer le sujet le plus capable qu'elle ait dans son Royaume.

Fait, etc.

XXII

L'ABBÉ D'ESTRÉES

1703-1704

Dans son ambassade en Espagne le cardinal d'Estrées avait été accompagné par son neveu, l'abbé d'Estrées.

Jean d'Estrées, abbé d'Evron, de Préau et de Sainte-Claude au comté de Bourgogne, né en 1666[1], avait rempli une première mission diplomatique en Portugal en 1692. Il y était resté jusqu'en 1697, avec le caractère d'ambassadeur[2].

Dans les premiers jours de décembre 1702 l'abbé d'Estrées rejoignit à Montpellier Philippe V qui revenait d'Italie en Espagne, et le cardinal d'Estrées qui faisait route avec le Roi[3].

Pendant le séjour du cardinal d'Estrées à la cour de Madrid, l'abbé, sans avoir de caractère officiel, se trouva étroitement mêlé à toutes les affaires politiques, et, dès ce moment, il correspondait régulièrement avec le cabinet de Versailles. On a vu quelles intrigues se tramèrent contre le cardinal pendant son ambassade. Il faut reconnaître que la conduite de l'abbé fut peut-être plus habile que correcte vis-à-vis du représentant de Louis XIV. Sentant son oncle en butte à l'animosité violente des souverains et de Mme des Ursins, il s'efforça de se faire bien venir de l'impérieuse *camarera mayor*, pour le cas où celle-ci le désignerait comme pouvant remplir la place du cardinal sacrifié.

Ce calcul réussit, surtout parce que la cour de Madrid ne se trouva pas assez forte pour demander le rappel simultané des deux d'Estrées. L'abbé demeura donc à Madrid en qualité d'ambassadeur et fut présenté officiellement comme tel au Roi par son oncle, dans les

1. Baptisé le 2 avril 1666. — (*Statuts et catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1733, p. 252.)

2. *Recueil des Instructions, Portugal*, p. 193 et suiv.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CXI, fol. 69. (L'abbé d'Estrées à Torcy, Montpellier, 7 décembre 1702.)

derniers jours de septembre 1703 [1]. Depuis qu'il était à Madrid, travaillant aux côtés du cardinal, il avait acquis la connaissance de toutes les questions et de toutes les intrigues. Aussi ne reçut-il pas d'instructions à son entrée en fonctions. Mais, au lieu d'insister pour le faire assister au *Despacho*, comme le cardinal, Louis XIV lui donna d'abord l'ordre de ne pas entrer dans ce conseil [2]. Il en fit cependant partie lorsque, aux mois d'octobre et de novembre de cette même année, le *Despacho* fut réorganisé et composé de D. Manue Arias, du marquis de Mancera, et de l'abbé d'Estrées, avec Ubilla, devenu marquis de Ribas, et Canales comme secrétaires [3].

Cependant Louville, sur lequel s'appuyait l'abbé, avait été rappelé en France par Louis XIV, et d'autre part l'accord n'avait pas été de longue durée entre le nouvel ambassadeur et la princesse des Ursins. Les rivalités de personnes continuaient à la cour de Madrid, au moment même où les affaires se compliquaient encore par la défection du duc de Savoie, qui prenait parti contre l'Espagne. Louis XIV voulut essayer d'y mettre fin en rappelant la princesse des Ursins, et il annonça sa résolution à l'abbé d'Estrées par sa lettre du 19 mars 1704 [4]. L'ambassadeur fut chargé de faire part de cette décision à Philippe V, alors à l'armée de Portugal.

Après ce coup d'État, l'abbé d'Estrées ne pouvait songer à rester en Espagne.

En grande partie responsable de la disgrâce de Mme des Ursins, chargé de transmettre au Roi Catholique les ordres désagréables de son aïeul pour le renvoi de la toute-puissante *camarera*, il se trouvait dès lors voué à la haine de Philippe et de la Reine et, par suite, dans l'impossibilité de continuer à traiter utilement les affaires avec eux. Pour sauver les apparences et ne pas donner à ce rappel forcé les apparences d'un blâme, Louis XIV feignit de céder à une sollicitation de l'ambassadeur, demandant à rentrer en France, et il lui réserva la première place ecclésiastique qui viendrait à vaquer dans l'ordre du Saint-Esprit [5].

Après avoir pris congé de Philippe V à l'armée [6] et de la Reine à

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CXVII, fol. 38. (L'abbé d'Estrées à Louis XIV, Madrid, 28 septembre 1703.)

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CXVII, fol. 195. (Louis XIV à l'abbé d'Estrées, Versailles, 16 septembre 1703.)

3. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, I, 168. — Sur l'ambassade de l'abbé d'Estrées, voir le chap. IV, t. I, de cet ouvrage. — Il sera parlé plus longuement de Canales dans l'instruction de M. de Gramont.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CXXXVII, fol. 37.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CXXXVII, fol. 92. (Louis XIV à l'abbé d'Estrées, Marly, 6 avril 1704.)

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CXLIII, fol. 194 et 196. (Lettres de recréance de l'abbé d'Estrées, 27 avril 1704.)

Madrid, l'abbé d'Estrées partit pour la France à la fin de juillet 1704. Louis XIV, fidèle à sa promesse, le comprit dans la promotion de l'ordre du Saint-Esprit du 1er janvier 1705[1].

L'abbé d'Estrées devint archevêque-duc de Cambrai en 1716 et mourut le 3 mars 1718. Il avait fait partie, sous la Régence, du conseil des Affaires étrangères et il était membre de l'Académie française[2].

MISSION DU MARQUIS CASTAGNÈRE DE CHASTEAUNEUF[3]

Lorsque la décision du rappel de Mme des Ursins avait été prise, le roi d'Espagne était à l'armée de Portugal, tandis que la reine était demeurée à Madrid. La volonté de Louis XIV avait été transmise à Philippe V par l'abbé d'Estrées. Ce fut à un autre personnage, le marquis Castagnère de Chasteauneuf, qu'incomba la délicate mission de faire exécuter à Madrid les ordres de Louis XIV.

Le marquis de Chasteauneuf venait de quitter le Portugal, où il était ambassadeur : le débarquement de l'archiduc à Lisbonne, sa reconnaissance comme Roi Catholique par le roi D. Pedro, avaient rendu impossible le séjour d'un représentant de la France auprès de la cour de Portugal[4]. M. de Chasteauneuf vint saluer Philippe V à l'armée, et, après avoir pris congé de lui, à Plasencia, le 24 mars 1704, il se rendit à Madrid, où il arriva les 31 mars et où la reine lui donna audience le jour même[5].

Après avoir d'abord envoyé à M. de Chasteauneuf l'ordre de rester à Madrid, quoique sans caractère officiel, pendant l'absence de l'abbé d'Estrées, Louis XIV le chargea d'annoncer à Mme des Ursins son rappel en France.

Ce fut lui qui se trouva auprès de la Reine Marie-Louise lorsqu'elle apprit cette affligeante nouvelle, et il lui fallut beaucoup d'habileté pour atténuer les premiers éclats de ce grand chagrin et ménager, dans des formes compatibles avec le respect dû à Louis XIV, le départ de la *camarera*[6]. Aussitôt après, commencèrent des démarches discrètes pour remplacer la princesse. Des questions d'étiquette et

1. *Statuts et Catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1733, p. 252.

2. La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, VII, 603, s. v. Estrées.

3. Cette orthographe est celle de la signature du marquis.

4. Voir pour la biographie et l'ambassade du marquis de Chasteauneuf en Portugal, le *Recueil des Instructions*, *Portugal*, p. 225 et suiv.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CXL, fol. 35. (Le marquis de Chasteauneuf à Louis XIV, Madrid, 2 avril 1704.) — Ce tome CXL contient toute la correspondance du marquis de Chasteauneuf pendant son séjour en Espagne.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CXL, fol. 52. (Le marquis de Chasteauneuf à Louis XIV, Madrid, 11 avril 1704.)

la crainte de déplaire à la Reine vinrent encore compliquer cette tâche difficile.

Après quelques mois de séjour à Madrid, pour transmettre les nouvelles et servir d'intermédiaire entre Louis XIV et la Reine, le marquis de Chasteauneuf fut autorisé à prendre congé et il partit pour la France vers la mi-août 1704 [1].

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CXL, fol. 341 v°. (Le marquis de Chasteauneuf à Louis XIV, Madrid, 1er août 1704.) — Cf. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. I, p. 173-175.

XXIII

LE DUC DE GRAMONT

1704-1705

Une fois le rappel de Mme des Ursins décidé, il fallut songer à trouver un successeur à l'abbé d'Estrées, et dès le mois d'avril 1704 le choix de Louis XIV s'arrêta sur le duc de Gramont[1], pair de France, comte de Guiche et de Louvigny, gouverneur et lieutenant-général de la Navarre et du Béarn, chevalier des Ordres du Roi.

Antoine-Charles de Gramont, IVe du nom, était le second fils et, par la mort de son frère aîné, l'héritier d'Antoine III de Gramont, qui avait été envoyé en Espagne en 1659 pour y demander solennellement la main de Marie-Thérèse[2]. Sous le titre d'abord de comte de Louvigny, le fils du maréchal de Gramont s'était distingué en Hollande en 1672 et au siège de Besançon en 1674. Mais il n'avait pas longtemps persévéré dans la carrière des armes, et, courtisan assidu, il s'était attaché à suivre Louis XIV et à gagner les faveurs du maître. Rien, si ce n'est la vivacité de son esprit et son expérience des manèges de cour, ne semblait le désigner à un poste aussi difficile que l'ambassade d'Espagne, et justement son esprit trop vif, brillant mais superficiel, ses petites adresses d'homme rompu aux intrigues n'étaient point ce qu'il fallait alors pour prendre un sérieux ascendant sur un prince faible et apathique, sur une reine capable de prudence et d'énergie, mais encore trop jeune pour ne pas avoir, par moments au moins, des idées et des rancunes d'enfant. Néanmoins Louis XIV choisit Gramont parce qu'il voulut, l'instruction le dit, envoyer à Madrid un homme de rang assez haut et de fortune assez grande pour ne pouvoir être soupçonné d'ambition personnelle ou de calculs intéressés. Il pensait que peut-être,

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CXXXVII, fol. 92, v°. (Louis XIV à l'abbé d'Estrées, Marly, 6 avril 1704.)

2. T. I, p. 149.

vis-à-vis de ce duc et pair, de famille lointainement apparentée en Espagne [1], les Grands se départiraient plus aisément de leur hostile froideur.

Les longues instructions, données en même temps que les lettres de créance [2], comme ambassadeur extraordinaire, au duc de Gramont, n'indiquaient pas dans la politique de Louis XIV des tendances nouvelles. Le Roi insistait sur son désir d'une étroite union entre les deux cours, union dont la nécessité s'imposait par la conjuration même des ennemis communs de la France et de l'Espagne. Il se défendait d'avoir jamais eu d'autre but, en intervenant dans les conseils de son petit-fils, que le bien des deux monarchies. Il voulait persévérer dans ce système et Gramont, aussitôt arrivé, entrerait au *Despacho*.

Les circonstances n'étaient pas favorables : Philippe restait toujours incapable de volonté et de décision. Après s'être promis grand bien de l'influence de Mme des Ursins, on avait dû la rappeler ; la Reine, douée de hautes qualités, s'était attachée à sa *camarera* au point d'épouser toutes ses inimitiés, si impolitiques qu'elles fussent ; le cardinal Portocarrero, digne de tous les égards, avait été traité sans considération ; le secrétaire Ubilla, marquis de Ribas, avait été dépouillé d'une partie des attributions de sa charge, au profit du marquis de Canales [3] qui passait pour incapable et ne faisait que masquer Orry, le financier ambitieux et suspect, devenu par la grâce de Mme des Ursins une façon de premier ministre occulte.

Un des premiers soins de l'ambassadeur devait être de calmer chez la Reine le regret du rappel de Mme des Ursins. L'influence de cette princesse sur le Roi son mari était trop grande pour qu'il ne fût pas d'une impérieuse nécessité de calmer son ressentiment et d'obtenir à l'amiable la nomination d'une autre *camarera mayor*. Il importe aussi de ménager les Grands et de les surveiller, tout en affichant une grande impartialité à leur égard ; l'esprit des peuples même sera attentivement observé ; il faut que le Roi, surmontant sa timidité, se communique plus à ses sujets, cherche parmi eux les hommes de capacité dont il a besoin pour reconstituer son gouvernement en désarroi. Quant aux Conseils, chers aux Espagnols

1. La parenté des Gramont de France avec les Agramonte de Navarre, quoique lointaine, était connue et appréciée en Espagne. Lorsque le maréchal de Gramont vint à Madrid en 1659, le peuple l'accueillit par ces cris : « Viva el mariscal de Agramont, que es de nuestra sangre ! » Et Philippe IV, en le complimentant sur ses deux fils, lui dit : « Bien se echa de ver que los Agramontes salen de la sangre de España ». (*Mémoires du maréchal de Gramont*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 315 et 316.)

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CXXXVII, fol. 166, 167.

3. Voir plus loin la note consacrée à ce personnage, à propos de ce qui est dit de lui dans l'Instruction.

de l'ancien régime, il serait malhabile de les attaquer de front ; on devra les consulter, leur laisser une ombre d'autorité dans les questions de second ordre, parfois même s'en servir, s'appuyer sur eux, pour résister par exemple à certaines prétentions envahissantes du Saint-Siège.

Bien d'autres recommandations, sur des points secondaires, remplissent les nombreux paragraphes des instructions. On prévoit même la disgrâce possible du confesseur de Philippe V, le P. Daubenton, et il est recommandé de le faire remplacer, le cas échéant, par un autre jésuite, de préférence à un dominicain.

Arrivé à Madrid le 11 juin 1704, le duc de Gramont fut, dès le lendemain, reçu par la Reine : Philippe V était alors à l'armée sur les confins du Portugal. Pour donner plus libre accès par la suite à l'ambassadeur de Louis XIV, Marie-Louise voulut que cette première audience fût publique [1].

Le duc ne fit, cette fois, que passer à Madrid ; le 26 juin au matin, après une course à cheval de quinze heures, il rejoignait le Roi à son quartier général, à Niza, et se présentait à lui le jour même [2].

Nous n'entrerons pas dans le détail des négociations qui se poursuivirent entre les deux cours durant la courte ambassade du duc de Gramont. L'histoire en a été déjà faite [3]. Au fond, derrière toutes les complications de la politique, il n'y eut réellement qu'un plan suivi, mais auquel la jeune Reine s'attacha avec une incroyable ténacité : justifier Mme des Ursins, et se la faire rendre. Tant qu'elle n'eut pas arraché cette concession à Louis XIV, celui-ci rencontra à Madrid, en toutes choses, une sorte de résistance secrète, de mauvaise volonté qui ne se faisait pas jour ouvertement, mais que l'on devinait et dont les effets étaient extrêmement nuisibles à l'intérêt bien entendu des deux nations. Gramont, perdu dans ces intrigues, les compliquait encore en persuadant à Philippe V de correspondre directement avec son aïeul, par-dessus la tête de la Reine et à son insu. Cette ébauche d'un « secret du Roi », que Philippe V était, moins que qui ce fût, capable de garder, n'eut d'autre effet que d'entraîner ce prince à des démarches contre Mme des Ursins, dont il se repentit bientôt amèrement, lorsque revint la toute-puissante *camarera*, suivie peu de temps après par son auxiliaire, Orry. Le P. Daubenton, qui avait soutenu l'ambassadeur, fut disgracié.

Cette volte-face, naturellement peu agréable à Louis XIV qui semblait se déjuger au sujet de Mme des Ursins, lui avait été imposée par

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CXLI, fol. 177. (Gramont à Louis XIV, Madrid, 13 juin 1704.)

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CXLI, fol. 201. (Gramont à Louis XIV, Niza, 27 juin 1704.)

3. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. I, chap. v.

la nécessité d'une union étroite, effective, entre les deux couronnes, et il avait cru voir que la Reine, de qui tout dépendait, ne reviendrait sincèrement à lui que du jour où il aurait cédé à son désir. L'année 1704 n'avait pas été heureuse pour les armes de France et d'Espagne. Si les Anglo-Portugais avaient été tenus en échec sur les frontières du Portugal, si une tentative des alliés sur Barcelone avait été repoussée, si même nous avions pris quelques places en Italie, à ces demi-succès l'ennemi avait répondu en enlevant Gibraltar et en battant Tallard à Blenheim. Menacés de toutes parts, Louis XIV et Philippe V devaient oublier tout dissentiment pour faire face en commun à la coalition, et comme l'inertie des souverains espagnols restait insurmontable, ce fut Louis XIV qui céda.

La rentrée à Madrid de Mme des Ursins était une défaite pour le duc de Gramont, qui ne se sentait plus à sa place à la cour, du moment où y reparaissait celle qu'il y avait combattue de toute son influence. Louis XIV ne lui imposa pas un plus long séjour en Espagne et le rappela. Le duc prit ses audiences de congé vers la fin de mai 1705 et dans les premiers jours de juin il rentrait en France [1].

De son ambassade il rapportait le collier de la Toison d'Or qui, par une coïncidence curieuse, lui fut concédé le 30 janvier 1705 [2], au moment même où Louis XIV accordait à Marie-Louise le retour de Mme des Ursins.

M. de Gramont mourut en 1720, âgé de près de quatre-vingts ans. Il signait ses dépêches : « Le duc de Gramont. »

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR DUC DE GRAMONT, PAIR DE FRANCE, CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, GOUVERNEUR ET SON LIEUTENANT GÉNÉRAL EN SON ROYAUME DE NAVARRE ET PROVINCE DE BÉARN, ALLANT EN ESPAGNE EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DU ROI CATHOLIQUE.

Correspondance d'Espagne, t. CXLI. fol. 30-110. Minute.

Du 27e avril 1704.

Si l'on pouvoit douter de la nécessité dont il est pour le bien de l'Espagne qu'elle soit parfaitement unie avec la

1. La lettre de récréance de Philippe V pour le duc de Gramont est datée du Buen Retiro, 27 mai 1705, et celle de la Reine, du même endroit, mais du 5 juin. Or le 4 juin, Gramont était déjà à Vitoria. (*Correspondance d'Espagne*, t. CXLVII. fol. 59, 128, 434.)

2. Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, I, 461.

France, il suffiroit pour en être persuadé de considérer l'attention de ses ennemis à troubler cette union et de savoir qu'ils fondent de plus grandes espérances sur la mésintelligence qu'ils croient exciter entre les François et les Espagnols que sur les efforts qu'ils ont fait inutilement pour s'opposer à la grandeur de la maison de France. Les principaux moyens dont ils se sont servis pour troubler la parfaite correspondance entre la France et l'Espagne, ont été d'inspirer aux Espagnols une crainte continuelle des desseins du Roi. Ils ont publié que Sa Majesté ne souhaitoit point que les affaires d'Espagne fussent rétablies dans un état meilleur que celui où elles étoient lors de l'avènement du Roi son petit-fils à la couronne ; qu'il est de l'intérêt de la France de laisser toujours l'Espagne dans le même abaissement et de ne pas relever une puissance capable de balancer la sienne ; que Sa Majesté est trop éclairée pour y contribuer, et qu'enfin elle ne songe qu'à profiter du besoin que l'Espagne a de ses secours, pour la gouverner en maître et pour y disposer de toutes choses aussi absolument qu'elle le peut faire dans son Royaume.

C'est par de tels discours que les ennemis de la France et de l'Espagne ont tâché jusqu'à présent de soulever la nation espagnole.

Le Roi cependant ne s'est pas contenté de faire voir par des secours effectifs et réels le véritable désir qu'il a de rendre à cette monarchie son ancienne splendeur. Il a voulu le faire connoître encore par les ordres précis qu'il a donnés à ses ministres auprès du Roi Catholique, depuis le moment que ce prince est entré en possession de ses Royaumes.

L'état des affaires seul devroit persuader que le Roi n'avoit pas d'intérêt plus puissant que de contribuer au rétablissement de l'Espagne. Sa Majesté soutenoit tout le poids d'une guerre très pesante, entreprise par le seul motif d'empêcher la division des États dépendants de cette couronne. Il étoit à désirer qu'elle pût au moins partager le fardeau porté par la France. L'union, si nécessaire par rapport aux conjonctures présentes, promettoit encore de grands avantages pour l'avenir. Elle n'est jamais plus solide entre les nations que lorsqu'elle est fondée sur l'uti-

lité réciproque et cette utilité mutuelle se trouvoit tout entière dans une parfaite intelligence entre les François et les Espagnols. L'intention du Roi étoit aussi de laisser uniquement à ces derniers l'administration des affaires de leur pays sous les ordres du Roi leur maître. Sa Majesté ne vouloit point entrer dans les détails du gouvernement d'Espagne, et quoiqu'elle n'eût pas refusé ses conseils au Roi son petit-fils, elle ne comptoit pas de les lui donner sur toute sorte d'affaires.

Elle a suivi constamment la première partie de ce plan. Elle a toujours désiré l'union de ses sujets et de ceux du Roi Catholique. Si depuis le Roi est entré plus particulièrement dans le détail du gouvernement d'Espagne, Sa Majesté ne l'a fait que forcée par la nécessité absolue d'en prendre une entière connoissance. Elle étoit indispensable pour disposer sûrement des secours que Sa Majesté a donnés, par terre et par mer, pour la défense de tous les États de cette monarchie. Les Espagnols même se croyoient abandonnés, lorsque le Roi vouloit dans les commencemens les laisser agir. Ils regardoient cette liberté comme une marque d'oubli et d'indifférence de la part de Sa Majesté, et loin d'être blessés qu'elle décidât sur les plus importantes délibérations, ils insistèrent si fortement sur la nécessité dont il étoit de faire entrer l'ambassadeur du Roi dans les conseils du Roi Catholique, que Sa Majesté fut obligée de l'accorder à leurs prières, malgré la résolution contraire qu'elle avoit prise quelque temps auparavant.

Immédiatement après l'arrivée du Roi Catholique à Madrid, son Conseil fut composé du cardinal Portocarero, archevêque de Tolède, de Dom Manuel de Arias, alors président de Castille, présentement archevêque de Séville, et de Dom Anthonio de Ubilla, secrétaire du *Despacho universal*, appelé présentement le marquis de Rivas. Cette forme étoit nouvelle. Les derniers Rois d'Espagne n'avoient point eu d'autre conseil que le Conseil d'État. Ils laissoient ordinairement à leur premier ministre le soin de toutes les affaires de la monarchie. C'étoit de lui que le secrétaire *del Despacho universal* recevoit les ordres qu'il expédioit ensuite.

Depuis la disgrâce du comte d'Oropeza, le feu Roi Charles

second n'avoit point eu de premier ministre. Il donnoit lui-même ses ordres à Dom Anthonio de Ubilla. On ne jugea pas à propos de le laisser seul rapporter les principales affaires à un jeune Roi, sans expérience de celles dont le secrétaire du *Despacho*, très habile, lui auroit parlé. Cette raison fut cause de l'institution de ce nouveau Conseil. Le Roi permit au duc d'Harcourt d'y entrer, après que ceux dont il étoit composé, et principalement le cardinal Portocarero, eurent représenté à Sa Majesté la nécessité d'y faire assister son ambassadeur.

Après que la maladie périlleuse du duc d'Harcourt l'eut obligé de demander au Roi la permission de revenir en France, la même entrée au *Despacho* fut continuée au comte de Marsin. Le cardinal d'Estrées l'a conservée pendant son ambassade auprès du Roi d'Espagne et l'abbé d'Estrées assiste à ce Conseil depuis qu'il est revêtu du même caractère d'ambassadeur. Il est important que cette prérogative y demeure attachée. Non seulement elle est regardée comme la marque certaine d'une intelligence parfaite entre le Roi et le Roi son petit-fils, mais il est juste aussi que Sa Majesté soit régulièrement informée de toutes les résolutions du Roi Catholique. Les secours qu'elle donne lui acquièrent ce droit et les intérêts sont devenus les mêmes.

Le Roi d'Espagne, sensible à ce qu'il doit au Roi, a toujours conservé la même déférence aux conseils de Sa Majesté, et la même confiance en la tendresse qu'elle a pour lui. Il reçoit les avis qu'elle lui donne comme des règles dont il ne doit point s'écarter, persuadé que, les suivant, il ne peut jamais se tromper. La crainte qu'il a de faire des fautes seroit très digne de louanges si elle le portoit seulement à consulter Sa Majesté et à se conduire par ses sentimens. Mais cette crainte est si excessive qu'elle n'ose décider sur les moindres bagatelles. Il attend que d'autres les déterminent, et, quoique son naturel soit excellent, qu'il préfère le bien à toute autre considération, sa timidité peut souvent l'engager à suivre les mauvais conseils comme les bons. Elle empêche que son bon esprit ne paroisse. Elle dérobe au public la connoissance de ses bonnes qualités. Elle lui fait aimer la retraite. Enfin elle donne lieu à ses sujets

de croire qu'il les méprise au point de ne vouloir parler à aucun d'entre eux. On avoit espéré que le temps corrigeroit ce défaut, qu'il s'accoutumeroit à penser et à parler en maître. Mais il ne paroît pas encore qu'un règne de trois ans l'ait beaucoup diminué.

Rien n'étoit plus capable de l'augmenter que l'observation ponctuelle des formalités introduites par les princes de la maison d'Austriche et comprises sous le nom d'Etiquette du Palais. La nation espagnole les a toujours regardées comme un secret inventé pour cacher le prince à ses sujets et pour empêcher que la vérité ne parvînt jusqu'à lui.

Le Roi a souvent ordonné à ses ambassadeurs de profiter des conjonctures propres à corriger la contrainte de son étiquette. L'intention de Sa Majesté n'étoit pas de l'abolir entièrement. Il y a des distinctions qu'il est à propos de conserver aux charges et à la principale noblesse, mais il paroît que, sans nuire à leurs prérogatives, le Roi Catholique pouvoit acquérir pour lui même plus de liberté et se communiquer davantage. La campagne qu'il fit en Italie, en l'année 1702, fournissoit une occasion favorable au changement de l'ancien usage. Il étoit facile d'établir au retour de ce prince les règles qu'on auroit jugé les plus convenables pour la suite de son règne. Le Roi l'avoit expressément ordonné au cardinal d'Estrées. Plusieurs intrigues particulières, dont on n'a que trop vu les tristes effets, empêchèrent l'exécution de cet ordre. Il falloit, pour gouverner le Roi d'Espagne, le tenir enfermé et dépendant des personnes qui le vouloient conduire.

Le Roi avoit choisi la princesse des Ursins pour exercer auprès de la Reine d'Espagne les fonctions de *camarera mayor*. Sa Majesté la croyoit plus capable que personne d'inspirer à la jeune Reine les sentimens qu'elle devoit avoir pour son propre bonheur, pour celui du Roi son mari et pour une parfaite union avec Sa Majesté. Elle étoit persuadée que l'intelligence seroit toujours très étroite entre la princesse des Ursins et les ambassadeurs de France à Madrid. Les suites ayant obligé le Roi à la retirer, ont fait voir le contraire de ce que le public attendoit de son esprit.

Sa Majesté avoit principalement considéré qu'il étoit nécessaire de mettre une Françoise auprès de la Reine d'Espagne, par l'apparence presque certaine du pouvoir que cette princesse auroit sur l'esprit du Roi son mari. Le caractère de l'un et de l'autre ne permettoit pas d'en douter.

La Reine a fait paroître depuis qu'elle est en Espagne un esprit au-dessus de son âge. Elle s'est fait aimer par ses manières gracieuses. Elle a donné beaucoup d'application aux affaires, lorsqu'elle en a été chargée pendant l'absence du Roi son mari, et quoique elle ait souvent témoigné qu'elle ne les aimoit point, qu'elle ne croyoit pas en être capable, il a cependant paru qu'elle désiroit qu'il ne s'en fît aucune sans sa participation. On a même trop affecté de faire connoître que les particuliers qui reçoivent des grâces du Roi d'Espagne, en avoient toute l'obligation à cette princesse. Elle en a reçu souvent les premiers remerciemens, en sorte que ceux que l'on faisoit ensuite au Roi Catholique n'étoient plus regardés que comme une formalité.

Elle a tenu une bonne conduite lorsque le duc de Savoye est entré dans l'alliance des ennemis de la France et de l'Espagne [1]. Elle a fait connoître que nul autre intérêt ne la touchoit que celui du Roi son mari, et quoique le duc de Savoye eût toujours témoigné une tendresse particulière pour elle, elle écrivit au Roi lors de la déclaration de la guerre pour prier Sa Majesté de vouloir bien régler le commerce que cette princesse devoit désormais avoir en Piedmont.

Au reste, l'ascendant que la princesse des Ursins avoit pris sur elle étoit tel que tous ses ennemis étoient regardés par la Reine comme infidèles au Roi et à leur patrie ; elle considéroit, au contraire, comme les seuls sujets affectionnés à leur maître ceux que la princesse des Ursins regardoit comme ses amis.

Le cardinal Portocarero a été du nombre des premiers. Il eût été à souhaiter, pour les intérêts du Roi d'Espagne, qu'on eût ménagé davantage un homme aussi distingué par son empres-

1. Le duc de Savoie avait préparé son passage à l'ennemi dès le commencement de 1703, et il avait traité avec l'Empereur le 19 août de cette année. Pourtant il ne se déclara ouvertement qu'en janvier 1704.

sement à procurer la couronne d' ı prince de la maison de France, que par le rang et par l'autorité que sa qualité de primat lui donnoit en Espagne. Son zèle pour le bien de sa patrie l'avoit obligé de c ıtribuer de tout son pouvoir à la disposition que le feu Roi d'Espagne fit par son testament. Le cardinal Portocarero avoit c npris qu'il n'y avoit pas d'autre moyen pour sauver la mo e et pour empêcher le démembrement de ses États. l jug a que le Roi son petit-fils, arrivant en Espagne, devoit arquer sa reconnoissance par la confiance qu'il pr t conseils de ce cardinal. Il se vit ainsi à la tête des ir M s comme on fit plusieurs réformes au commencement ı règne, qu'elles ne produisirent aucun soulagement p r l peuples, que le désordre continuoit et qu'il n'y avoit nulle ap ence que la règle se rétablît, ni dans les finances, ni dans les autr ties du gouvernement, la haine publique retomba tout enti sur le cardinal Portocarero, principalement sur quelques particuliers qu'il consultoit dans toutes les affaires, entre autres sur Don Juan de Uraca, chanoine de Tolède et son secrétaire[1]. Il donna lieu lui-même à plusieurs plaintes en marqu trop de passion contre ses ennemis et trop d'ardeur pour a ses parens. Enfin, sa capacité et la connoissance qu'il a d aires étant assez bornées, il y avoit tous les jours quelqué ion de relever ses fautes. Elles le furent de manière que lui-même, fatigué de la censure du public, souhaita d'être délivré du poids du gouvernement. Il demanda la permission de se retirer. Mais il étoit important qu'il demeurât chargé de la confiance du Roi d'Espagne et qu'il conduisît les affaires drid, pendant que ce prince s'en éloignoit pour aller recevoir la Reine, sa femme, à Barcelonne.

Lorsqu'il s'embarqua pour passer en Italie, la junte qu'il forma pour régler les affaires pendant la campagne fut un nouveau sujet de chagrin pour le cardinal Portocarero. Il eut peine à voir partager entre plusieurs la confiance du Roi son maître,

1. Il est beaucoup parlé de ce Juan Antonio Urraca, secrétaire particulier du cardinal Portocarrero, dans le *Proceso criminal fulminado contra Fr. Froylan Diaz*, Madrid, 1787, p. 14 et suiv.

que lui seul avoit eue jusqu'alors, et il parut qu'il se fortifioit encore dans la résolution de se retirer incessamment.

En effet, dès le moment que le Roi Catholique fut de retour à Madrid, le cardinal Portocarero lui demanda la permission d'aller à Tolède. Cette démarche fut diversement interprétée, selon les différens intérêts. Les uns dirent qu'elle avoit été causée par le chagrin qu'il avoit eu de voir arriver le cardinal d'Estrées avec le Roi d'Espagne. Ils prétendoient qu'il avoit regardé ce choix comme une marque de la défiance que l'on avoit, ou de sa capacité, ou de ses sentimens. D'autres soutenoient que le voyage du cardinal d'Estrées ne lui avoit fait aucune peine, mais qu'on avoit eu recours à plusieurs artifices pour l'obliger à demander la permission de se retirer; que ceux qui vouloient gouverner absolument le Roi d'Espagne, étoient bien aise qu'un ambassadeur de France tel que le cardinal d'Estrées fût exclu du *despacho;* que leurs vues avoient été de suspendre la tenue ordinaire de ce conseil, en inspirant au cardinal Portocarero d'en sortir; qu'ils espéroient que pendant le temps qu'on employeroit à consulter le Roi sur la nouvelle forme que l'on y donneroit, le Roi Catholique s'accoutumeroit à décider seul des affaires et par conséquent qu'il seroit facile de supprimer le *despacho.*

Il seroit présentement inutile d'approfondir le véritable motif de ce qui se passa dans cette conjoncture, et, si la princesse des Ursins a été cause de cet incident par des vues particulières, son rappel finit absolument de pareilles intrigues. Il est certain que le cardinal Portocarero a vécu depuis dans une parfaite intelligence avec le cardinal d'Estrées, qu'il demeura dans le *despacho* sur ce que le Roi lui écrivit de sa main que Sa Majesté souhaitoit qu'il n'en sortît point et que, quelque dégoût qu'il ait essuyé de la part du Roi et de la Reine d'Espagne, il ne s'est retiré que lorsque le cardinal d'Estrées est revenu en France. Il a toujours témoigné depuis le même zèle pour le service du Roi son maître, un respect infini et une soumission égale pour le Roi.

Il y a quelque temps que la Reine d'Espagne donna part au Roi d'une lettre interceptée qu'on écrivoit de Madrid à Lisbonne.

Il paroissoit, sous un style figuré, que la comtessse de Palma, nièce du cardinal Portocarero, assuroit la comtesse de Sainte-Croix[1], sa sœur, mariée en Portugal, que son oncle ne seroit point contraire aux desseins de l'archiduc, s'il venoit en Espagne. Elle marquoit qu'il n'étoit possible de lui faire prendre aucun engagement, mais elle faisoit entendre qu'après avoir fait son devoir à l'égard du Roi Philipes cinquième, il attendroit désormais tranquillement les événemens que le sort des armes produiroit.

Le Roi a reçu d'ailleurs tant de preuves du zèle et de la fidélité de ce cardinal, que Sa Majesté n'a pas jugé que le Roi son petit-fils dût lui témoigner aucune défiance à l'occasion de cette lettre. Elle a considéré de plus que ce seroit un avantage pour les ennemis du Roi Catholique de leur donner lieu de dire que le cardinal Portocarero, si zélé jusqu'à présent pour le Roi son maître, se déclaroit en faveur de l'archiduc. Enfin rien ne produiroit un plus mauvais effet en Espagne que de voir ce cardinal accusé d'infidélité, au lieu de recevoir les marques que toute la nation est persuadée qui lui sont dues de la reconnoissance du Roi d'Espagne envers un sujet plein de zèle et de fidélité.

On a déjà marqué dans ce mémoire que, lorsque le *despacho* fut formé, le Roi d'Espagne y fit entrer Dom Manuel de Arias, alors président du Conseil de Castille et présentement archevêque de Séville. Outre la considération que sa charge lui donnoit, il étoit regardé comme très capable de répondre à la confiance du Roi son maître et de le bien servir dans cet emploi. Après avoir été assez uni au cardinal Portocarero, cette bonne intelligence fut troublée, et de manière que, lorsque le Roi d'Espagne revint de l'armée, ce cardinal déclara qu'il ne retourneroit pas au *despacho* si l'archevêque de Séville n'en étoit exclu. Il est rentré depuis dans ce Conseil avec le marquis de Mansera, lorsque le cardinal Portocarero et le cardinal d'Estrées

1. Dª Teresa, seconde fille de D. Gaspar de Moscoso y Mendoza, Vᵉ marquis d'Almazan et IXᵉ comte de Monteagudo, sœur du comte d'Altamira, mariée à D. João Mascarenhas e Silva, Vᵉ comte de Santa Cruz et VIIIᵉ de Portalegre. (Imhof, *Genealogiæ XX illustrium in Hispania familiarum*, p. 223 et 269).

en sont sortis. Il est actuellement avec le Roi d'Espagne, mais ayant inutilement sollicité auprès du Pape une dispense de résider à son archevêché, le Roi a su qu'il avoit demandé au Roi Catholique la permission de se retirer à Séville.

Le marquis de Mansera a présentement quatre-vingt-neuf ans. Ainsi son grand âge ne permet pas de compter longtemps sur ses services. Il a paru dans toute sa conduite que le bien de sa patrie étoit le principal objet qu'il avoit en vue et le motif de toutes ses démarches. Quoique attaché aux intérêts de la maison d'Autriche, pendant qu'elle régnoit en Espagne, il parla très fortement sur la nécessité d'appeler un prince de France à la succession du Roi Charles second, connoissant que le bien de la monarchie le demandoit. Le Roi Catholique l'a dispensé de le suivre à l'armée, où ses incommodités ne lui permettoient pas d'aller, et le duc de Medina Sidonia, grand écuyer de ce prince, est entré au *despacho*.

Il y assistoit aussi pendant la campagne d'Italie, et il donna dans cet emploi des marques de son attachement pour le Roi son maître. Il paroît qu'il a beaucoup d'ennemis en Espagne et peu d'amis. On ne perd nulle occasion de lui rendre de mauvais offices. On l'attaque même sur sa fidélité, et il y a lieu de croire que cette opposition générale empêchera que la duchesse de Medina Sidonia, sa femme, ne soit choisie pour remplir le poste de *camarera mayor*. Sa Majesté auroit vu avec plaisir que cette charge lui eût été donnée, et elle l'avoit écrit au Roi son petit-fils, lui laissant cependant une entière liberté de faire ce qu'il jugeroit à propos.

La conduite du marquis de Rivas[1] n'a pas toujours été également bonne. Il a paru en plusieurs occasions que son intérêt particulier étoit la seule règle qu'il consultoit. Comme il a jugé qu'il ne pouvoit être soutenu que par la protection du Roi, aussitôt qu'il a été assuré que Sa Majesté vouloit bien la lui accorder, il a songé sérieusement à mériter son estime et il se l'est acquise par son travail, par sa capacité et par la parfaite connoissance qu'il a des affaires d'Espagne. Lorsqu'il

1. Don Antonio de Ubilla. Voir ci-dessus, p. 30.

a été question de chercher des expédiens pour remédier au désordre où elles étoient, pour faire trouver de l'argent au Roi d'Espagne, le marquis de Rivas a toujours proposé les plus sûrs et ceux que l'on pouvoit mettre le plus aisément en usage sans exciter les plaintes des peuples. Son attachement aux ambassadeurs de Sa Majesté l'ayant brouillé avec leurs ennemis, on lui a retranché la plus grande partie de ses fonctions, sous prétexte qu'il étoit impossible qu'un seul homme fût chargé de toutes les expéditions pour le détail de la guerre et pour les autres affaires commises auparavant à ses soins. Il a senti vivement le tort qu'on lui faisoit, principalement en donnant ce qu'on retranchoit de sa charge à un sujet très incapable par lui-même et sans aucune connoissance des affaires dont on lui remettoit le soin. Le marquis de Rivas, sensible à cette disgrâce, demandoit au Roi la permission de se retirer entièrement. Sa Majesté a trouvé bon que l'abbé d'Estrées le retînt et elle a bien voulu le faire assurer de l'estime qu'elle faisoit de son mérite.

Le marquis de Canales[1], à qui le Roi d'Espagne a donné le soin des affaires de la guerre, n'a nul talent pour exercer cet emploi, en sorte qu'il a paru trop clairement à toute l'Espagne que le sieur Orry ne l'avoit fait élever à ce poste que pour en exercer lui-même toutes les fonctions, sous le nom d'un Espagnol très incapable de les faire. Il étoit ambassadeur en Angleterre lors du traité de partage et sa réputation pour

1. D. Manuel Coloma, IIe marquis de Canales, second fils de D. Pedro Coloma, le secrétaire du *despacho universal* de Philippe IV. D. Manuel devint marquis de Canales à la mort de son frère, pour qui ce titre avait été créé en 1680. Né le 11 juin 1637, D. Manuel fut nommé envoyé extraordinaire à Gênes en 1676. Il en revint en 1683, pour exercer à Madrid sa charge de conseiller du conseil des Ordres. En 1687, il passa en Hollande comme envoyé extraordinaire près les États Généraux, et de là se rendit à Londres en 1691 comme ambassadeur. Dès 1695 la cour d'Angleterre suspendit toutes relations avec lui, à la suite de l'expulsion de Schonenberg, représentant de la Hollande à Madrid, et, en 1699, le roi d'Angleterre lui donna ordre de se retirer de son royaume. En 1703 il fut nommé capitaine général de l'artillerie, et le 11 août 1704 Philippe V le fit conseiller d'État et secrétaire du *Despacho universal* pour la guerre. Le marquis de Canales mourut le 3 novembre 1713. Il était gentilhomme de la chambre, commandeur de l'ordre de Calatrava et conseiller des conseils des Ordres, de Guerre et de Castille. (Alvarez y Baena, *Hijos de Madrid ilustres*, IV, 16; — Garma, *Theatro universal de España*, IV, 131. — *Correspondance d'Espagne*, t. LXXIII, fol. 88; t. LXXXIII, fol. 190; — *Gazette de France*, 1683, p. 306, de Madrid, 10 juin; 1691, p. 631, de la Haye, 29 octobre; — Legrelle, *Succession d'Espagne*, II, 263.)

les négociations n'est pas plus grande dans les pays étrangers qu'elle l'est en Espagne pour les affaires dont il est chargé.

Lorsque le Roi fit passer le sieur Orry dans ce Royaume, l'intention de Sa Majesté étoit d'être instruite par un homme habile dans les finances du véritable état de celles d'Espagne, de celui de son commerce et des moyens qu'on pourroit trouver pour remédier aux désordres de l'un et de l'autre. Elle lui avoit seulement ordonné de dresser des mémoires de ce qu'il apprendroit et de ce qu'il croiroit qu'il y auroit à faire pour corriger les abus. Il devoit communiquer son travail à l'ambassadeur de Sa Majesté, ne faire de lui-même aucune proposition, et attendre pour agir ce qu'elle jugeroit à propos de lui prescrire.

Il exécuta ponctuellement les ordres qu'il avoit reçus du Roi et, pendant que le Roi d'Espagne étoit à Barcelone, le sieur Orry travailloit à Madrid avec beaucoup d'application à s'instruire de tous les détails dont Sa Majesté avoit voulu qu'il prît connoissance. Il étendit même son travail au delà des bornes qu'elle lui avoit prescrites, et, croyant que le principe du mal étoit dans la forme du gouvernement, il dressa des mémoires pour la changer entièrement, pour supprimer l'autorité des Conseils, pour régler la maison du Roi d'Espagne, sa garde et ses troupes.

Il revint apporter cet ouvrage au Roi dans le temps que le Roi Catholique se préparoit à retourner en Espagne, après avoir fait la campagne en Italie. Sa Majesté fit examiner les mémoires du sieur Orry, mais comme il s'agissoit d'un changement total des anciennes coutumes de la monarchie d'Espagne, Sa Majesté ne voulut pas décider s'il convenoit de l'entreprendre. Elle avoit ordonné au cardinal d'Estrées de suivre le Roi d'Espagne à Madrid. Elle remit à la prudence de ce cardinal d'examiner les mémoires du sieur Orry et de voir, lorsqu'il seroit en Espagne, l'usage que l'on pourroit faire de ses propositions, dont plusieurs paroissoient bonnes.

Les différens survenus entre le cardinal d'Estrées et la princesse des Ursins, immédiatement après l'arrivée du Roi Catholique à Madrid, troublèrent malheureusement le cours des affaires importantes. On retenoit le Roi d'Espagne enfermé

dans son palais. Il passoit les journées entières dans l'appartement de la Reine, à l'exception de quelques heures de l'après-dîner qu'il employoit à la chasse. Il ne voyoit et il n'entendoit que ceux dont la princesse des Ursins étoit assurée, et comme le sieur Orry étoit entré dans son parti, il acquit facilement la confiance du Roi d'Espagne, par son esprit, par la connoissance qu'il avait déjà prise des affaires de ce Royaume et par les expédiens, bons ou mauvais, qu'il fournissoit à ce prince sur toutes sortes de matières.

Comme il décidoit de tout, il s'attira la haine générale des Espagnols, lorsqu'ils virent que, sortant de son caractère, il faisoit le personnage et les fonctions de premier ministre. Ils ne purent souffrir le mépris qu'il faisoit des formes ordinaires de leur gouvernement, de l'ancien usage de consulter les tribunaux sur les différentes matières dont la connoissance leur est attribuée. On prétendit qu'il ne vouloit se soustraire à ces formalités que pour avoir l'entière liberté de faire ce qu'il croiroit convenir davantage à ses intérêts particuliers. On lui reprocha bientôt les gains immenses qu'on assuroit qu'il avoit faits sur plusieurs traités pour les habits, pour les chevaux des troupes du Roi d'Espagne et pour les vivres. On assuroit, dès l'année dernière, que les particuliers qu'il avoit fait entrer dans ces traités manqueroient à leur engagemens, qu'ils n'étoient pas capables de les exécuter, que les magasins ne seroient point remplis, et que les fonds qu'il destinoit pour le payement des troupes se trouveroient détournés, si la direction lui en étoit abandonnée. L'événement vérifie ce que l'on avoit prévu et le sieur Orry n'a pas encore fait paroître l'usage qu'il a pu faire des fonds dont il a eu l'administration.

Il fut envoyé l'année dernière par le Roi d'Espagne, ou plutôt par la princesse des Ursins au nom de ce prince, pour représenter au Roi qu'il étoit absolument nécessaire pour le bien des affaires que Sa Majesté fît incessamment revenir en France le cardinal d'Estrées. Et pour faire voir en même temps que la passion ne faisoit pas agir la princesse des Ursins, le Roi Catholique proposa de laisser l'abbé d'Estrées en qualité d'ambassadeur en Espagne.

Le Roy y consentit, mais Sa Majesté jugea dès lors que l'union ne subsisteroit pas longtemps entre la princesse des Ursins et l'ambassadeur qu'elle faisoit demander ; qu'elle empêcheroit que le Roi Catholique prît aucune confiance en lui et que ce prince demanderoit bientôt qu'il fût rappelé. Ce que Sa Majesté avoit prévu est arrivé. L'abbé d'Estrées a écrit lui-même qu'il étoit du service du Roi d'envoyer un autre ambassadeur à sa place, et qu'en l'état où l'on avoit mis les affaires, il étoit impossible qu'il pût servir Sa Majesté dans ce poste de la manière dont il conviendroit.

Comme elle n'a pas d'emploi plus important à donner hors de son Royaume que l'ambassade d'Espagne, elle a voulu la remplir d'un sujet également distingué par la naissance, par les dignités et par les talens nécessaires pour exécuter ponctuellement les ordres qu'elle lui donnera. Sa Majesté a choisi pour cet effet le sieur duc de Granmont, pair de France, chevalier de ses Ordres.

Le zèle pour le service est héréditaire dans sa maison. Sa Majesté connoît depuis longtemps l'attachement qu'il a pour elle. Outre les qualités qui le rendent digne de la confiance qu'elle lui témoigne en le choisissant pour son ambassadeur, elle considère encore qu'il sera très agréable aux Espagnols, qu'ils seront touchés de voir auprès du Roi leur maître un ambassadeur d'un rang égal à celui du duc d'Albe[1], actuellement ambassadeur d'Espagne auprès de Sa Majesté, et qu'enfin le duc de Granmont pourra tirer de grands avantages des alliances que sa naissance lui donne avec les plus grandes maisons d'Espagne.

L'intention de Sa Majesté est qu'il parte incessamment pour se rendre à Madrid, et, immédiatement après, au lieu où sera le Roi Catholique. L'abbé d'Estrées n'attend que son arrivée pour se retirer. La diligence étant nécessaire, le duc de Granmont n'attendra pas que son équipage soit prêt pour partir. Il le fera venir dans la suite.

Il a vu par les précédens articles de ce mémoire qu'il seroit

1. Voyez sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs et ministres d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

arrivé dans une cour pleine d'intrigues, où il auroit eu peine à se conduire, malgré l'entière déférence du Roi d'Espagne pour les conseils du Roi, si Sa Majesté n'avoit pris la résolution d'interrompre le cours des cabales en rappelant[1] la princesse des Ursins. Il y a lieu de croire que désormais personne n'entreprendra de s'opposer à la confiance qu'il est nécessaire que l'ambassadeur de Sa Majesté acquière auprès du Roi d'Espagne. Elle ne sait encore aucune particularité des véritables sentimens de la Reine sur cet événement. Il étoit naturel que cette princesse répandît des larmes, comme elle a fait, lorsque la princesse des Ursins a pris congé d'elle. On doit même louer la sensibilité qu'elle a témoignée. On a cependant jugé qu'elle aura été peu affligée de cette séparation et qu'elle craignoit la princesse des Ursins beaucoup plus qu'elle ne l'aimoit.

Il peut arriver aussi que, se souciant médiocrement de la princesse des Ursins, la Reine ait cependant été blessée de voir que, sans la consulter, le Roi lui ait ôté une femme en qui elle témoignoit prendre beaucoup de confiance. Elle s'est longtemps souvenue que les femmes qu'elle avoit amenées avec elle de Turin, avoient été renvoyées en Piedmont, immédiatement après son mariage, qu'elles avoient été congédiées par le conseil de Sa Majesté, et quelquefois elle a laissé connoître par ses discours qu'elle souffroit avec quelque impatience qu'il ne se fît rien en Espagne que par les ordres venus de France.

Comme il y a lieu de croire que cette princesse aura toujours un extrême crédit sur l'esprit du Roi son mari, l'intention du Roi est de la persuader qu'elle doit prendre une entière confiance en l'amitié de Sa Majesté. Il faut qu'elle croye, s'il est possible, que le Roi ne sera point fâché qu'elle ait toujours la part principale aux affaires. Ainsi, lorsque le duc de Granmont la verra, en passant à Madrid, il doit l'assurer que rien ne fait plus de plaisir au Roi que la parfaite union que Sa Majesté voit entre le Roi d'Espagne et cette princesse ; que Sa Majesté regarde comme un bonheur très grand pour le Roi son petit-

1. Au mois de mars de cette même année 1704.

fils de pouvoir trouver dans la Reine sa femme une personne capable de lui donner de bons conseils sur les affaires les plus importantes de la monarchie; que Sa Majesté verra toujours avec plaisir croître cette confiance, et que, s'il étoit nécessaire, elle contribueroit encore de sa part à l'augmenter; qu'elle joint à une véritable tendresse pour la Reine d'Espagne une estime très particulière, et que rien ne lui fait plus de plaisir que d'apprendre la manière dont cette princesse continue à s'attirer l'amour et la vénération des sujets du Roi son mari et l'entière confiance de ce prince.

Le duc de Granmont lui parlera ensuite de la résolution que le Roi a été forcé de prendre à l'égard de la princesse des Ursins. Il lui dira qu'il y a déjà longtemps que Sa Majesté auroit pris ce parti, si elle n'avoit été retenue par la peine qu'elle avoit de causer le moindre déplaisir à la Reine; que les plaintes contre la princesse des Ursins s'élevoient de tous côtés; qu'on empêchoit qu'elles ne parvinssent jusques au Roi et à la Reine d'Espagne, mais que depuis longtemps le Roi ne les ignoroit pas; que ses différens avec les ambassadeurs de Sa Majesté avoient causé un extrême préjudice au bien des affaires; que si la faute leur en étoit attribuée aussi bien qu'à elle, au moins ils n'avoient point de part au mécontentement général de la nation sur la conduite de la princesse des Ursins; qu'il étoit de la dernière importance de conserver la bonne disposition que les peuples ont fait paroître jusqu'à présent, dans une conjoncture où l'ennemi est aux portes et fonde ses principales espérances sur le mécontentement général de l'Espagne; que s'il n'y avoit eu des raisons aussi pressantes par rapport à l'intérêt du Roi Catholique, le Roi auroit encore différé d'exécuter la résolution qu'il s'est vu obligé de prendre, plutôt que de causer le moindre déplaisir à la Reine.

Sa Majesté laisse au duc de Granmont la liberté d'ajouter à ce qu'elle lui marque sur ce sujet ce qu'il croira devoir être le plus agréable à cette princesse, pourvu que ce soit dans le sens qu'elle lui présente.

On n'a point encore de nouvelle du choix que la Reine aura fait d'une *camarera mayor*. Le Roi en avoit nommé trois au

Roi d'Espagne : la duchesse de Medina Sidonia [1], la comtesse de Paredes [2] et la duchesse de Linares [3]. L'inclination de la Reine paroissoit être pour la seconde et le Roi Catholique lui avoit laissé la liberté de nommer celle des trois qu'elle jugeroit le plus à propos.

Il est nécessaire que le duc de Gramont forme, s'il est possible, quelque liaison avec celle qui sera choisie. Elle ne pourra douter de l'obligation qu'elle aura au Roi, et comme la reconnoissance est plus vive dans les commencemens, ce temps doit être plus propre à l'établissement d'une bonne intelligence entre elle et l'ambassadeur de Sa Majesté. Il est important qu'il soit informé ponctuellement de ce qui se passera dans l'intérieur du palais. Ces détails deviendront considérables par le crédit que la Reine aura sur l'esprit du Roi Catholique et que le Roi ne veut point empêcher, car il est plus à propos que le Roi d'Espagne, ayant à se laisser conduire, le soit par la Reine, dont les intérêts doivent être les mêmes, que par quelque autre, qui pourroit engager ce prince à faire de fausses démarches. Il faut seulement prendre garde que ceux qui seront auprès de cette princesse ne lui donnent, s'il est possible, que de bons conseils.

Le séjour du duc de Grammont à Madrid ne doit durer qu'autant qu'il sera nécessaire pour voir la Reine, s'acquitter auprès d'elle des ordres du Roi et savoir les intentions de cette princesse, avant que de se rendre au lieu où sera le Roi Catholique.

1. Dª Mariana de Guzman, IVᵉ duchesse de Medina de las Torres, comme fille et héritière, après son frère D. Nicolas, du IIᵉ duc de Medina de las Torres, mariée à Don Juan Claros de Guzman, XIᵉ duc de Medina Sidonia, veuf d'un premier mariage. (Imhof, *Genealogiæ XX illustrium in Hispania familiarum*, p. 104 et 112.)

2. Dª Maria-Luisa Manrique de Lara y Gonzaga, XIᵉ comtesse de Paredes comme fille aînée et héritière pour ce comté de D. Vespasiano Gonzaga, duc de Guastalla, et de la Xᵉ comtesse de Paredes. Dª Maria-Luisa, mariée le 10 nov. 1675 à Don Tomas de la Cerda, IIIᵉ marquis de la Laguna, veuve en 1692, devint, de 1694 à 1696, *camarera mayor* de la reine douairière, Marie-Anne, mère de Charles II. (Imhof, *Corpus hist. geneal. Italiæ et Hispaniæ*, p. 371 ; — Vayrac, *État présent de l'Espagne*, III, 212 ; — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 101.) La comtesse de Paredes refusa de devenir *camarera mayor* de la Reine. (*Correspondance d'Espagne*, t. CXL, fol. 110, Châteauneuf à Torcy, Madrid, 30 avril 1704.)

3. D Lucrecia-Teresa Ladron y Silva, duchesse de Linares, veuve de D. Miguel de Noronha, depuis août 1703, *camarera mayor* de la reine douairière Marie-Anne de Neubourg, veuve de Charles II, mourut le 13 septembre 1729. (Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VIII, p. 139, n. 4.)

Il y a lieu de croire que, pendant cet intervalle, plusieurs des principaux de cette cour s'empresseront de voir l'ambassadeur de Sa Majesté et de lui parler. Le rappel de la princesse des Ursins change entièrement les mesures prises et celles que chacun croyoit devoir prendre pour sa fortune et pour ses intérêts particuliers. Plusieurs voudront prévenir en leur faveur un ambassadeur qu'ils verront arriver honoré de l'entière confiance de Sa Majesté. Ceux dont les intentions sont bonnes souhaiteront qu'elles lui soient connues. Les malintentionnés essayeront de lui cacher leurs véritables sentimens et de lui en donner une idée différente.

Ceux que la princesse des Ursins admettoit dans sa confiance, se croiront perdus par les derniers changemens. Ils n'oublieront rien apparemment pour attirer le duc de Grammont dans leurs intérêts, dès les premiers momens de son arrivée.

Ceux de la cour d'Espagne que la princesse des Ursins consultoit davantage et qu'on regardoit comme lui étant les plus attachés, sont l'archevêque de Séville[1], le duc de Veraguas[2] et le comte d'Aguilar. Il est inutile de répéter ce que l'on a déjà dit des sentimens du Roi à l'égard du premier. Il est certain qu'il peut servir utilement le Roi son maître et qu'il doit être considéré comme un ministre habile et zélé, quoiqu'il ne fût pas à propos de suivre aveuglément tous ses sentimens et de se conformer entièrement à ce qu'il pourroit penser par rapport à ses intérêts particuliers.

Le duc de Veraguas étoit vice-roi de Sicile lorsque le Roi d'Espagne vint à la couronne. Il fut rappelé de cet emploi, où l'on prétend que ses exactions le rendoient odieux. A son retour à Madrid, il s'attacha fortement à la princesse des Ursins, la Reine lui ayant donné le commandement du régiment levé sous son nom. Il l'a quitté depuis, n'étant pas propre à de tels emplois. Il en a été récompensé par la charge de président des Ordres. Cette place peut donner beaucoup de crédit en Espagne, celui qui la remplit étant en état de faire

1. D. Manuel Arias.
2. Plus correctement de Veragua.

plaisir à toute la noblesse. Le duc de Veraguas passe pour un homme d'esprit, bon courtisan, porté pour la France dès le temps même que la maison d'Autriche régnoit en Espagne.

Depuis le changement arrivé, le comte d'Aguilar s'est conduit de manière qu'il n'y a pas eu le moindre reproche à lui faire. S'il a conservé quelque reste de son ancien attachement pour la maison d'Autriche, il a eu l'adresse de le déguiser parfaitement. Toutefois ceux dont il est le mieux connu, sont persuadés qu'il n'y a nul fondement à faire sur sa bonne foi[1], mais en même temps ils avouent que personne en Espagne n'a plus d'esprit ni de connoissance des affaires.

L'attachement des principaux de la cour d'Espagne à la princesse des Ursins n'est point un démérite pour eux à l'égard du Roi. Il est ordinaire dans les cours de rechercher l'amitié de ceux que l'on y croit les plus puissans. Le crédit de la princesse des Ursins étoit si grand à celle de Madrid, que l'on briguoit sa faveur par toutes sortes de moyens. On croyoit en même temps qu'il n'y avoit pas de voie plus sûre pour mériter la protection du Roi auprès du Roi Catholique. D'ailleurs elle a élevé de bons sujets. D. Francisco Ronquillo et le comte de Montellano[2], président de Castille, ont tous deux un mérite distingué, principalement le dernier, et beaucoup de zèle pour le service du Roi leur maître. Ainsi le duc de Grammont doit les assurer de l'estime particulière de Sa Majesté. Elle ne trouve point à redire aux démarches que les particuliers ont faites pour être protégés par la princesse des Ursins. Et à cette

1. Il resta cependant fidèle à Philippe V.

2. D. Joseph de Solis y Valderabano, créé comte de Montellano par Charles II, puis duc (le 16 décembre 1704) et Grand d'Espagne par Philippe V, chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques. En 1696, il fut nommé vice-roi de Sardaigne. A l'avènement de Philippe V, en sa qualité de plus ancien majordome du roi, il exerça quelque temps les fonctions de *Mayordomo mayor* de la reine. Le 16 novembre 1703 il devint gouverneur du Conseil de Castille, remplaçant Arias, président de ce conseil, qui cessa d'en exercer les fonctions. Montellano avait été déjà gouverneur des Conseils des Indes et des Ordres. On lui retira sa charge au Conseil de Castille en novembre 1705, et le 6 de ce mois il fut fait conseiller d'État. Il mourut à Madrid le 1er novembre 1713. (Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 130, 268; — Imhof, *Genealogiæ XX illustrium in Hispania familiarum*, p. 228; — Berni, *Titulos de Castilla*, p. 476; — Coxe, *l'Espagne sous les Rois de la Maison de Bourbon*, t. I, p. 246, 339, 389, 452, 529, 564; — Louville, *Mémoires*, t. I, p. 364; — Saint-Simon (édit. Chéruel), t. XVIII, p. 33, 34, 126 et 135; — *Gazette de France*, 1701, p. 341, de Madrid, 30 juin.)

occasion il est nécessaire que le duc de Grammont soit instruit que Sa Majesté veut qu'on sache en Espagne que le zèle que les Espagnols auront témoigné pour la maison d'Autriche sous les règnes précédens, ne leur fait aucun préjudice dans son esprit. Elle croit que ceux dont la fidélité a été éprouvée sous le règne de Charles II, seront aussi fidèles au Roi que Dieu leur a donné; que le même motif de remplir leurs premiers devoirs les conduira toujours, et qu'ils savent parfaitement que l'inclination pour une maison ennemie de leur Roi seroit aussi criminelle dans la conjoncture présente qu'elle étoit digne de louange lorsque cette maison régnoit en Espagne. C'est aussi sur ce fondement que Sa Majesté a toujours conseillé au Roi son petit-fils de s'appliquer particulièrement à connoître le mérite et les services de ses sujets, de les employer suivant leur talent, d'examiner seulement si leur conduite ou leur probité répondent de leur fidélité, sans rechercher s'ils ont été plus ou moins attachés à la maison d'Autriche avant la mort du feu Roi d'Espagne.

C'est par le même principe que Sa Majesté a jusqu'à présent empêché que le Roi Catholique ne prît aucune résolution contre le marquis de Leganez, quoiqu'il y eût plusieurs indices et même des preuves assez convaincantes de ses correspondances secrètes avec les ennemis. Ses discours indiscrets ont fait connoître plusieurs fois ses sentimens. Il a toujours protesté que ses intentions étoient conformes au devoir d'un sujet fidèle, et l'opinion de sa probité est telle en Espagne que toute la nation eût regardé comme une injustice les mesures que l'on auroit prises pour s'assurer de sa personne. Le Roi a jugé seulement qu'il étoit important de ne rien confier à ses soins. Il a demandé en dernier lieu au Roi son maître la permission de se rendre auprès de lui, voulant le servir en qualité de volontaire. Ce prince n'a pas jugé à propos de la lui accorder. Si le marquis de Leganez s'en plaint, le duc de Grammont pourra lui dire qu'après les emplois qu'il a exercés, il ne lui convient pas de servir comme simple volontaire. Si cette raison ne le satisfait pas, l'occasion sera propre à lui faire comprendre qu'il ne doit pas trouver étrange que le Roi son maître ne se serve pas

de lui, ayant évité jusqu'à présent de prêter le serment de fidélité. On prétend que du caractère dont il est, il se croiroit beaucoup plus lié par ce serment que par le devoir indispensable qui oblige d'être fidèle à son souverain. C'est pour cette raison qu'il seroit à propos de l'engager à le faire, mais il faut éviter de s'exposer à un refus, dont l'exemple seroit dangereux dans les conjonctures présentes. Il ne convient pas de se mettre dans l'embarras, ou de laisser ce refus impuni, ou de châtier, dans des temps foibles, un homme du rang du marquis de Leganez et généralement aimé en Espagne. Le cardinal Portocarero, son parent, l'a toujours protégé auprès du Roi et auprès du Roi d'Espagne[1].

Ceux que l'on regarde à Madrid comme malintentionnés pour le gouvernement présent sont le connétable de Castille[2], le duc de l'Infantado et le comte de Baños. Le Roi a souvent reçu des avis des conférences secrètes qu'ils tenoient ensemble avec le marquis Laconi, du Royaume de Sardaigne et capitaine d'une des gardes d'archers du Roi d'Espagne. Leurs intrigues n'ont produit jusqu'à présent aucun préjudice apparent au service du Roi leur maître. Il y avoit lieu de croire que le connétable de Castille n'entroit dans cette cabale que parce qu'il étoit mécontent de n'avoir obtenu aucune récompense pour l'ambassade extraordinaire qu'il avoit exercée auprès du Roi immédiatement après que Sa Majesté eût accepté le testament du feu Roi Catholique. Il a cependant refusé la charge de capitaine d'une des compagnies des gardes du corps, lorsque le Roi d'Espagne a résolu depuis peu d'en former quatre, et il a paru qu'il croyoit cet emploi au-dessous du titre de connétable de Castille. Quoique les prérogatives en soient depuis longtemps éteintes, il a prétendu les faire revivre lorsqu'il a vu que le Roi son maître se disposoit à partir pour l'armée. Il les a portées si haut qu'il a donné un juste sujet de croire qu'il cherchoit seulement un prétexte pour se dispenser de suivre ce prince.

1. Le marquis de Leganés fut arrêté en juin 1705, puis relégué en France. (Cf. t. I, p. 421.)

2. D. Joseph Fernández de Velasco, VIIIe duc de Frias. Sur ce personnage voir les *Notices sur les ambassadeurs d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

Le duc de Medinaceli a été compté parmi les mécontens. Il est certain qu'il l'étoit d'avoir été rappelé de la vice-royauté de Naples, peu de mois après avoir été confirmé dans cet emploi pour trois ans, mais il étoit nécessaire de le faire pour conserver la tranquillité de ce Royaume. Son rang, son caractère et sa légèreté sont connus du duc de Grammont. Il avoit obtenu la présidence des Indes pour le consoler de la vice-royauté de Naples. Le Roi voulut bien s'employer auprès du Roi d'Espagne pour lui faire assurer la présidence du Conseil d'Italie, possédée par le marquis de Mansera, lorsqu'elle viendroit à vaquer. Il n'a pas exercé longtemps celle des Indes. Il s'en démit peu de temps après son retour à Madrid, souffrant impatiemment de n'être pas consulté sur des détails qu'il croyoit regarder les fonctions de sa charge. Cette démission fit alors un si mauvais effet qu'elle dégage suffisamment le Roi d'Espagne de lui accorder la présidence d'Italie, si elle vaque. Il ne faut pas s'en expliquer encore. Cette charge peut demeurer quelque temps sans être remplie, si le marquis de Mancera vient à mourir. En ce cas le duc de Grammont doit empêcher qu'elle ne soit donnée sans consulter Sa Majesté et l'informer des sujets qu'il croira capables de la remplir et de servir utilement le Roi d'Espagne.

Le duc de Medinaceli a paru pendant quelque temps assez uni avec la princesse des Ursins, mais il n'avoit pas autant de part à sa confiance que le duc de Veraguas et que le comte d'Aghilar (*sic*). Il étoit mécontent d'elle dans les derniers temps.

Comme le duc de Grammont doit se rendre incessamment auprès du Roi d'Espagne, il n'aura pas le temps de faire aucune visite à Madrid. Si toutefois le cardinal Portocarero est alors dans cette ville, il sera nécessaire qu'il le voye et lui donne cette marque distinguée de l'estime et de la considération que le Roi a pour lui. Il l'en assurera particulièrement et il lui dira que Sa Majesté n'oubliera jamais son zèle et ses services.

Si ce cardinal n'est point à Madrid, le duc de Grammont lui écrira dans les mêmes termes qu'il lui auroit parlé, s'il avoit pu le voir.

Il doit examiner avec beaucoup d'attention pendant son

voyage la disposition des peuples d'Espagne à l'égard du Roi leur maître. Jusqu'à présent elle a paru très bonne. Ils ont marqué beaucoup de zèle et nulle peine à contribuer de la manière qu'on l'a souhaité aux dépenses de la guerre. Le peuple de Madrid, plus inquiet que celui des autres villes du Royaume, a cependant paru assez tranquille. Le moindre événement est capable de l'agiter. Il suffit que les vivres renchérissent, qu'ils ne viennent pas aussi abondamment qu'à l'ordinaire, pour exciter un mouvement parmi les habitans, chargés de beaucoup d'impôts, dont il a été impossible de les soulager depuis que le Roi d'Espagne est monté sur le trône.

S'il arrivoit quelque malheur aux troupes du Roi Catholique, ceux dont les intentions à l'égard du gouvernement sont mauvaises profiteroient de cette conjoncture pour soulever le peuple. C'est aussi dans cette ville qu'ils entretiennent toutes leurs cabales. La présence de la Reine sert à retenir les habitans dans la fidélité et donne plus de facilité pour découvrir les intrigues des malintentionnés. Il sera par conséquent nécessaire que cette princesse y demeure pendant tout le cours de la campagne, nonobstant le désir et l'espérance qu'elle a de s'avancer dans quelque temps vers la frontière, pour demeurer dans une ville où elle puisse être plus près du Roi d'Espagne.

Depuis que l'abbé d'Estrées est parti de Madrid pour suivre ce prince à l'armée, il n'y avoit personne en cette ville capable d'informer exactement le Roi de ce qui s'y passeroit. Sa Majesté connoissant la nécessité d'en être instruite a ordonné au sieur de Chateauneuf de s'y arrêter au retour de son ambassade de Portugal et d'y demeurer sans aucun caractère, autant qu'elle le jugeroit à propos [1]. Son intention est de le faire revenir immédiatement après la fin de la campagne et aussitôt que le duc de Grammont sera de retour à Madrid avec le Roi Catholique. Il sera cependant informé de toutes choses par le sieur de Chateauneuf, et il en pourra tirer à son passage les éclaircissemens qui lui seront nécessaires.

Après un séjour d'un ou de deux jours à Madrid, le duc de

1. Voir ci-dessus, p. 87, la notice relative à cette mission.

Grammont en partira pour se rendre auprès du Roi d'Espagne. Il sera nécessaire qu'il avertisse l'abbé d'Estrées du temps de son arrivée, afin qu'il se dispose à revenir immédiatement après. Le Roi d'Espagne souhaite depuis longtemps un autre ambassadeur et il y a lieu de croire que l'impatience qu'il avoit de ce changement sera encore augmentée depuis le rappel de la princesse des Ursins, dont il aura certainement attribué la principale cause aux relations de l'abbé d'Estrées.

Le principal objet du duc de Grammont doit être de s'attirer la confiance du Roi Catholique et de lui aider par ce moyen à surmonter sa timidité naturelle et à faire paroître les bonnes qualités qu'il possède. Il faut découvrir à ce prince qu'il est très capable de gouverner, l'exciter à le faire en lui faisant remarquer les talens qu'il a et le préjudice qu'il se cause à lui-même en les cachant au public. Les louanges justes et données à propos surmontent enfin la timidité. Elle s'augmente au contraire lorsqu'on fait sentir trop vivement ce défaut et qu'on prétend le détruire en le combattant directement.

Rien ne fera plus de plaisir au Roi d'Espagne que les assurances que le duc de Grammont doit lui donner en arrivant de l'amitié tendre et véritable que le Roi a pour ce prince. Il marque en toutes occasions un extrême désir de plaire à Sa Majesté et de lui donner des preuves de sa reconnoissance et de sa soumission. Elle veut que le duc de Grammont l'assure qu'elle ne songe qu'à travailler à ses intérêts, qu'elle continuera d'apporter tous ses soins pour contribuer à sa gloire, et qu'elle ne sera satisfaite que lorsqu'elle le verra victorieux de ses ennemis, respecté de ses sujets et tranquille possesseur du Royaume dont il a plu à Dieu de lui remettre le gouvernement.

Il louera le Roi d'Espagne sur l'application qu'il donne à ses affaires ; il lui dira qu'elle fait un extrême plaisir à Sa Majesté, qu'elle souhaite qu'il soit aidé par des gens capables de le servir fidèlement et avec toute l'habileté nécessaire pour travailler utilement à ses intérêts.

La résolution que le Roi Catholique a prise de renvoyer la princesse des Ursins étant le pur effet de sa déférence aux

conseils de Sa Majesté, le duc [illegible] peut assez lui témoigner l'approbation qu'elle a donnée au parti qu'il a pris sur le champ et sans [illegible]lancer. Il lui fera connoître aussi que Sa Majesté n'auroit [illegible]t exigé de lui ce sacrifice, si elle n'avoit été parfaitement info[illegible]e la nécessité dont il étoit d'accorder cette satisfaction à tou[illegible]ion espagnole. Il ajoutera que Sa Majesté connoissoit [illegible], [illegible] qu'il est parti, le bon effet que cet événement produisoit en [illegible]agne.

Elle a donné ordre à l[illegible] Estrées de revenir auprès d'elle immédiatement après l'arri[illegible] du duc de Grammont auprès du Roi Catholique. Il ne conviendroit pas que les fonctions de l'ambassade fussent partagées ; ainsi son intention est que le duc de Grammont entre dans le *despacho* aussitôt qu'il aura eu sa première audience de ce prince, et que l'abbé d'Estrées n'y assiste plus.

La confi[illegible] d[illegible]nnée seulement et sans ombre de partage à [illegible]n an[illegible]r, [illegible]i attirera bientôt celle de tous les Espagnols, il [illegible]ien du service que le crédit de l'ambassadeur de Fr[illegible] [illegible]l en établi. Rien ne contribuera davantage à le confirm[illegible] l'[illegible]pinion qu'on aura que le duc de Grammont, ayant F[illegible] des établissemens très considérables et revêtu des [illegible]us [illegible] des dignités du Royaume, ne prétendra pour lui nulle grâce [illegible]u Roi d'Espagne. Il est nécessaire qu'il joig[illegible] cette i[illegible] désintéressement celle d'être indifférent p[illegible]to[illegible]rtis, [illegible] sorte que les Espagnols soient persuadés qu'il n'[illegible] unic[illegible] occupé que du bien du Roi leur maître.

Comme il connoît p[illegible] i[illegible]t le caractère de la nation, il sait que les moindr[illegible] des particuliers leur donnent lieu de former des prét[illegible]s. Ils s'adresseront tous à l'ambassadeur du Roi pour obtenir [illegible] sa protection les grâces qu'ils auront à demander. Il e[illegible]aire qu'il ait la patience de les écouter et qu'il ne se re[illegible]te point de leurs sollicitations. Plusieurs s'adressent di[illegible]t au Roi, et lorsque Sa Majesté a connu qu'ils méritoient véritablement par leurs services les grâces qu'il demando[illegible] [illegible]oi son petit-fils, elle a bien voulu s'intéresser en [illegible]r [illegible] des meilleurs

moyens d'effacer les restes de l'inclination de quelques particuliers pour la maison d'Autriche étoit de faire connoître que l'union de la France et de l'Espagne pouvoit contribuer à leur fortune.

Quelque attention que le Roi ait apportée jusqu'à présent à concilier par ces différens moyens les François et les Espagnols, on est obligé d'avouer que Sa Majesté n'a pu réussir dans le point principal qu'elle s'étoit proposé, qu'elle faisoit consister dans l'accès qu'elle souhaitoit que le Roi Catholique voulût donner auprès de lui à ses sujets. Sa retraite continuelle a été regardée comme une marque du mépris qu'il avoit pour la nation. Les malintentionnés se sont servis de cette preuve pour diminuer le zèle des peuples pour leur souverain. Ils y ont ajouté le peu de considération qu'il témoignoit pour les tribunaux du Royaume, qu'il a cessé de consulter, au lieu qu'autrefois il ne se prenoit aucune résolution sans avoir l'avis du conseil que l'affaire dont il étoit question regardoit.

Il est certain que le duc de Grammont s'attirera la confiance des Espagnols s'il peut établir plus d'union entre le Roi Catholique et ses sujets, et s'il porte ce prince à marquer plus d'estime pour eux. Comme il est froid, les Espagnols fort réservés, que depuis quelque temps il n'a vu que ceux que la princesse des Ursins laissoit approcher, il étoit impossible de former la liaison que le Roi a toujours désirée par rapport à l'intérêt du Roi son petit-fils. Elle est plus nécessaire que jamais dans la conjoncture présente, mais quand même il ne s'agiroit pas de détruire l'espérance que les ennemis du Roi d'Espagne fondent sur le mécontentement de la nation, il seroit de la prudence de ce prince de considérer qu'il règne sur les Espagnols et qu'il doit passer sa vie avec eux, que sa puissance sera très grande s'il peut rétablir un jour les affaires de la monarchie, que le moyen d'y réussir n'est pas de mépriser ses sujets, qu'il doit au contraire songer à les former, augmenter leur zèle, les exciter à se rendre habiles et propres à toute sorte d'emplois ; que s'ils ne sont soutenus par l'espérance d'être estimés du Roi leur maître, ils deviendront tous les jours plus incapables de le servir ; enfin la nation espagnole a produit de

grands hommes autant que toute autre, il peut s'en élever encore ; le Roi Catholique est jeune et puisque Dieu lui a remis entre les mains le sceptre de l'Espagne, il doit se servir des Espagnols et les préférer à toute autre nation. Il ne faut pas lui demander de perdre le souvenir de sa naissance, d'oublier les François, lorsqu'ils répandent leur sang pour lui, mais il doit souhaiter leur union avec les Espagnols et s'il préféroit trop ouvertement les premiers, la haine et l'antipathie augmenteroient entre les nations, au lieu qu'il ne faut rien oublier pour l'éteindre.

Il est certain que les formalités de consulter les tribunaux causoient beaucoup de retardement et beaucoup d'embarras aux affaires, que celles dont il est nécessaire que le secret soit gardé, étoient bientôt divulguées lorsqu'elles passoient par cette voie ; que les Conseils de Flandres et d'Italie se sont opposés souvent aux résolutions les plus nécessaires à prendre pour les mouvemens et la subsistance des armées. Les plaintes que l'on fait présentement du peu de considération que le Roi d'Espagne témoigne pour les tribunaux de son Royaume, ne doivent pas empêcher qu'il ne songe au bien essentiel des affaires, préférablement à toute autre considération. Il faudroit seulement conserver les apparences de l'ancienne forme du gouvernement, lorsque les affair le permettent. On se plaint par exemple que le Roi d'Espagn a pas donné part au Conseil d'État de son départ pour l'armée, que les affaires les plus générales ne sont plus commu quées à ce Conseil. Il est aisé de satisfaire les p s sur de pareilles plaintes et il est important d'y s g doit faire aucune attention à celles qu'ils toujours for es lorsqu'il a été question d'établir c nies et d r ens des gardes pour la sûreté de Sa e holique. a fait consister mal à propos le point d'h ir de s'opposer à cet établissement, sur la fa supp ti que le Roi Catholique, assuré de la fidélité de ses sujets, n oit pas besoin de gardes.

Le Roi souhaitoit longtemps de les voir établis sur un pied convenable à la di té t à la sûreté du Roi son petit-fils. Le projet fut réglé, l'hiv nier, pour quatre compagnies

de gardes du corps et deux régimens d'infanterie. Des quatre compagnies, deux doivent être espagnoles, une italienne, et la quatrième vallonne, cette dernière formée de la compagnie de mousquetaires que le Roi d'Espagne créa quelque temps avant que de passer en Italie.

Des deux régimens des gardes, l'un est espagnol et l'autre vallon.

Ce projet n'est pas encore entièrement exécuté. Sa Majesté n'est point informée des raisons du retardement. Elle sait seulement que le Roi d'Espagne a quelques gardes du corps auprès de sa personne, qu'on a tirés d'un premier régiment de gardes à cheval, dont le commandement avoit été donné au cardinal Portocarrero et que depuis on a cassé pour en former les compagnies des gardes.

Les ordres avoient été envoyés à Naples au duc de Popoli[1] pour former la compagnie de la garde italienne. Il avoit engagé plusieurs des principales familles de ce Royaume pour entrer dans cette compagnie, non seulement comme officiers, mais même comme simples gardes. Il n'a point reçu d'ordre depuis et il paroît même que plusieurs de ceux qu'il avoit engagés se dégoûtent du peu de gré qu'on leur témoigne de leur zèle.

La compagnie des mousquetaires sert encore en cette qualité.

1. D. Rostain Cantelmi Stuart, VIIIe duc de Popoli et prince de Pettorano, par la mort de son frère aîné et par son mariage en 1690 avec sa nièce, fille de celui-ci. Il avait servi dans l'armée et mit beaucoup d'empressement à reconnaître Philippe V. En juin 1701, Louis XIV le fit chevalier des Ordres, mais le cordon ne lui fut remis en cérémonie que le 26 juillet 1717, à Madrid. En février 1702, le duc de Popoli fut nommé mestre de camp général du royaume de Naples, et, en novembre 1703, capitaine de la compagnie italienne des gardes du corps créée par Philippe V. Il se distingua à Barcelone en 1705, et l'année d'après fut fait Grand d'Espagne de 1re classe. Il en avait le *traitement* depuis plusieurs années déjà. Promu capitaine général en 1710, après la victoire d'Almanza, il prit le commandement en Catalogne en 1713 et, après sa campagne dans cette province, fut créé chevalier de la Toison d'Or, à la fin de juillet 1714 (officiellement le 6 août). Le 12 juillet 1716, il fut nommé gouverneur du prince des Asturies et devint en 1721 son *mayordomo mayor*. Né en 1653, le duc de Popoli mourut à Madrid le 16 janvier 1723. (*Correspondance d'Espagne*, t. LXXXVII, fol. 254 ; t. CI, fol. 17, 22 ; t. CCLI, fol. 226, v° ; — *Gazette de France*, 1701, p. 245 et 275 ; — *Statuts et catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1733, p. 292 ; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 483 ; — Imhof, *Corpus histor. genealog. Italiæ et Hispaniæ*, p. 229 ; — Alberoni, *Lettres* (édit. Bourgeois), p. 327 ; — Saint-Simon (édit. de Boislisle), t. VIII, p. 301 ; — Coxe, *l'Espagne sous les Rois de la Maison de Bourbon*, t. I, p. 432 ; t. II, p. 174.)

Le prince de Tserclaes[1] doit la commander lorsqu'elle sera sous le nom de compagnie des gardes. En attendant le Roi d'Espagne a mis le marquis de Leyde[2] à la tête, après avoir congédié le comte d'Ursel[3]. Ce dernier l'avoit levée à ses dépens. Il seroit de la justice du Roi d'Espagne de lui accorder quelque récompense, ne lui en ayant donné aucune lorsqu'il a été renvoyé en Flandres pour y servir dans les armées.

Les régimens des gardes espagnole et wallonne servent dans

1. Albert-Octave, comte de T'Serclaes de Tilly, né à Bruxelles en 1646, servit depuis 1666 comme capitaine-lieutenant, colonel, mestre-de-camp et sergent-général de bataille dans les armées du Roi Catholique en Flandre. Sa conduite lui valut le titre de prince de T'Serclaes de Tilly que créa pour lui Charles II par lettres du 22 décembre 1693. Lors de la guerre de la succession d'Espagne, il combattit encore en Flandres, sous les ordres de Bedmar. Le 21 octobre 1703, le prince de Berghes lui remit à Bruxelles les insignes de la Toison d'or que Philippe V lui avait conférée par lettres patentes du 2 mai 1702. (*Correspondance d'Espagne*, t. C., fol. 490 ; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 452.) Appelé en Espagne, il fut nommé capitaine de la compagnie de la garde wallonne, qui venait d'être organisée. Une distinction d'étiquette que lui accorda le Roi ayant fait murmurer les Grands, Philippe V trancha la difficulté en le créant lui-même Grand d'Espagne de première classe, le 14 août 1705. Le prince de T'Serclaes eut plusieurs commandements militaires importants, notamment en Catalogne, où il fut, en 1706, le général en chef des Espagnols, lors de la malheureuse expédition contre Barcelone. Nommé plus tard vice-roi de Navarre et commandant général des troupes, il passa, en 1714, de la vice-royauté de Navarre à celle de Catalogne. Rappelé à la fin de mai 1715 et destiné à siéger au Conseil d'État (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXLI, fol. 7 v°), il mourut à Barcelone le 3 septembre de cette même année, et non comme le dit Pinedo y Salazar, *op. cit.*, le 5 avril. (Goethals, *Dictionnaire des familles nobles du Royaume de Belgique*, Bruxelles, 1852, in-4°, t. IV, s. v. T'Serclaes-Tilly.)

2. Jean-François-Nicolas Bette, marquis de Lède, né au château de Lède, près d'Alost, en 1667. Après avoir combattu à Eeckeren et à Ramillies, il passa en Espagne. Il était déjà, depuis le 31 mars 1703, chevalier de la Toison d'or. Il se distingua par son expédition à Majorque en 1714 et par sa conquête de la Sardaigne et de la Sicile en 1717-1718. Il fut fait alors vice-roi de Sicile. En 1720, il remporta sur les Maures une victoire décisive qui délivra Ceuta, bloquée depuis vingt-six ans, et cette même année il fut créé Grand d'Espagne de première classe. Il fit partie du cabinet institué par le roi Louis Ier, puis devint président du Conseil suprême de guerre. On a donné plusieurs dates de sa mort. La plus exacte, d'après une dépêche de Tessé, de Madrid, le 15 janvier 1725 (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCXL, fol. 23) serait le 11 janvier 1725. — Cf. Général Guillaume, *Biographie nationale belge*, t. II, p. 378, s. v. Bette ; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 456.

3. Conrad-Albert-Charles, duc d'Ursel, par création de l'empereur Charles VI, du 19 août 1716 (son père, François, mort en 1696, était *comte* d'Ursel), duc d'Hoboken, par création du 24 avril 1717 ; baron de Wesamael, par donation d'un de ses cousins et comme tel, maréchal héréditaire du Brabant ; général des armées du roi d'Espagne, puis gouverneur de Namur. Il avait épousé en 1714 Elisabeth-Eléonore-Christine, princesse de Salm, dont il eut un fils et une fille. Mort le 3 mai 1738. (Goethals, *Dictionnaire des familles nobles du Royaume de Belgique*, t. IV, s. v. Ursel ; — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XVIII, col. 436, s. v. Schetz.)

l'armée du Roi d'Espagne, commandés l'un par le comte d'Aguilar[1], fils du comte d'Aguilar, conseiller d'État et l'autre par le duc d'Havré.

La conservation de la personne du Roi d'Espagne est si importante pour le bien général des affaires, indépendamment même de la tendresse du Roi pour lui, qu'on ne peut trop veiller à sa sûreté. On sait que les ennemis se croyent tout permis pour venir à bout de leurs desseins. Ainsi le Roi a toujours expressément ordonné à ses ambassadeurs d'apporter une vigilance extrême à ce qui pouvoit regarder un article aussi important. Le duc de Grammont sera instruit par l'abbé d'Estrées des précautions qu'il a prises en dernier lieu sur ce sujet.

Comme on sera toujours plus assuré sur cet article des domestiques françois que de tout autre, il est très nécessaire de conserver les officiers que le Roi d'Espagne a présentement pour sa bouche et pour son gobelet. Il faut pour cet effet leur donner les moyens de subsister en Espagne. On avoit fait un fonds destiné seulement à les payer. Le sieur de La Roche[2], dont la probité et la fidélité sont parfaitement connues de Sa

1. D. Iñigo de la Cruz Manrique de Lara, Arellano, Mendoza y Alvaredo, XIe comte d'Aguilar, V^e marquis de la Hinojosa, IVe comte de Villamor, etc., Grand d'Espagne. Né le 3 mai 1673, D. Iñigo hérita dès 1675, à la mort de sa mère, Dª Maria Antonia de Valvanera, X^e comtesse d'Aguilar, des titres et de la grandesse que celle-ci avait apportés à son mari, D. Rodrigo Manuel Manrique de Lara, IIe comte de Frigiliana. Après avoir servi dans la marine et dans l'armée dès son plus tendre âge et comme simple soldat, il s'éleva par ses talents de grade en grade. En 1695, au siège de Casal, il était mestre de camp général, et sa conduite lui valut, le 28 décembre de la même année, le collier de la Toison d'or. Sous Philippe V, il devint capitaine général, après avoir commandé le régiment de la garde espagnole, puis la compagnie espagnole des gardes du corps, et il parvint à de hauts emplois à la guerre et aux finances. Disgracié une première fois en 1711, pour avoir voulu, dit-on, avec le duc de Noailles, donner une maîtresse à Philippe V, il fut exilé encore, le 10 avril 1722, dans sa commanderie de Manzanares, de l'Ordre de Calatrava, pour laquelle il avait renoncé à la Toison d'Or, la possession des deux Ordres étant en principe incompatible. Il mourut, retiré des affaires politiques, le 13 juillet 1733. Il passait pour un des Espagnols les plus intelligents et du plus grand talent. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 51 v°; t. CCXCIV, fol. 95; t. CCCXVII, fol. 12, 53; t. CDII, fol. 151; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 439; Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 344, n. 6.)

2. Claude-Etienne de La Roche, premier valet de chambre du duc d'Anjou; il suivit son maître en Espagne et devint presque aussitôt secrétaire de la Chambre et de l'*Estampilla*, ou sceau privé. Chargé en 1723 de recevoir l'acte de livraison et de passer celui de réception de Mlle de Beaujolais, destinée à l'infant D. Carlos, il est qualifié : *del Consejo de su M. C. y su secretario de Camara y de la Real*

Majesté, en avoit l'administration. L'abbé d'Estrées a écrit en dernier lieu que ce fonds ayant été détourné, les officiers françois n'étoient plus payés, que faute de subsistance ils seroient obligés de retourner en France, si les ordres n'étoient bientôt donnés pour les faire payer de la manière qu'ils l'étoient dans les commencemens. L'intention du Roi est que le duc de Grammont en représente la nécessité au Roi d'Espagne, afin que ce même fonds soit remis comme auparavant entre les mains du sieur de La Roche.

Au reste l'intention du Roi est que si quelque François, domestique du Roi d'Espagne ou autre, manque au respect et à la subordination qu'ils doivent tous à l'ambassadeur de Sa Majesté, le duc de Grammont l'en informe aussitôt, afin qu'elle prenne les résolutions qu'elle croira convenables, ou de rappeler ceux qui manqueront à leur devoir, ou de les punir d'une autre manière.

Il fera connoître à l'archevêque de Séville et au duc de Medina Sidonia l'estime que Sa Majesté a pour eux et la satisfaction qu'elle témoigne de leur zèle et de leurs services. Il donnera les mêmes assurances au marquis de Rivas. Il y ajoutera celles de la protection de Sa Majesté. Elle est persuadée qu'il conviendroit au service du Roi d'Espagne de lui remettre le soin des affaires qu'on a séparées de sa charge et de lui en laisser l'exercice tel qu'il l'avoit auparavant. Elle sait que personne ne connoit mieux que lui l'intérieur de l'Espagne, qu'on ne peut être plus actif, plus laborieux; que ces lumières et ces qualités manquent également au marquis de Canales. Sa Majesté veut cependant attendre que le duc de Grammont soit arrivé en Espagne et savoir ce qu'il pense sur cet article, avant que de lui ordonner d'en faire la proposition au Roi Catholique.

On a plusieurs fois représenté qu'il étoit de l'intérêt et du service de ce prince de ne pas laisser languir plus longtemps une affaire commencée avant même qu'il fût arrivé pour la

Estampilla, et ce document est signé par lui : « Dn Claudio Delaroche. » (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXVIII, fol. 162; t. CCCXXXII, fol. 6; — *Gazette de France*, 1701, p. 461. de Madrid, le 8 septembre; — Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 345, n. 3.

première fois à Madrid et dont la conclusion est demeurée suspendue jusqu'à présent. Cette affaire est celle de la déposition de l'inquisiteur général d'Espagne.

Dans le temps que le Roi Catholique étoit en chemin pour se rendre à Madrid, le cardinal Portocarrero lui écrivit qu'il étoit nécessaire d'éloigner D. Baltazar de Mendoça, évêque de Ségovie, revêtu de cette charge. L'ordre de se retirer lui fut envoyé. Il y obéit. Le Pape prétendit que, comme il recevoit des bulles pour exercer les fonctions de sa charge, il devoit être considéré comme officier de Sa Sainteté. Elle se plaignit de n'avoir point été avertie de l'ordre qu'on lui avoit donné. L'affaire ayant été traitée à Rome, le Pape promit enfin d'accorder des bulles à celui que le Roi d'Espagne nommeroit, si ce prince vouloit ôter la charge à l'évêque de Ségovie, et Sa Sainteté proposa la condition qu'elle demandoit en même temps pour conserver ses prétentions. Cette condition étoit que le grand inquisiteur auroit la permission de retourner à Madrid, comme s'il devoit exercer les fonctions de son emploi ; qu'immédiatement après il enverroit au Pape sa démission, ainsi qu'il en fut usé par le cardinal Nittard [1] sous le pontificat de Clément 9e ; que, sur cette démission, les bulles seroient expédiées en faveur de celui que le Roi Catholique auroit nommé ; que si l'inquisiteur refusoit sa démission, le Roi d'Espagne écriroit au Pape pour se plaindre de la mauvaise conduite de ce prélat ; qu'immédiatement après que Sa Sainteté auroit reçu cette lettre, elle le déposeroit sans entrer dans une plus grande discussion et qu'elle accorderoit les bulles à son successeur.

Quoique cet expédient eût été approuvé, l'affaire est cependant demeurée indécise et l'intérêt des particuliers peut avoir eu part à cette suspension.

Le cardinal Portocarrero et l'archevêque de Séville souhaitoient tous deux cette place, sans oser s'en expliquer. Il ne convenoit point au service du Roi d'Espagne qu'aucun des deux l'obtînt. Il avoit dessein d'y nommer le cardinal Borgia[2].

1. Voir t. I, p. 229.

2. D. Francisco de Borja, cardinal le 21 juin 1700, évêque de Calahorra le 7 avril 1701, nommé archevêque de Burgos le 3 avril 1702, la veille même de sa mort.

Lorsque ce cardinal mourut, on proposa les évêques d'Avila et de Ceuta [1], tous deux de grande réputation par la sainteté de leur vie et les meilleurs sujets que l'on pût choisir en Espagne.

Cette proposition n'a point eu de suite. On se plaint en Espagne du préjudice que ce retardement cause aux affaires. Plusieurs particuliers languissent dans les prisons de l'Inquisition sans pouvoir obtenir d'être jugés à cause du désordre que la suspension du grand inquisiteur cause dans les fonctions de ce tribunal. Le confesseur du feu Roi d'Espagne, qu'on regardoit comme un des principaux auteurs du testament, est arrêté depuis quelques années, sans pouvoir obtenir qu'on lui fasse justice.

Lorsque le Roi Ca l ue nplira cette charge, il est très important d'empêc l'il le fasse sans consulter auparavant Sa Majesté et s oir avis. L'autorité qu'elle donne en Espagne est si g (l faut prendre garde à ne la pas mettre entre les mains d'ı hon ıe autorisé déjà par d'autres emplois ou d'un carac ıtr ınant.

Lorsque le Pape se pl ıit de a conduite que le Roi d'Espagne avoit tenue s sa pation à l'égard du grand inquisiteur, cette pré le cour de Rome parut nouvelle à Madrid. On prétendit que, (ıe le Pape donne des bulles, l'inquisiteur général ne dépe it en aucune façon de sa Sainteté et que le Roi Catholi ı étoit maître de le destituer. Il s'est présenté plusieurs autres occasions depuis le nouveau règne, dont la cour de Rome a voulu profiter pour étendre son autorité, soit à Naples, soit en Sicile. Les différens excités sur ce sujet ne sont point encore finis. Il est de l'intérêt du Roi d'Espagne de laisser à ses tribunaux le soin de soutenir ses droits contre les entreprises de cette cour. Il ne doit interposer son autorité que pour empêcher ses officiers d'aigrir ces diffé-

1. A la mort du cardinal de Borja, c' ı-dire en 1702, l'évêque d'Avila était D. Gregorio de Solórzano y Castillo, qui nourut le 17 juillet 1703. Celui de Ceuta était D. Vidal Marin, qui fut n Inquisiteur général d'Espagne par bulles de Clément XI, du 24 rs 1 et i entra en fonctions le 28 avril de la même année ; il mourut à , le 10 s 1709. (Gams, *Series episcoporum*, p. 10 et 25 ; — Garma, ue *España*, t. IV, n. 309.)

rens. Il est de sa prudence de conserver dans les conjonctures présentes une bonne union avec le chef de l'Église. La tranquillité de ses États d'Italie seroit fort troublée si l'on s'engageoit trop avant dans les querelles avec la cour de Rome. On ne peut jamais espérer aucun avantage de disputer contre elle. Il n'y a qu'à perdre, et dans ces matières la principale vue du Roi d'Espagne doit être de prolonger les affaires en sorte que, sans rien perdre de ses droits, il se réserve à les faire valoir en des temps plus tranquilles.

Le duc d'Uzeda, ambassadeur d'Espagne à Rome, étoit si désagréable au Pape dans les commencemens de son pontificat, que Sa Sainteté ayant fait plusieurs plaintes de sa conduite pria le Roi d'Espagne de le rappeler. Elle a depuis changé de sentimens à son égard. Présentement elle en paroît satisfaite. Il sert bien le Roi son maître, et comme il connoît la cour de Rome, il est nécessaire de le laisser dans cet emploi. Le Roi Catholique l'a promis au marquis de Los Balbazes lorsqu'il seroit vacant. Le duc de Medinaceli, son beau-frère, se plaint de temps en temps des délais qu'on apporte à lui tenir parole, mais le bien du service du Roi Catholique doit être préféré à toute autre considération, et comme il n'y a point de terme fixé, et que la promesse faite au marquis de Los Balbazes est seulement pour la fin de cette ambassade, il n'est pas en droit de se plaindre que l'exécution en soit différée.

Le duc d'Escalonne, vice-roi de Naples, a maintenu la tranquillité dans ce royaume depuis qu'il en a le gouvernement. Lorsque son temps expirera, Sa Majesté croit que le Roi Catholique ne peut mieux faire que de le continuer encore trois ans dans cet emploi. Il seroit à souhaiter que ses manières fussent moins austères, qu'il fût moins retiré et qu'il se communiquât davantage à la noblesse. Mais son désintéressement est très grand et cette qualité, essentielle dans le poste qu'il occupe, a été jusqu'à présent très rare parmi les Espagnols qui l'ont précédé.

La vice-royauté de Sicile n'est exercée que par intérim par le cardinal del Judice. Plusieurs Espagnols voient avec peine un poste aussi considérable rempli par un cardinal italien.

Comme il y a lieu d'être content de la conduite qu'il y tient, il ne seroit pas à propos de le retirer et d'ailleurs il faut faire en sorte que le Roi Catholique soit en état de donner cet emploi après la conclusion de la paix générale. Il ne sauroit être mieux rempli que par le marquis de Bedmar. Il le recevroit comme une récompense des services qu'il rend actuellement dans les Pays-Bas, et, comme ces provinces doivent changer de domination à la paix, il sera nécessaire de placer en même temps celui qui en a présentement le commandement pour le Roi d'Espagne.

La diversion que l'Électeur de Bavière pouvoit faire des forces de l'Empereur étoit si nécessaire pour le bien général des affaires que Sa Majesté crut qu'il falloit employer toute sorte de moyens pour obliger ce prince d'entrer en action. Il falloit le tenter par de grands avantages. Il connoissoit le péril où il exposoit ses États. Après lui avoir promis le gouvernement héréditaire des Pays-Bas, la souveraineté des provinces de Gueldres et de Limbourg, celle des Pays-Bas s'il étoit dépouillé de ses États d'Allemagne, plusieurs dédommagemens différens proportionnés aux pertes qu'il pourroit faire, enfin Sa Majesté lui proposa qu'elle se feroit céder les Pays-Bas par le Roi d'Espagne, pour dédommagement des dépenses immenses qu'elle faisoit pour défendre les États de cette monarchie; que la cession étant (*sic*), Sa Majesté se réserveroit seulement les provinces et les villes de Luxembourg et de Namur, les villes de Monts et Charleroy, et qu'elle céderoit à l'Électeur en toute souveraineté le reste des Pays-Bas pour en jouir lui et ses successeurs à perpétuité après la conclusion de la paix générale. On a vu par l'événement combien ce traité a été avantageux aux affaires du Roi Catholique et les nouveaux moyens qu'il a donnés de faire aux ennemis de la France et de l'Espagne une guerre utile et glorieuse. Il est cependant demeuré secret, et quoique la monarchie d'Espagne ne fournisse aucun secours pour sa propre défense, il est certain que les Espagnols apprendroient avec peine que le Roi leur maître eût consenti à céder un État qui depuis longtemps leur cause seulement de la dépense. Cette affaire n'a point passé par les

Conseils. Le Roi Catholique a seulement écrit une lettre de sa main à l'Électeur de Bavière pour tenir lieu du traité qu'il n'auroit pu signer sans exposer le secret. La négociation étant consommée présentement, il n'en est parlé dans ce mémoire que pour l'instruction du duc de Grammont.

Les affaires d'Espagne fournissent une matière si ample aux ordres du Roi qu'il y auroit encore beaucoup d'articles à traiter, s'il falloit traiter dans ce mémoire de chaque affaire particulière, de l'utilité que la France et l'Espagne pourroient retirer de leur union pour le commerce, de l'exclusion générale des étrangers de celui des Indes, des principaux abus introduits dans le gouvernement d'Espagne et des moyens qu'on pourroit employer pour les corriger. Le duc de Grammont étant sur les lieux et voyant les choses par lui-même, acquerra bientôt plus de lumières qu'on ne pourroit lui en donner par écrit. Comme il informera régulièrement le Roi de tout ce qu'il découvrira, Sa Majesté lui fera savoir ses intentions sur toutes les affaires dont il lui rendra compte.

Elle veut qu'il fasse connoître la satisfaction qu'elle a de la bonne conduite du duc d'Albe. Elle sait qu'après les mauvais discours que l'Amirante avoit tenus au sujet de l'ambassade de France, la regardant comme un emploi fort au-dessous du rang qu'il tenoit en Espagne, le duc d'Albe, qui ne lui cédoit en rien, rechercha cet emploi avec empressement. Sa Majesté veut qu'il ressente aussi les effets de la protection qu'elle prétend lui accorder dans les occasions où cette protection lui sera nécessaire, et elle ordonne expressément au duc de Grammont d'y être attentif.

Sa Majesté lui fait remettre des lettres de créance pour le Roi et pour la Reine d'Espagne, et pour la Reine douairière. Il attendra qu'il soit de retour à Madrid après la campagne pour avoir audience de cette princesse. Quoique elle paroisse peu occupée des affaires générales, il est cependant venu au Roi par différentes voies qu'elle continue d'entretenir des intelligences secrètes en Allemagne. On prétendoit même qu'elle avoit fait passer des sommes d'argent considérables pour l'archiduc. Le duc de Grammont voit l'importance dont il est de veiller à sa

conduite, quoique les avis que l'on a donnés sur son sujet ne soient pas bien certains.

La foiblesse des troupes du Roi de Portugal et de l'archiduc donnent lieu d'attendre d'heureux succès des entreprises du Roi d'Espagne. Et quand même il ne feroit que s'opposer aux progrès de ses ennemis, il suffira qu'ils ne remportent pas les avantages dont ils s'étoient flattés pour obliger le Roi de Portugal à se repentir des engagemens qu'il a pris. S'il fait quelque proposition d'accommodement, le sentiment du Roi est qu'on ne doit point les rejeter, mais, avant que de conclure, le Roi d'Espagne aura le temps de consulter Sa Majesté sur les conditions.

Elle ne doute pas que le duc de Granmont ne vive dans une parfaite intelligence avec le duc de Barwick [1], général des troupes de Sa Majesté en Espagne. Il est très nécessaire que l'union soit étroite entre eux et que chacun concoure uniquement au bien du service dans les affaires différentes dont ils seront chargés tous deux. Le duc de Granmont doit laisser entièrement celles de la guerre aux soins du duc de Barwick.

Le prince de Vaudemont s'est plaint encore en dernier lieu des obstacles continuels que le Conseil d'Italie apporte à l'ordre qu'il est nécessaire d'établir dans le Milanois, tant pour la défense de cet État que pour la subsistance des troupes du Roi. L'intention de Sa Majesté est que le duc de Granmont obtienne

1. James Fitzjames, fils naturel du duc d'York, plus tard Jacques III, et d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough, créé par son père duc de Berwick, pair d'Angleterre, le 19 mars 1687. Entré au service de la France comme volontaire dès 1691, le duc de Berwick fut promu lieutenant général le 31 mars 1693. Il fit toutes les guerres depuis lors, et notamment commanda les troupes françaises en Espagne en 1704, et une seconde fois en 1707, où il s'illustra par sa victoire d'Almanza. Fait Grand d'Espagne le 23 février 1704 et chevalier de la Toison d'or la même année, maréchal de France en 1706, il fut, le 10 octobre 1707, créé duc de Liria et de Xerica au royaume de Valence, avec la grandesse de première classe pour lui et celui de ses fils qu'il désignerait. Il fut rappelé en France en 1709 pour défendre notre frontière du sud-est. En 1707 il avait reçu du Roi le gouvernement du Haut et Bas Limousin. En 1710, il fut créé duc et pair de France. Il retourna comme généralissime en Espagne en 1714. Il était déjà chevalier de Saint-Louis, de la Jarretière et de la Toison d'or, lorsqu'il fut promu, le 3 juin 1704, chevalier du Saint-Esprit. Lors de la guerre de la succession de Pologne, le maréchal duc de Berwick fut tué, le 12 juin 1734, d'un coup de canon devant Philipsbourg. (*Dictionary of National Biography*, s. v. Fitzjames ; — *Statuts et catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1733, p. 269 ; — Berni, *Títulos de Castilla*, 1769, p. 430 ; — *Gazette de France*, voir la table, au mot Fitz-James.)

du Roi Catholique un ordre au Conseil d'Italie de laisser exécuter dans le Milanois, pendant la guerre présente, généralement toutes les choses que le prince de Vaudemont et les généraux de Sa Majesté croiront nécessaires pour le service des armées.

La jalousie des Espagnols contre le prince de Vaudemont est en partie cause des difficultés qu'on apporte au service. Ils ont peine à voir le gouvernement de Milan confié à un étranger. Il a cependant marqué tant de zèle pour le service du Roi Catholique, et il sert si utilement dans le Milanois, que l'intention de Sa Majesté est de le soutenir et de lui accorder sa protection entière, dans les occasions où elle lui sera nécessaire à la cour d'Espagne. Il est aussi très important de le faire continuer dans ce gouvernement et d'empêcher que les cabales qu'on pourroit former contre lui soient assez puissantes pour procurer ce poste à quelque autre sujet.

Sa Majesté est aussi très contente du zèle et des services du marquis de Bedmar, commandant général des Pays-Bas. Elle veut que le duc de Granmont lui rende en toutes occasions les bons offices qui dépendront de lui, qu'il employe en sa faveur le nom de Sa Majesté, lorsqu'il sera nécessaire. Elle a bien voulu étendre sa protection sur le comte de Fuensalida [1] et sur le comte de Colmenar [2], son fils, parce que le premier est beau-frère et l'autre neveu du marquis de Bedmar[3], quoique le mérite de l'un et de l'autre soit assez médiocre. Sa Majesté veut bien cependant que le duc de Granmont les aide tous deux de ses bons offices en considération du marquis de Bedmar.

1. Voir t. I, p. 312, n. 2.

2. D. Francisco-Nicolas de Velasco, Ayala y Cardenas, IVe comte de Colmenar, et, à la mort de son père, en 1709, Xe comte de Fuensalida. Il avait 28 à 30 ans en 1702, et passait pour un homme fort sage, fort doux, de bonnes mœurs et de médiocre fortune. Il ne semble pas avoir joué de rôle politique et il dut mourir jeune, car, en 1722, Saint-Simon indique que le titre de comte de Fuensalida était porté par son fils, « un grand garçon assez bien fait, de vingt-six à vingt-sept ans », né en effet le 14 février 1696. (*Correspondance d'Espagne*, t. C, fol. 398; — Imhof, *Genealogiæ XX illustrium in Hispaniâ familiarum*, p. 326 ; — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 92-93.)

3. D. Antonio, IXe comte de Fuensalida, avait en effet épousé en 1669 Da Maria de Los Remedios de La Cueva, fille du IIIe marquis de Bedmar. (Imhof, *Genealogiæ XX illustrium in Hispaniâ familiarum*, p. 326.)

Le marquis de Castel dos Rios a eu l'avantage de remettre au Roi son maître le testament du feu Roi d'Espagne, et d'être le premier de ses sujets à lui baiser la main. Il a été récompensé de ses services et du bonheur de s'être trouvé dans cette conjoncture par le grandat d'Espagne et par la vice-royauté du Pérou. Comme il a obtenu ces grâces par la protection du Roi, Sa Majesté veut bien lui continuer encore la même protection. Elle lui est d'autant plus nécessaire que sa fortune ayant attiré plusieurs envieux, il a été traversé en différentes occasions.

Comme il paroît par une lettre du sieur de Chasteauneuf, arrivée depuis que ce mémoire est achevé, que la Reine d'Espagne conserve quelque espérance de faire retourner la princesse des Ursins auprès d'elle et que dans cette vue elle n'a point encore nommé de *camarera mayor*, suivant le pouvoir que le Roi Catholique lui en a laissé, Sa Majesté écrit à l'abbé d'Estrées et au sieur de Chasteauneuf qu'il est de la dernière importance que cette nomination se fasse au plustôt. Si elle ne l'étoit pas à l'arrivée du duc de Granmont à Madrid, il presseroit fortement la Reine d'Espagne de déclarer son choix, mais il faut en exclure la comtesse de Paredes, quoique elle soit comprise dans le nombre des trois que le Roi avoit désignées. Sa Majesté a su depuis qu'il seroit dangereux de la mettre au palais, non seulement à cause du caractère de son esprit, mais encore par son étroite parenté avec l'amiral de Castille, ses liaisons avec ceux qu'on regarde comme mécontens du gouvernement présent, et l'inclination qu'on prétend qu'elle a toujours conservée pour la maison d'Austriche.

L'animosité réciproque des François que le Roi Catholique avoit conduits en Espagne, a excité successivement des accusations contre tous ceux qui ont eu le plus de part à la confiance de ce prince. Le Père Daubenton [1], jésuite, son confesseur, qu'on avoit loué d'abord comme un bon religieux incapable

1. Le R. P. Guillaume Daubenton, de la Société de Jésus, né à Auxerre le 21 octobre 1648. Confesseur de Philippe V, il faillit être disgracié au commencement de 1704 et le fut effectivement au commencement de 1705, lors du retour de Mme des Ursins. Rappelé au confessionnal du Roi en 1715, il rentra à Madrid le 12 juin de cette même année et y mourut le 7 août 1723. On a dit qu'il était mort à la suite d'une scène de reproches, faite par Philippe V, qui l'aurait accusé d'avoir

d'intrigue, a été depuis accusé sur toutes sortes de chapitres. Le Roi d'Espagne et la Reine se sont eux-mêmes plaints au Roi de la manière dont ils prétendoient en avoir été trompés et ont demandé qu'il fût rappelé. Sa Majesté étoit sur le point d'envoyer un autre confesseur, lorsque le Père Daubenton a fait sa paix, et, depuis, le Roi Catholique lui a toujours témoigné la même confiance. Si ce prince changeoit de sentiment à son égard, si le Père Daubenton venoit à mourir, enfin s'il cessoit d'être confesseur du Roi d'Espagne, de quelque manière que ce puisse être, l'intention du Roi est que cette place soit toujours occupée par un jésuite françois, s'il est possible, sinon par un Espagnol, aussi de la Compagnie de Jésus.

Sa Majesté a jugé qu'il étoit d'autant plus nécessaire d'instruire le duc de Granmont de ce qu'elle pense sur cet article qu'elle sait que les religieux de Saint-Dominique n'ont pas encore perdu l'espérance de se rétablir dans la place de confesseur du Roi d'Espagne, qu'ils occupoient sous le règne des princes de la maison d'Austriche. Sa Majesté sait aussi que ces religieux forment plusieurs intrigues pour réussir dans ce dessein.

Depuis que le Roi d'Espagne est parvenu à la couronne, plusieurs Grands de ce Royaume sont venus en France. Le Roi a bien voulu qu'ils y jouissent des honneurs et des prérogatives des ducs, en conséquence d'un règlement fait pour accorder aux ducs et aux Grands d'Espagne en France et en Espagne des honneurs réciproques.

Ces derniers ont cependant fait difficulté de voir les princes du sang, pour éviter de leur donner le traitement d'Altesse. Le Roi avoit ordonné au cardinal d'Estrées, et ensuite à l'abbé d'Estrées, de parler sur ce sujet au Roi d'Espagne, de lui faire connoître qu'il étoit de l'intérêt de ce prince de faire rendre par ses sujets les honneurs dus aux princes de son sang, Sa Majesté étant persuadée qu'aucun des Grands n'en feroit de dif-

abusé de sa confiance. Ce fait semble inexact. En tout cas, la correspondance directe du P. Daubenton avec le cardinal Dubois, pendant les dernières années de sa vie, prouve que Philippe V le chargeait volontiers de ses négociations secrètes. (*Correspondance d'Espagne*, t. CXXXVII, fol. 138; — t. CXXXVIII, fol. 81; — t. CLII, fol. 434, v°; — t. CCXLI, fol. 48, v°; — t. CCCXXX, fol. 192.)

ficultés lorsque le Roi Catholique expliqueroit lui-même ses intentions; que d'ailleurs il étoit juste que les Grands d'Espagne, jouissant en France des honneurs et des prérogatives des ducs, suivissent en toutes choses les mêmes règles.

Le Roi en ayant écrit de sa main au Roi son petit-fils, ce prince a ordonné au duc d'Albe de déclarer aux Grands d'Espagne qui viendroient en France qu'ils devoient traiter d'Altesse les princes du sang lorsqu'ils les verroient, mais il n'y a point encore d'ordre formel de les visiter. L'intention de Sa Majesté est que le duc de Granmont termine cette affaire qui ne doit pas faire de difficulté. On avoit proposé de l'ordonner par un décret, mais il vaut mieux attendre de le faire expédier que la campagne soit finie. Il est cependant nécessaire que le Roi Catholique écrive à son ambassadeur d'ordonner précisément de sa part aux Grands d'Espagne qui viendront en France, de voir les princes du sang et de les traiter d'Altesse, et que ce prince leur donne aussi le même ordre, lorsque quelqu'un prendra désormais congé de lui pour venir en France.

M. le Prince ayant supplié le Roi d'ordonner au sieur duc de Granmont d'appuyer fortement les affaires qu'il a à la cour d'Espagne, l'intention de Sa Majesté est qu'il employe ses offices de la manière qu'il croira la plus à propos pour le succès de ces mêmes affaires.

Elle veut que le duc de Grammont l'informe très régulièrement tous les ordinaires et par des courriers exprès, lorsque les affaires le mériteront, de tout ce qui se passera de plus considérable.

Outre, etc.[1].

1. Clauses de style.

XXIV

AMELOT, MARQUIS DE GOURNAY

1705-1709

Il eût été difficile à Louis XIV, pour remplacer le duc de Gramont à Madrid, de faire un choix meilleur que celui d'Amelot, marquis de Gournay. Pour remplir avec honneur les doubles fonctions d'ambassadeur du Roi de France et, — sinon de titre, au moins de fait, — de premier ministre du Roi Catholique, il fallait des capacités peu ordinaires de diplomate et d'homme d'État ; il fallait ne pas reculer devant un labeur écrasant, et surtout ne pas se laisser décourager par les difficultés de toute espèce au milieu desquelles se débattait la monarchie espagnole. Le nouveau représentant de Louis XIV devait se montrer à la hauteur de cette tâche.

Michel-Jean Amelot, créé marquis de Gournay par lettres du 26 avril 1693, appartenait à une vieille famille de robe. Lui-même avait débuté, très jeune, comme conseiller au Parlement (14 décembre 1674), puis il était devenu maître des requêtes de l'Hôtel du Roi (31 août 1677). En 1682, on lui confia l'ambassade de Venise. Nommé en 1685 ambassadeur en Portugal [1], il séjourna à Lisbonne jusqu'en 1688, et, dès son retour, fut envoyé, en cette même qualité d'ambassadeur, en Suisse, où il résida de longues années, de 1688 à 1697. Le 17 août 1695 il avait été fait conseiller d'État de semestre [2]. Revenu en France, il fut mis à la direction des affaires commerciales, en septembre 1699, et il occupa ce poste jusqu'au moment où Louis XIV le désigna pour l'ambassade d'Espagne, en 1705 [3].

Les instructions qui furent données à Amelot sont en date du

1. Voir sur cette ambassade le *Recueil des Instructions*, *Portugal*, p. 172-177.

2. *Gazette de France*, 1695, p. 395, de Paris, le 20 août.

3. Pour la biographie d'Amelot, voir : Moréri, *Dict. historique*, s. v. Amelot, et Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. IV, p. 285, n. 4.

24 avril 1705. Ce furent celles qui avaient été confiées à M. de Gramont, un an auparavant, remises au point par quelques modifications et additions de peu d'importance.

Le retour en Espagne de Mme des Ursins, qui devait être suivi de celui d'Orry, créait à l'ambassadeur une situation différente de celle de son prédécesseur. Mme des Ursins avait promis son concours à Louis XIV, elle s'était engagée à agir en bonne intelligence avec son ministre, et il semble en effet qu'entre elle et Amelot l'entente fut réelle.

Les premières recommandations faites à Amelot visent la conduite à tenir vis-à-vis des seigneurs espagnols suspects, qu'il faut surveiller, contenir au besoin, sans les pousser par une sévérité intempestive à une rébellion ouverte. D'autres touchent la question des rapports entre Philippe V et le Saint-Siège au sujet de l'immunité ecclésiastique dans le royaume de Naples. Quant à la cession promise des Pays-Bas à l'Électeur de Bavière, on a obtenu de l'Électeur qu'il veuille bien attendre et se contenter pour le moment d'une patente de vicaire général.

Ces instructions se terminent par l'assurance que le Roi n'abandonnera pas son petit-fils, mais elles expriment en même temps le vœu de voir celui-ci seconder plus activement les efforts de la France.

Arrivé à Madrid le 19 mai 1705, Amelot présenta dès le lendemain ses lettres de créance au Roi et à la Reine, et prit immédiatement séance au *Despacho;* il devait, pendant toute son ambassade, y avoir voix prépondérante [1].

Il serait oiseux d'entrer dans le détail des relations de la France et de l'Espagne pendant le séjour d'Amelot auprès du Roi Catholique. M. Baudrillart en a fait l'exposé [2] et les dépêches de Louis XIV à M. Amelot ont été publiées [3].

Aussitôt en Espagne, l'ambassadeur se mit à l'œuvre : c'était une réorganisation complète de l'administration, des finances, de l'armée qu'il fallait entreprendre. En quelques mois le résultat des efforts d'Amelot fut visible. Lui-même a exposé ce qu'il fit exécuter depuis son arrivée jusqu'à la fin de l'année 1705. Ce mémoire [4], précis et sans

1. *Correspondance d'Espagne,* t. CXLVII, fol. 41. (Amelot à Louis XIV, Madrid, 22 mai 1705.)

2. *Philippe V et la cour de France,* liv. II, ch. I-VI ; liv. III, ch. I.

3. Au moins la plus grande partie, dans un ouvrage en 2 vol. in-8° (Nantes, 1864), sous le titre : *Correspondance de Louis XIV avec M. Amelot, publiée par M. le baron de Girardot.* Il ne faut pas oublier que les lettres adressées par le roi à ses ambassadeurs ont besoin d'être complétées par les dépêches, beaucoup plus étendues, du ministre des Affaires Étrangères. Ajoutons que la publication de M. le baron de Girardot, très incorrecte en ce qui concerne les noms propres, ne contient pas les réponses d'Amelot, à une ou deux exceptions près.

4. *Correspondance de Louis XIV avec M. Amelot,* publ. par M. le baron de Girardot, t. I, p. 131.

phrases, où les faits parlent d'eux-mêmes, nous montre l'infanterie espagnole remise sur pied ; la cavalerie « complette d'hommes, de chevaux, d'armes et d'équipages » ; les fabriques d'armes et de poudre déjà en activité. Sans presque recourir à des moyens extraordinaires, on a satisfait aux dépenses courantes, payé les troupes, « tant du passé que du courant ». Cadiz, fortifiée et pourvue d'une garnison, a résisté à un coup de main des alliés, et, sur la frontière de Portugal, l'ennemi a été tenu en respect. Malheureusement il n'avait pas été possible de faire face de tous côtés, et la défection des Catalans avait rendu facile aux Impériaux la prise de Barcelone (9 octobre 1705), bientôt suivie de l'envahissement de la Catalogne et des royaumes de Murcie et de Valence.

L'année 1706 devait être plus néfaste encore pour les armes de Louis XIV et de son petit-fils. Tandis que Villeroi se faisait battre à Ramillies et perdait les Flandres, Marsin et La Feuillade éprouvaient un sanglant échec devant Turin. En Espagne, Philippe V se mettait à la tête de l'armée de Catalogne conduite par Tessé, et avec le concours de l'armée du maréchal de Noailles et de la flotte du comte de Toulouse, il essayait de reprendre Barcelone. L'arrivée d'une flotte anglo-hollandaise portant des renforts contraignit les troupes de Tessé à une retraite précipitée et elles se trouvèrent coupées des provinces du centre. Dans cette disgrâce, Philippe montra quelque énergie. Par le sud de la France, il longea les Pyrénées, gagna Pampelune et de là Madrid. La situation y était menaçante. Il ne restait plus en ligne que les 8.000 hommes avec lesquels Berwick, contraint de reculer peu à peu jusqu'à Salamanque, défendait pied à pied la frontière de Portugal.

Pour se mettre sous la protection de cette armée, Philippe transféra la cour et les conseils à Burgos. Le 25 juin les troupes de l'Archiduc entraient à Madrid.

A ce moment un mouvement national se produisit en faveur de Philippe. La guerre de partisans coupa les Impériaux de leurs communications avec le Portugal. Berwick, renforcé des troupes de Tessé, ramenées en Espagne par le sud de la France, reprit l'offensive, et le 5 août le Roi Catholique rentrait dans sa capitale.

Louis XIV sentait déjà peser lourdement sur ses peuples le poids de cette guerre, désastreuse en dépit de ce dernier avantage. Il annonça à son ambassadeur, au mois d'octobre 1706, qu'il allait essayer d'entrer en conférences avec les Anglais et les Hollandais. Amelot fut chargé de préparer Philippe à un démembrement inévitable de son empire. L'ennemi se montra intraitable et la lutte dut continuer[1].

1. *Correspondance de Louis XIV avec M. Amelot*, t. I, p. 161 et 169.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR AMELOT, CONSEILLER ORDINAIRE DU ROI EN SON CONSEIL D'ÉTAT, ALLANT EN ESPAGNE EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ.

Correspondance d'Espagne, t. CLXVIII, fol. 2-21. Minute.

24e avril 1705. A. Marly.

Il y a près d'un an que le Roi, envoyant en Espagne le duc de Gramont en la même qualité de son ambassadeur extraordinaire, lui promit de lui accorder la permission de revenir auprès d'elle aussitôt que sa santé ou d'autres raisons particulières l'obligeroient à demander son congé. Les grandes incommodités qu'il a souffertes depuis qu'il est à Madrid l'ayant forcé à faire souvenir Sa Majesté de la grâce qu'elle avoit bien voulu lui promettre, elle a principalement songé, en le retirant d'un emploi où il la servoit très utilement et à son entière satisfaction, à lui donner un successeur capable de se bien conduire dans une conjoncture aussi difficile et aussi importante que celle où les affaires d'Espagne se trouvent présentement.

Après avoir jeté les yeux sur plusieurs sujets capables de se bien acquitter de ce grand emploi, elle a fixé son choix sur le sieur Amelot, conseiller ordinaire en son Conseil d'État, dont elle a connu le zèle et la capacité en plusieurs occasions différentes, principalement dans les ambassades qu'il a exercées à Venize, à Lisbonne et auprès des Cantons Suisses. Les marques qu'il y a données de sa sagesse et de sa prudence assurent par avance Sa Majesté qu'il lui rendra dans le nouvel emploi qu'elle lui confie, des services aussi agréables que ceux qu'elle a déjà reçus de lui dans les ambassades précédentes.

Elle confirme l'ordre qu'elle-même lui a déjà donné, de partir le 23e de ce mois et de se rendre à Madrid avec le plus de diligence qu'il lui sera possible.

Lorsqu'elle y envoya l'année dernière le duc de Gramont, elle lui fit remettre un mémoire pour l'instruire de l'état de la cour de Madrid et de la conduite qu'il y devoit tenir.

Ce même mémoire servira d'instruction au sieur Amelot, mais comme il est arrivé des changemens considérables depuis un an, Sa Majesté les fait marquer à côté de chaque article et son intention est que le sieur Amelot se conforme à ces nouvelles observations, exécutant pour le reste les ordres prescrits au duc de Gramont.

Premier article. — Du Roi d'Espagne. — Le caractère de ce prince n'est point changé depuis cette instruction. Il est seulement à craindre que quelqu'un, qu'on ne découvre pas encore, n'ait profité de sa facilité pour le gouverner secrètement. Le sujet qu'on a de le soupçonner est fondé sur ce que le Roi Catholique, n'osant ordinairement rien décider de lui-même, a décidé en dernier lieu contre l'avis du duc de Gramont, du maréchal de Tessé[1] et des ministres dont le *despacho* est présentement composé, qu'il étoit nécessaire de continuer le siège de Gibraltar ; qu'il y a persisté avec opiniâtreté malgré leurs représentations, et qu'enfin il vient encore d'ordonner le départ des galions, quelques remontrances qu'on lui ait pu faire sur le péril où il les exposoit et sur la nécessité d'attendre un temps plus favorable pour les envoyer aux Indes.

L'intention du Roi est que le sieur Amelot employe tous ses soins pour pénétrer quels sont les conseils cachés que le Roi d'Espagne écoute et qu'il suit. Enfin Sa Majesté veut que le sieur Amelot lui rende un compte particulier et véritable de tout ce qui regardera le caractère et la personne de ce prince, des bonnes et des mauvaises qualités, et qu'il n'en dissimule aucune, étant très important que Sa Majesté soit exactement informée de toutes choses avec la dernière sincérité, afin de pouvoir prendre des mesures certaines sur la connoissance qu'elle en aura.

Second article. — De la princesse des Ursins. — Le principal changement à faire à l'instruction donnée il y a un an au duc de Gramont est au sujet de cet article. La division survenue et continuée entre les ambassadeurs du Roi et la prin-

1. Voyez plus loin la notice consacrée à ce personnage à l'occasion de son ambassade en Espagne.

cesse des Ursins ayant obligé Sa Majesté à retirer d'Espagne les uns et les autres, à cause du préjudice que ces différens causoient au bien des affaires, la princesse des Ursins ayant eu le choix du lieu où elle voudroit se retirer, prit le parti d'aller à Rome. Elle demanda depuis de venir se justifier. Sa Majesté ne le voulut pas permettre. Enfin, après un assez long refus, elle accorda cette permission aux instances vives et pressantes de la Reine d'Espagne. Elle a depuis été si contente de l'esprit solide de la princesse des Ursins et de la connoissance qu'elle a des affaires d'Espagne, qu'elle a cru ne pouvoir mieux faire que de la renvoyer incessamment à Madrid. Le sieur Amelot est témoin de la promesse solennelle qu'elle a faite au Roi d'agir en tout d'un parfait concert avec l'ambassadeur de Sa Majesté. Il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne l'exécute. Le Roi veut aussi que le sieur Amelot y réponde par une union et par une confiance réciproque. Ainsi l'intelligence étant parfaite entre eux, le premier plan que Sa Majesté s'étoit formé, sera suivi et l'on retirera dans la suite l'utilité qu'elle s'étoit proposée d'avoir une Françoise auprès de la personne et dans l'intime confiance de la Reine.

La princesse des Ursins souhaitoit, par plusieurs raisons, de ne point rentrer dans la charge de *camarera mayor*. Les fonctions pénibles et assujettissantes de cette charge employent tout le temps qu'elle auroit cru pouvoir donner plus utilement à des affaires plus importantes, et d'ailleurs elle auroit été bien aise de ne pas s'attirer les plaintes et la haine des parens de la duchesse de Bejar[1], présentement *camarera mayor*, et qu'il faut ôter de ce poste pour y faire rentrer la princesse des Ursins. La Reine d'Espagne n'ayant point eu d'égard à ces raisons, a voulu que la princesse des Ursins rentrât auprès d'elle en qualité de *camarera mayor*.

1. Dª María Alberta de Castro, Portugal y Borja, fille du Xᵉ comte de Lemos et veuve de D. Manuel Diego Lopez de Zúñiga, Guzman, Sotomayor y Mendoza, XIᵉ duc de Béjar, de Mándas, de Plasencia et de Villanueva. (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 393-394.) Elle remplaça la princesse des Ursins dans l'emploi de *camarera mayor*, mais, dit Macanaz, « con muchas limitaciones de como le habia tenido su antecesora, y con pocas señas de haber sido eleccion de la Reyna ». (*Semanario erudito*, t. VII, p. 60.)

Troisième article. — De la Reine d'Espagne. — L'extrême passion que le Roi son mari a pour elle, l'humeur douce de ce prince donnent à la Reine un pouvoir entier sur son esprit. L'intention du Roi n'est point de le diminuer, mais de faire en sorte que cet ascendant de la Reine sur l'esprit du Roi Catholique soit employé à lui faire prendre de bons partis, et c'est ce que Sa Majesté attend des sages conseils que la princesse des Ursins lui donnera de concert avec le sieur Amelot.

Quatrième article. — Du cardinal Portocarero. — La princesse des Ursins convient qu'il est de l'honneur du Roi d'Espagne de le bien traiter et de marquer qu'il se souvient toujours de l'empressement que ce cardinal a témoigné pour le faire appeler par le feu roi Charles second à la succession de sa couronne, mais elle soutient aussi que le cardinal Portocarero a reçu en toutes occasions des marques du souvenir que le Roi Catholique conservoit de ses services, que la Reine a toujours eu une extrême attention à lui donner des distinctions particulières. Ainsi le sieur Amelot agissant de concert sur cet article avec la princesse des Ursins, ce cardinal aura lieu de se louer de la manière dont le Roi en usera désormais à son égard.

Cinquième article. — De l'archevêque de Séville[1]. — Il s'est effectivement retiré dans son diocèse depuis que le duc de Gramont est en Espagne et sa retraite du Conseil a été regardée comme une perte pour le service du Roi Catholique. Son zèle pour le Roi son maître étoit à toute épreuve et sa probité est généralement reconnue de toute l'Espagne, quoique il eût beaucoup d'ennemis dont on croit que les cabales ont fort contribué à le faire retirer dans son archevêché.

Sixième article. — Du marquis de Rivas. — Le Roi ordonna au duc de Gramont de le protéger puissamment pour le rétablir dans l'entier exercice de sa charge, l'incapacité du marquis de Canales n'ayant que trop fait voir qu'il ne pouvoit demeurer plus longtemps chargé du détail des affaires de la guerre. Le

1. D. Manuel Arias.

sieur Amelot a vu, par les lettres du duc de Gramont que le Roi lui a fait communiquer, l'opposition du Roi et de la Reine d'Espagne à cette réunion. Ils se rendirent enfin aux instances de Sa Majesté, mais le marquis de Rivas ayant été rétabli dans toutes les fonctions de sa charge, n'a songé qu'à ménager les tribunaux, en sorte que, faisant passer les affaires les plus importantes par cette voie pleine de lenteurs, de difficultés et d'intérêts particuliers, celles de la guerre ont péri entre ses mains. Il a été nécessaire que le Roi d'Espagne choisît enfin un autre sujet plus zélé pour son service, pour lui donner la charge de secrétaire du despacho universal.

Le marquis de Mejorada[1], qui l'exerce présentement, vivoit à Madrid retiré, jouissant d'un bien considérable et d'une charge assez honorable mais de peu de fonction. Le poids de celle qu'on lui a donnée lui paroissant trop pesant pour lui, il consentit sans peine à la proposition que le Roi son maître lui fit, quelque temps après, d'en séparer les affaires de la guerre. Ce prince en vouloit charger Dom Francisco Ronquillo, autrefois corregidor de Madrid, employé depuis en des fonctions plus élevées et parvenu, malgré lui, l'année dernière, à la dignité de capitaine général.

Le Roi Catholique ne pouvoit pas choisir un sujet plus zélé, en même temps plus haï des Grands, son attachement au Roi son maître lui ayant attiré un grand nombre d'ennemis. Il a représenté avec respect les raisons qu'il avoit de ne pas accepter cet emploi et le Roi d'Espagne les ayant trouvées bonnes, a demandé au Roi son avis sur le parti qu'il devoit prendre. Sa Majesté lui a conseillé d'ordonner au marquis Mejorada de continuer, comme il a fait jusqu'à présent, à travailler aux

1. D. Pedro Cayetano Fernández de Angulo, marquis de Mejorada et de la Breña, chevalier de l'ordre d'Alcántara. Il quitta le *despacho* en 1714, remplacé par D. Manuel Vadillo, qui plaisait mieux à Mme des Ursins, et fut fait conseiller d'État le 15 avril 1714. Il devint par la suite gentilhomme de la Chambre. Amelot écrit de lui en septembre 1709 qu'il est « homme d'esprit et de mérite, et attaché au Roi son maître, mais il est entêté des anciens usages. Il est opiniâtre, abonde dans son sens, et n'approuve presque jamais rien lorsqu'il ne l'a point pensé... » Saint-Aignan portait de lui, un peu plus tard, un jugement analogue. Le marquis de Mejorada mourut à Biñuelas le 16 mai 1721. (*Correspondance d'Espagne*, t. CXCIII, fol. 12, v°; t. CCXXIX, fol. 109; t. CCLIII, fol. 45, v°; — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 133.)

affaires de la guerre jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelqu'un capable de lui en confier le soin. Sa Majesté, ne connoissant point les sujets que l'on pourroit proposer, veut que le sieur Amelot s'en informe immédiatement après son arrivée et qu'il lui rende un compte exact de ce qu'il en apprendra. Au reste, il est très important de mettre incessamment une règle aux affaires de la guerre, en sorte qu'elles ne soient point portées dans les différens tribunaux et qu'il y ait une personne commise exprès, à qui l'on puissse s'adresser et en recevoir des réponses.

Septième article. — Du sieur Orry. — Aussitôt que la princesse des Ursins a su du Roi que Sa Majesté vouloit la renvoyer en Espagne, elle a demandé que le sieur Orry y revînt aussi comme le seul homme capable d'y rétablir quelque ordre et d'éclaircir la confusion où les affaires sont tombées depuis son départ. Sa Majesté, informée de la haine que la plus grande partie de la nation avoit pour lui, a longtemps hésité à prendre la résolution de le renvoyer en Espagne. Le Roi Catholique avoit écrit lui-même que le retour du sieur Orry seroit pernicieux aux affaires. Enfin, ce prince ayant changé de sentiment et demandé avec instance à Sa Majesté de le renvoyer au plus tôt, elle a pris la résolution de le lui accorder et déjà le sieur Orry seroit parti, si un accident imprévu, qui le retient au lit, ne l'avoit empêché de se mettre en chemin dans le temps que Sa Majesté le lui avoit ordonné. Elle veut qu'il soit subordonné en tout à son ambassadeur, qu'il ne fasse rien de lui-même et qu'il n'agisse que de concert et par les ordres du sieur Amelot.

Huitième article. — Du duc de Veraguas. — Le Roi a reçu des relations entièrement opposées sur le sujet du duc de Veraguas. Comme elles paroissent fondées sur l'inclination et sur l'aversion de ceux qui les ont faites, il sera de la prudence du sieur Amelot d'en découvrir la vérité. Il s'est toujours fait honneur d'un attachement particulier pour la princesse des Ursins. Elle, de son côté, l'a dépeint comme un excellent sujet, plein de zèle pour le Roi son maître, d'esprit et de vues saines et droites pour le gouvernement. Il voulut donner une marque

de son attachement pour la princesse des Ursins, à l'occasion du passage du maréchal de Tessé à Madrid. Comme il savoit que le maréchal de Tessé avoit été exprès à Toulouze pour la voir, le duc de Veraguas alla au-devant de lui, s'offrit d'être son parrain et le fut, lorsque le Roi d'Espagne fit la cérémonie de le faire couvrir comme Grand, et lui donna ensuite une fête dans sa maison.

Ces empressemens du duc de Veraguas déplurent au duc de Gramont, et soit qu'ils aient servi à lui faire mieux connoître le caractère de cet Espagnol, soit qu'il ait mêlé un peu de passion dans les relations qu'il a faites, il l'a représenté comme un homme très dangereux et a écrit autant de mal de lui que la princesse des Ursins s'efforçoit d'en dire du bien. Elle le croit propre à tout. Le duc de Gramont juge, au contraire, que le Roi d'Espagne n'a pas de sujet plus mal intentionné. Le sieur Amelot tâchera de découvrir laquelle de ces deux opinions est la plus sûre, ou si l'on doit prendre un milieu entre l'une et l'autre.

Neuvième article. — Du comte d'Aguillar. — Sa Majesté donne aussi le même ordre au sieur Amelot à l'égard du comte d'Aguillar. Le duc de Veraguas et lui sont regardés comme les principaux amis de la princesse des Ursins. On prétend que ce sont eux qui conseillent secrètement la Reine d'Espagne et que tous deux, principalement le comte d'Aguillar, ont de très mauvaises intentions.

Dixième article. — Du marquis de Leganez. — Il n'est revenu aucunes plaintes contre lui depuis que le duc de Gramont est en Espagne, et s'il entre dans quelque caballe, il prend ses mesures si secrètement qu'on ne le peut découvrir. Ceux qui connoissent son caractère sont persuadés qu'il peut, par des discours tenus inconsidérément, se rendre suspect, mais ils le croient en même temps incapable de manquer essentiellement à son devoir. Le Roi avoit jugé à propos de le presser de prêter le serment de fidélité. Le duc de Gramont lui en a parlé. Le sieur Amelot saura de lui, avant qu'il parte de Madrid, quelle a été la réponse du marquis de Leganez. Il informera le Roi de ce

que le duc de Gramont et lui jugeront qu'il y ait à faire à cet égard. Une pareille résolution à prendre demande de sérieuses réflexions, car en même temps que le marquis de Leganez refuseroit de prêter le serment de fidélité, il seroit nécessaire de s'assurer de sa personne.

ONZIÈME ARTICLE. — DES PERSONNES SUSPECTES. — On comprend dans ce nombre le connétable de Castille, le duc de l'Infantado, le comte de Baños et le marquis Laconi. Le soupçon qu'on avoit du connétable étoit principalement fondé sur le mécontentement qu'il témoignoit de n'avoir reçu aucune récompense de son ambassade extraordinaire en France, après l'avènement du Roi Philipes 5e au trône d'Espagne. Le Roi Catholique vient de lui donner une pension de sept mille écus sur le Royaume de Naples. Le bruit court aussi qu'on lui destine une des premières charges de la maison lorsqu'il y en aura de vacantes. Ainsi, son mécontement cessant, les soupçons doivent cesser aussi et la princesse des Ursins compte d'être assurée de sa fidélité.

On attribue à la paresse naturelle du duc de l'Infantado et au désir qu'il a de vivre en repos chez lui, son éloignement de la cour et le sujet qu'il a donné, en y venant très rarement, de soupçonner ses intentions. On dit aussi que souvent il parle très légèrement.

Quant au marquis Laconi, il a toujours été regardé comme un suspect. Il étoit à la tête d'une compagnie d'archers de la *cuchillada* [1], composée d'artisans de Madrid. Le Roi d'Espagne l'a cassée, il y a quelques mois, et pour récompenser le marquis Laconi, ce prince l'a fait Grand. Il est d'une des premières maisons du Royaume de Sardaigne. Jamais aucune famille de cette île n'avoit obtenu cette dignité. Comme elle est tombée sur

1. La garde de la *cuchilla* (et non de la *cuchillada*) était la compagnie flamande de la garde du corps des rois autrichiens. Le fait que la garde du corps à la fin du XVIIe siècle se composait surtout de madrilègnes et même d'artisans de cette ville est confirmé par le comte de Robres : « Aunque la guardia de corps debia ser de nobleza flamenca, que por eso se llamaba noble, ni uno tan solo se veia en ella perteneciente á dicha nacion. Ella, como las demas (les autres compagnies, espagnole et allemande), se componía de hijos de Madrid, con sola la diferencia de ser de mas honesto nacimiento sus soldados, porque los de las otras dos todos eran oficiales mecánicos de la misma villa, que, á las conveniencias de su arte, añadian las del sueldo y otras aldehalas que sacaban de ese otro empleo ». (*Historia de las guerras civiles de España.* Saragosse, 1882, p. 208.)

un sujet peu considérable par ses qualités personnelles, d'ailleurs très suspect, la grâce que le Roi son maître lui a faite n'a pas été approuvée.

Douzième article. — Du duc de Medinaceli. — La princesse des Ursins croit que le Roi d'Espagne ayant promis de lui donner la présidence du Conseil d'Italie, lorsqu'elle vaqueroit, la démission qu'il a faite de la présidence du Conseil des Indes n'est pas une raison suffisante au Roi son maître de révoquer la parole qu'il a donnée. Elle croit d'ailleurs que le duc de Medinaceli est un bon sujet, bien intentionné, et capable de cet emploi. Ainsi le sieur Amelot doit se conformer aux sentimens de la princesse des Ursins sur cet article.

Treizième article. — Des gardes du Roi d'Espagne. — Il est absolument nécessaire d'en maintenir l'établissement. La sûreté du Roi d'Espagne en dépend dans la conjoncture présente. Les Espagnols jaloux de l'honneur de leur nation devroient être blessés de voir que leur Roi ne soit pas gardé avec la même décence que le sont des Rois beaucoup moins considérables que celui d'Espagne. La princesse des Ursins est bien persuadée de cette vérité, et le sieur Amelot doit agir de concert avec elle pour maintenir les gardes du Roi d'Espagne, pour achever de former l'établissement des compagnies qui ne servent pas encore et pour prévenir toutes les atteintes qu'on tâche incessamment de donner à cet établissement.

Le Majordome Major de la maison du Roi d'Espagne prétend avoir droit par sa charge de donner l'ordre aux capitaines des gardes du corps. Il seroit impossible qu'ils servissent de cette manière. Le sieur Amelot doit empêcher que le Roi d'Espagne ne décide en faveur du Majordome Major et lui conseiller de consulter Sa Majesté sur la manière dont il doit juger cette contestation.

Quatorzième article. — Des François qui sont en Espagne. — Plusieurs vagabonds ou gens qui ont eu de mauvaises affaires dans le Royaume, ont passé en Espagne depuis l'avènement du Roi Catholique à la couronne, et, en vertu de la seule qualité de François, ils ont cru être en droit d'obtenir des emplois.

Leur conduite a décrié la nation parmi les Espagnols. Comme il est très nécessaire de dissiper la mauvaise idée qu'ils donnent des François, l'intention de Sa Majesté est que son ambassadeur n'en recommande aucun de ceux qu'il ne connoîtra point particulièrement; qu'il ordonne au nom de Sa Majesté à ceux qui sont inconnus, de repasser dans le Royaume ; qu'il fasse souvenir le Roi Catholique de la demande qu'elle lui a faite de ne point accorder d'emplois à ceux qui seroient sortis pour cause de duel. Enfin, plusieurs François, domestiques du Roi d'Espagne ou autres, ayant contribué par leurs rapports indiscrets à exciter et à entretenir la division entre les ambassadeurs de Sa Majesté et la princesse des Ursins, l'intention de Sa Majesté est que le sieur Amelot prie le Roi d'Espagne d'examiner lui-même ceux de ses domestiques françois qu'il voudra retenir pour son service, soit à sa bouche, ou auprès de sa personne, et qu'il renvoye généralement tous les autres.

Quinzième article. — De l'inquisiteur général d'Espagne. — Cette affaire, commencée avant l'arrivée du Roi Catholique à Madrid, n'a été terminée que depuis peu, de concert avec le Pape et suivant un des trois expédiens que Sa Sainteté a proposés elle-même. L'évêque de Ceuta [1], homme d'une très grande intégrité de mœurs, a été fait inquisiteur général, à la place de l'évêque de Ségovie. Il faut avoir une extrême attention à la conduite de ce dernier. On trouva, l'année passée, des lettres où ses mauvaises intentions paroissoient à découvert, aussi bien que l'intelligence de ses amis et de ses créatures avec l'archiduc.

Seizième article. — Différens avec la cour de Rome au sujet de l'immunité ecclésiastique dans le royaume de Naples. — Ils s'aigrissent tous les jours au lieu de s'apaiser et il est à craindre que le Pape, pressé continuellement de mettre la ville de Naples en interdit, ne se laisse enfin entraîner aux conseils passionnés que lui donnent les partisans de la maison d'Autriche, sur un faux prétexte de zèle pour le bien de l'Église. Le Roi ne conseillera jamais au Roi son petit-fils de céder les droits essentiels

1. D. Vidal Marin, déjà cité dans l'Instruction de M. de Gramont, et nommé en effet Inquisiteur général en 1705. Voir ci-dessus, p. 124.

de sa couronne, mais comme on peut trouver des tempéramens pour apaiser le Pape, Sa Majesté est persuadée qu'il est de la prudence de les employer et de donner à Sa Sainteté des satisfactions légères en elles-mêmes, plutôt que de s'exposer aux impressions fâcheuses qu'un semblable interdit ne manqueroit pas de faire sur des peuples voisins de Rome et peu accoutumés à examiner si les censures sont bien ou mal prononcées.

On prétend que le duc d'Uceda n'est pas fâché que ces différens continuent, qu'il espère qu'ils obligeront enfin le Roi son maître à retirer le marquis de Villena[1] de la vice-royauté de Naples et qu'il obtiendra cette place où il aspire depuis longtemps.

Le Roi Catholique a continué depuis peu le marquis de Villena dans cette vice-royauté. Le duc d'Uceda n'y conviendroit pas et lorsque le Roi d'Espagne le retirera de Rome, il faudra l'appeler à Madrid pour exercer la présidence du Conseil des Indes.

Article dix-septième. — De la vice-royauté de Sicille. — Elle a été donnée au marquis de Bedmar. Il a marqué en toutes occasions un attachement particulier au service du Roi et une soumission entière à ses ordres. Comme il donna le premier des preuves de ses bonnes intentions lorsque le Roi d'Espagne parvint à la couronne, et qu'il a continué de les faire connoître pendant le temps qu'il a commandé dans les Pays-Bas, Sa Majesté a pris aussi un soin particulier de lui procurer des récompenses dignes de ses services. C'est par la protection qu'elle lui a donnée qu'il a été fait Grand d'Espagne, conseiller d'État et enfin vice-roi de Sicille. Il aura souvent besoin de la même protection pour surmonter les obstacles que le Conseil d'Italie apporte à ce qui regarde le service du Roi Catholique. L'intention de Sa Majesté est que le sieur Amelot lui donne toutes les assistances qui pourront dépendre de son ministère, étant bien assurée que le marquis de Bedmar n'y aura recours que pour le bien du service du Roi son maître.

Il a recommandé fortement à Sa Majesté les intérêts du

1. Le duc d'Escalona, marquis de Villena. Voir p. 49, n. 2.

comte de Fuensalida, son beau-frère. Il a représenté qu'ayant servi pendant toute sa vie la couronne d'Espagne, ayant été en dernier lieu gouverneur de Milan, il se trouvoit réduit dans une grande nécessité, ne recevant nulle grâce du Roi son maître et perdant au contraire la plus grande partie de ses revenus par le retranchement des rentes que le Roi d'Espagne doit aux particuliers, appelées *juros*. Le Roi lui a promis d'employer ses offices en faveur du comte de Fuensalida. Elle veut que le sieur Amelot en assure ce dernier, lorsqu'il le verra, et qu'il agisse de concert avec la princesse des Ursins pour lui procurer quelque grâce, pourvu toutefois que ce ne soit pas un emploi de confiance. Il y a lieu de douter, par le caractère de son esprit, qu'il en fût capable, quoique ses intentions ne paroissent pas mauvaises.

Article dix-huitième. — Du traité avec l'Électeur de Bavierre. — Cet Électeur, étant revenu dans les Pays-Bas, a demandé l'exécution de la promesse que le Roi d'Espagne lui avoit faite. On auroit pu lui dire que le cas du traité n'étoit pas arrivé, puisqu'il n'étoit pas entièrement dépouillé de ses États, mais cette discussion pouvoit contribuer à découvrir le traité, dont il étoit nécessaire de garder le secret, pour ne pas effrayer les Espagnols par la certitude d'un démembrement de quelque État de la monarchie. Ainsi sans entrer dans ces éclaircissemens, le Roi a seulement fait connoître à l'Électeur de Bavierre que l'accomplissement qu'il demandoit de ce traité produiroit de très mauvais effets en Espagne ; qu'il étoit essentiel pour lui-même de ne pas donner aux malintentionnés de ce Royaume de nouvelles armes pour fortifier leur parti ; qu'il étoit de sa prudence de différer jusqu'à la paix générale à déclarer les engagemens que le Roi d'Espagne a pris avec lui ; qu'il ne seroit pas moins le maître dans les Pays-Bas, quoiqu'il les commandât seulement au nom du Roi Catholique.

L'Électeur de Bavierre s'est rendu à ces raisons. Il a demandé seulement la patente de vicaire général. Elle lui a été expédiée, mais avec des restrictions dont il n'a pas été content. Il en a demandé une nouvelle sans restriction. Le Roi d'Espagne pré-

voyant les difficultés que les Conseils apporteroient à ce pouvoir absolu, ordonna au marquis de Rivas d'écrire lui-même cette patente et de n'en rien dire à personne. Elle a été envoyée au Roi et Sa Majesté a jugé à propos de ne la point remettre encore à l'Électeur de Bavierre, parce qu'il ne pourroit s'en servir sans la faire enregistrer. Aussitôt qu'elle le seroit, on sauroit en Flandres ce pouvoir absolu qu'il a et ce seroit confirmer les bruits répandus depuis quelque temps de la cession qui lui est faite de ces provinces.

Article dix-neuvième. — Du maréchal de Tessé. — Le Roi renouvelle sur ce sujet au sieur Amelot les mêmes ordres que Sa Majesté avoit donnés au duc de Gramont à l'égard du duc de Barwick (*sic*). L'intention de Sa Majesté est que l'intelligence soit parfaite entre son ambassadeur et celui qui commande ses troupes en Espagne, que chacun d'eux concourre uniquement au bien du service dans les affaires différentes dont ils seront chargés ; que l'ambassadeur procure l'effet des demandes que le général fera pour le bien des affaires et que le général agisse de concert avec l'ambassadeur.

Dix-neuvième article bis. — Du prince de Vaudemont. — Le temps que le prince de Vaudemont devoit posséder ce gouvernement étant expiré, le Roi d'Espagne, content avec raison de ses services, vient de le prolonger. Mais il ne l'a continué que par une lettre particulière qu'il lui a écrite. Cette expédition ne suffit pas, ne pouvant être enregistrée et connue des tribunaux de l'État de Milan. L'intention du Roi est que le sieur Amelot fasse connoître au Roi Catholique la nécessité de faire expédier dans les formes ordinaires les patentes nécessaires pour la prolongation, afin d'éviter les contestations que le prince de Vaudemont trouveroit toutes les fois qu'il voudroit donner quelque ordre.

Vingtième article. — Du Despacho. — Le Roi se réserve à faire savoir ses intentions au sieur Amelot sur ce dernier article en répondant à ceux d'un mémoire que la princesse des Ursins a donné à Sa Majesté.

Elle veut que dans ses audiences du Roi et de la Reine d'Es-

pagne, il les assure particulièrement de la tendre et sincère amitié qu'elle a pour l'un et pour l'autre.

Il paroît par une des dernières lettres du Roi d'Espagne, que ce prince a été alarmé de quelques *Projets de paix*, imprimés en Hollande, et qu'il craint que Sa Majesté ne l'abandonne. Elle lui a écrit que les assistances continuelles qu'elle lui donne doivent suffisamment le rassurer, mais en même temps qu'il étoit nécessaire de bien faire la guerre pour obtenir une paix avantageuse ; que les conditions en dépendent de l'application que le Roi Catholique voudra donner à mettre ses affaires en bon état, et qu'enfin, s'il ne travailloit pas à seconder les bonnes intentions de Sa Majesté, elle ne pourroit soutenir l'Espagne, lorsque cette monarchie ne contribue en rien à sa propre défense. Le sieur Amelot parlera sur ce sujet au Roi d'Espagne, conformément à ce que le Roi lui en a écrit.

Il informera très régulièrement Sa Majesté par les lettres qu'il lui écrira tous les ordinaires de toutes les choses qui auront quelque rapport au bien de son service, et quoique il doive éviter la dépense inutile d'envoyer des courriers exprès, il le fera cependant lorsque les affaires le mériteront et dans les cas que Sa Majesté lui a prescrits elle-même. Il sera de sa prudence, lorsqu'il en dépêchera, de ne pas donner de sujet de jalousie et d'ombrage à la princesse des Ursins. Sa Majesté se remet à lui de trouver des prétextes plausibles, lorsqu'il ne pourra pas lui déclarer le véritable motif qui l'obligera d'envoyer des courriers.

XXV

LE MARQUIS DE BLÉCOURT

1709-1711

Le rappel d'Amelot était dû à un changement complet dans la politique de Louis XIV. Accablé par le malheur des temps, entouré de conseillers dont la valeur et l'énergie étaient loin d'égaler celles de leurs prédecesseurs, aux jours glorieux du règne, le grand Roi avait cru qu'en s'humiliant devant l'ennemi, en acceptant d'avance les pires conditions, les alliés lui accorderaient enfin cette paix dont son royaume sentait un si pressant besoin. A grand'peine il avait consenti à laisser en Espagne, pour quelques mois seulement et pour la sûreté personnelle de Leurs Majestés Catholiques, un petit nombre de bataillons, avec ordre d'éviter le combat.

En abandonnant la défense de Philippe, il dut abandonner aussi la direction du conseil espagnol. A la place d'un ambassadeur premier ministre, il n'eut plus à Madrid qu'un envoyé extraordinaire, qui devait regarder, rendre compte et s'effacer.

Ce fut au marquis de Blécourt qu'échut cette mission restreinte. Parent d'Harcourt, il avait déjà géré l'ambassade de France à Madrid en 1700, après le retour du duc en France [1]. Ce fut lui qui assista, comme représentant de Louis XIV, à la lecture du testament de Charles II. Relevé officiellement de ses fonctions le 15 décembre 1700, il resta cependant à Madrid jusque dans les premiers mois de 1703, prêtant à la jeune monarchie et à nos ambassadeurs le concours modeste de sa sagesse et de son expérience. Revenu à la cour et présenté à Louis XIV par Torcy le 27 mai 1703, il obtint cette même année le gouvernement de Navarreins, qui valait 8.000 livres de rente, et le roi y ajouta une pension de 1.000 écus. Quant aux

1. Voir t. I, p. 450.

2.000 écus annuels promis par Philippe V, c'est une pension, raconte Dangeau, « dont il ne compte pas d'être trop bien payé[1] ».

Les instructions qui lui furent données le 21 juillet 1709 sont courtes. Un mémoire d'Amelot y est joint et nous en avons intercalé les passages importants dans le texte même des instructions, aux endroits qu'ils complètent ou précisent[2]. La politique prescrite à Blécourt est toute d'abstention et d'observation. Peu à peu les troupes françaises vont se retirer de la Péninsule, laissant le jeune prince aux prises avec toutes les difficultés de l'heure présente. Blécourt n'entrera pas au *Despacho ;* il s'informera seulement de l'attitude qu'y prendront les nouveaux conseillers espagnols de Philippe ; il verra quelles sont les dispositions de la nation pour son souverain, si c'est bien réellement vers lui ou vers l'Archiduc que vont les sympathies populaires. Enfin tant que Mme des Ursins restera en Espagne, Blécourt aura soin de se maintenir avec elle en parfaite intelligence.

Le marquis de Blécourt arriva à Madrid, le 23 août 1709. Sur l'avis d'Amelot, Philippe V accorda à l'envoyé extraordinaire « les premières entrées dans son appartement[3] ». Quelques jours après, Philippe partait pour l'armée. Marie-Louise restait à Madrid comme gouvernante du royaume et demandait que Blécourt demeurât auprès d'elle, ce qui lui fut accordé[4].

Pendant les premiers mois du séjour de Blécourt en Espagne, la politique d'abandon continue à prévaloir en France[5]. Louis XIV, estimant toujours la lutte impossible, descend, de concessions en concessions, jusques aux plus extrêmes. Les conférences de Gertruydenberg ne furent pour nous qu'une suite de douloureuses humiliations. Enfin les alliés en vinrent à imposer comme une clause *sine quâ non* l'obligation pour Louis XIV de faire seul la guerre à son petit-fils, et de le déposséder de la couronne d'Espagne en l'espace de deux mois, faute de quoi les hostilités recommenceraient.

1. Dangeau. *Mémoires*, t. VIII, p. 147 ; t. IX, p. 200 et 338.

2. Louis XIV, dans une dépêche à M. de Blécourt (*Correspondance d'Espagne*, t. CXCII, fol. 258), approuve en général les conseils d'Amelot, tout en marquant son étonnement que ce dernier ait changé d'opinion sur quelques personnages, et il insiste sur la nécessité d'une grande prudence, d'une grande réserve ; à la fin M. de Blécourt est invité à renouveler auprès de Philippe V les instances d'Amelot pour la cession des Pays-Bas à l'Électeur de Bavière. — Cette lettre, bien qu'elle ait été qualifiée par M. Baudrillart d' « instruction complémentaire », n'a en réalité que le caractère d'une dépêche diplomatique ordinaire : c'est la première de Louis XIV à M. de Blécourt.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CXCII, fol. 244. (Amelot à Louis XIV, Madrid, 26 août 1709.)

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CXCIII, fol. 2. (Blécourt à Torcy, Madrid, 1er septembre 1709) ; — fol. 3. (Louis XIV à Blécourt, 16 septembre 1709.)

5. Pour plus de détails, consulter l'ouvrage de M. Baudrillart déjà cité, t. I, liv. III, ch. II, III, IV et V.

C'en était trop. Le Roi se ressaisit. Les conférences furent rompues. La France se rapprocha de l'Espagne pour faire front avec elle à un ennemi dont les prétentions insensées la contraignaient à la lutte. Les premières phases en furent désastreuses. Battues à Almenara et devant Saragosse, les troupes espagnoles ne purent empêcher Madrid d'être occupé de nouveau par les soldats de l'Archiduc. Suivi dans sa retraite par plus de 30.000 personnes, par tous les Grands, Philippe se retira à Valladolid. Là, sollicité par le duc de Noailles, porteur des ordres de Louis XIV, de renoncer de lui-même à sa couronne, le Roi Catholique s'y refuse encore. Il sent son peuple avec lui : à Madrid, dans les campagnes, les Impériaux sont décimés en détail par ses partisans. Vendôme envoyé à Valladolid ne juge pas la situation désespérée. Il ramasse ce qui reste de troupes. Noailles, par le nord, menace la Catalogne avec une armée française. L'Archiduc inquiet évacue Madrid. Vendôme suit les Impériaux, et les 8 et 10 décembre, en deux combats, à Brihuega et à Villaviciosa, il les écrase. Quelques semaines après, le 25 janvier 1711, Noailles enlève Girone. La France vaincue le 11 septembre 1709 à Malplaquet, mais en tuant 22.000 hommes aux alliés et en arrêtant leur élan, avait résisté sans trop de pertes. En même temps la ligue ennemie se disloquait par un changement d'orientation dans la politique intérieure anglaise et par l'avènement de l'archiduc Charles à l'Empire.

Louis XIV s'empressa de profiter de ce revirement de fortune pour entamer des négociations nouvelles. Mais pour être plus sûr d'obtenir l'adhésion de l'Espagne au traité qu'il allait débattre, il lui fallait à Madrid un ambassadeur assez autorisé pour faire prévaloir sa volonté[1]. Après les longs mois de silence imposés au marquis de Blécourt, on ne pouvait songer à lui pour mener ces négociations nouvelles. D'ailleurs, fatigué et souffrant, Blécourt avait fait demander son congé par le maréchal d'Harcourt et dès le mois de mai 1711 on le lui avait en principe accordé[2]. Toutefois ce ne fut qu'au commencement de septembre, à Corella, où étaient alors Leurs Majestés Catholiques, qu'il put prendre congé. Il saisit l'occasion de cette dernière audience pour leur dire quel mauvais vouloir il avait rencontré chez les ministres espagnols et quels inconvénients aurait par la suite un semblable système, si l'on y persévérait vis-à-vis du représentant de Louis XIV[3].

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCVII, fol. 119. (Noailles à Torcy, Saragosse, le 19 mai 1711.)

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCVII, fol. 50. (Torcy à d'Harcourt, Marly, le 22 mai 1711.)

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCIX, fol. 81. (Blécourt à Louis XIV, Corella, 9 septembre 1711.)

Ce « très honneste gentilhomme, et en mesme temps très pauvre[1] », rentra en France et mourut au commencement de décembre 1719, dans son gouvernement de Navarreins[2]. Dans une de ses premières dépêches, Bonnac, son successeur, montre à quel rôle insignifiant l'avait réduit la politique de Louis XIV, et quelle considération lui avait pourtant valu la droiture de son caractère : « La Reine d'Espagne, qui interrogeoit toujours M. de Blécourt, l'appeloit en riant M. de Rien, parce que, quand elle lui demandoit s'il y avoit quelques choses de nouveau, il lui répondoit toujours : Rien, Madame. — Je voudrois bien hériter de l'estime et de la réputation que M. de Blécourt s'est acquise dans ce pays-ci... [3]. »

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR DE BLÉCOURT, BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI, GOUVERNEUR DE NAVARRENS, ALLANT EN ESPAGNE EN QUALITÉ D'ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ.

Correspondance d'Espagne, t. CXCII, fol. 73-77. minute.

Le 21e juillet 1709, à Versailles.

La conduite que le sieur de Blécourt a tenue pendant le temps qu'il a déjà demeuré à Madrid en la même qualité d'envoyé extraordinaire de Sa Majesté a été si agréable aux Espagnols, et il a fait voir tant de sagesse dans tous les partis qu'il a pris, avant et depuis l'avènement du Roi d'Espagne à la couronne, qu'il a paru à Sa Majesté qu'elle ne pouvoit choisir un sujet plus capable que lui de bien exécuter ses ordres dans une conjoncture où la prudence doit être la principale qualité de celui qu'elle veut employer en cette cour. Le sieur Amelot y exerçoit les fonctions de principal ministre du Roi d'Espagne, jointes en sa personne à celles de l'ambassade, dont il s'est

1. *Correspondance d'Espagne*, t. LXXXIII, fol. 358, v°. (D'Harcourt à Torcy, 25 mars 1700.)

2. Dangeau. *Mémoires*, t. XVIII, p. 181.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCIX, fol. 168, v°. (Bonnac à Torcy, Corella le 30 septembre 1711.)

acquitté à l'entière satisfaction de Sa Majesté. Mais l'état des affaires générales demande présentèment que ces fonctions soient entièrement séparées, que l'Espagne soit gouvernée par les conseils des Espagnols, en sorte qu'étant désormais chargés seuls de la défense du Roi leur maître et de celle de leur propre pays, ils n'aient aucun prétexte de rejeter sur des conseils étrangers ou le manque de zèle, ou les fautes qu'ils pourront commettre dans l'administration des affaires publiques.

Il est d'ailleurs essentiel aux intérêts du Roi de dissiper autant qu'il sera possible la jalousie que ses ennemis ont toujours eue d'une union trop étroite entre la France et l'Espagne, et Sa Majesté sait certainement qu'aussi longtemps que cet ombrage subsistera, il formera un obstacle perpétuel à la paix.

C'est aussi dans la vue de le faire cesser qu'ayant déjà rappelé une partie des troupes qu'elle avoit en Espagne, elle compte d'en retirer bientôt le reste, et c'est dans la même vue qu'elle a permis au sieur Amelot de revenir incessamment auprès d'elle et qu'elle a jugé qu'il devoit s'abstenir d'entrer dans le Conseil du Roi d'Espagne pendant le peu de temps qu'il attendra encore à Madrid l'arrivée du sieur de Blécourt.

Mémoire d'Amelot[1]. — Le premier point demande plus de réflexion. Leurs Majestés Catholiques sont certainement très bien disposées; elles pensent, sur ce qui regarde la France, comme il convient à leur sang et à leur élévation. Elles connoissent parfaitement l'intérêt qu'elles ont de conserver l'union entre les deux couronnes. Elles sentent les obligations infinies qu'elles ont au Roi leur grand-père. Mais comme le système qui a duré pendant toute la guerre est sur le point de changer par la retraite de troupes de France qui, apparemment, ne demeureront pas encore longtemps en Espagne, et peut-être par la conclusion prochaine d'une paix particulière de la France avec les alliés, il y aura en ce cas plus de mesures à prendre qu'auparavant pour détourner tout ce qui pourroit altérer la bonne intelligence, pour dissiper et même pour prévenir les impressions sinistres et dangereuses que bien des gens s'efforceront de donner à Leurs Majestés Catholiques dans des conjonctures

1. Les extraits intercalés en petit texte dans cette instruction proviennent d'un « Mémoire pour M. le marquis de Blecourt, Envoyé extraordinaire du Roi en Espagne, » dressé par Amelot, en date de septembre 1709. Ce mémoire est une sorte de commentaire de l'instruction. (*Correspondance d'Espagne*, t. XCXIII, fol. 10.)

aussi délicates et aussi épineuses. C'est l'objet, ce me semble, de la principale application de M. de Blécourt. Il n'y a rien pour cela de plus convenable que de s'ouvrir avec franchise au Roi et à la Reine d'Espagne, de les informer de tout ce qu'il apprendra des vues et des intrigues des seigneurs et des ministres espagnols, et de leur en faire voir les inconvéniens.

Ce Conseil a pris depuis peu une nouvelle forme. Le sieur de Blécourt connoît par lui-même tous les sujets dont il est composé, mais il trouvera leurs intérêts et leurs sentimens changés depuis qu'il a quitté la cour de Madrid. Il seroit difficile de lui donner des instructions certaines sur cet article. Quelques-uns ont été accusés peut-être injustement. Il se peut faire que d'autres aient été consultés et loués plus qu'ils ne le méritoient. Plusieurs et presque tous, soit du Conseil, soit des Grands, ont appréhendé de s'expliquer trop naturellement, et la réserve sur les avis ayant été égale de toutes parts, il faut nécessairement s'en remettre aux lumières que le sieur de Blécourt recevra du sieur Amelot et de la princesse des Ursins, le Roi étant bien persuadé que l'un et l'autre ne laisseront ignorer à celui qui doit être chargé du soin des affaires de Sa Majesté aucune des circonstances dont il doit être instruit pour exécuter parfaitement ses ordres.

Mémoire d'Amelot. — J'ai dit en particulier mon sentiment à M. de Blécourt sur la plupart des ministres et des seigneurs de cette cour, mais je ne puis m'empêcher de remarquer ici que le duc de Veragua est un de ceux qui est le plus dévoué au Roi d'Espagne, sur qui l'on peut le plus compter et avec qui on peut plus sûrement avoir des liaisons. Le marquis de Jamaïque[1], son fils, a beaucoup d'esprit et

1. D. Pedro Nuño Colon de Portugal, VIIIe duc de Veragua, comte de Gelves, marquis de la Jamaïque, Grand d'Espagne, gentilhomme de la chambre, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, fils de D. Pedro Manuel Colon y Portugal, VIIe duc de Veragua, et de Dª Teresa Marina de Angulo, Fonseca, Toledo, Faxardo, y Mendoza, V^e comtesse de Ayala et de Villalonso. D. Pedro Nuño, né le 1er octobre 1676, porta le titre de marquis de la Jamaïque jusqu'à la mort de son père (1710). Venu au-devant de Philippe V, il alla jusqu'à Versailles faire sa cour à Louis XIV (mars 1701) et il y revint en juillet 1705, chargé d'une mission de compliment. On lui donna la vice-royauté de Sardaigne, où il fit preuve de peu de prévoyance ; il laissa surprendre l'île par les Impériaux en 1708. Fait prisonnier par eux, il fut aussitôt relâché. En février 1712, Philippe le nomma vice-roi de Navarre. Le 18 février 1715 il fut fait ministre d'Etat pour le commerce et la marine. On le trouve cité la même année comme membre de la junte des finances. Saint-Aignan, en

est du même génie que son père. Ils sont haïs des autres Grands parce qu'ils ont toujours été constamment attachés au gouvernement.

Le duc de Popoli est homme de bon sens, de bon esprit, d'un zèle à toute épreuve, et Leurs Majestés Catholiques ont pour lui plus d'estime et de confiance que pour aucun autre homme de son rang. M. de Blécourt ne sauroit mieux faire que de rechercher son amitié.

Comme M. de Blécourt n'a pas connu, sans doute, les deux secrétaires du Despacho, qui n'étoient pas en place de son temps, il est bon de les peindre ici en peu de mots.

Le marquis de Mejorada[1] est homme d'esprit, de mérite et attaché au Roi son maître, mais il est entêté des anciens usages. Il est opiniâtre, abonde dans son sens et n'approuve presque jamais rien lorsqu'il ne l'a point pensé. Le Roi et la Reine d'Espagne le connoissent tel qu'il est, et ils ne laissent pas d'en faire cas, parce qu'il a effectivement de très bonnes choses. Son département se réduit aux affaires politiques et ecclésiastiques, et à celles de justice, ce qui ne lui donne pas infiniment de travail dans un temps comme celui-ci.

D. Joseph de Grimaldo[2] a du bon sens et de l'activité pour le travail. Il est modeste et désintéressé. Il a été mis en place de mon temps et est plus au fait que personne de la nouvelle forme que l'on a donnée aux affaires de guerre et de finance, qui, avec le commerce, forment son département. La multiplicité des matières dont il est chargé lui donne des occasions plus fréquentes d'approcher du Roi.

octobre 1716, lui donne les titres de « ministre du conseil du cabinet et des affaires de la marine ». Il était président du conseil de guerre lorsqu'il mourut à Madrid, le 4 juillet 1733. Il avait de l'esprit et de l'instruction et parlait bien. Alberoni, dont le témoignage est suspect, l'accuse d'être avare, malgré son immense fortune, et capable de tout pour de l'argent, hors d'état au surplus d'exécuter ce qu'il propose. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 44, v°; — t. CCXCIV, fol. 95; — t. CDII, fol. 151; — *Gazette de France*, 1701, p. 118, de Versailles, le 11 mars; — De Courcy, *l'Espagne après la paix d'Utrecht*, p. 383, 417; — *Correspondance de Louis XIV avec Amelot*, t. II, p. 82, 84; — Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VIII, p. 121, n. 5.)

1. Voir ci-dessus, p. 142, n.1.

2. D. Joseph de Grimaldo, Ier marquis de Grimaldo, naquit en 1660 de D. Francisco de Grimaldo, et de Da Maria Gutierrez de Solórzano y Castañeda. Son grand père, D. Joseph de Grimaldo, avait été secrétaire de Philippe IV et grand officier (oficial mayor) de la secrétairerie de la Nouvelle-Espagne. Grimaldo débuta dans l'administration sous Orry. Amelot le protégea et lui fit donner en 1705 le titre de secrétaire d'État avec les départements de la guerre et des finances. Gentilhomme de la chambre en août 1707, il reçut en avril 1714 les commanderies de Rivera et d'Acebuchal, dans l'ordre de Saint-Jacques, et, en octobre de la même année, fut créé marquis. En novembre 1713 il entra au conseil des Indes (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXXIV, fol. 48). Un peu moins en faveur après la mort de Marie-Louise, il fut nommé secrétaire de la reine Elisabeth. Depuis longtemps c'était par ses mains que passaient toutes les affaires étrangères. Alberoni, en accaparant le pouvoir et en le réduisant au rôle d'un simple commis, lui laissa cepen-

S. M. C. s'est fort accoutumée à lui et fait passer par son canal presque toutes les affaires secrètes et extraordinaires qui seroient naturellement du département de son collègue. Don Joseph de Grimaldo est fort aimé et a des manières polies. Il n'a jamais abusé de tout ce qu'on lui a confié, ni de l'estime qu'on lui a témoignée. C'est un homme à conserver. Il sait qu'il m'a l'obligation de son avancement et j'ai lieu de croire qu'il ne changera pas de style et qu'il ne s'éloignera pas des bons sentimens où je l'ai toujours vu, pour maintenir une étroite union entre les deux Rois[1].

Le principal et presque le seul [ordre] qu'elle ait à lui donner dans ces commencemens, se réduit à bien observer ce qui se passera, à pénétrer la vérité autant qu'il lui sera possible, à la faire savoir fidèlement, de quelque manière que ce soit et sans avoir égard au désagrément qu'elle peut souvent avoir ; car il est de la dernière importance que le Roi soit exactement instruit, Sa Majesté ne pouvant prendre les partis dignes d'elle et donner des ordres conformes à l'état des affaires, si elle ne le connoît tel qu'il est, à temps, et sans le moindre déguisement.

Il est cependant de la prudence du sieur de Blécourt de prendre ses mesures de manière qu'il ne donne point de sujets de plaintes au Roi d'Espagne en liant un commerce trop parti-

dant ses titres. A la disgrâce du cardinal, Grimaldo reprit les fonctions de secrétaire du *Despacho*. Après la signature des traités de 1721 entre l'Espagne et la France, et l'Espagne, la France et l'Angleterre, Grimaldo fut, en récompense, promu conseiller d'Etat, le 20 juin 1721. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCII, fol. 193.) En novembre de la même année, on lui donna la présidence du conseil des affaires étrangères, et, en avril 1723, les ministères de la marine et du commerce. Créé chevalier de la Toison d'or par Philippe V, quelques jours avant son abdication, le 10 janvier 1724, il suivit le souverain dans sa retraite à Saint-Ildefonse et revint au pouvoir lorsque la mort de Louis Ier rappela Philippe sur le trône. Son influence commençait à baisser. Orendayn s'annonçait pour lui comme un rival redoutable. De plus, le roi lui-même le savait notoirement à la solde de l'Angleterre et Tessé avait essayé, quoique vainement, de se prévaloir de cette raison pour le faire congédier. « Il est certain comme un et un sont deux, écrivait-il, que le marquis de Grimaldo est vendu aux Anglois, comme on vend du bœuf à la boucherie. » Dubois lui avait fait quelques cadeaux pour l'attacher à la France, mais sans grand succès. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIV, fol. 50 et 269 v° ; t. CCCIV, fol. 174.) Eclipsé par Ripperda, Grimaldo recouvra la direction des affaires étrangères à la chute de ce ministre, mais pour peu de temps. Cette même année 1726, au mois de septembre, on lui accorda une retraite honorable, couvrant une véritable disgrâce. Il mourut à Madrid le 3 juillet 1733. (Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VIII, p. 156, n. 1 ; — Salazar y Pinedo, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 495 ; — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 134 ; — Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. II, p. 194, 231, 320 ; t. III, p. 46-48, 119, 157-158, 184, 195-196.)

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CXCIII, fol. 12-13.

culier avec des personnes désagréables ou suspectes à ce prince. Mais en général il doit s'appliquer à pénétrer la véritable disposition des différens États de la nation espagnole, découvrir autant qu'il lui sera possible jusqu'à quel point elle portera sa fidélité pour le Roi son maître, l'opinion qu'elle a de l'Archiduc, les espérances que les particuliers peuvent fonder sur un changement de domination et quel effet produit sur eux l'idée que les ennemis du Roi et ceux du Roi d'Espagne leur donnent de la réunion de toutes les parties de la monarchie, si jamais ils reconnoissent l'Archiduc pour leur maître. Le sieur Amelot a mandé au Roi que l'on s'apercevoit en Espagne que cette idée étoit vaine, depuis qu'on avoit vu par la publication des conditions préliminaires que l'intention des ennemis étoit d'accorder au Roi de Portugal et au duc de Savoye quelques provinces dépendantes de la couronne d'Espagne.

Mémoire d'Amelot. — Il y a, au reste, trois idées dont il me semble qu'il est bon d'être prévenu, pour s'en expliquer dans les occasions qui se présenteront de s'entretenir avec les Grands et les ministres d'Espagne. La première regarde l'intérêt que les principaux seigneurs peuvent avoir à faire en sorte que la monarchie soit réunie en son entier en la personne de l'Archiduc, supposant qu'elle ne pourroit se conserver entre les mains de Philippe V qu'avec des démembremens très considérables. Outre que la vanité de la nation seroit flattée par cette réunion prétendue, les Grands y croiroient trouver en particulier leur avantage par les vice-royautés et les grands gouvernemens de Naples, de Sicile, de Flandres et de Milan, auxquels ils auroient espérance de parvenir. Il est important de détruire le fondement d'une pareille tentation qui pourroit être dangereuse. Il n'y a pour cela qu'à leur faire faire attention sur les articles préliminaires que les alliés ont proposé en dernier lieu à la Haye et qu'ils ont fait imprimer dans toutes les langues. On voit dans ces articles qu'il y a des démembremens promis aux Hollandois, au Roi de Portugal et au duc de Savoye, et qu'on se réserve encore le pouvoir de régler d'autres conventions entre l'Archiduc et les alliés, ce qu'on ne peut presque douter qui ne regarde les États d'Italie qu'on sait que l'Empereur veut s'approprier. Si l'on prend soin de faire faire là-dessus de sérieuses réflexions aux Espagnols, ceux qui sont de bonne foi et non prévenus de passion, ne pourront s'empêcher de convenir qu'ils ne trouveront aucun avantage particulier à avoir l'Archiduc pour maître.

La seconde idée, dont on peut faire usage avec des gens de toutes conditions, surtout avec les ecclésiastiques, c'est qu'il est visible que la religion souffriroit beaucoup par un changement de domination. On ne peut douter que les Anglois et les Hollandois, qui ne font la guerre que pour leur commerce, ne se rendissent maîtres absolus de celui des Indes et par conséquent des principaux ports de ces vastes Royaumes, où ils ne manqueroient pas d'introduire leur religion. Il faut s'attendre en même temps, qu'ils s'établiroient de la même manière à Cadiz, à Bilbao, à Mahon, et peut-être dans d'autres ports d'Espagne, et que la cour de Madrid ne pourroit plus s'y faire obéir. On sait ce qu'ils ont fait en Arragon et en Valence pendant qu'ils en ont été les maîtres, que la doctrine catholique y a été corrompue en bien des endroits et que l'on a trouvé sur un vaisseau anglois qui a a été pris, 14.000 exemplaires du catéchisme et de la liturgie anglicane, que la Reine Anne envoyoit pour faire distribuer dans ces deux Royaumes.

La troisième idée consiste à faire connoître aux Espagnols qu'il leur convient beaucoup plus, par rapport à leur repos et leur sûreté, que le Roi Philippe V demeure sur le trône, que d'y laisser monter l'Archiduc. On ne peut disconvenir dans ce dernier cas que, malgré l'usurpation violente du prince autrichien, les droits du Roi d'Espagne et du prince des Asturies, jurés et reconnus par les États, ne demeurent en leur entier, surtout ceux du prince des Asturies, qui n'est pas en âge de faire une renonciation. La France rétablira ses affaires après quelques années de paix, comme les alliés le publient eux-mêmes. Elle sera en état de remettre sur pied de nouvelles et nombreuses armées, et dix ans peut-être ne se passeront pas, que Philippe V, ou en son nom, ou en celui du prince des Asturies, ne rentre en Espagne et n'en fasse la conquête. Ce Royaume deviendra alors le théâtre de la guerre et Dieu sait à combien de désolations et de nouveaux malheurs il se trouvera exposé, au lieu que, conservant leur Roi légitime sur le trône, tout demeure tranquille, sans trouble et sans fondement légitime de craindre de nouvelles révolutions. Il semble que ce raisonnement peut frapper les Espagnols[1].

Le sieur de Blécourt examinera l'effet que ces premières réflexions auront produit, mais il se contentera d'en rendre compte à Sa Majesté, et le seul ordre qu'elle lui donne présentement est d'écouter, de pénétrer, et de l'informer de tout ce qu'il apprendra, se réservant à lui prescrire plus particu-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CXCIII, fol. 13, v°-16.

lièrement ce qu'il devra faire, suivant le détail des lettres qu'il aura l'honneur de lui écrire.

Le Roi veut qu'il vive dans une grande union avec la princesse des Ursins pendant le séjour qu'elle pourra faire encore en Espagne. Il y a lieu de croire que bientôt elle jugera qu'il convient pour elle d'en sortir, et de faire voir par sa retraite que le Roi et la Reine d'Espagne ne recevront véritablement de conseil que des seuls Espagnols. Le Roi a remis à sa prudence de prendre sur ce sujet tel parti qu'elle croira le plus à propos. Ainsi le sieur de Blécourt ne doit apporter aucune opposition à ce qu'elle voudra faire.

Comme il informera le Roi toutes les semaines de tout ce qu'il verra et de tout ce qu'il apprendra de plus considérable, et qu'il dépêchera des courriers à Sa Majesté lorsque les affaires le demanderont, elle lui fera savoir aussi ses intentions sur les différens évènemens qui peuvent arriver. Elle veut présentement qu'il ne perde point de temps à se rendre à Madrid, la situation des affaires ne permettant plus que le sieur Amelot y demeure avec bienséance.

Il verra la Reine douairière d'Espagne en passant à Bayonne. Il lui dira que le Roi lui a commandé d'assurer cette princesse de l'intérêt que Sa Majesté prend à tout ce qui la regarde, et du désir véritable qu'elle a de lui en donner des marques en contribuant à sa satisfaction autant que la conjoncture présente le peut permettre. Il ajoutera que c'est dans cette vue que Sa Majesté ne l'a point pressée de passer à Toulouze, quoique persuadée que le séjour en auroit été plus commode pour elle que celui de Bayonne, mais qu'elle a cessé de le proposer lorsqu'elle a vu la répugnance que la Reine douairière témoignoit à faire ce voyage.

Le Roi fait remettre au sieur de Blécourt les lettres que Sa Majesté écrit en créance sur lui au Roi et à la Reine d'Espagne, et comme il connoît les véritables sentimens de Sa Majesté pour l'un et pour l'autre, il ne peut employer de termes trop forts pour les assurer de la tendresse qu'elle a pour eux. Il ne fera que confirmer ce que le sieur Amelot leur en a dit souvent et ce que Sa Majesté leur en a écrit elle-même.

Au reste elle est persuadée qu'elle ne sera pas moins contente du sieur de Blécourt pendant le séjour qu'il doit faire en Espagne, qu'elle l'a été de la manière dont il s'y est conduit la première fois qu'il y est demeuré chargé du soin des affaires, et qu'il n'oubliera rien pour l'informer exactement et fidèlement de la vérité de toutes choses.

Fait, etc.

MISSIONS SPÉCIALES PENDANT LA LÉGATION DE M. DE BLÉCOURT

I

M. D'IBERVILLE

Novembre 1709. — Février 1710.

M. de Blécourt étoit à peine à Madrid depuis quelques mois, lorsqu'y fut envoyé M. d'Iberville, avec une mission spéciale et secrète.

Charles-François de la Bonde d'Iberville, né en janvier 1653, étoit entré en qualité de commis aux Affaires Étrangères en 1678. Il occupa ensuite plusieurs postes diplomatiques, à Genève, à Mayence et à Gênes. Après la mission dont il fut chargé en Espagne, il remplit, de 1713 à 1717, les fonctions d'envoyé à Londres [1]. C'étoit, disent les mémoires du duc de Noailles, un « homme d'esprit, exercé aux affaires délicates [2] ».

Ses instructions, en date du 17 novembre 1709, indiquent dans tous les détaits l'objet de sa mission. Censé représenter, non pas Louis XIV, mais l'Électeur de Bavière, M. d'Iberville réclamera au nom de ce dernier l'exécution de la convention, dont il a été déjà fait mention, et par laquelle Philippe avait promis à l'Électeur, pour le décider à s'attacher à la fortune de la France et de l'Espagne, la cession des Pays-Bas espagnols. De ces Pays-Bas, quatre places seulement, Luxembourg, Namur, Charleroi et Nieuwport, ne sont pas tombées encore au pouvoir des alliés. Les mettre entre les mains de l'Électeur, c'est lui donner les moyens de réclamer, à la conclusion de la paix, ses États héréditaires, envahis par les Impériaux.

1. M. d'Iberville mourut à Paris, le 6 octobre 1723. (Voir Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. IV, p. 273, n. 3, et p. 284, n. 6.)

2. Mémoires du duc de Noailles, t. III (Collection Petitot, t. LXXIII).

Philippe avait toujours hésité à exécuter cette convention. Il redoutait l'effet de cette cession sur l'esprit des Espagnols. Cette fois encore, lorsque M. d'Iberville lui exposa le désir de l'Électeur, le Roi chercha des faux-fuyants. Son ministre des Affaires Étrangères, Medinaceli[1], évita, comme lui, de donner la réponse précise qu'on demandait, et, changeant de terrain, récrimina contre l'abandon de la monarchie catholique par Louis XIV, montra les Espagnols prêts à vouer à la France une haine implacable, et disposés même à se tourner contre elle; puis il demanda l'envoi de Vendôme et insista sur la nécessité et le succès probable d'une diversion puissante des armées françaises sur la Catalogne. Philippe n'eut ensuite qu'à parler de l'affaire à son conseil, pour lui faire déclarer que la cession demandée étoit inopportune, dangereuse pour le moment et devait être remise à plus tard.

D'Iberville, après un court séjour à Madrid, revint donc, n'apportant sur le sujet spécial de sa mission que des réponses vagues et dilatoires, mais chargé des plaintes et des prières du Roi Catholique et de ses ministres[2]. De retour à Versailles, il eut, le 9 février 1710, une longue audience du Roi, chez Mme Maintenon ; il y rendit compte de sa négociation et transmit à Louis XIV les sollicitations pressantes de son petit-fils[3].

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR D'IBERVILLE ALLANT A MADRID PAR ORDRE DU ROI

Correspondance d'Espagne, t. CXCVII, fol. 176-182, original;
— fol. 164-175, minute.

17 novembre 1709.

La commission que Sa Majesté lui confie demande un homme instruit des affaires publiques, afin de faire connoître que celle dont il sera chargé a une entière liaison avec les principales de l'Europe; pénétrant, en sorte qu'il puisse découvrir la subti-

1. Disgracié et arrêté peu après, le 15 avril 1710.

2. Mémoires du duc de Noailles, t. III, p. 2-4. — Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, liv. III, ch. II, § 4.

3. Dangeau. *Mémoires*, t. XIII, p. 99.

lité des réponses qu'on lui rendra, peut-être, pour l'amuser; actif et vigilant, de manière qu'il puisse être informé des résolutions qu'on voudroit lui tenir cachées, et les faire savoir à Sa Majesté assez à temps pour la mettre en état de prendre les mesures convenables à son service et à l'accomplissement des engagemens qu'elle a pris pour l'intérêt du Roi d'Espagne.

Comme elle sait que le sieur d'Iberville possède toutes ces qualités, et qu'il en a donné des marques dans les différens emplois qu'il a exercés par ses ordres dans les pays étrangers, elle a jeté les yeux sur lui pour le charger d'une commission importante pour son service, mais dont il doit cependant s'acquitter au nom de l'Électeur de Bavière[1], celui du Roi ne paroissant qu'indirectement et qu'autant qu'il sera nécessaire pour appuyer le succès des instances qu'il fera de la part de l'Électeur. Mais pour expliquer plus particulièrement l'affaire dont il est question, il faut remonter au temps où le Roi Catholique, appelé par le testament du feu Roi Charles second à sa succession, passa en Espagne et qu'il se mit en possession de toute la monarchie.

L'Électeur de Bavière étoit alors gouverneur des Pays-Bas. Il se conforma d'abord aux dispositions du feu Roi d'Espagne, et il acquiesça sans peine aux résolutions qui furent jugées nécessaires pour assurer au nouveau Roi toutes les places fortes de ces provinces. Un service aussi essentiel n'étoit pas le seul qu'il pouvoit rendre au Roi Catholique. L'alliance d'un

1. Maximilien II Emmanuel, fils aîné de l'Électeur Ferdinand-Marie et d'Adélaïde-Henriette de Savoie, né le 11 juillet 1662. Par la mort de son père, en 1679, Maximilien II Emmanuel devint Electeur de Bavière. En 1683 il prit part à la campagne contre les Turcs qui assiégeaient Vienne, et, en 1685, il épousa Marie-Antoinette, fille unique de l'Empereur Léopold. De 1688 à la paix de 1697, il combattit avec les Impériaux contre la France. En 1692 le roi d'Espagne l'avait nommé gouverneur des Pays-Bas et créé chevalier de la Toison d'or. Sa femme, morte le 12 décembre 1692, avait transmis à leur fils, Joseph-Ferdinand, des droits à la couronne d'Espagne, droits qui prévalurent un moment dans l'esprit de Charles II (testament du 28 novembre 1698), mais cet enfant mourut le 6 février 1699. En soutenant la candidature de son fils à la succession du Roi Catholique, Maximilien-Emmanuel s'était éloigné de l'Empereur et rapproché de la France. Il resta fidèle à Philippe V et, lorsque éclata la guerre, il prit part à côté de nos généraux aux malheureuses campagnes des Pays-Bas, tandis que ses Etats héréditaires étaient envahis par les troupes impériales. Il ne les recouvra qu'au traité de Rastatt. Mort le 26 février 1726. (*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXI, p. 22 et suiv.; — Salazar y Pinedo, *Historia de la insigne Orden del Toyson de oro*, t. Ier, p. 434-5.) — Cf. T. Ier des *Instructions d'Espagne*, p. 456.

Électeur puissant dans l'Empire et dont les États sont voisins de ceux de la maison d'Austriche, étoit d'un grand poids à la veille d'une guerre imminente où toutes les nations de l'Europe se disposoient à prendre parti contre la France et contre l'Espagne. Il falloit engager l'Électeur de Bavière par des traités. Le Roi donna ses ordres pour négocier et l'alliance fut conclue. L'Électeur de Cologne[1], persuadé par les exemples et par les conseils de son aîné, prit aussi les mêmes liaisons. Le Roi d'Espagne y souscrivit par ses ambassadeurs, et le connétable de Castille, revêtu de ce caractère avec le marquis de Castel dos Rios, signèrent tous deux au nom du Roi leur maître les traités que le Roi avoit conclus avec les Électeurs de Cologne et de Bavière vers le commencement de l'année 1701.

Pendant le cours de cette année, les armées agirent seulement en Italie, mais la guerre étant devenue générale l'année suivante, le Roi jugea que les simples engagemens que l'Électeur de Bavière avoit pris un an auparavant, ne suffisoient plus, car il étoit de l'intérêt de l'Espagne qu'il voulût entrer en action, et la diversion de sa part devenoit nécessaire pour détourner les forces que les ennemis employoient en Italie, en Espagne et dans les Pays-Bas.

L'Électeur, plein de zèle pour les intérêts de Sa Majesté et du Roi Catholique, témoignoit cependant une répugnance invincible à faire aucun acte d'hostilité contre l'Empereur. Il craignoit la vengeance de la maison d'Austriche et, prévoyant les suites dangereuses d'une proscription, il appréhendoit le ban de l'Empire, quoique prononcé contre les formes et de la seule autorité de l'Empereur.

Il voulut céder au désir de donner au Roi et au Roi son petit-fils de nouvelles preuves de son attachement à leurs intérêts. On dressa de nouveaux articles pour les ajouter au

1. Joseph-Clément, duc de Bavière, frère cadet de Maximilien II Emmanuel, né le 5 décembre 1671. Evêque de Ratisbonne dès 1685, il fut, en 1688, préféré par le Pape à son compétiteur à l'archevêché de Cologne, Wilhelm-Egon de Fürstenberg, qui était appuyé par Louis XIV. Après avoir été combattu par la France, Joseph-Clément se rapprocha d'elle, et signa un traité d'alliance le 13 février 1701. Entraîné comme son frère dans notre mauvaise fortune, il fut chassé par les Impériaux de son Electorat et n'y rentra qu'en vertu du traité de Rastatt. Mort le 12 novembre 1723. (*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XIV, p. 562 et suiv.)

traité conclu le 9e mars 1701 [1], et par le 17e de ces articles, signés le 17e juin 1702, il est porté que si l'Électeur de Bavière perd ses États dans une guerre qu'il alloit entreprendre uniquement pour les intérêts du Roi d'Espagne, il en seroit dédommagé par la propriété et la souveraineté des Pays-Bas que le Roi Catholique lui céderoit.

L'Électeur exécuta sa parole, et la surprise d'Ulm fut le premier effet des engagemens qu'il venoit de prendre ; mais les ennemis s'étant rendus maîtres des provinces de Gueldres et de Limbourg, il fallut changer la disposition des derniers articles signés dans le mois de juin.

Le 6e de ceux dont le Roi convint au mois de novembre avec l'Électeur confirmoit la promesse que Sa Majesté et le Roi Catholique lui avoient faite, de la cession entière des Pays-Bas, si, la guerre se faisant malheureusement, il venoit à perdre ses États.

Le Roi d'Espagne confirma cette promesse par une lettre écrite de sa main à l'Électeur de Bavière. Ainsi ce prince, retournant en Flandres après la bataille d'Hocstet[2], pouvoit se mettre en possession des provinces qui lui avoient été cédées, puisqu'il se trouvoit dans le cas que lui-même avoit prévu, et qu'ayant perdu ses États, il devoit jouir du dédommagement que le Roi Catholique lui avoit promis.

Jusqu'alors la couronne d'Espagne n'avoit encore perdu que les deux provinces de Gueldres et de Limbourg. La cession volontaire du reste des Pays-Bas pouvoit produire de mauvais effets à Madrid, car il n'étoit que trop certain que la nation espagnole, persuadée que la monarchie devoit demeurer entière, verroit avec beaucoup de peine que le Roi son maître consentît à la démembrer. Le Roi jugea donc qu'il convenoit au bien du Roi son petit-fils de suspendre l'exécution du traité et de la remettre à des temps plus tranquilles, car alors la séparation des Pays-Bas seroit considérée comme une juste

1. Martens. *Nouv. supplém.*, I, cxi.

2. Il y eut deux batailles de Hochstœdt, l'une gagnée par Villars et l'Électeur de Bavière sur les Impériaux, le 20 septembre 1703 ; l'autre remportée par Marlborough et le prince Eugène, sur Tallart, le 13 août 1704.

récompense des services de l'Électeur de Bavière, et cette idée flatteroit plutôt le génie de la nation qu'elle ne produiroit les mauvais effets qu'on pouvoit justement appréhender en des conjonctures malheureuses.

L'Électeur, touché lui-même de ces réflexions, soumit ses intérêts particuliers à ceux du Roi d'Espagne, et recevant la simple qualité de vicaire général des Pays-Bas, il a gardé le silence sur les engagemens que le Roi et le Roi Catholique avoient pris avec lui par les traités.

Enfin l'Espagne perdant chaque année quelque partie des Pays-Bas, l'Électeur de Bavière a représenté, depuis que les ennemis ont pris Mons[1], qu'il étoit temps d'exécuter les traités ; qu'il importoit peu à la couronne d'Espagne de conserver encore sous sa domination quatre places qu'elle auroit peut-être perdues avant la fin de la campagne prochaine ; qu'il étoit au contraire essentiel à ce prince d'en obtenir présentement la cession en vertu des traités ; que les ennemis, persuadés que le Roi l'abandonnoit, refusoient d'entendre seulement parler de ses intérêts ; qu'il étoit pour lui de la dernière conséquence de les désabuser, et qu'ils le seroient, lorsqu'ils verroient la France et l'Espagne songer à son dédommagement.

Qu'il étoit d'autant plus juste, qu'il ne le demandoit que suivant la promesse qu'il en avoit reçue, et par les traités, et par la lettre de la main du Roi Catholique, et que si l'effet en avoit été différé, sa soumission aux sentimens du Roi en avoit été la seule cause, le Roi d'Espagne n'ayant pas même demandé que l'exécution des traités fût retardée.

Ces raisons, fondées sur la justice et représentées par l'Électeur, ont produit l'effet qu'il en devoit attendre. Le Roi a jugé qu'il ne falloit pas même faire naître de question sur une convention faite ; que ce prince avoit droit depuis longtemps d'en prétendre l'exécution et qu'il devoit envoyer incessamment à Madrid un homme, non pour négocier, mais pour représenter son état, sa patience, les promesses qui lui ont été

1. Mons capitula le 20 septembre 1709.

faites et pour faire connoître que le temps de les exécuter ne doit plus être différé, puisque, les raisons de tant de délais ne subsistant plus, l'Électeur achevoit de se perdre, s'il ne déclaroit promptement quel est le dédommagement que le Roi et le Roi d'Espagne lui ont promis, en cas qu'il perdît ses États.

Comme le peu de personnes qu'il a auprès de lui propres à de pareilles affaires ne peuvent s'absenter, ce prince a supplié le Roi de lui prêter un homme capable de bien exécuter une commission aussi importante, et Sa Majesté ayant choisi pour cet effet le sieur d'Iberville, elle veut qu'il parte incessamment pour se rendre à Madrid avec le plus de diligence qu'il lui sera possible.

Quoique il doive parler au Roi d'Espagne au nom de l'Électeur de Bavière, toutefois le Roi lui fait remettre une lettre que Sa Majesté écrit au Roi son petit-fils. La copie, aussi bien que celle de la lettre de l'Électeur, seront jointes à cette instruction, avec les copies des traités dont il a déjà été fait mention.

Le sieur d'Iberville arrivant à Madrid communiquera au sieur de Blécourt, envoyé extraordinaire du Roi auprès du Roi d'Espagne, le sujet de son voyage. Ce sera par lui qu'il demandera au Roi Catholique une audience particulière, qu'il doit prendre comme dépêché par l'Électeur de Bavière. Il observera de bien faire connoître que l'Électeur ne forme point de prétention nouvelle, mais seulement qu'il compte de se mettre en possession de ce qui lui a été promis, il y a sept ans passés, et dont il a suspendu l'effet volontairement.

Le Roi d'Espagne ne peut en avoir perdu la mémoire, car il comptoit tellement de céder les Pays-Bas, qu'écrivant au Roi sur ce sujet, il marqua dans une de ses lettres à Sa Majesté le dessein qu'il avoit de réserver une terre en souveraineté dans ces provinces pour en faire don à la princesse des Ursins.

Comme le Roi est satisfait de la conduite qu'elle a tenue pendant le séjour qu'elle a fait en Espagne, le sieur d'Iberville l'assurera que Sa Majesté a conservé le souvenir du projet que le Roi son petit-fils avoit formé pour elle et que l'Électeur de Bavière est très disposé à contribuer aux avantages qui lui étoient destinés dans le temps qu'il devoit posséder les Pays-Bas dans leur entier.

Le sieur d'Iberville jugera par les premières réponses qu'il recevra, soit du Roi, soit de la Reine d'Espagne, soit de la princesse des Ursins, de ce qu'il doit attendre du succès de sa commission. Il lui sera facile aussi de connoître si l'on prétend l'amuser par des défaites et par des réponses vagues et incertaines. De quelque manière que ce soit, il rendra compte au Roi de ce qui lui aura été dit et de ce qu'il aura pu pénétrer, et pour en informer plus promptement Sa Majesté, il dépêchera un courrier immédiatement après que les premières réponses lui auront été rendues, car il est de la dernière importance que Sa Majesté ne soit pas prévenue par les ordres secrets que l'on pourroit envoyer de Madrid pour empêcher l'Électeur de Bavière de se mettre en possession d'un bien dont il devroit jouir présentement en exécution des traités.

Si le Roi Catholique en reconnoit l'obligation et qu'il consente à la juste demande de l'Électeur de Bavière, ce prince souhaite d'être en même temps instruit de ce qu'il doit faire à l'égard des ministres et des conseillers que le Roi d'Espagne paye encore inutilement dans les Pays-Bas. Il ne seroit pas juste de les y maintenir à la charge de l'Électeur.

Il compte aussi de renvoyer les officiers et soldats espagnols et italiens que le Roi Catholique redemandera ou qui, d'eux-mêmes, voudront retourner dans leur pays.

Enfin il souhaite que le comte de Bergheyck[1], n'étant plus employé pour le Roi d'Espagne, cesse d'avoir aucune autorité dans les Pays-Bas, et le sieur d'Iberville demandera des ordres bien précis sur tous ces points.

1. Jean de Bronchoven, comte de Bergeyck (né le 6 octobre 1644, mort le 21 mai 1725), des vertus et des talents duquel Saint-Simon fait le plus bel éloge, occupa jusqu'à l'époque dont il s'agit les plus hautes positions aux Pays-Bas Espagnols, dont il était originaire. En 1709, il fut désigné comme second plénipotentiaire d'Espagne à la Haye, et en 1711 il reçut le même titre pour assister aux conférences où se négocia le traité d'Utrecht. En octobre 1711, Philippe V le nomma surintendant des finances, à la place du feu duc de Veragua; mais assez mal vu de Mme des Ursins, à laquelle, au dire de Saint-Simon, son mérite donnait de l'inquiétude, il obtint en 1714 la permission de se retirer des affaires, et il revint en Flandre pour y terminer ses jours. Louis XIV avait le comte de Bergeyck en particulière estime. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCIX, fol. 162, v°; — t. CCXXIX, fol. 80; — Coxe, *l'Espagne sous les Rois de la maison de Bourbon*, t. I, p. 533-4, 567-70; t. II, p. 101, 195-6; — Saint-Simon, édit. Chéruel, voir la table; — *Biographie nationale de Belgique*, t. III, p. 99.)

L'intention de Sa Majesté est qu'il s'adresse uniquement pour le succès de sa commission au Roi, à la Reine d'Espagne et à la princesse des Ursins, parce que les ministres espagnols, n'étant pas instruits des engagemens que le Roi leur maître a pris avec l'Électeur de Bavière, employeroient toute leur industrie à les éluder.

Quoique le Roi ne puisse croire que le Roi leur maître pense comme eux, si toutefois quelque raison pressante l'empêchoit de suivre les mouvemens de sa justice, il n'auroit pas à se plaindre que l'Électeur de Bavière fît connoître au public les engagemens dont il a jusqu'à présent gardé le secret, au préjudice de ses propres intérêts. C'est ce que le sieur d'Iberville représentera, et, sans user de menaces, il pourra laisser entendre que, dans l'état où sont les affaires, il ne lui sera pas difficile de se mettre en possession d'un bien qu'il a dû regarder comme acquis pour lui, dès le moment que le cas auquel ce bien lui avoit été promis, est arrivé.

Enfin si le sieur d'Iberville obtient une réponse décisive, soit pour accorder, soit pour refuser la proposition qu'il est chargé de faire, il partira sur-le-champ pour venir lui-même rendre compte au Roi du succès de son voyage.

Fait à Versailles, le 17e novembre 1709.

LOUIS.

COLBERT.

II

LE DUC DE NOAILLES

Septembre 1710.

Dans la notice sur la légation de M. de Blécourt, il a été fait allusion à la mission confiée au duc de Noailles, au mois de septembre 1710.

Le duc se trouvait à Bayonne, où il était venu s'entendre avec Vendôme, en vue de combiner leurs opérations militaires, lorsque l'ordre lui vint de passer à la cour d'Espagne. Il se mit en route aus-

sitôt et trouva Philippe à Valladolid. Madrid venait d'être évacué et les troupes de l'Archiduc en avaient pris possession.

Ce fut à Valladolid que le duc de Noailles reçut les instructions, en date du 6 septembre, que nous publions ci-dessous. Jamais Louis XIV n'en signa de plus tristes. Inspirées par le parti qui voulait la paix à tout prix, elles ordonnent au duc de se rendre compte très exactement de la situation où il trouvera les choses en Espagne. A la façon dont elles sont rédigées, on peut dire qu'il lui est prescrit d'avance de juger cette situation désespérée; il en fera donc un sombre tableau au roi et à la reine, il agira fortement au besoin sur Mme des Ursins, pour obtenir ce que demande Louis XIV : que Philippe renonce à l'Espagne et aux Indes et se résigne à n'être que le souverain de la Sicile et de la Sardaigne.

Comme l'exigeait son devoir, le duc de Noailles fit au Roi Catholique les plus pressantes représentations pour le faire accéder au désir de son aïeul. Cependant, malgré la détresse où il semblait être, Philippe ne faiblit pas. Il déclara qu'il demeurerait en Espagne, et le duc de Noailles, qui avait estimé, comme Vendôme, que la situation n'était pas sans remède, eut la secrète satisfaction de rapporter à Versailles, le 14 octobre, une longue lettre du prince, qui, se roidissant contre la fortune, refusait d'abandonner son peuple et s'enhardissait même à solliciter encore l'assistance de Louis XIV[1].

Les succès de Vendôme devaient donner raison aussi bien à la persévérance de Philippe qu'à la clairvoyance du duc de Noailles, qui avait osé les prédire en dépit des apparences contraires.

INSTRUCTION DU ROI POUR LE SIEUR DUC DE NOAILLES, PAIR DE FRANCE, CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA TOISON D'OR, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR SA MAJESTÉ DANS LA PROVINCE DE ROUSSILLON, COMMANDANT SON ARMÉE, CAPITAINE DE LA PREMIÈRE COMPAGNIE DE SES GARDES, ETC.

Mémoires et documents, France, t. CDXLIX, fol. 57-70. Original.

6 septembre 1710.

Les conférences infructueuses de Gertruydemberg ont achevé de faire connoître qu'il seroit impossible de parvenir à la paix

1. Sur la mission du duc de Noailles, voir ses *Mémoires*, t. III, p. 22 et suiv. (Collection Petitot, t. LXXIII), et Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. Ier, p. 412-419.

pendant que les ennemis du Roi persisteroient à croire qu'il dépend de Sa Majesté d'obliger le Roi son petit-fils à renoncer à la possession de l'Espagne et des Indes et qu'elle-même au contraire, persuadée par la vérité, regarderoit l'exécution de leurs demandes comme étant effectivement hors de son pouvoir. Ainsi la dernière négociation ayant été rompue, parce que les députés d'Holande exigeoient que le Roi promît d'employer seul ses forces pour contraindre le Roi Catholique, dans le terme de deux mois, à céder sa couronne à l'Archiduc, on ne doit pas s'attendre à traiter désormais plus heureusement, si le Roi ne force ses ennemis à rabattre de leurs injustes prétentions ou si Sa Majesté ne trouve moyen d'engager le Roi à sacrifier lui-même son État et ses intérêts au repos général de la chrétienté et à la tranquillité particulière de la France.

Si le premier de ces deux moyens est difficile, le second a paru jusqu'à présent impossible, après tant de déclarations que le Roi d'Espagne a réitérées de périr plutôt que de renoncer à ses États et d'abandonner ses fidèles sujets.

Toute apparence de paix étant donc dissipée, le Roi choisissoit une voie difficile à la vérité pour ramener ses ennemis à la raison, mais non pas impossible, comme le paraissoit celle de persuader au Roi son petit-fils d'abandonner sa couronne. Sa Majesté avoit résolu de faire agir ses troupes en Catalogne sous les ordres du duc de Noailles, pendant que l'armée d'Espagne, commandée par le duc de Vendosme, agiroit contre l'Archiduc, lorsqu'il est arrivé en Espagne un évènement capable de déconcerter les mesures prises avec le plus de sagesse.

L'armée d'Espagne ayant été battue le 20e du mois dernier en Aragon[1] les premiers avis de ce malheur donnèrent lieu de croire qu'elle étoit entièrement dissipée et le Roi d'Espagne sans ressources. Mais ce prince en a trouvé dans son courage et dans celui de la nation espagnole. Ses peuples ont témoigné dans cette disgrâce plus de fidélité que jamais, et plus d'attachement à sa personne. Les soldats dispersés ont rejoint leur

1. Bataille de Saragosse, 20 août 1710.

corps avec empressement, et le marquis de Bay[1], ayant rassemblé une partie de l'armée, s'est vu en état, deux jours après la bataille, de faire espérer au Roi son maître qu'il empêcheroit ses ennemis de profiter de leur victoire et de pénétrer en Castille.

Ce prince a renouvelé ses instances pour obtenir du Roi de fortifier l'armée que le duc de Noailles commande en Roussillon et de lui ordonner d'entreprendre au plus tôt le siège de Gironne.

Quoique Sa Majesté en connoisse l'importance, et que cette entreprise devienne en quelque façon nécessaire pour assurer les frontières de son Royaume, elle veut cependant, avant que de s'engager, savoir précisément l'état de l'Espagne depuis la perte de la dernière bataille, et ce que l'on doit attendre des ressources dont le Roi Catholique se laisse peut-être flatter trop légèrement, car il n'est pas toujours sûr de se rapporter entièrement aux lettres de ceux qui ont besoin de secours. Ils ont intérêt de représenter l'état de leurs affaires meilleur qu'il n'est en effet, et souvent ils aplanissent dans les relations les difficultés capables de rebuter ceux dont ils implorent l'assistance. Comme il est de la dernière conséquence que le Roi soit ponctuellement informé de la vérité dans une conjoncture où Sa Majesté peut encore prendre des partis différens, suivant ce qu'elle apprendra de la situation certaine des affaires et de l'état réel des forces du Roi son petit-fils, elle a jugé que le duc de Noailles seroit plus capable que personne de l'instruire de ces points essentiels et d'exécuter les ordres qu'elle lui donnera par rapport à la disposition où il trouvera les affaires. Elle

1. Alexandre Maitre de Bay, chevalier, seigneur de Laër, lieutenant général des armées de Philippe V et premier lieutenant de ses gardes du corps. Il avait été créé marquis de Bay par lettres patentes du Roi Catholique, en date du 23 juillet 1704. En 1706 il prit Alcantara par escalade, en 1707 il enleva Ciudad-Rodrigo et jusqu'en 1710 il conduisit des campagnes victorieuses contre les Portugais en Estremadure. Il venait d'être appelé au commandement de l'armée de Catalogne, lorsqu'il fut battu devant Saragosse. Après la défaite, il sut rassembler 18 000 hommes et se retirer à Tudela. Le 20 novembre 1707, Philippe V lui avait donné le collier de la Toison d'or. Le marquis de Bay était vice-roi d'Estremadure, lorsqu'il mourut le 14 novembre 1715. (La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. XII, col 945, s. v. Maitre ; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de oro*, t. Ier, p. 466 ; — Coxe, *l'Espagne sous les Rois de la maison de Bourbon*, t. II, ch. XVIII ; — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. V, VI, VII, VIII, XI et XII.)

veut donc qu'il les ap lui t pour cet effet qu'il se rende inc à Madrid.

Outre la connoissa e u'elle a du zèle et de l'attachement héréditaire qu'il a p elle, Sa Majesté connoît par elle-même qu'il est très ca la servir à son gré dans les emplois les plus importans et plus difficiles, qu'il a les lumières, le juste discernement les talens nécessaires pour y réussir et pour lui plaire; e sait d'ailleurs que le Roi d'Espagne prend une entière c iance en lui; qu'il est par conséquent en état d'engager ce ince à suivre de sages conseils dans une conjoncture où les rinces qu'une longue expérience auroit rendus le plus habi se trouveroient embarrassés à prendre un parti salutaire.

Le projet du siège de Gironne lonne un prétexte spécieux au duc de Noailles de se rendre à Madrid pendant un intervalle où il ne peut encore agir. Il sera facilement cru lorsqu'il dira qu'il a demandé au Roi la ermission de profiter de cet espace de temps, où le reste de campagne de Savoye et la longueur de la marche des trou du Dauphiné en Roussillon l'obligent à demeurer inutile; c e Sa Majesté a bien[1] voulu qu'il se rendît auprès du Roi d' agne pour apprendre directement de lui-même ses projets, moyens qu'il a de les exécuter, quelles facilités il peut porter au siège de Gironne, s'il convient même de le form ou, si l'entreprise est impossible, quels mouvemens il cessaire que l'armée du Roi fasse en Catalogne pour y r l r les forces des ennemis et pour arrêter le progrès qu'ils pourroient faire vers le centre de l'Espagne.

Sa Majesté lui laisse le soin de faire les questions et de former les difficultés de manière que, par les réponses, il soit pleinement instruit du véritable état des affaires, car il ne convient jamais de s'abandonner à une confiance téméraire, mais le péril de s'y livrer est er re plus redoutable dans un temps où les éclaircissemens su rficiels conduiroient dans le

1. Il y a là, dans le manuscrit, une transposition de feuilletdue au relieur. Il faut passer du fol. 59 au fol. 64; puis, arrivé à la fin du fol. 69, revenir aux fol. 60-63, et terminer par le fol. 70.

précipice ceux qui seroient assez faciles pour s'en contenter.

Il n'est que trop vraisemblable que, plus les affaires seront éclaircies, moins on trouvera de moyens solides et de ressources assurées pour maintenir le Roi d'Espagne sur son trône. On loue présentement la fidélité des peuples, mais en demeurant fidèles, ils changeront de maître malgré eux, si leur souverain légitime n'est pas en état de les défendre, et le zèle et l'affection ne sont pas des armes suffisantes pour éviter de recevoir le joug d'un ennemi victorieux.

Il faut donc examiner bien sérieusement avec le Roi d'Espagne quelles sont véritablement les forces de ce prince, quels fonds il y a pour les entretenir, ceux qu'il se propose de trouver à l'avenir, la facilité ou la difficulté de les lever, si le recouvrement en est proche ou éloigné. Il faut entrer avec lui dans tous les détails de la subsistance et du payement de ses troupes, examiner le caractère de ses officiers généraux, la confiance qu'il peut prendre en chacun d'eux, savoir ce qu'il pense de ses ministres, des Grands de son État, de leurs cabales, de celles que le duc de Medinaceli peut avoir formées, de ses intrigues secrètes et de celles de ses amis. Enfin le duc de Noailles ayant part à la confiance du Roi d'Espagne, doit sans hésiter lui faire des questions, même au nom du Roi, sur toutes les particularités les plus intimes qui peuvent faire juger sainement de la véritable situation de ce prince. La flatterie, pernicieuse en tout temps, seroit plus mortelle que jamais dans cette occasion ; mais en achevant de précipiter le Roi d'Espagne, la France acheveroit aussi de ressentir les derniers coups que la ruine de ce prince feroit encore tomber sur le Royaume.

Ainsi le duc de Noailles doit appuyer avec force la vérité qu'il sera obligé de faire connoître au Roi Catholique, si les ressources qu'on lui fait envisager sont imaginaires ; si elles sont foibles, il faut l'éclairer et lui faire voir la fausseté des espérances dont il se laisseroit abuser. Il est essentiel de n'admettre aucune de ces idées flatteuses, si elles ne sont réelles et solides, et ce sera servir utilement ce prince que de combattre et de détruire toutes celles qui n'auront point ce caractère.

Mais après avoir fait connoître l'erreur de ces vaines idées, si véritablement elles ne consistent que dans l'imagination, il faudra, sans perdre de temps, songer aux moyens de profiter de la vérité que le duc de Noailles aura dévoilée. Le Roi Catholique, ne pouvant conserver l'Espagne et les Indes, n'auroit de ressource que d'accepter le partage que ses ennemis étoient disposés à lui offrir. Il est certain qu'il n'y a nulle proportion entre la possession de l'Espagne et des Indes et celle de la Sicile et de la Sardaigne, et qu'un partage aussi modique, et peut-être mal assuré, ne sauroit servir d'équivalent à la perte d'une des premières couronnes du monde. Mais il y a moins de proportion encore entre le rang d'un Roi qui posséderoit ces deux îles, et la vie privée d'un prince dépouillé de ses États, sans espérance de pouvoir jamais remonter sur le trône dont ses ennemis l'auroient chassé. Celui qui règne, quoique sur une petite étendue de pays, peut par sa sagesse et par sa bonne conduite se faire considérer des autres nations de l'Europe, et lorsqu'il voit devant lui une longue suite d'années, il peut espérer des conjonctures favorables de rendre un jour sa fortune meilleure. Mais un prince réduit à la condition d'un particulier est bientôt oublié; ses vertus sont comme ensevelies; il devient inutile au reste de la terre, souvent à charge à son propre pays, et loin de trouver des occasions de faire valoir ses droits, il ne laisse à sa postérité que de vains titres et de vaines prétentions.

Quoique depuis deux ans le Roi n'ait rien oublié pour procurer à ses peuples une paix dont le besoin augmente tous les jours, jamais cependant Sa Majesté n'a proposé au Roi son petit-fils de souscrire au traité moyennant un partage, parce qu'elle savoit que la tentative seroit inutile, et que le Roi Catholique, persuadé qu'il pouvoit se maintenir par ses propres forces, n'accepteroit aucun équivalent pour la cession de l'Espagne et des Indes, que ses ennemis exigeoient comme la condition fondamentale de la paix.

Cette opinion ne doit plus subsister si le duc de Noailles, instruit par le Roi d'Espagne même des moyens qu'il a pour se défendre, fait clairement connoître à ce prince qu'il est

trompé, qu'il se laisse aveugler par de faux rapports, que ses troupes ne sont pas en état de le défendre, que les dispositions pour leur subsistance, que les fonds nécessaires pour leur payement manquent également, et que rien de ce qu'on lui promet n'existe que dans la bouche de ceux qui ont intérêt de l'abuser. Il faut lui ouvrir les yeux sur ces différens articles en présence de la Reine d'Espagne, car il est nécessaire qu'elle assiste à cette discussion, et les laisser ensuite l'un et l'autre dans l'embarras de chercher des remèdes aux malheurs dont ils sont menacés. Il faudroit même charger plutôt que d'en adoucir la peinture, si l'infortune de ces princes n'étoit par elle-même assez grande sans y ajouter de nouveaux traits pour la rendre plus sensible.

Il suffira que le duc de Noailles leur expose leur situation telle qu'elle est en effet. Les preuves n'en seront que trop faciles à faire par les détails où le Roi et la Reine d'Espagne seront entrés avec lui, mais il se contentera de représenter le mal sans proposer encore aucun expédient pour l'adoucir. La première démarche et la plus essentielle est de faire connoître à l'un et à l'autre la vérité, et de les détromper des vaines idées dont on les aura flattés.

Après ce premier pas le duc de Noailles parlera séparément, soit au Roi d'Espagne, soit à la Reine, le Roi remettant à sa prudence de s'adresser à l'un ou à l'autre, ou même à la princesse des Ursins, suivant ce qu'il jugera le plus à propos de faire. Il représentera vivement l'horreur de leur situation, il demandera, comme de lui-même, s'il ne seroit pas plus avantageux au Roi Catholique de contribuer au repos général de l'Europe, à celui de la France et de l'Espagne en particulier, de sacrifier ses propres intérêts au bien des deux nations qui doivent lui être chères, de s'acquérir un honneur immortel, en acceptant un partage et conservant un État où il régneroit, que de se voir honteusement chassé, sans espérance de retour pour le reste de sa vie, chargé peut-être, aussi bien que la Reine, de la haine commune de la France et de l'Espagne, dont ils auront causé la ruine.

Il doit faire envisager leur perte comme certaine et comme

imminente par la disposition de leurs affaires, et par le peu de moyens que l'Espagne fournit de soutenir la guerre après une déroute qui vient de livrer à l'Archiduc la moitié de ce Royaume. Il ajoutera que le temps presse de se déterminer, que le moindre malheur acheveroit de les perdre, qu'alors ils demanderoient inutilement un partage ; que les ennemis, fiers de leur bonheur, le refuseroient impitoyablement, et que ce seroit se flatter vainement que d'espérer que les forces du Roi, jointes à celles du Roi d'Espagne, pussent changer encore la face des affaires ; qu'il est vrai que Sa Majesté aime tendrement le Roi son petit-fils, mais qu'il est vrai aussi que la France est épuisée par la cruelle guerre qu'elle soutient pour lui depuis dix ans contre le reste de l'Europe ; que jamais Sa Majesté ne se seroit réduite aux démarches humiliantes qu'elle a faites pour obtenir la paix, si elle ne voyoit depuis longtemps que les peuples de son Royaume ne sauroient plus fournir aux charges pesantes qu'elle est obligée de leur imposer ; que le traité seroit présentement signé aux conditions que les ennemis avoient dictées, s'ils n'avoient ajouté à la dureté de leurs demandes l'impossibilité de l'exécution ; qu'elle cessera, si le Roi d'Espagne est chassé par la force, et qu'alors le Roi, acceptant les conditions les plus dures pour ne pas laisser périr ses peuples, le Roi son petit-fils aura souvent lieu de regretter d'avoir rejeté un partage qui le garantiroit de l'opprobre de mener une vie privée après avoir régné sur toute la monarchie d'Espagne ; qu'il est de la sagesse de sauver au moins quelques débris d'un bien qu'on ne peut conserver tout entier et de s'assurer la possession d'un pays dont on soit souverain, plutôt que de vivre en sujet après avoir donné des lois à tant d'États.

Que si ces réflexions font autant d'impression qu'il semble que la conjoncture des affaires le demande, il n'y a point de temps à perdre pour s'en expliquer confidemment avec le Roi. Que les ennemis peuvent ignorer le véritable état des affaires du Roi Catholique et douter encore que les progrès de l'Archiduc soient bien assurés ; qu'il faut profiter de leur incertitude, essayer pendant qu'elle dure de les porter encore à consentir de laisser un partage au Roi d'Espagne, négocier même en sorte

qu'on en obtienne, s'il est possible, un plus considérable que celui qu'ils avoient destiné à ce prince.

Qu'il est inutile qu'il s'explique à d'autres qu'au Roi de ses intentions, si ces raisons peuvent le persuader de souscrire à la paix moyennant l'assurance d'un partage. Que Sa Majesté en réservera la connoissance pour elle seule, sachant combien il est dangereux que ses ennemis en soient informés ; mais qu'étant instruite de la volonté du Roi son petit-fils, elle renoueroit avec eux la négociation tant de fois rompue sur la condition de l'Espagne, et que, sans parler de consentement du Roi Catholique, elle s'engageroit à procurer dans le terme de deux mois la cession de l'Espagne et des Indes qu'ils ont tant de fois demandée.

Le Roi laisse au duc de Noailles la liberté de s'adresser au Roi d'Espagne ou bien à la Reine, ainsi qu'il le jugera le plus à propos, parce qu'il connoît le caractère de l'un et de l'autre, et qu'il sait mieux que personne les voies dont il convient d'user pour les persuader. S'il croit donc réussir plus sûrement en prévenant la princesse des Ursins, Sa Majesté approuvera qu'il préfère ce parti à celui de s'adresser directement au Roi et à la Reine d'Espagne. L'essentiel est de les persuader et la voie par où l'on y parviendra sera la meilleure.

Comme il sera toujours nécessaire qu'il confie à la princesse des Ursins ce qu'il aura dit, c'est à lui d'examiner si cette confiance doit précéder, ou si elle doit suivre le conseil qu'il donnera au Roi et à la Reine d'Espagne. La princesse des Ursins est véritablement attachée à leurs intérêts et il y a lieu de croire qu'elle ne l'est pas moins à ceux du Roi. Ils se rencontrent également à faire prendre un parti au Roi Catholique pendant qu'il en est temps encore. C'est la raison principale qui doit faire agir la princesse des Ursins et la porter à se servir du crédit qu'elle a sur l'esprit de ce prince et sur celui de la Reine pour seconder les avis du duc de Noailles. Il ne doit rien oublier pour la convaincre de la nécessité dont il est de les suivre, et pour lui faire voir que la conservation de l'Espagne étant impossible, ceux qui seront véritablement attachés au Roi Catholique doivent travailler à lui conserver au moins

quelque reste de tant d'États qu'il aura bientôt entièrement perdus s'il continue de se confier en ses forces pour se défendre. Il lui fera voir que ce seroit s'abuser que d'espérer que les secours de Sa Majesté pussent causer un changement total dans la disposition des affaires de l'Archiduc. En lui représentant les difficultés du siège de Gironne, il lui fera connoître que, quand même on se rendroit maître de cette place, il seroit encore très difficile au Roi d'Espagne de soutenir la guerre lorsque le Roi seroit obligé de retirer ses troupes de Catalogne au commencement de la campagne prochaine. Que d'ailleurs on doit regarder comme une idée peu solide celle dont on se flatte de faire du progrès en Catalogne, présentement que l'Archiduc est maître du Royaume d'Aragon et que le Roi d'Espagne se trouve réduit à faire difficilement une guerre défensive.

Qu'au reste il n'est pas question d'abattre le courage des peuples d'Espagne et d'éteindre leur zèle pour le Roi leur maître en déclarant qu'il est prêt à les abandonner ; que cette résolution, s'il la prend, doit demeurer dans un profond secret ; qu'il faut la cacher avec soin à toute l'Espagne ; que le Roi Catholique ne doit la confier qu'au Roi son grand-père, afin que Sa Majesté, instruite de ce dessein, puisse renouer et conclure la paix en procurant au Roi son petit-fils le partage le plus avantageux qu'il sera possible de négocier pour lui. Qu'il ne faut pas se flatter que la France puisse fournir plus longtemps aux dépenses de la guerre. Que le Roi n'a déjà que trop exposé son État pour la conservation de l'Espagne, et qu'enfin si le Roi Catholique rejette les moyens que le Roi lui propose pour sortir avec quelque avantage de l'état fâcheux où il se trouve, Sa Majesté sera obligée de songer uniquement au salut de ses peuples et de faire la paix à quelque prix que ce puisse être.

Après ces raisons, elle laisse au duc de Noailles la liberté d'employer les considérations particulières qu'il croira capables de persuader la princesse des Ursins. Quoique les intérêts du Roi et de la Reine d'Espagne soient les seuls dont elle puisse être touchée, elle ne seroit peut-être pas insensible aux siens propres, s'ils s'accordoient avec ceux de ces princes.

Le Roi ne voit pas précisément quels avantages il pourroit lui offrir. Le duc de Noailles pourra plus aisément le pénétrer, et Sa Majesté lui donne un ample pouvoir de promettre à la princesse des Ursins ce qu'il croira lui être le plus sensible, pourvu que les bienfaits qu'elle pourroit désirer soient conformes à l'ordre et à la raison, dont il y a lieu de croire qu'elle ne s'éloignera jamais.

Si l'assurance d'une protection certaine de la part du Roi et celle des récompenses ne peuvent encore la toucher, alors le duc de Noailles doit lui faire craindre que Sa Majesté ne la regarde désormais comme la cause de la perte totale du Roi son petit-fils. Il lui dira, mais seulement à l'extrémité, et lorsqu'il ne verra plus de jour à la persuader, que le Roi connoît le pouvoir absolu qu'elle a sur l'esprit du Roi Catholique, que la fermeté que ce prince a témoignée dans ses lettres et dans ses discours est son ouvrage ; que si, jusqu'à présent, elle a été digne de louanges, elle ne l'est plus lorsqu'elle conduit ce prince à sa ruine entière, et qu'elle le met hors d'état de rien sauver de ses pertes ; que ce sera donc à elle que Sa Majesté se prendra des mauvais conseils qui entraîneront le Roi son petit-fils dans le précipice, lorsqu'il reste encore une voie pour essayer de lui conserver quelques États.

Une déclaration aussi forte et aussi pressante ne doit être faite qu'à la dernière extrémité, lorsque le duc de Noailles sera prêt à partir de Madrid et qu'il aura perdu toute espérance de réussir dans la commission que le Roi lui donne.

Si le succès en est important, Sa Majesté connoît aussi combien la négociation en est pénible dans toutes ses circonstances, mais elle sait en même temps que le duc de Noailles, plein de zèle pour son service, ne se rebutera jamais par les difficultés ; que plus elles seront grandes, plus il s'efforcera de trouver le moyen de les aplanir, et que souvent il surmontera celles que d'autres que lui regarderoient comme invincibles.

Comme il ne conviendroit pas au service de laisser ignorer au duc de Vendosme le sujet de ce voyage, l'intention du Roi est que le duc de Noailles, le trouvant à Madrid, lui dise que Sa Majesté l'envoye pour savoir au vrai du Roi d'Espagne

même et de ses ministres l'état présent des affaires ; que si leur situation depuis la bataille ne laisse plus d'espérance de les soutenir, il a ordre d'insinuer à ce prince que le parti le plus convenable et le plus assuré pour lui seroit d'accepter un partage qu'il ne seroit peut-être pas impossible de ménager encore en sa faveur. Il confiera ce secret au duc de Vendosme comme ayant ordre du Roi de le lui communiquer et de lui marquer en même temps l'importance dont il est de prendre garde qu'il ne soit pénétré.

Si le duc de Vendosme est à l'armée, le duc de Noailles lui écrira. Il lui fera entendre en très peu de mots, par une voie sûre, et sous la loi d'un profond secret ordonné par Sa Majesté, le sujet de sa commission.

Fait à Marly, le sixe septembre 1710.

LOUIS.

COLBERT.

III

M. DE SAINT-OLON

1709

Pendant le séjour de M. de Blécourt à la cour de Philippe V, se place une mission de courtoisie auprès de la reine douairière d'Espagne, à Bayonne, où l'on avait transféré sa résidence, à cause des sympathies qu'elle avait témoignées à l'Archiduc en 1706.

Cette princesse ayant fait part à Louis XIV de la mort de l'Électrice douairière Palatine, sa mère, et le Roi voulant en cette occasion « lui donner une nouvelle marque de son affection », il lui fit porter, en septembre 1709, ses compliments de condoléance par M. de Saint-Olon[1], sans donner d'ailleurs à ce dernier aucun caractère diploma-

1. François Pidou de Saint-Olon, né le 18 avril 1641, commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, ancien envoyé extraordinaire à Gênes en 1682 et ambassadeur au Maroc en 1693. Mort le 27 sept. 1720. (Moréri, *Dict. hist.*, s. v. Pidou.)

tique. On lui remit une très courte instruction, en date du 21 septembre, qui lui indiquait en quelques lignes l'objet de sa mission [1].

M. de Saint-Olon arriva à Bayonne le jeudi 10 octobre 1709, et fut reçu par la reine le samedi. Il fut fort bien traité par elle pendant le peu de jours qu'il demeura à Bayonne [2] et en repartit porteur d'une lettre autographe de la reine pour Louis XIV [3]. Il était de retour à Paris dès le 3 novembre [4].

Encouragé par cette preuve de la bienveillance de Louis XIV, le duc de Saint-Pierre, grand maître de la maison de la reine, écrivit à Torcy pour obtenir l'intervention du Roi auprès de son petit-fils afin d'obtenir le payement exact et l'augmentation de la pension servie par le roi d'Espagne à la veuve de Charles II [5].

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CXCIII, fol. 28-29, minute.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CXCIII, fol. 132-134 (Saint-Olon à Torcy, Bayonne, 16 oct. 1709).

3. *Ibid.*, fol. 140.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CXCVII, fol. 131. (Saint-Olon à Torcy, Paris, 3 nov. 1709.)

5. *Ibid.*, fol. 145-150.

XXVI

LE MARQUIS DE BONNAC

1711-1713

L'envoi du marquis de Bonnac à Madrid marque une évolution nouvelle de Louis XIV dans ses rapports avec l'Espagne. Depuis l'avènement de Philippe jusqu'au commencement de 1709, ses ambassadeurs avaient été auprès de son petit-fils des premiers ministres tout-puissants. Lorsque la politique d'abandon avait prévalu, l'attitude imposée au marquis de Blécourt avait été celle d'un simple observateur, s'abstenant de toute ingérence dans les conseils de la monarchie. Tout autre devait être le rôle prescrit à M. de Bonnac.

Jean-Louis Dusson, marquis de Bonnac[1], lieutenant pour le Roi au pays de Foix, avait débuté dans la carrière diplomatique en Danemark, sous les ordres de son oncle, Bonrepaus. Envoyé en 1700 près les ducs de Brunswick-Wolfenbüttel, il passa, en 1701, en Suède, comme envoyé extraordinaire. Chargé ensuite d'aller, au nom de Louis XIV, reconnaître comme roi de Pologne Stanislas Leszcynski, il ne revint en France qu'au commencement de 1710[2], et dès le mois de mai 1711 il était désigné pour remplacer M. de Blécourt à Madrid[3].

Le marquis de Bonnac n'avait, comme le marquis de Blécourt, que le titre d'envoyé extraordinaire, mais ses instructions sont bien différentes de celles qu'avait reçues son prédécesseur. Les circonstances n'étaient plus les mêmes. Après les humiliations extrêmes de 1709 et de 1710 la France et l'Espagne voyaient déjà la fortune moins rigoureuse, et, après avoir repoussé dédaigneusement les offres de Louis XIV, dans l'ivresse de leurs succès, les alliés commençaient à se désunir : secrètement, par des agents officieux, l'Angleterre entrait en pourparlers avec nous.

1. Il signe ses dépêches : *Dusson de Bonnac.*

2. Moréri, *Dict. hist.*, s. v. Bonnac ; — *Recueil des Instructions, Suède*, p. 205; — *Pologne*, t. Ier, p. 262-266.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCVII, fol. 88 (Torcy à Blécourt, 25 mai 1711).

Louis XIV aspirait depuis trop longtemps à la paix pour ne pas entrer aussitôt dans la voie qui lui était ouverte, mais il ne fallait pas qu'au moment décisif la volonté hésitante de Philippe V vînt faire échouer la négociation. S'assurer de l'adhésion du roi d'Espagne aux conditions que stipulera pour lui son aïeul, tel est l'objet principal assigné par l'instruction à la mission du marquis de Bonnac. L'envoyé du Roi préparera Philippe à la résignation. Il lui montrera qu'il doit se contenter de conserver l'Espagne et les Indes en sacrifiant le reste. Sans doute la France n'offrira pas de prime-abord à l'Angleterre et aux alliés l'abandon de toutes les dépendances continentales de la monarchie espagnole. Mais si la partie adverse fait de cet abandon une condition *sine quâ non* de la paix, Louis XIV est résolu à y accéder et il entend que son petit-fils s'y résigne, comme il se résignera lui-même à des pertes sensibles. Un autre passage des instructions, prescrivant à M. de Bonnac de presser la cession définitive des Pays-Bas catholiques à l'Électeur de Bavière, nous montre que le Roi Très Chrétien ne désirait pas voir les Espagnols conserver ces provinces, dont la garde leur avait toujours été onéreuse, et où il craignait de les voir se montrer pour nous des voisins trop susceptibles.

Mais en conduisant avec énergie cette négociation principale, M. de Bonnac s'abstiendra de toute intervention dans le gouvernement intérieur de l'Espagne ; il étudiera le caractère des nouveaux ministres, examinera l'état des affaires, et s'efforcera d'entretenir avec Mme des Ursins les meilleurs rapports ; l'unique but vers lequel il devra tendre, ce sera le maintien d'une intelligence étroite entre les deux nations, sans aucun caractère de dépendance de la part de l'Espagne vis-à-vis de la France. On lui ordonne même, tout en soutenant les intérêts des négociants français, de ne solliciter pour notre commerce aucun privilège de nature à irriter les jalouses convoitises des Anglais et des Hollandais.

Enfin, Louis XIV charge M. de Bonnac d'inviter le Roi Catholique à traiter avec le Portugal, et aussi à mettre fin au trop long différend qui avait amené une rupture entre Philippe et le Saint-Siège.

Arrivé le 2 septembre 1711 à Corella, où était la cour, le marquis de Bonnac fut reçu le jour même par le Roi, la Reine et Mme des Ursins [1]. Les circonstances étaient pressantes. Il entama immédiatement la négociation des concessions à faire à l'Angleterre, et trois jours après il annonçait à Louis XIV que Philippe lui envoyait ses pouvoirs tels qu'ils lui étaient demandés [2]. Dès ce moment le Roi

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCIX, fol. 38. (Bonnac à Torcy, Corella, 2 sept. 1711.)

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCIX, fol. 52. (Bonnac à Louis XIV, Corella, 5 sept. 1711.)

Catholique consentait en principe à la cession de Gibraltar et de Port-Mahon aux Anglais et il leur accordait, pour un temps, de participer au privilège de l'*asiento* ou de l'importation des nègres dans l'Amérique espagnole.

La mission de M. de Bonnac à la cour d'Espagne ne fut qu'une longue lutte pour arracher lentement à Philippe V son consentement aux sacrifices que, l'un après l'autre, lui imposa son aïeul, contraint lui-même de céder aux exigences et aux défiances des alliés. En décembre, Louis XIV réclama des pleins pouvoirs moins limités que les premiers. Puis une nouvelle prétention des Anglais se fit jour. L'année 1711 avait vu mourir le Dauphin, père de Philippe V. Le 12 février 1712, le duc de Bourgogne, devenu Dauphin, était emporté à son tour; un mois après, le 11 mars, son fils aîné, le duc de Bretagne, succombait à la même maladie. Un enfant de deux ans, le duc d'Anjou, demeurait l'unique héritier du trône de France avant Philippe V, dont Louis XIV, comme on sait, avait réservé les droits de succession à la couronne par ses lettres patentes de décembre 1700. Si le duc d'Anjou mourait, Philippe devenait maître de la France et de l'Espagne. Une semblable éventualité était une menace pour l'équilibre européen. Dès ce moment, l'Angleterre s'en inquiéta et exigea comme une condition essentielle de la paix que Philippe renonçât, ou bien immédiatement à la couronne d'Espagne, ou bien pour l'avenir à la couronne de France, au cas où elle viendrait à lui échoir par droit de succession.

Une autre combinaison fut proposée par les Anglais et semble avoir été assez goûtée de Louis XIV. La Savoie, le Piémont, le Montferrat, Nice et la Sicile seraient donnés à Philippe, reconnu habile à succéder au trône de France et, le cas échéant, à conserver toutes ces possessions, moins la Sicile. Quant au duc de Savoie, qui céderait ses États, il deviendrait roi d'Espagne.

Cette proposition eût pu devenir très profitable à la France, si, comme on le redoutait alors, le jeune Louis XV était venu à mourir. Elle n'agréa cependant pas à Philippe. Pressé par M. de Bonnac de donner une réponse définitive, il se décida le 29 mai 1712 à garder le trône d'Espagne aux conditions imposées par les Anglais. Le dévouement dont son peuple lui avait donné les preuves pendant les années de commune détresse, avait triomphé de ses premiers dédains pour la nation espagnole. Dès lors, rien n'empêchait plus l'armistice d'être signé avec les Anglo-Hollandais; il le fut le 17 juillet.

Quelques jours auparavant, le 8, Philippe avait, par une proclamation à son peuple, annoncé sa renonciation à la couronne de France. Il ne restait plus qu'à la parfaire dans les formes légales. Les Cortes furent convoquées pour la recevoir, et le comte de Lexing-

ton vint d'Angleterre pour être témoin de cet acte décisif. Lue devant les Cortes le 5 novembre 1712, la renonciation était enregistrée par elles le 9. Cinq mois plus tard, le 11 avril 1713, la France signait la paix à Utrecht avec l'Angleterre, les Provinces-Unies, le Portugal et le duc de Savoie. Philippe, plus lent, espérant toujours quelque adoucissement aux clauses imposées par les alliés, conclut seulement avec l'Angleterre le 10 juillet, avec la Savoie le 13 août 1713, et avec la Hollande le 20 juin de l'année suivante[1].

A la fin d'avril 1713, M. de Bonnac avait eu la satisfaction d'annoncer au Roi Catholique la signature du traité d'Utrecht. Non sans lutte, parfois, il avait amené Philippe à condescendre aux volontés de Louis XIV. Maintenant il considérait sa mission comme terminée, et, quoique très fatigué, il sollicitait un autre poste, l'ambassade de Constantinople. Il y fut nommé au mois de juin 1713, mais il ne quitta Madrid qu'au commencement de novembre. Le 6, il eut son audience de congé du roi et de la reine. Celle-ci le reçut au lit, déjà souffrante de la maladie qui devait l'emporter. Le lendemain le marquis reprenait la route de France[2].

Au mois d'août (1713), il avait envoyé à M. de Torcy un mémoire sur les principaux personnages de la cour d'Espagne et sur le gouvernement. Cette sorte de relation devait servir à éclairer son successeur, le marquis de Brancas, et à lui donner des renseignements que, d'après l'instruction même de M. de Bonnac, on ne s'était pas trouvé en mesure de lui donner à lui-même lors de son départ pour Madrid en 1711. Nous avons imprimé ce mémoire où se trouve esquissé en quelques traits rapides un tableau intéressant de l'entourage de Philippe V en 1713.

Après un long séjour en Turquie, le marquis de Bonnac alla ambassadeur en Suisse, de 1727 à 1737, et il mourut le 1er septembre 1738, âgé d'environ soixante-six ans.

1. On consultera, pour le détail des négociations entre la France et l'Espagne au sujet du traité d'Utrecht, l'ouvrage déjà cité de M. Baudrillart : *Philippe V et la Cour de France*, liv. IV, ch. I à III, et le volume de M. le marquis de Courcy, *Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France* (Paris, 1889).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXII, fol. 6 (Bonnac à Louis XIV, Madrid, 2 mai 1713) ; — fol. 70 (Bonnac à Torcy, Madrid, 29 mai 1713) ; — fol. 174 (Bonnac à Louis XIV, Madrid, 3 juillet 1713) ; — t. CCXXIV, fol. 16 (Bonnac à Torcy, Madrid, 6 nov. 1713).

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE BONNAC, LIEUTENANT POUR LE ROI AU PAYS DE FOIX, ALLANT EN ESPAGNE EN QUALITÉ D'ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ.

Correspondance d'Espagne, t. CCIX, fol. 4-37, minute.

Fontainebleau, 5 août 1711.

La différente situation où les affaires générales ont été depuis le commencement de la guerre, a produit la différence de la conduite que le Roi a tenue par rapport aux affaires d'Espagne depuis que le Roi son petit-fils est devenu maître de cette monarchie. Le premier objet de Sa Majesté, en acceptant le testament du feu Roi d'Espagne Charles second, étoit de maintenir l'Europe en paix, et bien loin de songer de s'agrandir par l'acquisition de tant d'États puissans, que Dieu faisoit entrer dans la maison royale de France, le Roi n'avoit d'autre intention que de laisser aux Espagnols le soin de gouverner ces mêmes États suivant leurs maximes et suivant leurs anciens usages, consentant seulement à donner ses conseils lorsque le Roi d'Espagne les lui demanderoit.

Mais cette modération ne convenoit pas aux désirs de la nation espagnole. Elle attribuoit ses malheurs à la mauvaise administration des affaires publiques et le péril d'un démembrement prochain, où la monarchie auroit été exposée, frappoit si vivement les esprits d'une nation sensible à la gloire, qu'elle vouloit se conduire uniquement par les ordres du Roi, persuadée que cette soumission étoit l'unique moyen de conserver les États dont elle n'avoit évité le partage qu'en se jetant entre les bras de Sa Majesté. Elle se vit donc comme forcée, par les instances unanimes de toute la nation, d'entrer dans le détail du gouvernement de ce Royaume et des États qui en dépendoient, lorsque le Roi d'Espagne arriva à Madrid. Et comme tout le poids de la guerre, qu'il fallut soutenir immédiatement après, tomboit uniquement sur la France, le Roi sentit la nécessité de permettre que son ambassadeur assistât toujours aux conseils

du Roi son petit-fils, et qu'il devînt même comme son premier ministre. La vénération des Espagnols pour Sa Majesté et leur soumission à ses volontés étoient telles qu'ils la consultoient sur la disposition de tous les grands emplois, et si elle eût voulu, il ne s'en seroit donné aucun, de quelque nature qu'il eût été, qu'elle ne l'eût auparavant approuvée.

Les divisions survenues depuis entre les personnes en qui Sa Majesté prenoit le plus de confiance, affoiblirent ces premières dispositions. Comme les particuliers espèrent toujours de profiter des révolutions qui arrivent dans les cours et qu'à peine on peut en contenter un petit nombre, ceux qui ne l'étoient pas prirent parti, selon qu'ils espérèrent que la protection ou du cardinal d'Estrées, ou de la princesse des Ursins, pourroit leur être utile.

Plusieurs, en assez grand nombre, attachés encore à la maison d'Autriche, crurent que la division des François facilitoit les moyens de servir l'Archiduc. Ils parlèrent d'abord contre le gouvernement. Les plus fidèles sujets du Roi d'Espagne croyoient marquer leur zèle en se plaignant aussi de la mauvaise administration des affaires. La cause des désordres étoit attribuée aux François, et les plaintes que la conduite de quelques particuliers excitoit, faisoient oublier les dépenses excessives où le Roi s'engageoit pour conserver les États dépendant de la monarchie d'Espagne.

La hardiesse et le nombre des mécontens augmentèrent dans ce Royaume, lorsque les événemens de la guerre devinrent malheureux. Enfin, l'Espagne ne contribuant en rien à sa propre défense, pendant que la France s'épuisoit pour elle, et sans en retirer aucune utilité, le Roi crut devoir à ses peuples, dont il éprouvoit depuis longtemps le zèle, d'employer tous les moyens humainement possibles pour donner la paix à son Royaume.

La fierté de ses ennemis, enflés de leurs succès, rendit inutiles les avances que Sa Majesté fit pour la paix. Tout le monde a su qu'ils vouloient que l'Espagne fut remise entre leurs mains. Ils refusoient de traiter sans cette condition essentielle et qu'ils nommoient seulement préliminaire, pendant que le

Roi Catholique, ferme à se maintenir sur son trône, quoique sans forces, rejetoit toute proposition d'accepter en échange du Royaume d'Espagne une petite partie des États soumis à cette monarchie.

Ce fut alors que ce prince et les Espagnols commencèrent à regarder leurs intérêts comme séparés de ceux du Roi. Le sieur Amelot, ambassadeur de Sa Majesté à Madrid, cessa d'assister au Conseil du Roi d'Espagne, et, s'il conserva quelque part dans la confiance de ce prince et dans celle de la Reine d'Espagne, on peut dire que ce fut l'effet de la considération personnelle que l'un et l'autre, et principalement la princesse des Ursins, avoient pour lui.

Cette séparation ne déplut point au Roi. Sa Majesté vouloit la paix. Elle ne pouvoit se la promettre aussi longtemps que les intérêts de la France et ceux de l'Espagne paroîtroient les mêmes aux yeux des princes ligués contre elle. Elle rappela donc les troupes qu'elle avoit en Espagne, en même temps qu'elle fit revenir auprès d'elle le sieur Amelot, son ambassadeur. Elle ne voulut pas lui donner de successeur revêtu du même caractère, car il ne convenoit pas qu'un ambassadeur de France parût dégradé, comme il l'auroit été, si l'entrée du Conseil, que ses prédécesseurs avoient eue, lui eût été fermée. Il convenoit encore moins d'insister à lui conserver cette prérogative, dans un temps où Sa Majesté continuoit à négocier un traité de paix dont ses ennemis vouloient, à quelque prix que ce fût, exclure le Roi d'Espagne.

Elle envoya donc à Madrid le sieur de Blécourt, dont la probité étoit depuis longtemps connue et estimée de la nation espagnole, mais Sa Majesté lui donna simplement le caractère d'envoyé extraordinaire, et les ordres dont il fut chargé par elle, se réduisirent à protéger les François commerçans en Espagne, et à rendre compte de ce qui se passeroit de plus considérable pendant le séjour qu'il feroit dans ce Royaume.

Les négociations de la paix furent continuées infructueusement. Le Roi d'Espagne fit de sa part quelques tentatives en Hollande, par le moyen du comte de Bergheick. Elles furent inutiles. Ses ennemis, fiers de leurs prospérités, se montrèrent

inflexibles à son égard, et jamais ils ne voulurent croire que ces négociations différentes ne fussent pas concertées entre le Roi et le Roi son petit-fils. Les puissances engagées dans la ligue étoient prévenues que les liaisons entre la France et l'Espagne étoient formées par des nœuds si étroits qu'il seroit impossible de les rompre, tant que le Roi Philippe cinquième demeureroit sur le trône d'Espagne. Il est cependant certain que le Roi n'a jamais fait de traité avec le Roi son petit-fils; que les assistances qu'il lui a données, ont été gratuites et sans aucune condition ; que Sa Majesté a seulement acquiescé aux vœux et aux instances de la nation espagnole en acceptant le testament du feu Roi Charles second, et par conséquent qu'il lui a toujours été libre d'accorder ou de discontinuer ces mêmes assistances. Elles auroient cessé peut-être longtemps auparavant les dernières négociations pour la paix, si Sa Majesté eût eu moins de tendresse pour le Roi son petit-fils et moins d'estime et d'inclination pour les Espagnols.

Il faut dire aussi à leur louange qu'ils ont parfaitement compris que la première obligation du Roi étoit de songer à la conservation de ses sujets, et qu'à l'exception des malintentionnés, le reste de la nation n'a point trouvé à redire que la défense de son Roi légitime lui fût commise, pendant que Sa Majesté employeroit les moyens qu'elle croiroit convenables pour terminer une guerre aussi difficile à soutenir. A la vérité les plaintes auroient été bien fondées, s'il eût été possible que le Roi consentît à l'injurieuse proposition que ses ennemis lui faisoient, de porter une guerre injuste en Espagne et d'obliger par la force de ses armes le Roi son petit-fils à descendre d'un trône où les lois et la disposition du feu Roi Catholique l'appeloient, après la renonciation que feu Monseigneur le Dauphin et Monseigneur le duc de Bourgogne, aujourd'hui Dauphin, avoient faite de leurs droits en sa faveur. Mais cette proposition dure et inouïe ayant été constamment rejetée, la dernière négociation se rompit, sans espérance de voir la paix rétablie que lorsque les événemens de la guerre ou bien l'épuisement général des nations engagées à la soutenir, décideroient la querelle qui a mis toute l'Europe en armes.

On crut l'année dernière que la bataille de Saragoce termineroit ce fameux différend en faveur de la maison d'Autriche[1]. Il paroissoit impossible que le Roi d'Espagne pût rassembler une armée, qu'il eût les moyens de la payer, et déjà les amis et les ennemis de ce prince le regardoient comme forcé à passer incessamment en France et à laisser le trône à son compétiteur, si l'armée victorieuse marchoit vers la Navarre. C'étoit le dénouement prochain que l'on prévoyoit aux difficultés qui avoient empêché la conclusion de la paix. Dieu en disposa autrement, et le comte de Staremberg[2] ayant perdu la bataille de Villaviciosa[3], à la fin de l'année dernière, les ennemis du Roi commencèrent à changer de langage et quelques propositions indirectes de leur part firent connoître qu'ils jugeoient enfin que leurs efforts seroient inutiles pour contraindre le Roi d'Espagne à renoncer à la couronne, et que ce qu'ils pouvoient souhaiter de mieux étoit que le prince voulût accepter les partages qu'ils avoient refusé de lui donner, lorsque le Roi en avoit fait la proposition.

Sa Majesté ne voulut plus à son tour deviner ce que les Hollandois souhaitoient de lui laisser entendre. Ceux qui gou-

1. Le 31 juillet 1710, Philippe V avait été vaincu par les Impériaux à Almenara. Il s'était réfugié à Lerida. Le 13 août son arrière-garde était culbutée à Monzon ; enfin le 20 août, le marquis de Bay, qui venait de prendre le commandement des débris de l'armée de Catalogne, se faisait battre à Saragosse. A la suite de cette défaite, Philippe V dut abandonner Madrid pour la seconde fois et se retirer à Valladolid.

2. Guido, comte de Starhemberg, né le 11 novembre 1657, mort le 7 mars 1737. Starhemberg fut un des plus brillants généraux de l'Empire d'Allemagne. Au moment de la guerre de succession il combattit en Italie; puis, en 1708, l'Empereur Joseph Ier l'envoya en Espagne pour soutenir son frère l'archiduc Charles qui venait de se faire battre à Almanza. Starhemberg débarqua à Barcelone le 30 avril 1708. Il ne put empêcher le duc d'Orléans d'enlever Tortosa, mais en 1709 il reprit l'offensive, vainquit en 1710 les troupes de Philippe V à Almenara et devant Saragosse, où il entra sans difficultés. A la suite de ces succès les Impériaux occupèrent Madrid, mais la guerre de partisans leur en rendit bientôt le séjour impossible et ils durent se retirer. Pendant la retraite le général anglais Stanhope fut attaqué à Brihuega, enveloppé et pris. Starhemberg, accouru pour le dégager, livra contre Vendôme, à Villaviciosa, le 10 décembre 1710, une bataille sanglante, qui affaiblit son armée au point de le forcer à la ramener sous les murs de Barcelone. L'archiduc Charles ayant été appelé à la couronne impériale par la mort de Joseph Ier (17 avril 1711), il dut quitter Barcelone et en confia la défense à sa femme Élisabeth, sous la direction de Starhemberg. Celui-ci s'y maintint jusqu'à la paix d'Utrecht et ne quitta la ville que le 26 juin 1713. — Pour plus de détails, voir : *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXXV, p. 473-480.

3. Remportée par le duc de Vendôme le 10 décembre 1710.

vernent en Hollande[1], partisans de la guerre, insinuoient aux peuples que la France, étant hors d'état de la soutenir, renouvelleroit bientôt les mêmes offres qu'elle avoit déjà faites, qu'elle en feroit même encore d'autres plus avantageuses, et que la rupture des conférences de Gertruydemberg ne serviroit qu'à procurer une paix glorieuse et plus solide que celle qui avoit été négociée en ce lieu entre les plénipotentiaires du Roi et ceux des États Généraux.

Le silence de Sa Majesté démentit ces faux bruits et le poids de la guerre inspira le désir de la paix en Angleterre et en Hollande ; mais le mal étant encore plus pressant dans ce Royaume, la division plus vive, l'autorité plus partagée et moins absolue qu'en Hollande, les Anglois ont été les premiers à faire des avances que les Hollandois n'ont encore osé tenter. Les deux nations ont également reconnu que la conquête de l'Espagne étoit visionnaire. Leur fierté a renouvelé l'union entre la France et l'Espagne. Les nouveaux secours que le Roi a donnés au Roi son petit-fils, ont détruit les idées dont ses ennemis s'étoient flattés, et Sa Majesté, voyant le changement heureux que cette bonne intelligence, marquée par les effets et non par les traités, a produit, juge aussi de l'importance dont il est de la fortifier et de faire voir qu'elle veut désormais donner une attention particulière aux affaires d'Espagne, au moins jusqu'à la conclusion d'une paix assurée pour l'Europe et honorable pour les couronnes de France et d'Espagne.

Si la santé du sieur de Blécourt secondoit son zèle et ses bonnes qualités, il seroit difficile de choisir personne de plus agréable que lui à la cour d'Espagne. Mais ses infirmités ne lui permettant, ni de suivre le Roi Catholique quand il marche en campagne, ni de se charger de tout le travail que demandent les affaires, le Roi a bien voulu avoir égard à son état et à ses représentations, et nommer le sieur marquis de Bonnac, etc..., pour lui succéder dans cet emploi. Sa Majesté a connu sa capacité dans la conduite des affaires qu'elle lui a commises en

1. Le grand pensionnaire de Hollande, Heinsius, formait avec Marlborough et le prince Eugène le « triumvirat » qui dirigea avec tant de passion la lutte contre la France.

Allemagne et en Pologne, et comme elle a éprouvé sa prudence et ses talens pendant qu'il a exercé les fonctions de son envoyé extraordinaire auprès des princes de la maison de Brunswick, ensuite auprès des Rois de Suède et de Pologne, elle est justement persuadée qu'elle ne sera pas moins satisfaite de la manière dont il se comportera dans la nouvelle commission qu'elle veut bien lui confier auprès du Roi son petit-fils.

Le plan que le Roi se propose à l'égard des affaires d'Espagne, est de prendre désormais un juste milieu entre la conduite que Sa Majesté a tenue au commencement du règne du Roi Catholique et celle qu'elle a tenue depuis que les malheureux événemens de la guerre, le peu d'attention que les Espagnols donnoient à leurs propres affaires, le poids immense des dépenses, qui retomboient toutes sur la France, sans le moindre soulagement de la part de l'Espagne, toutes raisons invincibles, ont forcé Sa Majesté à rechercher la paix à quelque prix que ce pût être.

Une union étroite entre la France et l'Espagne est nécessaire pour le bien de l'une et de l'autre couronne, mais il ne faut pas qu'elle ait le moindre caractère de dépendance de la part de l'Espagne. Les intérêts du royaume de France et de celui d'Espagne doivent être unis, mais chacun doit être gouverné suivant ses usages et suivant ses maximes. Quand il dépendroit du Roi d'entrer dans les détails du gouvernement d'Espagne, d'en distribuer les postes, d'en régler toutes les affaires, il ne conviendroit pas à Sa Majesté de se charger de ces soins, et ce seroit fortifier très inutilement la jalousie que les principales puissances de l'Europe ont témoignée, lorsqu'elles ont regardé l'Espagne comme absolument soumise aux ordres du Roi.

Il ne faut pas aussi que les ennemis se flattent du plaisir d'être parvenus par leurs artifices à mettre la division entre le Roi et le Roi son petit-fils. On a vu le bon effet des secours que le Roi a renvoyés au Roi Catholique. Il ne faut pas en perdre le fruit, et les marques d'une union parfaite ne contribueront pas moins à avancer la paix que les effets en sont nécessaires pour la continuation de la guerre.

Il n'a pas tenu à la cour d'Espagne de faire croire qu'elle

avoit des moyens pour en soutenir les dépenses, de persuader même qu'ils étoient bien administrés. Elle avoit intérêt d'engager le Roi à donner des secours. Elle croyoit les obtenir plus aisément en établissant l'opinion du bon état de ses affaires, car il paroissoit que Sa Majesté ne refuseroit pas d'assister encore le Roi son petit-fils, lorsqu'elle seroit bien persuadée qu'avec une assistance médiocre elle mettroit ce prince en état d'imposer la loi à ses ennemis, de finir la guerre d'Espagne et d'envoyer à son tour des troupes au secours de la France.

Il est inutile d'examiner si c'est uniquement dans cette vue ou bien par d'autres motifs particuliers qu'on a pris soin depuis quelques années de déguiser au Roi le véritable état de cette cour, mais il est certain que rien n'a été oublié pour empêcher que la vérité ne parvînt jusqu'à Sa Majesté et que le châtiment de ceux qui ont voulu la faire connoître, a plus d'une fois servi d'exemple pour en retenir d'autres que leur zèle auroit pu faire parler. Ainsi les instructions qu'elle donneroit au sieur de Bonnac sur la situation présente de la cour d'Espagne seroient très incertaines. Au lieu d'explication sur cet article, Sa Majesté lui ordonne de s'informer lui-même, lorsqu'il sera sur les lieux, du véritable état des affaires et des vues de ceux qui les gouvernent, de s'éclaircir sans partialité et sans autre objet que celui du bien du service, d'approfondir les avis qu'on lui donnera, d'en rendre compte avec exactitude et de marquer bien précisément ceux qui seront certains, ou bien ceux qu'il ne pourra donner encore que comme douteux.

Les affaires publiques ne dépendent que trop des passions et de l'intérêt des particuliers, et ce n'est pas une nouveauté que de voir le sort des princes réglé par les intrigues secrètes de leur cour. Comme il seroit présentement difficile d'instruire certainement le sieur de Bonnac des ressorts cachés qui donnent le mouvement à celle d'Espagne, c'est à lui de les démêler et d'en rendre compte au Roi, lorsqu'il les aura pénétrés. Sa Majesté sait seulement en général qu'ils font beaucoup de tort aux intérêts du Roi son petit-fils, qu'il est à craindre qu'on ne lui fasse prendre des partis capables d'altérer dans la suite

l'étroite union qu'il est nécessaire d'entretenir entre les deux branches de la maison royale et que, dès à présent, ce prince éloigne de lui les cœurs de la nation espagnole, qui lui a donné des preuves d'une fidélité constante et d'un attachement à toute épreuve, car elle est persuadée qu'en vain elle marque son zèle, que le Roi son maître n'en est point touché, qu'il ne prend aucune confiance en elle et qu'il le fait assez voir en préférant sans cesse aux Espagnols les étrangers qu'il employe, les Walons, les Napolitains mêmes, regardés comme rebelles, et qu'enfin s'il se sert de quelques Espagnols, la politique seule a part à ce choix et non la confiance aux gens de la nation, qui se croient méprisés du Roi leur maître. Ils distinguent à la vérité les sentimens de ce prince et ceux des personnes qui ont le plus de part à sa confiance. Ils jugent que le Roi Catholique connoît les bonnes qualités de la nation, qu'il a même de l'inclination pour elle, que ceux dont il est environné empêchent l'effet de ces bonnes dispositions parce que leur autorité est plus absolue sur les étrangers qu'ils ont soin d'approcher, qu'elle ne le seroit sur les principaux de la nation espagnole, s'ils étoient appelés à l'administration des affaires.

Le caractère des Espagnols, assez semblable en ce point à celui des autres nations, a toujours été de censurer plus vivement encore la conduite de ceux qui ont le plus de part au gouvernement. Il ne faut pas regarder leurs plaintes comme absolument fondées sur la raison et sur le vérité : mais cependant elles font voir qu'il y a peu d'ordre et beaucoup de confusion dans l'administration présente des affaires d'Espagne. Il est nécessaire de savoir quel est le mal pour juger des remèdes qu'il convient d'y apporter, et puisque le Roi a donné de nouvelles preuves du désir que Sa Majesté a toujours de soutenir l'Espagne, il faut qu'elle connoisse certainement les ressources qu'elle peut trouver dans ce Royaume, pour y proportionner ses assistances.

Le Roi d'Espagne, d'un caractère vrai et plein de droiture, ne lui déguiseroit peut-être pas le véritable état de ses affaires, si ce prince les connoissoit à fond ; mais il est à craindre qu'il

ne soit lui-même le premier trompé. Il a cru trop aisément que les événemens heureux de l'année dernière l'assuroient d'un entier changement de fortune, qu'il devroit à sa fermeté le retour de son bonheur; l'excès de confiance lui paroît une vertu et ces idées flatteuses sont d'autant plus difficiles à détruire dans son esprit qu'il est opiniâtre dans ses sentimens, en sorte que si, malheureusement, il prend de mauvais partis, il ne sera pas facile de lui faire connoître l'erreur, lorsqu'il aura commencé à s'y laisser entraîner.

La Reine d'Espagne est également capable de le conduire dans une route conforme à ses intérêts et de l'en détourner. La voix publique est unanime en faveur de cette princesse. Sujets, étrangers, amis et ennemis célèbrent également son esprit et ses grâces, et lorsque ses talens seront bien employés, comme il paroît qu'elle en a l'intention, le Roi d'Espagne sera heureux d'être conduit par elle, puisque, du caractère dont il est, il semble nécessaire que quelqu'un le gouverne.

La princesse des Ursins paroît jusqu'à présent posséder entièrement la confiance et du Roi et de la Reine d'Espagne. Comme il est impossible qu'une faveur aussi distinguée n'excite pas un grand nombre de jaloux, elle a, depuis quelques années, affecté de s'éloigner des affaires; mais cette retraite n'a pas diminué son crédit ni ralenti l'empressement des Espagnols à s'adresser à elle pour obtenir des grâces du Roi leur maître. Ils savent que ce prince délibère et décide de ses principales affaires entre la Reine et elle, que ce conseil intérieur règle le sort de l'État, que les autres ne sont que pour la forme, et qu'on ne doit regarder comme ayant part au gouvernement que ceux que la princesse des Ursins veut bien appeler à ses consultations.

Le duc de Veraguas marquoit beaucoup d'attachement pour elle. Elle avoit espéré de gagner le duc de Medinaceli par les bons traitemens qu'elle lui avoit procurés du Roi et de la Reine d'Espagne. Tous deux sont morts, le premier fidèle au Roi son maître, le second traité comme coupable, toutefois sans que le Roi Catholique ait jamais voulu confier au Roi le sujet de la résolution prise de le regarder comme criminel.

Sa Majesté ignore si quelque autre Espagnol a rempli leurs places dans la confiance de la princesse des Ursins. Il paroissoit qu'elle en avoit pour le comte de Frigiliana[1], regardé de tout temps, et même depuis la mort du Roi Charles second, comme un des zélés partisans de la maison d'Autriche. La haine qu'il témoigne en toutes occasions contre les François, confirme encore l'opinion que le public a de ses sentimens. Elle est peut-être injuste, mais le sieur de Bonnac ne peut apporter trop d'application à connoître parfaitement le caractère et les inclinations de ceux qui composent le conseil secret que le Roi d'Espagne consulte.

Il est cependant du service du Roi qu'il témoigne une extrême déférence pour la princesse des Ursins. Il ne doit pas regarder comme choses incompatibles de lui plaire et de chercher des voies sûres pour pénétrer la vérité. Il faut que la princesse des Ursins l'aide, s'il veut réussir dans l'exécution des ordres que Sa Majesté lui donnera. Mais il faut aussi que Sa Majesté soit instruite du véritable état des affaires, pour donner des ordres conformes à la sagesse et à la prudence qui dirigent toutes ses résolutions. Le Roi est persuadé que la princesse des Ursins est remplie de zèle pour son service et portée à maintenir une étroite union entre la France et l'Espagne, mais elle peut se tromper dans ses vues, les donner et les soutenir comme bonnes, quoique mauvaises, et par conséquent il faut, pour les discerner, que Sa Majesté sache les

1. D. Rodrigo-Manuel Manrique de Lara, IIe comte de Frigiliana, vicomte de La Fuente, né le 25 mars 1638, devenu comte d'Aguilar et Grand d'Espagne en 1670 par son mariage avec De Maria-Antonia de Valvanera Ramirez de Arellano, comtesse d'Aguilar et de Villamor, marquise de la Hinojosa. Chevalier de l'ordre de Calatrava et « Alcayde » de Malaga, le comte de Frigiliana fut colonel du régiment de la garde du Roi, vice-roi de Valence, général de la flotte de l'Océan (1683), capitaine général d'Andalousie et des côtes de la mer océane (1687). Il devint conseiller d'État par promotion du 26 juin 1691. En juillet 1698, Charles II le fit gentilhomme de sa chambre. A la mort de ce prince, le comte fut un des membres de la junte de gouvernement instituée en attendant l'arrivée de Philippe V. En 1705 il remplaça Montalto disgracié à la présidence du conseil d'Aragon, et le 17 février 1710 il prit séance au conseil des Indes comme gouverneur en l'absence du duc de Uceda, président. Il mourut le 13 septembre 1717. (Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 313 ; t. VIII, p. 207 ; — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 122 et 356 ; — Imhof, *Genealogiæ XX illustrium in Hispaniâ familiarum*, p. 156 ; — Coxe, *l'Espagne sous les Rois de la Maison de Bourbon*, trad. franç., t. I, p. 415, note de Muriel ; p. 452-53.)

circonstances que la princesse des Ursins croiroit peut-être avoir intérêt de cacher.

C'est ce que le sieur de Bonnac doit approfondir avec le secret que demandent les ménagemens qu'il doit avoir pour elle. Mais il est du service du Roi qu'il rende un compte exact de toutes choses à Sa Majesté toutes les fois qu'il aura des voies sûres pour lui faire passer ses lettres.

Elle ne compte pas que la nouvelle union de la France avec l'Espagne ait effacé les anciennes préventions de la nation espagnole contre la françoise. Elle juge au contraire qu'elles seront encore augmentées dans l'esprit de plusieurs particuliers depuis les dernières tentatives faites pour la paix et depuis qu'ils voient que le démembrement des États de la monarchie d'Espagne est inévitable. Aussi le Roi ne regarde ni comme gens suspects, ni comme ennemis ceux qui, dans les conjonctures présentes, témoignent ou du ressentiment, ou de l'opposition contre la France. Il suffit à Sa Majesté qu'ils soient fidèlement attachés au Roi d'Espagne, et c'est de cette manière qu'elle considère le président de Castille[1], très contraire aux intérêts des François, quoique il ait reçu en toutes occasions, de la part du Roi, des marques de l'estime particulière dont Sa Majesté l'honoroit.

Le bruit s'étoit répandu depuis peu que le Roi d'Espagne vouloit admettre dans son Conseil le duc de Popoli ; que c'étoit dans le même dessein qu'il avoit rappelé de Venize le prince de Santo-Buono[2], après lui avoir conféré la grandesse ; qu'il le

1. Le président, ou plus exactement le gouverneur du Conseil de Castille en 1711 était D. Francisco Ronquillo, dont il a été parlé ci-dessus, p. 8, n. 2.

2. Carmen-Nicolas Caraccioli, Ve prince de Santo-Buono, IXe duc de Castelsangro, XIIe marquis de Bucchianico, comte de Schiavi, de Capracota et de San Vito. Après avoir rempli une mission à Rome en 1701, il fut nommé ambassadeur à Venise en mai 1702. En 1706, on lui faisait encore des difficultés à Venise pour le recevoir officiellement, parce qu'à Madrid, depuis cinq ans, une question d'étiquette empêchait que l'ambassadeur de la République, Duodo, fût reçu en audience par Philippe V. Rappelé au commencement de 1711 et fait Grand d'Espagne (février), le prince de Santo-Buono revint en Espagne et rejoignit la cour à Corella le 4 ou le 5 septembre de cette même année et fut aussitôt déclaré vice-roi du Pérou. Mort à Madrid, le 26 juillet 1726, âgé de cinquante-cinq ans. (Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VIII, p. 150, n. 9 ; — Imhof, *Corpus historiæ genealogicæ Italiæ et Hispaniæ*, p. 270 ; — *Correspondance de Louis XIV avec Amelot*, publ. par le baron de Girardot, I, 152 ; — *Correspondance d'Espagne*, t. CCIX, fol. 83, Blécourt à Louis XIV, 9 septembre 1711.)

feroit gouverneur du prince des Asturies et que le cardinal del Judice, conseiller d'État et nouvellement Grand Inquisiteur[1], auroit aussi beaucoup de part aux affaires.

Quoique ces trois sujets soient très capables de bien servir le Roi leur maître et qu'ils aient donné des marques singulières de leur attachement à sa personne, cette destination, vraie ou fausse, excitoit déjà des murmures. On verroit avec peine trois Napolitains entrer en même temps dans le Conseil du Roi d'Espagne et enlever aux Espagnols les places qu'ils croient être dues à ceux de la nation.

Cette disposition sera faite apparemment avant que le sieur de Bonnac arrive en Espagne ; mais si elle ne l'étoit pas encore, il pourroit en représenter les inconvéniens, quoique, d'ailleurs, le Roi honore d'une estime particulière ces trois sujets. Sa Majesté avoit même pressé le Roi son petit-fils d'appeler auprès de lui le cardinal del Judice, comme très instruit des affaires publiques. Elle croit encore qu'étant déjà conseiller d'État, on ne pourroit trouver à redire qu'il fût appelé par ce prince à ses conseils les plus secrets.

Ceux qu'il y admet doivent rappeler souvent dans sa mémoire les événemens arrivés depuis son règne, le faire souvenir de l'état où il s'est trouvé, et réfléchissant sur la triste situation où peut-être il se verroit encore, si les forces de ses ennemis devenoient supérieures aux siennes, ils doivent conclure que le moment le plus heureux pour lui sera le moment de la signature de la paix; qu'il aura lieu de la regarder comme avantageuse, à quelque prix qu'il puisse l'acheter, car un prince, Roi d'Espagne et des Indes, tiendra toujours un rang très considérable dans l'Europe, et cet état, si différent de celui où ses ennemis vouloient le réduire, de celui où il s'est vu lui-même, mérite bien que, pour en jouir tranquillement, il accorde les conditions qui seront jugées nécessaires pour la paix. Il y a lieu de croire qu'il est trop juste pour se regarder lui seul, lorsqu'il sera question de finir ou de prolonger la guerre, et qu'il se dira lui-même qu'il faut sacrifier ses propres intérêts pour

1. La bulle de Clément XI nommant le cardinal del Giudice Grand Inquisiteur est du 2 juin 1711.

procurer le repos de ses peuples. Mais si cette considération et celle de ce que la France souffre encore pour lui, ne le touchoient pas assez sensiblement, le Roi, père de ses peuples, se croiroit obligé de songer uniquement à leur conservation, et ce seroit vainement qu'on voudroit engager Sa Majesté à continuer la guerre, lorsqu'il ne s'agiroit plus que de procurer à l'Espagne quelques conditions plus ou moins avantageuses.

Il est d'autant plus nécessaire que le Roi Catholique soit persuadé des sentimens du Roi sur un point aussi important, qu'il a paru depuis peu que ce prince auroit beaucoup de peine à consentir aux cessions que ses ennemis pourront encore exiger de lui lorsqu'il s'agira de conclure la paix.

L'Angleterre fatiguée du poids et des dépenses de la guerre, fit connoître, il y a quelques mois, qu'elle ne s'éloigneroit plus de traiter, si le Roi, sans parler davantage des préliminaires, proposoit de nouvelles conditions, capables d'assurer aux Anglois leur commerce en Espagne et dans les Indes, de faire voir que celui des Hollandois seroit libre, et qu'à l'avenir ils n'auroient rien à craindre pour leurs provinces du côté des Pays-Bas. Sa Majesté voulut bien agréer cette ouverture et commencer une négociation par la voie des Anglois, étant d'ailleurs irritée de l'indigne procédé des Hollandois et de la manière dont ils avoient abusé des facilités qu'elle avoit apportées au rétablissement du repos de l'Europe. Les conditions furent dressées et envoyées en Angleterre, telles que le Roi les fait joindre à cette instruction. Elles y furent agréées. On demanda seulement quelle sureté le Roi donneroit aux Anglois pour le commerce d'Espagne, si le Roi son petit-fils demeuroit sur le trône, et quelle sureté Sa Majesté leur procureroit pour le commerce des Indes.

Elle avoit communiqué au Roi Catholique le plan de ces conditions, et quelque temps auparavant le duc de Vendosme avoit écrit que ce prince laisseroit, s'il étoit nécessaire, le Port Mahon et Gibraltar aux Anglois pour la sûreté de leur commerce en Espagne[1]. Toutefois le Roi d'Espagne, répondant

1. Gibraltar avait été pris par les Anglais en 1704 et Port-Mahon en 1708.

au Roi, marqua la répugnance qu'il avoit à consentir à cette cession, et quoique il promît de la faire pour le bien de la paix, il ajoutoit dans la même lettre que jamais il ne se résoudroit à donner aux Anglois une place dans les Indes, comptant que ce seroit les rendre maîtres absolus de ce commerce.

Sa Majesté n'a pas renouvelé ses instances sur ce dernier article, parce que la négociation commencée n'avance pas assez pour presser le Roi d'Espagne de se déterminer. Elle donnera ses ordres au sieur de Bonnac suivant le progrès de cette négociation. En attendant, elle lui marquera seulement en général de faire connoître au Roi d'Espagne, lorsqu'il en sera temps, qu'il n'a pas d'intérêt plus sensible que de demeurer Roi d'Espagne et des Indes, de l'aveu de ses ennemis ; que pendant qu'il jouira tranquillement de ses grands États, qu'il s'en établira possesseur paisible, ceux qui font présentement le plus d'efforts pour le détrôner, deviendront bientôt ennemis et que pendant le cours d'une guerre étrangère, peut-être pendant celui d'une guerre intestine, dont l'Angleterre est menacée, il trouvera facilement de justes raisons et des occasions favorables de recouvrer ce qu'il aura cédé pour le bien de la paix.

C'est le principal objet que le Roi se propose présentement et celui où tendent toutes les mesures que Sa Majesté veut prendre. Lorsqu'elle se résolut, à la fin de l'année dernière, à renvoyer ses troupes en Espagne, il fut proposé de faire un traité avec le Roi Catholique et d'obtenir à cette occasion les avantages pour le commerce des François que ce prince n'auroit pas refusés, ayant autant de besoin qu'il en avoit des secours de Sa Majesté. Elle ne le jugea pas à propos, considérant ce nouvel engagement comme un obstacle à la paix et par conséquent comme un mal plutôt que comme un bien pour son Royaume, car il auroit fallu promettre de continuer la guerre et de ne faire la paix que de concert avec l'Espagne, au lieu que, jusqu'à présent, le Roi a toujours été libre et maître de traiter quand il le jugeroit à propos. Il est d'ailleurs certain que les avantages que le Roi d'Espagne auroit accordés aux François, eussent causé de nouveaux ombrages aux Anglois et aux Hollandois, et qu'il seroit à souhaiter de calmer la défiance de

ces deux nations, bien loin de l'exciter par de nouveaux sujets de jalousie.

Il ne faut pas cependant porter cette considération jusques à négliger les privilèges dont les François doivent jouir, en vertu des traités, dans le commerce qu'ils font en Espagne. Ils y sont plus troublés depuis quelques années qu'ils ne l'ont été sous les règnes précédens, et c'est principalement en cette occasion que les ministres du Roi d'Espagne marquent l'ancienne prévention qu'ils ont contre la France. L'intention du Roi est que le sieur de Bonnac maintienne les prérogatives des sujets de Sa Majesté et qu'il les fasse jouir de celles qui leur sont accordées par les traités. Mais avant de s'engager à soutenir les demandes des négocians, il doit examiner avec soin quel en sera le fondement. Ils ont ordinairement beaucoup de penchant à se plaindre, et, lorsqu'on les croit, ils attribuent à mauvaise volonté contre toute la nation ce qu'ils souffrent en particulier. Quelquefois même ils représentent comme une injustice criante les châtimens qu'ils ont mérités et qu'on doit plutôt regarder comme l'effet de l'exactitude des gens préposés à veiller sur les fraudes et à les empêcher. Sa Majesté est persuadée que le sieur de Bonnac saura bien démêler la vérité, distinguer ce qui est véritablement de son service et de l'intérêt des négocians, protéger ceux dont les plaintes sont justes et ne se pas commettre mal à propos à soutenir les prétentions souvent mal fondées des autres. Il profitera bientôt des lumières qu'une expérience journalière lui acquerra sur cet article, et quoique le Roi n'ait pas jugé, pour les raisons qui ont été dites, qu'il fût à propos dans la conjoncture présente de faire de nouveaux traités de commerce avec l'Espagne, il convient cependant à son service que le sieur de Bonnac examine quels seroient les avantages réciproques que la nation françoise et la nation espagnole pourroient tirer de leur bonne intelligence pour le commerce, les conditions dont le Roi pourroit convenir avec le Roi son petit-fils sans faire de préjudice aux autres nations de l'Europe, la manière dont la proposition en seroit reçue en Espagne, et qu'il rende compte à Sa Majesté de tout ce qu'il apprendra sur ce sujet.

Rien ne marque mieux la répugnance du Roi d'Espagne à consentir à quelque démembrement de ses États, que la peine que ce prince a depuis peu témoignée de céder à l'Électeur de Bavière la souveraineté et la propriété des Pays-Bas catholiques. Il y a longtemps que cette affaire devoit être consommée, car en l'année 1702, lorsqu'il fut question d'engager cet Électeur à faire agir ses troupes dans l'Empire, il ne voulut jamais le promettre s'il n'étoit auparavant assuré d'un dédommagement, en cas qu'il vint à perdre ses États. Il demanda pour cet effet les Pays-Bas catholiques, s'il étoit dépouillé de la Bavière, et le Roi les lui promit, connoissant de quelle importance il étoit pour les intérêts même du Roi son petit-fils d'exciter une diversion dans l'Empire et d'avoir en Allemagne une armée commandée par un prince puissant par lui-même, et dont la réputation est depuis longtemps solidement établie.

Le Roi d'Espagne suivit les sentimens du Roi. Il s'engagea par une lettre, écrite de sa main à l'Électeur de Bavière, à tenir tout ce que le Roi son grand-père lui avoit promis en son nom. Les commencemens heureux de cette guerre eurent des suites différentes et l'Électeur de Bavière, de retour en Flandres et privé de ses États, demanda l'exécution du traité. Il étoit dangereux alors pour le Roi Catholique de l'accomplir, car il possédoit encore tous les États dépendant de la monarchie d'Espagne. Mais dans cette situation il n'avoit pas éprouvé quel étoit pour lui l'attachement des Espagnols. Ils étoient blessés de la seule idée d'un démembrement et l'on pouvoit croire que la proposition de céder les Pays-Bas produiroit d'étranges effets en Espagne. L'Électeur de Bavière comprit parfaitement tout ce qu'il plut au Roi de lui faire connoître sur ce sujet, et, cédant au temps, il remit à d'autres conjonctures de presser l'effet de son traité.

Le Roi jugea l'année dernière que l'exécution ne devoit plus en être différée. Toutefois Sa Majesté la sollicita vainement, et ce n'est que depuis peu que le Roi d'Espagne s'est remis absolument à ce qu'elle croiroit à propos, la priant cependant de bien peser toutes les raisons qui pouvoient combattre une pareille résolution.

Sa Majesté les a trouvées fort inférieures à l'obligation d'un traité formel, conclu dans un temps où l'effet en étoit très utile à ses intérêts et à ceux du Roi d'Espagne. Usant donc du pouvoir que ce prince lui avoit remis, elle a déclaré à l'Électeur de Bavière qu'il pouvoit désormais agir comme souverain des Pays-Bas et se mettre en possession des places et des provinçes qui appartenoient encore au Roi son petit-fils. Mais il faut que ce prince fasse connoître sa volonté par des actes authentiques, que les peuples des Pays-Bas soient dégagés de leurs sermens, et qu'en même temps il leur soit enjoint de le prêter à l'Électeur de Bavière et de le reconnoître, lui et ses descendans après lui, comme leur souverain légitime.

L'intention du Roi est que le marquis de Bonnac sollicite l'expédition de ces actes. Elle ne doit faire aucune peine au Roi d'Espagne, puisqu'il est trop équitable pour songer à retenir par des voies indirectes ce qu'il accorde en conséquence d'un traité. Mais quand même il auroit cette vue, dont il ne doit pas être soupçonné, il ne conserveroit pas encore les Pays-Bas espagnols. Jamais les Hollandois ne consentiront à laisser ces provinces entre les mains d'un prince de la maison de France. Ils ont assez fait connoître leurs intentions sur l'article de la barrière. Ce seroit trop se flatter et porter la confiance au delà des justes bornes que d'espérer de prescrire à cette nation les conditions de la paix. Puisqu'il est donc nécessaire que le Roi d'Espagne cède les Pays-Bas, il est plus honorable et plus avantageux pour lui de les donner à l'Électeur de Bavière, son oncle et son allié fidèle, et de satisfaire aux engagemens pris avec lui, que de les céder à l'archiduc d'Autriche, son ennemi capital, et soutenu dans cette guerre par les secours de ses ennemis. Car il est certain que ces provinces ne peuvent demeurer au pouvoir du Roi d'Espagne, et quand même les affaires changeroient de manière que le Roi fût libre d'en conserver la possession au Roi son petit-fils, il seroit peut-être contraire à l'union et par conséquent au véritable intérêt de la maison royale, de contribuer à maintenir le Roi Catholique souverain d'un État qui ne serviroit qu'à exciter des sujets de jalousie, de querelles et de guerres entre la France et l'Espagne.

Il faut que celui qui sera chargé du soin des affaires du Roi auprès du Roi son petit-fils ait toujours en vue le bien du Royaume préférablement à celui de l'Espagne. Elle regarde comme un mal pour elle de perdre les États unis depuis longtemps à cette monarchie, mais ce n'est pas un mal pour la France, et lorsque le Roi Catholique demeurera possesseur de l'Espagne et des Indes, sans aucune autre dépendance, ces grands États en seront mieux gouvernés et l'union subsistera peut-être beaucoup plus étroitement entre le Roi son grand-père et lui, que s'il recouvroit par la paix tous les États qu'il a perdus.

Sa Majesté se confie en la prudence du sieur de Bonnac, qu'il ne laissera jamais pénétrer qu'il agisse dans cette vue, et qu'au contraire il paroîtra dans toutes ses actions qu'il n'envisage que la splendeur de la monarchie d'Espagne et le recouvrement des provinces que ses ennemis lui ont enlevées. Il doit par sa conduite et par ses discours marquer une extrême envie de plaire au Roi et à la Reine d'Espagne, aussi bien qu'aux personnes qui ont le plus de part à leur confiance, et Sa Majesté souhaite qu'il y réussisse pour le bien même de son service. Mais en témoignant une extrême complaisance dans les bagatelles, il doit être ferme dans les affaires importantes, parler en ces occasions comme connoissant l'intérêt qu'a le Roi Catholique de conserver toute la tendresse que le Roi a pour lui. Quand il ne pourra persuader, il ne doit pas céder, mais il faut qu'il se remette aux ordres qu'il recevra de Sa Majesté.

Elle a souvent fait connoître au Roi son petit-fils qu'il convenoit aux intérêts de ce prince de détacher le Roi de Portugal de l'alliance de ses ennemis. Il y a quelque temps que le duc de Vendosme écrivit qu'il y avoit une négociation entamée sur ce sujet par le marquis de Bay ; mais elle a été divulguée dans les pays étrangers avant que d'avoir fait le moindre progrès. Il est incertain si la haine des Espagnols contre les Portugais a causé ce mauvais succès, ou s'il doit être attribué à quelque autre motif plus contraire au service du Roi d'Espagne, mais jamais l'occasion n'a paru plus favorable pour traiter avec le Roi de Portugal. Outre les plaintes générales de la nation portu-

gaise, excitées par la continuation d'une guerre dont on ne peut espérer aucun avantage, ce prince est lui-même irrité de voir que ses alliés, occupés de leurs intérêts particuliers, ne songent point aux siens, que leurs ministres ont eu en vue et proposé de faire le mariage de l'archiduchesse, fille aînée de l'Empereur dernier mort[1], avec le prince de Piémont[2], et de faire reconnoître les droits de cette princesse sur toute la succession des États héréditaires de la maison d'Autriche, au préjudice des droits de la Reine de Portugal, sa femme et sœur de l'Archiduc[3]. Il seroit d'une extrême conséquence pour le Roi d'Espagne de profiter de ces mécontentemens, et si les Espagnols, flattés de l'espérance de conquérir un jour le Portugal, traversent les négociations commencées avec cette couronne, il faut que le Roi d'Espagne use de son autorité pour faire cesser de pareilles oppositions, et qu'il employe des gens discrets et prudens pour conduire à une heureuse fin une négociation qu'il a grand intérêt de conclure.

Il seroit à souhaiter aussi qu'il pût terminer ses différends avec la cour de Rome, mais les choses ne paroissent guère en état d'espérer un accommodement. Il en est de ce différend comme de plusieurs autres, où le tort est souvent des deux côtés. Dans les commencemens, le Pape, forcé par les Allemands, a cédé à la nécessité de reconnoître l'Archiduc en qualité de Roi d'Espagne, pour sauver Rome et l'État ecclésiastique du pillage et des excès dont les troupes de l'Empereur le menaçoient. Le Roi d'Espagne n'a pas eu égard à la violence faite à Sa Sainteté. Loin de la plaindre, il a pris contre elle les partis les plus durs.

Le Pape de son côté, engagé avec les Allemands, n'a plus gardé de mesures. Il a répandu ses grâces à pleines mains sur l'Empereur et sur l'Archiduc, et présentement Sa Sainteté ne paroît occupée que d'assurer au dernier les suffrages des Électeurs de l'Empire, quoique il retienne encore actuellement la ville de Comachio, usurpée par le défunt Empereur sur le Saint-Siège.

1. Joseph Ier n'avait laissé que deux filles, Maria-Josepha et Maria-Amalia-Josepha.
2. Victor-Amédée, prince de Piémont, né le 6 mai 1699, mort le 22 mars 1715.
3. Marie-Anne, fille de Léopold Ier, avait épousé Jean V de Portugal en 1708.

Le Pape a demandé au Roi sa médiation pour terminer ses différends avec la cour d'Espagne, mais jamais Sa Sainteté ne s'est expliquée de ce qu'elle feroit en faveur du Roi Catholique. Il est toutefois à propos que ce prince comprenne qu'il n'est jamais utile d'entretenir les querelles avec la cour de Rome, qu'elle en sort toujours avec avantage pour elle, que c'est travailler pour son ennemi que de rompre avec cette cour et que toutes les fois que le Roi d'Espagne pourra, sans bassesse, renouer une bonne intelligence avec le Pape, il agira suivant ses intérêts, régnant sur des peuples très attachés au Saint-Siège.

Comme le choix des ministres décide beaucoup du succès des affaires que les Rois leur confient, le sieur de Bonnac doit fort examiner quels sont les sujets que le Roi d'Espagne pourroit choisir pour ses ambassadeurs aux conférences de la paix. Il en rendra compte à Sa Majesté avant qu'il soit question de les nommer. Il dépeindra leurs caractères et leurs inclinations. En attendant ses ordres, il ne négligera rien pour empêcher la nomination de ceux qu'il croira mal intentionnés ou peu capables d'être employés à ce grand ouvrage, car il ne faut pas que les obstacles et les embarras que le Roi trouvera de la part des ennemis à la conclusion de la paix, soient encore augmentés par les difficultés que les ministres d'Espagne pourroient former, soit par zèle pour les intérêts du Roi leur maître, soit par esprit de contradiction, soit par mauvaises intentions.

Il doit apporter la même attention au choix que le Roi d'Espagne fera du successeur à donner au duc d'Albe[1], soit qu'il ait le titre d'ambassadeur, soit qu'il vienne seulement en qualité d'envoyé. Il est très important que les intentions de celui qui sera nommé soient droites, et que voyant par lui-même les efforts que le Roi continue de faire pour secourir l'Espagne, il rende un compte exact de la vérité. Ce seroit mal servir le Roi que d'altérer par des rapports empoisonnés l'union parfaite que Sa Majesté veut toujours entretenir avec le Roi son petit-fils.

Elle a demandé plusieurs fois à ce prince de réserver pour

1. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs et ministres d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

ses propres sujets les grâces qu'il est en droit de faire, et de ne plus accorder aux François des titres de grandesse. Quoique il y ait lieu de croire qu'il n'oubliera pas ce qu'il a promis à Sa Majesté dans une occasion où il est aussi facile de la contenter, elle veut cependant que le sieur de Bonnac en soit instruit, en sorte que, si quelque François avide de dignités étrangères surprenoit le Roi d'Espagne, le sieur de Bonnac fasse souvenir ce prince de ce qu'il a promis à Sa Majesté, son intention étant qu'aucun François sans exception n'obtienne de grâces, si elle ne lui a permis auparavant de les solliciter ou de les accepter.

Elle s'attend aussi que le Roi son petit-fils se souviendra de la promesse qu'il lui a faite de ne recevoir à son service aucun François sorti du Royaume pour cause de duel.

Au reste, le Roi est persuadé que le sieur de Bonnac, connoissant combien il importe au service de Sa Majesté qu'il agisse d'un parfait concert avec le duc de Vendosme, se porteroit de lui-même à cette union si nécessaire, quand même elle ne lui ordonneroit pas expressément, comme elle le fait par cette instruction, de seconder en toutes choses les intentions du duc de Vendosme, de faire à la cour d'Espagne les instances qu'il jugera convenable et de contribuer autant qu'il dépendra de lui au succès de ses desseins, qui ne sera pas moins utile pour les intérêts du Roi que pour ceux du Roi son petit-fils.

Outre ce qui est contenu dans la présente instruction, des avis que le Roi veut que le sieur marquis de Bonnac lui donne de tout ce qui se passera [1]...

ADDITION A L'INSTRUCTION DU SIEUR MARQUIS DE BONNAC

5 août 1871. A Fontainebleau.

Depuis que cette instruction lui a été remise, le Roi a su plus particulièrement quelles étoient les sûretés que les Anglois

1. La minute porte *etc.* après *outre*, puis on a rajouté, sans l'achever, la suite de cet alinéa, considéré comme sans importance, puisqu'il ne contient que les prescriptions de style sur la transmission de la correspondance, l'envoi des courriers et les chiffres.

prétendoient obtenir pour leur commerce en Espagne, dans la Méditerranée et dans les Indes, et les avantages qu'ils demandoient pour eux par-dessus les autres nations de l'Europe. Les demandes de l'Angleterre ont été apportées par le sieur Prior [1], chargé seulement de les communiquer et de porter en Angleterre la réponse de Sa Majesté, mais sans aucun pouvoir de traiter sur les conditions dont il étoit porteur.

Le Roi ayant jugé que ce commencement de négociation méritoit d'être suivi, et qu'étant bien conduite elle pourroit procurer enfin le rétablissement du repos de l'Europe, Sa Majesté a pris la résolution de faire passer à Londres le sieur Mesnager [2], revêtu d'un pouvoir d'elle pour négocier et pour conclure un traité.

Elle ne peut mieux instruire le sieur de Bonnac des ordres qu'elle donne au sujet de cette négociation qu'en lui communiquant l'instruction même qu'elle fait remettre au sieur Mesnager, dont elle veut que le sieur de Bonnac prenne l'extrait, afin d'être en état d'agir auprès du Roi d'Espagne pour obtenir de lui les consentemens nécessaires au succès de cette affaire. Il aura lieu de faire voir à ce prince que le Roi a ménagé les intérêts de l'Espagne autant qu'il étoit possible de le faire dans une conjoncture où la paix est essentielle à cette couronne ; qu'il ne faut pas perdre le moment de la conclure, et qu'il pourroit arriver encore de telles résolutions qu'on auroit lieu de regretter d'avoir laissé échapper une occasion aussi favorable de terminer une sanglante guerre glorieusement pour le Roi et pour le Roi son petit-fils.

Le projet pour la sûreté et pour la franchise du port de

1. Mathieu Prior, né à Winburn en 1664, mort le 18 septembre 1721, plus connu généralement comme poète que comme diplomate. Il fut employé en qualité de secrétaire d'ambassade à la Haye en 1691, à Ryswick en 1695. Il devint peu après secrétaire d'État pour l'Irlande. En 1698, il vint en France comme secrétaire de l'ambassadeur lord Portland. Ce fut lui qui, de 1711 à 1713, négocia les premières bases de la paix entre l'Angleterre et Louis XIV, et il resta en France ministre plénipotentiaire jusqu'en 1715. Il fut disgracié et même arrêté à son retour, à la suite d'intrigues de ses ennemis politiques, et ne joua plus aucun rôle.

2. Nicolas Mesnager, né à Rouen en 1665, avocat, puis député près le conseil de commerce de Paris en 1700, chargé de deux missions en Espagne relatives au commerce des Français aux Indes, enfin employé de 1707 à 1713 dans les négociations avec l'Angleterre et la Hollande qui précédèrent le traité d'Utrecht. Mort le 15 juin 1714.

Cadix a déjà été communiqué en partie au Roi d'Espagne et approuvé par ce prince. L'idée d'une garnison suisse est nouvelle, mais il ne paroît pas qu'il doive la désapprouver, puisqu'il sera toujours également maître et souverain de cette place, et que, voulant observer ce qu'il aura promis, cette garnison ne le contraindra pas plus que sa propre parole.

Il faut tâcher d'obtenir son consentement sur la cession de l'île de Puerto Rico ou de la Trinité, non que Sa Majesté veuille céder dès à présent l'une ou l'autre, son intention étant de disputer fortement cet article, mais afin que rien n'arrête la conclusion du traité, s'il faut enfin passer encore cette condition.

Elle se rapporte à ce qui est dit dans cette instruction sur la nécessité dont il est, que le sieur de Bonnac parle et agisse fortement en de pareilles occasions, où il s'agit d'une paix nécessaire à la France et à l'Espagne.

Au reste il conservera pour lui seul et pour son instruction particulière ce qu'il verra dans celle du sieur Mesnager des avantages que Sa Majesté se propose d'obtenir pour elle-même en traitant avec les Anglois. La cour d'Espagne ne doit pas en avoir communication.

MÉMOIRE CONCERNANT L'ÉTAT PRÉSENT DE LA COUR D'ESPAGNE[1]

Correspondance d'Espagne, t. CCXXIII, fol. 15-26.

Cette cour est composée comme toutes les autres de deux sortes de gens, à savoir de courtisans et de ministres ; je parlerai de ces derniers en détail, après que j'aurai dit un mot des autres, qui ont quelquefois plus de part aux affaires que les ministres mêmes.

Il n'y a pas un seul courtisan ou ministre qui puisse se vanter

1. *En note :* Avec la lettre du marquis de Bonnac du 7e août 1713. — Ce mémoire avait été dressé par M. de Bonnac par ordre de Torcy et il le lui transmit par le comte de Billy qui revenait en France. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXXIII, fol. 14, de Bonnac à Torcy, Madrid, 7 août 1713.)

d'avoir une entière confiance auprès de ses maîtres. On en doit excepter Mme la princesse des Ursins, mais elle règle si bien ses volontés et ses discours sur celles (*sic*) de Leurs Majestés Catholiques, ou elle a tant d'autorité sur leur esprit qu'elles font toujours ce que cette princesse leur conseille, ou qu'il paroît qu'elle veut toujours ce qu'elles font.

Tandis qu'elle sera en Espagne, il n'y aura qu'une méthode pour manier les affaires dont on y sera chargé : c'est de s'adresser à elle et de gagner sa confiance. On ne viendra pas à bout de tout par là, mais on rendroit le succès des affaires douteux, et peut-être impossible, en prenant une autre voie.

Dans les choses que Mme la princesse des Ursins ne pourra pas connoître elle-même, M. Orry sera plus capable que tout autre de les lui expliquer et de les lui faire goûter : mais quelque confiance qu'elle ait en lui, il ne faut pas compter qu'il puisse toujours la déterminer, non plus que le Roi et la Reine d'Espagne, qui sont ordinairement en garde contre les représentations trop pressantes.

Il y a trois sortes de courtisans dans cette cour, les Espagnols, les Italiens et les Flamans ; on y peut ajouter les Irlandois, quoique il n'y ait de ceux-ci que le chevalier du Bourg qui soit écouté au palais.

Il n'y a proprement que deux Espagnols qu'on puisse regarder comme gens attachés à la cour ; au moins n'y a-t-il qu'eux qui y aient quelque accès.

Le premier est le duc de Veraguas, le second D. Alonzo Manrique. Le duc de Veraguas[1] a de l'esprit et des connoissances. Il paroît dévoué à Mme la princesse des Ursins, qui l'écoute et le protège. Mais ce duc est si fort gâté sur l'avarice et l'intérêt particulier qu'on est toujours en garde contre lui. Toute sa politique se réduit à faire ses affaires particulières. Il est uni avec le chevalier du Bourg.

D. Alonzo Manrique[2] est gentilhomme de la chambre et pre-

1. Voir ci-dessus, t. II, p. 158, n. 1.

2. D. Alonso Fernández Manrique de Lara, Silva y Toledo, Mendoza y Vivero, Grand d'Espagne de première classe (avril 1715), premier duc del Arco (juin 1715), commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, chevalier du Saint-Esprit (nommé en 1724, reçu le 25 avril 1729), chevalier de la Toison d'Or (10 janvier 1724). En 1721

mier écuyer du Roi d'Espagne. Il est de toutes ses parties de chasse, de mail et de promenade, et paroît être celui de tous les Espagnols qui lui est le plus agréable. Mais il ne se mêle de rien, ou par sagesse, ou parce que son génie ne le porte pas aux affaires. La faveur où il est ne lui a pas procuré jusques à présent de grands avantages et ne sauroit être utile à ses amis. Il paroît avoir moins d'éloignement pour les François que les autres Espagnols.

Le plus autorisé des Italiens est le duc de Popoli[1]. On le regarde comme un homme dévoué, et quoique on ne puisse pas avoir une grande idée, ni de la connoissance qu'il peut avoir des affaires, ni de son mérite pour la guerre, on le consulte quasi sur tout. Le commandement de la Catalogne, qu'on lui a donné, est une crise pour lui, qui augmentera ou affoiblira sa faveur, selon le succès qu'il aura dans cet emploi. Quel qu'il puisse être, je ne sais si on peut prendre confiance en un homme de sa nation.

Le marquis de Crèvecœur[2] n'est encore en état que de faire ses propres affaires, mais il est à portée de se mêler un jour de tout.

Le prince de Cellamare[3], fils du duc de Juvenasso, met tout

Philippe V le fit grand écuyer. Le duc del Arco fut successivement grand veneur, grand fauconnier (montero mayor, cazador mayor) et grand arbalétrier (ballestero mayor). Il mourut, âgé de soixante-cinq ans, le 27 mars 1737. Une note de Saint-Aignan, de 1716, où il donne au duc les titres de premier écuyer et de grand veneur, le dépeint comme doux, sage, réservé, très en faveur auprès de Philippe V, très attaché à sa personne, et raconte qu'il se jeta devant le Roi menacé par un sanglier et tua l'animal d'un coup d'épée. (Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VIII, p. 167; — *Statuts et catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1733, p. 290; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 495; — *Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 54.)

1. Voir ci-dessus, t. II, p. 119.

2. Victor-Amé-Louis Ferrero de Fiesque, marquis de Crèvecœur, avait été aide de camp de Philippe V en Italie en 1702. Il servit en Flandre, puis en Espagne, reçut le commandement du régiment de cavalerie de la Reine en 1705, fut créé chevalier de la Toison d'Or le 7 avril 1709 et brigadier la même année. Philippe V le fit maréchal de camp sur le champ de bataille de Villaviciosa et en 1719 lui donna le grade de lieutenant général. En 1720 le marquis de Crèvecœur devint prince de Masserano et Grand d'Espagne par la mort de son père. En 1721 il reçut la clef de gentilhomme de la chambre avec exercice. En 1724 il fut nommé capitaine de la compagnie des Gardes Espagnoles et en septembre 1734 promu capitaine général. (*Les Généalogies historiques*, Paris, 1736, in-4°, t. II, p. 185-186; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de oro*, t. I, p. 467.)

3. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs et ministres d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

en usage pour se rendre agréable et nécessaire, mais jusques ici ses soins et ses assiduités n'ont produit rien de marqué.

En général la nation italienne paroît être plus agréable que les autres. On lui confie les principaux postes, soit à la guerre, soit dans le commandement des provinces, et on peut juger que la Reine, qui les a mis dans cet état, les y maintiendra.

Pour ce qui est des Flamans, ceux qui sont le mieux à la cour sont le baron de Capre[1], de la maison de Bournonville, et le chevalier de Croix[2], qui est né sujet du Roi, mais qui s'en fait quasi une honte. On leur parle de tout, et ils parlent même sans qu'on les interroge. Ils ont plus d'adresse peut-être que de véritable mérite. On doit être en garde contre eux dans les choses qui regardent la France, et se défier de leur peu de lumières, quand même on ne le feroit pas de leurs intentions.

Le duc d'Havray[3] pourroit avoir plus de crédit qu'eux s'il

1. Michel-Joseph de Bournonville, 3e fils de Jean-François-Benjamin, marquis de Bournonville, baron de Capres, mort en 1718. Michel-Joseph, connu d'abord sous le nom de baron de Capres, commença par servir dans l'armée en Flandre. Il fut successivement promu colonel et brigadier en 1701 ; inspecteur de l'infanterie, maréchal de camp et capitaine de la compagnie des gardes royales, hallebardiers de Flandre, en 1704 ; lieutenant général le 31 octobre 1706 ; gouverneur de Gand en 1708 ; chevalier de la Toison d'Or le 6 septembre 1709. En 1710, il servit en Espagne ; en 1712, il devint gouverneur de Girone ; en 1715, Philippe V lui donna la grandesse et le titre de duc ; en 1718 il le fit commandant général de la Vieille Castille, et capitaine de la compagnie flamande des gardes du corps. Le 16 juin 1720, il fut créé gentilhomme de la chambre. En 1721, il s'était fait nommer ambassadeur en France, mais le cardinal Dubois fit révoquer cette nomination. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCIX, fol. 97, 104 v°, 114, 133 v°, 178 ; — t. CCCXIII, fol. 6 ; — t. CCCXIV, fol. 60.) En 1726, Philippe envoya le duc de Bournonville ambassadeur à Vienne ; en 1727, il le choisit comme son premier plénipotentiaire au congrès de Soissons et le chargea de présenter une lettre de lui à Louis XV. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCLIV, fol. 265.) Le 8 février 1729, Bournonville fut nommé capitaine général. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXII, fol. 98.) Le 6 juillet 1738, le roi des Deux-Siciles lui conféra l'ordre de Saint-Janvier. Il mourut à Madrid, le 2 octobre 1752, âgé de quatre-vingts ans. (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 469 ; — Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. IX, p. 147, n. 5.) Maulevrier et Brancas font peu de cas de ses capacités et l'accusent de vénalité et de basses intrigues. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCIX, fol. 133 v° ; — t. CCCLV, fol. 136.)

2. Eugène-François de Croix, entré dans l'Ordre de Malte en 1691, et dit le chevalier de Croix. Il devint lieutenant général des armées du roi d'Espagne. Mort en 1726. (La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. VI, col. 562.)

3. Jean-Baptiste-François de Croy, duc d'Havré et colonel du régiment des Gardes Wallonnes, après son frère Charles-Antoine, tué à la bataille de Saragosse (1710). Jean-Baptiste-François rentra en France après la disgrâce de Mme des Ursins et mourut à Paris en mai 1727. (Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 19 ; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 464.)

Sa Majesté les a trouvées fort inférieures à l'obligation d'un traité formel, conclu dans un temps où l'effet en étoit très utile à ses intérêts et à ceux du Roi d'Espagne. Usant donc du pouvoir que ce prince lui avoit remis, elle a déclaré à l'Électeur de Bavière qu'il pouvoit désormais agir comme souverain des Pays-Bas et se mettre en possession des places et des provinces qui appartenoient encore au Roi son petit-fils. Mais il faut que ce prince fasse connoître sa volonté par des actes authentiques, que les peuples des Pays-Bas soient dégagés de leurs sermens, et qu'en même temps il leur soit enjoint de le prêter à l'Électeur de Bavière et de le reconnoître, lui et ses descendans après lui, comme leur souverain légitime.

L'intention du Roi est que le marquis de Bonnac sollicite l'expédition de ces actes. Elle ne doit faire aucune peine au Roi d'Espagne, puisqu'il est trop équitable pour songer à retenir par des voies indirectes ce qu'il accorde en conséquence d'un traité. Mais quand même il auroit cette vue, dont il ne doit pas être soupçonné, il ne conserveroit pas encore les Pays-Bas espagnols. Jamais les Hollandois ne consentiront à laisser ces provinces entre les mains d'un prince de la maison de France. Ils ont assez fait connoître leurs intentions sur l'article de la barrière. Ce seroit trop se flatter et porter la confiance au delà des justes bornes que d'espérer de prescrire à cette nation les conditions de la paix. Puisqu'il est donc nécessaire que le Roi d'Espagne cède les Pays-Bas, il est plus honorable et plus avantageux pour lui de les donner à l'Électeur de Bavière, son oncle et son allié fidèle, et de satisfaire aux engagemens pris avec lui, que de les céder à l'archiduc d'Autriche, son ennemi capital, et soutenu dans cette guerre par les secours de ses ennemis. Car il est certain que ces provinces ne peuvent demeurer au pouvoir du Roi d'Espagne, et quand même les affaires changeroient de manière que le Roi fût libre d'en conserver la possession au Roi son petit-fils, il seroit peut-être contraire à l'union et par conséquent au véritable intérêt de la maison royale, de contribuer à maintenir le Roi Catholique souverain d'un État qui ne serviroit qu'à exciter des sujets de jalousie, de querelles et de guerres entre la France et l'Espagne.

Il faut que celui qui sera chargé du soin des affaires du Roi auprès du Roi son petit-fils ait toujours en vue le bien du Royaume préférablement à celui de l'Espagne. Elle regarde comme un mal pour elle de perdre les États unis depuis longtemps à cette monarchie, mais ce n'est pas un mal pour la France, et lorsque le Roi Catholique demeurera possesseur de l'Espagne et des Indes, sans aucune autre dépendance, ces grands États en seront mieux gouvernés et l'union subsistera peut-être beaucoup plus étroitement entre le Roi son grand-père et lui, que s'il recouvroit par la paix tous les États qu'il a perdus.

Sa Majesté se confie en la prudence du sieur de Bonnac, qu'il ne laissera jamais pénétrer qu'il agisse dans cette vue, et qu'au contraire il paroîtra dans toutes ses actions qu'il n'envisage que la splendeur de la monarchie d'Espagne et le recouvrement des provinces que ses ennemis lui ont enlevées. Il doit par sa conduite et par ses discours marquer une extrême envie de plaire au Roi et à la Reine d'Espagne, aussi bien qu'aux personnes qui ont le plus de part à leur confiance, et Sa Majesté souhaite qu'il y réussisse pour le bien même de son service. Mais en témoignant une extrême complaisance dans les bagatelles, il doit être ferme dans les affaires importantes, parler en ces occasions comme connoissant l'intérêt qu'a le Roi Catholique de conserver toute la tendresse que le Roi a pour lui. Quand il ne pourra persuader, il ne doit pas céder, mais il faut qu'il se remette aux ordres qu'il recevra de Sa Majesté.

Elle a souvent fait connoître au Roi son petit-fils qu'il convenoit aux intérêts de ce prince de détacher le Roi de Portugal de l'alliance de ses ennemis. Il y a quelque temps que le duc de Vendosme écrivit qu'il y avoit une négociation entamée sur ce sujet par le marquis de Bay ; mais elle a été divulguée dans les pays étrangers avant que d'avoir fait le moindre progrès. Il est incertain si la haine des Espagnols contre les Portugais a causé ce mauvais succès, ou s'il doit être attribué à quelque autre motif plus contraire au service du Roi d'Espagne, mais jamais l'occasion n'a paru plus favorable pour traiter avec le Roi de Portugal. Outre les plaintes générales de la nation portu-

Conseil, on peut dire en général qu'il est composé de gens remplis des vieilles maximes de cette cour, et par conséquent entièrement opposés à la France.

Le président de Castille, qui en est le chef, paroît particulièrement attaché à la personne du Roi d'Espagne, mais c'est un homme rude, farouche, entêté, et peu capable d'un poste si considérable. Il n'est pas agréable à la Reine. Mme la princesse des Ursins lui est certainement contraire. Mais malgré tout cela, il s'est maintenu jusques à cette heure, et il y a apparence qu'il continuera à se maintenir, par le goût personnel que le Roi d'Espagne a pour lui. Sa Majesté Catholique le regarde comme un homme fidèle, incorruptible et uniquement attaché à sa personne, en sorte que tous les mouvemens qu'on s'est donné jusques à cette heure pour le perdre, n'ont pu réussir.

C'est une chose attachée au poste qu'il occupe, que d'avoir tous les vendredis, après que le Conseil de Castille, dont il est le chef, a eu l'audience qu'on appelle la consulte, une conversation particulière d'un quart d'heure ou d'une demi-heure avec le Roi d'Espagne. C'est sans doute dans ces conversations secrètes qu'il a su s'attirer la confiance du Roi et prévenir les mauvais offices qu'on lui rendoit.

Le comte de Frigiliana est un vieux courtisan rempli d'esprit et d'adresse. Il s'est maintenu, malgré la disgrâce du comte d'Aguilar, son fils, et tandis qu'il sera en état d'agir, il conservera vraisemblablement la place qu'il a dans le Conseil des Indes et dans celui du Cabinet, c'est-à-dire que nous aurons, tant qu'il vivra, un ennemi déclaré dans ces deux Conseils, qui s'opposera à tout ce que nous pourrons proposer, et attirera presque toujours les autres conseillers à son sentiment.

Le duc de Medina Sidonia assiste au Conseil de cabinet, mais son grand âge et le peu d'habitude aux affaires l'empêchant d'y avoir beaucoup d'autorité, il suit ordinairement le sentiment des autres.

Le marquis de Bedmar garde plus de ménagement que les autres avec les François, mais, dans le fond, il n'est pas plus leur ami que le comte de Frigiliana. Il a peu d'autorité dans le Conseil et se laisse conduire par le comte de Frigiliana et par le

comte de Bergheick. Il est mal avec Mme la princesse des Ursins.

Le caractère du comte de Bergheick est assez connu pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en parler. Je dirai donc seulement qu'étant venu ici dans le dessein de gouverner tout, il se trouve présentement quasi absolument éloigné des affaires. On le consulte pourtant quelquefois, mais on suit rarement son sentiment, et celui de M. Orry prévaut quasi toujours. Cela lui fait songer à se retirer, mais le temps auquel il prendra ce parti est incertain. Mme la princesse des Ursins ne l'aime ni ne l'estime, et il n'est pas sans doute sans s'en apercevoir.

Quoique l'usage soit que les secrétaires d'État ne fassent que rapporter les affaires sans dire leur sentiment, le marquis de Mejorada s'est mis sur un autre pied. Il joint toujours son avis au rapport qu'il fait et souvent détermine. C'est un homme qui a de l'esprit et du feu, mais peu profond dans les affaires. Il est imbu, plus que qui que ce soit de cette cour, des anciennes maximes espagnoles, et, par conséquent, éloigné des autres. Il écoute avec impatience tout ce qu'on lui dit et le rejette souvent avec peu de ménagement. Cela fait que les étrangers, et surtout les François, évitent de traiter avec lui, et que, quoique par son emploi il doive être chargé de toutes les affaires étrangères, le Roi son maître a mis entre les mains de D. Joseph de Grimaldo tout ce qu'il y a eu à faire par rapport à la paix et à la négociation avec les Anglois.

Celui-ci est d'un esprit plus doux. Il ne sait qu'obéir à la volonté de son maître, et particulièrement de la Reine, sans avoir la force de leur faire des représentations, dans les choses même où il lui paroît qu'ils ne prennent pas le bon chemin.

La coutume étoit anciennement en Espagne qu'on nommoit à chaque ministre étranger un membre du Conseil d'État, que l'on appeloit commissaire, et par le canal duquel il faisoit ses propositions et recevoit les réponses du Roi d'Espagne. On a observé en dernier lieu la même chose à l'égard du comte de Lexington, à qui on a donné pour commissaire le marquis de Bedmar. Mais comme il a trouvé cette voie fort longue, il s'est servi, outre cela, de D. Joseph de Grimaldo.

Pour moi, j'ai évité de demander un commissaire, et on ne

m'en a point donné. C'est toujours par D. Joseph de Grimaldo que j'ai fait passer au Roi d'Espagne les choses que je n'ai pas jugé à propos de lui dire directement. Je crois que ce que l'on peut faire de mieux est d'abolir par rapport aux ministres du Roi en cette cour cette méthode des commissaires. Elle ne sert qu'à rendre les affaires plus difficiles et plus longues. D'ailleurs comme ces commissaires doivent être pris dans le Conseil d'État, on court risque de rendre publiques les propositions qu'on leur fait, ou de les offenser, s'ils remarquent qu'on traite une partie des choses qu'on a à proposer par eux, et une autre par une autre voie.

Le Conseil de Castille ne se mêlant que du gouvernement intérieur de ce Royaume et de l'administration de la justice, il paroît inutile d'en parler ici. Je dirai seulement en général que la maxime de ce Conseil est d'augmenter son autorité aux dépens de celle du Roi, que ce prince le remarque, y est sensible, et qu'il songera peut-être, dans des temps plus favorables, à réduire ce Conseil à de justes bornes.

On rapportoit anciennement dans le Conseil d'État toutes les affaires qui regardoient les étrangers, et ce Conseil étoit autorisé à dire son sentiment de lui-même, par voie de consulte et de représentation, sur les choses sur lesquelles on ne le lui demandoit pas. Il a conservé toujours les mêmes prétentions, mais il en fait un usage plus modéré et ne sert présentement qu'à autoriser auprès des peuples et des étrangers les résolutions que Sa Majesté Catholique est obligée de prendre.

Il conserve cependant beaucoup de prérogatives, et on lui en a laissé par rapport aux ministres étrangers, qui pourroient jeter cette cour dans beaucoup de difficultés. On le verra dans la copie du décret que je joins ici.

Les places de conseiller d'État sont ce qu'il y a de plus honorable dans cette cour. Elles sont toujours occupées par les personnes de la plus grande distinction. C'étoit la récompense des vice-royautés et des ambassades. Ceux qui les remplissent présentement sont :

Le marquis de Manzera. — Il n'assiste plus au Conseil à cause de son extrême vieillesse.

Le comte de Frigiliana. — On a parlé de lui à l'article des conseillers du *Despacho*.

Le duc de Montalto. — Il passe pour un des plus sages du Conseil, et pour affectionné au Roi et au gouvernement présent. Il étoit autrefois du Conseil du Cabinet, et quoique il en ait été exclus, il ne laisse pas de conserver beaucoup de considération.

Le comte de Monterey. — Il est fort vieux, et quoique sa vieillesse ne l'empêche pas d'agir, il a peu de crédit et de considération. Il s'est avisé depuis un an de prendre l'ordre de prêtrise et a obtenu les dispenses nécessaires pour cela, quoique il ne sache pas un mot de latin. On croyoit qu'il avoit en vue l'archevêché de Tolède.

Le duc de Medina Sidonia. — On a parlé de lui à l'article des conseillers du *Despacho*.

Le cardinal del Giudice. — Ce cardinal de Giudice est Grand Inquisiteur et aspiroit vraisemblablement à être premier ministre, quand il a pris le parti de venir en cette cour ; mais, ou il ne la connoissoit pas bien, ou il n'a pas gagné à s'y faire connoître. C'est un prélat qui a de l'esprit, du savoir et un grand usage du monde ; mais avec toutes ses qualités il n'a pu empêcher que les Espagnols ne le regardassent avec jalousie, que la plupart de ses compatriotes ne fussent mécontens de lui, et que la cour ne le soupçonnât de préférer les avantages de la cour de Rome à ceux de l'Espagne, de sorte qu'il est demeuré sans confiance, et par conséquent sans autorité, et avec la seule considération que lui donne la place de Grand Inquisiteur. Il paroît que cela ne lui suffit pas, qu'il profitera de la première occasion qu'il aura de se retirer, et qu'il ne reviendra plus.

Ce cardinal est en apparence assez bien avec la princesse des Ursins, mais je ne crois pas que cela passe les démonstrations extérieures.

Le comte de San Istevan. — Le comte de San Istevan est majordome major de la Reine. C'est un vieux seigneur qui a été dans les principaux emplois, mais à qui la vieillesse n'a

laissé qu'une santé assez vigoureuse pour faire les fonctions extérieures de ses charges, la foiblesse qui la suit ordinairement étant toute tombée sur l'esprit.

Le marquis de Castel Rodrigo. — Le marquis de Castel Rodrigo, grand écuyer, est milanois, de la maison Homodey. Il est devenu Grand d'Espagne par sa femme et a eu la charge de grand écuyer par le moyen de son argent, à la faveur des conjonctures difficiles où l'Espagne se trouvoit pour lors. C'est un courtisan habile et attentif, et il a assez d'esprit et de connoissance pour bien remplir la place qu'il occupe dans le Conseil d'État. Il ménage les ministres de France et recherche leur amitié, plutôt pour se servir d'eux dans ses affaires que pour les servir dans les leurs.

Le duc d'Escalonne a été vice-roi de Naples et est présentement mayordome mayor du Roi. Il passe pour un homme savant. Le Roi d'Espagne lui destinoit l'archevêché de Tolède, mais il l'a refusé. Il est attaché de bonne foi au Roi.

Le marquis de Bedmar. — On a parlé de lui dans l'article des conseillers du cabinet.

Le duc d'Arcos [1]. — Le duc d'Arcos, frère aîné de la duchesse d'Albe, a de l'esprit et des connoissances, mais, ou il ne pense pas comme les autres hommes, ou il ne fait pas le même usage qu'eux de ses connoissances. Il n'aime pas la cour et n'y est pas aimé ; on n'y a jamais été content de lui, et vraisemblablement cela ne changera pas.

Le duc de Montellano. — Le duc de Montellano a été l'homme de toute cette cour le plus agréable à la Reine d'Espagne, de qui il étoit mayordome mayor, et qui, de simple gentilhomme, l'a fait ce qu'il est. Il seroit peut-être encore plus élevé, s'il ne s'étoit attaqué à la princesse des Ursins. Il a

1. Don Joachin Ponce de Leon, Lencastre y Cardenas, VIIe duc d'Arcos, duc d'Aveiro et de Maceda, marquis de Zahara, titulaire de six grandesses, dont l'une, celle d'Arcos, remontait à l'an 1440, commandeur de l'ordre de Calatrava, gentilhomme de la Chambre du Roi. Il fut capitaine général des côtes d'Andalousie en 1698, puis, en 1705, vice-roi de Valence. Il devint conseiller au Conseil d'État le 20 février 1706 et mourut à Madrid le 18 mars 1729. (Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 132 ; — Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VIII, p. 136, n. 2; édit. Chéruel, t. XVIII, p. 113 et 129.)

été victime des mouvemens qu'il s'est donné contre elle, et il ne lui reste plus que les entrées de la charge de mayordome mayor et la place de conseiller d'État. C'est un homme d'esprit, qui a du goût pour les belles lettres et les sciences. Il a été président de Castille, mais tandis que les choses seront dans l'état où elles sont, il ne sera plus rien.

Le marquis de Canales. — Le marquis de Canales fait les fonctions de grand maître d'artillerie. C'est une créature de M. Orry. Il est fort au-dessous, par son mérite, des postes qu'il occupe.

Le duc de Juvenasso[1]. — Le duc de Juvenasso est frère du cardinal del Giudice. C'est un homme qui est depuis longtems dans les affaires, plus capable de les embarrasser que de les décider. Il arrive rarement qu'il soit de l'avis des autres, encore plus rarement que les autres veuillent suivre le sien, qui a toujours quelque chose d'extraordinaire et de particulier. Lui et le comte de Frigiliana sont les deux hommes de cette cour qui se sont le plus ouvertement et le plus constamment opposés aux François.

D. Manuel de Vadillo[2]. — D. Manuel de Vadillo est secrétaire du Conseil d'État. C'est lui qui en met par écrit les résolutions, et qui, après, leur donne la forme convenable, en dresse et signe les expéditions. Quoique ce poste soit fort considérable, D. Manuel de Vadillo est par son mérite fort au-dessus de cet emploi. Mais ces incommodités qui l'empêchèrent d'accepter la charge de secrétaire d'État, quand on l'ôta au marquis de Rivas, ne lui permettroient pas de l'accepter, quand elle viendroit à vaquer. Il est personnellement attaché au Roi, entend fort bien les affaires, les traite avec douceur et les expédie avec promptitude.

1. Domenico del Giudice, duc de Giovenazzo. Voir t. I, p. 512-514.

2. D. Manuel de Vadillo y Velasco remplissait dès 1701 les fonctions de « second officier du *Despacho Universal* ». (*Gazette de France*, 1701, p. 365, de Madrid, le 14 juillet.) En avril 1714 il fut nommé secrétaire du *Despacho*, pour les départements d'État et de justice. Ces fonctions lui furent retirées, sous l'influence d'Alberoni, en janvier 1717, et il fut réduit à la simple charge de conseiller de la Chambre des Indes. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXXIX, fol. 109; — t. CCLVII, fol. 24, v°; — Saint-Philippe, *Mémoires*, t. III, p. 84 et 190.)

Je ne parlerai point en détail de ceux qui composent les autres Conseils, comme celui de guerre, celui des finances et celui des Indes, la plupart de ces places étant remplies par des gens qui n'ont aucun accès à la cour et avec lesquels on n'a presque point de commerce. Je ne connois particulièrement parmi eux que D. Bernardo Tinajero [1]. Il est secrétaire du Conseil des Indes, dans lequel il s'est acquis par sa capacité, par son application continuelle et par sa fermeté, une très grande autorité. Il a toujours été fort uni avec les François, et cette union, que ses envieux ont mal interprétée, a peut-être empêché que le Roi d'Espagne ne prît en lui toute la confiance qu'il mérite. C'est l'homme du Royaume qui est le plus capable d'affaires et qui pense le mieux. Il est nécessaire de cultiver son amitié, moins pour les services qu'il pourra rendre dans l'état où sont les choses, qu'en reconnoissance de la bonne volonté qu'il a toujours témoignée.

1. D. Bernardo Tinajero devint secrétaire d'État pour la Marine et les Indes, mais il fut disgracié dès le mois de mai 1715. Il est signalé dans la correspondance comme très patriote et en même temps très favorable à la France. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXXXIX, fol. 131, v°; — t. CCXL, fol. 90, v°; fol. 97; fol. 117, v°.)

XXVII

LE MARQUIS DE BRANCAS

1713-1714

Le marquis de Brancas avait demandé lui-même l'ambassade d'Espagne, en invoquant les nombreuses « habitudes » qu'il avait à Madrid, où il avait longtemps séjourné [1]. Il était alors gouverneur de Girone, depuis le 12 février 1711, et la façon dont il avait soutenu pendant huit mois le blocus mis devant cette place en 1712, lui avait valu, le 13 janvier 1713, le collier de la Toison d'or [2].

Jusqu'alors il n'avait servi que dans la carrière des armes. Né en janvier 1672, Louis de Brancas, des comtes de Forcalquier, marquis de Céreste, dit le marquis de Brancas, était entré dans les mousquetaires dès 1689.

En 1692 il était passé dans la marine, pour rentrer, sept ans plus tard, dans l'armée de terre. Fait brigadier en juin 1702, en récompense de sa belle conduite au siège de Kaiserswerth [3], il avait été envoyé en Espagne, où il assista aux sièges de Gibraltar et de Barcelone; en 1707, il guerroya sur les frontières de Portugal; en 1708, il commandait un camp volant en Estremadure [4]. Créé successivement commandeur de l'ordre de Saint-Louis et lieutenant général, il servait à l'armée de Roussillon, lorsque lui fut confiée la garde de Girone [5].

M. de Bonnac demandait son rappel. La requête du marquis de Brancas fut admise, et Louis XIV le désigna comme son ambassadeur en Espagne le 15 juin 1713 [6]. On ne lui envoya pas d'instructions pro-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXII, fol. 61 (Brancas à Torcy, Girone, 25 mai 1713).
2. Pinedo y Salazar. *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, I, 479-481.
3. *Gazette de France*, 1702, p. 216 et 276, de Paris, le 6 mai et le 10 juin.
4. *Gazette de France*, 1708, p. 187, de Madrid, le 3 avril.
5. Pour plus de détails, voir Moréri, *Dict. histor.*, s. v. Brancacio.
6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXII, fol. 164.

prement dites ; elles lui furent données en réalité par quatre lettres que nous publions, en date des 28 août, 24 septembre, 9 et 19 octobre 1713. Dans leur ensemble, ces dépêches lui ordonnent de hâter son voyage à Madrid. Aussitôt arrivé, le principal, presque l'unique objet de ses négociations, sera de presser la signature et la ratification, par Philippe V, des traités convenus déjà en son nom par son aïeul avec la Savoie, le Portugal et la Hollande. Les lenteurs de Philippe commençaient à impatienter Louis XIV, qui s'était fait garant de son acceptation. Le roi d'Espagne demandait, discutait des modifications de détail. Pourtant, le traité avec le duc de Savoie fut signé avant que M. de Brancas arrivât à Madrid. Mais où les pourparlers traînaient en longueur, c'était en Hollande et les Anglais s'étonnaient du peu d'empressement du Roi Catholique. Ce qui arrêta tout, au moment du départ de notre ambassadeur, c'était la prétention d'obtenir pour Mme des Ursins une principauté indépendante dans les Flandres. Ces provinces étaient, de par les stipulations des alliés, destinées à l'Empereur, et les Hollandais ne voulaient promettre que leurs bons offices auprès de lui pour la cession de cette principauté. Dans chaque lettre, on sent croître l'irritation de Louis XIV en présence de la ténacité de son petit-fils sur ce point, et dans la dernière, il déclare, d'un ton déjà menaçant, que Mme des Ursins devra se contenter du comté de Chiny ou n'aura rien.

Sans entrer dans le *Despacho*, l'ambassadeur s'efforcera de s'acquérir auprès du gouvernement une influence analogue à celle qu'avaient précédemmeut exercée, sous Charles II, les ministres de l'Empereur. En même temps, comme Mme des Ursins et Orry, l'instrument brutal de ses volontés, détiennent tout pouvoir, il devra faire en sorte de demeurer avec eux en bonne intelligence.

Ce fut le contraire qui arriva. Soupçonné d'attachement au duc d'Orléans et chargé des instructions que l'on vient d'indiquer sur la question de la principauté de Mme des Ursins, M. de Brancas ne put réussir à gagner la confiance de la cour de Madrid.

Désireux de venir en France mettre ordre à ses affaires avant de se rendre à son poste, M. de Brancas venait de quitter Girone, lorsqu'y parvint la première lettre du roi, lui ordonnant de gagner Madrid en toute diligence. Cette dépêche ne l'ayant pas rejoint, il en résulta un assez grand retard, et l'ambassadeur n'arriva auprès de LL. MM. CC. que le 27 octobre (1713). Il entra aussitôt en fonctions[1], et dès le premier novembre il avait déjà traité de l'abandon de la garantie que Philippe réclamait des Hollandais pour la principauté de Mme des

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXVI, fol. 208 (Brancas à Louis XIV, Madrid, 29 octobre 1713).

Ursins[1]. C'en était assez pour lui attirer l'inimitié de la *camarera mayor*, qui voulait cette principauté de toute la force de son ambition sans scrupules et qui avait pris assez d'empire sur le roi pour qu'il risquât de compromettre la paix à la seule fin de lui complaire.

De ce fait, Brancas se trouva tenu à l'écart, en butte au mauvais vouloir de la princesse et d'Orry. Sa haine manifeste contre ce dernier lui attira la confiance des mécontents espagnols, avec lesquels on l'accusa d'intelligence; aussi sa position à Madrid devint-elle rapidement intolérable. C'était Orry qu'il accusait de l'avoir desservi auprès de la princesse. Il reprochait à celle-ci de ne pas le laisser pénétrer auprès de la Reine Marie-Louise dont la maladie s'aggravait de jour en jour. Ce n'était pas à de pareils « dégoûts » qu'il s'était attendu, après avoir servi si longtemps en Espagne, après avoir sauvé Girone[2]. Tous ces griefs, et bien d'autres encore, il eût voulu les exposer à Louis XIV même, et de vive voix, car le secret de sa correspondance était impudemment violé. Dès janvier 1714, il demanda un congé pour venir en France parler au roi, sous prétexte d'affaires privées à régler.

Ce ne fut qu'au mois de mars que ce congé lui fut accordé, mais il ne savait pas qu'il devait être définitif, que Philippe V, entièrement livré à Mme des Ursins depuis la mort de la Reine[3], avait lui-même demandé son rappel, et lorsque avant son départ il fut reçu en audience par le souverain, celui-ci l'accueillit avec une bonté qui ne lui laissa rien soupçonner[4]. Mais, derrière lui, ses ennemis laissèrent libre carrière à leur malveillance. « Le déchaînement est grand au « Palais contre M. le marquis de Brancas, écrivait Pachau. On ne « l'accuse que d'avoir voulu soulever les Espagnols contre le Roi leur « maître, et d'avoir tenu des discours très injurieux de Sa Majesté « Catholique. De telles accusations ne lui feront pas grand tort. Elles « sont trop éloignées de la vraisemblance[5]. »

Parti de Madrid le 31 mars 1714, M. de Brancas devait y revenir, avec le même titre d'ambassadeur extraordinaire, en 1728. En son

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXIV, fol. 2 (Brancas à Louis XIV, Madrid 1er nov. 1713).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXIX, fol. 130-135 (Mémoire justificatif de Brancas à Louis XIV).

3. Marie-Louise était morte le 14 février (1714).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXIX, fol. 130-135 (Mémoire déjà cité). — On consultera sur l'ambassade de M. de Brancas à Madrid, l'ouvrage de M. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. I, liv. IV, ch. IV et V; et le livre de M. le marquis de Courcy, *l'Espagne après la paix d'Utrecht*, liv. I, ch. III-VII; liv. II, ch. I-III.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXIX, fol. 107 (Pachau à Torcy, Madrid, 16 avril 1714).

absence et jusqu'à l'arrivée de son successeur, le duc de Saint-Aignan, l'ambassade fut gérée par un secrétaire que M. de Torcy avait fait revenir d'Angleterre et dont il faisait grand cas, M. Pachau[1].

LETTRES SERVANT D'INSTRUCTION AU MARQUIS DE BRANCAS

I

LOUIS XIV AU MARQUIS DE BRANCAS

Correspondance d'Espagne, t. CCXXVI, fol. 39-41.

Le 28e août 1713, à Marly.

Monsieur le marquis de Brancas. L'état présent des affaires et le bien de mon service demandent que vous vous rendiez incessamment à Madrid pour y exercer les fonctions de mon ambassadeur, dont je vous ai donné le titre, il y a déjà quelque temps. Vous serez instruit par le sieur de Bonnac, mon envoyé extraordinaire auprès du Roi d'Espagne, des ordres que je lui ai donnés en dernier lieu, et comme l'état de sa santé l'oblige à revenir dans mon Royaume, vous exécuterez en sa place ce qu'il n'aura pu faire avant son départ.

Vous verrez par les dernières dépêches que je lui ai écrites que les affaires les plus pressantes sont de porter le Roi mon petit-fils à conclure enfin la paix avec le Roi de Portugal, avec le duc de Savoye et avec les Hollandois. Les traités en sont bien avancés, et la guerre étant aussi onéreuse qu'elle l'est à l'Espagne, il y a lieu de s'étonner que la paix soit suspendue par des difficultés aussi peu considérables que celles qui l'arrêtent encore. Vous n'oublierez donc rien pour les surmonter et si vous y réussissez, comme je l'espère, vous rendrez au Roi mon petit-fils un service très utile.

Le traité de Savoye avoit été signé à Utrecht; les ratifications devoient en être expédiées et échangées sans aucune difficulté.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXII, fol. 164 (Note du temps : « Il avoit pour secrétaire le sieur Pachau, que l'on avoit tiré de l'Académie Politique... »; — t. CCXXVI, fol. 187 (Torcy à Brancas, Versailles, 19 oct. 1713).

Toutefois le Roi d'Espagne a changé plusieurs articles du traité et donné par ce moyen au duc de Savoye un sujet très légitime de se plaindre[1]. La Reine d'Angleterre paroit également blessée de cette variation, et l'on m'assure quelle refusera de ratifier le traité qu'elle a fait avec le Roi Catholique[2], jusqu'à ce que les changemens apportés au traité de Savoye soient réparés.

Elle se plaint aussi du peu d'égards qu'il a pour les instances qu'elle a faites en faveur du Portugal. Ainsi les princes nouvellement réconciliés avec l'Espagne ou sur le point de rentrer en amitié avecelle, s'aliènent de ses intérêts, pendant qu'elle fait naître des difficultés aux traités qui restent encore à conclure.

Celui de la paix à faire avec la Hollande est le principal. Je ne sais pas bien certainement si la conclusion en est arrêtée par d'autres raisons que par la condition de la souveraineté qu'il faut établir en faveur de la princesse des Ursins, mais je sais que, de quelque manière que ce soit, il est d'une extrême importance au Roi d'Espagne d'achever au plus tôt ce traité.

L'incertitude où il laisse les affaires peut renouveler le feu de la guerre dans toute l'Europe. Il s'en faut beaucoup qu'il soit en état de la soutenir, puisqu'il ne peut réduire une seule ville rebelle dans son Royaume[3], et que pour la soumettre à son obéissance, il me demande des secours qu'il m'est impossible de lui donner.

Ces affaires sont d'une telle importance qu'il est absolument nécessaire que, sans perte de temps, vous vous rendiez à Madrid pour les traiter. Vous connoissez parfaitement cette cour et vous savez mieux que personne de quelle manière vous devez vous y conduire. Je laisse donc à votre prudence d'employer la douceur et les ménagemens, quand vous croirez qu'ils conviendront, et de parler fortement quand le bien des affaires et l'intérêt même du Roi mon petit-fils le demande-

1. Le traité entre Philippe V et Victor-Amédée fut signé à Utrecht le 13 août 1713. (Du Mont. *Corps diplomatique*, t. VIII, partie I, p. 401.)

2. Le traité entre Philippe V et la reine Anne, signé à Utrecht le 2-13 juillet 1713, fut ratifié le 31 juillet-12 août par la reine d'Angleterre. (Du Mont. *Corps diplom.*, t. VIII, partie I, p. 393.)

3. Allusion à Barcelone, qui ne fut reprise que le 11 septembre 1714, avec l'aide de Berwick.

ront. Je l'ai soutenu pendant tout le cours d'une guerre très longue et très difficile; il me seroit fâcheux de l'abandonner, lorsque les principales Puissances de l'Europe sont convenues avec moi de le reconnoître comme légitime Roi d'Espagne, et qu'il ne tient qu'à lui de conclure les mêmes traités que j'ai signés avec elles; mais il ne seroit pas juste de faire périr mes sujets pour satisfaire au seul entêtement de la cour de Madrid et de m'exposer à voir la guerre plus vive que jamais et l'Archiduc soutenu par les mêmes alliés qui ont assisté pendant treize ans la maison d'Autriche, parce que le Roi mon petit-fils refuse de satisfaire aux engagemens qu'il a pris et parce qu'il persiste trop opiniâtrement dans les demandes qu'il a formées.

Je sais qu'il faut beaucoup de prudence pour exécuter les ordres que je vous donne, mais je suis persuadé que vous répondrez à la bonne opinion que j'ai de vous et qui m'engage à vous choisir pour un emploi aussi important que celui que je vous confie.

Si les affaires pressoient moins, je vous permettrois de venir ici apprendre de moi-même mes intentions et recevoir mes ordres, mais il faut que vous vous rendiez présentement à Madrid sans perdre de temps, et lorsque l'agitation des affaires présentes sera calmé, je vous permettrai de vous rendre auprès de moi pour me rendre compte de ce que vous aurez fait et pour donner ordre à vos affaires domestiques.

J'envoyerai cependant au sieur de Bonnac les lettres que j'écrirai au Roi et à la Reine d'Espagne en créance pour vous. Sur ce, etc.

II

LOUIS XIV AU MARQUIS DE BRANCAS

Correspondance d'Espagne, t. CCXXVI, fol. 114-117. Minute.

24e septembre 1713, à Fontainebleau.

Monsieur le marquis de Brancas. La lettre que je vous écrivis le 28e du mois dernier est arrivée à Gironne depuis votre

départ de cette ville, et le paquet a été renvoyé à Paris, sans avoir été remis entre vos mains. Ainsi vous n'aurez pu exécuter les ordres que je vous donnois de passer incessamment à Madrid, où le bien de mon service demandoit votre présence.

J'ai vu par votre lettre, que vous avez écrite le 19e de ce mois, qu'ayant su mes intentions, vous attendiez mes ordres dans le comtat d'Avignon, et je ne perds point de temps à vous confirmer ceux que je vous donnai, il y a bientôt un mois, de passer incessamment à la cour d'Espagne. Vous en verrez les motifs par la lettre que je vous écrivois alors et que je vous renvoye par le même courrier que vous avez dépêché.

Il est arrivé, depuis, quelque changement dans la négociation des traités de paix que le Roi d'Espagne n'avoit pas encore conclus.

Les ratifications de celui de Savoye ont été échangées, parce que le duc de Savoye, connoissant l'intérêt qu'il a de se mettre incessamment en possession de la Sicile, a consenti généralement à tout ce que le Roi d'Espagne lui a proposé, et qu'il a mieux aimé se soumettre à quelques conditions onéreuses que de retarder l'exécution du traité.

Ceux de paix et de commerce entre l'Espagne et la République de Hollande ne sont pas encore terminés[1]. Les plénipotentiaires de cette couronne espèrent que toutes les difficultés en seront incessamment réglées, mais celle qui regarde la souveraineté de la princesse des Ursins ne l'est pas encore. On avoit proposé d'établir cette souveraineté sur le comté de Chiny[2]. L'Électeur de Bavière, qui le possède présentement, comme faisant partie du duché de Luxembourg, ne s'éloignoit pas de consentir au démembrement. Il a cependant fait représenter à Madrid le préjudice que cette disposition lui causeroit; et comme

1. Ce traité ne fut signé, à Utrecht, que le 26 juin 1714. (Du Mont. *Corps diplomatique*, t. VIII, partie I, p. 427.)

2. Chiny est aujourd'hui une petite ville du Luxembourg belge, d'un millier d'habitants environ. Le comté de Chiny était assez étendu et comptait comme villes principales, outre Chiny sa capitale, Herbemont, Neufchâtel, Virton, Marville en partie, Montmédy, Orval, Yvoi et Orchemont. Le comté de Chiny avait été vendu en 1364 à Wenceslas, premier duc de Luxembourg. — V. Moréri, *Dict. histor.*, s. v. Chiny.

la princesse des Ursins croyoit elle-même que cette terre ne seroit pas assez considérable pour former une souveraineté, les ordres ont été envoyés aux plénipotentiaires d'Espagne de la demander ailleurs, et ces ordres sont arrivés dans le temps précisément que le traité paroissoit en état d'être signé.

L'Électeur de Bavière s'est rendu plus difficile, depuis qu'il a vu le succès des représentations qu'il avoit faites à Madrid. Il ne veut plus consentir à céder dès à présent le comté de Chiny. Il propose seulement qu'il soit remis à la paix à la princesse des Ursins et qu'en attendant elle jouisse en souveraineté des terres de Binch[1] et de Marimont[2], qu'elle rendra dans le temps que le comté de Chiny sera remis entre ses mains. On attend les réponses d'Espagne, et cet article se peut considérer présentement comme le seul qui retarde la paix entre cette couronne et les Provinces-Unies.

Je souhaite les avantages de la princesse des Ursins, et je n'ai rien oublié pour les lui procurer. Vous devez l'en assurer en toutes occasions. Je laisse au reste à sa prudence et à son zèle pour le service du Roi d'Espagne, d'examiner et de régler ce qu'elle doit faire pour ne pas retarder un bien aussi grand et aussi nécessaire pour cette monarchie que le bien de la paix.

Celle de Portugal est encore au même état que je vous le marquois par ma lettre du 28e août. La Reine de la Grande-Bretagne en presse la conclusion et se plaint du peu d'égards que l'Espagne témoigne en cette occasion pour ses offices.

Il y avoit lieu de croire, avant que le marquis de Monteleon[3] soit passé en Hollande, que l'Espagne et l'Angleterre pourroient prendre ensemble des liaisons secrètes par rapport au

1. Binche, province de Hainaut (Belgique).

2. Mariemont-Saint-Arthur, hameau de la province de Hainaut (Belgique), situé, comme Binche, entre Mons et Charleroi.

3. D. Isidoro Casado, envoyé de Philippe V auprès du duc de Mantoue, fut créé par le roi marquis de Monteleon, lors de son rappel, en 1704. Il remplit de 1705 à 1711 les fonctions d'envoyé d'Espagne à Gênes, et, vers la fin de 1711, il fut désigné pour être le troisième des plénipotentiaires d'Espagne à Utrecht. Il était à Paris lorsque Philippe V lui donna l'ordre de passer en Angleterre, et quoique n'ayant pas le titre d'ambassadeur, il y fut reçu avec solennité et présenté à la reine Anne le 25 décembre 1712. Dans le courant de l'année suivante il se rendit enfin à Utrecht. En 1714 il passa de nouveau en Angleterre, avec le titre d'ambassadeur cette fois, et il y demeura jusqu'en 1718. Cette même année son fils fut arrêté en France, à

commerce. L'intelligence qui se renouoit entre ces deux couronnes paroissoit vive; mais depuis, les choses ont changé. Les Anglois se plaignent aujourd'hui du conseil d'Espagne; ils ont mauvaise opinion de sa bonne foi, depuis qu'il a changé dans la ratification du traité de Savoye quelques-unes des conditions portées dans le traité signé à Utrecht entre les plénipotentiaires de part et d'autre. Ces variations, le retardement de la paix de Portugal, les difficultés que les Espagnols apportent encore au traité de commerce avec l'Angleterre, ne contribueront pas beaucoup à l'union des deux nations; mais l'essentiel présentement est que les traités de paix s'achèvent, et je crois que vous trouverez le Roi d'Espagne persuadé de cette vérité, nonobstant les retardemens que ses ministres apportent encore à leur conclusion.

Je pourrois vous ordonner de lui porter des plaintes des discours que le duc d'Ossone a tenus en Hollande; mais comme je suis assuré qu'il a parlé sans ordre, je ne relèverai point ce qu'il a dit au Pensionnaire[1] et à plusieurs autres membres de cette République, pour leur persuader qu'il convenoit à l'intérêt général de l'Europe d'agrandir l'Espagne à mes dépens. On prétend même qu'il en a donné quelques mémoires signés de lui; mais ils n'ont servi qu'à faire voir sa légèreté, et qui que ce soit n'a pu croire que le Roi mon petit-fils, ni les gens sensés et reconnoissans parmi les Espagnols eussent formé de pareilles idées. Vous n'en parlerez donc pas et je ne vous en écris que pour vous informer de ce que j'en ai appris, en cas que vous en entendiez parler.

J'ai eu soin d'instruire le Roi d'Espagne de quelques propo-

Poitiers, porteur de papiers compromettants du prince de Cellamare. En 1722, en vue de négociations à poursuivre en faveur de l'infant D. Carlos, le marquis de Monteleon reçut le titre d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Italie, avec mission de se rendre auparavant à Londres et à Paris pour y prendre langue. Il était en France en 1725 lorsque eut lieu le renvoi de l'Infante et il dut alors se retirer en Espagne (*Correspondance d'Espagne*, t. CLII, fol. 74; — t. CCXLI, fol. 194; — t. CCCXXXV, fol. 73,295; — t. CCCXXXVI, fol. 97-129, 391-400, 403,406 v°; — t. CCCXL, fol. 187. — *Gazette de France*, 1704, p. 237, de Versailles, le 16 mai. — Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, II, 282, 286, 408; III, 90-92, 96. — *Journal* de Dangeau, X, 32; XIV, 24, 68, 232, 275, 287, 360; XV, 16, 261, 280; XVII, 409, 419, 427.)

[1] Heinsius.

sitions générales que l'Électeur Palatin[1] m'avoit faites pour entamer une négociation de paix. J'ai répondu que je la souhaitois et que je traiterois avec plaisir lorsque l'Archiduc auroit donné ses pouvoirs. Quoique le temps soit plus que suffisant pour avoir des réponses précises de la cour de Vienne, elles ne sont pas cependant encore arrivées et l'Archiduc paroît plus opiniâtre que jamais à continuer la guerre, nonobstant les difficultés qu'il trouve à la soutenir et les malheurs dont ses pays héréditaires et le lieu même de sa résidence sont affligés par l'augmentation de la peste.

Voilà l'état où sont les affaires depuis la lettre que je vous écrivis le 28e d'août et que je vous renvoye avec cette dépêche. Je persiste dans la résolution que j'avois prise alors de vous permettre de venir à Paris donner ordre à vos affaires particulières, après que vous aurez passé quelques mois à Madrid, où le bien de mon service demande votre présence. Le sieur de Bonnac aura soin de vous informer des ordres que je lui ai donnés, qui se rapportent tous à ce que je vous écris. Sur ce, etc.

III

TORCY AU MARQUIS DE BRANCAS

Correspondance d'Espagne, t. CCXXVI, fol. 158-161. Minute.

A Fontainebleau, le 9e octobre 1713.

J'aurois bien souhaité de pouvoir satisfaire aux éclaircissemens que vous demandez, et que le service du Roi vous eût permis de passer ici avant que d'aller en Espagne; mais la mauvaise santé de M. de Bonnac l'obligeant nécessairement de revenir, vous verrez, Monsieur, par la communication qu'il vous donnera de l'état des affaires et des ordres que le Roi lui envoye, qu'il est absolument nécessaire qu'il y ait à Madrid un ministre de Sa Majesté pour les exécuter.

1. Johann-Wilhelm de Neubourg, né le 19 avril 1658, Électeur Palatin, succédant à son père Philipp-Wilhelm, le 2 septembre 1690, mort le 18 juin 1716. (Cf. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XIV, p. 314, s. v. Johann-Wilhelm.)

Ce ne sera pas en entrant dans le *Despacho* que vous le pourrez faire. L'assistance d'un ambassadeur de France aux Conseils du Roi d'Espagne exciteroit la jalousie de toute l'Europe. L'on ne manqueroit pas de dire plus que jamais que la France a toujours gouverné et qu'elle gouverne encore l'Espagne.

Mais en vérité, Monsieur, il ne faut pas faire les glorieux, puisqu'il est vrai que, quand le Roi prétendroit faire assister son ministre au *Despacho* et que Sa Majesté ne seroit pas retenue par la considération de l'ombrage que toute l'Europe en concevroit, la cour de Madrid ne l'offriroit, ni ne l'accorderoit, si Sa Majesté jugeoit à propos de le demander.

Les ministres de l'Empereur ont eu beaucoup de crédit à Madrid en de certains temps [1]. Ils y ont été fort consultés, suivant les conjonctures, mais je ne me souviens pas qu'ils aient jamais eu entrée dans le Conseil, et certainement ils n'en avoient pas au *Despacho*, qui se passoit alors entre le Roi d'Espagne, le premier ministre et le secrétaire du *Despacho universal*.

L'intention du Roi sur cet article est que vous ne demandiez point d'entrée dans le *Despacho*, et que vous ne l'acceptiez point si elle vous étoit offerte, ce qui, certainement ne sera pas.

Quant à l'article de Madame la princesse des Ursins, Sa Majesté connoît et voit avec plaisir le crédit qu'elle a auprès du Roi et de la Reine d'Espagne. Elle est persuadée qu'il ne sera jamais employé que pour fortifier l'union et la bonne correspondance entre elle et Leurs Majestés Catholiques. Elle ne doute pas aussi que Madame des Ursins ne facilite plus que personne le succès des affaires dont vous serez chargé, et, par conséquent, que le moyen le plus sûr de réussir ne soit de vous adresser à elle le plus qu'il vous sera possible.

Vous agirez donc d'un parfait concert avec elle, la regardant comme une bonne Françoise, remplie de zèle pour la maison royale et particulièrement attachée à la personnne de Sa Majesté.

Il ne convient pas qu'elle vous donne d'ordre précis sur le traitement d'Altesse, mais tout ce que vous ferez de vous-même pour vous concilier Madame des Ursins, sera bien fait, et je

[1] Surtout sous Charles II.

crois, Monsieur, que vous jugerez qu'il ne faut pas aliéner pour des bagatelles les gens dont on a besoin pour les affaires les plus importantes.

Vous savez que la réputation d'Orry n'est pas fort bonne. S'il servoit bien le Roi d'Espagne, on pourroit lui passer ses défauts essentiels ; mais malheureusement il ne paroît pas plus de solidité dans les projets qu'il forme présentement, et dont on ne voit encore nulle exécution, que dans ceux qu'il avoit formés lors de son premier voyage. Je crois que sa considération n'est pas diminuée auprès de LL. MM. CC. Ainsi, Monsieur, vous devez considérer en lui l'homme qu'elles employent, en qui elles ont confiance, et comme vous n'avez de différend particulier avec personne, il sera de votre sagesse de vous servir de tous ceux qui pourront aider au succès des ordres que le Roi vous donnera.

Je vous envoyerai incessamment un mémoire sur le cérémonial, mais il y aura peut-être des changemens à faire, dont M. de Bonnac pourra vous instruire, et vous le serez bientôt par vous-même de plusieurs circonstances que l'on ignore peut-être encore ici.

Lorsque vous aurez une première audience particulière du Roi et de la Reine d'Espagne, vous rendrez, Monsieur, à LL. MM. CC. les lettres de la main du Roi. Celles de la secrétairerie doivent être réservées pour le jour de l'audience publique, comme vous en avez parfaitement bien jugé.

M. de Bonnac pourra vous laisser son chiffre en partant, et je vous en envoyerai d'autres le plus tôt qu'il sera possible.

Madame votre mère [1] m'ayant demandé un secrétaire pour vous, Monsieur, je vous envoyerai incessamment le sieur Pachau, dont je suis persuadé que vous serez content. M. le duc d'Aumont [2] qui l'avoit emmené avec lui à Londres, en a été très satisfait et je l'attends au premier jour, pour le faire

1. Dorothée de Cheilus de Saint-Jean, femme de Henri de Brancas de Forcalquier, marquis de Céreste.

2. Louis d'Aumont, marquis de Villequier, né le 19 juillet 1667, duc d'Aumont en mars 1704 à la mort de son père, ambassadeur en Angleterre en 1713, mort le 6 avril 1723. (Voir *Saint-Simon*, édit. de Boislisle, t. I, p. 257, n. 5.)

partir pour Madrid. Vous ne le trouverez point neuf dans les affaires. Je lui donnerai vos chiffres, qu'il aura l'honneur de vous remettre.

Il faut, s'il vous plaît, que toutes vos lettres soient écrites directement au Roi. Vous me les adresserez, et les ordres contenus dans les réponses seront donnés au nom de Sa Majesté. C'est l'usage et l'ordre qu'elle a établi dans les Affaires Étrangères. Vous y acquerrez bientôt, Monsieur, toutes les connoissances qui peuvent vous manquer par le défaut d'usage ; mais vous avez déjà les principales, et ce qui est encore à estimer davantage, vous possédez les qualités essentielles pour bien servir. Il y a longtemps que j'en ai jugé ainsi ; je suis persuadé que chaque jour me confirmera dans mon opinion...

IV

LOUIS XIV AU MARQUIS DE BRANCAS

Correspondance d'Espagne, t. CCXXVI, fol. 188-190. Minute.

19 octobre 1713, à Versailles.

Monsieur le marquis de Brancas. Je ne doute pas que vous ne soyez présentement à Madrid, et comme le sieur de Bonnac vous aura communiqué les derniers ordres que je lui ai donnés, je compte que vous êtes en état de les suivre et d'en avancer l'exécution.

L'affaire la plus pressante est celle qui regarde la souveraineté de la princesse des Ursins. Cet article seul forme présentement un obstacle invincible à la paix entre le Roi d'Espagne et la République d'Hollande. Le duc d'Ossone, abusé par les conseils de ceux qui ont intérêt à retarder la conclusion de cette paix, s'est flatté d'obtenir la garantie des États Généraux en faveur de la princesse des Ursins, et ses représentations l'ont emporté à Madrid sur les avis du marquis de Monteleon et du sieur d'Aubigny [1]. Ils connoissoient cependant mieux

1. Jean Bouteroue, dit d'Aubigny. Sur ce personnage peu connu, qui eut une influence considérable sur Madame des Ursins, et qui était, dit-on, son amant, voir *Saint-Simon*, édit. de Boislisle, t. XI, p. 243, n. 5.

que lui les dispositions des Hollandois, comme vous le verrez par la résolution qu'ils ont prise de refuser absolument cette garantie.

Je vous envoye l'acte de leur délibération. Ils me demandent, comme vous le verrez, mes offices pour l'exécution du traité que j'ai conclu avec eux. J'avois prévu cette démarche, et j'avois ordonné au sieur de Bonnac d'en avertir par avance la princesse des Ursins. Vous l'aurez vu par ma lettre du 9e de ce mois. L'affaire devient aujourd'hui si sérieuse, qu'il est nécessaire que vous en parliez, non seulement à la princesse des Ursins, mais aussi au Roi d'Espagne, s'il n'a pas encore envoyé ses ordres à ses plénipotentiaires pour terminer ce différend.

L'affaire a été si mal conduite que la princesse des Ursins n'a plus de choix à faire. Il faut qu'elle accepte le comté de Chiny ou bien qu'elle renonce à toute prétention de souveraineté ; qu'elle se contente de l'assurance que les Hollandois lui donnent de ne remettre les Pays-Bas Catholiques à l'Archiduc qu'à cette condition, et qu'elle se désiste de toute demande de garantie de leur part.

Je ne sais même s'il sera possible de l'installer, avant la paix à faire avec l'Archiduc, dans la possession du comté de Chiny, car le Roi d'Espagne a donné sa parole à l'Électeur de Bavière de le laisser jouir de cette partie du duché de Luxembourg tant que la guerre dureroit, et je ne vois pas comment il pourra revenir contre un pareil engagement. Mais l'essentiel est de faire la paix avec les États Généraux, et il n'y a plus de milieu entre la condition portée dans leur dernière déclaration et la guerre.

Je suis persuadé que le Roi d'Espagne est trop sensible au bien de ses peuples pour préférer le second parti à celui de la paix ; mais quand même il n'exposeroit pas ses sujets et sa propre couronne en continuant une guerre qu'il ne peut soutenir, j'aurois lieu de croire qu'il considéreroit comme une raison invincible de faire la paix les engagemens que j'ai pris en son nom et en vertu des pouvoirs qu'il m'en a donnés.

Insistez donc fortement sur cette dernière raison que je crois

invincible, puisque rien ne le doit toucher davantage que l'honneur et l'obligation de satisfaire à sa parole.

De mon côté, j'ai pris ma résolution d'accomplir ponctuellement ce que j'ai promis, et, si le Roi mon petit-fils refusoit d'exécuter les conditions d'un traité que j'ai signé sachant ses intentions et dont le fruit a été d'assurer la couronne sur sa tête, je n'oublierois rien pour faire connoître aux Hollandois que, non seulement je désapprouve ses refus, mais que je suis disposé à faire toutes les démarches qu'ils pourroient désirer pour faire connoître mes véritables sentimens.

Différez autant qu'il vous sera possible de vous expliquer au Roi d'Espagne en des termes aussi forts, et tâchez de le persuader par la raison avant que de lui faire entendre à quelles extrémités je serois obligé, malgré moi, de me porter. Mais enfin il faut une prompte réponse et les affaires ne souffrent plus de retardement dans l'état où elles sont aujourd'hui. Ainsi n'oubliez rien pour me renvoyer au plus tôt le courrier que je vous dépêche, et pour m'informer par son retour de la décision du Roi d'Espagne.

Comme je ne puis croire que la princesse des Ursins veuille que la guerre se rallume dans toute l'Europe à son occasion, je ne serai pas surpris qu'elle-même se joigne à vous pour persuader au Roi d'Espagne de faire ce que son honneur et l'intérêt de sa couronne demandent de lui dans la conjoncture présente. Le désintéressement qu'elle témoigneroit seroit glorieux pour elle et m'engageroit encore davantage à travailler auprès de l'Électeur de Bavière pour lui persuader de céder dès à présent le comté de Chiny, sans attendre la conclusion de la paix à faire avec l'Archiduc.

Vous voyez que les réponses pressent. Ainsi je m'assure de vos soins et de votre diligence à les obtenir du Roi d'Espagne telles que je les désire pour son propre bien. Sur ce, etc.

XXVIII

LE DUC DE SAINT-AIGNAN

1714-1718

Le 16 septembre 1714, sept mois après la mort de Marie-Louise, Philippe V avait épousé, par procuration, Elisabeth Farnèse. D'Italie la nouvelle reine devait se rendre par mer en Espagne, mais, après s'être embarquée, une navigation difficile la dissuada de continuer par cette voie. Elisabeth débarqua à Gênes et résolut de faire route par terre, le long des côtes de Provence et des Pyrénées, pour entrer en Espagne par Pampelune.

Lorsqu'on sut à la cour de Versailles que la princesse traversait la France, Louis XIV s'empressa de lui adresser une ambassade de courtoisie et de faire présenter à la femme de son petit-fils les assurances de cette noble amitié dont il donna toujours à Philippe des témoignages si fermes et si virils. Ce fut sur le duc de Saint-Aignan que s'arrêta le choix du Roi.

Paul-Hippolyte de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, né à Paris le 25 novembre 1684, ne comptait alors que trente ans à peine et n'avait servi que dans l'armée; fait prisonnier à Oudenarde, il avait été blessé à Malplaquet.

Les instructions données à M. de Saint-Aignan, en date du 7 novembre 1714, ne font que lui indiquer la conduite à tenir dans la mission de cérémonie dont il est chargé. Elles ne contiennent aucune indication politique, et la seule recommandation qui ait quelque portée est celle d'observer le caractère de la princesse. Il verra si elle paraît disposée à se laisser conduire par son entourage, ou à vouloir au contraire, impatiente de toute autorité étrangère, dominer l'esprit de son faible mari.

Il semble, à lire cette clause des instructions, que Louis XIV avait déjà confusément prévu ce que serait la nouvelle reine, au moins à ses débuts. Le coup d'État de Jadraque, le renvoi brutal de Mme des Ursins fut bien le fait d'un esprit essentiellement autoritaire. Mais la

suite des événements montra dans l'âme de cette princesse une singulière contradiction, car si elle fut toujours jalouse de son pouvoir sur Philippe, si tous les moyens lui furent bons pour le maintenir, si elle poursuivit toujours avec force la réalisation de ses vues ambitieuses pour l'établissement de ses fils, presque toujours aussi elle se laissa diriger par quelque ministre habile à entrer dans ses idées et à mettre à profit son influence sur le roi.

M. de Saint-Aignan se rendit d'abord à Bayonne pour y présenter ses devoirs à la reine douairière, Marie-Anne de Neubourg, qui le reçut le 18 novembre (1714). Quelques jours plus tard, le 27, s'étant porté jusqu'à Tarbes au-devant d'Elisabeth Farnèse, il fut admis auprès d'elle et lui présenta les compliments de Louis XIV et quelques objets précieux, parmi lesquels figurait un portrait du Grand Roi, entouré de diamants, portrait auquel elle affecta de donner une attention toute particulière.

Le duc de Saint-Aignan avait la permission de suivre la Reine jusqu'à la frontière ou jusqu'à la cour d'Espagne, comme il le jugerait à propos. Il prit le parti d'aller jusqu'à Madrid. Il fut ainsi le témoin du premier acte de ce règne nouveau, la disgrâce de la princesse des Ursins, et il vit naître et grandir la faveur d'Alberoni[1], nommé au mois de janvier 1715 envoyé extraordinaire de Parme près Philippe V[2].

Depuis le départ de M. de Brancas, les affaires étaient gérées à Madrid par le secrétaire Pachau, qui assista le duc de Saint-Aignan, encore novice, et dont l'ambassadeur a rendu ce témoignage : « On ne peut avoir plus de mérite ni être plus estimé qu'il l'est icy. »

Cependant la chute de Mme des Ursins avait entraîné celle d'Orry, (février 1715), et amené par suite la formation d'un nouveau ministère (18 février). Le cardinal del Giudice avait été chargé de la justice

1. Giulio Alberoni, né à Plaisance en 1664, entré dans les ordres, délégué par le duc de Parme auprès du duc de Vendôme en 1703 ; dès lors il s'attacha à la fortune du maréchal et le suivit, jusqu'à sa mort, pendant sa campagne d'Espagne, le 10 juin 1712. A Madrid où il se rendit alors, Alberoni se vit bien accueilli : en août 1712, il fut officieusement chargé de régler les formalités de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre, avec l'envoyé anglais Lexington. Un peu plus tard il reçut l'emploi officiel d'envoyé du duc de Parme près LL. MM. CC. Après la mort de Marie-Louise, ce fut lui qui négocia le mariage d'Elisabeth Farnèse avec Philippe V, et prépara la disgrâce de Madame des Ursins. Insensiblement il devint, sans en avoir le titre, premier ministre du Roi Catholique. En 1717, il se fit donner le chapeau de cardinal, puis l'évêché de Malaga et l'archevêché de Séville. Brusquement disgrâcié et chassé en 1719, il fut suivi jusqu'auprès du Saint-Siège par les persécutions de LL. MM. CC. et ne put s'installer à Rome sans danger qu'en 1721. Par la suite, les papes lui confièrent quelques affaires politiques et lui donnèrent l'administration de Ravenne et de Bologne. Il mourut en 1752. — Cf. Emile Bourgeois, *Lettres intimes de J. M. Alberoni, adressées au comte I. Rocca*, Paris, 1893, préface.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXXVIII, fol. 103.

et des affaires ecclésiastiques, le duc de Veraguas de la marine et du commerce, le marquis de Bedmar de la guerre ; la secrétairerie des Indes fut confiée au comte de Frigiliana [1], et celle des finances rendue à Campoflorido [2]. Grimaldo dirigeait les affaires étrangères. Le pouvoir des nouveaux ministres devait être de courte durée ; insensiblement Alberoni allait accaparer leurs principales attributions, les réduire eux-mêmes à un rôle effacé ou les remplacer par ses créatures.

Sans doute Louis XIV jugea qu'il ne devait pas rester plus longtemps sans représentant régulier auprès de Philippe V. Il avait désigné pour ce poste le marquis de Pompadour ; mais celui-ci n'avait point accepté [3], et, puisque Saint-Aignan se trouvait à Madrid, le roi l'y maintint avec le titre d'ambassadeur, par lettre du 12 février 1715 ; au mois d'avril suivant le duc reçut ses lettres de créance et se trouva investi officiellement de ses fonctions [4]. Pachau, qui ne revint en France qu'à la fin de l'année 1715, seconda de son expérience les débuts de cet ambassadeur de trente ans.

Après avoir obtenu enfin la signature du traité entre Philippe V et la Hollande (28 juin 1714), Louis XIV eût désiré voir son petit-fils conclure avec l'Empereur une paix définitive et Saint-Aignan fit, au mois de mars, quelques ouvertures en ce sens [5]. Elles ne furent agréées qu'à contre-cœur et restèrent sans effet. Une autre négociation tendant à régler, sous la médiation de l'Angleterre, l'évacuation par l'Empereur de Majorque et d'Iviza, n'eut pas plus de succès. Philippe brusqua les choses en faisant partir, au mois de juin, une expédition pour s'emparer de ces îles [6].

Ce fut sur ces entrefaites que mourut Louis XIV. C'était plus que la fin d'un règne, c'était la fin d'une politique. Il lui avait fallu toute

1. Le comte de Frigiliana était gouverneur du Conseil des Indes depuis le 17 février 1710, en l'absence du duc d'Uceda, président. Il a été déjà question de ce personnage ci-dessus, sous le titre de comte d'Aguilar, qui lui venait de sa femme et qu'il porta quelque temps ; à l'époque où nous sommes, c'était son fils qui était revêtu de ce titre.

2. D. Juan del Rio Gonzalez, Ier marquis de Campoflorido, gouverneur du conseil de la Hacienda du 2 juin 1709 à la fin de 1711 ; de nouveau gouverneur du même Conseil, lors de sa réorganisation, en 1717 ; déclaré secrétaire d'État des finances le 28 décembre 1720 ; réduit à sa charge de gouverneur du conseil de la Hacienda le 2 novembre 1724 ; mort à Madrid, le 5 mars 1726, après une longue maladie. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLVII, fol. 58 ; — t. CCXCVII, fol. 211 ; — t. CCCXXXVI, fol. 288 ; — t. CCCXL, fol. 5. — Garma, *Theatro universal de España*, IV, 470.)

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXXIV, fol. 52 (note du 16 décembre 1714).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXXVIII, fol. 99, et CCXL, fol. 54.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXL, fol. 13.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXL, fol. 73, 146 ; — t. CCXLIV, fol. 374 ; — t. CCXLI, fol. 84, 129 (Saint-Aignan à Louis XIV, 8 juillet 1715).

son autorité d'aïeul respecté pour faire prévaloir auprès du roi d'Espagne les conseils qu'il se croyait en droit de lui donner, après les sacrifices qu'il s'était imposés pour le soutenir. Les ambitions particulières, les prétentions hautaines à l'indépendance vont maintenant se faire jour dans l'entourage du prince, et entre Philippe V et le duc d'Orléans des rivalités inavouées rendront, pendant quelque temps, tout accord impossible.

Tandis qu'en France Huxelles remplaçait Torcy à la direction des affaires étrangères, M. de Saint-Aignan fut maintenu par le Régent dans son poste d'ambassadeur. Peut-être eût-il mieux valu le remplacer. En effet, soit inexpérience, soit incapacité, le duc ne sut pas découvrir les pourparlers d'un traité de commerce négocié à Madrid, par l'intermédiaire d'Alberoni, entre l'Espagne et l'Angleterre, et qui fut conclu le 14 décembre 1715. Ce traité était ruineux pour le commerce français. Saint-Aignan n'en eut connaissance qu'après la signature, et le 30 décembre il n'avait pu encore s'en procurer le texte. Par un singulier manque d'égards, le cabinet espagnol avait négligé, pendant plus de quinze jours, d'informer officiellement notre ministre de cet acte important[1]. Il est certain qu'Alberoni ne recherchait pas l'intimité du gouvernement français. C'était l'alliance de l'Angleterre qu'il poursuivait et, tandis qu'il se liait étroitement avec les représentants de la Grande-Bretagne et de la Hollande, George Bubb et le baron de Ripperda, les rapports se tendaient entre Saint-Aignan et lui[2].

Du reste les Anglais se jouaient d'Alberoni et ne montraient une apparente complaisance que dans les intérêts de leur commerce. Le 5 mai 1716 ils signaient avec l'Empereur un traité[3] par lequel les parties contractantes se garantissaient mutuellement l'intégrité de leur territoire. Un semblable accord était directement contraire à l'Espagne.

De son côté, la France évoluait vers la Grande-Bretagne et la Hollande, dans le désir de maintenir en Europe la paix si récemment conclue et que rendaient si nécessaire les guerres épuisantes des dernières années. Dès le mois d'avril 1716, le Régent jugea à propos d'informer la cour d'Espagne du but vers lequel tendait sa politique. Saint-Aignan devait, en faisant cette confidence, assurer le Roi Catholique que tous ses intérêts seraient sauvegardés et que la France

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXLIII, fol. 157 (Texte du traité) ; — fol. 247 (lettre de Saint-Aignan, 25 décembre 1715) ; — fol. 262 (du même, 30 décembre 1715).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXLIX, fol. 21 (Saint-Aignan, Madrid, 13 janvier 1716) ; — t. CCL, fol. 35 (Saint-Aignan, l'Escurial, 16 mars 1716).

3. Du Mont. *Corps diplomatique*, t. VIII, 1re partie, p. 477.

entendait bien rester étroitement unie à l'Espagne. Philippe V était même invité à agir de concert avec le gouvernement français.

Ces ouvertures furent accueillies froidement à Madrid. Le petit-fils de Louis XIV, peu soucieux de revenir sur la clause des renonciations, qui gênait sa conscience, si elle n'arrêtait pas son ambition, déclara que, dans le traité d'Utrecht, il ne voyait rien qui lui parût demander une confirmation nouvelle. L'Espagne se croyait assez forte de l'appui de l'Angleterre, qu'elle s'imaginait s'être acquis par ses concessions commerciales, notamment par le traité de l'*Asiento* des nègres, signé dans la nuit du 26 au 27 mai 1716[1].

Lorsque l'on connut à Paris ces réponses peu encourageantes, Saint-Aignan reçut de son gouvernement ordre de ne pas insister. Dans le cas, cependant, où il lui serait reparlé des négociations entamées par la France, il devait assurer derechef que l'on ne prendrait aucun engagement contraire aux intérêts de l'Espagne. En attendant, le Régent passa outre, et quelques mois après, en octobre 1716, notre ambassadeur fut informé de la signature de la convention de Hanovre.

La clause de garantie des traités d'Utrecht, à laquelle les signataires paraissaient avoir attaché le plus d'importance, était ce qui déplaisait le plus en Espagne. Alberoni, espérant mieux d'une entente directe avec l'Angleterre et la Hollande, se montrait hostile à toute entremise de la France. Informé de ce parti pris, le duc d'Orléans en faisant communiquer à Philippe V le traité de la triple alliance, du 4 janvier 1717[2], laissa entendre que, si l'Espagne voulait effectivement faire la paix avec l'Empereur, il ne tenait nullement à s'interposer entre elle et les puissances maritimes médiatrices et qu'il ne s'opposait nullement à ce qu'elle s'entendît directement avec celles-ci.

En fait les intentions du Roi Catholique étaient tout autres que pacifiques. Il n'est pas aisé de dire quel fut le fauteur de l'expédition de Sardaigne. Alberoni s'est toujours défendu d'avoir poussé à cette entreprise. Il a déclaré qu'au contraire il y était opposé et il semble qu'au milieu des réformes entreprises son intérêt même eût été de remettre à plus tard ce coup de hasard. Mais Philippe V aimait la guerre, qui secouait son apathie, et Elisabeth Farnèse, à cette époque au moins, haïssait la France.

Quoi qu'il en soit, les diplomates eurent lieu de s'étonner de la réunion à Barcelone d'une armée et d'une escadre espagnoles, soi-disant destinées à opérer dans le Levant. Lorsqu'on vit à quoi tendaient ces préparatifs, au mois d'août 1717, Saint-Aignan fut chargé de faire à Philippe V des représentations. Il rappela au roi sa parole

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLI fol. 65.
2. Du Mont. *Corps diplomatique*, t. VIII, 1re partie, p. 484.

donnée de ne point troubler l'Italie tant que durerait en Hongrie la guerre contre les Infidèles. Il lui montra qu'une agression fournirait à l'Empereur un motif pour mettre la main sur Parme et la Toscane, que la Grande-Bretagne, engagée à garantir à l'Empereur ses États d'Italie, serait forcée de venir à son aide et il lui fit entendre que la France, tout en étant disposée à assurer aux fils nés ou à naître d'Elisabeth Farnèse la succession des duchés, était bien résolue à ne pas s'engager dans une guerre nouvelle.

Par une réponse dilatoire, Philippe évita de s'expliquer. D'autre part Alberoni, devenu récemment cardinal, déclara qu'il avait combattu les projets du Roi, mais que, devant sa volonté bien arrêtée, il avait dû s'incliner. Selon lui, du reste, l'Empereur avait enfreint déjà le traité de neutralité de l'Italie, et par suite l'Angleterre se trouvait libérée de tout engagement; quant à la France, son intérêt même lui commandait de travailler à rétablir l'équilibre européen, dangereusement rompu au profit des Habsbourg. A de nouvelles instances, il fit la même réplique.

Cependant l'abbé Dubois était passé en Angleterre. Saint-Aignan en fut averti par une dépêche du 15 septembre 1717. On l'informait en même temps que Sa Majesté Britannique allait faire prier le roi d'Espagne d'envoyer un plénipotentiaire à Londres, pour y régler, conjointement avec ceux des autres puissances, les affaires de l'Europe.

Le colonel Stanhope[1] fut en effet dépêché à Madrid par le roi de la Grande-Bretagne. Il avait charge de représenter que l'Empereur, victorieux en Hongrie, allait pouvoir intervenir avec toutes ses forces en Italie, et qu'il s'ensuivrait une conflagration générale. Le traité de neutralité de l'Italie, violé d'une façon éclatante par l'Espagne, ne pouvait plus être invoqué pour retenir l'Empereur, si bien que l'Angleterre, en vertu de la garantie donnée par elle, ne saurait rester indifférente dans la lutte. C'était pour éviter ces extrémités qu'on priait Philippe V de se prêter avec confiance à une négociation qui n'avait d'autre fin que d'établir entre l'Empereur et lui une paix définitive. L'envoyé britannique promettait au Roi Catholique de lui conserver la Sardaigne, et, s'il voulait renoncer à ses prétentions sur la Sicile, d'obtenir en compensation le consentement de l'Empe-

1. William Stanhope, colonel en 1710, envoyé de la Grande-Bretagne en Espagne en 1717; rappelé à la rupture, il servit en 1721 dans les troupes du maréchal de Berwick. A la paix il fut accrédité de nouveau auprès de Philippe V et y demeura jusqu'au moment où ce prince fit mettre le siège devant Gibraltar. Il assista au congrès de Soissons comme plénipotentiaire et retourna en Espagne où il fut un des signataires du traité de Séville. Créé pair et *baron* Harrington en 1729, il devint secrétaire d'État, puis, en 1742, Lord Président du Conseil, une autre fois secrétaire d'État en 1744, et enfin Lord Lieutenant en Irlande. Mort le 8 décembre 1756. Il avait été fait vicomte Petersham et *comte* Harrington en 1742. (*Sharpe's Peerage*, London, 1830, s. v. Harrington.)

reur à l'exécution du traité de Turin de 1703 et la confirmation des dispositions arrêtées à Utrecht en faveur de la maison de Savoie, relativement à l'ordre de succession à la couronne d'Espagne.

En attendant l'arrivée du colonel Stanhope, Saint-Aignan fut chargé d'appuyer les démarches commencées en ce sens par le ministre anglais alors à Madrid, M. Bubb[1]. L'intervention de notre ambassadeur parut d'abord faire impression. Alberoni répondit au nom du roi que Sa Majesté était reconnaissante des offres de la France; qu'elle les agréait même, dans le désir de maintenir l'Italie en repos et d'assurer les droits d'Elisabeth Farnèse, et que, pour donner aux bons offices de la France et de l'Angleterre le temps de produire leur effet, Sa Majesté suspendrait même le cours de ses entreprises.

Cependant lorsque au mois d'octobre le colonel Stanhope arriva à Madrid, il ne réussit pas à convaincre Alberoni. Saint-Aignan intervint (novembre 1717) et prévint la cour d'Espagne que si elle se refusait formellement à négocier, les puissances, qui voulaient la paix, régleraient, sans elle, l'équilibre de l'Europe. A cela le cardinal répondit par une contre-proposition insidieuse, de nature à rompre le bon accord entre la France et la Grande-Bretagne. Il demandait au Régent de joindre nos armes à celles du Roi Catholique. La France et la Hollande se partageraient les Pays-Bas autrichiens; les princes italiens se mettraient de la partie, et l'on occuperait si bien les Anglais chez eux qu'ils ne pourraient intervenir. La réplique de Saint-Aignan fut formelle; son gouvernement persistait à repousser toute idée de guerre[2].

La négociation traînait. Saint-Aignan la poussait faiblement. Le 24 décembre 1717 on l'avait invité du reste à *appuyer* seulement les démarches de l'Angleterre, mais sans donner à la France l'air de *proposer* la médiation britannique[3]. Du reste les relations d'affaires devenaient de plus en plus difficiles entre notre ambassadeur et le cardinal Alberoni, qui se refusait presque à traiter ces questions avec lui. M. de Nancré fut donc envoyé spécialement à Madrid[4], et, tant qu'il y demeura, M. de Saint-Aignan fut relégué au second plan. Par égard pour lui, on l'associa cependant aux pleins pouvoirs

1. George Bubb Dodington, lord Melcombe (1691-1762). Membre du Parlement dès 1715, il se rendit comme envoyé extraordinaire d'Angleterre en Espagne en mai 1715, en remplacement de sir Paul Methuen. Il fut rappelé dès 1717 et depuis cette époque jusqu'à sa mort, il joua un rôle assez actif dans les affaires parlementaires de son pays. Il ne prit le nom de Dodington qu'à la mort de son oncle George Dodington, en 1720, et il fut créé baron Melcombe of Melcombe Regis dans le Dorsetshire, en avril 1761. (*National Biography*, t. XV, s. v. Dodington.)

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCL, fol. 163-174. Résumé de la correspondance du 28 avril 1716 au 30 décembre 1717.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLX, *passim*.

4. Sur la mission de M. de Nancré, voir plus loin, p. 281 et suivantes.

envoyés à Nancré en juillet 1718, et dont il n'y eut pas lieu, du reste, de faire usage.

Après le double échec de Nancré et du ministre anglais lord Stanhope [1], venu exprès en Espagne, Saint-Aignan maintenu au courant de la négociation resta encore à Madrid, la poursuivant sans meilleures chances de succès. Au commencement de novembre 1718, Philipe V lui ayant déclaré qu'il s'en tenait toujours aux réponses données aux deux plénipotentiaires, notre ambassadeur annonça que, lorsque le terme fixé au roi d'Espagne pour accéder aux conditions arrêtées par les puissances serait expiré, il se retirerait [2]. En conséquence, le samedi 19 novembre 1718, il prenait son audience de congé. Deux jours avant, son collègue anglais, le colonel Stanhope, avait quitté Madrid [3].

Un incident tout particulier devait marquer le départ de M. de Saint-Aignan. Mais il faut, pour l'expliquer, remonter un peu en arrière.

Au mois de juillet 1716, M. de Louville était venu à Madrid, chargé d'une mission secrète [4]. Brutalement éconduit par Alberoni, l'envoyé du Régent avait dû revenir en France. Ne pouvant plus compter sur Louville, le duc d'Orléans se décida à affilier M. de Saint-Aignan à sa diplomatie occulte. Il lui adressa l'instruction secrète que nous donnons plus loin. A ce témoignage de confiance Saint-Aignan répondit par des protestations de dévouement et par la promesse de chiffrer et déchiffrer lui-même les passages les plus importants de ses dépêches privées [5]. C'est ainsi que pendant deux ans notre ambassadeur officiel fut en correspondance directe avec le Régent, sous le couvert de M. de Longepierre, par-dessus la tête et à l'insu du ministre dont il recevait les ordres, le maréchal d'Huxelles. C'était une assez basse besogne qu'avait acceptée là M. de Saint-Aignan. Que voulait donc le Régent en pratiquant cette politique honteuse, qui craignait le grand jour? D'abord, sauvegarder ses droits au trône, en cas de

1. James Stanhope, né en 1673, mort le 4 février 1721. Il prit part comme officier supérieur à plusieurs campagnes contre les Espagnols pendant la guerre de succession, où il se signala notamment par la prise de Mahon. Il joua sous George Ier un rôle politique important comme secrétaire d'État des Affaires Etrangères, puis comme premier ministre. Il fut renversé en 1720, peu de temps avant sa mort. Il avait été créé en 1717 baron Stanhope of Elvaston et vicomte Stanhope of Mahon, et en 1718 comte Stanhope.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXIV, fol. 13 (Saint-Aignan au Roi, 10 novembre 1718).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXIV, fol. 48 (Saint-Aignan au Roi, 24 et 27 novembre 1718).

4. Voir plus loin le récit de cette mission et les Instructions de M. de Louville.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLII, fol. 291 (Saint-Aignan au Régent, 14 septembre 1716).

mort de Louis XV. Et comme il désirait que rien ne décèlât de sa part cette arrière-pensée, qui supposait d'inavouables espérances, il aimait mieux que ce fût l'Angleterre et non lui qui pressât l'Espagne de consentir à traiter avec l'Empire et à signer une confirmation du traité d'Utrecht, qui serait en même temps une confirmation des renonciations de Philippe V à la couronne de France. Mais en même temps il poursuivait un autre dessein : il s'agissait de renverser Alberoni et la faction italienne, soit du vivant de Philippe V, soit à sa mort, que de singuliers troubles dans sa santé pouvaient faire supposer prochaine. A cet effet il fallait s'appuyer sur un parti espagnol : il y avait assez de jalousies et de mécontentements autour du cardinal, pour que ce parti se formât de lui-même. Saint-Aignan échauffa le zèle, assez circonspect, de cette opposition. Aguilar, Veraguas, Villena[1], Villadarias[2], le vicomte de Miralcazar, d'autres encore, entraient dans ces projets. Des listes de ceux dont on pourrait, le cas échéant, faire des ministres, furent dressées. A un moment où la vie de Philippe V parut en danger, le duc d'Orléans alla jusqu'à faire rassembler quelques troupes sur la frontière des Pyrénées, pour prêter au besoin main forte à ses amis de Madrid. Ce fut cette même diplomatie qui ébaucha un plan de mariage entre le prince des Asturies et une fille du Régent. Quant aux complices de ce vague complot, quelques-uns peut-être n'avaient en vue que le bien de leur pays, qu'ils souffraient de voir gouverné par des étrangers ; d'autres, moins désintéressés, se laissaient attirer par des promesses de places; Veraguas espérait une belle alliance ; pour d'autres enfin les fonds secrets furent largement mis à contribution. Ce n'était pas sans peine que le bon accord se maintenait entre l'ambassadeur et ses ombrageux affiliés. La moindre démarche officielle du Régent qui semblait susceptible de contrarier leurs projets, éveillait en eux la défiance, et lorsque Nancré vint à Madrid, il fallut, pour ménager leurs susceptibilités, qu'il affectât vis-à-vis de notre ambassadeur une certaine froideur. Cette froideur avait, du reste, un autre objet : Saint-Aignan était déjà suspect à Alberoni, et son intimité avec M. de Nancré eût mal prévenu le cardinal en faveur de ce dernier[3].

Sous cette intrigue, il semble qu'il y eut encore place, un moment, pour une autre intrigue, plus secrète encore. Au commencement de

1. Cité ci-dessus sous le titre de duc d'Escalona.

2. Francisco del Castillo Faxardo, créé marquis de Villadarias en 1699. Il servit dans l'armée, fut gouverneur de Ceuta en 1698, capitaine général de la côte d'Andalousie en 1702, commanda les armées à la frontière de Portugal, devant Gibraltar et en Aragon, et devint enfin vice-roi du royaume de Valence en 1713. Mort à Madrid en avril 1716. (Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. X, p. 232, n. 3.)

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXVI et CCLXXXIV, *passim*.

décembre 1717, arriva à Madrid, le marquis Monti[1], un intime ami d'Alberoni. Il repartit pour la France en janvier 1718, afin de porter à Son Altesse Royale les « sentimens » du Roi d'Espagne « sur la présente situation » et un certain « plan » que le cardinal croyait devoir être profitable aux deux couronnes. Le Régent nia à Saint-Aignan que le marquis Monti eût été envoyé par lui, et pourtant ce dernier écrit dans une de ses lettres qu'il veut obéir « aux ordres » de Son Altesse Royale. Il y a là quelque chose d'obscur, et qui ne se manifesta d'ailleurs par aucun résultat[2].

Ce furent évidemment les intérêts de sa diplomatie secrète qui retinrent M. de Saint-Aignan à Madrid, alors qu'il avait déjà pris officiellement congé. La santé du Roi d'Espagne était, disait-on, très compromise. L'événement prévu par le parti espagnol allait peut-être se produire. Sous différents prétextes notre ambassadeur retarda son départ[3]. Mais Alberoni surveillait sa conduite et en pénétra d'autant plus aisément les mobiles que de nombreuses visites des conseillers d'État et des Grands à l'ambassade de France durent lui donner l'éveil. Le 10 décembre le Père Daubenton vint trouver Saint-Aignan et lui dit que le Roi désirait qu'il partît le lundi 12, et qu'avant douze jours il eût quitté le territoire espagnol, sans s'arrêter nulle part, même sous prétexte de maladie. Le confesseur du Roi n'avait pas d'ordre écrit. Son maître, disait-il, par égard pour le duc et pour éviter un éclat, l'avait chargé de lui transmettre verbalement l'expression de sa volonté. Saint-Aignan eut peur qu'on ne prêtât au roi malade des intentions qu'il n'avait pas et déclara qu'il n'obéirait qu'à un ordre signé du Roi[4].

Le lendemain dimanche, le Père Daubenton revint avec les mêmes instructions et se heurta au même refus. Le Président de Castille, chargé sans doute de la même commission, fit prier M. de Saint-Aignan de passer chez lui. D'anciennes difficultés d'étiquette empêchaient les rapports entre nos ambassadeurs et les Présidents de Castille. Le duc déclina l'invitation. Enfin, le lundi soir, entre neuf et dix heures, Grimaldo se présenta chez notre ministre. Il appor-

1. Sur le marquis Monti, né le 29 décembre 1684, mort le 12 mars 1738, et qui fut, en 1729, ambassadeur extraordinaire en Pologne, on consultera le *Recueil des Instructions*, *Pologne*, par M. Farges, t. II, p. 1. Nous ferons remarquer que c'est à tort que Pinard, cité dans cette notice, lui donne la qualité d'*envoyé*, en 1717. Le marquis Monti n'eut certainement aucun titre officiel.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLX, fol. 371, 388; — t. CCLXVI, fol. 327, 421; — t. CCLXVII, fol. 10, 21.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXV, fol. 28 (Saint-Aignan au Roi, 7 et 9 déc. 1718).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXV, fol. 43 (Saint-Aignan à Dubois, 10 déc. 1718).

tait cette fois un ordre écrit. Saint-Aignan s'inclina; mais il était tard; il demanda à ne partir que le mardi. Ce sursis paraissait naturel. Grimaldo dépêcha immédiatement au Pardo pour le demander. Il ne vint pas de réponse, mais le mardi matin, 13 décembre, à sept heures, l'hôtel de l'ambassade fut investi par des gardes; un exempt se fit ouvrir la porte de la chambre où étaient couchés M. et Mme de Saint-Aignan, les fit habiller rapidement, monter en carrosse et sortir de Madrid. L'escorte ne se retira qu'après s'être assurée que notre ambassadeur n'y rentrerait pas, et le jour même en effet il gagnait Alcalá[1].

Une autre complication faillit surgir. Dubois avait découvert à Paris la conspiration de Cellamare[2], et, le 9 décembre, les scellés étaient mis sur les papiers de l'ambassade d'Espagne[3]. On n'avait pas de nouvelles de Saint-Aignan. Si cette affaire se savait à Madrid avant son départ, il risquait d'être retenu et l'on pouvait trouver chez lui des papiers compromettants[4]. Par bonheur ceux-ci étaient déjà en sûreté. Quant à M. de Saint-Aignan lui-même, il apprit, un peu avant d'arriver à Pampelune, ce qui venait de se passer à Paris. Il se douta, comme il était vrai, qu'on chercherait à l'arrêter, en attendant de pouvoir l'échanger à la frontière contre Cellamare. Il usa de ruse, feignit de ne rien savoir et de ne pas se presser; mais, corrompant un voiturier qui lui fournit des relais, il contourna Pampelune, avec Mme de Saint-Aignan, passa au Bourguet et à Roncevaux avec des passeports destinés à ses gens, et le 22 décembre 1718, gagna Saint-Jean-Pied-de-Port[5]. Il arriva à Paris dans la nuit du 5 au 6 janvier[6].

C'était le retour peu glorieux d'une ambassade sans éclat[7].

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXV, fol. 48 (Saint-Aignan à Dubois, Alcala, 13 déc. 1718).

2. Sur ce personnage voir les *Notices sur les ambassadeurs d'Espagne en France* à la fin de ce volume.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXIV, fol. 69 (Circulaire aux ministres étrangers à Paris, 10 déc. 1718).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXIV, fol. 88 (Dubois à Saint-Aignan, 13 déc. 1718).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXV, fol. 139 et 187 (Saint-Aignan à Dubois, 22 et 31 déc. 1718).

6. Moréri. *Dict. hist.*, s. v. Beauvillier.

7. Cf. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. II, liv. II, ch. I et II.

INSTRUCTION DU ROI AU SIEUR DUC DE SAINT-AGNAN, PAIR DE FRANCE, ALLANT PAR ORDRE DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DE LA REINE D'ESPAGNE.

Correspondance d'Espagne, t. CCXXXVI, fol. 413-418, minute.

7 novembre 1714. A Marly.

Cette princesse, suivant les intentions du Roi d'Espagne, devoit faire par mer le voyage d'Italie en Espagne, mais l'incommodité d'une navigation très courte l'a contrainte de changer sa route, en débarquant à Gennes, et de s'exposer à toutes les fatigues d'un long voyage par terre plutôt que de s'embarquer une seconde fois sur les galères ou sur les vaisseaux que le Roi Catholique avoit envoyés pour servir à son trajet.

Dès le moment que le Roi a été averti du parti qu'elle prenoit de traverser le Royaume, Sa Majesté a donné ses ordres pour lui faire trouver et à sa suite les voitures et les commodités nécessaires pour la continuation de son voyage. Elle a voulu qu'on rendît à cette princesse, dans les lieux où elle passeroit, les honneurs dûs à son rang, si elle-même n'aimoit mieux les faire supprimer pour sa plus grande commodité.

Le Roi a non seulement fait écrire ses intentions aux commandans des provinces où la Reine d'Espagne doit passer, mais pour les expliquer encore plus particulièrement Sa Majesté fit partir, il y a quelque temps, le sieur Desgranges [1], maître des cérémonies, lui donnant ordre de suivre cette princesse jusqu'à la frontière d'Espagne et d'avoir soin de faire savoir dans les provinces et dans les villes du Royaume où elle passeroit ce qu'il faudroit observer à l'égard des honneurs à lui rendre et des facilités à lui procurer pour la continuation d'une marche si longue et si pénible.

Ainsi jusqu'à présent la Reine d'Espagne aura reçu par les

1. Maître des cérémonies depuis le 23 août 1691. Mort le 23 mars 1731. (Cf. *Saint-Simon*, édit. de Boislisle, t. III, p. 157, n. 2.)

commandans pour le Roi dans ses provinces des assurances et des marques effectives de l'affection de Sa Majesté pour cette princesse et de son attention à faire en sorte que le voyage lui soit moins pénible; mais il paroît au Roi que ces soins ne suffisent pas encore et Sa Majesté voulant donner de nouvelles preuves de sa tendresse pour le Roi d'Espagne et des sentimens qu'elle a pour une princesse qu'on assure être très digne du trône où elle est appelée, a résolu de lui faire encore porter de nouvelles assurances de son estime et de son amitié, en envoyant une personne des plus distinguées de sa cour auprès de cette princesse, avant qu'elle sorte du Royaume.

Entre plusieurs de ceux que le Roi pouvoit choisir pour une commission en même temps agréable et honorable, Sa Majesté s'est déterminée en faveur du duc de Saint-Agnan, pair de France, autant par la connoissance qu'elle a de son zèle, de son esprit et de ses bonnes qualités, que par le souvenir récent de l'estime dont elle honoroit le feu duc de Beauvillier, son frère[1], et des services qu'il lui a rendus dans ses plus importantes affaires. Elle veut donc que le duc de Saint-Agnan se rende incessamment à Bayonne, où vraisemblablement la Reine d'Espagne doit passer, pour entrer en Espagne par la route de Pampelune. Comme il peut arriver cependant que, de Pau, elle prenne le chemin de Saint-Jean-Pied-de-Port sans passer à Bayonne, le Roi donnera ordre au sieur Desgranges d'avertir ponctuellement le duc de Saint-Agnan de la marche de cette princesse, et s'il arrive à Bayonne avant qu'elle y soit, comme il y a lieu de le croire, il continuera son chemin jusqu'au lieu où il pourra la trouver et la suivra jusqu'à ce qu'elle soit sortie du Royaume.

Il avertira le sieur Desgranges du jour qu'il arrivera auprès de la Reine d'Espagne, en sorte qu'il puisse être admis à son audience et lui faire les complimens dont il sera chargé. Mais

1. Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, né en 1648, mort le 31 août 1714. Gouverneur du duc d'Anjou en 1690, il l'avait accompagné en Espagne en 1701, et Philippe lui avait donné la grandesse de première classe. — On trouvera une note détaillée sur ce personnage au tome I, p. 134, des *Mémoires de Saint-Simon*, édit. de Boislisle. Beaucoup plus jeune que son frère, le duc de Saint-Aignan, ambassadeur en Espagne, était né d'un second mariage de François de Beauvillier, leur père.

cette audience doit être sans cérémonie, en sorte que cette princesse ne voye dans tout ce qui lui reviendra de la part du Roi, que des marques de l'amitié que Sa Majesté a pour le Roi son petit-fils, et que la Reine sa femme doit partager désormais.

C'est en ce sens que le duc de Saint-Agnan lui doit parler.

Il lui dira donc qu'il ne suffit pas au Roi de l'avoir assurée de son estime et de son amitié pour elle, premièrement, à Parme, par le comte Albergotti [1], et ensuite, dans son Royaume, par les commandans de ses provinces ; que Sa Majesté veut lui renouveler encore ces mêmes assurances, en sorte qu'avant que de passer en Espagne elle puisse compter pour toujours sur une amitié sincère et parfaite de la part du Roi ; qu'elle sera d'autant plus constante qu'elle est fondée sur les récits avantageux qui reviennent de tous côtés à Sa Majesté des qualités, du cœur et de l'esprit d'une princesse qui doit faire le bonheur du Roi Catholique.

Il ajoutera que Sa Majesté voit avec plaisir que la Reine arrive en Espagne après la réduction des rebelles, en sorte que tous les peuples étant soumis à leur Roi légitime, elle puisse aussi contribuer à maintenir désormais l'union et la confiance entre le souverain et les sujets.

Il l'assurera que Sa Majesté souhaite ardemment que le Roi son petit-fils possède et gouverne tranquillement un Royaume qu'il rétablira dans un état florissant en achevant de le pacifier et conservant longtemps la paix dont il fera jouir ses peuples.

Enfin le duc de Saint-Agnan n'oubliera rien de tout ce qu'il croira pouvoir dire à la Reine d'Espagne pour lui faire connoître qu'elle doit personnellement prendre une entière confiance en l'amitié du Roi, et qu'en tout temps elle trouvera de la part de Sa Majesté les sentimens d'un bon père et d'un bon ami.

C'est aussi comme père que le Roi, sachant qu'elle désire

1. François-Zénoble-Philippe, comte Albergotti, né à Florence, le 25 mai 1654, entré au service de la France dans l'armée, mort à Paris le 23 mars 1717. Voir Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. I, p. 233, n. 4.

d'avoir un de ses portraits, charge le duc de Saint-Agnan de lui en remettre un que Sa Majesté a fait orner de quelques diamans. Elle veut qu'il le présente comme une marque de l'attention qu'elle donne à ce que cette princesse paroît souhaiter. Et c'est aussi par le même motif qu'elle fait joindre à ce portrait quelques ouvrages faits à Paris, dont le principal mérite doit être de faire connoître une partie des sentimens de Sa Majesté pour la Reine sa petite-fille.

Elle veut que le duc de Saint-Agnan examine particulièrement le caractère de cette princesse, pendant le temps qu'il demeurera auprès d'elle, qu'il juge s'il est conforme aux relations avantageuses qui en ont été faites, qu'il en informe Sa Majesté, et principalement qu'il tâche de démêler si la Reine d'Espagne se laissera conduire par les personnes qui seront auprès d'elle, ou s'il y a lieu de croire que, souffrant impatiemment une autorité étrangère, elle veuille avoir le principal crédit sur l'esprit du Roi son mari.

Comme les personnes qui composent présentement sa cour, ne demeureront pas auprès d'elle après son arrivée à Madrid, il seroit assez inutile d'examiner leur caractère.

Quoique la commission du duc de Saint-Agnan finisse à la frontière du Royaume et lorsque la Reine d'Espagne en sortira, s'il arrive toutefois que cette princesse lui propose d'aller jusqu'à Madrid, le Roi lui permet de la suivre pendant le reste de son voyage. Sa Majesté veut bien aussi qu'il prenne cette occasion pour aller faire sa cour au Roi d'Espagne, quand même il n'y seroit pas invité par la Reine, s'assurant que, quelque parti qu'il prenne, son principal objet sera l'utilité du service et d'acquérir les connoissances nécessaires pour les intérêts du Roi.

Le Reine douairière d'Espagne étant actuellement à Bayonne, l'intention du Roi est que le duc de Saint-Agnan, passant dans cette ville, fasse un compliment à cette princesse de la part de Sa Majesté.

Fait, etc.

MÉMOIRE OU INSTRUCTION SECRÈTE[1] [POUR M. DE SAINT-AIGNAN]

Correspondance d'Espagne, t. CCLII, fol. 270-275, minute.

Septembre-novembre 1716.

Monsieur mon cousin, je vous assurai par ma lettre du vingt et un de ce mois, que je vous enverrais une instruction secrète et qui ne seroit que pour nous deux. Le grand nombre d'affaires qui m'occupent, m'empêche de vous l'envoyer tout entière par un même ordinaire, mais je vous l'enverrai par parties, que vous rassemblerez ensuite et vous prendrez la peine de déchiffrer seul ce qui suit, dont le secret est de la dernière importance. Vous déchiffrerez de même les articles des lettres que je vous écrirai ensuite, où il y aura à la marge ces deux mots : « Vous seul. »

Je vous ai recommandé par ma dernière d'observer avec suite et autant de prudence que d'attention toutes les démarmarches du P. D.[2] et d'essayer à pénétrer ses vues. C'est le plus grand service que vous puissiez me rendre et dont je vous saurai le plus de gré. Pour y pouvoir mieux réussir, vous conserverez la même intimité apparente avec lui, jusqu'à paroître même être sa dupe. Vous redoublerez aussi vos assiduités pour lui et en le faisant de façon que tout le monde, et surtout Alberoni, s'en aperçoive. Vous le ferez néanmoins de manière à y faire soupçonner du mystère et persuader qu'il y a encore des liaisons plus étroites entre vous et ce jésuite. Et quand même il viendroit à remarquer que vos assiduités lui sont préjudiciables et qu'il vous prieroit de les diminuer, vous lui en rendrez moins, mais à des heures et d'une façon qui puissent donner encore plus d'ombrage à Alberoni et lui rendre l'autre suspect de plus en plus par vos feintes démonstrations d'intimité et de liaisons secrètes avec les

1. En marge : « Minute d'une dépêche de S. A. R. du 28 septembre 1716, ou commencement du mémoire et instruction secrète à lui [Saint-Aignan] envoyée. »

2. Du Père Daubenton.

jésuites, mais vous savez qu'ayant affaire à ces deux hommes tout cela veut être mené avec une extrême dextérité.

Vous observerez avec le même soin l'envoyé d'Angleterre[1] et vous essayerez de gagner ce qui pourra avoir rapport à lui, surtout son médecin Flighens et un valet de chambre fort bien fait, à qui son maître ne cache rien.

Vous traverserez aussi, autant que vous le pourrez, les vues qu'a cet envoyé de faire Alberoni premier ministre.

N'observez pas moins les démarches des agens connus ou cachés que le Roi de Sicile a en Espagne.

Essayez aussi à découvrir les partisans de la maison d'Autriche, et si ce parti-là se fortifie et à quel point.

Observez attentivement le baron de Capres. Il se mêle de beaucoup d'intrigues.

Souvenez-vous des adresses que je vous ai marquées par ma dernière pour me faire tenir vos lettres, et comptez sur la reconnoissance que j'aurai de vos services. Je vous prie de me croire, Monsieur mon cousin, etc...

Je vous ai parlé dans ma dernière au sujet des Espagnols et je vous en écrirai encore dans la suite. Prenez garde seulement à ceux à qui vous vous ouvrirez, sur ce qui les regarde, de crainte qu'une indiscrétion de leur part ne renversât tous mes projets. Et en tout je vous recommande une prudence et une attention qui ne peut être trop grande par rapport à la difficulté de l'emploi dont vous êtes chargé.

Du 2 novembre 1716. — Suite du mémoire ou instruction secrète. — Vous continuerez à faire connoître en temps et lieu, et avec prudence, aux Espagnols, combien j'estime leur nation, et qu'ils doivent compter sur ma protection, toutes les fois qu'ils la désireront. Assurez-les de l'extrême envie que j'ai de leur rendre le gouvernement et d'en éloigner les Italiens, que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour en venir à bout, mais qu'il faut qu'ils m'aident en cela, et en y travaillant de leur côté autant qu'ils le pourront, et en vous en avertissant de

1. George Bubb Dodington. — Voir ci-dessus, p. 251, la note consacrée à ce personnage.

tout ce qu'ils découvriront d'important, et cela plus encore pour leur propre intérêt et celui du Roi d'Espagne lui-même que pour le mien, ces trois intérêts n'étant qu'un.

Enfin essayez à vous attirer peu à peu et à m'attacher les principaux d'entre eux, pour le service du Roi d'Espagne même et le bien de la nation, et les assurer tous que je regarde leurs intérêts comme les miens et qu'ils doivent compter sur un secret inviolable et une sûreté entière.

On m'assure que vous pouvez vous lier sans crainte avec Tinaquero et le consulter sur toutes les liaisons que vous croirez devoir prendre avec les autres. Vous n'avez rien de meilleur en ce pays-là, ni de plus enclin à l'union que je désire. Ainsi assurez-le intimement de mon amitié et de ma confiance.

Recherchez aussi celle du président de Castille[1]. C'est le seul bon sujet qui soit en place.

Quoique Guevara[2] ait son frère confesseur de la Reine, on m'assure néanmoins que vous pouvez fort bien essayer de vous lier avec lui et de l'engager dans la cause commune.

Sondez, ménagez et gagnez, si vous le pouvez, le comte d'Aguilar, qui est le seul Espagnol capable de remuer l'Espagne. Cependant conduisez-vous à son égard avec prudence et réserve. On ne doit pas se livrer aux gens de son caractère.

Vous ménagerez fort le comte de Las Torres[3], le duc de

1. D. Luis de Mirabal y Spinola, marquis de Mirabal, ambassadeur d'Espagne en Hollande en 1715, *gouverneur* et non président du Conseil de Castille, du 27 février 1716 au mois d'octobre 1724. Il fut alors, le 5 novembre, nommé conseiller au Conseil d'Etat et mourut à Madrid le 24 janvier 1729. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXLII, fol. 279, v°; — t. CCLIII, fol. 61; — t. CCCXXXIV, fol. 129 et 376; — t. CCCXXXVI, fol. 287, v°. — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 134 et 269.)

2. C'est de D. Miguel Guerra, qu'il s'agit, frère en effet de D. Domingo Guerra, plusieurs années confesseur d'Elisabeth Farnèse. D. Miguel Guerra, après avoir été chancelier de l'État de Milan, était revenu en Espagne au commencement du règne de Philippe V. Il fut nommé gouverneur du Conseil de Castille en décembre 1714 et se vit enlever sa charge au mois de juin suivant. Il vécut depuis sans occuper de fonctions officielles. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXXXIV, fol. 103; — t. CCXLI, fol. 48. — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 166. — Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 86.)

3. D. Cristobal de Moscoso, septième seigneur de las Torres de Alcorrin, créé comte de las Torres en 1683 et marquis de Cullera en 1707, fut capitaine général des armées royales, commissaire général de l'infanterie et de la cavalerie, vice-roi de Navarre, etc. En 1728, Philippe V lui donna la grandesse avec le titre de duc d'Argete. Il mourut à Madrid le 27 janvier 1749.

l'Infantade, les marquis de Rivas[1], de Solera[2] et d'Aytone[3], quoique infirme, les comtes de Saint-Istevan de Gormas[4], celui de Penneranda[5], les ducs d'Arcos et de Bannos[6], les Montellanes[7], et autres que vous saurez ou que vous découvrirez incliner pour les véritables intérêts de leur monarchie. Je crois qu'en cela comme en beaucoup d'autres choses, il vous sera très utile d'agir de concert avec Tinajero.

Il seroit bon aussi d'essayer de gagner Figueroa[8], sous-gou-

1. Antonio de Ubilla, devenu marquis de Ribas en 1703, cité ci-dessus.

2. Il devint cette année même comte de Santisteban del Puerto, par la mort de son père. Voir à la fin de ce volume les *Notices sur les ambassadeurs et ministres d'Espagne en France.*

3. D. Guillen Ramon de Moncada, Castro, Portocarrero y Noroña, sixième marquis d'Aytona, Grand d'Espagne, petit-fils du quatrième marquis du même nom, cité au tome Ier de cet ouvrage. Gentilhomme de la chambre du Roi, il se montra très dévoué à Philippe V et joua un rôle actif dans les guerres de la succession. Nommé en 1701 général de la cavalerie de Catalogne, on le retrouve en 1702 gouverneur de Crémone. A la fin de 1703, il fut fait capitaine d'une des quatre compagnies de Gardes à cheval que créait alors Philippe V. En 1706, il sert, avec le grade de lieutenant général, au siège de Barcelone. En 1709, il commande l'infanterie de l'armée d'Estremadure. Au mois de septembre de l'année suivante, il était promu capitaine général. A l'époque où nous sommes, il exerçait les fonctions de colonel des Gardes espagnoles. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 60, v°. — *Gazette de France*, 1701, p. 150, de Madrid, le 10 mars ; 1703, p. 638, de Madrid, le 4 décembre ; 1710, p. 485, de Valladolid, le 23 septembre. — Dangeau, *Journal*, VIII, 447 ; XI, 76 ; XII, 416.)

4. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs et ministres d'Espagne en France*, à la fin de ce volume. — Le manuscrit sépare à tort par une virgule les mots Saint-Istevan et de Gormas.

5. D. Agostino de Velasco y Bracamonte, comte de Peñaranda, commandeur de Portezuelo, Grand d'Espagne à vie, puis à perpétuité, gentilhomme de la Chambre du Roi. (Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, III, 221. — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 101-102, et 135.)

6. Il a été déjà question du duc d'Arcos. — Le duc de Baños était D. Gabriel Ponce de Leon, Lencastre y Cardenas, commandeur de Carrion et de Calatrava la Vieja, dans l'ordre de Calatrava, second fils de D. Joaquin Ponce de Leon, Lencastre y Cardenas, VIIe duc d'Arcos. Son frère aîné lui céda, à la prière de sa mère, duchesse d'Aveiro, les biens de la maison et du duché d'Aveiro. Une note de Saint-Aignan, de 1716, dit que D. Gabriel ne songeait qu'à recouvrer ces biens, sis en Portugal, où il comptait aller s'établir et où il vivait en effet lors du séjour de Saint-Simon en Espagne (1721-1722). Saint-Aignan lui reconnaît des qualités et du mérite. Il avait eu une jambe coupée. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXLIV, fol. 267 ; — t. CCLIII, fol. 50 et 60. — Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 43. — Pinedo y Salazar, *Historia la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 301. — Saint-Simon, édit. *Chéruel*, t. XVIII, p. 12.)

7. Saint-Simon ne parle que d'un fils de D. Joseph de Solis y Valderrabano, Ier comte, puis Ier duc de Montellano, mort le 1er novembre 1713. Ce IIe comte de Montellano, jeune en 1722, vivait alors très retiré. Il était gentilhomme de la chambre du Roi (Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 33, 34 et 135).

8. D. Fernando de Figueroa, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, créé le 20 août 1716 marquis del Surco. (Berni y Çatalá, *Creacion, antigüedad y privilegios de los titulos de Castilla*, p. 437.)

verneur du Prince, et qui est le seul auprès de lui qui ne soit pas de la cabale des Italiens.

Comme vous êtes sur les lieux et que vous devez connoître le terrain, je me remets à vous de suivre ce plan avec beaucoup de prudence et de secret, et de veiller avec autant d'application que de dextérité à l'exécuter.

Suite et fin du mémoire ou instruction secrète[1]. — Pour pouvoir venir à bout plus aisément de pénétrer les desseins d'Alberoni, vous essayerez de gagner, à quelque prix que ce soit, son secrétaire et quelques-uns des Italiens qui sont le plus dans sa confidence, aussi bien que celles des camaristes avec lesquelles il est le plus lié, comme Mme de Kitmatoke[2] et autres.

Vous essayerez aussi de gagner quelqu'un qui ait part à la confiance des ducs de Popoli, de Veraguas, du marquis de Los Balbaçes et des autres Espagnols dévoués aux Italiens.

Vous ferez la même chose à l'égard de Grimaldo et vous tâcherez de corrompre quelqu'un à sa secrétairerie, comme par exemple un secrétaire, nommé Francisque, qui a été longtemps en France au duc de Noailles.

Vous achèverez aussi de gagner l'Anglade, ce qui ne sera pas difficile, parce qu'il est déjà bien intentionné.

Comme rien ne nous est plus important que d'être bien informé de tout ce qui se passe dans l'intérieur du palais, vous mettrez tout en œuvre pour vous y assurer des personnes qui puissent vous en instruire, et pour y gagner, s'il se peut, la nourrice[3], la Safata[4], et celles des camaristes que vous saurez avoir le plus de pouvoir sur l'esprit de la Reine et de commerce avec Alberoni.

1. En marge : « Minute de la dépêche de S. A. R. du 9e novembre à M. le duc de Saint-Aignan. »

2. Ce nom, lu « Mlle de Kilmalok », par M. Baudrillart dans un autre document, devrait peut-être être lu Mlle de Kilmarnock. Les lords Boyd, comtes de Kilmarnock, appartenaient à l'aristocratie écossaise, et, depuis les temps les plus reculés, cette famille était connue pour ses sentiments d'hostilité contre les Anglais. (*National Biography*, s. v. Boyd.)

3. Laure Piscatori, nourrice de la Reine, venue avec elle de Parme, et très influente auprès de sa maîtresse.

4. *Azafata*, dame d'atour.

Vous n'épargnerez rien non plus pour démêler et suivre les correspondances que les Espagnols ou les François qui sont à Madrid, peuvent avoir avec les malintentionnés de France, surtout avec la comtesse d'Egmont[1], M. de Noirmoustier[2], le maréchal de Tessé, le prince de Vaudémont et autres.

Dans cette vue vous observerez avec soin M. de Kailus et vous pourrez vous servir pour cela du baron d'Autresal, avec les réserves que la connoissance que vous avez de ses défauts, vous doit inspirer.

Vous éclairerez de même le marquis de Richebourg[3], qu'on vient de mettre à la tête des gardes. Ce sont des restes de la cabale de Madame des Ursins, qui a encore elle-même ses correspondances en Espagne, qu'il faut vous efforcer de découvrir en toute manière.

Vous n'oublierez pas d'observer aussi de fort près le Nonce du Pape et d'essayer à pénétrer ses vues, et ce qu'il peut tramer avec Alberoni. Je ne vous dis rien à l'égard du cardinal Judice, ne le croyant pas à présent en état de nous pouvoir nuire ou être utile. J'ai peine à croire que le P. D.[4] soit aussi bien dans l'esprit des Espagnols en général que vous me le mandez. En tout cas, il est bien facile de l'y détruire. Il n'y a qu'à leur dire que je sais certainement que personne n'est lié plus intimement avec Alberoni et n'a plus à cœur de faire

1. Marie-Angélique de Cosnac, veuve de Procope-François, comte d'Egmont, mort à trente-huit ans, le 15 septembre 1707, en faisant campagne en Catalogne. (La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. VII, col. 186.)

2. Antoine-François de la Tremoille, duc de Noirmoutiers, né le 17 juillet 1652, créé duc et pair en 1707, mort le 18 juin 1733. C'était le frère aîné de la princesse des Ursins. (La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, XIX, 197.)

3. Charles-Henri de Melun-Ligne-Aremberg-Croy, marquis de Richebourg ou de Risbourg, général de dragons, capitaine général des armées d'Espagne, capitaine général du royaume de Galice vers 1715 et continué dans ce gouvernement en avril 1717, promu pendant ce temps colonel des gardes wallonnes, en octobre 1716 ; nommé le 30 juillet 1724 vice-roi et capitaine général de Catalogne. Il avait été créé chevalier de la Toison d'or le 12 janvier 1700 et Grand d'Espagne en 1712. Il mourut à Barcelone en 1735. Une note de 1733 le donne comme un bon serviteur du roi d'Espagne, d'un génie supérieur, extrêmement instruit, puissamment riche, mais fort avare. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 98 ; — t. CCLVII, fol. 202 ; — t. CCCXXXV, fol. 297 ; — t. CDII, fol. 152. — Salazar y Pinedo, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, I, 442. — Saint-Simon, édit. *Chéruel*, XVIII, 127.)

4. Le Père Daubenton.

revenir le Roi d'Espagne en France que ce Jésuite. Vous pouvez les en assurer, car il est vrai.

Vous aurez la précaution de ne vous servir dans chaque affaire, autant qu'il se pourra, que d'un seul homme, chacun de ceux que vous employerez ne devant avoir connoissance que de son fait, sans qu'aucun d'eux puisse savoir quels sont les autres dont vous vous servirez.

Au reste comme votre jeunesse, qui répond peu à la gravité outrée des Espagnols, peut être un obstacle à vous attirer leur confiance, vous devez avoir une extrême attention à ne rien dire et à ne rien faire qui ne convienne à la dignité et à l'idée d'ambassadeur que les Espagnols en ont, et qui ne soit même d'une gravité au-dessus de votre âge, en ne perdant point de vue en public le caractère dont vous êtes revêtu et le génie de la nation avec laquelle vous avez à vivre et à représenter.

Voilà l'instruction que je vous avois promise. Je me remets à votre prudence pour l'usage que vous en devez faire et de vous en servir pour le mieux en y ajoutant, avec sagesse, ce que vous jugerez à propos par la connoissance qu'un ambassadeur doit avoir du pays où il est et par les nouvelles lumières que le temps, vos soins et votre application vous donneront infailliblement. Continuez donc à faire de mieux en mieux et comptez toujours sur mon amitié. Je suis, etc...

MISSION SECRÈTE DU MARQUIS DE LOUVILLE (1716)

Dans la notice sur l'ambassade du duc de Saint-Aignan, il a été fait allusion à la mission particulière confiée à M. de Louville en 1716.

Charles-Auguste d'Allonville, marquis de Louville, né en 1668, de Jacques d'Allonville et de Catherine de Moyencourt, avait été élevé d'abord par un janséniste, puis par les jésuites. Il servit à l'armée jusqu'à la paix de Ryswick et vint ensuite à la cour, où il se lia étroitement avec le duc de Beauvillier. Lorsque le duc d'Anjou fut confié à celui-ci et quand on lui monta une maison, le marquis de

Louville fut nommé gentilhomme de la manche du jeune prince[1]. Vinrent les événements de 1700. Le duc d'Anjou devint roi d'Espagne et Louville l'accompagna dans son nouveau royaume. Pendant trois ans, en qualité de gentilhomme de la chambre, il suivit Philippe V partout, jusqu'en Italie, vivant avec lui sur un pied de grande intimité. Mais au milieu des intrigues de la cour, Louville ne sut pas se conserver neutre. Il s'attira l'inimitié de la reine Marie-Louise et de la toute-puissante princesse des Ursins, et, au moment où il s'attendait à voir rappeler le P. Daubenton en France, ce fut lui-même qui reçut de Louis XIV un ordre de retour immédiat. On lui laissa prendre un prétexte décent pour se retirer, et il quitta l'Espagne en octobre 1703[2].

De 1708 à la mort de Louis XIV, Louville resta éloigné des affaires et même de la cour. Le Régent le rappela de sa retraite pour lui confier une mission secrète à Madrid. Il espérait que l'ancienne affection de Philippe V pour le marquis se réveillerait, que celui-ci reprendrait quelque influence sur ce caractère changeant, et qu'il atteindrait ainsi le but qu'il lui indiquait dans ses instructions, en date du 24 juin 1716.

Ostensiblement M. de Louville était chargé de négocier un traité de commerce, et comme Saint-Aignan aurait pu se froisser d'être doublé par un tel collègue, on insinua à l'ambassadeur qu'à cause de ses mauvais rapports personnels avec Alberoni on avait cru devoir, pour la réussite du traité, en confier la discussion à quelqu'un qui fût moins mal vu du ministre[3]. Il était même prescrit à M. de Louville d'affecter vis-à-vis de notre ambassadeur une certaine réserve.

La partie secrète de sa mission était la seule véritablement importante, et même, dans ses instructions, les passages relatifs aux intrigues à nouer sont les seuls où l'on trouve quelque précision. Il doit en somme et par-dessus tout s'efforcer d'obtenir une confirmation des renonciations de Philippe V au trône de France, et assurer ainsi les droits éventuels du Régent. Mais avant d'en arriver là, avant de pouvoir faire appel directement à la conscience et à la parole de Philippe, que d'obstacles à écarter ! On lui prescrit le renvoi du cardinal del Giudice, celui du P. Daubenton, de la cabale italienne, et, avec elle, d'Alberoni. En attendant le moment de renverser l'abbé, il faut le circonvenir, endormir ses méfiances, séduire aussi la Reine. Sans cela, nul accès auprès du Roi.

1. *Mémoires secrets... extraits de la Correspondance du marquis de Louville*, Paris, 1818, t. I, ch. I et II.

2. *Mémoires secrets... du marquis de Louville*, t. II, ch. XVI.

3. *Correspondance d'Espagne* t. CCLI, fol. 150 (le duc d'Orléans à Saint-Aignan, 24 juin 1716).

Quelques vagues indications d'une politique plus haute se trouvent à la fin de l'instruction. Il y est question de proposer à Philippe V la médiation de la France pour traiter avec l'Empereur ; Louville offrira aussi un traité d'alliance étroite entre les deux branches de la maison de Bourbon. Sur tout cela rien de précis. On se sentait sans doute trop loin d'une entente suffisante pour descendre au détail.

La clef du *jargon*[1] convenu avec Louville résume les idées qui, dans l'instruction, sont plus ou moins enveloppées de circonlocutions. D'après cette clef, on voit que Louville doit s'enquérir de l'opinion du Roi catholique, de la Reine, d'Alberoni, de leur entourage, sur la question du retour éventuel de Philippe V en France, au cas où le jeune Louis XV viendrait à disparaître ; il s'informera des sentiments intimes du Roi et de la Reine relativement à la France et au Régent, surveillera la conduite des jésuites, saura si Alberoni et la cour ont des liaisons avec Rome, et même avec l'Empereur ; il démêlera enfin le rôle de Cellamare dans les intrigues politiques du moment. L'attitude, les menées de cet ambassadeur auprès des adversaires du duc d'Orléans portaient déjà ombrage, et l'instruction prescrivait à Louville de le faire rappeler.

De tous ces desirata du Régent, un seul se réalisa, sans l'entremise et avant l'arrivée à Madrid de son envoyé : la disgrâce du cardinal del Giudice.

Il n'est pas indifférent d'ailleurs, avant de parler du pitoyable échec de cette mission, de faire observer que les instructions de M. de Louville ne sont pas expédiées au nom du Roi, que ses lettres de créance ne le donnent que comme chargé d'une commission par le duc d'Orléans, et qu'il ne devait exhiber qu'en certains cas les pouvoirs officiels qu'il emportait[2]. Ajoutons que le ministre des affaires étrangères, le maréchal d'Huxelles, ne devait pas être mis au courant de la partie secrète des négociations, dont Louville avait à rendre compte au Régent seul, par l'entremise de M. de Longepierre.

Le 24 juillet au soir, M. de Louville arrive à Madrid. Le lendemain matin, il fait prévenir Alberoni de son arrivée et celui-ci lui répond qu'il se rendra chez lui à cinq heures. A trois heures un commis de Grimaldo apporte à l'envoyé un billet disant que le Roi s'étonne de voir rentrer en Espagne, sans son autorisation, un homme qu'il en a fait sortir, et lui intime l'ordre d'avoir à quitter Madrid sur

1. *Correspondance d'Espagne*, CCLI, fol. 164.
2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLI, f. 141 et 143.

l'heure [1]. Louville, souffrant de coliques néphrétiques, s'excuse de ne pouvoir obéir. Deux heures plus tard, Alberoni vient chez lui et feint d'ignorer l'ordre de Grimaldo. Louville s'indigne, déclare tenir des pouvoirs du Roi, les montre même. Il ajoute que ce n'est nullement Philippe qui l'a fait sortir d'Espagne, que c'est Torcy qui l'a rappelé, que le Roi catholique ne l'a laissé partir que par condescendance pour la Reine et même qu'en témoignage d'affection il lui donna le gouvernement de Courtrai. Alberoni affecte de paraître hésitant. Louville, par un mémoire, demande audience au Roi. Le mémoire parvint-il ? on l'ignore, mais l'audience ne fut pas accordée [2]. Les instances de Saint-Aignan pour l'obtenir demeurèrent sans effet [3].

Pendant qu'on agissait ainsi à Madrid à l'égard de Louville, un courrier extraordinaire portait au prince de Cellamare l'ordre de représenter au Régent « que, comme M. de Louville étoit sorti d'Es-« pagne par l'ordre exprès de Sa Majesté Catholique (ce qui était « inexact), elle avoit été extrêmement surprise qu'il eût eu la témé-« rité d'y retourner sans lui en demander la permission, et que c'étoit « uniquement par considération pour Son Altesse Royale qu'elle ne « lui avoit pas fait ordonner de retourner en France sans aucun « retardement (autre inexactitude), étant persuadée que Monseigneur « le Régent lui prescriroit de sortir incessamment d'Espagne [4] ».

Le gouvernement français céda sans essayer de discuter. Il fit répondre par Saint-Aignan qu'il avait ignoré que Louville fût sorti d'Espagne par ordre du Roi [5]. Louville fut invité à revenir aussitôt [6], et dès le milieu de septembre il était de retour à Paris.

Alberoni avait habilement manœuvré. Il est certain que par l'influence même qu'il avait autrefois exercée sur Philippe V, Louville pouvait bien servir les secrets projets du Régent, mais qu'il était aussi désigné à la jalousie de tout ministre soucieux de son autorité. Et cela était si évident que les instructions mêmes prévoyaient ce qui arriva : le cas où l'entourage du Roi lui interdirait l'accès auprès de sa personne.

1. La teneur de ce billet a été donnée par M. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. II, p. 231.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLII, fol. 27-42 (Louville au maréchal d'Huxelles, Madrid, 29 juillet 1716).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLII, fol. 161, v° (Saint-Aignan au maréchal d'Huxelles, Madrid, 10 août 1716).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLII, fol. 18 (D'Huxelles à Saint-Aignan, Paris, 7 août 1716).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLII, *loc. cit.* ; — fol. 188 (Saint-Aignan à d'Huxelles, Madrid, 18 août 1716).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLII, fol. 18 (d'Huxelles, à Louville, *s. d.*).

Il fallait atténuer autant que possible aux yeux des autres puissances, de l'Angleterre surtout, la portée de cet échec, dissimuler le refroidissement entre la France et l'Espagne, dont il était un indice. Ce fut M. de Louville qui fut victime de la raison d'État : on laissa dire qu'il avait déplu à Philippe V et que c'était sa personne, et non l'envoyé du Régent, que le Roi avait refusé de recevoir [1].

Quant à la politique d'intrigues et de petits moyens que lui avait prescrite le duc d'Orléans, on a pu voir, par l'instruction secrète adressée quelques semaines plus tard à M. de Saint-Aignan, qu'elle n'était pas abandonnée. Mais la carrière politique de M. de Louville était cette fois terminée et il n'eut plus part aux affaires jusqu'à sa mort, en 1731.

Le récit, plus ou moins exact, de cette mission malheureuse se trouve au chapitre XIX du tome II des *Mémoires secrets* extraits de la correspondance du marquis de Louville [2].

INSTRUCTION SECRÈTE A M. DE LOUVILLE, ENVOYÉ EN ESPAGNE PAR S. A. R.

Correspondance d'Espagne. t. CCLI, fol. 145-149. Minute [3].

Le 24 juin 1716, à Paris.

N'ayant rien plus à cœur que d'entretenir une parfaite intelligence avec Sa Majesté Catholique et de l'augmenter, s'il est possible, en écartant tous les sujets de plainte qui pourroient détruire ou diminuer l'union qui est si nécessaire pour maintenir l'honneur et la réputation des deux couronnes, j'ai cru devoir faire choix d'une personne qui, par son ancien attachement pour Sa Majesté Catholique, ne pût lui être suspecte non plus qu'à ses ministres, et qui d'ailleurs eût toutes les qualités convenables pour attirer et mériter ma confiance.

C'est par ces raisons que j'ai nommé le marquis de Louville

1. *Correspondance d'Espagne*, CCLV, fol. 76 (d'Huxelles à Saint-Aignan, 8 septembre 1716).

2. Voir aussi Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. II, p. 228-233.

3. Cette instruction a été publiée dans les *Mémoires secrets... extraits de la correspondance du marquis de Louville*, 1818, t. II, p. 195.

et que je lui ai ordonné de se rendre en toute diligence auprès du Roi d'Espagne, en lui donnant pour cet effet tous les pouvoirs dont il peut avoir besoin pour empêcher que les gens mal affectionnés à la France ne puissent le troubler, au moins ouvertement, dans l'exécution de mes ordres, qui ne tendent qu'à procurer à Sa Majesté Catholique une paix qui la puisse affermir à jamais sur le trône d'Espagne et qui, en rendant son Royaume florissant, assure en même temps à la France une tranquillité durable et lui laisse la liberté d'un commerce (dont elle a joui même sous les Rois de la maison d'Autriche), dans lequel cette couronne ne puisse être troublée par les intrigues des puissances maritimes, et surtout de l'Angleterre, qui ne tend qu'à s'emparer du commerce des Indes et à s'enrichir aux dépens des deux couronnes, que toute l'Europe ensemble ne sauroit abaisser que par leur désunion.

C'est pour ces raisons si importantes, dont le Roi Catholique saisira aisément toute la force, dès que le marquis de Louville sera en état de les lui bien expliquer, que je lui ai ordonné sur toutes choses d'essayer à s'introduire auprès de Sa Majesté Catholique et à regagner sa confiance.

Dans cette vue il doit avoir une conduite si attentive, si mesurée, qu'il puisse écarter par sa dextérité et sa sagesse tous les ombrages que les ministres qui gouvernent à présent l'Espagne et les personnes qui environnent le Roi, ne manqueront pas de prendre du crédit qu'il a eu sur son esprit, surtout si l'on s'imagine que son séjour doive être de quelque durée. Ainsi il affectera de le faire envisager comme passager et son retour comme ne devant pas être fort éloigné.

Et comme il est absolument nécessaire de ménager la Reine, qui a tant d'autorité sur l'esprit du Roi, et que l'abbé Alberoni s'est emparé de celui de cette princesse, je charge le marquis de Louville de ne rien épargner pour se bien mettre auprès de la Reine et de cet abbé. Le succès de sa négociation en dépend. Ainsi ce doit être son premier et principal objet.

Mais comme le duc de Saint-Aignan, ambassadeur extraordinaire à la cour d'Espagne, est actuellement mal avec Alberoni et les autres ministres italiens, qui sont ceux qui ont

tout pouvoir sur la Reine, à l'exclusion entière des Espagnols, j'ordonne au sieur marquis de Louville de tâcher de regagner par toutes sortes de souplesses et par des marques apparentes d'attachement cet abbé, afin de se servir de lui pour éloigner, s'il est possible, et renvoyer en Italie le cardinal del Giudice, qui est celui dont les vues sont le plus opposées au bien des deux couronnes et aux véritables intérêts de Sa Majesté Catholique.

J'ordonne aussi au marquis de Louville de s'efforcer de faire au moins rappeler de France le prince de Cellamare, dont les manèges en cette cour, soutenus d'une profonde habileté, d'une grande expérience dans les affaires et de toute l'industrie d'un très habile Italien, fomentent presque ouvertement, suivant les desseins de son oncle, les intrigues des personnes suspectes et mal affectionnées, et qui, prévoyant un avenir (que Dieu veuille à jamais détourner), sans aucun respect, ni pour les traités, ni pour les volontés du feu Roi, font tous leurs efforts par leurs pratiques et leurs assemblées illicites, pour former un parti qui, si nous venions malheureusement à perdre le Roi, replongeroit la France et l'Espagne en de nouveaux malheurs, en rendant incertain, à l'égard des deux Royaumes, ce qui ne doit plus l'être, et en allumant et nourrissant en celui-ci une guerre civile qui seroit la destruction du Royaume et de toute la maison royale, et dont on ne peut envisager la fin sans horreur, puisqu'elle feroit de la France un pays de conquête pour les étrangers qui y entreroient, chacun selon ses vues, sous prétexte de soutenir celui des deux au parti duquel il se diroit attaché, mais en effet pour en faire le partage, ce qui a été leur unique dessein dans la dernière guerre.

Aussi sachant très certainement que les ministres italiens qui gouvernent aujourd'hui l'Espagne, veulent éluder l'effet des renonciations si solennellement jurées, et qui, seules, nous ont procuré la paix, puisque, sans ces renonciations, elle auroit été impossible, comme je dois de mon côté faire tous les efforts imaginables pour m'opposer à leurs desseins, qui seroient pernicieux aux deux couronnes, et qu'au contraire les désirs et les intérêts des Espagnols sont absolument con-

formes aux miens, et qu'ayant autant d'envie de conserver Sa Majesté Catholique sur le trône d'Espagne que j'en ai de l'y affermir, je charge expressément le marquis de Louville, lorsqu'il se verra en état de le faire sûrement, de représenter au Roi Catholique le tort qu'il se fait de donner toute sa confiance à des Italiens, et, en excluant de toutes les places les plus considérables de l'État les Espagnols, ses vrais et fidèles sujets, qui lui ont donné tant de preuves de leur attachement, de leur substituer des étrangers qui lui doivent être suspects, ayant leurs biens et leurs familles sous la domination de l'Empereur.

Je recommande principalement au marquis de Louville de faire valoir ces raisons dans toute leur étendue, afin qu'elles puissent faire toute l'impression qu'elles doivent sur l'esprit d'un prince qui écoute la vérité, pourvu qu'on soit à portée de la lui faire sentir. Le marquis de Louville doit compter que le plus grand service qu'il puisse rendre à la France, à l'Espagne et à moi, est d'essayer de remettre les Espagnols dans leurs places naturelles, dont la facilité d'une Reine étrangère et l'avidité d'un petit nombre d'Italiens, intrus dans la cour d'Espagne par l'ambition de la princesse des Ursins, les a fait sortir.

Mais, si les obstacles que l'on apportera sans doute au succès des négociations du sieur marquis de Louville et la crainte que l'on inspirera à la Reine de son crédit sur l'esprit du Roi, viennent à bout de l'éloigner de sa confiance, je lui ordonne en ce cas de pénétrer au moins les vues de la Reine et de la cour d'Espagne, en les mettant, pour ainsi dire, au pied du mur, par la proposition qu'il lui fera de ma part d'un traité avec l'Empereur, dont Sa Majesté Impériale m'a offert d'être le médiateur, et il découvrira facilement par le refus de Sa Majesté Catholique et les difficultés que l'on apportera à la conclusion, quelles sont les véritables vues de la cour d'Espagne. En quoi je me remets en sa prudence et à l'attachement que je suis persuadé qu'il a pour moi.

Je lui ordonne aussi de faire tous ses efforts pour faire chasser le confesseur[1], supposé qu'il puisse se mettre à portée

1. Le P. Daubenton.

d'y réussir et de faire ôter, s'il le peut, le confessionnal aux Jésuites, dont l'esprit remuant et ambitieux n'est propre qu'à troubler les deux Royaumes, pour le rendre aux Dominicains, qui me sont beaucoup moins suspects.

Mais quoique il doive s'attacher les Espagnols autant qu'il sera possible, il doit au commencement faire semblant de s'en éloigner et ne prendre aucune liaison avec eux, mais au contraire se lier ouvertement avec l'abbé Alberoni, lui témoigner qu'il veut vivre dans une entière dépendance de toutes ses volontés, et qu'il ne songe qu'à plaire à la Reine et à lui obéir.

Il tâchera seulement de l'aigrir contre le confesseur et les autres, et de les lui rendre suspects, aussi bien que les Espagnols et les Flamans, afin de se servir de lui, comme du plus puissant et du plus dangereux, pour éloigner tous les autres; et il ne reviendra aux Espagnols que supposé qu'il ait assez pris d'ascendant sur l'esprit du Roi pour porter le dernier coup aux Italiens et détruire enfin Alberoni lui-même, ce qui sera très facile lorsque tous les autres seront chassés.

Mais, comme il faut du temps pour venir à bout d'une telle entreprise, il doit se servir du prétexte du traité de commerce et encore plus du projet de celui d'une alliance étroite avec la France, et de la paix du Roi Catholique avec l'Empereur, pour prendre tout le temps qui lui sera nécessaire pour se bien mettre dans l'esprit du Roi, qui est le but principal qu'il se doit proposer.

Il sera nécessaire aussi qu'il fasse bien sentir au Roi Catholique que son intime liaison avec la France faisant sa sûreté et sa force, aussi bien que sa gloire et sa grandeur, Sa Majesté doit procurer à la France tous les avantages pour son commerce, qu'elle a bien voulu accorder aux autres puissances, et même de plus grands, s'il est possible, quand cela se pourra faire sans éclat et non autrement, de peur de s'attirer une rupture avec ces mêmes puissances, qui entraîneroit la France et l'Espagne dans une nouvelle guerre, que l'on ne seroit pas si tôt en état de soutenir.

On m'avoit mandé que Monsieur le duc de Parme[1] pensoit à

1. Francesco Farnèse, duc de Parme de 1694 à 1727, oncle d'Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne.

s'aller établir en Espagne. Depuis quelque temps cette nouvelle semble s'évanouir. Il sera bon d'essayer de découvrir au vrai ce qui en est et quel en peut être le motif.

Comme le duc de Saint-Aignan est mal avec l'abbé Alberoni, il sera à propos que le marquis de Louville reste tout le moins qu'il pourra chez lui, afin de ne faire paroître aucune intimité, quoique il soit du service du Roi qu'ils vivent en bonne intelligence. En arrivant à Madrid, le marquis de Louville descendra chez ce duc, et dans le moment ils iront demander ensemble une audience au Roi et à la Reine, et il donnera à Leurs Majestés ses lettres de créance écrites de ma main. Après l'audience de Leurs Majestés, il ira seul chez l'abbé Alberoni et il lui rendra de même la lettre que je lui écris.

Je le charge aussi de demander au Roi Catholique la Toison pour le Roi et pour mon fils. Il est naturel qu'étant aussi proches et aussi unis que nous le sommes, Sa Majesté Catholique en use avec le Roi et les princes de sa famille comme les Rois d'Espagne en usoient avec l'Empereur et les princes de sa maison.

La personne qui s'est chargée du détail du commerce aura relation avec le sieur marquis de Louville et lui rendra compte de toutes ses démarches et de ses mesures. Comme le commerce fait une partie des raisons de l'envoi de M. de Louville, il est nécessaire que cela soit ainsi.

Quant aux courriers, il en enverra lorsqu'il le jugera à propos. Cependant je lui recommande de les épargner autant qu'il le pourra.

Il ne mettra rien dans les dépêches qui doivent être vues au Conseil de Régence de ce qui peut avoir rapport aux affaires secrètes, qui font la principale partie de cette instruction et qui me regardent directement. Je rendrai compte seulement de ce qui aura rapport aux traités en général, tant au traité d'Allemagne qu'à celui du commerce.

Et pour les choses secrètes qu'il croira ne devoir être confiées qu'à moi, il me les écrira directement et par un chiffre que je lui donnerai, et sous l'enveloppe du sieur de Longepierre, par qui je lui ferai faire mes réponses.

Au surplus, je le charge surtout de démêler, autant qu'il sera possible pour l'Espagne même, les correspondans que les ministres espagnols ont à la cour de France et les mesures qu'ils prennent de concert pour réussir dans leurs desseins.

Il ne dira rien à M. le duc de Saint-Aignan du sujet de sa mission. Il lui marquera seulement que j'ai cru être obligé d'envoyer quelqu'un à qui les ministres d'Espagne pussent s'expliquer par rapport aux affaires du commerce et au traité que je projette de faire avec l'Espagne, la mésintelligence qui est entre lui et Alberoni le mettant hors de portée de pouvoir traiter directement avec lui.

Après la première audience, il en demandera de son chef et il fera en sorte, s'il est possible, de les recevoir seul, et par ce moyen de tâcher de rentrer dans la confiance du Roi Catholique.

Le marquis de Louville témoignera au Roi et à la Reine combien je désire sincèrement l'honneur de leur amitié et les efforts que je ferai pour la mériter. Ils en verront l'un et l'autre les effets dans toutes les occasions qui se présenteront pour leur service.

Il fera aussi mes complimens au prince d'Espagne, qu'il assurera, comme le Roi et la Reine, de mon respect et de mon attachement.

Enfin si, contre toute raison et toute apparence, l'ascendant que les Italiens ont pris sur la Reine, étoit si fort qu'ils la portassent à empêcher le marquis de Louville de pouvoir approcher de la personne du Roi, au mépris des pouvoirs dont il est chargé et malgré la privance que lui doivent donner, et son ancien attachement pour le Roi, et sa clef de gentilhomme de la chambre (ce qu'on ne sauroit se persuader), si cependant un cas aussi extraordinaire arrivoit, je lui ordonne d'attendre à Madrid, sans aller à la cour, les nouveaux ordres que je lui enverrai à ce sujet.

Quant à ses pouvoirs, il ne s'en servira qu'à mesure qu'il en aura besoin, et il se contentera, si cela suffit, de ses lettres de créance.

Au reste, je trouve fort bon que le marquis de Louville sol-

licite le payement des pensions qui lui sont dues par le Roi d'Espagne et qu'il les touche. Sa délicatesse va trop loin à ce sujet. L'emploi dont je le charge doit le persuader que je n'ai pas le moindre scrupule sur sa droiture et sur sa probité.

Je lui recommande encore une fois de se conduire avec toute la dextérité et les ménagemens nécessaires dans des affaires si délicates et dont la réussite importe également à la France et à l'Espagne, desquelles la grandeur et la sûreté dépendent entièrement de leur union présente et à venir.

XXIX

LE MARQUIS DE NANCRÉ

1718

Les longues négociations qui précédèrent la conclusion de la Quadruple Alliance étaient près d'aboutir; déjà les principales puissances s'étaient mises d'accord sur les points capitaux. A la fin de décembre 1717, Dubois, muni des pleins pouvoirs nécessaires pour signer le traité, était retourné à Londres. La cour de Vienne, saisie du projet, en discutait les clauses d'où dépendait son adhésion. Il devenait donc urgent d'intervenir en Espagne et d'essayer de lui faire accepter ce que ce projet avait pour elle de pénible, en lui en montrant les côtés avantageux et en lui laissant entendre qu'un refus de sa part l'exposerait aux rigueurs des puissances liguées pour imposer la paix à l'Europe.

Certes la tâche présentait de grandes difficultés, et Saint-Aignan, notre ambassadeur, à cause de ses démêlés avec Alberoni, n'était pas en situation de la mener à bien. Le duc d'Orléans et Dubois confièrent cette mission difficile à un homme au courant du plus secret de leur négociations, au marquis de Nancré.

Louis-Jacques-Aimé-Théodore de Dreux, marquis de Nancré, après avoir servi dans l'armée, était venu chercher fortune à la cour. A en croire Saint-Simon, il ne se montra pas scrupuleux sur le choix des moyens. Quoi qu'il en soit, il était entré assez avant dans la confiance de Dubois, et le Régent lui avait donné la charge de capitaine des Cent-Suisses de sa garde[1].

Les instructions données à M. de Nancré le 25 février 1718 furent longues et quelque peu confuses. Tout était délicat dans la matière à traiter, et le Régent, ne sachant trop comment indiquer avec précision à son envoyé la façon de s'y prendre, faisait appel à son habileté

1. La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, s. v. Dreux de Nancré. — Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. XII, p. 426, n. 6.

et lui recommandait de ménager l'amour-propre de l'Espagne, que pouvaient froisser beaucoup certaines exigences. Et encore, l'instruction, conçue dans l'idée qu'Alberoni ignorait les disposition arrêtées d'avance et imposées en somme par les puissances, tournait-elle court vers la fin. On venait d'apprendre que l'ambassadeur Cellamare avait pénétré le secret et l'avait dévoilé à sa cour. C'était donc dans un tout autre esprit qu'il fallait mener la négociation, et l'on s'en remettait au tact et à la prudence de M. de Nancré.

Les instructions que l'abbé Dubois avait de son côté envoyées à M. de Nancré, étaient rédigées dans le même sens que celles du Régent, c'est-à-dire supposaient qu'Alberoni ne saurait pas qu'on avait d'ores et déjà disposé du sort de l'Espagne. Aussi vagues que les instructions officielles, reposant sur la même hypothèse, qui était fausse, elles devenaient aussi inutiles que celles-ci.

Une sorte de consultation donnée par Torcy au marquis de Nancré est plus nette. L'ancien ministre, mieux avisé et plus hardi, conseille d'aborder franchement la question avec Alberoni. On n'y risque rien, car sûrement il saura tout avant l'arrivée à Madrid de M. de Nancré, et au moins celui-ci pourra-t-il faire à la France un mérite d'avoir débattu en faveur de Philippe V les clauses les moins préjudiciables à son honneur et à ses intérêts.

Ce fut ainsi muni que M. de Nancré, accompagné de M. du Theil[1] comme secrétaire, partit pour Madrid. Dès ce moment les préparatifs militaires de l'Espagne faisaient mal augurer du succès de sa mission[2]. Le 23 mars il arriva à la cour et le soir même il fit visite au colonel Stanhope, envoyé de l'Angleterre. La France et la Grande-Bretagne devaient agir de concert, et on avait communiqué aux ministres anglais une copie des instructions de M. de Nancré, révisée et modifiée, bien entendu.

Mais, comme en dépit de cet accord, il était à craindre que dans un

1. Jean-Gabriel de la Porte Du Theil, avait débuté comme secrétaire de Tessé dans ses campagnes d'Espagne (1704-1706). Il assista comme secrétaire aux conférences d'Utrecht (1712-1713) et demeura chargé d'affaires en Hollande jusqu'au mois de septembre 1713. Il figura, toujours à titre de secrétaire, au Congrès de Bade, en 1714, et fut peu après nommé premier commis aux Affaires Étrangères. Après son voyage à la suite de Nancré, il travailla pendant quinze ans au département. De 1733 à 1734, il séjourna en Espagne auprès de M. de Rottembourg, auquel on l'avait envoyé pour l'assister et le suppléer au besoin. Il négocia et signa à Vienne (1736-1737) le traité de paix entre la France et l'Empereur, fut envoyé à la place du marquis de Puyzieulx, comme ministre plénipotentiaire, aux conférences de Breda, et comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à celles d'Aix-la-Chapelle en 1748. Mort à Paris, le 17 août 1755, âgé de soixante-douze ans. (La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. XVI, col. 192. — *Recueil des Instructions*, *Autriche*, p. 243.)

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXVIII, fol. 142 (D'Huxelles à Saint-Aignan, 22 mars 1718).

intérêt commercial, nos alliés d'Outre-Manche ne voulussent s'attirer tout le mérite de la médiation [1], M. de Nancré devait empêcher discrètement cette manœuvre d'aboutir et convaincre les Espagnols de la bonne volonté du Régent à leur égard.

Le lendemain même de son arrivée, l'envoyé du Régent fut présenté à Philippe V et eut avec Alberoni une première conférence [2]. Il se heurta à un refus obstiné. Lui-même estimait d'ailleurs que les conditions générales du traité étaient trop visiblement favorables à l'Empereur [3]. Celui-ci venait d'accéder au projet présenté, et le duc d'Orléans crut qu'il ne convenait plus de laisser traîner la négociation de Madrid [4], où son envoyé ne faisait aucun progrès. Nancré sentait que la Reine Catholique voulait la guerre à toute force [5]. Il eut beau faire miroiter aux yeux du Roi la promesse possible d'une restitution de Gibraltar : le 25 avril Philippe V fit déclarer par Alberoni qu'il ne pouvait agréer les propositions du duc d'Orléans ; cette déclaration fut dictée à Nancré par le cardinal lui-même [6].

L'envoyé du Régent persista : il proposa trois conditions secrètes à introduire dans le traité. On accorderait à l'Espagne de mettre garnison en Toscane ; Gibraltar lui serait restitué ; une alliance défensive serait conclue [7]. Alberoni riposta en demandant qu'on laissât la Sardaigne à Philippe V. Ce furent les Anglais qui refusèrent [8].

Tout restait en suspens. Nancré ne pensait pas qu'on pût obtenir par intimidation la signature du Roi Catholique [9]. C'est alors que fut décidé le voyage à Madrid du ministre de Georges Ier, Lord Stanhope, dont l'autorité ferait peut-être réussir la négociation compromise. Il apporta à Nancré de nouvelles instructions du Régent, et, pour lui et

1. Le 8 mars de cette même année 1718, d'Huxelles écrit à Nancré que l'abbé Dubois vient de découvrir l'existence d'un article secret signé à Utrecht « entre l'Angleterre et l'Espagne », et lui en envoie copie (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLXVIII, fol. 92).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXVIII, fol. 193 (Saint-Aignan au Roi, Madrid, 28 mars 1718).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXIX, fol. 111 (Nancré à Dubois, Madrid, 18 avril 1718).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXIX, fol. 37 (Le Régent à Nancré, 19 avril 1718).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXIX, fol. 147 (Nancré au Régent, Madrid 21 avril 1718).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXIX, fol. 177 (Nancré au Régent, Madrid, 6 avril 1718) ; — fol. 198.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXX, fol. 166. (Nancré à d'Huxelles, Madrid, 16 mai 1718).

8. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXX, fol. 222 (Nancré à d'Huxelles, Madrid, 29 mai 1718).

9. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXI, fol. 199 (Nancré au Régent, Madrid, 4 juillet 1718).

M. de Saint-Aignan, des pouvoirs de plénipotentiaires pour conclure, s'il y avait lieu[1].

Il ne s'agissait plus du reste de reprendre la négociation dans la forme précédente. Il fallait cette fois obtenir du roi d'Espagne une réponse formelle, acceptation ou rejet d'accession aux conditions arrêtées par la diplomatie des alliés[2]. Assez longtemps Alberoni avait su la leurrer. Tandis que l'Europe le laissait discuter à loisir les conditions qu'elle prétendait lui imposer, il faisait, comme pour la narguer, partir une nouvelle flotte, qui, le 30 juin 1718, débarquait les Espagnols en Sicile, à dix milles de Palerme[3]. Inquiet, malgré son audace, le ministre de Philippe V essayait alors de persuader à Nancré d'aller lui-même en France exposer au Régent les véritables sentiments d'amitié du roi d'Espagne. Il laissait entendre en même temps que la signature de la Quadruple Alliance serait le signal du renvoi de notre envoyé[4]. Son but était, ou de nous entraîner à la suite de l'Espagne, ou au moins de nous brouiller avec l'Angleterre.

Sur ces entrefaites, le 12 août, Lord Stanhope arriva à Madrid. Dès le début, il constata chez Alberoni « une négative absolue de « consentir aux traités ». Il lui avait pourtant « confirmé l'offre de « Gibraltar et donné de la part du Roi son maître les assurances per- « sonnelles dont il étoit chargé pour le maintien de la régence de la « Reine et du ministère du cardinal Alberoni, si le cas y échéoit[5] », c'est-à-dire si Philippe V, malade, venait à mourir.

Lord Stanhope restreignit ses exigences à la demande d'une simple suspension d'armes. Elle fut repoussée. Le jour même, le 25 août, il prit congé du Roi, et le 27 au matin il partit, emportant de ses conférences avec Alberoni une opinion meilleure de son adversaire et le regret de voir l'Espagne se refuser à une accession qu'il jugeait absolument nécessaire[6].

La rupture était imminente. Au commencement de septembre, Philippe V, par des lettres adressées à Louis XV et aux Parlements de France, protesta solennellement contre le traité de Londres du

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXI, fol. 225, 227 et 246.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXII, fol. 82 (D'Huxelles à Nancré, 26 juillet 1717).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXII, fol. 108 (Saint-Aignan au Roi, Madrid, 24 juillet 1718).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXII, fol. 126 (Nancré au Régent, Madrid, 27 juillet 1718).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXII, fol. 209 (Nancré au Régent, à l'Escorial, 15 août 1718).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXII, fol. 293 et 298 (Nancré au Régent et à d'Huxelles, 28 août 1718).

2 août[1]. Deux jours après, le 6 septembre, on reçut à Madrid la nouvelle de l'engagement du 11 août entre la flotte anglaise et la flotte espagnole, dans les eaux de Syracuse, engagement qui avait été désastreux pour les armes de Philippe. La cour en fut troublée et l'embargo fut mis sur les biens des Anglais[2].

Nancré, resté encore après le départ de son collègue anglais, s'apprêtait à le suivre. Il avait reçu de Louis XV la permission de se retirer et il comptait partir le 8 octobre. Par le P. Daubenton, Alberoni le fit prier d'attendre encore. Nancré y consentit[3]. Ce fut en vain. Le 17, une dernière conférence eut lieu à l'Escurial, avec Alberoni. Le cardinal demandait maintenant, sans vouloir s'engager, un armistice de deux mois. Il était trop tard. Nancré ne pouvait plus accepter. Déjà le terme fixé pour accéder au traité de Londres était passé et toute discussion devenait inutile.

Y eut-il lutte auprès du Roi, comme Nancré le rapporte ? D'après lui, Alberoni et Daubenton auraient intercédé pour la paix. Les sentiments belliqueux de la reine l'auraient emporté. Quoi qu'il en soit, le 20 octobre, Nancré eut audience de Philippe V, et la déclaration sollicitée n'étant pas tombée de ses lèvres, l'envoyé du Régent prit congé[4].

Quelques jours plus tard le marquis de Nancré quittait Madrid[5]. Un mois et demi après, l'ambassadeur, Saint-Aignan, partait à son tour, et, le 9 janvier 1719, la France déclarait la guerre au petit-fils de Louis XIV.

MÉMOIRE DE SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE RÉGENT POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE NANCRÉ, CAPITAINE DES CENT SUISSES, ALLANT PAR SES ORDRES AUPRÈS DU ROI D'ESPAGNE.

Correspondance d'Espagne, t. CCLXVIII, fol. 23-71. Minute.

A Paris, le 25e février 1718.

Il n'étoit pas échappé à la pénétration du feu Roi, de glo-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXIII, fol. 10 ; — t. CCLXXXV, fol. 287 et suiv. (Lettres des 3 et 4 septembre 1718).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXIII, fol. 45.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXIII, fol. 162 (Nancré à Dubois, Madrid, 5 octobre 1718).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXIII, fol. 262 (Nancré au Régent, 26 octobre 1718).

5. Le marquis de Nancré mourut l'année suivante, le 7 janvier 1719. — Sur sa mission, voir Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. II, liv. II, chap. v.

rieuse mémoire, que les conditions des traités d'Utrecht et de Bade, qui ne régloient que provisionnellement les intérêts du Roi d'Espagne et de l'Empereur réciproquement, laissoient un nouveau sujet de division qui pourroit un jour exciter des troubles ; mais l'état de l'Europe étoit si violent et l'épuisement du Royaume monté à un tel excès, que la nécessité absolue de la paix ne permit pas d'abord d'en suspendre la conclusion, pour prévenir des maux qui pouvoient être éloignés et que l'on pouvoit espérer de détourner.

Il parut si important dans ces circonstances de prendre de nouvelles mesures pour assurer solidement la tranquillité publique et pour éteindre jusqu'aux moindres semences de division, que le feu Roi, profitant des ouvertures que le prince Eugène de Savoye fit au maréchal de Villars, lors de la signature du traité de Bade, tourna toutes ses vues à former des liaisons étroites avec la cour de Vienne, dans la supposition que la paix entre cette cour et celle d'Espagne en seroit le fondement et que la France seroit la médiatrice et le lien de cette réconciliation. Ce fut aussi la principale matière des instructions et des premiers ordres qui furent donnés au comte Du Luc[1].

Il ne fut pas difficile, à la vérité, de remarquer que la cour de Vienne, qui avoit été forcée à signer le traité de Bade après la séparation de ses alliés, n'avoit aucun empressement d'entrer dans les mesures qu'il auroit été nécessaire de prendre pour achever de régler ses intérêts avec le Roi d'Espagne, et l'on se renferma de part et d'autre dans des assurances générales, souvent répétées, du désir d'établir une sincère et parfaite union entre les maisons de France et d'Austriche, mais avec tous les apparences d'une défiance réciproque, qui pouvoit justement faire douter du succès de ce projet.

La mort de la Reine d'Angleterre, l'accusation de ceux de ses ministres qui avoient eu part à la paix[2], et l'irritation que

1. Charles-François de Vintimille, marquis des Arcs, comte du Luc, né en 1653, plénipotentiaire au traité de Bade en 1714, ambassadeur extraordinaire près l'Empereur en 1715, mort le 19 juillet 1740. — Sur son ambassade à Vienne, voir le *Recueil des Instructions*, *Autriche*, p. 151 et suiv.

2. La reine Anne était morte le 12 août 1714. Harley, comte d'Oxford, et Boling-

le nouveau gouvernement faisoit paroître des conditions des traités, sembloient annoncer une rupture prochaine, et il n'étoit que trop à craindre que les princes qui étoient demeurés armés, soit par défiance des desseins de la France, soit à l'occasion de la guerre du Nord [1], ne prissent part à cet engagement et ne donnassent lieu à de nouveaux troubles plus dangereux encore que ceux qui venoient d'être calmés.

Tel étoit l'état des affaires générales de l'Europe lorsque, Dieu ayant disposé du feu Roi, Son Altesse Royale prit possession de la régence.

Quoique elle eût une connoissance assez parfaite de l'aliénation des fonds publics aussi bien que du peu de ressources que l'on pouvoit tirer de tous les ordres de l'État, accablés du poids de trois guerres presques consécutives, soutenues en même temps contre les principales puissances de l'Europe, elle connut bientôt encore mieux par ses lumières et par son expérience l'épuisement extrême du Royaume, et comme elle n'ignoroit pas que les moyens de réparer d'aussi grands maux, difficiles en tous temps, le sont beaucoup plus encore pendant une minorité, elle sentit toute l'importance et toute la nécessité dont il étoit de conserver et d'affermir la tranquillité au dehors, pendant qu'elle apporteroit toute son application et tous ses soins à rétablir l'intérieur de l'État.

Elle donna donc sa première attention à calmer l'aliénation et à dissiper la défiance que plusieurs circonstances avoient répandues de toutes parts contre la France, et ce fut avec tant de succès qu'elle eut bientôt lieu de se flatter que la paix ne seroit point troublée. Mais afin de s'en assurer par des liens solides, elle fit agir selon ses vues auprès des principales puissances de l'Europe, pendant qu'elle faisoit ménager auprès du Roi d'Angleterre et des États Généraux le traité d'alliance qui a été signé à La Haye, le 4 janvier 1717 [2], entre les ministres de Sa Majesté et ceux de ces deux puissances.

broke, chefs du ministère tory, furent mis en accusation. Le premier passa deux ans à la Tour de Londres, le second se réfugia en France.

1. Guerre de Charles XII de Suède contre Pierre le Grand.

2. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VIII, IIe partie, p. 484.

L'abbé du Bois, qui a été le principal instrument de cette négociation rendit compte à Son Altesse Royale, pendant le séjour qu'il fit à Hannover pour régler les conditions de l'alliance avec les ministres du Roi de la Grande Bretagne, de la vue que ce prince avoit d'employer ses offices entre le Roi d'Espagne et l'Empereur, pour concilier leurs intérêts et pour rendre la paix solide en achevant ce qui avoit été laissé imparfait à Utrecht et à Bade.

Son Altesse Royale, instruite des mesures que le feu Roi s'étoit efforcé de ménager pour parvenir à la même fin, crut qu'en se conduisant sur des résolutions qui avoient été dictées et par la prudence, et par les mouvemens de la tendresse paternelle, elle rempliroit en cette occasion tous les devoirs que lui impose sa qualité de Régent du Royaume, puisqu'elle satisferoit à ce que le Roi doit aux liens du sang, en même temps qu'elle assureroit le maintien de la paix, dont la nécessité évidente pour le Royaume n'est que trop connue, et s'il avoit pu lui rester quelques doutes dans cette délibération importante, ils auroient été levés par l'assurance entière qu'elle a trouvée des sentimens du Roi d'Espagne sur ce sujet dans les lettres que ce prince écrivit de sa propre main au feu Roi, pendant la négociation de Bade et depuis la conclusion de la paix, pour marquer combien il étoit sensible à l'omission que l'on avoit faite d'assurer dans ce traité son État et ses intérêts, pendant que l'on avoit épuisé toutes ses condescendances en consentant à laisser l'Empereur en possession des États de la monarchie d'Espagne qu'il avoit acquis par les armes.

En même temps que Son Altesse Royale prit la résolution de ménager des dispositions dont on devoit attendre d'aussi heureuses suites, son premier soin fut de faire connoître au Roi d'Angleterre que, s'agissant des intérêts du Roi d'Espagne le Roi ne pourroit entrer dans ce qui se passeroit à cet égard que comme partie intervenante, mais que Sa Majesté approuveroit tout ce qui seroit réglé entre ce prince et l'Empereur par l'entremise de l'Angleterre, et sur le fondement des traités d'Utrecht et de Bade, dont elle ne pouvoit s'écarter, les regardant comme la base et le fondement du repos public, et que

par cette raison c'étoit au Roi de la Grande Bretagne à faire toutes les démarches qu'il jugeroit nécessaires à Madrid et à Vienne.

Son Altesse Royale eut deux raisons capitales de tenir alors cette conduite, l'une qui regardoit le devoir de la fonction de Régent du Royaume, qui l'oblige à remplir, par rapport au Roi d'Espagne, tous les égards que les souverains se doivent et que Sa Majesté rempliroit si elle étoit majeure; l'autre qui a rapport à ce que Son Altesse Royale se doit à elle-même dans une circonstance où l'on pourroit supposer qu'elle auroit été déterminée par le désir d'assurer encore plus solidement les droits que les traités d'Utrecht lui donnent à la couronne et qu'elle ne pourroit exercer que par un malheur qu'elle prie Dieu de détourner pour toujours.

Elle considéroit donc que, s'agissant d'assurer solidement l'État du Roi d'Espagne, il étoit de la dignité de ce prince que les conditions de sa paix avec l'Empereur fussent réglées par lui, et que, comme elles emporteroient nécessairement des renonciations réciproques de l'Empereur aux États possédés par le Roi d'Espagne et de pareilles renonciations de ce prince aux États de la succession de Charles second occupés par l'Empereur, elle ne devoit prendre aucune autre part aux conventions qui confirmeroient les droits qui lui sont acquis par les traités d'Utrecht. Ce furent aussi les règles qu'elle se prescrivit à cet égard, laissant au Roi d'Angleterre le soin de conduire, comme il le jugeroit à propos, le dessein qu'il avoit formé dans des vues de paix, et elle borna tous ses projets à la conclusion de l'alliance signée à La Haye le 4 janvier 1717, qu'elle regardoit comme nécessaire pour assurer solidement la tranquillité du Royaume. Elle fit même offrir au Roi d'Espagne, au nom de Sa Majesté, de l'admettre dans ce traité.

Elle sut seulement pendant cette négociation et depuis, que le Roi d'Angleterre ayant fait des ouvertures générales à Madrid et à Vienne pour parvenir à la fin qu'il s'étoit proposée, les ministres d'Espagne les avoient rejetées avec peu de ménagement et que l'Empereur, prétendant que comme il n'avoit jamais consenti à séparer la Sicile du Royaume de

Naples et que ce premier Royaume étoit nécessaire pour la sûreté du second, avoit déclaré qu'il ne consentiroit jamais à aucun accommodement final que la Sicile ne lui fût cédée, mais qu'à cette condition il apporteroit les facilités que l'on pourroit désirer pour assurer aux princes, enfans de la Reine d'Espagne, les droits de cette princesse sur la succession de Parme et que l'on conviendroit de la disposition qui pourroit être faite des États du Grand Duc après l'extinction de sa famille. Bien entendu que l'on statueroit que ces deux États seroient désormais reconnus comme fiefs mouvans de la couronne impériale.

Tel étoit encore l'état de cette affaire importante lors de l'éclat que l'entreprise du Roi d'Espagne a fait au mois de juillet dernier[1], et Son Altesse Royale, qui s'étoit jusqu'alors reposée sur les mesures qu'elle avoit prises pour assurer le repos du Royaume et qui avoit laissé au Roi d'Angleterre seul le soin d'aplanir par ses offices les difficultés qui restoient à surmonter pour concilier les intérêts de l'Empereur et du Roi d'Espagne, fut indispensablement obligée par cet événement impréyu de recourir à d'autres voies pour prévenir le renouvellement d'une guerre que le Royaume n'est pas en état de soutenir.

Elle crut donc que son premier soin devoit être de faire représenter au Roi d'Espagne combien la résolution qu'il avoit prise pouvoit être dangereuse pour lui, qu'elle donneroit à l'Empereur un juste prétexte d'exécuter les projets qu'on attribue depuis longtemps à sa maison sur l'Italie et que, dans l'épuisement extrême où se trouve le Royaume, encore accablé du poids des engagemens qui ont été pris pour le soutenir sur le trône, Sa Majesté étant indispensablement obligée d'avoir recours aux moyens de conserver le repos de ses peuples, elle prioit avec instance le Roi d'Espagne d'entrer dans les mêmes considérations et de profiter des offices que le Roi d'Angleterre lui offroit dans cette vue.

1. Débarquement des Espagnols en Sardaigne et conquête de l'île (juillet-novembre 1717).

Le duc de Saint-Aignan fut chargé de faire ces représentations de concert avec le sieur Bubb[1], envoyé du Roi de la Grande-Bretagne à Madrid. Ils eurent ordre, peu de temps après, d'insister fortement l'un et l'autre pour engager le Roi d'Espagne à envoyer incessamment à Londres un ministre instruit et autorisé, pour convenir des moyens de rétablir solidement la paix. Et comme le Roi d'Angleterre, qui avoit pris la résolution d'envoyer encore à Madrid le sieur Stanhope, qui s'y est rendu depuis, chargé des mêmes ordres, fit des instances pour engager Son Altesse Royale à faire passer en Angleterre une personne de confiance qui pût agir de concert avec ses ministres pour avancer cet ouvrage, en attendant le concours des puissances intéressées, et pour le conduire jusqu'au point que, s'il arrivoit que quelques-unes d'entre elles refusassent d'accepter les conditions équitables dont on seroit convenu pour le maintien du repos public, l'on pût prendre les mesures nécessaires pour les obliger à entrer dans des sentimens de paix, elle prit la résolution d'y envoyer le sieur abbé du Bois.

Deux considérations principales la portèrent à le faire partir sans retardement, au mois de septembre dernier : la première que les réponses du cardinal Alberoni faisoient connoître qu'il n'avoit en vue que de gagner du temps, sous le prétexte spécieux de remettre les intérêts du Roi d'Espagne entre les mains de Sa Majesté, et que, comme l'expérience l'a confirmé depuis, ce ministre, tout-puissant aujourd'hui, ne vouloit point en effet entrer dans la négociation de Londres, dans l'espérance de pouvoir engager une guerre générale, à l'occasion des affaires d'Italie.

La seconde parce que Son Altesse Royale ayant été informée de l'arrivée prochaine à Londres du sieur Benterriedlen[2], elle crut qu'il étoit nécessaire de prévenir les impressions qu'il pourroit donner dans une cour où l'Empereur a un grand

1. Sir George Bubb Dodington. Voir ci-dessus, p. 251.

2. Le baron Christoph von Pendterriedter, envoyé de l'Empereur en France en 1715-1716, chargé de plusieurs missions à Hanovre et à Londres (1716-1718), accrédité ensuite de nouveau en France en 1719 et nommé plénipotentiaire aux congrès de Cambrai et de Soissons. Il mourut pendant ce dernier congrès, à Soissons, le 20 juillet 1728. (Voir *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXV, p. 361.)

nombre de partisans, et connoissant toute l'importance dont il est que le Roi d'Espagne entre dans le traité, elle n'a rien recommandé plus fortement à l'abbé du Bois que d'apporter tous ses soins pour persuader les ministres d'Angleterre de cette vérité et pour les porter ensuite à rejeter avec fermeté les intentions de l'Empereur qui pourroient trouver une juste opposition de la part du Roi d'Espagne.

Comme il ne suffit pas que Son Altesse Royale donne toute son attention à engager le Roi de la Grande Bretagne à entrer dans ses vues par rapport aux intérêts du Roi Catholique, qu'il est nécessaire que ce prince en soit exactement instruit, aussi bien que de l'impossibilité absolue où se trouve présentement Sa Majesté de reprendre les armes pour quelque considération que ce soit; qu'il ne seroit pas possible d'instruire assez exactement le duc de Saint-Aignan de toutes ces circonstances et de l'état présent de la négociation de Londres; que d'ailleurs Son Altesse Royale est bien aise de donner au Roi d'Espagne une marque particulière de confiance aussi bien que de son attention à contribuer à sa satisfaction, elle a cru qu'elle devoit envoyer une personne exprès de sa part auprès de ce prince pour remplir toutes ces différentes vues, et, indépendamment de la connoissance qu'elle a par elle-même du zèle et des talens du sieur marquis de Nancré, capitaine des Suisses de sa garde, elle a été portée encore par d'autres considérations importantes à l'honorer de cette nouvelle marque de sa confiance, et elle a jugé qu'étant instruit comme il l'est de tout ce qui s'est passé dans la négociation dont il est question, il seroit plus en état que personne de remplir à sa satisfaction une commission où il aura besoin de toute sa prudence et de toute son habileté. Son intention est donc qu'il parte incessamment pour se rendre à Madrid et quoique elle ait une entière confiance au duc de Saint-Aignan, dont la conduite a toujours répondu à ce que le Roi pouvoit désirer d'un ambassadeur qui joint à d'heureux talens toutes les autres qualités qui peuvent lui attirer des marques de la satisfaction de Sa Majesté, il a paru à Son Altesse Royale que, s'agissant principalement en cette occasion d'une commission particulière, il étoit à propos qu'elle ne

parût pas concertée avec l'ambassadeur du Roi et que le marquis de Nancré s'ouvriroit peut-être plus aisément des voies pour la faire réussir, lorsqu'il ne paroîtroit retenu par aucun autre lien, ni prévenu d'aucun préjugé contraire au gouvernement du cardinal Alberoni. Il doit par cette raison éviter de loger chez l'ambassadeur du Roi, où il pourroit se trouver dans la nécessité de voir des personnes dont les simples visites pourroient le rendre suspect, et Son Altesse Royale se remet à lui du soin de faire connoître et de faire goûter au duc de Saint-Aignan les raisons de cette résolution, en même temps qu'il l'assurera de toute sa bienveillance.

Aussitôt que le marquis de Nancré sera arrivé à Madrid, il doit envoyer le sieur Du Theil au cardinal Alberoni pour lui en donner part et pour lui demander l'heure qui lui sera la plus convenable pour pouvoir lui rendre la lettre que Son Altesse Royale lui fera remettre pour ce cardinal, et pour concerter avec lui sur l'exécution des ordres dont elle le charge auprès du Roi d'Espagne ; et afin qu'il puisse agir avec plus de connoissance sur le fondement des démarches qui ont déjà été faites par le duc de Saint-Aignan dans la même affaire, elle lui fait remettre des extraits des ordres que le Roi lui a donnés et des dépêches qu'il a écrites à Sa Majesté pour lui rendre compte de leur exécution.

Il est bon que dans les premières conférences que le marquis de Nancré aura avec le cardinal Alberoni, il se renferme dans des assurances générales que Son Altesse Royale désire avec empressement de contribuer pendant sa régence à maintenir et à fortifier l'union étroite et l'amitié sincère que les liens du sang et les intérêts réciproques de la France et de l'Espagne ont établies entre Sa Majesté et le Roi Catholique, et que Son Altesse Royale n'oubliera rien aussi pour mériter la continuation des sentimens dont Sa Majesté Catholique a bien voulu lui donner des témoignages en plusieurs occasions. C'est aussi dans le même sens que le marquis de Nancré doit parler à ce prince dans l'audience qu'il aura de lui pour lui remettre la lettre qu'elle lui écrit. Elle laisse au reste à sa prudence de se servir dans cette occasion et dans ce qu'il dira à la Reine d'Es-

pagne de toutes les expressions qu'il croira le plus propres à leur faire connoître l'empressement véritable qu'elle aura toujours à ménager l'honneur de leur amitié et leur confiance, en contribuant, en tout ce qui pourra dépendre d'elle, à leurs avantages solides et à leur satisfaction.

Comme il peut arriver que le cardinal Alberoni, naturellement vif et souvent peu capable de se modérer, se serviroit du prétexte de ses occupations pour presser le marquis de Nancré de s'expliquer, il est de sa prudence d'opposer beaucoup de modération et de flegme à des empressemens, soit naturels, soit affectés, et il seroit bien nécessaire qu'il pût, pour prévenir les représentations et les instances du cardinal contre ce qu'il aura à proposer, lui faire connoître, avant toute chose, que Monseigneur le duc d'Orléans est plus persuadé que personne du danger où les desseins ambitieux de l'Empereur exposeroient l'Europe, et par conséquent de l'importance extrême dont il est de donner des bornes à sa puissance et à ses projets en Italie; qu'elle ne s'écartera jamais de cette maxime, toutes les fois qu'il sera possible d'en assurer l'exécution, mais qu'il n'est que trop vrai que les moyens d'entreprendre et de soutenir la guerre manquent absolument dans le Royaume, l'épuisement des peuples et l'engagement des fonds étant à un tel point qu'il n'est pas même possible de pourvoir aux dépenses les plus indispensables et qu'il suffit d'être instruit de l'état présent de l'Europe pour ne pas douter un instant que, si l'on prenoit un engagement par rapport aux affaires présentes, il seroit bientôt suivi d'une nouvelle guerre générale; que l'Angleterre ne pourroit se dispenser de donner à l'Empereur les secours qu'elle est obligée de lui fournir; que ce prince, délivré, peut-être avant l'ouverture de la campagne, de la guerre contre les Turcs, partageroit ses forces entre les bords du Rhin et l'Italie, et qu'alors la France, réduite à une dangereuse extrémité et ne pouvant pourvoir à sa propre défense, ne seroit pas en état de donner des secours au Roi d'Espagne, qui perdroit en peu de temps les avantages qu'il auroit remportés en Italie, supposé que ses entreprises fussent heureuses; qu'enfin, comme le moment n'est pas venu où les

projets du Roi Catholique puissent avoir le succès qu'il s'en étoit promis, il faut attendre des conjonctures plus favorables, et qu'il est de sa prudence de profiter des voies qui lui sont ouvertes pour prévenir de plus grands maux.

Il n'est pas douteux que le cardinal Alberoni se servira. pour combattre la conclusion de ce raisonnement, de l'aveu qui lui aura été fait que la puissance de l'Empereur est trop grande et peut donner de justes inquiétudes de ses desseins sur l'Italie, en supposant en même temps que la conjoncture ne peut être, ni plus pressante, ni plus favorable, puisque les forces de ce prince sont occupées en Hongrie, qu'elles le seront encore longtemps, si les Turcs se sentent appuyés par une puissante diversion, et que, si on laisse une fois à ce prince le temps de se délivrer de cette guerre et de bien établir sa domination en Italie, il en tirera des ressources qui le mettront non seulement en état de ne rien craindre, mais encore de donner à la France et aux autres puissances intéressées au maintien de la liberté de l'Italie, de grandes et de continuelles alarmes pour elles-mêmes.

Il seroit inutile de combattre cette supposition. Il suffit de répondre que le temps fait naître des conjonctures qui mettent les grandes monarchies en état de tout entreprendre lorsqu'elles ont bien rétabli leurs forces, mais que, quand l'on admettroit sa proposition dans toute son étendue, il est certain que la France, dans l'état où elle se trouve, ne peut absolument prendre aucun engagement que de concert avec les puissances dont l'union avec elle peut la faire respecter et la maintenir en paix, et que, dans cette situation, dont l'évidence n'est que trop claire, toutes les attentions de Son Altesse Royale doivent se porter à éviter le renouvellement des troubles de l'Europe ; que c'est dans cette vue qu'elle a cru devoir profiter des ouvertures qui se sont trouvées, pour empêcher que les puissances liguées dans ladite guerre ne se réunissent à l'occasion de l'entreprise du Roi d'Espagne, comme il n'y avoit que trop de lieu de le craindre, et qu'elle est persuadée qu'il convient aussi aux intérêts de ce prince d'entrer dans les mêmes vues ; que Son Altesse Royale n'ignore pas que le cardinal Alberoni s'est

opposé de tout son pouvoir à l'engagement que le Roi Catholique a pris ; qu'il peut, s'il veut se servir en cette occasion de ses lumières et de son crédit, tirer ce prince du plus dangereux pas qu'il pût jamais faire, et qu'un service aussi important lui acquerroit d'autant plus de gloire que, les principales puissances de l'Europe s'intéressant au succès, il leur fera connoître en cette occasion la supériorité de ses lumières et la sincérité de ses sentimens, en même temps qu'il s'attirera leurs applaudissemens et leur bienveillance.

L'on ne peut prescrire au marquis de Nancré jusqu'à quel point il devra soutenir les conversations générales avec le cardinal Alberoni. Il suffit qu'il observe que, comme elles doivent conduire à des choses plus précises, il seroit bon qu'il pût les étendre assez, sans affectation, pour bien établir que, quand même, par une supposition impossible, Son Altesse Royale voudroit s'exposer aux risques d'une nouvelle guerre dans les circonstances présentes, elle y trouveroit une opposition invincible de la part de tous ceux qui sont instruits de l'épuisement du Royaume et que, la paix et le repos lui étant absolument nécessaires, elle ne pourroit, sans s'écarter du devoir indispensable de veiller au bien de l'État, non seulement l'exposer aux malheurs qui seroient la suite inévitable de cette résolution, mais qu'elle ne doit même négliger aucun des moyens justes qu'elle pourra employer pour empêcher que le feu ne se rallume dans les autres États de l'Europe, et que, s'intéressant très particulièrement à ce qui regarde le Roi d'Espagne, elle désireroit que ce prince, entrant dans les mêmes vues, voulût, de concert avec Sa Majesté, accorder à ses instances de prendre des résolutions modérées et conformes à l'état présent des affaires générales, en attendant des conjonctures qui se retrouveroient bien aisément lorsque la France et l'Espagne, rétablies de leur épuisement, agiroient d'un parfait concert ; que leur union rendra toujours leur puissance respectable et que l'une et l'autre couronnes y trouveroient des avantages beaucoup plus solides et beaucoup plus de gloire et de sûreté que dans le plus heureux succès d'une guerre ruineuse ; enfin que le Roi d'Espagne peut, sans bles-

ser sa dignité, céder aux instances de plusieurs puissances considérables de l'Europe, ses alliées, et, en prenant des résolutions dignes de sa prudence, épargner l'effusion du sang humain et donner une nouvelle preuve de la modération qu'il a fait paroître en tant d'occasions différentes.

Le marquis de Nancré doit appuyer assez fortement sur ces réflexions pour faire remarquer qu'elles sont fondées sur une résolution prise et sur une connoissance de tout ce qui peut entrer en délibération dans une matière aussi importante, mais il est de son habileté d'éviter de s'expliquer affirmativement sur cette résolution aussi longtemps qu'il pourra espérer de faire quelque progrès par ses insinuations, et ce ne seroit pas un léger avantage que celui de persuader au cardinal Alberoni qu'il convient aux intérêts du Roi son maître, et aux siens en particulier, de calmer l'orage qui s'est élevé, s'il est possible de le faire avec sûreté et sans blesser sa dignité.

Ce seroit alors que le marquis de Nancré pourroit lui faire connoître que Son Altesse Royale a toujours agi sur ces principes; qu'instruite de la démarche que le Roi d'Angleterre devoit faire, d'envoyer un homme de confiance à Vienne pour porter cette cour à accepter des conditions aussi équitables qu'il seroit possible de le faire, pour établir une paix solide entre le Roi d'Espagne et l'Empereur, elle prit dès lors la résolution de l'envoyer à Madrid dans la même vue, et, pour ne laisser aucun doute à Sa Majesté Catholique sur la nécessité où elle se trouvoit d'entrer dans les vues du Roi de la Grande-Bretagne, qu'elle n'a pas cessé d'employer tous ses soins pour porter ce prince à les proposer telles que le Roi d'Espagne pût y trouver des avantages solides et que l'Italie fût préservée des maux dont elle est menacée; que celui que le Roi de la Grande-Bretagne envoye à Vienne ayant passé ici, il n'a pas été plustôt parti pour exécuter sa commission, que Son Altesse Royale a fait partir aussi le marquis de Nancré afin de ne pas laisser prévenir Sa Majesté Catholique et de ménager sa dignité, en faisant auprès d'elle les mêmes démarches qui se font auprès de l'Empereur, et que c'est le sujet de la commission dont il est chargé.

Il pourra ensuite faire connoître que le Roi d'Espagne ayant plusieurs fois déclaré, depuis qu'il a formé son entreprise sur la Sardaigne, que son dessein n'étoit pas de profiter de ses avantages pour étendre sa domination, mais seulement de donner des bornes aux projets de la maison d'Autriche en Italie, Son Altesse Royale a cru qu'elle agissoit conformément à ses vues en insistant très fortement auprès du Roi d'Angleterre pour empêcher qu'en aucun cas l'Empereur ne pût s'emparer, en tout ni en partie, des successions de Parme et de Toscane, et que, quoique il se soit levé de très grandes difficultés par rapport à la succession du Grand Duc, l'Empereur la regardant comme un établissement dont il pourroit peut-être bientôt disposer selon ses vues particulières, Son Altesse Royale s'est toujours nettement déclarée que les intérêts de la France et ceux de l'Espagne ne permettroient jamais que l'on apportât aucune modification sur ce point; que si les États du Grand Duc tomboient une fois entre les mains de l'Empereur ou qu'il en disposât, à quelque condition que ce fût, en faveur d'un prince qui fût dans sa dépendance, la liberté de l'Italie seroit perdue sans ressource, et qu'elle ne peut subsister qu'autant que ces mêmes États demeureront au pouvoir d'un prince intéressé à la conserver; qu'enfin Son Altesse Royale a fait connoître que comme elle croyoit que l'on ne pouvoit avec justice priver la Reine d'Espagne, ni les princes ses enfans, de leurs droits sur les successions du duc de Parme et du Grand Duc [1], elle étoit persuadée aussi qu'il falloit lui assurer ces mêmes droits, si l'on vouloit faire un ouvrage solide et mettre le Roi d'Espagne en état de pouvoir

1. Un court tableau généalogique fera comprendre les prétentions d'Elisabeth Farnèse aux duchés de Toscane et de Parme.

Odoardo Farnese († 1646), duc de Parme, épouse Margherita de' Medici († 1679).

D'où : Ranucio II († 1694), duc de Parme, qui eut trois fils :

1° Francesco († 1727), duc de Parme.

2° Antonio († 1731), duc de Parme après Francesco, mort sans enfant.

3° Odoardo, mort en 1693, et père d'Elisabeth Farnèse, héritière de son chef du duché de Parme, ses deux oncles Francesco et Antonio n'ayant pas laissé de descendants.

D'autre part, si la descendance masculine directe des Medici s'éteignait, comme cela arriva par la mort de Cosme III (1723) et de Giangastone, son fils (1737), Elisabeth Farnese réclamait le grand-duché de Toscane du chef de sa bisaïeule Margherita de' Medici, femme d'Odoardo Farnese.

concourir avec dignité et sûreté aux vues que l'on se propose pour le rétablissement de la paix, et que c'est sur ces fondemens que Son Altesse Royale y est entrée de concert avec le Roi de la Grande-Bretagne.

Comme le marquis de Nancré sait que ce prince ne s'est pas encore désisté de la proposition de former de Pise et de Livourne une république libre, il est bon qu'il fasse connoître au cardinal Alberoni qu'il la soutient fortement, dans la supposition que l'Empereur ne consentira pas qu'un prince d'Espagne, qui pourroit encore recueillir la succession de Parme, formât en Italie un aussi grand établissement, et que d'ailleurs la forme du gouvernement d'une république rendroit la franchise du port de Livourne plus utile et plus sûre pour les nations qui font le commerce de la Méditerranée. Et comme le marquis de Nancré sait avec quelle fermeté et par combien de raisons ces suppositions ont été combattues par Son Altesse Royale elle-même, il lui sera aisé de faire connoître qu'il n'a pas dépendu d'elle de lever cette dernière difficulté. Il assurera en même temps qu'elle n'oubliera rien pour le faire, mais il évitera quant à présent de prendre à cet égard aucun engagement formel et il laissera même lieu de croire par la manière dont il répondra aux questions qui pourront lui être faites sur les dernières résolutions de Son Altesse Royale à cet égard, que, lorsqu'il s'agit de la paix et dans des circonstances où elle est regardée comme absolument nécessaire, il n'est pas possible de prévoir jusqu'à quel point l'on peut s'exposer au risque de rompre une négociation aussi importante. Il pourra à cette occasion représenter qu'il seroit de la prudence du Roi d'Espagne d'examiner lui-même le parti qu'il lui conviendroit de prendre sur cet article, s'il étoit impossible de le faire régler à sa satisfaction.

Il seroit à désirer que l'on pût engager le ministre d'Angleterre à se charger de parler lui-même du point qui regarde la cession de la Sicile à l'Empereur, comme d'un article dont le Roi son maître ne peut s'écarter ; mais soit qu'il se charge de faire cette déclaration, soit que le marquis de Nancré se croye obligé d'entamer cette matière, il est bon qu'il ne s'en explique,

s'il est possible, qu'après avoir bien fait connoître les avantages que la Reine d'Espagne et les princes ses enfans trouveront dans les dispositions qui leur ont été ménagées, et il faut seulement qu'il profite du moment qui lui paroîtra le plus convenable, pour faire connoître que l'on n'a pu parvenir à ce point important qu'en entrant d'ailleurs avec l'Empereur dans les condescendances que l'on a cru le moins préjudiciables à la cause générale et aux intérêts particuliers du Roi d'Espagne, et cette insinuation ouvrira les moyens de parler de l'article de la Sicile et de celui de la reconnoissance des États de Parme et de Toscane comme fiefs impériaux. L'on ne peut prescrire au marquis de Nancré dans quel moment de sa négociation il pourra s'ouvrir sur ces deux points, ni s'il devra s'en expliquer entièrement, ou s'il le fera par degrés. L'on observera seulement qu'il ne doit pas juger absolument des dispositions du cardinal Alberoni par les mouvemens qu'il pourra affecter à cette occasion, et s'il avoit en effet paru une fois touché, comme il doit l'être personnellement, de l'attention que l'on a eue à assurer les droits de la Reine sur les successions de Parme et de Toscane, l'on pourroit croire avec fondement qu'il ne romproit pas la négociation sur les conditions attachées à ce point.

Comme il est vraisemblable cependant qu'il échappera à sa vivacité des reproches au nom du Roi son maître, de ce que Son Altesse Royale est entrée sans sa participation et sans son aveu dans une négociation où il n'est question directement que de ses intérêts particuliers avec l'Empereur, et que ces reproches seront d'autant plus vifs que le marquis de Nancré ne pourra se dispenser de laisser entendre que Son Altesse Royale ne peut s'écarter des résolutions qu'elle a prises, il pourra, pour faire connoître la droiture de ses intentions, se servir de toutes les raisons rapportées au commencement de ce mémoire et qui justifient clairement qu'elle a exactement suivi en cette occasion les résolutions et les mesures qui avoient été prises par le feu Roi, fondées également sur la tendre amitié qu'il avoit pour le Roi d'Espagne, et sur la peine que ce prince avoit témoignée dans plusieurs de ses lettres de ce que l'on

avoit omis d'assurer dans le traité de Bade son État et ses possessions, telles qu'elles avoient été réglées à Utrecht; et afin de le mettre en état de parler avec plus de précision et de force sur ce sujet, Son Altesse Royale fait joindre à ce mémoire des copies des lettres de la main du Roi d'Espagne, où il s'expliquoit de ses sentimens sur ce sujet.

Il pourra encore faire observer que Son Altesse Royale n'a été déterminée à entrer dans cette négociation que lorsque le Roi d'Espagne l'a mis dans la nécessité, par l'éclat que son entreprise a fait dans l'Europe, de pourvoir à la sûreté et à la tranquillité du Royaume, et qu'elle ne doute pas que, le cardinal Alberoni ayant été plus opposé que personne à ce dessein, la justice de son discernement et l'étendue de ses lumières, qui lui en découvroient dès lors le péril et les inconvéniens, ne le portent aussi à profiter de l'occasion qui se présente d'en sortir avec honneur, et que c'est ce qu'elle attend encore de sa prudence.

Enfin lorsque le marquis de Nancré aura conduit les choses au point qu'il sera nécessaire de traiter la matière avec plus de précision, il pourra montrer au cardinal Alberoni, et même lui remettre, un mémoire court et simple, qui aura pour titre: *Propositions faites par le Roi d'Angleterre de concert avec Son Altesse Royale pour former un juste équilibre dans l'Europe et pour établir une paix solide entre le Roi d'Espagne et l'Empereur, et entre ce prince et le Roi de Sicile*[1], *sous la garantie de la France, de l'Angleterre et de la Holande.*

Ce mémoire doit contenir en très peu de mots les simples conditions essentielles du traité, énoncées à peu près de la manière qu'elles le sont dans le projet qui sera joint à cette instruction.

Il ne doit y être fait aucune mention de la personne ni des droits de Son Altesse Royale, puisque les expressions générales qui rappellent les traités d'Utrecht et les renonciations réciproques du Roi d'Espagne et de l'Empereur emportent nécessairement les conditions qui peuvent intéresser Monseigneur le

1. Vittorio-Amedeo II, duc de Savoie, et, de 1713 à 1718, roi de Sicile.

duc d'Orléans dans toute l'étendue qu'on a donnée sans nécessité dans les projets qui ont été dressés en Angleterre.

Il remarquera que l'on a fait dans l'extrait du projet de traité qu'il pourra produire dans son temps, la supposition de l'établissement d'une république formée de Pise et de Livourne et de leurs dépendances, et Son Altesse Royale laisse à sa prudence d'y laisser ou d'en ôter cet article, selon ce qu'il jugera le plus à propos, pourvu qu'il ait toujours attention à faire connoître qu'elle ne peut répondre que ses offices ni sa persévérance surmontent cette difficulté.

Comme l'une des principales objections que l'on peut raisonnablement prévoir, est que le cardinal Alberoni remarquera que, pendant que l'on propose de donner des avantages réels et présens pour l'Empereur, l'on ne prend aucunes mesures solides pour donner des bornes à sa puissance et pour assurer l'exécution de ce qui sera stipulé en faveur de la Reine d'Espagne, dont l'effet est également éloigné et incertain, et que, cependant, l'Empereur demeurera maître absolu de faire ses volontés en Italie, ce sera alors le moment où il faudra expliquer que Son Altesse Royale, attentive à cette juste observation, en a fait connoître les conséquences au Roi d'Angleterre, et que ce prince a donné sa parole précise que, si le Roi d'Espagne entroit dans le traité, il ne refuseroit pas de s'unir avec le Roi Catholique et la République de Holande et de promettre conjointement de garantir en faveur de Sa Majesté Catholique le droit de mettre dès à présent des garnisons dans les principales forteresses du Grand Duc et du duc de Parme, avec le consentement de ces princes et sauf leurs droits, pour assurer l'exécution de ce qui auroit été statué à cet égard, lorsque les événemens prévus auroient lieu, et qu'ainsi le Roi d'Espagne peut aisément remarquer l'attention que l'on a eue de ce côté-ci à prévenir ce qu'il peut justement désirer.

Quoique il soit indispensablement nécessaire que toutes les démarches du marquis de Nancré soient concertées avec le ministre du Roi d'Angleterre à Madrid, il est de sa prudence de donner des bornes à sa confiance en ce ministre. Il sait

que les Anglois gardent de très grands ménagemens pour l'Espagne par rapport à leur commerce, et l'expérience a fait connoître que leur intérêt les porte à faire retomber sur la France, et même sur son Altesse Royale, l'amertume et la haine des démarches les plus irritantes et les plus fortes. Il n'est pas douteux aussi qu'ils ne continuent d'agir sur les mêmes principes et qu'ils ne se ménagent en même temps les occasions de se faire un mérite de l'article de Livourne, si la cour de Vienne consent à s'en désister, et il est de son habileté de se conduire de manière que, sans témoigner aucune défiance de l'Angleterre, il fasse sentir que c'est principalement aux offices et à la persévérance de Son Altesse Royale que l'on doit l'assurance des droits de la Reine, et peut-être même les délais que le Roi de la Grande Bretagne a jusqu'à présent apportés à l'exécution des engagemens qu'il a pris avec l'Empereur par le traité de Londres du mois de mai 1716[1].

Son Altesse Royale n'entrera pas dans un détail particulier dans cette instruction sur les derniers moyens de persuasion que le marquis de Nancré doit conserver pour adoucir l'amertume des propositions qui pourroient paroître dures à la cour d'Espagne. Il est certain que l'espérance prochaine de recouvrer Gibraltar sera toujours un motif pressant pour ce prince de ne pas rejeter des ouvertures qui le conduiroient à réparer cette perte, et il faut, par cette raison, s'en servir à propos, pour flatter l'amour-propre du cardinal Alberoni par la considération de l'honneur que ce succès lui feroit auprès des Espagnols. Son Altesse Royale se remet du reste au marquis de Nancré du soin de bien faire connoître que rien ne prouve mieux la sincérité de ses intentions que l'attention qu'elle a eue aux intérêts et à la satisfaction du Roi d'Espagne, et les démarches qu'elle a déjà faites auprès des Anglois pour les préparer à céder cette place importante, soit à ses instances seulement, soit par une vente, pour la remettre au pouvoir de Sa Majesté Catholique, au moyen de l'acceptation de conditions proposées pour la paix avec l'Empereur. Cette ouverture servira

1. Plus exactement du 25 mai. — Du Mont, *Corps Diplomatique*, t. VIII, IIe partie, p. 477.

au moins à pénétrer les véritables sentimens du cardinal Alberoni.

L'assurance que Son Altesse Royale permet au marquis de Nancré de donner au cardinal Alberoni que si, malheureusement, le Roi d'Espagne venoit à mourir ou que la régence eût lieu de quelque manière que ce soit, elle employeroit tous ses bons offices et même les autres moyens que la Reine jugeroit à propos pour maintenir sa régence et le ministère du cardinal, est encore un moyen de persuader ce ministre et la Reine même, et de les engager à favoriser le succès de la négociation dont il est question aujourd'hui. Mais il est de la prudence de ne s'expliquer clairement sur ce sujet que lorsque l'on pourra se promettre qu'elle aura un heureux succès, et il ne conviendroit pas de faire perdre inutilement toute confiance à ceux d'entre les Espagnols qui seroient disposés à s'opposer à la régence de la Reine, puisqu'en cas que la cour de Madrid persistât dans le refus d'entrer dans les conditions proposées, il pourroit être bon d'avoir des voies ouvertes pour susciter des embarras à la Reine et au cardinal.

Quoique le marquis de Nancré soit instruit des engagemens de Son Altesse Royale et que, par conséquent, il sache qu'elle ne pourroit longtemps garder pour la cour d'Espagne tous les ménagemens qui seroient à désirer, si le cardinal Alberoni rejetoit les voies d'accommodement qui seroient proposées au Roi Catholique, elle veut cependant que, si les raisons solides dont le marquis de Nancré se servira, n'avoient aucun effet et qu'il connût clairement l'inutilité de ses représentations, il se conduise de manière, dans cette extrémité, qu'il puisse éviter l'éclat qui suivroit vraisemblablement une dernière déclaration, telle qu'elle deviendroit nécessaire alors, et qu'il se ménage, avant que de la faire formellement, le temps nécessaire pour recevoir les derniers ordres de Son Altesse Royale, sur le compte qu'il lui rendra par un exprès de l'état de la négociation confiée à ses soins.

Dans la supposition contraire et si, le Roi d'Espagne entrant dans les propositions qui lui seront faites, l'Empereur de sa part refusoit d'y souscrire, comme le Roi d'Angleterre s'est

expliqué qu'alors il se tiendroit libre de ses engagemens avec ce prince, et qu'il s'uniroit avec le Roi, le Roi d'Espagne et la Holande pour obliger l'Empereur à demeurer dans l'exacte observation des traités de paix en lui procurant la restitution de la Sardaigne, le marquis de Nancré peut, sans attendre les avis de ce qui se sera passé à Vienne à l'arrivée du sieur Schaub[1], répondre aux questions qui pourroient lui être faites sur ce sujet, que, si l'Empereur refusoit d'accepter les offres de l'Angleterre, alors toutes les puissances contractantes se réuniroient pour donner des bornes à son ambition et qu'elles prendroient des mesures de concert avec l'Espagne, sur ce sujet.

Il est de l'habileté du marquis de Nancré de faire naître l'occasion de faire cette déclaration au cardinal Alberoni, puisqu'elle lui fera sentir l'extrémité où l'on seroit obligé d'en venir avec l'Espagne, si elle rejetoit les ouvertures qui lui seront faites, sans que cette cour puisse avoir lieu de se plaindre que l'on ait usé d'aucune mesure à l'égard du Roi Catholique, et si le cardinal Alberoni tiroit lui-même la conséquence de ce raisonnement, il suffiroit pour le confirmer, sans faire naître d'aigreur, de répondre que cette extrémité n'est pas à craindre, puisque l'on est persuadé que la modération du Roi d'Espagne le portera toujours à entrer dans des sentimens de paix.

Comme l'ouverture de la campagne est prochaine et que les dispositions que fait le Roi d'Espagne paroissent considérables, l'une des premières attentions que le marquis de Nancré doit avoir, après cependant qu'il sera entré en matière sur l'affaire principale avec le cardinal Alberoni, et seulement lorsqu'il aura lieu de croire qu'il ne sera pas éloigné des vues de paix, est de lui faire remarquer que, quelque succès que pussent

1. Luc Schaub, né à Bâle en 1690. Devenu secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre en Suisse, il le suivit à Londres en 1714, et fut emmené à Vienne, comme secrétaire également, par l'ambassadeur lord Cobham ; après le départ de celui-ci, il resta à Vienne et y géra les affaires de l'ambassade pendant deux ans. Il fut envoyé ensuite au congrès de Cambrai et fut à diverses reprises employé comme agent diplomatique secret. Il fut créé chevalier par George Ier en 1720 et mourut à Londres en 1758.

avoir les entreprises du Roi Catholique, il mettroit par ses hostilités le Roi d'Angleterre dans la nécessité de faire agir une forte escadre en faveur de l'Empereur, que ce seroit un engagement qui pourroit avoir des suites dangereuses et qui rendroit vraisemblablement inutiles les efforts du Roi d'Espagne ; qu'enfin il seroit bien plus convenable et bien plus conforme aux intérêts de ce prince de ne pas commettre ses forces et de profiter de la considération qu'elles peuvent justement lui attirer pour faire ses conditions avec plus d'avantage et de dignité, et que c'est ce qu'il pourroit faire en accordant aux représentations du Roi et du Roi de la Grande-Bretagne une suspension d'armes de deux ou trois mois, sous l'engagement que les Rois médiateurs prendroient que l'Empereur ne feroit aussi de sa part aucune entreprise ni aucune innovation en Italie. Cette insinuation peut encore être appuyée du motif de ne pas exposer témérairement les amis que le Roi d'Espagne peut avoir dans les États possédés en Italie par l'Empereur, jusqu'à ce que d'autres conjonctures permettent de profiter plus solidement de leur bonne volonté, mais après une pareille insinuation il ne faut pas insister fortement sur la suspension, particulièrement s'il paroissoit que le cardinal Alberoni en eût de l'éloignement.

Les conditions les plus essentielles d'entre celles qui regardent le Roi de Sicile et dont on est convenu dans le projet approuvé par Son Altesse Royale, ont un rapport étroit avec les intérêts du Roi d'Espagne et se décident par les mêmes principes. Ainsi il suffira d'expliquer en peu de mots au marquis de Nancré la manière dont il doit se conduire à cet égard.

Il est aisé de juger que quelque contenance que fasse le Roi de Sicile dans la conjoncture présente, il ressentira toujours très vivement ce qui se passe à son égard, et l'on se flatteroit vainement de lui en dérober encore la connoissance, ni d'adoucir son ressentiment ; mais il est bon cependant de le ménager dans la manière de traiter ce qui le regarde, et quoique le marquis de Nancré n'en soit pas chargé particulièrement, il peut se trouver plusieurs occasions dans le cours de la négociation qui y auroient beaucoup de rapport.

L'incertitude où l'on est du parti que prendra la cour de Vienne sur les propositions d'accommodement qui lui seront incessamment faites, peut demander que l'on ménage encore pendant quelque temps les dehors avec le Roi de Sicile. Ainsi il est de la prudence du marquis de Nancré d'agir sur ces principes dans les occasions qu'il aura de voir l'abbé del Maro, son ambassadeur à Madrid, et cette considération est encore l'une de celles qui doivent engager à quelque ménagement sur le temps et sur la manière de s'expliquer avec le cardinal Alberoni par rapport à la disposition de la Sicile, puisque, s'il ne vouloit pas en effet faciliter le rétablissement, il pourroit aisément abuser de ce qui lui auroit été dit sur ce sujet. Mais il y a des momens dans la négociation où il faut nécessairement découvrir ses dispositions sur ce qui doit en faire la matière principale, et alors il ne doit plus être question que d'en adoucir l'amertume par la manière de s'en expliquer et de justifier ses résolutions par les motifs qui ont déterminé à régler les intérêts des autres puissances sans les consulter, et c'est ce que le marquis de Nancré s'efforcera de faire avec douceur pour ne pas aigrir cette matière et pour n'être pas obligé de découvrir entièrement et sans une nécessité absolue les conditions de rigueur dont Son Altesse Royale est convenue avec l'Angleterre.

Le marquis de Nancré laissera donc au cardinal Alberoni tout le temps nécessaire pour jeter son feu sur les articles qui ont rapport aux intérêts du Roi d'Espagne et il attendra, s'il est possible, que les circonstances de l'affaire générale le conduisent naturellement à parler de la disposition de la Sicile en faveur de l'Empereur. Ce sera alors qu'il pourra expliquer que pour concilier tous les intérêts l'on a cru qu'en donnant en échange au Roi de Sicile la Sardaigne, qu'il ne pouvoit convenir de remettre ni de laisser à l'Empereur, et que ce prince ne consentiroit jamais aussi de laisser au pouvoir du Roi d'Espagne, le Roi de Sicile auroit une espèce d'indemnité et conserveroit le titre de Roi, et qu'en établissant à l'égard de la Sardaigne le droit de reversion à la couronne d'Espagne, qui seroit éteint par rapport à la Sicile, ce seroit aussi une sorte

de compensation de droits, en telle manière que si ces mutations ne rendent pas toutes choses égales, elles ne sont cependant pas si dures, et elles produisent l'avantage de rétablir la tranquillité publique, que l'on avoit uniquement en vue lorsque l'on a accordé au duc de Savoye le Royaume de Sicile, sur lequel il n'avoit aucun droit, et que la cession que l'on propose d'en faire aujourd'hui à l'Empereur dans les mêmes principes, met en même temps en état d'obliger ce prince à consentir à l'assurance des droits de la Reine sous la garantie des principales puissances de l'Europe.

Il faut s'efforcer de faire valoir ces considérations autant qu'il sera possible, en relevant l'avantage pour la Reine d'Espagne et pour les princes ses enfans d'assurer les droits de cette princesse sur les successions de Parme et de Toscane. Et comme il pourra arriver que le cardinal Alberoni, après avoir reconnu l'inutilité des efforts qu'il feroit pour engager à apporter des changemens à la disposition faite de la Sicile, se réduira au point qui regarde les sûretés, le marquis de Nancré ne peut trop relever alors tout ce que Son Altesse Royale a fait pour engager le Roi de la Grande-Bretagne à concourir à la même fin avec Sa Majesté et qu'il peut compter que l'un et l'autre lui garantiront le droit des garnisons de la manière qu'on l'a déjà plus particulièrement expliqué.

S'il remarque que le cardinal entre en matière et qu'il soit disposé à traiter, il pourra, pour achever de le déterminer, laisser échapper encore en cette occasion quelques réflexions sur les facilités que ces premiers établissemens en Italie pourroient donner pour de plus grands desseins, dont il sera aisé dans la suite, et de concerter les mesures, et d'assurer l'exécution, lorsque les forces de la France seront rétablies, et que ce sera le fruit de l'union étroite des deux couronnes et de la sagesse des résolutions qui seront prises dans une circonstance où la France ne seroit même pas en état de soutenir ce qui seroit de son véritable intérêt.

Après avoir donné au marquis de Nancré une idée générale de ce que Son Altesse Royale attend de ses soins pour parvenir à la fin qu'elle s'est proposée, il reste seulement à lui pres-

crire l'usage qu'il doit faire de la connoissance qu'il a des différens projets de traités dont elle est convenue elle-même avec les ministres d'Angleterre pour servir de fondement à la paix entre l'Empereur et le Roi d'Espagne et entre le premier de ces deux princes et le Roi de Sicile.

Quoique Son Altesse Royale ait donné sa parole de conclure ces traités aussi bien que celui d'une alliance défensive entre le Roi, l'Empereur, le Roi d'Angleterre et la République de Holande, conformément à ces projets, cet engagement ne doit pas être pris à la rigueur par rapport aux mots, pourvu que l'essentiel subsiste en entier et sans obscurité. Il est bon même dans les premiers temps de ne pas donner lieu à des contestations qui naissent sur les expressions et qui forment des difficultés sur les points essentiels. C'est aussi par cette raison que Monseigneur le duc d'Orléans croit, comme on l'a déjà marqué dans ce mémoire, que, lorsqu'il sera question de s'expliquer sur les conditions qui doivent faire le fondement du rétablissement de la paix, il convient que ces conditions soient exposées simplement et sans nul discours. Il y en a même une raison essentielle, et il est certain que ce ne seroit pas un léger avantage, supposé le concours volontaire du Roi d'Espagne, que celui de pouvoir lui laisser ignorer que l'on eût absolument statué sur ses intérêts par un traité en forme, qu'on lui imposeroit comme une loi nécessaire et forcée, puisque cette connoissance pourroit justement l'offenser et donner à ceux qui n'auroient pas des sentimens de paix, un prétexte pour l'entraîner dans des résolutions capables de ravir le seul fruit que Son Altesse Royale s'est proposé, ou de la jeter dans des engagemens qu'elle a un très grand intérêt d'éviter et dont les suites pourroient lui devenir très préjudiciables aussi bien qu'au Royaume.

Le marquis de Nancré doit donc mesurer ses démarches sur les dispositions qu'il remarquera dans les conférences qu'il aura avec le cardinal Alberoni, de manière qu'il évite, s'il se peut, tout ce qui pourroit attirer des reproches à Son Altesse Royale ou exciter de l'aigreur contre elle. Il ne doit pas même, comme on l'a plusieurs fois marqué, fixer son jugement sur

les sentimens de ce ministre et sur ses résolutions par ses premières démonstrations ni par la vivacité de ses discours. Il faut qu'il laisse le temps à la réflexion avant que d'embarrasser sa négociation par aucune déclaration absolument décisive et, lorsqu'il se croira obligé d'user de cette ressource, il doit le faire par degrés.

Il pourra par exemple dans les premières occasions, après avoir bien établi l'épuisement du Royaume et l'impossibilité d'en tirer les moyens de soutenir la guerre, faire sentir que cette extrémité met Son Altesse Royale dans la nécessité absolue de demeurer étroitement unie au Roi d'Angleterre et à la Holande pour préserver par ce moyen le Royaume d'un dangereux engagement et faire connoître au cardinal, s'il insistoit, comme il le fera sans doute, sur l'avantage que l'on pourroit tirer des liaisons que l'on formeroit aisément avec plusieurs autres puissances contre les desseins de l'Empereur, que la sûreté du Royaume demande que, quelques mesures que l'on prenne dans les circonstances présentes, ce soit toujours avec l'Angleterre et avec la Holande; qu'à cette condition Son Altesse Royale non seulement ne s'en écarteroit pas, mais même qu'elle y entreroit avec plaisir, parce qu'elle suivroit en cette occasion les intérêts du Roi et les mouvemens de ses sentimens personnels pour le Roi d'Espagne; mais que l'unique moyen de parvenir à détacher l'Angleterre et la Holande de leurs liaisons avec l'Empereur et de porter ces deux puissances à en prendre avec la France et avec l'Espagne contre les desseins ambitieux de ce prince, est d'entrer dans les propositions qui ont été faites par le Roi de la Grande-Bretagne pour le rétablissement de la paix en Italie et pour son affermissement dans toute l'Europe, puisque si la cour de Vienne refusoit d'y souscrire, ce seroit le cas où le Roi d'Angleterre se croiroit libre de ses engagemens avec elle, et qu'il se porteroit sans doute alors à prendre avec la France et avec l'Espagne les engagemens que l'on pourroit désirer; enfin que si le cardinal Alberoni veut agir sur ces principes, il peut compter sur le concours et sur tous les offices et les soins de Son Altesse Royale, mais qu'il n'y a pas un instant à perdre

et que les réponses qui n'auroient pour objet que de gagner du temps, loin de contribuer à une fin aussi heureuse, en ôteroient l'espérance et mettroient l'Angleterre dans la nécessité de satisfaire à ses engagemens.

Ce ne sera qu'après que le marquis de Nancré aura inutilement épuisé toutes ces raisons et toutes celles qu'il jugera à propos d'y ajouter qu'il pourra, mais de concert avec le ministre d'Angleterre et sans s'avancer plus que lui, faire entendre que le Roi de la Grande-Bretagne ayant pris sa résolution à cet égard et Son Altesse Royale ne pouvant se séparer de lui, il est absolument nécessaire que le Roi d'Espagne se détermine à l'acceptation du plan qui lui aura été proposé, le Roi, le Roi d'Angleterre et la République de Holande ne pouvant pas laisser l'Europe dans l'état dangereux où elle se trouveroit par la continuation des entreprises de Sa Majesté Catholique.

La certitude que Son Altesse Royale a eue depuis peu de jours que le prince de Cellamare et le comte de Provana[1] ont pénétré jusqu'à quel degré ses engagemens avec le Roi d'Angleterre ont été portés en dernier lieu, ne lui permet pas de douter que le cardinal Alberoni n'en soit instruit avant l'arrivée du marquis de Nancré à Madrid. Ainsi elle ne sera pas surprise d'apprendre que, quelque ménagement qu'il se propose de garder dans ses premières conférences avec le cardinal Alberoni, il soit obligé de changer entièrement l'ordre qu'elle lui prescrit dans la manière de traiter ce qu'elle confie à ses soins. Ce ne seroit pas à la vérité un léger inconvénient, et il seroit à désirer dans cette supposition qu'il pût, au moins après les premières vivacités, ramener ce ministre à suivre successivement les matières, mais c'est sur quoi elle se remet entièrement à la prudence du marquis de Nancré, étant persuadée qu'il donnera toute son application à se conduire de manière qu'il

1. Le comte de Provana était le ministre du roi de Sicile à Paris. Saint-Simon parle plusieurs fois de lui au sujet de ces négociations et dit en effet qu'il en avait pénétré le secret et s'était de plus en plus lié avec le prince de Cellamare (*Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIV et XV). Il prit congé du Régent au mois d'août de cette même année 1718 pour se rendre en Angleterre. Il avait été auparavant ministre du roi de Sicile à Vienne, poste d'où il avait été rappelé en 1714. (*Journal* de Dangeau, XV 86 ; XVII, 356.

remplisse autant qu'il lui sera possible tout ce qu'elle attend de son zèle pour son service et de son attachement à sa personne.

Après avoir expliqué dans ce mémoire les intentions de Son Altesse Royale, il reste à faire quelques observations particulières sur la manière dont le marquis de Nancré doit se conduire à l'égard du ministre d'Angleterre à Madrid.

Il faut, autant qu'il sera possible, que le sieur Stanhope n'ait aucun lieu de douter qu'il veut en tout agir de concert avec lui, mais il est cependant nécessaire d'éviter, s'il se peut, de faire le premier au Roi d'Espagne les propositions qui pourroient irriter ce prince et exciter son ressentiment contre Son Altesse Royale.

Quoique le marquis de Nancré sache que la vue des Anglois seroit de temporiser jusqu'à ce que l'on soit informé des résolutions de l'Empereur, il est bon cependant que, dans ses conférences particulières avec le cardinal Alberoni, il employe tous les moyens qu'il croira propre à le déterminer à consentir aux conditions proposées, en l'assurant positivement que Son Altesse Royale ne se désistera en aucun cas de l'assurance de la succession du Grand Duc en entier, en faveur des princes enfans de la Reine, et elle lui permet même, s'il le jugeoit nécessaire pour achever de le déterminer, de lui donner des espérances précises qu'elle entreroit dans les moyens d'assurer l'état de la Reine et le sien, si cette princesse et lui portoient le Roi d'Espagne à prendre des résolutions conformes aux mesures concertées entre le Roi d'Angleterre et Son Altesse Royale.

Monseigneur le duc d'Orléans se remet du reste au zèle et à la sagesse du marquis de Nancré sur l'usage qu'il peut faire de ce qui est contenu dans cette instruction et des connoissances qu'il a d'ailleurs pour l'exécution de la commission importante qu'elle lui confie, et il lui rendra compte par des exprès, lorsqu'il le jugera nécessaire, du progrès qu'il fera, pour recevoir ses ordres plus promptement sur les différens cas qu'elle n'a pu prévoir.

Fait à Paris, le 25 février 1718.

MÉMOIRE POUR M. LE MARQUIS DE NANCRÉ ALLANT A MADRID, AU MOIS DE FÉVRIER 1718[1].

Correspondance d'Espagne, t. CCLXVIII, fol. 9-22. — *Correspondance d'Angleterre*, t. CCCXV, fol. 33-53.

Pour éviter le reproche qu'on pourroit faire au nom du Roi Catholique que, sans le consulter, l'on avoit concerté avec l'Empereur les conditions qu'on avoit dessein de lui imposer, et qu'on vouloit lui faire subir la loi qu'on avoit dictée à la cour impériale, on ne peut rien faire de plus sage que de s'arranger de manière que, dans le temps que l'on proposera le projet de paix à Vienne, on fasse quelque chose d'équivalent à Madrid, en témoignant au cardinal Alberoni que la voie d'une guerre nouvelle avec l'Empereur étant dangereuse dans les circonstances présentes et pouvant attirer une guerre générale, Son Altesse Royale se proposoit, ou de procurer à Sa Majesté Catholique un accommodement avec l'Empereur, qui lui fût glorieux et avantageux, ou de prendre des liaisons avec elle, conjointement avec l'Angleterre et la Hollande, qui ne laissassent plus lieu de craindre l'ambition de l'Empereur, ce qui préparera ce cardinal, ou à donner les mains au projet si l'Empereur l'accepte, ou, au cas que l'Empereur refuse, à écouter les propositions que la France, l'Angleterre et la Hollande croiront devoir lui faire pour assurer le repos et la liberté de l'Italie et suppléer la renonciation de l'Empereur, de sorte que si, après l'acceptation de l'Empereur, on lui propose le projet, le cardinal Alberoni ne puisse pas prétendre qu'on ne lui en avoit rien communiqué, et, si l'Empereur refuse, il ne puisse pas savoir qu'on avoit mis en forme le projet avant que de lui en parler et qu'on l'avoit proposé à l'Empereur, et qu'il ne croye pas que les autres propositions qu'on lui fera sont un pis-aller auquel on n'a eu recours qu'au refus de l'Empereur.

1. En marge : « Envoyé de Londres au marquis de Nancré par l'abbé Du Bois, le... février 1718. »

Les derniers erremens où l'on est resté avec le cardinal par Monti[1] ou par le P. d'Aubenton, ou par le duc de Saint-Aignan, serviront de début à M. le marquis de Nancré, qui pourra entrer en matière en faisant sentir au cardinal, comme il est vrai, que la France est alarmée de la puissance de l'Empereur, aussi bien que les autres États et que, dans la crainte qu'il n'emporte l'équilibre, elle seroit très disposée à tâcher de diminuer ses États en Italie, ce qui seroit le moyen le plus naturel pour égaler et assurer la balance entre les principales puissances de l'Europe.

Mais qu'on trouvoit deux grands obstacles à ce dessein, dont le premier étoit la foi des traités d'Utrecht, de Bade et de la neutralité, qu'il falloit violer à la face de l'univers, ce qui rendroit la France odieuse et la première paix presque impraticable. Que le second obstacle venoit des engagemens du Roi de la Grande-Bretagne avec l'Empereur et de ses liaisons intimes avec la France; de sorte que, quand on ne seroit pas retenu par le grand intérêt que toutes les puissances ont d'observer religieusement les traités qu'elles ont faits, on ne pourroit entreprendre une guerre en Italie, dans laquelle la France entreroit, sans que les Anglois, qui ne veulent pas manquer aux engagemens qu'ils ont pris avec l'Empereur, n'y soient mêlés et ne se trouvent indirectement agir contre les François, ce qui altéreroit fort l'amitié réciproque, de sorte qu'aux premiers mouvemens sur le Rhin et dans les Pays-Bas, que l'Empereur ne manqueroit pas de faire, l'Angleterre et la Hollande se croiroient dans l'obligation de déclarer la guerre à la France, ce qui allumeroit une guerre générale qui embraseroit toute l'Europe.

Que ces deux grands inconvéniens faisoient souhaiter aux Rois de France et de la Grande-Bretagne qu'on pût les éviter par un remède contraire, c'est-à-dire en procurant une paix entre l'Empereur et le Roi d'Espagne, laquelle ait toutes les qualités qui peuvent convenir à Sa Majesté Catholique, c'est-à-dire qui lui soit glorieuse et utile, qui donne le repos à

1. Il a été parlé dans la notice sur l'ambassade de M. de Saint-Aignan de la mission secrète du marquis Monti en Espagne.

l'Italie et l'empêche de tomber sous la domination de l'Empereur, qui établisse un équilibre raisonnable dans l'Europe, qui affoiblisse l'Empereur, et qui rallie toutes les autres puissances de l'Europe pour lui résister.

Que dans ces vues on voudroit exiger de l'Empereur une renonciation absolue et à perpétuité à la monarchie d'Espagne et des Indes, afin que les titres légitimes, sur lesquels Sa Majesté Catholique possède la couronne d'Espagne, fussent confirmés par ce qu'il y a de plus sûr et de plus authentique parmi les hommes, qui est le consentement de la partie intéressée et un traité de paix solennel, et que par là le nom de la maison d'Autriche fût déraciné et effacé dans tous les États de la monarchie d'Espagne et des Indes, et qu'il ne restât plus aucun prétexte d'y entretenir des intelligences et d'y nourrir des semences de rébellion.

On désireroit en même temps que la famille du Roi Catholique profitât d'une partie des États d'Italie et que, sans examiner scrupuleusement et juridiquement jusqu'où peuvent s'étendre les droits de la Reine d'Espagne sur les États de Parme et de Toscane, on en assurât la succession aux fils de cette princesse et que l'Empereur fût exclus à jamais de pouvoir s'approprier aucun de ces États, comptant que si tous ces États appartenoient au même prince, et que si l'Empereur ne pût plus s'en emparer, la communication de ses autres États d'Italie seroit coupée, de manière que l'Italie se trouveroit hors de danger d'être subjuguée, d'autant mieux que si l'Empereur, malgré les engagemens qu'il auroit pris, vouloit faire quelque entreprise sur les États qui ne lui seroient pas laissés par la paix, il se trouveroit seul et hors d'état de résister non seulement à toutes les puissances qui garantiroient ces établissemens, mais même aux seules puissances intéressées, comme l'Espagne, le Roi de Sicile, les autres princes d'Italie et la France, qui seules suffiroient pour rendre tous ses efforts inutiles.

Si Sa Majesté Catholique ne désapprouve pas ces idées, la France et l'Angleterre ne se contenteroient pas de donner leur garantie, mais elles prendroient des liaisons si intimes avec Sa Majesté Catholique et avec la Reine et avec Son Émi-

nence, que l'Empereur seroit obligé de respecter les engagemens qu'il auroit pris avec eux, et au cas que l'Empereur fît le moindre mouvement et donnât quelque sujet de mécontentement, la porte que l'on auroit pour entrer en Italie, lorsque quelques années de paix auroient achevé de rétablir l'Espagne et la France, donneroit moyen d'arrêter son ambition, et même de lui enlever une partie des États dont il voudroit se servir pour assujettir le reste de l'Italie.

Comme la grande puissance de l'Empereur consiste dans ses forces militaires, qui n'ont jamais été si grandes qu'à présent, et qu'il ne manqueroit pas de les tourner toutes contre l'Italie, après avoir fait sa paix avec le Turc, peut-être le seul moyen de l'affoiblir est celui de faire un accommodement avec lui, qui l'obligeât à désarmer, parce qu'il ne pourroit pas entretenir beaucoup de troupes pendant la paix, au lieu que, dans la guerre, il les fait subsister aux dépens des États où il la fait, et que, si la fortune lui étoit favorable, il pourroit achever de subjuguer l'Italie, au lieu que, par le moyen proposé, on la conserveroit, en se réservant toujours des moyens pour faire quelque chose de mieux, quand l'occasion s'en présenteroit, et, cependant, on affoibliroit l'Empereur, et on le sépareroit de ses anciens alliés, avec lesquels la France et l'Espagne pourroient prendre sa place par d'étroites liaisons.

Ces insinuations ne seront pas faites au cardinal sans lui donner occasion de parler des garanties qui assureroient les établissemens proposés en faveur du fils de la Reine d'Espagne, ce qui donnera une occasion naturelle de faire connoître au cardinal que si, pour assurer ces successions et mettre l'Italie hors d'inquiétude, il étoit nécessaire de mettre des garnisons dans quelques places des États de Parme et de Toscane, il est bien sûr que l'Empereur n'y consentiroit jamais et qu'il romproit plutôt tout accommodement, si avantageux qu'il fût, que d'y donner les mains ; mais que, comme cela seroit juste, on étoit persuadé que l'Angleterre, la Hollande et la France s'engageroient à l'exiger après la signature du traité pendant la négociation qui doit régler les conditions ultérieures et qu'elles le feroient exécuter.

Toutes ces choses doivent être traitées dans une sorte de généralité, ou plus précisément suivant les dispositions où le cardinal paroîtra être, ayant toujours attention à trois temps différens qui demandent aussi trois opérations différentes.

Le premier temps est celui de ce prélude destiné :

1° A calmer l'inquiétude que le cardinal peut avoir que Son Altesse Royale n'ait dessein de s'unir à ses ennemis pour ébranler la régence de la Reine et son ministère;

2° A lui montrer les deux objets que Son Altesse Royale a en vue pour marquer son zèle au Roi Catholique, comme si elle lui en laissoit le choix;

3° A lui insinuer ce qui le peut préparer aux deux cas où l'on se trouvera avec lui, dont l'un est, si l'Empereur accepte, de le porter à y accéder et l'autre, si l'Empereur refuse, de l'engager de faire avec nous et avec l'Angleterre ce qui conviendra;

4° A lui ôter tout sujet de se plaindre qu'on a statué sur les intérêts du Roi Catholique sans le consulter; et dans le cours de ce premier acte, il faudra saisir quelque scène pour découvrir ce que le cardinal auroit été disposé de faire pour affermir les droits de Son Altesse Royale, au cas qu'elle eût pu se joindre à l'Espagne pour continuer la guerre à l'Empereur en Italie, parce que cette découverte donnera lieu, si l'Empereur refuse le projet, de demander au cardinal et lui faire demander par l'Angleterre les mêmes choses pour la confirmation de la succession de France qu'il auroit faites, si on s'étoit joint à lui pour la guerre.

Le second acte ou temps de la négociation est celui où M. de Nancré, instruit de la dernière résolution de l'Empereur pour accepter ou pour refuser le projet, tâchera de faire souscrire le cardinal aux conditions que le traité contient, sans le lui communiquer en forme et, si cela ne suffit pas pour le déterminer, le lui communiquer tel qu'il nous aura été fixé, et au cas que l'Empereur l'ait refusé, faire au cardinal les propositions dont on sera convenu avec l'Angleterre.

Quand l'Empereur auroit accepté et qu'on seroit en état de montrer au cardinal le projet des conditions entre l'Empereur

et l'Espagne et entre Sa Majesté Impériale et le Roi de Sicile, il ne faut donner aucune connoissance au cardinal Alberoni des articles secrets, mais lui laisser souhaiter et proposer ce qu'ils contiennent d'avantageux pour l'Espagne, sans lui laisser entrevoir ce qu'ils renferment de désobligeant et de dur, qui pourroit le révolter et l'aliéner de la France.

Mais au cas que l'Empereur refusât, comme on ne peut pas encore savoir jusqu'à quel point les Anglois voudroient s'engager, on ne peut pas fixer ce que l'on pourra pour lors offrir au cardinal de la part de la France et de l'Angleterre, mais en attendant que cela soit développé et résolu, on ne sauroit manquer de lui faire espérer ce qui est contenu dans le projet d'un article séparé du traité que j'avois fait, dont la copie est ci-jointe.

Le troisième acte de la négociation consistera dans la communication des articles, qui ne devra être faite qu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire après le dernier jour des trois mois accordés pour accéder, ou même après la prorogation qui en pourra être faite, à moins que quelque circonstance décisive ne fasse prendre une résolution contraire aux parties contractantes.

Pour lors les représentations, les ménagemens et les offres qui auront précédé feront peut-être plus d'effet qu'elles n'avoient fait auparavant, ou au moins mettront dans le tort le cardinal et disculperont les alliés de la contrainte et des hostilités que l'on sera obligé de faire, dans lesquelles pourtant la France n'éclatera pas et n'aura d'autre part que de donner des subsides en argent.

Dans tous les cas et dans tous les temps de cette négociation il ne peut qu'être utile de laisser échapper et de répéter souvent que l'occupation de la Sardaigne a donné un juste sujet à l'Empereur de faire la guerre et met la France et l'Angleterre, qui ont garanti la neutralité de l'Italie, dans la nécessité de supplier Sa Majesté Catholique et d'obtenir qu'elle veuille bien remettre les choses dans l'état où elles étoient.

Dans toutes les démarches qu'il y aura à faire dans cette

négociation, on ne peut avoir trop d'attention, qu'elles ne paroissent faites de concert avec l'Angleterre, tant pour donner créance et opinion de sincérité par ce concert aux offres et aux avances que l'on fera au cardinal, que pour lui ôter toute espérance de détacher l'Angleterre de la France et de penser à s'unir avec l'Angleterre seulement, ce qui est son système favori.

Son Altesse Royale instruira M. le marquis de Nancré de ce qu'il doit répondre au cardinal Alberoni sur les soupçons qu'il peut avoir qu'on a pris des liaisons avec ceux qui veulent s'opposer à la Régence de la Reine et à son ministère.

Dans les deux cas qui détermineront le cours de cette affaire, c'est-à-dire si l'Empereur accepte et qu'il ne soit plus question que d'avoir l'accession de l'Espagne, ou si l'Empereur refuse, lorsqu'il s'agira d'obtenir que le Roi d'Espagne confirme sa renonciation, M. le marquis de Nancré pourra faire usage de l'offre de Gibraltar et avancer que, si le cardinal veut entrer dans ce qu'on lui propose, pour donner un relief à son ministère Son Altesse Royale proposera au Roi de la Grande Bretagne de vendre ou d'échanger Gibraltar, afin qu'elle puisse le remettre à Sa Majesté Catholique.

Si le cardinal, avant qu'on lui communique le projet du traité à faire entre l'Empereur et le Roi de Sicile, parle de la Sicile, on ne peut pas s'empêcher de dire que l'Empereur n'a jamais voulu y renoncer parce qu'il croit ne pouvoir conserver sans cela le Royaume de Naples, et que, si on ne pouvoit détourner cette prétention et que, moyennant cette cession, il consentit aux autres choses qu'on lui demanderoit, comme on sait bien que cette augmentation d'États n'augmenteroit pas sa puissance et que les charges de la garde de ce Royaume en consumeroient tous les revenus, on pourroit consentir à un échange pour la Sardaigne, en stipulant la reversion du Royaume de Sardaigne à la couronne d'Espagne, de la même manière qu'on avoit statué pour la Sicile.

Pour résumer le cours et le projet de cette négociation, elle doit avoir trois actes:

Le premier sera destiné :

et l'Espagne et entre Sa Majesté Impériale et le Roi de Sicile
ne faut donner aucune connoissance au cardinal Alberoni
articles secrets, mais lui laisser souhaiter et proposer ce qu
contiennent d'avantageux pour l'Espagne, sans lui laisser
voir ce qu'ils renferment de désobligeant et de dur, qui
roit le révolter et l'aliéner de la France.

Mais au cas que l'Empereur refusât, comme on ne peut
encore savoir jusqu'à quel point les Anglois voudroient
gager, on ne peut pas fixer ce que l'on pourra pour lors
au cardinal de la part de la France et de l'Angleterre,
en attendant que cela soit développé et résolu, on ne
manquer de lui faire espérer ce qui est contenu dans le
d'un article séparé du traité que j'avois fait, dont la
ci-jointe.

Le troisième acte de la négociation consistera
communication des articles, qui ne devra être faite
dernière extrémité, c'est-à-dire après le dernier jour
mois accordés pour accéder, ou même après la prorog
en pourra être faite, à moins que quelque circonstan
sive ne fasse prendre une résolution contraire aux part
tractantes.

Pour lors les représentations, les ménagemens et l
qui auront précédé feront peut-être plus d'effet qu'elles n
fait auparavant, ou au moins mettront dans le tort le
et disculperont les alliés de la contrainte et des hostili
l'on sera obligé de faire, dans lesquelles pourtant la
n'éclatera pas et n'aura d'autre part que de donner des su
en argent.

Dans tous les cas et dans tous les temps de cette négoc
il ne peut qu'être utile de laisser échapper et de r
souvent que l'occupation de la Sardaigne a donné un
sujet à l'Empereur de faire la guerre et met la France et
gleterre, qui ont garanti la neutralité de l'Italie, dan
nécessité de supplier Sa Majesté Catholique et d'obl
qu'elle veuille bien remettre les choses dans l'état où
étoient.

Dans toutes les démarches qu'il y aura à faire dans c

la France et l'Angleterre conviendront unanimement qu'il faut lui demander et lui offrir.

Le troisième et dernier acte se passera, si on a signé le traité avec l'Empereur, à communiquer au cardinal les articles secrets du traité, lorsque les parties contractantes tomberont d'accord qu'on ne peut plus différer, et, au contraire, si le traité avec l'Empereur a été rompu, tout l'acte se passera à faire les arrangemens qui seront souhaités par la France et par l'Angleterre, de sorte que si l'Empereur vouloit revenir au traité, on pût le renouer et que si, au contraire, les choses s'aigrissent et la guerre se fait, la condition et la situation de la France ne soient pas mauvaises.

MÉMOIRE DE M. LE MARQUIS DE TORCY POUR M. DE NANCRÉ[1]

Correspondance d'Espagne, t. CCLXVIII, fol. 5-7.

On demande s'il est à propos que M. le marquis de Nancré explique au cardinal Alberoni le sujet de sa commission avant que la réponse de l'Empereur soit arrivée, ou s'il convient mieux d'attendre cette réponse et d'essayer en attendant de persuader au cardinal Alberoni que le roi d'Espagne devroit se contenter de l'assurance des successions de Parme et de Toscane pour un de ses fils, Pise et Livourne étant séparées de la Toscane.

Il paroît que M. le marquis de Nancré doit, sans attendre la réponse de Vienne, confier au cardinal Alberoni tout ce que Monseigneur le duc d'Orléans a fait jusqu'à présent pour les intérêts du Roi d'Espagne.

La raison en est que le cardinal Alberoni sait depuis longtemps que la France et l'Angleterre doivent proposer au Roi

1. Ce mémoire n'a pas de titre. On a mis en marge : « Remis par M. le marquis de Torcy à M. de Nancré, le 25 février 1718. »

1° A effacer les soupçons que la Reine d'Espagne et le cardinal Alberoni peuvent avoir que Son Altesse Royale n'est pas bien intentionnée pour eux.

2° A découvrir ce que le cardinal auroit voulu faire pour Son Altesse Royale et la France, si elle s'étoit jointe à l'Espagne pour faire la guerre contre l'Empereur.

3° A faire voir les inconvéniens de la guerre.

4° A donner lieu de croire qu'on négocie avec le Roi Catholique autant qu'avec l'Empereur pour éviter le reproche qu'on ait décidé sur les intérêts de l'Espagne à son insu.

5° A faire sentir l'avantage des conditions que l'on ménage pour Sa Majesté Catholique.

6° A faire juger que la France et l'Angleterre sont inséparables.

7° A préparer les choses de manière que, soit qu'il faille demander l'accession du Roi Catholique au projet que l'Empereur aura accepté, soit qu'il faille prendre des mesures avec l'Espagne au cas que l'Empereur refuse, on la trouve bien disposée.

Le second acte sera divisé en deux parties principales :

La première, si l'Empereur accepte le projet, se passera avant que le traité soit signé avec l'Empereur et sera employé à faire goûter au cardinal Alberoni les avantages des conditions qu'on aura ménagées pour le Roi d'Espagne, afin qu'il puisse croire que notre consentement a dépendu autant de son choix que de celui de l'Empereur, et, s'il accepte, que le Roi Catholique puisse être partie contractante dans le traité.

La seconde partie sera traitée après la signature du traité avec l'Empereur, que l'on pourra cacher encore pendant quelques scènes, mais que l'on déclarera à la fin, parce que peut-être le plus grand motif qui puisse déterminer le cardinal sera de ne pouvoir plus espérer de nous empêcher de prendre parti avec l'Empereur.

Mais si l'Empereur refuse le projet, la première partie de cet acte se passera à porter le cardinal à faire de bonnes conditions à la France pour ne pas se lier avec l'Empereur, et la seconde partie à proposer au cardinal et à obtenir de lui ce que

la France et l'Angleterre conviendront unanimement qu'il faut lui demander et lui offrir.

Le troisième et dernier acte se passera, si on a signé le traité avec l'Empereur, à communiquer au cardinal les articles secrets du traité, lorsque les parties contractantes tomberont d'accord qu'on ne peut plus différer, et, au contraire, si le traité avec l'Empereur a été rompu, tout l'acte se passera à faire les arrangemens qui seront souhaités par la France et par l'Angleterre, de sorte que si l'Empereur vouloit revenir au traité, on pût le renouer et que si, au contraire, les choses s'aigrissent et la guerre se fait, la condition et la situation de la France ne soient pas mauvaises.

MÉMOIRE DE M. LE MARQUIS DE TORCY POUR M. DE NANCRÉ[1]

Correspondance d'Espagne, t. CCLXVIII, fol. 5-7.

On demande s'il est à propos que M. le marquis de Nancré explique au cardinal Alberoni le sujet de sa commission avant que la réponse de l'Empereur soit arrivée, ou s'il convient mieux d'attendre cette réponse et d'essayer en attendant de persuader au cardinal Alberoni que le roi d'Espagne devroit se contenter de l'assurance des successions de Parme et de Toscane pour un de ses fils, Pise et Livourne étant séparées de la Toscane.

Il paroît que M. le marquis de Nancré doit, sans attendre la réponse de Vienne, confier au cardinal Alberoni tout ce que Monseigneur le duc d'Orléans a fait jusqu'à présent pour les intérêts du Roi d'Espagne.

La raison en est que le cardinal Alberoni sait depuis longtemps que la France et l'Angleterre doivent proposer au Roi

1. Ce mémoire n'a pas de titre. On a mis en marge : « Remis par M. le marquis de Torcy à M. de Nancré, le 25 février 1718. »

Catholique ces deux successions en entier pour l'engager à traiter. Le cardinal est persuadé que les ministres d'Angleterre à Madrid lui en ont donné une assurance positive.

Soit qu'il ait raison, soit qu'il ait tort de le croire, si M. de Nancré lui fait de moindres offres, Alberoni croira de deux choses l'une, ou que la France veut tromper le Roi d'Espagne, ou bien qu'elle est plus complaisante et plus facile que l'Angleterre sur les prétentions de l'Empereur.

Ainsi Monseigneur le duc d'Orléans aura couru le risque de rompre la négociation commencée et déjà bien avancée avec l'Angleterre. Il s'y sera exposé uniquement pour l'intérêt du Roi Catholique, et cependant il aura très injustement le démérite à Madrid d'avoir été moins ferme et plus complaisant que le Roi de la Grande-Bretagne ne l'aura été envers l'Empereur.

On croit donc qu'il faut que le cardinal Alberoni, déjà très instruit du plan et peut-être de l'état présent de la négociation, soit encore particulièrement informé par M. de Nancré des combats que Son Altesse Royale a soutenus pour les intérêts du Roi d'Espagne dans les conversations qu'elle a eues avec les ministres d'Angleterre. On croit qu'il faut que M. de Nancré lui peigne bien au naturel l'opiniâtreté et les dispositions qu'il a remarquées de la part des Anglois :

Premièrement, pour faire voir que Monseigneur le duc d'Orléans a fait pour les intérêts du Roi d'Espagne tout ce que Sa Majesté Catholique pouvoit désirer des sentimens et de l'attachement que Son Altesse Royale a pour elle.

Secondement, pour faire voir que le Roi d'Espagne doit s'attendre à beaucoup de difficultés de la part de la cour de Vienne, à peu de secours de la part de celle de Londres, et qu'il est par conséquent de sa prudence de bien examiner, pendant l'intervalle de temps qu'on attendra la réponse de Vienne, s'il ne conviendroit pas à ses intérêts d'entrer dans quelque tempérament.

Troisièmement, en parlant avec une espèce de franchise au cardinal Alberoni, on ne court aucun risque, parce qu'il est instruit de tout ce qu'il y a d'essentiel dans tout ce que M. le

marquis de Nancré lui dira. Les circonstances particulières qu'il y ajoutera font toutes honneur à Son Altesse Royale.

Si M. le marquis de Nancré tient une conduite contraire, il est à craindre qu'Alberoni, sachant déjà ce qu'il voudra lui cacher, ne lui sache très mauvais gré d'une dissimulation inutile et qu'elle ne bannisse la confiance qu'il est à désirer qui s'établisse entre eux.

---

chemin faisant, ou dans les « cabarets » où l'on faisait halte chaque soir.

Malgré les sentiments qu'il devait éprouver, le cardinal ne semble pas s'être beaucoup livré sur le passé. Il protesta avoir déconseillé la conspiration de Cellamare et l'entreprise de Bretagne, avoir toujours voulu la paix, donna même, écrits de sa main, les articles d'un traité que son émissaire, M. de Seissan[1], aurait été chargé par lui de porter en Angleterre et de proposer à Lord Stanhope. Où il se montra plus communicatif, ce fut dans les conseils qu'il donna au Régent pour la conduite à tenir vis-à-vis de l'Espagne. Quelques-uns étaient des plus perfides et propres à introduire le trouble en Espagne : tel celui de réclamer le rétablissement des *fueros* particuliers de la Catalogne, de l'Aragon, de Valence, ou encore celui d'exiger l'amnistie et la rentrée de tous les Espagnols qui, ayant suivi le parti de l'Archiduc, s'étaient réfugiés à Vienne. Interrogé sur les sentiments de leurs Majestés Catholiques à l'égard du Régent, le cardinal ne se fit pas faute de proclamer leur antipathie à son égard. Il prétendit que pour ruiner le parti que Philippe V pouvait avoir en France, il n'y avait qu'à gagner les Jésuites et par eux les « Constitutionnaires ». Enfin il donna l'idée, qui se réalisa en partie par la suite, de marier les filles du duc d'Orléans, l'une au roi de France, l'autre au prince des Asturies, la troisième au prince Antoine de Parme[2].

La difficulté pour M. de Marcieu consistait à savoir jusqu'à quel point était sincère son interlocuteur, à quels mobiles de vengeance, d'irritation ou d'intérêt il obéissait en dévoilant ou en feignant de dévoiler ses pensées et ses secrets. Ce qu'il crut démêler dans les intentions d'Alberoni, dans les offres de service plus ou moins déguisées qu'il fit au Régent, ce fut le désir de gagner l'appui de ce dernier pour obtenir du Saint-Siège les bulles de l'archevêché de Séville, qui, au moment de sa disgrâce, ne lui avaient pas encore été expédiées[3].

Lorsque le chevalier eut recueilli toutes les confidences qu'il

1. Le maréchal de Noailles (*Mémoires*, collect. Petitot, t. LXXIII, p. 13) donne M. de Seissan comme un gentilhomme languedocien, ancien colonel en France, et qui, cassé de son grade, était passé au service de l'Angleterre. A ce titre il conduisit en 1710 un débarquement dirigé contre Cette. Il figure sur la liste des capitaines-généraux de l'armée d'Espagne que donne Saint-Simon en 1722. (Édit. Chéruel, t. XVIII, p. 134.)

2. Antonio Farnese, né le 29 novembre 1679, duc de Parme en 1727, mort le 10 janvier 1731; il épousa Henriette-Marie d'Este, fille du duc de Modène, le 26 février 1728. (*Les Généalogies historiques des rois, empereurs*, etc., Paris, 1736, t. II, p. 325.)

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCIV, fol. 5, 9, 15, 18, 20, 22, 27, 30, 33, 54 à 106. (Correspondance de M. de Marcieu avec l'abbé Dubois et mémoire sur l'exécution de ses instructions.) — Un extrait du mémoire de M. de Marcieu fut joint aux Instructions données à M. de Maulévrier. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCIC, fol. 122.)

pouvait espérer et reçu les derniers ordres de sa cour, qui, sans s'engager, ne repoussait pas les avances du ministre déchu, il laissa celui-ci s'embarquer à Antibes, le 31 janvier 1720, sur une galère de Gênes, venue exprès pour le chercher [1].

La terre d'Italie ne devait pas être hospitalière au cardinal, et son secret espoir, à demi avoué à M. de Marcieu, de ceindre un jour la tiare, ne tarda point à être déçu. Désormais son rôle politique est fini [2].

A M. DE MARCIEU

Correspondance d'Espagne, t. CCXC, fol. 187-191. Minute.

20 décembre 1719, à Paris.

Son Altesse Royale ayant eu avis, Monsieur, que le cardinal Alberoni avoit eu ordre de se retirer d'Espagne et qu'il devoit passer de Gironne à Antibes pour aller en Italie, elle a cru qu'il convenoit qu'une personne intelligente et de confiance se trouvât auprès de ce cardinal dans son passage en France. Elle a jeté les yeux sur vous, Monsieur, et a ordonné à M. Le Blanc [3] de vous dépêcher ses ordres pour aller à la rencontre de ce cardinal, et à moi de vous faire savoir ses intentions sur ce qu'elle souhaite que vous observiez.

Le cardinal Alberoni n'a pas eu une conduite assez respectueuse envers Son Altesse Royale pour mériter l'accueil et les démonstrations que l'on feroit à un ministre revêtu de cette dignité à qui l'on voudroit marquer beaucoup de satisfaction. Vous ne pouvez pourtant vous établir auprès de lui, pour l'accompagner pendant toute sa route en France, que sous le pré-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCIV, fol. 52 (Marcieu à Dubois, Antibes, 24 janvier 1720); — t. CCXCVIII, fol. 46 et 58 (Marcieu à Dubois, Antibes, 27 et 31 janvier 1720).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCIV, fol. 44 (Marcieu à Dubois, Toulon, 18 janvier 1720).

3. Louis Claude Le Blanc, né le 1er décembre 1669, ministre de la guerre du 24 septembre 1719 à l'année 1723 et de nouveau de 1726 à sa mort, le 19 mai 1728. — Voir Saint-Simon édit. de Boislisle, t. XII, p. 157, n. 2.

texte de civilité et de la précaution que Son Altesse Royale a voulu prendre pour empêcher qu'il ne trouvât aucun obstacle et aucune incommodité dans son passage et que quelque indiscret, par un faux zèle, ne contrevînt à la sûreté et à la liberté entière que le passeport du Roi doit lui assurer. Mais après ce prélude, auquel vous mettrez le degré de politesse que vous trouverez convenable pour vous insinuer auprès de lui, l'intention de Son Altesse Royale est que vous demeuriez auprès de lui pendant tout son passage en France, ce qui vous donnera sans doute occasion de l'entendre parler et d'entrer en conversation avec lui sur plusieurs matières sur lesquelles il peut être important de savoir certaines circonstances, ce qu'on peut d'autant plus espérer qu'il parle volontiers et que, dans la chaleur de la conversation, il mesure peu ses discours.

Il seroit utile de pouvoir juger du projet qu'il a formé pour son séjour en Italie, s'il doit passer et s'arrêter à Parme, ou rester quelque temps à Gennes, ou aller droit à Rome.

Si le Roi et la Reine d'Espagne lui ont permis depuis sa disgrâce de solliciter les bulles de l'archevêché de Séville et l'ont assuré de leur protection pour les obtenir, et quels obstacles il croit trouver à Rome.

S'il porte beaucoup d'argent et de pierreries.

Il seroit bon de le faire parler sur les fausses espérances que la noblesse de Bretagne lui avoit données de faire soulever cette province, et, en lui disant que ce n'étoient pas les plus considérables et les plus sages de la province qui lui avoient fait des avances, vous pourrez lui donner occasion de nommer ou de désigner ceux qui y ont eu le plus de part et de tâcher de découvrir s'il étoit assuré du comte de Rieux[1]. Vous pourrez lui dire qu'on a été surpris que le duc d'Ormond[2], qui a été bien traité en France, se fût chargé de ce commandement.

1. Louis-Auguste de Rieux, dit le comte, puis le marquis de Rieux, né en 1691, mort lieutenant général des armées du Roi, après une longue carrière militaire, le 1er mars 1767. — Pour plus de détails, voir La Chenaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, s. v. Rieux.

2. James Butler, second duc d'Ormonde, né au château de Dublin le 29 avril 1665. Il fut fait prisonnier, le 29 juillet 1693, à Landen, en combattant contre la France, et échangé contre le duc de Berwick. En 1702, il eut le commandement des

Lorsque la conversation tombera sur la conjuration ménagée par le prince de Cellamare, il peut, comme il a fait plusieurs fois, se déchaîner contre ceux en qui il n'a pas trouvé les ressources qu'il espéroit. Il ne sera pas inutile d'observer ceux dont il parlera avec estime et ceux qu'il traitera avec mépris.

Il seroit bon de tâcher de pénétrer s'il étoit disposé, au cas qu'il eût resté en place, à faire la paix cet hiver et à quelles conditions. Il seroit très important de savoir à quoi il se seroit soumis et sur quoi il auroit conseillé le Roi d'Espagne de ne se relâcher jamais.

Au cas que le Roi d'Espagne n'eût pas fait la paix cet hiver, sur quelles ressources il comptoit.

Le sieur de Seissan, François, officier d'un caractère très dangereux, qui étoit au service du Roi de Pologne, est allé depuis peu en Espagne, d'où l'on prétend que le cardinal Alberoni l'envoyoit en Angleterre pour y faire des propositions pour un accommodement où la France n'eût point de part. Il seroit à souhaiter qu'on pût savoir les offres qu'il vouloit faire faire aux Anglois, et les conditions et les principales circonstances de ce projet.

On sait que le cardinal a fort souhaité de pouvoir ébranler l'Empereur pour un accommodement avec le Roi d'Espagne, sans la France, et qu'il avoit proposé ou devoit proposer le mariage du prince des Asturies avec une des archiduchesses. Il ne peut qu'être utile de le faire parler sur ces faits.

En général il peut être bon d'entendre les pronostics qu'il fait

troupes de débarquement envoyées contre Cadix et échoua dans cette tentative. Au retour l'escadre livra aux galions espagnols le fameux combat de Vigo. De 1703 à 1706 et de 1710 à 1711, le duc d'Ormonde fut gouverneur d'Islande. En 1712 il succéda à Marlborough dans le commandement de l'armée anglaise sur le continent, mais son gouvernement, en négociations avec Louis XIV, lui imposa l'inaction. Il fut fait par la suite lord-lieutenant, capitaine-général et lord-gardien des Cinq-Ports. Privé de ses charges peu après l'avènement du Roi George, il devint, après avoir été partisan de la maison d'Orange, un des chefs du parti jacobite et dut passer en France en 1715. Il prit part au soulèvement tenté en Angleterre cette même année, et en 1719, quand Alberoni songea à faire faire une descente en Grande-Bretagne, ce fut le duc d'Ormonde qui fut désigné pour recevoir le commandement de la flotte et des troupes destinées à cette expédition, avec le grade de capitaine-général du roi d'Espagne. Il resta depuis à Madrid, au moins jusqu'en 1740, et se retira à Avignon, où il mourut le 16 novembre 1745. — On trouvera une notice détaillée sur la vie du duc d'Ormonde dans le *Dictionary of National Biography*, t. VIII, p. 60 et suiv.

sur les affaires de la France et de l'Espagne en particulier et de tous les États de l'Europe.

Comme ce cardinal n'a pas ménagé la cour de Rome et que ses maximes politiques sont que les grandes monarchies ne doivent pas en être esclaves, il vous sera aisé, Monsieur, en le louant sur ses bons principes, de le faire tomber sur l'affaire de la *Constitution* et sur l'espérance qu'il avoit qu'elle lui donneroit des facilités pour exciter des troubles en France.

Quoique il ne faille pas douter qu'il n'espère trouver le moyen de retourner en Espagne, soit qu'il y ait conservé quelque ami secret, soit qu'il espère rendre quelque service considérable au Roi d'Espagne, qui lui fera mériter son retour, soit qu'il croye que le Roi et la Reine ne pourront pas se passer de lui, il est bon d'observer ce qui lui échappera sur ce sujet.

Il est important de tâcher de découvrir si les espérances que la Reine d'Espagne pouvoit avoir conçues sur la succession à la couronne de France ont eu, comme on le prétend, une part principale à la résolution de continuer la guerre et aux intrigues que l'on a faites dans le Royaume, et si le cardinal, après la conclusion de la paix, est persuadé que ni le Roi d'Espagne, ni les princes ses enfans ne penseroient jamais à aucun retour en France, au cas que (Dieu nous en préserve) la succession du Royaume fût ouverte.

Il seroit utile de savoir s'il croit qu'il puisse y avoir un véritable retour d'amitié et de confiance entre le Roi et la Reine d'Espagne et Son Altesse Royale.

Il seroit bon de le faire parler sur la forme que le gouvernement d'Espagne peut prendre depuis son éloignement et sur les sujets qui peuvent y avoir part, soit espagnols ou italiens, et sur leur caractère.

Il sera bon de lui parler du Père Daubenton, François, confesseur du Roi, et de lui dire qu'on assure qu'il est parti un jésuite italien, appelé le Père Castro, pour le remplacer.

Si la réputation de la bonté et de la générosité de Monseigneur le duc d'Orléans, ou quelque vue qu'on ne peut pas deviner, lui faisoit tenir quelque discours qui tendît à faire croire qu'il souhaiteroit rentrer dans les bonnes grâces de Son

Altesse Royale, il ne faudroit pas laisser tomber ses insinuations, mais au contraire nourrir ses espérances, en lui disant pourtant qu'il seroit à souhaiter qu'il pût rendre quelque service à Son Altesse Royale ou donner quelques marques de confiance qui l'assurassent de sa sincérité.

Il est important en lui parlant des principaux chefs des mouvemens qu'on a voulu susciter en France, de lui nommer M. le duc du Maine[1], et de lui dire que vous ne pouvez pas croire qu'il s'en soit mêlé directement ni qu'on ait aucune preuve qu'il y soit entré.

Il pourroit être avantageux que vous vous fissiez accompagner par quelques personnes adroites qui puissent se mêler avec les domestiques du cardinal, recueillir ce qu'ils diront, et en gagner quelqu'un. Mais celui qu'il seroit plus avantageux de ménager seroit son secrétaire, qui est un bon homme, assez pauvre, et à qui on pourroit faire espérer une abbaye ou quelque autre établissement.

L'occasion et vos lumières, Monsieur, vous fourniront d'autres instructions et peut-être les seules qui vous seront utiles pour guider votre zèle pour le service du Roi et de Son Altesse Royale. Je vous prie de me donner avis des découvertes que vous ferez, dont vous croirez important que Son Altesse Royale soit informée sans retardement, et d'être persuadé que je suis avec une estime particulière, etc.

1. Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine et d'Aumale, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, né le 31 mars 1670, mort le 14 mai 1736.

XXXI

LE MARQUIS DE MAULÉVRIER

1720 - 1723

L'ABBÉ DE MORNAY

1720-1721

Après le rappel de Saint-Aignan, la rupture avait été consommée entre la France et l'Espagne. L'Angleterre avait déclaré la guerre à Philippe V le 28 décembre 1718. Le 9 janvier suivant, la France la lui déclarait à son tour[1]. Les hostilités débutèrent par toute une série de libelles, de lettres, d'arrêts, émis de part et d'autre, et destinés, de la part du Roi Catholique, à ruiner l'autorité du duc d'Orléans. Philippe V croyait n'avoir qu'à faire appel aux Français pour les voir se grouper autour de lui. Il alla même jusqu'à créer[2] en Espagne un régiment composé de Français et qu'il baptisa : le Royal de France.

La campagne s'ouvrit au mois d'avril du côté des Pyrénées, à la frontière de la Bidassoa. Berwick détruisit l'arsenal de Pasajes et le 18 juin prit Fontarabie. Puis laissant Philippe, demeuré impuissant sous les murs de Pampelune, s'en retourner à Madrid, il se rendait par la France avec son armée à l'autre extrémité des Pyrénées, prenait Urgel et tentait d'assiéger Rosas. Aux Indes occidentales une flotte française enlevait Pensacola. D'un autre côté, les Impériaux, délivrés des Turcs par la paix de Passarowitz[3], envahissaient la Sicile. A ces attaques victorieuses l'Espagne ne répondait que par de vaines

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXXVII, fol. 39. (Déclaration de guerre à l'Espagne, 9 janvier 1719, imprimé.)

2. Par décret daté de Carmona, le 18 mai 1719. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXCII, fol. 87.)

3. Le 21 juillet 1718. — Du Mont, *Corps diplom.*, t. VIII, IIe partie, p. 520.

tentatives. La flotte partie de Cadiz le 7 mars, sous les ordres du duc d'Ormonde, pour aller soulever l'Écosse en faveur du prétendant Jacques III, était dispersée par la tempête à la hauteur du cap Finistère, tandis que la flotte anglaise opérait des débarquements à Vigo, Pontevedra, Rivadeo, et en saccageait les environs. Enfin le projet d'Alberoni d'assister dans leur soulèvement les Bretons mécontents échouait misérablement. Le cardinal essayait, sans plus de succès, de séparer l'Angleterre de la France en envoyant à Lord Stanhope un émissaire, M. de Seissan, chargé de propositions pacifiques. L'Espagne était réduite à l'impuissance.

La première condition mise à la paix par la France et l'Angleterre fut le renvoi d'Alberoni; la disgrâce du ministre fut négociée par l'intermédiaire du duc de Parme[1] et de son agent, le marquis Scotti[2], et, le 5 décembre, le cardinal reçut l'ordre de ne plus paraître devant le Roi. Philippe cédant aux efforts des négociateurs officieux et surtout à la force des choses, signa le 26 janvier 1720 une déclaration[3] par laquelle, accédant à la Quadruple Alliance, il acceptait les clauses du traité de Paris du 18 juillet 1718[4]. En même temps il donnait à son ambassadeur près les Provinces-Unies, Beretti-Landi[5], les pou-

1. Francesco Farnese, duc de Parme et de Plaisance, de 1694 à 1727.

2. Annibale Scotti di Castelboco, marquis de Scotti, gentilhomme de la chambre du duc de Parme et attaché comme majordome à la suite d'Élisabeth Farnèse lorsqu'elle passa en Espagne. Il revint à Parme, puis, en 1716, fut envoyé à Madrid, chargé en apparence d'un simple compliment du duc de Parme au sujet de la naissance de l'infant D. Carlos, en réalité avec la mission secrète de se renseigner sur la conduite d'Alberoni. Après divers voyages politiques, en France notamment, il revint à Madrid, fut, à l'instigation du Régent et de l'abbé Dubois, le principal artisan de la disgrâce d'Alberoni, et reçut du duc d'Orléans à cette occasion un bijou de 100.000 livres. Il demeura alors à Madrid (1719), accrédité comme ambassadeur du duc de Parme. On lui attribua d'abord sur l'esprit de la reine une influence considérable, mais on s'aperçut vite qu'on s'en était exagéré la portée. Il devint plus tard gentilhomme de la chambre de Philippe V, et grand maître de la maison de l'infant D. Luis. Il fut créé chevalier de la Toison d'Or, le 10 janvier 1724, chevalier du Saint-Esprit et chevalier de l'ordre de Saint-Janvier. En 1742, il fut fait Grand d'Espagne. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCL, fol. 104, 135 v°, 136 v°; — t. CCXCVI, fol. 279, 361; — t. CDLXX, fol. 9. — E. Bourgeois, *Lettres intimes de J. M. Alberoni*, p. 698. — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de oro*, I, 499.)

3. Du Mont, *Corps diplom.*, t. VIII, II° partie, p. 17.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCIV, fol. 115. (Lettre originale de Philippe V.)

5. Lorenzo Verzuso Beretti-Landi, marquis de Castelletto-Scazzozo, comte de Cereto, né à Plaisance, d'une famille noble originaire de Pavie. Après avoir servi comme secrétaire, comme diplomate et comme ministre le duc de Mantoue, Ferdinand-Charles de Gonzague, il passa en 1702 au service de Philippe V, qui, l'année suivante, l'envoya ambassadeur ordinaire près les cantons suisses. En 1716 il le nomma ambassadeur en Hollande, puis le désigna pour son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au congrès de Cambrai. Il mourut à Bruxelles, le 27 octobre 1725, avant d'avoir pu rejoindre le poste d'ambassadeur à Venise qui lui était réservé depuis 1722. Il était chevalier de Saint-Jacques et gentilhomme

voirs de plénipotentiaire en vue du congrès auquel était réservé de discuter certaines questions[1]. En attendant la réunion de ce congrès, Beretti-Landi signait à La Haye, les 16 et 17 février 1720, deux traités où se trouvaient inclus, dans l'un, le traité de Paris du 18 juillet 1718, et dans l'autre le traité de Londres du 2 août de la même année[2], et au mois de mars le Roi Catholique ratifiait ces deux actes[3]. Peu après, le 4 avril, Philippe envoyait au marquis de Lède, commandant de l'armée de Sicile, l'ordre de signer un armistice avec les Impériaux et d'évacuer la Sicile et la Sardaigne[4].

Rien ne s'opposait plus à la reprise des relations diplomatiques entre la France et l'Espagne. Dès le mois de juin 1720 le marquis de Maulévrier-Langeron était désigné pour se rendre auprès de Philippe V, sans prendre d'abord le titre d'ambassadeur, mais sous prétexte de porter à l'Infant D. Felipe[5] le cordon des Ordres, et avec la qualité d'envoyé extraordinaire[6].

Jean-Baptiste-Louis Andrault de Langeron, marquis de Maulévrier, baron d'Ogé, etc., était né le 3 novembre 1677 et il n'avait suivi jusqu'alors que la carrière des armes, où il avait débuté fort jeune. Il venait d'être nommé, le 30 mars, lieutenant général, lorsqu'il fut désigné pour aller représenter la France à la cour d'Espagne. Pour des motifs de prudence politique que prétend expliquer l'instruction, son départ fut retardé jusqu'au mois de septembre, sous divers prétextes[7]. Enfin il se mit en route, accompagné du sieur Robin, conseiller-secrétaire de la Maison, Couronne de France et des finances,

ordinaire de la Chambre du Roi d'Espagne, âgé de soixante-quatorze ans d'après Moréri, dans sa 71e année d'après la *Gazette*. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIV, fol. 16.— Moréri, *Dict. historique*, II, 378. — *Gazette de France*, 1725, de Bruxelles, le 1er novembre, p. 566. — Article de M. Rott, dans la *Grande encyclopédie*, VI, 292.)

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCIV, fol. 121 (Lettre de Philippe V nommant le marquis Beretti-Landi son plénipotentiaire, 26 janvier 1720) ; — fol. 109 et 112 (Lettres de Grimaldo sur le même sujet, même date).

2. Du Mont, *Corps diplom.*, t. VIII, IIe partie, p. 26.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCIV, fol. 237 (Grimaldo à Dubois, Madrid, 16 mars 1720).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCV, fol. 7.

5. Philippe V avait eu de Marie-Louise deux fils, le premier, né le 2 juillet 1709, mort six jours après, le second né le 6 juin 1712, mort le 29 décembre 1719, qui portèrent l'un et l'autre le nom de Philippe. L'infant dont il s'agit ici était le quatrième de ses enfants issus de son second mariage avec Elisabeth Farnèse, né le 15 mars 1720, duc de Parme et de Plaisance en 1742, mort le 18 juillet 1765.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCV, fol. 283-84 (Lettres de créance du marquis de Maulévrier, 9 juillet 1720.)

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCV, fol. 211 (Dubois au marquis Scotti, 28 juin 1720) ; — t. CCXCVI, fol. 213 (Maulévrier à Dubois, 13 août 1720) ; — t. CCXCVII, fol. 64 (Du même au même, 5 sept. 1720).

et commissaire provincial des guerres ordonnateur [1], agent de moins haute lignée, mais de grande capacité, placé aux côtés de l'ambassadeur avec la mission avouée de s'occuper des affaires spéciales de finances et de commerce, mais aussi pour lui servir de conseil à l'occasion. Il faut dire que, au témoignage de l'un et de l'autre, ils vécurent tous deux en parfaite intelligence [2].

Les instructions données à M. de Maulévrier, datées du 9 septembre 1720, sont des plus copieuses. Dès le début et dans tout leur détail elles insistent sur les avantages d'une union cordiale entre la France et l'Espagne : établie sur les bases du traité d'Utrecht, cette union doublera les forces de chacune des deux nations, et elle promet d'être si profitable pour elles que déjà la bonne volonté manifestée par le Régent en faveur de Philippe V ne laisse pas d'inquiéter les alliés. Aussi le Régent n'a-t-il pas voulu manifester trop de hâte dans l'envoi d'un ministre ; et jusqu'à la réunion ou même la clôture du congrès, jusqu'à la signature du traité qui donnera définitivement la paix à l'Europe, il faut mettre dans le rapprochement assez de discrétion pour ne pas éveiller les susceptibilités et exposer le Régent au soupçon de partialité à l'égard de l'Espagne. Évitant d'encourager aussi bien que de décourager les projets belliqueux que le Roi Catholique pouvait, dans son désir de reconstituer l'ancien patrimoine de ses prédécesseurs, garder pour l'avenir, l'instruction déclare que cette union doit, pour le moment, être entièrement pacifique et ne se donner pour but que le maintien de la tranquillité générale.

Passant à l'examen des moyens, le mémoire ordonne d'acquérir avant tout le concours tout-puissant de la Reine. Sur Leurs Majestés Catholiques, le marquis Scotti, Grimaldo, le P. Daubenton et la nourrice de la Reine exercent une influence inégale mais presque exclusive. Sans doute il faudra s'adresser au premier, par le canal duquel se sont négociées la chute d'Alberoni et la paix, mais on devra mesurer à la valeur de son crédit l'importance des confidences à lui faire.

Quant aux négociations relatives à l'accord définitif entre la France et l'Espagne, les instructions demandent le règlement des avances faites pour le service du Roi Catholique pendant la guerre de Succession. C'était une prétention peut-être justifiable, mais à coup sûr nouvelle et qui devait, à Madrid, surprendre et soulever de fortes objections. En matière de commerce, le gouvernement du Régent

1. Robin était chevalier de l'ordre de Saint-Michel. — *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVIII, fol. 260 (lettres d'État en faveur du sieur Robin, 25 septembre 1720) ; — t. CCC, fol. 75 (lettre de créance, 20 janvier 1721).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVII, fol. 3 (Robin à Dubois, Madrid, 18 novembre 1720) ; — t. CCCXVII, fol. 158 (Maulévrier à Dubois, Aranjuez, 1er mai 1722).

réclame pour les Français le traitement de la nation la plus favorisée, voire même quelques équivalents aux avantages tout particuliers consentis aux Anglais.

Sur le chapitre de la restitution des places occupées en Espagne et du port de Pensacola, l'envoyé cherchera à gagner du temps. Pensacola convient bien d'ailleurs pour la défense de la Louisiane. On offrira même à Philippe de lui acheter la partie espagnole de Saint-Domingue. En ce qui concerne la restitution de Gibraltar par les Anglais, il faut se tenir sur la réserve, tout en affirmant le bon vouloir du Régent. Enfin l'Espagne réclame les papiers saisis lors de l'arrestation de Cellamare, et sur ce point il sera nécessaire de lui faire prendre patience.

Diverses pièces étaient jointes au corps même des Instructions, déjà fort volumineux. On en publie à la suite la plus intéressante, un extrait des entretiens du chevalier de Marcieu avec le cardinal Alberoni, lors du passage en France du ministre disgracié[1].

Le 6 octobre 1720, à midi, M. de Maulévrier et Robin arrivaient à Madrid. La cour était à Balsain, où Leurs Majestés chassaient depuis le 25 septembre. Maulévrier s'y rendit; le 14 octobre il eut sa première audience et ne remit alors que des lettres l'accréditant sans caractère d'ambassadeur[2].

Un autre personnage, qui devait se trouver étroitement mêlé aux négociations de M. de Maulévrier, était arrivé à Madrid deux jours avant lui. C'était l'abbé de Mornay, archevêque de Besançon, qui revenait d'une ambassade en Portugal et avait quitté Lisbonne dans la nuit du 20 au 21 septembre[3]. Il était porteur d'une lettre du Régent, en date du 20 août 1720, destinée à l'accréditer, sans lui donner cependant aucun titre officiel. Honoré par l'abbé Dubois d'une plus grande confiance que M. de Maulévrier, l'abbé de Mornay

1. Les autres pièces se trouvent au tome CCXCVI de la *Correspondance d'Espagne* : fol. 91 (Extrait concernant les violences, vexations, excès, infractions et différentes affaires sur lesquelles il a été fait et réitéré des représentations à la cour d'Espagne, sans avoir pu en obtenir les ordres...) ; — fol. 103 (Mémoire des négocians françois intéressés dans le commerce de Cadiz au sujet de plus de 800 mil piastres que la cour d'Espagne leur retient injustement) ; — fol. 108 (Traduction d'un traité arresté le 14 décembre 1715 entre la cour de Madrid et l'Angleterre, lequel résout quelques doutes au sujet des traités de paix et de commerce conclus à Utrecht) ; — fol. 112 (Extrait du mémoire instructif remis au sieur Partyet et dont il a signé l'ampliation à Madrid le 25 novembre 1709. — Il s'agit des dettes de l'Espagne vis-à-vis de la France) ; — fol. 116 (État des sommes et des munitions de guerre qui sont deues à la marine du Roy par le Roy d'Espagne).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVI, fol. 118 (Maulévrier à Dubois, Madrid, 7 oct. 1720) ; — fol. 188 (Du même au même, Madrid, 21 octobre 1720).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVI, fol. 127 (Mornay à Dubois, Madrid, 7 octobre 1720). — Sur l'ambassade de l'abbé de Mornay à Lisbonne et sur sa biographie, voir *Recueil des Instructions, Portugal*, p. 241 et suiv.

était autorisé à ne communiquer à ce dernier que ce qu'il jugerait à propos de lui laisser savoir[1].

En même temps qu'il recevait l'ordre de passer par Madrid et de s'y arrêter sous un prétexte quelconque, M. de Mornay avait été instruit des intentions du Régent par une lettre du 20 août, que vint compléter, après son arrivée à Madrid, une longue dépêche en date du 26 novembre[2]. La première de ces lettres, après avoir annoncé que M. de Maulévrier et Robin lui communiqueraient leurs propres instructions, lui faisait part des inquiétudes du Régent au sujet d'une négociation matrimoniale, entamée entre le roi d'Espagne et l'Empereur. Tout en espérant que ce projet n'aboutirait pas, le gouvernement du duc d'Orléans désirait être fixé autant que possible sur la nature et la sincérité des sentiments de Philippe V à l'égard de la France.

Reçu dès le 11 octobre, à la Granja de San Ildefonso, par le Roi et la Reine, l'abbé de Mornay trouva auprès d'eux un accueil favorable[3]. L'abbé était déjà connu du Roi : en se rendant en Portugal, il était passé par Madrid au mois de juin 1714, avec la mission de voir si Philippe donnerait son assentiment à un projet de mariage pour lui avec l'infante sœur du roi D. João[4].

Après son audience, M. de Mornay avait fait visite au P. Daubenton, au marquis Scotti, examiné rapidement la situation des personnages influents, et constaté qu'en somme c'était par Grimaldo que passaient toutes les affaires importantes, que Scotti n'avait guère d'action que sur la Reine, qu'il ne voyait d'ailleurs que très rarement en particulier, le Roi la laissant seule le moins possible. Du reste avec le marquis on savait à quoi s'en tenir : il avait accepté un riche joyau pour prix du renvoi d'Alberoni et il laissa entendre qu'il ne serait pas insensible aux espèces, de préférence aux bijoux[5].

Pendant que l'abbé agissait, M. de Maulévrier s'étonnait de ne recevoir aucune ouverture de la cour d'Espagne. Enfin, le P. Daubenton vint le voir et dans une longue conversation ils s'assurèrent réciproquement du bon vouloir de leurs gouvernements. Le Père confesseur

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVI, fol. 49 (Le duc d'Orléans à Philippe V, 20 août 1720); — fol. 77 (Dubois à Mornay, 24 septembre 1720).

2. On trouvera ces deux documents, ayant servi d'instructions à l'abbé de Mornay, à la suite de l'instruction donnée à M. de Maulévrier.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVI, fol. 152 (Mornay au Régent, 14 octobre 1720).

4. Marie-Françoise-Xavier, née le 30 janvier 1699, morte le 15 juillet 1736. — *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXX, fol. 110 (Pachau à Torcy, Madrid, 25 juin 1714). — *Recueil des Instructions, Portugal*, p. 244.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVI, fol. 169 (Mornay à Dubois, Madrid, 21 octobre 1720).

conseilla à son interlocuteur de faire quelques avances au Roi, qui lui indiquerait aussitôt avec qui traiter[1]. Sans doute cette démarche avait été inspirée par l'abbé de Mornay, qui voulait repasser la main à M. de Maulévrier, tout en le guidant de ses conseils[2], soit pour ménager la susceptibilité du marquis, soit parce qu'il se sentait assez souffrant des yeux pour demander son congé, qui lui fut d'ailleurs refusé. Ce fut même à ce moment que l'abbé Dubois lui adressa cette longue dépêche-instruction du 26 novembre, à laquelle il a été déjà fait allusion, et où il insistait sur la nécessité de l'union entre la France et l'Espagne et indiquait les écueils à éviter, notamment que le Roi Catholique, inspiré par le duc de Parme, ne voulût exiger une intervention immédiate de la France en Italie. Sur ce point le gouvernement du Régent n'entendait point céder, tandis qu'il ferait volontiers bon marché des diverses conditions mises à l'alliance projetée et mentionnées dans les instructions de Maulévrier.

En conséquence de ces ordres, la négociation se poursuivit comme elle avait commencé, en partie double : l'abbé de Mornay toujours malade, la vue irrémédiablement perdue, traitait à Madrid avec le P. Daubenton, tandis qu'à l'Escurial le marquis et son conseiller Robin, s'adressaient au Roi, à Grimaldo et à Scotti[3]. Cette bizarre façon de procéder faillit avoir des inconvénients assez sérieux : M. de Maulévrier, qui se laissait volontiers assister de très près par Robin, fut blessé un moment de ne jouer, à côté de l'abbé de Mornay, que le rôle d'un « porteur de paroles », et demanda son rappel[4]. Il fallut, pour le retenir, toute l'éloquence persuasive de Dubois.

Cependant l'influence occulte de M. de Mornay[5], la façon d'agir, franche et ouverte de M. de Maulévrier, très bien vu du Roi et de la Reine, acheminaient peu à peu Leurs Majestés Catholiques vers l'union désirée du Régent. Dès le milieu de novembre, Philippe avait déclaré au marquis qu'il était décidé à « se lier avec la France et faire un traité secret[6] ». En effet, avant le congrès, il ne pouvait être

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVI, fol. 247 (Maulévrier à Dubois, l'Escurial, 11 novembre 1720).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVI, fol. 252 (Mornay à Dubois, Madrid, 11 novembre 1720).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVII, fol. 6 (Mornay à Dubois, Madrid 18 novembre 1720).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVII, fol. 133 (Maulévrier à Dubois, Madrid, 12 décembre 1720).

5. Par l'intermédiaire du P. Daubenton (*Correspondance d'Espagne*, t. CCC, fol. 107, 178; t. CCCI, fol. 15, Mornay à Dubois, Madrid, 27 janvier, 24 février, 3 mars 1721).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVII, fol. 2 (Maulévrier à Dubois, Madrid, 18 novembre 1720); — fol. 11 (Du même au même, Madrid, 23 novembre 1720).

question d'un traité public. Ce fut avec Grimaldo que notre envoyé en débattit les clauses et l'accord se fit rapidement. Le 27 mars 1721[1] était signé un traité d'alliance défensive entre la France et l'Espagne, et l'entente était rendue plus efficace encore par des articles séparés, en date du même jour, par lesquels on promettait au Roi Catholique la restitution des places occupées par les armées françaises et les bons offices du Régent auprès du roi d'Angleterre pour la restitution de Gibraltar d'une part, et de l'autre auprès des puissances qui devaient figurer au congrès.

Le nom de l'abbé de Mornay ne figura pas sur l'instrument officiel. Lui-même, pour ménager l'amour-propre de son collègue, avait demandé à ce que son nom fût rayé des pleins-pouvoirs expédiés le 7 mars 1721[2]. Son action avait été pourtant efficace, et même, tout en poursuivant ses négociations avec le P. Daubenton, il avait su acquérir à l'abbé Dubois, qui briguait le cardinalat, la protection du Roi Catholique[3]. Il reçut enfin la permission de partir, et il se mit en route vers la mi-avril, avec l'espoir de rétablir aux eaux de Bagnères sa santé ébranlée. Il devait y mourir peu après, le 17 mai 1721[4].

Trois mois après sa conclusion, le traité du 27 mars 1721 allait se trouver élargi et consolidé par la signature, le 13 juin, d'un nouvel acte[5], où intervenait cette fois l'Angleterre, et qui scellait l'alliance entre les trois nations; ce nouveau traité était accompagné d'articles séparés entre l'Espagne et l'Angleterre d'une part, et d'un article secret entre l'Espagne et la France de l'autre, ce dernier ayant pour but de conserver toute sa vigueur au traité particulier du 27 mars. Les ratifications furent échangées le 23 et le 24 juillet[6].

C'était un véritable succès pour la politique du Régent et de Dubois que ce rapprochement si prompt, si intime avec l'Espagne. Satisfaits déjà, ils allaient triompher par la conclusion du double mariage, qui devait unir encore plus étroitement les deux branches de la maison de Bourbon.

Il est assez difficile de savoir de quel côté fut prise l'initiative. L'abbé de Mornay, dans une dépêche du 29 décembre 1720 à l'abbé

1. Martens, *Suppl.*, t.I, p. 442. — Del Cantillo, *Tratados de paz...*, p. 194.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCI, fol. 15 (Mornay à Dubois, 3 mars 1721); fol. 20 (minute des pleins pouvoirs, 7 mars 1721).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCI, fol. 83 (Mornay à Dubois, Madrid, 29 mars 1721).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCI, fol. 137 (Mornay à Dubois, Madrid, 13 avril 1721). — *Recueil des Instructions, Portugal*, p. 243, note. — *Gallia Christiana*, t. XV, col. 110.

5. Traité de Madrid du 13 juin 1721. — Du Mont, *Corps diplom.*, t. VIII, IIe partie, p. 34.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCII, fol. 124, 156, 161, 165.

Dubois, rapporte qu'une dame du palais a conseillé à une autre dame de la cour d'Espagne, la comtesse de Solre [1], de s'employer au mariage de Mlle de Montpensier [2] avec le prince des Asturies [3]. Mais M. de Mornay a fait entendre à cette dame que toute démarche en ce sens lui paraîtrait prématurée [4]. L'idée de ce mariage aurait donc été, dès cette époque, émise dans l'entourage de Leurs Majestés Catholiques, et plus tard la proposition de Philippe V parut toute spontanée. On ne saurait croire cependant que le Régent et Dubois n'aient pas songé à cette union pour Mlle de Montpensier. En tout cas, ce fut une démarche inspirée par eux qui amena Philippe V à se déclarer, et, si elle avait été tentée avec cette arrière-pensée, on doit en reconnaître la grande habileté

Aussitôt après la signature des traités de 1721, Dubois ordonna à Maulévrier, au mois de juillet, de représenter au roi d'Espagne combien serait mal accueilli par ses alliés le mariage projeté secrètement par lui du prince des Asturies avec l'archiduchesse, seconde fille de l'Empereur, ou même avec l'aînée, ainsi que ceux des deux infants, D. Fernando [5] et D. Carlos [6] avec les deux autres archiduchesses [7]. La commission était délicate. M. de Maulévrier et Robin s'en furent trouver le P. Daubenton pour lui faire les premières insinuations à ce sujet et reconnaître le terrain. A la suite d'un second entretien avec le confesseur, le marquis eut audience de Philippe V, qui, sans nier d'anciens projets d'alliance avec la maison d'Autriche, déclara formellement qu'il entendait conformer sa conduite à l'esprit des

1. Sans doute Anne-Marie-Françoise de Bournonville, veuve de Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy, comte et prince de Solre qui avait accompagné à Madrid, en 1713, sa fille qui allait épouser le prince de Robeck. (*Journal* de Dangeau, XIV, 478. — La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, VI, 595.)

2. Louise-Élisabeth d'Orléans, sixième enfant du duc d'Orléans, née le 11 décembre 1709, mariée au prince des Asturies à Lerma, le 20 janvier 1720, veuve le 31 août 1724, revenue en France le 23 mai 1725, morte à Paris, le 16 juin 1742. (Dussieux, *Généalogie de la maison de Bourbon*, p. 135.)

3. D. Luis Fernando, fils aîné du premier mariage de Philippe V avec Marie-Louise de Savoie, né le 25 août 1707, roi sous le nom de Louis Ier, par abdication de son père, en 1724, mort le 31 août de la même année.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVII, fol. 215.

5. D. Fernando, né du premier mariage de Philippe V avec Marie-Louise de Savoie, le 23 septembre 1713, roi d'Espagne (Ferdinand VI) en 1746, mort le 10 août 1759.

6. D. Carlos, aîné des fils issus du second mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse, né le 20 janvier 1716, roi d'Espagne (Charles III) en 1759, mort le 14 décembre 1788.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCII, fol. 202 (Dubois à Maulévrier, Paris, 9 juillet 1721). — Les trois filles de l'empereur Charles VI étaient Marie-Thérèse, plus tard impératrice d'Autriche, mariée en 1736 à François de Lorraine, morte en 1780; — Marie-Anne, mariée en 1744 à Charles-Alexandre de Lorraine, morte en 1744; — Amélie, morte le 19 avril 1730.

récents traités [1]. Le lendemain, 26 juillet, Grimaldo venait trouver Maulévrier et lui annonçait, à sa grande surprise, que, pour preuve de sa véritable amitié, Sa Majesté Catholique demandait au Régent la main de Mlle de Montpensier sa fille pour le prince des Asturies, et proposait le mariage de l'infante Marie-Anne-Victoire [2] avec Louis XV [3]. Le 12 août au matin notre envoyé annonçait à Leurs Majestés l'acceptation du Roi son maître et celle du Régent [4].

En vue de la célébration du mariage de Mlle de Montpensier avec le prince des Asturies, le marquis de Maulévrier reçut, conjointement avec le duc de Saint-Simon, spécialement désigné, le titre d'ambassadeur extraordinaire et les pouvoirs pour signer au contrat [5]. L'accord devait être médiocre entre le duc, aussi hautain que glorieux, et le marquis, piqué de signer après lui et mal satisfait du peu d'égards de son collègue [6].

La cérémonie du mariage du prince des Asturies eut lieu à Lerma, le 20 janvier 1722. Dès le mois de septembre précédent, le roi d'Espagne avait annoncé son intention de donner le collier de la Toison d'Or au marquis de Maulévrier. La réception solennelle du nouveau chevalier eut lieu le 23 mars 1722 [7].

Le rappel de Maulévrier avait été résolu à Paris, mais la personne du marquis était extrêmement goûtée de Leurs Majestés Catholiques et le nouveau ministre que Dubois prétendait installer auprès d'elles, Chavigny, leur déplaisait. Aussi lorsque Maulévrier leur présenta, le 12 avril 1722, ses lettres de récréance, elles lui dirent d'attendre encore pour les leur remettre et obtinrent en effet son maintien [8]. M. Robin, honoré d'un titre de comte en Castille, accompagné des

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCIII, fol. 135 (Maulévrier à Dubois, l'Escural, 26 juillet 1721).

2. D^a Maria-Ana-Victoria, née du second mariage de Philippe V, le 31 mars 1718. Envoyée en France pour y être élevée en vue de cette union, elle fut renvoyée en Espagne en 1725, et épousa par la suite le roi de Portugal.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCIII, fol. 143 (Maulévrier à Dubois, l'Escurial, 26 juillet 1721, 10 h. du soir); — fol. 146 (Maulévrier au Régent, même date).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCIV, fol. 19 (Maulévrier à Dubois, l'Escurial, 15 août 1721).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCIV, fol. 137 (Dubois à Maulévrier, 25 septembre 1721); — t. CCCV, fol. 150 (Pleins pouvoirs pour Saint-Simon et Maulévrier, 17 octobre 1721).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCVII, fol. 15 (Robin à Dubois, l'Escurial Ier novembre 1721). — Cf. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel), t. XVII, ch. XVII et XVIII.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCV, fol. 7 (Grimaldo à Dubois, 22 septembre 1721) — t. CCCXV; fol. 206 (Saint-Simon à Dubois, Madrid, 23 mars 1722).

8. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXIV, fol. 254 (Lettres de récréance de M. de Maulévrier, 26 février 1722); — t. CCCXVII, fol. 17 (Maulévrier à Dubois, Aranjuez, 13 avril 1722).

témoignages les plus flatteurs de l'estime de Maulévrier, partit seul, au mois de mai.

Nulle affaire importante ne devait plus être négociée par l'intermédiaire du marquis pendant le reste de son séjour en Espagne. Ce fut directement, par une lettre du 29 juillet 1722[1] que le P. Daubenton, à l'instigation de Chavigny, demanda à Dubois la main de Mlle de Beaujolais[2] pour l'infant D. Carlos. Le 4 août, M. de Maulévrier, mandé à Balsain, se vit annoncer ce nouveau mariage, auquel il ne s'attendait pas plus qu'aux premiers[3].

L'âge des deux enfants ne permettant pas de les marier aussitôt, on se contenta de signer le contrat à Paris et Mlle de Beaujolais fut envoyée à la cour d'Espagne pour y être élevée. Cette union, comme on sait, ne devait pas être consommée et la fille du Régent fut renvoyée en France lorsque fut rompu le mariage de Louis XV et de l'Infante, en 1725.

Ce mariage pouvait avoir une signification politique inquiétante aux yeux des puissances qui redoutaient de voir D. Carlos passer en Italie, pour être mieux à portée de prendre possession des duchés de Parme et de Toscane, si la succession venait à s'ouvrir. Aussi le gouvernement français crut-il devoir demander et obtint en effet une lettre de Grimaldo, où celui-ci déclarait, au nom de Sa Majesté Catholique, que le Roi s'en tiendrait aux conditions de la Quadruple Alliance, si l'Empereur les respectait de même et reconnaissait les droits de l'Infant aux duchés, tels que les consacrait le traité de Londres. Cette négociation ne passa pas par les mains de Maulévrier et le cardinal Dubois s'adressa directement à Grimaldo.

Mlle de Beaujolais avait été conduite en Espagne et le marquis avait assisté à sa réception, comme Philippe V en avait exprimé le désir. La cérémonie accomplie, rien n'arrêta plus le cardinal Dubois dans sa résolution de rappeler Maulévrier. Pour éviter une nouvelle intervention de Leurs Majestés Catholiques en sa faveur, il lui donna ordre, en lui envoyant ses lettres de récréance (7 avril 1723)[4] de revenir sur-le-champ. Auprès du P. Daubenton et de Grimaldo, il colora sa décision du prétexte assez vague que le marquis « pouvoit » s'écarter tant soi peu de ce qui devait « maintenir

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXV, fol. 254 (Daubenton à Dubois, 29 juillet 1722.)

2. Philippe-Élisabeth d'Orléans, septième enfant du Régent, née le 18 décembre 1714, envoyée en Espagne et arrivée à Madrid, le 16 février 1723. Renvoyée en France sans avoir été mariée, à la suite du renvoi de l'Infante en Espagne (mars-mai 1725); morte à Bagnolet le 31 mai 1734. (Dussieux, *op. cit.* p. 136.)

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXX, fol. 81 (Maulévrier à Dubois, Balsain, 4 août 1722).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXVIII, fol. 186 et 190.

et rendre parfaite » l'intelligence étroite entre les deux cours. A cela, il ajouta, ce qui était peut-être moins inexact, que M. de Maulévrier, au moment où allait s'ouvrir le congrès de Cambrai, ne possédait pas toutes les connaissances nécessaires pour rester à Madrid en ces délicates conjonctures [1].

Quoi qu'il en fût, Philippe V et Élisabeth se montrèrent très touchés et très mécontents de ce brusque rappel et ne cachèrent pas leurs sentiments à cet égard [2]. Quant à M. de Maulévrier, lorsque le 16 avril, deux jours après la réception de ses lettres de récréance, il fut reçu à Aranjuez en audience de congé, « sa tendresse ne luy permit de s'expliquer que par ses larmes [3] ». Obéissant aux ordres du cardinal, il partit presque sans délai et, le 5 mai 1723, il se présentait à la cour, en ce moment à Versailles [4].

Intérim de M. de Coulange. — Le 18 avril, M. de Maulévrier avait présenté au Roi Catholique M. de Coulange, contrôleur général de la Maison du Roi, arrivé tout récemment à Madrid [5] pour y soutenir certaines réclamations pécuniaires de la part du gouvernement français, et chargé de gérer les affaires pendant l'intérim [6]. M. de Coulange ne fut guère chargé que des affaires de commerce. Il dut notamment insister pour qu'on permît de nouveau l'entrée en Espagne des denrées venant de Provence, dont l'importation était interdite depuis la fameuse peste de Marseille de 1720. Pour la politique, Dubois, puis, après sa mort, son successeur aux Affaires Étrangères, Morville, s'adressèrent directement à Grimaldo et c'est ainsi que fut réglée définitivement la question des investitures pour Parme et la Toscane en faveur de l'infant D. Carlos.

Pendant l'intérim de M. de Coulange, les événements se précipitèrent : en France le cardinal Dubois et le Régent mouraient et le duc de Bourbon devenait premier ministre, tandis qu'en Espagne Philippe V abdiquait et cédait la couronne à son fils Louis Ier.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXVIII, fol. 195 (Dubois à Grimaldo, 7 avril 1723); — fol. 197 (Dubois à Daubenton, même date); — fol. 330 (Dubois à Grimaldo, 6 mai 1723).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXVIII, fol. 306 (Grimaldo à Dubois, Aranjuez, 19 avril 1723), — fol. 317 (Daubenton à Dubois, même date).

3. Lettre du P. Daubenton indiquée ci-dessus.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXVIII, fol. 341. — Le marquis de Maulévrier, créé maréchal de France en 1745, mourut à Paris le 22 mars 1754, âgé de soixante-seize ans.

5. C'était son second voyage à Madrid, où il était venu l'année précédente.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXVII, fol. 136; — t. CCCXXVIII, fol. 180 (Dubois à Coulange, 7 avril 1723); — fol. 242 (Coulange à Dubois, Pampelune, 7 avril 1723); — fol. 305 (Coulange à Dubois, Madrid, 19 avril 1723).

Lorsque M. de Coulange fut relevé de ses fonctions, il reçut du Roi Catholique le titre de comte en Castille[1].

Mission de M. de Sourdeval. — Une mission d'un caractère tout spécial trouve place pendant le séjour du marquis de Maulévrier en Espagne. M. de Sourdeval[2] fut envoyé à Madrid avec des instructions en date du 9 juillet 1721. Il devait examiner avec M. de Maulévrier et Robin si l'on pourrait faire accepter à Grimaldo un portrait du Roi, enrichi de diamants, d'un prix considérable. De plus il devait s'aboucher avec un personnage de la cour, M. de Sartine[3], assez lié avec Grimaldo, pour voir s'il y avait moyen d'offrir à celui-ci une pension de 30.000 livres[4]. Le but de cette tentative de corruption semble avoir été tout simplement de contre-balancer auprès du secrétaire des Affaires Étrangères l'influence acquise par les Anglais, à l'aide des mêmes moyens, dit-on. En tout cas, Grimaldo, s'il refusa la pension, accepta le portrait, qui fut adressé le 25 septembre 1721 à Maulévrier. En même temps on expédiait à M. de Sartine pour Mme Grimaldo des boucles d'oreilles et une croix en diamants, plus un collier de perles, et Dubois annonçait, pour le ministre, un envoi de vins recherchés[5].

---

1. *Gazette de France*, 1724, p. 197, de Madrid, le 11 avril.

2. Sans doute Pierre-Gabriel-Louis Le Neuf, seigneur de Sourdeval, la Houssaye, etc., né en 1700, mort en 1754, chevalier de Saint-Louis et brigadier des armées du Roi. (La Chenayes-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, XIV, 920.)

3. Antoine de Sartine, originaire de Lyon, établi en Espagne, où il avait eu la direction générale des vivres des armées, puis l'intendance générale de la marine. Mal vu d'Alberoni, il fut disgracié et même emprisonné sous son ministère. Après, il rentra en faveur à la cour et s'appliqua toujours à rendre service à nos ministres en Espagne. Il fut fait intendant de Catalogne vers 1722 et mourut dans cette charge, longtemps après, car il l'exerçait encore en 1737. Il avait été fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1716. (Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVII, p. 311; — Rodríguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 134; — *Correspondance d'Espagne*, t. CCLII, fol. 7, v°). Sartine avait épousé une caméristé de la Reine d'Espagne. Ce fut à Barcelone, le 12 juillet 1729, que naquit son fils, Antoine de Sartine, plus tard lieutenant général de police et secrétaire d'État de la marine.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCII, fol. 236.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCIV, fol. 174 et 176. — Voir plus loin l'instruction secrète à M. de Tessé, où il est rendu compte de ce qui fut accepté par Grimaldo.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU MARQUIS DE MAULEVRIER, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, ALLANT A MADRID EN QUALITÉ D'ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DU ROI D'ESPAGNE.

Correspondance d'Espagne, t. CCIC, fol. 62-119. Minute.

Du 9e septembre 1720.

Le principal et presque l'unique objet que le marquis de Maulevrier doit avoir dans la commission dont il est chargé auprès du Roi d'Espagne, est de l'assurer et de le convaincre de la joie que Son Altesse Royale a eue et qu'elle ressent tous les jours de plus en plus de la résolution que Sa Majesté Catholique a prise de donner les mains à la paix et de pouvoir espérer qu'il fournira à Monseigneur le Régent les moyens de travailler solidement à rétablir une étroite union entre les couronnes de France et d'Espagne, et de donner à Leurs Majestés Catholiques des marques essentielles de son zèle pour leur gloire et pour leurs intérêts, et de son attachement particulier à leurs personnes, et qu'il n'aura jamais une plus grande joie que lorsqu'il pourra leur en donner des preuves indubitables et recevoir des marques du retour parfait de leurs bonnes grâces et de leur amitié.

Le marquis de Maulevrier déclarera au Roi d'Espagne qu'il a ordre de lui offrir tous les moyens et tous les soins que Son Altesse Royale peut employer dans la situation où elle se trouve, pour faire les choses qui pourront être agréables à Sa Majesté Catholique et de la supplier de lui faire connoître ce qui peut lui convenir, afin que Son Altesse Royale prenne toutes les mesures qu'il lui sera permis et possible de prendre pour y contribuer. Qu'il y a tant de motifs évidens et de raisons sensibles qui doivent inspirer ces sentimens à Son Altesse Royale et que les alliés de la France ont remarqué en elle une si forte inclination pour tout ce qui pouvoit être avantageux à l'Espagne, qu'ils n'ont pu s'empêcher d'en concevoir de la

jalousie et qu'ils en ont pris tant d'ombrage que Son Altesse Royale, pour prévenir les inconvéniens qu'ils pouvoient produire et qui pouvoient retarder la perfection et l'affermissement de la paix, a été obligée de retenir son empressement et son zèle pour tout ce qui pouvoit être avantageux à Leurs Majestés Catholiques et son impatience à leur faire connoître directement et sans aucun ménagement l'étendue de ses bonnes intentions pour l'Espagne. Que dans cette vue il a consenti que le sieur Schaub, attaché aux cours de Vienne et d'Angleterre, résidât seul longtemps à Madrid, et que le colonel Stanhope s'y rendît avant le marquis de Maulevrier. Mais que Son Altesse Royale espère que Leurs Majestés Catholiques remarqueront dans ses contraintes mêmes et dans la retenue que la prudence lui a inspirée, d'une part la confiance qu'elle a dans l'équité et dans les lumières de Leurs Majestés Catholiques, et d'autre part sa crainte à mettre le moindre obstacle aux mesures que l'on peut prendre pour former des liaisons durables entre la France et l'Espagne.

Son Altesse Royale connoît parfaitement les principes de religion et de bonté qui font souhaiter sincèrement au Roi Catholique de contribuer à la tranquillité de l'Europe et de veiller en particulier au bonheur des peuples de sa domination, qu'il ne veut plus exposer aux incommodités et aux rigueurs de la guerre, qu'autant que leur sûreté, leurs intérêts essentiels ou la gloire de la couronne d'Espagne l'exigeront. Elle est persuadée que Sa Majesté Catholique veut travailler solidement au rétablissement des forces qui peuvent avoir souffert quelque diminution ou quelque altération par les dépenses extraordinaires de la guerre et des entreprises inconsidérées du ministre qu'elle a éloigné. Son Altesse Royale de son côté regarde comme un devoir essentiel d'acquitter les dettes que la France a contractées pendant la longue guerre qu'elle a soutenue pour les intérêts de Sa Majesté Catholique et d'affermir en France le bon ordre. Ces vues réciproques, qui ont pour objet le bonheur des deux monarchies, ont besoin de la paix dans l'une et dans l'autre et doivent faire souhaiter que la tranquillité qu'on a eu intention de procurer par la Quadruple

Alliance puisse subsister et s'affermir. Mais quand la France et l'Espagne pourroient craindre que le repos public fût encore en danger d'être bientôt troublé, et qu'il y auroit lieu de croire qu'elles auroient dans la suite des motifs et des intérêts pressans de l'interrompre elles-mêmes pour leur gloire et leur utilité, la prudence veut que les Rois de France et d'Espagne, pour jouir de la paix aussi longtemps qu'elle leur sera nécessaire ou être en état d'agir quand il conviendra à leurs intérêts communs, fassent profession dans les conjonctures présentes de n'avoir d'autre vue que de maintenir la paix qui vient d'être conclue et de borner leurs projets à entretenir la tranquillité dans l'Europe sur le pied qu'elle y est établie par les traités qui ont été signés et qui vont être mis dans leur perfection.

Une conduite si sage en tout temps et encore plus particulièrement dans les conjonctures que la Quadruple Alliance a formées, devient nécessaire dans le moment où toutes les puissances paroissent attentives et en défiance sur l'avenir et qu'elles sont en mouvement pour chercher à prendre une situation et à former des liaisons qui les mettent en sûreté contre deux puissances dont elles craignent la réunion des forces. Plus donc la France et l'Espagne ont intérêt de s'unir intimement et que leur union est à craindre à la plupart des autres puissances, plus elles doivent s'abstenir de la faire avec bruit et avec éclat, pour ne pas avertir les princes qui ne peuvent pas concourir avec elles, que leurs défiances sont bien fondées, et pour ne les pas déterminer à former entre eux des ligues et des projets pour contrebalancer la puissance de ces deux monarchies possédées par des princes du même sang et pouvoir s'opposer à tous les desseins qu'on pourroit former à l'avenir contre elles pour les empêcher de prendre l'ascendant et tenir le premier rang dans l'Europe.

Sur ces principes la sagesse veut que la France et l'Espagne règlent à petit bruit et comme en famille toutes les discussion et les difficultés qu'elles peuvent avoir entre elles, afin que dans le congrès prochain elles n'aient besoin du concours d'aucune autre puissance pour se concilier, qu'elles y soutiennent leurs intérêts réciproques, sans paroître avoir d'autres

motifs que les principes de l'équité, et que jusques après le congrès il semble qu'elles n'ont d'autre but que de contribuer à la tranquillité générale et de jouir de ce que la paix universelle doit assurer à leurs États.

Sous ce voile elles se communiqueront tout ce qu'elles découvriront des desseins des autres. Elles les détruiront s'ils leur sont nuisibles, et elles concerteront les leurs pour les mettre au jour sans danger, lorsqu'elles auront pris leurs mesures et dans les occasions où ils pourront éclater et avoir leur effet sans de grands inconvéniens.

Mais quoique Monseigneur le Régent ait lieu de croire qu'une conduite si mesurée et si convenable au génie sage et modéré du Roi Catholique méritera son approbation, il la soumet toutefois à ses lumières, à son choix, à sa décision, à laquelle il se conformera entièrement, comme à la seule règle qu'il veut suivre. Il ne peut pas douter que Sa Majesté Catholique n'écoute dans ses délibérations les inspirations du sang qui l'anime, que les intérêts d'un Royaume où elle a pris naissance, et où elle a été élevée, ne lui soient plus chers que ceux des autres États étrangers et qu'elle n'espère d'une union si raisonnable et si naturelle plus de ressources qu'on n'en pourroit ménager ailleurs.

Ces motifs sont si justes et si puissans que Son Altesse Royale est persuadée que rien ne peut les affoiblir dans l'esprit du Roi Catholique.

Elle ne craint point que la loi et les établissemens réglés dans les traités d'Utrecht, avec le concours de toutes les nations et par le choix libre et solennel de Sa Majesté Catholique, pour assurer pour toujours la tranquillité de l'Europe, lui laissent aucune idée contraire au repos public et à la confiance nécessaire entre elle et Monseigneur le Régent pour établir une parfaite union entre les deux couronnes. Son Altesse Royale n'a jamais fait et est incapable de faire en aucun temps cette injustice à la religion du Roi d'Espagne que d'admettre le moindre doute sur la sincérité et l'effet de ses sermens; elle connoît trop son humanité pour croire qu'en aucun temps elle veuille replonger l'Europe dans une nouvelle guerre dont on

ne pourroit prévoir la fin, et qui pourroit attirer la ruine des deux monarchies. Sa bonne foi et sa droiture assurent la vérité des nouveaux engagemens qu'elle vient de prendre par la signature des traités qui confirment ceux d'Utrecht, et Son Altesse Royale a en son particulier de nouvelles preuves des bonnes intentions de ce prince par les offres réitérées qu'il lui a fait faire d'ajouter aux lois qui ont été établies pour les successions toutes les précautions que la prudence la plus scrupuleuse pourroit faire désirer. Le zèle que Monseigneur le Régent a fait paroître dans les dernières négociations pour procurer au Roi d'Espagne une renonciation formelle et absolue de l'Empereur à la monarchie d'Espagne et des Indes et pour lui assurer et à sa famille des avantages solides, les soins qu'il a pris et les instances qu'il a faites pour prévenir la guerre et épargner aux sujets de Sa Majesté Catholique les calamités et les dépenses que la témérité et l'ambition de son ministre leur a causées, le respect et la modération avec laquelle Monseigneur le Régent a essuyé les invectives les plus outrageantes qu'on a répandues contre sa personne sous le nom du Roi Catholique, la vivacité avec laquelle il s'est élevé le premier contre les reproches qu'on en pouvoit faire à Sa Majesté Catholique, l'indignation qu'il a fait éclater contre la perfidie du cardinal Alberoni, lorsqu'il a voulu toucher à la réputation de Leurs Majestés Catholiques et offrir à la France ses services, tous ces témoignages de la candeur et de l'attachement de Son Altesse Royale à la gloire personnelle et aux intérêts du Roi Catholique peuvent-ils lui laisser craindre le moindre ressentiment et la moindre impression qui diminuent la confiance que le Roi Catholique doit avoir en lui.

Dans ces dispositions, Son Altesse Royale est prête d'entrer sans réserve dans toutes les mesures qu'il plaira au Roi Catholique de lui proposer pour l'intérêt des deux couronnes et pour la satisfaction particulière de Leurs Majestés Catholiques.

Des avances si précises et si avantageuses doivent dissiper les préjugés qui pourroient encore traverser ou suspendre les effets de la confiance que le Roi d'Espagne doit prendre en

Son Altesse Royale et le convaincre qu'au milieu des circonstances malheureuses qui ont interrompu la bonne correspondance, elle a toujours désiré sincèrement de voir renaître les occasions de rétablir et de resserrer les liens d'une étroite amitié entre le Roi et le Roi d'Espagne, étant persuadée que leur satisfaction particulière, leur sûreté commune et le bien réciproque de leurs sujets dépendent entièrement de la bonne intelligence que ces deux princes conserveront entre eux, puisqu'elle peut seule les faire respecter dans toute l'Europe et les mettre en état de dissiper les desseins de leurs ennemis.

Quoique l'intérêt d'État et le devoir de la place de Régent fussent des motifs suffisans pour engager Son Altesse Royale à ne rien oublier pour établir solidement une union si convenable et même si nécessaire entre la couronne de France et celle d'Espagne, un nombre infini d'autres circonstances doivent avoir fait remarquer au Roi Catholique la joie que Son Altesse Royale a ressentie lorsque le consentement de Sa Majesté Catholique à la paix lui a ouvert le chemin et laissé la liberté de développer les véritables sentimens qu'elle a toujours conservés pour elle.

Il ne sera pas échappé à la pénétration de la Reine d'Espagne combien une union parfaite entre la France et l'Espagne contribueroit à faire respecter l'une et l'autre monarchie et à maintenir avec dignité et même agrandir les États destinés aux princes ses fils. Comme cette princesse doit avoir beaucoup de part aux résolutions du Roi son mari, le marquis de Maulevrier doit avoir une application particulière à faire connoître à cette princesse quelles sont les véritables dispositions de Son Altesse Royale sur un point aussi important.

Il doit lui témoigner que Son Altesse Royale conserve pour elle tous les sentimens dont il fait profession à l'égard du Roi Catholique et tout ce que les liaisons d'amitié qui subsistent depuis longtemps entre lui et le duc de Parme doivent inspirer, et qu'elle regardera comme un bonheur, qui contribuera à celui de la France, de l'Espagne et de l'Italie, de pouvoir mériter l'estime et les bonnes grâces de cette princesse et faire les choses qui pourront lui être le plus agréables.

Le marquis de Maulevrier ne doit rien négliger pour convaincre cette princesse de la sincérité de ces protestations, en l'assurant que Monseigneur le Régent, instruit de l'élévation de ses sentimens et de la supériorité de ses lumières, concourra de tout son pouvoir à l'accomplissement d'un concert si utile et si honorable.

Comme il est d'une extrême importance pour le succès des bonnes intentions de Son Altesse Royale que cette princesse, qui a un grand ascendant sur le Roi d'Espagne, soit favorablement disposée, le marquis de Maulevrier profitera de toutes les occasions qu'il pourra trouver pour lui faire insinuer qu'elle peut dans les circonstances présentes s'assurer pour toujours l'amitié du Roi et que, si elle veut répondre à la confiance entière que Monseigneur le Régent lui témoigne, elle trouvera dans tous les temps son Altesse Royale disposée à entrer dans tout ce qui pourra contribuer à sa satisfaction et aux avantages des princes ses enfans.

Il n'est pas possible de prescrire au marquis de Maulevrier les voies dont il pourra se servir pour ce premier et principal objet de sa commission. Sa principale attention doit donc être à reconnoître qui a le plus de part à la confiance de la Reine.

On croit pouvoir l'avertir qu'elle ne l'a donnée à aucun Espagnol. Le marquis Scotti paroît jusques à présent le seul à qui elle l'accorde, et peut-être que le marquis de Grimaldo, depuis le départ du cardinal Alberoni, s'en est attiré une portion.

Il n'y a pas de ressource à trouver parmi ce qui compose le domestique de la Reine, soit du premier ou du second ordre.

La princesse de Robec. — Entre les dames du palais, la princesse de Robec est celle que la Reine voit le plus volontiers auprès d'elle. En l'année 1718, pendant les six mois que la Reine passa à Balsain ou à l'Escurial avec le Roi, la princesse de Robec fut seule choisie pour accompagner la Reine. On prétend qu'elle s'est souvent échappée, même publiquement, contre la France. Le sieur Sartine a beaucoup d'accès auprès d'elle.

On a toujours eu lieu de juger que la nourrice de la Reine

avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit, mais on n'a pas vu jusques ici si ce pouvoir s'étend jusque dans les affaires de l'État. Quoi qu'il en soit, cette personne doit être considérée comme facile à gagner par des vues d'intérêt. Benoit, chef de la bouche de la Reine, est de ses amis.

On ne parlera point du confesseur de la Reine, appelé l'abbé Gerra[1], qui, en s'éloignant de tout ce qui pouvoit donner du crédit, a obtenu une pension sur l'archevêché de Tolède de seize mille ducats.

Le marquis Scotti. — Le marquis Scotti est le seul à qui le marquis de Maulevrier doive, avant que d'avoir pénétré l'intérieur de la cour de Madrid, paroître s'adresser sur ce qui peut regarder la Reine. Il lui témoignera que Monseigneur le Régent met sa principale confiance dans ses soins pour faire connoître à Leurs Majestés Catholiques ses bons sentimens ; qu'il le regarde comme le seul canal par où son attachement à Leurs Majestés Catholiques et tout ce qu'il pense à l'égard de l'Espagne, peuvent leur être connus ; que lui seul peut écarter tous les préjugés et tous les mauvais offices qui peuvent les empêcher de voir son intérieur (*sic*) pour tout ce qui les regarde ; que plus le marquis Scotti est zélé pour leur service plus Monseigneur le duc d'Orléans désire qu'il soit le juge de ses sentimens et l'instrument dont Leurs Majestés Catholiques pourront se servir pour éprouver sa sincérité ; que si ce ministre est persuadé qu'une union parfaite entre les deux couronnes soit le rempart le plus fort qu'elles puissent opposer à leurs ennemis, il peut mettre à toute épreuve les dispositions de son Altesse Royale pour y concourir, afin de ne conseiller à Leurs Majestés Catholiques de l'accepter qu'après une entière persuasion qu'elle sera cimentée sur des fondemens inébranlables ; que Son Altesse Royale le prie de tout examiner et approfondir avant que de rien proposer à Leurs Majestés Catholiques et de ne lui dissimuler aucun sujet de soupçon, afin qu'il puisse recevoir des éclaircissemens certains et qu'il ne s'expose à rien avancer à la Reine dont il n'ait des sûretés ;

1. D. Domingo Guerra, archevêque d'Amida.

que cette conduite, quelque succès qu'elle ait, engagera Son Altesse Royale à une reconnoissance particulière qu'il peut mettre dès à présent à telle épreuve qu'il voudra.

Après ces assurances, sans entrer dans un plus grand détail, il attendra les ouvertures que le marquis Scotti lui fera sur tous les autres détails sur lesquels il aura des instructions, et sur ceux qui n'ont point été prévus, il aura un grand soin d'en rendre compte non seulement avec précision, mais aussi dans le même ordre qu'ils lui auront été exposés, ayant soin d'observer par où le marquis Scotti aura débuté et par où il aura fini.

Une des plus grandes attentions qu'il doit avoir est d'observer si les préjugés formés pendant l'interruption de la bonne intelligence ont laissé quelque défiance dans l'esprit du Roi et de la Reine d'Espagne, et son premier soin doit être de travailler à les détruire par toutes les assurances qu'il croira propres à les dissiper.

Il représentera par degrés l'avantage que le Roi et le Roi d'Espagne trouveront toujours dans leur union et il assurera que Son Altesse Royale travaillera avec plaisir et avec application à la rendre solide et durable, persuadée qu'elle ne peut rien faire de plus glorieux pour elle pendant sa régence, ni de plus utile pour l'une et l'autre couronnes.

Pendant que le marquis de Maulevrier employera les premiers temps de son séjour à Madrid à insinuer ces vérités générales, il tâchera de découvrir les voies dont il pourra se servir avec plus de succès pour savoir les véritables sentimens du Roi et de la Reine d'Espagne, et les moyens que l'on peut employer pour rendre ces mêmes voies favorables, afin que sur le compte qu'il en rendra à Son Altesse Royale, elle puisse lui marquer ses intentions et le mettre en état d'agir avec plus de précision et de succès.

Il sembleroit que l'on ne pourroit pas douter que le Roi d'Espagne ne répondît à la sincérité des intentions de Son Altesse Royale et que ce prince, connoissant qu'il ne peut former dans l'Europe aucunes liaisons aussi solides et aussi avantageuses pour lui que celles qu'il entretiendra désormais

avec la France, ne se portât avec empressement à entrer dans les ouvertures qui lui seront faites de la part de Son Altesse Royale. Mais comme une funeste expérience a fait connoître en plusieurs occasions que ses véritables intérêts n'ont pas toujours été la règle de la conduite de ceux en qui il a mis sa confiance, et qu'au contraire des vues particulières et des desseins extraordinaires l'ont quelquefois emporté sur les projets les plus sages et sur les plus solides raisons, le marquis de Maulevrier doit apporter une extrême attention à pénétrer les vues et les desseins de la cour d'Espagne. Il pourra reconnoître par la manière dont on répondra aux assurances qu'il donnera des droites intentions de Son Altesse Royale, si cette cour veut sincèrement s'unir avec le Roi, ou si elle se renferme seulement dans de simples discours et démonstrations vagues, sans suite et sans effet, pour se ménager le temps et les moyens de former d'autres liaisons, ce que le marquis de Maulevrier pourra remarquer en comparant les discours avec la conduite, en attendant que ses premières observations mettent en état de faire des découvertes plus étendues et plus sûres.

Si Son Altesse Royale jugeoit des dispositions du gouvernement de Madrid par les avis qui lui en ont été donnés d'assez bonne part, elle se promettroit peu de succès des avances qui seront faites de la part du Roi pour former des liaisons entre la France et l'Espagne. Elle auroit lieu au contraire de croire que le Roi Catholique cherche à prendre des engagemens avec les puissances dont les intérêts peuvent, dans d'autres circonstances, se trouver opposés à ceux du Roi. Mais quand ces avis seroient même confirmés avec plus de certitude, cette connoissance n'apporteroit aucun changement aux ordres qu'elle donne au marquis de Maulevrier, parce qu'elle ne veut rien oublier pour ramener le Roi d'Espagne à ses véritables intérêts, et qu'il n'est pas impossible que, si les fausses impressions qu'on peut lui avoir données l'en avoient écarté, il ne reprenne d'autres sentimens lorsqu'il remarquera que ceux de Son Altesse Royale à son égard sont tels que ce prince peut le désirer et qu'elle n'a pour objet elle-même que de devenir le

lien d'une union solide entre les deux couronnes. Il ne doit donc négliger aucun moyen de détruire les préjugés qui pourroient avoir fait naître des défiances et empêcher une liaison étroite entre la France et l'Espagne.

On ne connoît point de canal assuré pour faire inspirer au Roi d'Espagne ce que l'on croit être de son intérêt. Ce prince, depuis l'expulsion du cardinal Alberoni, n'a livré sa confiance à personne qui ait une entière supériorité en crédit ou dans le ministère.

Le marquis Grimaldo. — Le marquis Grimaldo à qui le cardinal Alberoni n'avoit laissé que la signature de quelques expéditions de style pour les affaires étrangères, en a repris l'entière administration, et c'est le seul à qui on puisse s'adresser. Il est depuis quinze ans secrétaire d'État. Son crédit a assez varié pendant ce long espace de temps. Il est zélé pour son maître et passe pour avoir de la probité, mais il ne doit pas être regardé comme un homme d'une capacité étendue, ni qui ait tiré d'une aussi longue pratique du ministère toutes les lumières qu'elle auroit pu donner, ni comme un ministre qui décide par lui-même, ni qui aide beaucoup à faire décider son maître, ce qui est très difficile et dont il n'y a que la Reine seule qui soit capable. Il ne faut pas laisser ignorer à l'envoyé du Roi que le marquis Grimaldo a été en liaison avec la faction de Madame des Ursins, qu'il n'est pas riche, que sa femme le gouverne et est intéressée, et que le sieur Sartine est ami particulier du mari et de la femme.

Le marquis de Maulevrier témoignera au marquis Grimaldo la satisfaction que Son Altesse Royale a de la manière dont il a exécuté les ordres du Roi Catholique dans les commissions dont il a été chargé à l'égard de la France ; qu'elle lui saura gré de la continuation de ses bons offices pour contribuer à l'union des deux couronnes et pour inspirer au Roi Catholique la confiance que les bonnes intentions de Son Altesse Royale méritent.

Dom Miguel Durant[1], qui a le département de la guerre et

1. D. Miguel Fernández Duran, marquis de Tolosa, disgracié par Philippe V en 1721. Sa signature est Dn Mig1 Frz Duran. (Rodríguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 60. — *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXXIV, fol. 41.)

des Indes, n'a pas assez de crédit ni de bonne volonté pour être recherché.

Avant le ministère d'Alberoni, il y avoit quatre secrétaires d'État, avec des départemens à peu près comme en France. Le cardinal cassa le secrétaire d'État de la marine et des Indes, parce qu'il le trouva droit et ferme, et réunit son département à celui de la guerre qu'exerçoit Dom Miguel Durant, qui s'assujettit à tout qu'il voulut et ne pensa plus qu'à exécuter ses ordres aveuglément. Sur la fin de son gouvernement il le fit marquis de Tolosa. Durant conserve encore aujourd'hui ces deux départemens. Il a, à la vérité, plus de capacité que les autres secrétaires d'État, mais il n'a pas de bonnes intentions pour la France, quoique il doive aux François son élévation.

Le Père Daubenton. — La piété et les sentimens timorés du Roi d'Espagne doivent donner beaucoup de crédit à son confesseur, qui peut employer le motif de la conscience, très puissant sur ce prince, pour le retenir ou le faire agir dans presque toutes les occasions où il a à délibérer. Aussi tous ceux qui ont voulu avoir part au gouvernement d'Espagne ont cherché à l'attirer dans leur parti et dans leurs vues. Les représentations qu'on l'engagea de faire au Roi touchant Madame des Ursins le firent renvoyer. Pendant le ministère du cardinal Alberoni, il paroissoit s'appliquer uniquement à ne déplaire ni au ministre, ni à la Reine. Il donnoit même lieu de croire qu'il étoit fort lié avec le ministre. Il ne cessoit d'en faire l'éloge. Si même l'on s'en rapporte aux apparences et à ce que l'on a entendu de la bouche du cardinal, le confesseur aidoit le ministre en déterminant le Roi à se conformer aux projets du dernier, et le cardinal a dit plusieurs fois qu'il avoit eu besoin du Père Daubenton pour faire approuver à leur maître que la guerre fût portée en Sicile, Sa Majesté Catholique ne croyant pas en conscience pouvoir attaquer d'autres États que ceux possédés par l'Empereur. Le marquis de Maulevrier examinera ce que l'on peut tirer aujourd'hui de ce Père, et s'il le trouve disposé à se prêter, ce sera une marque qu'il se croira assuré de réussir dans ce qu'il entreprendra, puisque certainement il ne veut pas risquer d'éprouver une seconde expulsion. Mais le mar-

quis de Maulevrier doit être persuadé que, quel que soit l'empire que le caractère d'esprit du Roi Catholique semble devoir donner sur lui à son confesseur, il n'approche pas de celui que la Reine a sur son esprit. Cependant il ne faut rien oublier pour ménager et cultiver ce confesseur. Les deux plus puissans ressorts qui le puissent mouvoir et qu'il ne faut jamais heurter, sont les intérêts de sa Compagnie et son élévation au cardinalat.

Les personnes par qui le marquis de Maulevrier pourra lui faire savoir les choses générales qu'il voudra qu'il sache, et même en apprendre, sont :

L'abbé du Plessis. — L'abbé du Plessis, bibliothécaire du Roi d'Espagne.

L'abbé Aimar. — Le sieur Aimar, ci-devant aumônier général de l'armée d'Espagne, et présentement directeur général de l'hopital de Saint-Louis à Madrid.

M. de Valouse. — Mais il ne faut jamais prier celui-ci de lui rien dire directement, car il ne s'en chargeroit pas, mais comme il ne lui cache rien, on peut être assuré qu'on ne lui fera aucune confidence dont il ne lui rende compte.

Le baron de Walef. — Quoique le baron de Walef soit en familiarité avec le Père Daubenton, il ne faut jamais se servir de ce canal auprès de lui, étant mal intentionné pour la France, uniquement appliqué aux intérêts du Prétendant et ayant été dans la confidence du cardinal Alberoni, dans la dernière conjuration faite en France.

La Villebague. — Quoique La Villebague soit aussi en liaison avec le Père Daubenton, il ne faut prendre aucune confiance en lui.

Le marquis de Mejorada. — Le marquis de Mejorada, qui avoit été destiné pour le prochain congrès, est ami particulier du Père Daubenton. Il a été secrétaire del Despacho, seul ou conjointement avec le marquis Grimaldo. Il a eu ensuite une place dans le Conseil d'État, et depuis il a été fait gentilhomme de la chambre du Roi, qui a de la confiance en lui. Quoique sa conversation soit vive et agréable, il est entêté, dur et plein d'humeur dans les affaires, et grand observateur de l'étiquette. Il a du fond d'esprit, d'assez grandes vues, et est capable de

travail. Il a ménagé de tout temps les chefs de la faction italienne pour ne l'avoir pas à dos. On ne peut pas se flatter qu'il soit affectionné à la France, et s'il peut être utile d'agir dans le congrès de concert avec l'Espagne, c'est un bonheur qu'il ait refusé la place de plénipotentiaire et qu'on en ait choisi un autre.

Le comte de Santistevan, qu'on a nommé à sa place, est fort estimé. Avant la mort de son père il s'appeloit le marquis de Solera [1]. Il est gentilhomme de la chambre du Roi et fut choisi pour servir en cette qualité auprès du prince des Asturies. C'est un homme réglé, doux, poli et froid, qui ne paroît avoir rien de brillant, mais qui a l'esprit bien fait et solide.

Le Père d'Aubrussel. — On ne croit pas qu'on puisse faire un grand usage du Père d'Aubrussel [2] auprès du Père Daubenton, car, quoique ils vivent dans la correspondance qu'il convient à leurs places et à leur habit et qu'ils soient d'une grande intelligence sur ce qui regarde les intérêts de leur Compagnie, il y a une jalousie secrète entre eux, qui met des bornes à leur confiance réciproque.

Au reste, quoique le Père Daubenton travaille plus assidument que jamais avec le Roi d'Espagne, la vieillesse et de grandes infirmités rallentissent en lui le goût de faire un personnage, et il craint qu'on ne s'aperçoive que la mémoire commence à lui manquer.

Il y a peu d'autres sujets à la cour, du premier et du second ordre, sur qui on puisse faire un grand fond et dont on puisse faire usage dans la conjoncture présente [3].

Le duc de Larco. — Le duc de Larco (Alonso Manriquez) [4],

1. Voir ci-dessus, p. 263, la note qui lui a été consacrée sous ce nom.

2. Ignace de Laubrussel, né à Verdun, le 27 septembre 1663, entré dans la Société de Jésus en 1679. Il enseigna longtemps, fut recteur à Strasbourg à deux reprises et provincial de la province de Champagne. On l'appela en Espagne pour y être instituteur des études du prince des Asturies, plus tard Louis Ier, et il entra en fonctions en janvier 1716. Il devint ensuite confesseur de la princesse des Asturies. Mort à Puerto-Santa-Maria le 9 octobre 1730. (Moréri, *Dict. historique*, VI, 190. — *Correspondance d'Espagne*, t. CCXLIX, fol. 7.)

3. On a déjà donné dans les notes des Instructions précédentes, et particulièrement de la relation de Bonnac, des renseignements biographiques sur la plupart des personnages dont il va être question.

4. Don Alonso Fernández Manrique de Lara, Silva y Toledo, Mendoza y Vivero, premier duc del Arco. — Il a été déjà parlé de lui plus haut, p. 215, sous le nom d'Alonso Manrique.

qui fait les fonctions de grand écuyer (cavalleriço mayor) et est grand veneur (montero mayor) est peut-être le seul seigneur d'Espagne que le Roi ait jamais aimé. Ce prince a une sorte de tendresse pour lui, qu'il a méritée par son attachement pour sa personne et par son attention à se conformer à ses goûts, et par une grande assiduité. On a vu qu'en l'année 1718, qui a précédé la rupture, le Roi, pendant les six mois qu'il passa à Balsaim ou à l'Escurial, dans une retraite qui ôtoit l'entrée de sa chambre à tout le monde, le duc de Larco l'approchoit seul, et faisoit auprès de ce prince les fonctions des domestiques de sa chambre. Mais il n'entroit en aucune manière dans les affaires, et ne se mêloit que de ses charges, sans faire bien ni mal à personne. A cette condition le cardinal Alberoni, après lui avoir fait donner le titre de Grand en 1715, l'a laissé jouir tranquillement de sa fortune. C'est ainsi que, par son humeur douce et complaisante et une conduite sage et mesurée, il a évité de donner aucun ombrage aux personnes qui ont gouverné.

Il ne faut pas compter sur le canal d'aucun François de la maison du Roi. Il n'y en a que trois qui méritent quelque attention : le marquis de Valouse, le sieur de La Roche et le sieur Hersan.

Valouse. — Le premier est un gentilhomme très sage, mais qui ne se mêlera d'aucun manège. Il est ami intime du Père Daubenton. Du Plessis est fort bien avec lui.

La Roche. — Le second est un bon et honnête homme, mais encore plus éloigné que le premier de se mêler d'affaires. Il n'en est pas même capable.

Hersan. — Hersan, s'il a conservé quelque accès auprès du Roi, est très propre à donner quelque avis de l'intérieur du palais.

On ne connoît à Madrid aucun François de qui l'envoyé du Roi puisse tirer de grands secours. Il en trouvera quelques-uns qui, par leur long séjour, ont acquis des connoissances et de qui il pourroit tirer quelques lumières, mais il doit s'attendre que les relations qu'ils lui feront, et surtout celles concernant les personnes principales de la cour, seront dictées par leur

intérêt et qu'ils lui représenteront toujours celui de qui ils auront reçu le plus de caresses, ou de qui ils espèreront le plus de facilités pour le succès de leurs prétentions, comme le seul capable du ministère.

Sartine. — Par exemple le sieur Sartine, qui, parmi ces François qui ont été chercher fortune en Espagne, a eu le plus de représentation, et qui ne manque ni de connoissances, ni de génie, voudra faire croire qu'il n'y a que le duc de Veraguas qui soit capable en Espagne de gouverner. Au reste Sartine seroit un homme très dangereux s'il étoit vrai, comme on l'a su du Père Daubenton, que, dans le temps qu'il avoit la confiance et le secret presque entier du duc de Saint-Aignan, il avoit fait des avances pour, en livrant ce secret au cardinal Alberoni, gagner ses bonnes grâces.

Le duc de Veraguas. — On ne sait point quelle figure fait présentement le duc de Veraguas en Espagne. Personne n'est plus ami que lui de l'intrigue. Il peut avoir assez d'esprit pour la conduire, mais il a encore plus de présomption que d'habileté, et il n'est pas même assuré que celle-ci fût assez grande pour suffire au ministère, quoique il ait été ministre du Conseil du Cabinet et des affaires de la marine. Au reste, s'il a plus d'esprit que le reste des seigneurs espagnols, il n'a pas plus de fermeté et l'on peut les regarder (*sic*) tous égaux en foiblesse. Quoique tous fussent également animés contre le cardinal Alberoni, il n'y en avoit pas un qui, dans le temps de sa domination, eût osé lever les yeux devant lui.

Le comte d'Aguilar. — Le comte d'Aguilar ne cède point au duc de Veraguas en réputation d'esprit et d'habileté. C'est le plus brillant des seigneurs d'Espagne, qui a le plus d'ambition, et qui montre le plus de passion et de talens pour le ministère. Il a eu des commandemens à la guerre, mais on lui dispute les qualités qui y sont le plus nécessaires. Il est haut contre ses ennemis et souple pour parvenir à ses fins. On croit qu'on courroit risque en prenant une entière confiance en lui, et qu'il est menteur, infidèle et mauvais. Il est accusé d'haïr tous les étrangers, sans en excepter même les François, à l'égard desquels il s'est souvent contraint, et en particulier

avec le duc de Noailles. Il est brouillé depuis longtemps avec le marquis Grimaldo, et la situation de celui-ci, depuis l'éloignement du cardinal Alberoni, a ajouté encore un degré à sa haine contre lui.

Si le duc de Veraguas et le comte d'Aguilar sont à Madrid lorsque l'envoyé du Roi y arrivera, ils mettront tout en œuvre, aussi bien que le duc de Popoli, le duc d'Arcos et plusieurs autres, tels que le marquis de Los Balbases, de Bedmar, et de Mejorada, pour pénétrer dans quel esprit et dans quelles dispositions il sera venu, et s'ils ont pu penser que le Roi et la Reine penchent à laisser reprendre à la France quelque influence dans le gouvernement de l'Espagne, ils se donneront tous les mouvemens et feront toutes les souplesses qu'ils croiront propres à gagner la confiance du ministre de Sa Majesté.

Il est à souhaiter que l'irritation contre le cardinal Alberoni subsiste toujours, et il ne faut pas négliger de la réveiller, en faisant usage du mémoire sur ce sujet contenu dans cette instruction, dont le détail peut faire sentir au Roi et à la Reine d'Espagne la foiblesse de leur monarchie, énervée par les folles entreprises formées et soutenues depuis près de trois ans, ce qui donnera plus de facilité à les convaincre, et des bonnes intentions de Son Altesse Royale, et du besoin que Leurs Majestés ont d'y prendre confiance. Si le marquis de Maulevrier met le Roi et la Reine au point de prendre cette confiance, il ne sera pas inutile qu'il fasse usage des notions qu'on lui a données touchant les commissions secrètes que le duc de Saint-Aignan a eues, supposé que Leurs Majestés Catholiques en ont eu connoissance, afin qu'il puisse persuader que ces commissions n'ont jamais eu d'autre objet que de les détromper sur le fait du ministre auquel ils voyent bien aujourd'hui qu'il étoit dangereux de se confier.

Le Conseil d'État étant sans exercice et celui du Cabinet aboli, et le Roi s'étant expliqué depuis l'éloignement du cardinal Alberoni qu'il ne les vouloit pas rétablir, les affaires d'une grande discussion sont renvoyées aux consultes des tribunaux et les autres affaires d'État sont réglées sur le rapport des

trois secrétaires d'État par le Roi, toujours en présence de la Reine, sans laquelle le Roi ne se détermine point. Cependant ceux qui connoissent particulièrement cette princesse, assurent qu'elle n'entend parler d'affaires que par complaisance pour le Roi et par la suggestion des Italiens, qui lui répètent sans cesse qu'elle perdra tout son crédit si elle ne s'y assujettit. La nation est imbue d'ailleurs (*sic*) que le Roi n'a jamais pu gagner sur lui de se déterminer par lui-même sur les choses les plus évidentes et qu'il faut qu'il soit décidé par la Reine ou par le confesseur, de sorte que les Espagnols se regardent comme sans gouvernement et ne doutent pas que, dans peu, le Roi et la Reine, malgré la résolution qu'ils semblent avoir prise de ne se plus abandonner à un seul homme, ne soient obligés de se livrer encore à un ministre, pour se délivrer d'un fardeau qu'ils n'ont pas la force de soutenir. Les seigneurs espagnols ne savent que trop que le Roi n'a point de confiance en eux et que la Reine, non seulement ne les aime ni estime, mais qu'elle les craint et qu'ils ne doivent pas se flatter de rétablir le gouvernement espagnol, et que les Italiens sont les seuls qu'elle souffrira en place.

L'envoyé du Roi, pour acquérir la confiance du Roi et surtout de la Reine d'Espagne, ne peut être trop attentif à ne point paroître lié avec les Grands et les personnes qui veulent jouer quelque rôle. Leurs Majestés Catholiques ne verroient point cette intelligence sans peine et y soupçonneroient de la cabale.

La prudence veut que l'envoyé du Roi ne s'explique avec personne, dans quelque occasion que ce soit, sur l'avantage ou l'inutilité du rétablissement du gouvernement espagnol, de peur, s'il parloit en faveur des Conseils d'Espagne, de déplaire à la Reine et à ceux qui sont dans le ministère, ou aux Grands et à la nation, s'il combattoit le préjugé naturel qu'ils ont, que les affaires de la monarchie d'Espagne ne seront jamais bien gouvernées que par eux-mêmes et suivant leurs maximes.

Il ne sera pas inutile toutefois que l'envoyé du Roi connoisse les seigneurs d'Espagne qui sont bien intentionnés pour la France et qui souhaiteroient une liaison parfaite entre

les deux couronnes, afin de ne les pas confondre avec ceux qui pensent le contraire, et savoir sur qui on pourroit compter s'il se présentoit quelque ouverture pour remettre le ministère entre les mains des Espagnols.

Les seigneurs qui ont paru les plus affectionnés à la France sont : le duc d'Arcos, le duc del Infantado, le duc de Najara[1] (Zuñiga), le duc de Bejar, son frère, le marquis de Bethmar[2], le marquis de Mirabel, gouverneur du Conseil de Castille, le vicomte de Miralcassar, le marquis de Villena, le comte de Saint-Estevan de Gormas, Ronquillo, ci-devant président de Castille, le comte de Las Torres et plusieurs autres.

Le duc d'Arcos. — Le duc d'Arcos, chef de la maison d'Aveiro, passe pour une des meilleures têtes et des plus honnêtes hommes d'Espagne, et de tous les seigneurs c'est celui qui a le plus de réputation et de crédit. Le seul défaut qu'on lui reproche, est d'avoir trop de partialité pour les anciennes maximes du gouvernement d'Espagne et d'être trop attaché à ses opinions.

Le duc de Linfantado. — Le duc del Infantado joint à une grande naissance de grands biens, dont il est uniquement occupé. Il a un frère à la cour de Vienne.

Le duc de Veraguas. — Il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit du duc de Veraguas, que l'opinion qu'on a qu'il n'est pas ferme dans ses principes et dans ses maximes et qu'il change de conduite suivant que les circonstances des temps et ses intérêts particuliers le demandent. Il prend le titre de marquis de la Jamaïque et prétend qu'elle lui appartenoit lorsqu'elle fut cédée aux Anglais en 1667, et demande une indemnité aux possesseurs de la monarchie d'Espagne, c'est-à-dire non seulement au Roi d'Espagne, mais même à l'Empereur.

Le duc de Bejar. — Le duc de Bejar, qui fait les fonctions

1. D. Pedro de Zúñiga, frère cadet du duc de Bejar, conseiller du Conseil de Guerre, lieutenant général des armées du Roi, devenu duc de Najera et Grand d'Espagne par son mariage, en 1715, avec Dª Ana-Maria-Sinforosa de Guevara y Manrique de Lara, XIIIe duchesse de Najera. — C'est à tort que le texte de l'instruction porte : *Najara*.

2. Bedmar.

de gentilhommé de la chambre auprès du prince des Asturies, est un dévot qui a la réputation d'avoir de la droiture, ce qui suffit pour lui donner une certaine considération auprès du Roi, sur les intérêts duquel il pense convenablement, et se conduiroit avec probité.

Le comte de Baños. — Le comte de Baños [1], frère du marquis d'Aitona, colonel des gardes espagnoles, est un sujet plein de mérite, et celui que toute la nation souhaitoit auprès du prince des Asturies ; mais l'incommodité que lui a causée la perte d'une cuisse l'exclut des emplois où il seroit le plus propre.

Le marquis de Mirabel. — Le marquis de Mirabel [2] a des connoissances sur les intérêts de l'Espagne et de très bons sentimens. L'union entre les deux couronnes n'a point de partisan plus déclaré que lui.

Le comte de Saint Estevan de Gormas. — Le comte de Saint Estevan de Gormas, capitaine de la compagnie espagnole des gardes du corps, n'a pas une grande élévation. On vouloit couvrir la médiocrité de son caractère en lui attribuant beaucoup de fermeté et de hauteur dans sa droiture et dans sa franchise, mais il a fait des bassesses au cardinal Alberoni, lors-

1. Manuel de Moncada, gentilhomme de la Chambre du Roi. Il avait épousé le 29 mars 1693 Dª Teresa de Leiva et était devenu IVᵉ comte de Baños, VIIᵉ marquis de Ladrada et de Leiva, Grand d'Espagne, du chef de sa femme, à la mort de son beau-père, D. Pedro de La Cerda y Leiva, en 1705.

2. Ce personnage étant désigné plus haut comme gouverneur du Conseil de Castille, son nom doit être lu Mirabal, ou, d'après sa signature, Miraval, et non Mirabel. — D. Luis de Miraval y Spinola, marquis de Miraval, débuta par un emploi de commissaire des gardes du corps, fut envoyé ambassadeur en Hollande, revint de ce poste à Madrid au commencement de 1716, et, quelques jours à peine après son arrivée prit possession de la charge de gouverneur du Conseil de Castille, le 27 février. Il fit partie du conseil de Cabinet de Louis Iᵉʳ en 1724. A son retour au pouvoir, Philippe V, ayant su qu'il s'était montré peu partisan de le voir revenir sur son abdication, lui retira son emploi de gouverneur du Conseil de Castille, en octobre 1724, et le nomma en compensation Conseiller du Conseil d'État, le 5 novembre de la même année. Il mourut à Madrid le 24 janvier 1729. (*Correspondance d'Espagne*), t. CCLIII, fol. 61 ; — t. CCCXXXIV, fol. 129 ; — t. CCCXXXVI, fol. 287, vᵉ. — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV p. 134 et 269. — Coxe, *L'Espagne sous les Rois de la maison de Bourbon*, III, 85 et 117. — E. Bourgeois, *Correspondance intime de J. M. Alberoni*, p. 442). — Saint-Simon (Edit. Chéruel, t. XVIII, p. 161) et Coxe (*op. et loc. cit.*) font au contraire de Miraval un adversaire de la France. L'indication contraire donnée dans l'instruction repose sans doute sur une note de Saint-Aignan, d'octobre 1716, où il est cité comme très partisan de l'union entre les deux couronnes. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 61.)

que le marquis de Villena, son père, conseiller d'État et mayordome mayor, eut ordre de se retirer, pendant la dernière maladie du Roi.

Le marquis de Villena. — Ce vieillard se piqué de belles-lettres, assemble chez lui des savans et est estimé pour sa probité, mais n'a aucun crédit.

Le comte de Las Torres. — Le comte de Las Torres est un homme d'honneur, bien intentionné pour l'union. Son fils, qui a beaucoup d'esprit, ne passe pas pour être sûr.

On peut regarder encore comme bien intentionnés pour l'union avec la France les ducs de Nakara[1], de Solférino[2] et d'Albe[3], le marquis Laconi, les comtes de Peñeranda, de Baños, de Salvatierra[4], de Montijo[5], de Lemos[6], de Palma[7].

1. Nájera.

2. D. Francisco Gonzaga Pico de La Mirándola y Este, prince de la maison de Mantoue, duc de Solferino. Saint-Simon (Édit. Chéruel, t. XVIII, p. 45) a raconté ses pénibles débuts de cadet de grande famille à la cour de France. Son mariage avec Dª Isabel Zacarías Ponce de Leon, fille du VIe duc d'Arcos et veuve du duc d'Albe, fit sa fortune. Philippe V, en 1714, le créa Grand d'Espagne, avec le titre de duc de Solferino, puis gentilhomme de la Chambre. Devenu veuf à la fin de 1721, il épousa en secondes noces Dª Julia Caracciolo y Ruffó, fille du Ve prince de Santobuono et dame d'honneur de la reine Maria Bárbara de Portugal, femme de Ferdinand VI. Le duc devint lui-même grand maître de la maison de cette princesse et le 22 septembre 1752 reçut le collier de la Toison d'Or. Il mourut vers le commencement de février 1758. (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, I, 531. — *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIII, fol. 65 ve.)

3. D. Francisco Alvarez de Toledo, Beaumont-Lérin, marquis del Carpio, devenu dixième duc d'Albe, en 1711, par la mort de son neveu, ambassadeur en France. Il avait suivi d'abord le parti de l'Archiduc et s'était retiré à Vienne, puis il avait obtenu son pardon et était rentré en Espagne, où il ne joua pas de rôle politique.

4. De la maison de Sarmiento y Sotomayor, créé Grand d'Espagne à la fin de 1717 et mis en possession des honneurs de la Grandesse le 3 janvier 1718. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLX, fol. 393; — t. CCLXVII, fol. 5 ve; — Saint-Simon, édit. Chéruel, XVIII, 141.)

5. Sur le comte del Montijo, voir les *Notices* à la fin de ce volume.

6. D. Gines-Miguel-Fernando Ruiz de Castro, Portugal, Osorio, Henriquez, Andrade, Lignan de Gatinara, XIVe comte de Lemos, VIIIe marquis de Sarria, Xe comte de Villalva, VIIe comte de Andrade, VIIIe comte de Castro, etc., Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison d'Or le 8 octobre 1692, commandeur de l'Ordre d'Alcántara, gentilhomme de la chambre du Roi. Il fut, en 1698, nommé général des galères de Naples et, en 1702, vice-roi de Sardaigne. En 1705 il fut un des quatre capitaines désignés à la création des Gardes du corps. Il passa à l'Archiduc mais fut fait prisonnier par les troupes de Philippe V et remis en liberté par le Roi à l'occasion de la naissance du prince des Asturies (25 août 1707). Après s'être marié trois fois, il mourut sans postérité, le 30 octobre 1741. — (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, IV, 435; — Saint-Simon, édit. de Boislisle, VIII, 116, n. 2; — Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, I, 446, 487, 514; — *Correspondance d'Espagne*, t. CI, fol. 16.)

7. D. Luis-Antonio-Tomas Portocarrero, Mendoza y Luna, Ve comte de Palma,

Le duc de Medina Celi. — Le jeune duc de Medina Celi[1], qui a rassemblé les biens et les titres de plusieurs très grandes maisons d'Espagne, ne vit pas avec l'éclat qui conviendroit à sa naissance et à ses richesses. On veut qu'il cache de l'esprit sous un extérieur embarrassé et timide. Il a contre lui les fautes de son oncle et celles qu'on a imputées au marquis de Los Balbases, son beau-père. S'il étoit propre à quelque chose, il suivroit toujours les impressions du duc d'Arcos.

Le marquis de Los Balbases. — Il suffit de savoir touchant le marquis de Los Balbases, qui a été longtemps vice-roi de Sicile, qu'il a été accusé d'avoir entretenu des intelligences secrètes avec le duc d'Uceda ; qu'il n'a été fait conseiller d'État que pour avoir été choisi par la princesse des Ursins pour aller prendre et conduire en Espagne la Reine d'aujourd'hui, et qu'il a conservé toujours des liaisons particulières avec le cardinal del Giudice.

Le comte de Priego. — Le comte de Priego[2] doit la grandesse au mariage de sa fille avec le duc de Lanti, neveu de Mme des Ursins, lequel n'a pas été enrichi par cette alliance.

Les seigneurs qui n'ont pas paru si bien intentionnés pour la France que les précédens et qui ne favoriseroient pas l'union entre la France et l'Espagne, sont :

Le marquis de Richebourg.

marquis d'Almenara et de Montesclaros, etc., né le 7 mars 1644, rétabli dans la Grandesse le 25 juillet 1679, gentilhomme de la Chambre, gouverneur de Malaga et de la côte de Grenade en 1681, vice-roi de Galice en 1692, vice-roi de Catalogne en janvier 1701. Neveu du cardinal de Portocarrero et mal vu à ce titre par la princesse des Ursins, il fut tenu à l'écart et mourut relégué à Burgos en 1723. (Vayrac, *État présent de l'Espagne*, III, 208; — Saint-Simon, édit. de Boislisle, t, VII, p. 249, n. 7 ; — *Gazette de France*, 1701, de Madrid, le 17 janvier ; — *Correspondance d'Espagne*, t. LXXXVI, fol. 506 v°.)

1. D. Nicolas Fernández de Córdoba, La Cerda y Aragon, IXe marquis de Priego, duc de Feria, et, par sa mère, Xe duc de Medinaceli, IXe duc de Segorbe et de Cardona, VIIe duc d'Alcalá, marquis de Denia, etc., Grand d'Espagne et Chevalier de l'ordre de Saint-Jacques. Il fut gentilhomme de la Chambre, grand écuyer puis grand maître de la reine Elisabeth Farnèse. Le 10 janvier 1724, il reçut la Toison d'Or. (Pinedo y Salazar, *Op. cit.*, IV, 492; — Vayrac, *Op. cit.*, III, 113, où son prénom est D. Manuel au lieu de D. Nicolas.)

2. D. José de Córdoba, Carrillo y Mendoza, XVe comte de Priego, majordome du Roi, créé Grand d'Espagne en 1707. (Imhof, *Genealogiæ XX illustrium in Hispaniâ familiarum*, p. 60.) — Saint-Simon (édit. Chéruel, t. XVIII, p. 102) a raconté tout au long l'histoire de sa Grandesse et du mariage de sa fille avec Lanti, plus tard duc de Santo-Gemini.

Le duc de Popoli, d'un caractère dangereux et haï de la Reine.

Le prince Pio[1].

Don André de Pez[2], ci-devant chef de la marine.

Le marquis de Crèvecœur. — Le marquis de Crèvecœur, qui, quoique ami des manières françoises, ne l'est pas des François. Mais l'on peut profiter de ce qui lui échappe dans la conversation, qu'il aime, et dans laquelle il oublie souvent son secret.

Le marquis del Surco Figueroa. — Figueroa, sous-gouverneur du prince des Asturies, sera toujours livré à ceux qui seront en place.

Le duc de Bournonville. — Il n'y a pas de confiance à prendre dans le duc de Bournonville, quoique ami de M. le duc de Noailles, encore moins en M. de Cailus.

Si l'envoyé du Roi croyoit avoir besoin de quelques-uns des seigneurs italiens qui ont leurs biens dans les États possédés par l'Empereur ou même de quelques-uns des Espagnols qui ont une partie des leurs dans ces mêmes États, il pourroit

1. D. Francisco Pio de Saboya, Moura y Cortereal, comte de Lumiares, duc de Nochera, prince de San-Gregorio en Lombardie, Ve marquis de Castel-Rodrigo, baron romain et noble vénitien, capitaine général héréditaire des îles Tercères. En décembre 1700 il vint en France saluer Philippe V et au mois de janvier suivant il reçut une blessure sérieuse à une course de taureaux donnée à Bayonne en l'honneur du jeune Roi. Il eut depuis une carrière brillante : le 25 avril 1702 il était nommé mestre de camp ; le 10 mai 1705, maréchal de camp ; le 18 novembre 1707, chevalier de la Toison d'Or ; le 12 mai 1708, commandant des troupes de Sicile ; en février 1714, lieutenant général ; le 29 avril de la même année, conseiller au conseil de guerre et le 11 mai gouverneur et capitaine général de la province de Madrid, poste créé pour lui ; le 5 juin 1715, vice-roi et capitaine général de Catalogne ; le 19 novembre 1720, Grand d'Espagne, et l'année d'après grand écuyer de la princesse des Asturies. Il fut noyé, dans la nuit du 15 septembre 1723, lors de l'inondation qui ravagea le quartier des Récollets à Madrid. — (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, I, 465 ; — Moréri, *Dict. hist.*, VIII, 372 ; — *Correspondance d'Espagne*, t. LXXXV, fol. 486 ; t. LXXXVI, fol. 208 v°, 209 ; — t. LXXXVII, fol. 254 ; — t. CCXLI, fol. 7 v° ; — t. CCCX, fol. 45.)

2. D. Andrés-Mathias de Pez, amiral et général de la flotte, châtelain de San Juan de Ulua, général de toutes les escadres d'Espagne, conseiller aux Conseils de guerre (1715) et des Indes. Le 25 janvier 1717 il prit possession comme gouverneur de la présidence du Conseil des Indes et de la charge de surintendant général des mines de mercure du Royaume. Il donna sa démission en septembre 1718. Rappelé par Philippe V en 1721 à la tête du Conseil des Indes, il fut en même temps chargé des fonctions de secrétaire d'État pour la marine et les Indes, travaillant directement avec le Roi. Il mourut le 7 mars 1723 au soir. — (Garma, *Theatro universal de España*, IV, 356 ; — *Correspondance d'Espagne*, t. CCXLIII, fol. 43 v° ; — t. CCCXXVIII, fol. 55.)

leur faire envisager de quelle utilité leur peut être la protection de Son Altesse Royale pour obtenir de l'Empereur quelque faveur dans la restitution générale qui suivra le traité définitif.

Le marquis de Maulevrier pourra tirer de nouveaux indices sur les dispositions du Roi d'Espagne touchant l'union entre les deux couronnes, par la manière dont on traitera avec lui les points qui restent à régler, tant pour consommer l'ouvrage de la paix que pour convenir des difficultés qui regardent le commerce et pour liquider les avances qui ont été faites par la France pour le service du Roi d'Espagne.

Comme ces trois différens points seroient sans doute d'une longue discussion s'ils étoient traités par des ministres peu instruits de ces matières, et c'est ce qui arriveroit s'ils étoient portés au congrès prochain avant que d'avoir été éclaircis et même décidés à Madrid ; que d'ailleurs Son Altesse Royale ne pourroit agir aussi fortement qu'elle le désire pour les intérêts du Roi d'Espagne dans cette assemblée aussi longtemps que ceux du Roi avec ce prince demeureroient indécis, elle a cru que le plus sûr moyen de prévenir cet inconvénient étoit de charger le marquis de Maulevrier d'aplanir ces difficultés avec les ministres du Roi d'Espagne, et comme il ne pourroit, sans abandonner l'objet principal de sa commission, entrer dans des détails de compte de commerce, de droits et de tarifs, qu'il est nécessaire d'examiner avec soin, pour règler ce qui a rapport aux avances faites pour le service du Roi Catholique, et ce qui regarde le commerce des sujets du Roi en Espagne, elle a cru qu'il étoit nécessaire de faire partir avec le marquis de Maulevrier un homme instruit des différentes matières, accoutumé à ce travail et aux discussions qui seront nécessaires, et qui pût les traiter et les suivre sous ses ordres, et elle a choisi pour remplir ce dessein le sieur Robin, secrétaire du Roi, dont le zèle et la capacité lui sont également connus, et afin de le mettre en état de traiter avec les commissaires du Roi d'Espagne lorsque le marquis de Maulevrier le jugera convenable, soit seul, soit conjointement avec lui, mais toujours sous sa direction, Son Altesse Royale lui fait remettre une patente de commissaire du Roi, pour l'autoriser.

Restitution des places conquises. — La restitution des lieux et places occupés par les armes du Roi à l'Espagne est le point le plus pressant que le Roi d'Espagne ait en vue, et il l'a déjà demandée avec instance, comme une suite nécessaire de son accession aux traités de Londres. Comme il y a apparence que le Roi d'Espagne n'a de l'impatience que le marquis de Maulevrier arrive à Madrid que pour obtenir cet article, il ne faut pas douter que ses ministres ne débutent avec l'envoyé du Roi par le renouvellement de cette demande, fondée sur ce que le Roi leur maître, en évacuant la Sicile et la Sardaigne, a, de sa part, rempli les conditions de ces mêmes traités, sans attendre la conclusion du traité de paix qui fera l'objet du prochain congrès.

Il est facile de détruire les fondemens de cette prétention en faisant remarquer que les traités de Londres ayant été conclus avant la déclaration de la guerre, que l'on espéroit même de prévenir, ils n'ont pas pu statuer sur les événemens dont elle a été suivie, au lieu que le terme de l'évacuation de la Sicile et de la Sardaigne y avoit été réglé, et que c'est sur ce fondement que l'accession du Roi d'Espagne à ces mêmes traités a été admise, en sorte qu'il ne peut être statué sur les autres points, et en particulier sur celui de la restitution des conquêtes faites sur l'Espagne pendant le cours de la dernière guerre, dont Son Altesse Royale ne veut en effet rien réserver, que dans le congrès qui achèvera de régler toutes les conditions de la paix générale.

Mais en même temps que le marquis de Maulevrier se servira de ces raisons pour faire voir que la décision de cet article doit être renvoyée au congrès et que, la paix n'étant assurée que par la signature du traité définitif, les places ne doivent point être restituées avant ce temps-là, il peut, sans donner une assurance positive que l'on se départe de cette prétention, laisser entendre que si quelque chose pouvoit contribuer à y apporter quelque modification, ce seroit sans doute les facilités que l'on trouveroit sur ce qui a rapport aux privilèges et au commerce des sujets du Roi d'Espagne [1] aussi bien que

1. Il y a là une erreur de rédaction. La suite même de l'instruction montre qu'il faut entendre : « des sujets du roi *en* Espagne. »

sur le remboursement des sommes avancées par la France pour le service de ce prince.

Le véritable motif du délai de restituer les places n'est pas seulement l'espérance de tirer quelque avantage de l'Espagne sur le commerce, mais principalement l'incertitude si le Roi d'Espagne désire de bonne foi de s'unir avec la France, et la crainte au contraire qu'il ne veuille prendre des liaisons avec des puissances pour s'en aider contre la France même. Ainsi Son Altesse Royale ne peut pas consentir à la restitution des places avant qu'elle soit assurée des bonnes intentions du Roi Catholique.

Mais il est vraisemblable que l'insinuation que le marquis de Maulevrier fera aux ministres du Roi Catholique sur le commerce et sur les dettes, les engagera à entrer en matière sur ces deux points. Mais comme ils sont d'une longue discussion, il sera aisé d'en faire durer la négociation aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour mettre Son Altesse Royale en état de juger des intentions de la cour d'Espagne et par conséquent de prendre à l'égard du temps de la restitution des places conquises sur cette monarchie les résolutions qu'elle jugera les plus convenables aux intérêts du Roi et à la tranquillité du Royaume, et si les soupçons que l'on peut avoir encore des intentions de cette cour avoient quelque fondement, il ne seroit peut-être pas inutile de lui laisser quelque lieu de craindre de rencontrer des obstacles à la restitution de ses places, pour l'engager à changer de mesures et de dispositions, si elle avoit formé quelques projets dont on pût prendre de justes défiances, et un des conseils que le cardinal Alberoni a fait donner à Son Altesse Royale, a été de ne restituer ces places qu'à la majorité.

Ces connoissances, quoique générales, suffiront pour mettre le marquis de Maulevrier en état de régler sa conduite dans les premiers temps et jusques à ce que Son Altesse Royale lui donne de nouveaux ordres, sur le compte qu'il lui rendra du succès de ses premières démarches et de toutes les observations qu'il aura faites après son arrivée à Madrid.

Remboursement des sommes dues à la France par le Roi d'Espagne. — A l'égard de l'article qui a rapport aux rem-

boursemens qui sont dus au Roi par la couronne d'Espagne, il en a été dressé des mémoires qui seront remis au sieur Robin; mais comme les pièces qui seroient nécessaires pour justifier ces prétentions, sont répandues dans un grand nombre de registres ou d'autres recueils de papiers concernant les comptes de la guerre et de la marine, qui ne peuvent être déplacés et qu'il n'est pas possible de transporter en Espagne, l'intention de Son Altesse Royale est qu'après en avoir formé la demande et remis les mémoires aux ministres d'Espagne, le marquis de Maulevrier insiste pour obtenir du Roi Catholique qu'il envoye à Paris une personne instruite de ses intentions et autorisée pour examiner le fondement de ces prétentions, et pour les régler avec ceux qui seront nommés par le Roi pour le même sujet.

Il est vraisemblable que les ministres d'Espagne refuseront d'entrer dans cette discussion et qu'ils en rejetteront même la proposition dès la première ouverture, en supposant que, si le feu Roi a fait des avances considérables pour l'entretien des troupes du Roi d'Espagne pendant la dernière guerre, ces mêmes troupes ont été plutôt employées à la défense des frontières du Royaume qu'à celle de l'Espagne; que le Roi leur maître a fait de son côté des efforts considérables pour le bien de la cause commune et que c'est uniquement aux dépens de sa monarchie que l'on est parvenu à conclure une paix qui n'intéressoit pas moins la France que l'Espagne; enfin que pendant que l'on a démembré Naples, la Sicile, le Milanez, les Pays-Bas, la Sardaigne, Port-Mahon, Gibraltar de la couronne d'Espagne, la France dont l'intérêt étoit commun avec elle a recouvré des places importantes de sa frontière, que les événemens de la guerre lui avoient fait perdre; enfin que le feu Roi n'a pas formé cette demande après la paix, moins par les effets de sa générosité et de sa tendresse pour le Roi son petit-fils, que par esprit de justice, et que Son Altesse Royale elle-même est entrée dans les mêmes sentimens depuis sa régence, puisqu'elle n'a jamais formé cette prétention dans le temps qu'elle a fait solliciter le payement de ce qui étoit dû aux troupes qui avoient servi en Espagne.

Quoique cette réponse paroisse fondée sur de solides raisons, elle n'est que spécieuse, et il sera aisé de donner des preuves que, lorsque les avances dont il est question ont été faites, les officiers du Roi Catholique ont toujours assuré qu'il seroit pourvu par ce prince au remboursement des sommes que Sa Majesté faisoit payer pour la solde et pour l'entretien de ses troupes et pour d'autres dépenses.

Non seulement ces troupes étoient alors employées à la défense des Pays-Bas pour le Roi Catholique, mais le feu Roi entretenoit à ses dépens des armées nombreuses pour le même sujet, et si l'on a été réduit par les événemens de la guerre à la nécessité de faire quelques démembremens de la monarchie d'Espagne pour parvenir à la paix, la plus grande partie des cessions qui ont été faites à cette occasion étoient déjà depuis plusieurs années au pouvoir des ennemis de cette monarchie, qui étoit elle-même troublée dans son centre et hors d'état de se soutenir. La France d'ailleurs s'étoit épuisée d'hommes, d'argent et de toutes ressources, et comme elle n'étoit pas entrée dans la guerre pour étendre ses États, mais uniquement pour soutenir les droits du Roi d'Espagne, dont l'élévation au trône avoit alarmé toute l'Europe, il n'étoit pas juste aussi qu'elle souffrît à cette occasion aucun démembrement. Cependant elle a cédé Menin, Tournay, Ypres, Furnes, et les dépendances de ces places importantes, Exiles, Fenestrelles, l'Acadie, Terreneuve, Saint-Christophle, et démoli Dunkerque, pour assurer la couronne au Roi Catholique. Enfin l'on ne peut rien induire du silence du feu Roi après la paix, ni de celui de Son Altesse Royale dans les premiers temps de sa régence, contre la justice de la demande dont il est question aujourd'hui, et il est certain qu'elle n'a été différée de la part du feu Roi que parce que le Roi son petit-fils n'étoit pas demeuré tranquille après la paix, et que, loin d'être en état de s'acquitter alors, il n'auroit pas été en son pouvoir, sans le secours de la France, de soumettre ses sujets révoltés et de reprendre Barcelone et l'île Mayorque, qui étoient le centre de la rébellion, et les ministres d'Espagne ne pourroient sans injustice se servir du prétexte des condescendances du feu Roi

et de Son Altesse Royale pour le Roi leur maître, dans les temps où elles lui étoient si nécessaires, pour éluder la juste satisfaction que Sa Majesté est en droit de demander à cet égard, ou pour refuser au moins de faire examiner et reconnoître les titres de cette prétention, s'ils ne croyent pas devoir en traiter à fond sur les premiers mémoires dont le sieur Robin sera chargé.

Commerce. — Le point qui regarde le commerce et les privilèges des sujets du Roi en Espagne, est une matière plus étendue et plus importante. Il n'y a eu jusqu'à présent aucune convention particulière sur ce sujet entre la couronne de France et celle d'Espagne, et il a été seulement stipulé dans le traité des Pyrénées, confirmé depuis à cet égard par ceux d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Ryswick, que la nation françoise jouiroit en Espagne de tous les privilèges, franchises et exemptions qui avoient déjà été accordés à d'autres nations ou qui le seroient à l'avenir.

Sur ce fondement l'on s'est réduit dans tous les temps à demander en faveur des François les mêmes avantages qui avoient été accordés aux sujets des villes anséatiques et aux nations angloise et hollandoise, et quoique l'on ait obtenu depuis le règne de Philippe V quelques distinctions particulières en faveur des François, elles n'ont été ni étendues, ni de durée, et il est certain que le traité de l'*Assiento* des nègres et les concessions accordées aux Anglois par le traité de Madrid du mois de décembre 1715 [1], leur donnent de très grands avantages et des facilités dont les suites pourroient être à craindre. Mais comme l'on tenteroit vainement d'engager le Roi d'Espagne à limiter ces avantages, aussi longtemps qu'il croira avoir des raisons de ménager l'Angleterre, que les Anglois se ressentiroient de leur côté des obstacles qu'ils rencontreroient de la part de la France au rétablissement des conditions qui leur ont été accordées pour leur tenir lieu des promesses encore plus considérables que le sieur Ménager leur

1. Convention explicative du traité de 1713 entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, du 14 décembre 1715. — Martens, *Recueil des principaux Traités*, 1re édit., suppl. I, p. 111.

avoit faites de la part du feu Roi en faveur de leur commerce d'Espagne, et que le Roi veut éviter tout ce qui pourroit, dans les circonstances présentes, causer la moindre altération à la bonne intelligence établie entre sa couronne et celle d'Angleterre, elle veut que le marquis de Maulevrier et le sieur Robin bornent présentement tous leurs soins à cet égard à obtenir du Roi d'Espagne les assurances nécessaires pour conserver en général aux sujets du Roi la prérogative d'être traités comme la nation la plus favorisée, sans entrer quant à présent dans la relation que cette assurance générale peut avoir avec les avantages dont les Anglois jouissent, soit en vertu du traité de l'*Assiento*, soit en conséquence du traité du mois de décembre 1715.

Le premier de ces deux traités avoit été expressément promis à l'Angleterre, de la part du feu Roi, par les préliminaires signés à Londres avant l'ouverture du congrès d'Utrecht, et il avoit été stipulé par les mêmes préliminaires qu'il seroit accordé à la nation angloise un avantage de quinze pour cent sur les droits des marchandises de cette nation qui passeroient en Espagne. Quoique cette dernière condition n'ait pas eu son accomplissement, elle a servi de fondement aux prétentions que les Anglois ont formées dans la suite, et elle n'a pas peu contribué à leur faire accorder les avantages qui leur sont réservés dans le traité de Madrid de 1715.

L'on remarquera aisément par ce qui vient d'être exposé, que, quand Sa Majesté n'auroit pas des raisons d'État aussi solides que celles qu'elle a, pour éviter ce qui pourroit causer quelque mésintelligence entre elle et la couronne d'Angleterre, elle ne pourroit, sans agir contre ce que le feu Roi son bisaïeul a formellement promis, traverser les mesures que les Anglois peuvent prendre dans les circonstances présentes pour obtenir de la cour d'Espagne le rétablissement de l'*assiento* des nègres et celui du traité de 1715.

Ces considérations, quelque fortes et quelque solides qu'elles soient en effet, auroient cédé à celle des intérêts des sujets du Roi, si la conduite que Sa Majesté se propose à cet égard avoit pu leur causer aucun préjudice ou les priver de quelques

avantages. Mais l'on peut dire au contraire qu'en même temps qu'elle se promet de leur conserver les mêmes privilèges dont ils ont toujours joui en Espagne, elle se prépare des moyens de les étendre encore à l'avenir, soit en demandant pour eux les mêmes avantages dont jouira la nation la plus favorisée, soit en s'efforçant d'obtenir quelque compensation de ces mêmes avantages sur les natures de marchandises qui appartiennent au commerce des François en Espagne, et c'est ce qui sera plus particulièrement expliqué dans le mémoire du conseil de commerce qui sera remis au marquis de Maulevrier et au sieur Robin avec cette instruction, après avoir été examiné par Son Altesse Royale.

L'objet principal de ce mémoire étant de faire connoître ce que les sujets du Roi pourroient souffrir de l'inégalité des traitemens qu'ils recevroient en Espagne et des avantages dont les Anglois jouiroient à leur exclusion, et de proposer les moyens que l'on croiroit le plus convenables et le plus utiles à la nation françoise pour servir d'un équivalent proportionné au préjudice qu'elle souffriroit de cette inégalité, le marquis de Maulevrier et le sieur Robin doivent apporter une attention particulière à s'instruire du succès que l'on pourroit attendre de ces différentes vues, pour en faire usage lorsque le temps en sera venu, et, avant que de s'expliquer, ils employeront tous leurs soins pour obtenir une déclaration du Roi d'Espagne conforme à la copie qui sera jointe à cette instruction, pour assurer en général aux sujets du Roi le traitement qui sera fait en Espagne à la nation la plus favorisée, de la même manière qu'il en a été usé par les Rois, prédécesseurs du Roi Catholique, afin que l'on puisse faire insérer cette condition dans les traités qui se feront au congrès, et qu'en conséquence l'on puisse travailler à rétablir et à maintenir les privilèges de la nation en Espagne.

Pensacola. — Le port de Pensacola[1] dont on a fait plus de bruit qu'il ne mérite peut-être ou au moins qu'il ne convenoit pour ne pas exciter la jalousie des puissances mari-

1. Sur la côte nord du golfe de Mexique, actuellement dans l'État de Floride (États-Unis).

times, a été pris par les François au mois de novembre 1718, repris par les Espagnols l'année dernière et depuis repris par nous sur eux, et nous en sommes actuellement possesseurs. Du moins nous l'étions au 20e mai 1720. Nous avons détruit ce fort en dernier lieu et nous n'y avons laissé que 20 François et 10 sauvages dans une caserne, pour titre de possession.

Ce port qui est plutôt une rade qu'un port, est situé à 14 lieues à l'est de l'île Dauphine[1], par les 30 degrés 25 minutes de latitude nord, et 284 degrés 37 minutes de longitude. Les Espagnols ne l'avoient occupé que pour empêcher les François de s'établir dans le golfe du Mexique.

Il ne peut être d'aucune utilité à l'Espagne, parce qu'il est à 300 lieues de Saint-Augustin de la Floride, par terre, à 180 lieues de la Havane et 280 lieues de la Vera Crux. Ainsi cet établissement ne sert de rien aux Espagnols.

Le port de Pensacola ne convient qu'à la France, plutôt pour empêcher les Anglois et les Hollandois de s'y établir, dans la vue de troubler son commerce à la Louisianne, que pour l'usage qu'elle en peut faire. Il lui peut servir uniquement pour empêcher que les Anglois qui sont à la Caroline, ne s'approchent encore davantage de la Louisianne, en s'emparant ou en obtenant le port de Pensacola. Il conviendroit donc à la France de traiter de ce port avec les Espagnols, s'il étoit possible, en leur en payant la valeur, qu'on estime pouvoir porter jusques deux ou trois millions, en compensation des sommes que l'Espagne doit à la France, et on ne doit rien oublier pour s'accommoder de ce port avec les Espagnols, avant qu'on règle les limites de la Louisianne.

Mais tout ce qui a rapport aux Indes et généralement tout ce qui appartient à la monarchie d'Espagne tient un si grand volume et a un si haut prix dans la tête de tous les Espagnols que la proposition de céder à la France le port de Pensacola sera regardée par les Espagnols comme un crime et comme un dessein prémédité de dépouiller le Roi d'Espagne, et on auroit de la peine à détruire ce préjugé, si on avoit à négocier

1. Aujourd'hui île Dauphin, à l'entrée de la baie de Mobile (Alabama, États-Unis).

cette acquisition avec les Espagnols naturels; mais comme ils n'ont point de part actuellement au ministère et que les principales affaires sont décidées au gré de la Reine par les conseils du marquis Scotti, et avec le concours quelquefois du Père Daubenton, le ministre du Roi peut, pour éviter les clameurs des Espagnols, laisser établir dans le public le bruit qui s'est répandu que Monseigneur le Régent ne se soucioit plus de retenir Pensacola et ne s'expliquer sur ses véritables intentions sur ce point qu'avec le marquis Scotti, et ensuite avec le marquis Grimaldo, lorsque Scotti aura permis de lui en parler. Il ne faudra pas même marquer trop d'empressement à aucun de ces ministres pour cette acquisition et attendre qu'ils en fassent les premières ouvertures, comme ils ne manqueront pas de faire, et l'envoyé du Roi mettra pour lors le sieur Robin avec eux pour faire usage des ordres de Son Altesse Royale. Si on ne découvre pas que le colonel Stanhope s'oppose secrètement à cette acquisition, il ne faudra pas lui faire mystère de cet accommodement lorsqu'il sera avancé, car mylord Stanhope a déclaré positivement à Son Altesse Royale que le Roi de la Grande Bretagne ne s'y opposeroit pas. Mais si on conclut avec l'Espagne sur cet article et sur d'autres avantages pour le commerce de la France, la prudence veut que ces conventions particulières demeurent secrètes jusqu'après le congrès. Si on avoit obtenu le port de Pensacola du Roi d'Espagne et qu'il fût question des limites, il faudroit demander du côté de l'est la baie du Saint-Esprit[1] et à l'ouest la rivière del Norte[2], jusqu'au presidio de Saint-Jean-Baptiste, afin d'obtenir du moins du côté de l'est la rivière des Apalaches, et la baie de Saint-Louis[3], autrement appelée de Saint-Bernard, du côté de l'ouest, avec le terrain qui est arrosé par les petites rivières qui y tombent.

L'île de Saint-Domingue. — La France a souvent souhaité

1. Probablement la baie d'Apalachie d'aujourd'hui (Floride).

2. Rio Grande ou Bravo del Norte.

3. Cette baie de Saint-Louis correspond sur d'anciennes cartes à la concavité du golfe de Mexique comprise à peu près entre le Mississipi à l'est et le rio Grande del Norte à l'ouest.

d'obtenir du Roi d'Espagne la partie de l'île de Saint-Domingue qui est occupée par les Espagnols, et le feu Roi a fait faire inutilement plusieurs tentatives sur ce sujet. Il n'y auroit rien de plus convenable au commerce de la France dans les îles occidentales que de traiter avec les Espagnols de leur portion de ce continent et de leur en payer la valeur en compensation d'une partie des sommes, mais on n'estime pas qu'il fallût les écouter s'ils ajoutoient la condition d'évacuer la Loüisianne, qui doit tenir plus à cœur à ceux qui prévoyent que cet établissement peut entraîner la ruine de la Nouvelle Espagne pour eux, qui est le plus précieux morceau et du plus grand rapport qu'ils ayent aux Indes.

Prétentions des négocians françois. — Le sieur Robin sera muni des prétentions des négocians françois qui réclament contre plusieurs injustices qu'on leur a faites et en particulier les négocians françois résidant à Cadix, à qui le cardinal Alberoni a enlevé plus de huit cent mille piastres venues par la flotte du général Serrano, arrivé à Cadix en 1718, sous le vain prétexte qu'ils n'étoient pas enregistrés. Il aura des mémoires de de toutes les autres infractions dont on a sujet de se plaindre, dont il fera usage si les intentions du Roi Catholique pour la France paroissent bonnes et sincères. Et il suivra surtout les ordres que Son Altesse Royale lui aura donnés pour le commerce de la France avec l'Espagne, sur le mémoire fourni par le conseil de commerce.

On ne peut point prescrire les temps et les occasions où le marquis de Maulevrier pourra faire au ministère de Madrid les insinuations et les ouvertures nécessaires pour régler toutes les matières dont il a été fait mention ci-dessus. Si le Roi d'Espagne a intention de former une union étroite entre la France et l'Espagne, ses ministres nous inviteront de régler promptement toutes les difficultés qu'il peut y avoir entre les deux nations et auront impatience que la France et l'Espagne conviennent de tout ce qui peut mériter quelque discussion entre elles avant le congrès, et ils s'expliqueront sans peine sur tout ce qu'ils pourront accorder. Si au contraire le Roi d'Espagne a formé un système contraire à une intime corres-

pondance entre les deux monarchies et que, par défiance, par ressentiment, par dessein d'éluder, quand il pourra, les dispositions des traités d'Utrecht, ou, par quelques autres vues détournées, il préfère des liaisons étrangères à celles de la France, et qu'il se propose de la traverser, de la troubler, de l'affoiblir, d'y entretenir des correspondances et d'avoir la vue secrète, ou de l'envahir, ou de la ruiner quelque jour, il tiendra le même langage que s'il avoit bonne volonté, il ne refusera pas d'écouter ce qu'on lui proposera, peut-être même qu'il ne refusera pas de petites choses, mais tout ce qu'il fera ne tendra qu'à retirer les places qui ont été conquises sur l'Espagne dans la dernière guerre, dont la restitution lui est si importante. Ce seul point peut fournir les moyens les plus sûrs de découvrir ses intentions, et ce n'est que sur les observations que le ministre du Roi fera, sur les démarches du Roi Catholique à cet égard, et sur les relations qu'il donnera sur cet article et sur tous les autres, que Son Altesse Royale peut être en état de juger des véritables intentions de Leurs Majestés Catholiques et prendre à l'égard de l'Espagne des résolutions conformes aux intérêts de la France.

Le marquis de Maulevrier apportera tous ses soins pour faire connoître au colonel Stanhope, envoyé du Roi de la Grande Bretagne, qui est à Madrid, qu'il a ordre de vivre dans une étroite correspondance avec lui et d'agir avec confiance et d'un parfait accord dans tout ce qui pourra contribuer à la satisfaction commune du Roi et du Roi son maître ; que, dans ces principes, il se portera toujours avec plaisir à tout ce qui pourra avancer le succès des ordres dont ce ministre sera chargé pour le bien et pour l'avantage commun de la France et de l'Angleterre ; qu'à l'égard des intérêts des sujets du Roi dans le commerce, ses ordres se réduisent à demander le rétablissement, dans le traité prochain, de ce qui a été accordé et stipulé par tous les traités précédens entre la France et l'Espagne, depuis celui des Pyrénées, qui consiste dans l'assurance que les François seront traités en Espagne comme la nation la plus favorisée.

Il évitera de s'expliquer sur ce qui a rapport à Gibraltar

aussi longtemps que le colonel Stanhope gardera le silence avec lui sur ce sujet. Mais lorsqu'il lui en parlera, il lui fera comprendre que Son Altesse Royale n'ayant pas pu se dispenser de demander au Roi d'Angleterre la restitution de Gibraltar, parce qu'elle avoit été promise par son canal, elle ne peut s'opposer aux instances que le Roi Catholique fera sur ce sujet, mais aussi qu'elle ne fera aucune démarche pour les appuyer et qu'elle laissera terminer cette discussion entre le Roi d'Espagne et le Roi d'Angleterre, et qu'elle désire seulement que cette difficulté puisse être bientôt levée à la satisfaction commune de ces deux princes, afin que rien ne puisse désormais suspendre leur parfaite conciliation, et que sur ce fondement il a ordre de ne proposer et de n'écouter rien de la part de l'Espagne qui puisse être, directement ni indirectement, contraire aux vues ou aux intérêts du Roi de la Grande Bretagne et de régler toutes ses démarches de concert avec lui ; que les mêmes ordres lui prescrivent d'apporter une attention particulière à communiquer à M. Stanhope les ouvertures qui pourroient lui être faites, qui intéresseroient de quelque manière que ce soit le Roi de la Grande Bretagne ou la nation angloise, Son Altesse Royale ne doutant pas que ce ministre, instruit de l'intelligence étroite qui subsiste entre le Roi son maître et elle, n'agisse aussi sur les mêmes principes dans tout ce qui aura quelque rapport aux intérêts du Roi ou à ceux de ses sujets. Mais en même temps que le marquis de Maulevrier donnera ces assurances au colonel Stanhope, il aura attention de mesurer la confiance qu'il prendra en lui et les ouvertures ou les confidences qu'il lui fera, sur celles qu'il recevra de sa part, et quoique il soit douteux encore que le marquis de Maulevrier puisse, surtout dans les premiers temps, faire un fond solide sur la sincérité des ouvertures qu'il pourra recevoir de la part des ministres d'Espagne, qu'il doive même être extrêmement mesuré dans la manière de leur répondre sur les choses dont ils pourroient se servir pour exciter la défiance et les reproches des Anglois, il doit cependant apporter une attention particulière à ne pas se priver de ces ouvertures, si elles avoient de la suite, et c'est ce qui

arriveroit s'il confioit sans réserve au colonel Stanhope tout ce qui lui seroit dit par les ministres d'Espagne.

Comme le marquis de Maulevrier doit s'efforcer de persuader ces ministres et le Roi leur maître que Son Altesse Royale désire avec empressement d'être le lien d'une union solide et durable entre Sa Majesté et le Roi d'Espagne, il lui sera aisé dans les premiers temps, et jusques à ce qu'il ait reconnu si l'on agit sincèrement de la part de ce prince, de se renfermer dans les assurances générales de cette disposition, en faisant connoître que si le Roi Catholique entre dans les mêmes sentimens, comme Son Altesse Royale l'espère, tout réussira à la satisfaction de ce prince et d'une manière entièrement conforme aux intérêts des couronnes de France et d'Espagne, en telle sorte que ceux qui parleront au marquis de Maulevrier puissent comprendre par ses réponses que Son Altesse Royale entrera dans les vues du Roi Catholique, sans qu'ils puissent supposer qu'elle lui ait ordonné de traverser les liaisons entre l'Espagne et l'Angleterre, et qu'elle veuille fonder sur leur destruction celles qu'elle se propose d'établir entre le Roi et ce prince. Mais pour réduire en peu de mots ce qui vient d'être expliqué des intentions de Son Altesse Royale sur la conduite que le marquis de Maulevrier doit tenir à l'égard des ministres d'Espagne, il doit éviter avec beaucoup de soin de se priver de leur confiance par trop de réserve avec eux ou par une ouverture trop grande sur ce qui pourroit altérer les liaisons avec l'Angleterre et dont ils pourroient abuser avec le colonel Stanhope, et de même il faut qu'il évite de confier à ce ministre ce que ceux d'Espagne auroient pu laisser entendre, qui auroit pour objet de préférer une union étroite avec Son Altesse Royale aux liaisons que l'Angleterre pourroit proposer à l'exclusion de la France, afin de ne la pas mettre en état de traverser ce que l'on pourroit attendre des dispositions de la cour de Madrid, si elles étoient sincères et si elle prend la résolution de suivre ses véritables intérêts.

Il y a deux points sur lesquels il est important que le marquis de Maulevrier parle, s'il y est obligé, avec toute la prudence propre à satisfaire le Roi d'Espagne et à ne pas trop

engager Monseigneur le Régent. L'un est Gibraltar, et l'autre la restitution de la partie des papiers du prince de Chelamar[1] qui a été retenue.

Sur le premier l'envoyé du Roi dira, quand il en sera question, que Monseigneur le Régent a demandé hautement et fortement la restitution de Gibraltar et qu'il n'a discontinué ses offices pressans pour procurer à l'Espagne la remise actuelle de cette place qu'après que Sa Majesté Catholique a consenti elle-même à en remettre la discussion au congrès, et il assurera en même temps que ce prince trouvera toujours Son Altesse Royale disposée à renouveler ces mêmes offices, lorsque la question s'en renouvellera.

A l'égard du second, il faut que le marquis de Maulevrier sache que, lorsque Son Altesse Royale voulut bien renvoyer les papiers de l'ambassade qui avoient été saisis dans le moment de la découverte de la conspiration, elle n'en fit excepter que les pièces importantes pour découvrir toute l'étendue du projet et les complices, et elles furent tirées des caisses en présence du secrétaire et cotées par lui. Si le Roi d'Espagne en demande la restitution, il faut en ce cas que le marquis de Maulevrier paroisse n'avoir aucune instruction à cet égard et qu'il se renferme à dire qu'il en rendra compte à Son Altesse Royale, qui est très disposée à donner en toutes occasions à Sa Majesté Catholique des marques de sa déférence, et il marquera bien précisément quel degré de vivacité il aura remarqué dans les instances qui lui auront été faites sur ce sujet, afin que Son Altesse Royale puisse régler là-dessus les réponses qu'elle lui prescrira de faire.

Quand Son Altesse Royale, pour découvrir le détail de la conjuration faite en France par le prince de Chelamar, ambassadeur d'Espagne, prit la résolution de faire arrêter ses papiers, elle les fit coter en sa présence et enfermer dans des coffres qui furent cachetés du cachet dudit ambassadeur et déposés au Louvre, de quoi il fut dressé procès-verbal, signé dudit ambassadeur, et dans la suite on tira desdits coffres, en

1. Prince de Cellamare.

présence du secrétaire de l'ambassade, les dépêches que l'on crut avec le plus de vraisemblance pouvoir trouver des lumières sur la conspiration. On lui fit coter toutes ces pièces, et on lui rendit tout le reste, et on dressa procès-verbal du tout, qui fut signé de lui.

Depuis l'instruction donnée à M. le marquis de Maulevrier, M. Laules[1] a demandé de la part du Roi d'Espagne les pièces que l'on a retenues, et il ne faut pas douter que les ministres d'Espagne, et peut-être le Roi lui-même, ne fassent la même demande à M. le marquis de Maulevrier. Sur quoi il ne doit pas se contenter, comme il lui étoit prescrit par son instruction, de répondre seulement qu'il n'a reçu aucun ordre sur ce sujet et qu'il en écrira, mais il doit répondre de plus qu'il ne doute aucunement que Son Altesse Royale ne remette avec toute l'exactitude possible ces papiers à celui qui aura ordre du Roi d'Espagne de les recevoir, mais qu'il sait qu'il est important à Son Altesse Royale de les avoir encore pendant quelque temps pour éclaircir quelques faits qui ne regardent point le service du Roi Catholique, mais la sûreté du Royaume et sa propre justification, et qu'en attendant ces papiers sont religieusement conservés dans le plus grand secret et ne passeront entre les mains de personne, et que sur cet article comme sur tous les autres Sa Majesté Catholique aura lieu de remarquer le respect et la déférence que Monseigneur le Régent a pour elle.

Le Roi Catholique a témoigné beaucoup d'empressement de retirer des mains de la France les places qui ont été conquises sur l'Espagne avant le congrès, contre l'usage et la raison, qui veulent que la restitution des places ne se fasse qu'après la signature du traité définitif, parce qu'il n'y a point d'assurance positive de la paix avant ce temps-là et qu'il est arrivé souvent que, malgré la signature des préliminaires, il s'est élevé des difficultés dans les discussions des congrès, qui ont

1. Sur ce personnage, voir à la fin du volume les *Notices sur les Ambassadeurs et Ministres d'Espagne en France*.

fait recommencer la guerre. Cet empressement prématuré et l'impatience de retirer les papiers, avec des soupçons que l'on peut avoir que la cour de Madrid ne soit pas bien intentionnée pour la France, peuvent faire craindre qu'elle prend ces précautions pour être plustôt hors de toute dépendance et pouvoir plus librement faire des démarches qui soient contraires aux intérêts du Royaume, et par la même raison il n'est pas inutile de ne pas abandonner légèrement les mêmes choses que le Roi d'Espagne paroît tant pressé de tirer de nos mains, mais il faut s'en excuser toujours avec le langage le plus respectueux et le plus affectueux et le moins propre à faire croire que Son Altesse Royale est dans la défiance.

M. le duc a chargé M. Robin [1]. . . . . .

EXTRAIT DE LA RELATION QUE M. LE CHEVALIER DE MARCIEU A FAITE DES CONVERSATIONS QU'IL A EUES AVEC M. LE CARDINAL ALBERONI, A SON PASSAGE DANS LE ROYAUME, EN CE QUI CONCERNE LES AFFAIRES D'ESPAGNE ET LES DISPOSITIONS DU ROI, DE LA REINE CATHOLIQUE ET DE CEUX QUI PEUVENT AVOIR QUELQUE PART A LEURS RÉSOLUTIONS [2].

Correspondance d'Espagne, t. CCIC, fol. 122-126.

Le cardinal assure que le Roi d'Espagne conserve toujours des préventions contre Son Altesse Royale; que l'on se flatteroit vainement qu'elles pussent s'éteindre; qu'elles lui firent goûter avec plaisir les propositions qui furent faites par des gens de peu de considération d'exciter des troubles en Bre-

1. D'une note placée à la suite de l'Instruction, et d'une lettre de M. de Meroger, du 6 décembre 1759, il résulte que, dès cette époque, la fin de l'Instruction du marquis de Maulévrier faisait défaut. Le premier projet de l'Instruction, en date du 9 juillet 1720, et les pièces qui y sont jointes (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXCV, fol. 217 à 275) ne permettent pas de combler cette lacune, probablement peu importante, puisqu'il ne s'agit que de la fin d'une addition au corps même de l'Instruction.

2. En marge : « Joint à l'instruction de Maulevrier, du 9e septembre 1720. »

tagne, et celles qui ont été faites par la voie du prince de Cellamare; que la Reine d'Espagne y entra aussi dans le même esprit, et que cette princesse, qui a un grand crédit sur le Roi son mari, est absolument déterminée à le porter à se rendre en France, si, ce qu'à Dieu ne plaise, le Roi venoit à mourir.

Il assure que dans cette vue le Roi et la Reine d'Espagne se porteront toujours à fomenter et à entretenir des troubles dans le Royaume toutes les fois qu'ils en trouveront des occasions, étant persuadés que cette conduite convient à leurs vues. Ils se flattent que l'affaire de la Constitution excitera des divisions dans le Royaume et ils fondent de grandes espérances pour leurs desseins sur cette supposition.

Selon le cardinal, la duchesse d'Altamira [1], la princesse de Robeck et le marquis Grimaldo étoient les appuis de la conspiration tramée par le prince de Cellamare. Tous les écrits injurieux à Son Altesse Royale qui parurent à cette occasion avoient été faits à Paris; ils furent approuvés et loués par le Roi et par la Reine Catholique.

Il croit que le gouvernement de Madrid ira au hasard et sans autre règle que la tête de la Reine. *Cette princesse*, dit-il, *a le diable au corps. Si elle trouvoit un bon général qui eût de l'esprit, elle causeroit tôt ou tard du vacarme en France et dans toute l'Europe.* Il rapporte des traits d'opiniâtreté du Roi d'Espagne pendant le cours de la campagne dernière, qui supposent que les plus fortes raisons n'ont aucun pouvoir sur lui, particulièrement lorsque ses préventions s'accordent avec ce que la Reine désire, et il dit que cela étoit porté jusqu'au point de vouloir faire marcher ses troupes sans avoir assuré leur subsistance et de vouloir engager une action avec des forces peu proportionnées à celles qui formoient le siège de

1. Dª Angela Folch de Aragon, treizième enfant de D. Luis Ramon Folch de Aragon, Córdoba y Cardona, VIe duc de Segorbe, mariée à D. Luis de Moscoso Osorio, VIIIe comte d'Altamira, mort en 1698. Elle avait succédé à la princesse des Ursins comme Camarera mayor, en janvier 1715, et en 1724 elle avait été placée avec le même titre auprès de la jeune reine, femme de Louis Ier. (Imhof, *Genealogiæ XX illustrium in Hispania familiarum*, p. 51; — Saint-Simon, édit. Chéruel, XVIII, 87 et 157; — *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXXVIII, fol. 51; — t. CCCXXXV, fol. 143.)

Fontarabie, dans l'espérance, dont il se flattoit sans aucune vraisemblance, que la plupart des troupes françoises se joindroient à lui.

Il se disculpe de l'engagement de la guerre et il prétend avoir des preuves que c'est l'ouvrage du duc de Popoli, de concert avec le Roi et avec la Reine ; qu'il s'y est fortement opposé, jusqu'à encourir la disgrâce de l'un et de l'autre, et que ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il s'est prêté à leurs résolutions. Il croit que s'il avoit gouverné l'Espagne en paix pendant cinq ou six ans, il l'auroit rendue formidable par ses forces de terre et de mer ; mais que le gouvernement présent n'est pas capable de suivre ses plans et que bientôt la France et l'Angleterre seront en état de tirer de sa faiblesse des avantages pour le commerce de leurs sujets.

Il fait de grands éloges de Patino [1] : il assure qu'il est homme d'expédiens, laborieux et capable de servir très utilement, et de la manière dont il parle, il ne seroit pas difficile d'ôter cette ressource au Roi d'Espagne.

1. D. José Patiño, né à Milan, le 11 avril 1666, d'une famille originaire de Galice. En 1707, il occupa une place au Sénat de Milan. En 1708, on lui donna l'*habit* d'Alcántara et il entra au conseil des Ordres. Surintendant de la province et de l'armée d'Estremadure en 1711, il passa avec le même titre en Catalogne, en mars 1713, et prépara, en 1715, l'expédition contre Majorque. Le 28 janvier 1717, il fut nommé intendant de la marine d'Espagne, surintendant du Royaume de Séville et président du tribunal de la *Contratacion de Indias*. Il fut fait vers le même temps chevalier de Saint Jacques et plus tard commandeur du même ordre. Alberoni le chargea, en lui donnant le titre d'intendant général de terre et de marine, de préparer les expéditions de Sardaigne et de Sicile (1717-1718). Tenu à l'écart par Alberoni à la fin de son ministère, Patiño fut remis, en 1720, à la tête de l'intendance générale de la marine et envoyé à Cadix. Il était alors *presidente de Indias*. Ripperda, jaloux de lui, voulut l'écarter en le désignant pour aller à Bruxelles comme résident d'Espagne, mais Patiño s'arrangea pour ne pas partir, et, à la chute de Ripperda, il devint (mai 1726) secrétaire de la marine et des Indes, puis des finances. Il fut un des négociateurs et des signataires du traité de Séville (9 nov. 1729) et fut créé à cette occasion conseiller d'État, par décret du 30 novembre 1729, où on lui donne les titres de « Gouverneur du Conseil des Finances, surintendant des rentes générales, secrétaire d'État et du *Despacho* pour les affaires de marine, des Indes et de finances ». Vers le milieu de 1730, son frère, le marquis de Castelar, secrétaire d'État de la guerre, ayant été nommé ambassadeur en France, Patiño prit son ministère en plus de ses autres charges. Le 18 novembre 1732, il reçut le collier de la Toison d'or. A la fin de 1734, à la mort du marquis de la Paz, on lui donna le titre de « premier secrétaire d'État. » Le 15 octobre 1736. Philippe V lui octroya la Grandesse héréditaire de première classe. Patiño mourut à San-Ildefonso, le 3 novembre 1736, sans fortune et ne laissant pas d'héritiers directs. C'est un des plus remarquables administrateurs et réorganisateurs de l'Espagne au XVIIIe siècle. — Voir D. Antonio Rodríguez Villa, *Patiño y Campillo*, Madrid. 1882, petit in-8°.

Le marquis de Castellar[1], frère de Patino, est un assez bon sujet, mais très inférieur à son frère.

Le cardinal estime peu le duc de Popoli. Il dit que c'est un homme d'esprit à la vérité, mais fourbe, intéressé, timide, qui veut se mêler des affaires sans s'en charger.

Le duc de Veraguas est, selon lui, un grand parleur, poltron, avare et homme de peu d'esprit.

Le comte d'Aguilar a de l'esprit, peu de courage ; il est inconstant et peu d'accord avec lui-même ; il a beaucoup de créatures dans les troupes.

Le duc de Najara[2] et le baron de Capres Bournonville sont des génies très bornés, quoique avec quelque intrigue.

Le marquis de Bedmar est un homme de peu de talens. Sa femme qui le gouverne, est très intéressée.

Le prince de Cellamare a toute la capacité et la flexibilité nécessaires pour servir le Roi et la Reine d'Espagne à leur gré et pour être l'âme d'un parti. Il ménage les Espagnols, il est ami particulier du marquis de Bedmar, du duc de Popoli et du prince Pio.

Ce dernier est naturellement haut ; il a de l'esprit, mais rempli de vétille ; il a peu de talens pour la guerre et il suivra Cellamare.

Le cardinal parle mal en toutes manières du marquis Grimaldo, de Don Rodrigo[3] et de M. Durand, qui ont part au détail des affaires.

Le marquis Grimaldo est celui des trois qui sait le mieux se prêter aux mouvemens de la cour ; comme il suit seul le Roi d'Espagne dans ses voyages, les autres ministres sont obligés de lui adresser leurs expéditions et leurs mémoires, dont il rend compte. Ce prince a d'ailleurs du goût pour lui personnellement.

1. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs et ministres d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

2. Lisez : *Najera*.

3. D. José Rodrigo, fiscal du Conseil de Castille, nommé secrétaire d'État des finances et de la maison du Roi, en janvier 1717. En décembre 1720 Philippe lui retira la secrétairerie des finances, en lui laissant celle de sa maison et c'est à ce titre que D. José Rodrigo lut et fit signer par le roi le contrat de mariage de Louis XV et de l'infante, en 1721. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLVII, fol. 211. — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVII, p. 377 et suiv.)

Le Père Daubenton est, selon le cardinal, un bon homme, que sa première disgrâce a rendu trop timide pour agir avec fermeté dans les occasions. Il fit cependant son devoir de concert avec le cardinal pour empêcher la guerre que le duc de Popoli conseilloit.

La sœur du marquis Badillo, corregidor de Madrid, gouvernante des enfans de la Reine, est toute puissante auprès de cette princesse.

Yguens, premier médecin, est homme d'honneur et de mérite, mais quoique il ait tiré le Roi d'Espagne de sa dernière maladie, il est sans crédit, parce que la Reine protège un autre médecin italien, grand fripon, qui a beaucoup de crédit auprès d'elle.

Le baron de Walef est un officier liégeois qui commandoit pendant la dernière guerre un régiment de sa nation au service de l'Angleterre. Il est passé depuis en France et ensuite en Espagne, de concert avec les auteurs de la conspiration conduite par le prince de Cellemare. Il a eu beaucoup de part dans tout ce qui s'est passé en Espagne sur ce sujet.

Le cardinal assure que les François qui étoient demeurés en Espagne avoient fait des efforts pour y faire appeler Monseigneur le comte de Charolois [1], et que la Reine en étoit d'avis ; que M. de Kailus fut celui qui introduisit auprès du Roi d'Espagne un M. de Cardillac, dans le temps de la conspiration, et que ce gentilhomme offrit de venir faire des propositions à Monseigneur le Duc, dont il dit qu'il étoit connu.

Les discours du cardinal avec M. de Marcieu se sont étendus sur plusieurs autres objets que l'on omet, parce qu'ils ne peuvent donner aucune lumière au ministre qui sera chargé des affaires du Roi à Madrid, pour régler sa conduite ; mais comme il peut arriver des circonstances où il seroit nécessaire qu'il fût instruit des principales dispositions que le Roi d'Espagne avoit faites dans sa maladie, l'on ajoutera ici ce que l'on a appris du cardinal.

1. Charles de Bourbon, comte de Charolais (19 juin 1700 — 22 juillet 1760), deuxième fils de Louis III de Bourbon, prince de Condé, duc de Bourbon.

Extrait du testament du Roi d'Espagne.

La Reine y est déclarée régente jusqu'à ce que le prince des Asturies ait quatorze ans révolus.

Le conseil de régence devoit être composé savoir : du cardinal, en qualité de chef, du président de Castille, du sommelier del Cuerpo, du commissaire de la Cruzada, du marquis de Bedmar, du duc de Popoli,... [1] de l'archevêque de Toledo [2].

Le douaire de la Reine est de quatre cent mille piastres par an, payables soit en Espagne, soit dehors du Royaume, à son choix.

L'apanage des princes enfans, soit du premier, soit du second lit, est fixé à deux cent mille piastres par an.

Comme le Roi Catholique n'avoit pas la liberté de son esprit lorsqu'il fit ce testament, le cardinal pour couvrir ce défaut lui fit écrire de sa main, en trois feuilles séparées :

1° Un pouvoir pour régir les affaires de la guerre et de la marine.

2° Un autre pour régir les finances sans en rendre compte à qui que ce soit.

3° Un pouvoir sans bornes pour faire la paix.

Ces trois actes ont été enlevés au cardinal avec ses autres papiers, en sortant de Barcelone pour continuer sa route vers la frontière.

LETTRES [AYANT SERVI D'INSTRUCTIONS] A M. L'ABBÉ DE MORNAY

I

M. L'ABBÉ DE MORNAY

Correspondance d'Espagne, t. CCXCVI, fol. 51-54. Minute.

A Paris, le 20e août 1720.

Son Altesse Royale m'a ordonné, Monsieur, de vous dépêcher

1. Il y a un blanc, comme si un nom avait été omis.

2. C'était alors D. Francisco II Valero y Losa, promu le 7 mai 1715 et mort le 23 avril 1720.

cet exprès, pour vous mettre en état de partir de la cour où vous êtes, comme pour revenir en France, mais effectivement pour vous rendre le plus tôt qu'il vous sera possible à Madrid, et, en paroissant ne vous y arrêter que pour rendre vos devoirs et faire votre cour en passant au Roi d'Espagne, cherchez un prétexte, sur les premières ouvertures qui vous seront faites, d'y prolonger votre séjour, en vous offrant de donner avis à S. A. R. des bonnes dispositions où vous aurez trouvé le Roi d'Espagne, et attendre sa réponse pour tâcher de contribuer à ce que Sa Majesté Catholique aura paru souhaiter de la France.

S. A. R. y envoye M. le marquis de Maulevrier pour porter la croix et le cordon de l'Ordre du Saint-Esprit, que le Roi d'Espagne a demandé pour l'infant né au mois de mars dernier [1], et pour témoigner à LL. MM. CC. la joie qu'elle a eue de la résolution que le Roi d'Espagne a prise de consentir à la paix, et lui marquer le désir sincère qu'elle a de concourir à une parfaite union entre les deux couronnes.

Monseigneur le Régent joint à M. le marquis de Maulevrier le sieur Robin, qui a fait pendant longtemps avec réputation les fonctions de commissaire ordonnateur, et qui est très versé dans le détail des comptes des troupes et du commerce, afin que, si on vouloit entrer à Madrid dans quelque discussion sur les prétentions réciproques des deux cours sur les sommes dues à la France par le Roi d'Espagne et sur le commerce, il pût éclaircir les difficultés qui se formeroient sur ces deux matières.

Ces deux messieurs auront ordre de vous communiquer, Monsieur, d'abord que vous serez arrivé à Madrid, leurs instructions et tous les mémoires dont ils seront chargés. Cela suffiroit, et, avec ces éclaircissemens généraux, ils suffiroient eux-mêmes pour fixer les liaisons naturelles qui devroient se former entre la France et l'Espagne; mais l'obscurité que beaucoup de conjonctures malheureuses et d'impressions dangereuses, données en divers temps, ont laissé sur les véritables sentimens du Roi et de la Reine d'Espagne et des principaux

1. D. Felipe, dont il a été déjà parlé, né le 15 mars 1720.

acteurs qui les environnent, a besoin d'une grande pénétration pour être éclairée, et d'une main habile pour écarter ces préjugés, ou, s'il n'est pas possible de les dissiper, pour prendre une idée juste et donner une décision, qui fixe les précautions, les mesures et le parti que l'on doit prendre en France pour la sûreté et les intérêts essentiels de l'État.

Vous savez, Monsieur, les tentations qu'on a employées déjà plusieurs fois auprès du Roi d'Espagne et qu'on ne cessera pas peut-être de lui présenter encore pour exciter à tâcher de faire revivre ses droits sur la couronne de France, à laquelle il a renoncé, les mauvais offices qu'on n'a cessé de rendre à S. A. R. pour aliéner d'elle le Roi d'Espagne, et l'aigreur que la dernière guerre et les mouvemens excités en France sous le nom du Roi d'Espagne peuvent y avoir ajoutée. Cela suffisoit pour faire craindre de mauvaises dispositions de la part du Roi d'Espagne contre S. A. R.; mais on avoit lieu d'espérer qu'elles ne s'étendroient ni contre le Roi, ni contre le Royaume, et que, si LL. MM. CC. pouvoient être désabusées des mauvaises idées qu'on leur avoit données contre S. A. R. et qu'elles fussent convaincues de sa droiture et de ses bonnes intentions, elles n'auroient aucune peine à concourir à ce qui pourroit convenir à l'intérêt commun de la maison de France et des deux monarchies. Mais on a eu, depuis peu, des indices, pour ne pas dire des preuves, qui font craindre que le Roi même et sa couronne ne se trouvent enveloppés dans le ressentiment qu'on a inspiré au Roi et à la Reine d'Espagne, puisqu'on est informé qu'ils ont tenté de prendre des liaisons intimes avec l'Empereur et de les cimenter par le mariage du prince des Asturies avec une archiduchesse, fille de l'Empereur, ou de D. Carlos, avec des établissemens opposés aux intérêts de la France.

La seule espérance qui reste, est que, l'Empereur n'ayant pas voulu entrer présentement dans ces ouvertures, le Roi et la Reine d'Espagne ayent le temps de revenir des fausses idées qu'on a voulu leur donner, et que, connoissant mieux leur véritable gloire et leurs véritables intérêts, ils reprennent le chemin unique et les seules mesures qui peuvent les y conduire, qui sont de suivre les liaisons du sang et l'intérêt des deux

nations, par une correspondance intime avec la France, ce qui est le seul moyen de se faire craindre et respecter par toutes les autres puissances de l'Europe.

Voilà, Monsieur, votre commission. C'est ce que S. A. R. confie à vos lumières, à votre sagesse et à votre fidélité. Elle ne pouvoit pas vous donner une plus grande marque de son estime et de sa confiance. Si vous parvenez à ce qui est le plus à désirer, et que vous rameniez le Roi et la Reine d'Espagne à leurs véritables intérêts et aux seuls qui soient solides et qui puissent leur faire honneur durable, vous rendrez le plus grand service qu'on puisse rendre aux deux monarchies et à la maison de France. Mais si cela est impraticable, vous rendrez encore un grand service à l'État, que d'établir clairement sur quoi la France doit compter et les précautions qu'elle doit prendre pour se maintenir dans la tranquillité qu'elle désire.

La cour d'Espagne ne sait pas que S. A. R. soit informée des propositions que le Roi d'Espagne a fait faire à l'Empereur. Il seroit dangereux qu'elle en fût instruite, de peur que le Roi d'Espagne ne craignît qu'un juste ressentiment ne rendît nos liaisons plus difficiles ou ne les fît moins sincères.

. . . . . .

P. S. Je vous envoie, Monsieur, des lettres de recréance pour le Roi et la Reine de Portugal, et une lettre de S. A. R. pour le Roi d'Espagne...

. . . . . .

II

M. L'ABBÉ DE MORNAY

Correspondance d'Espagne, t. CCXCVI, fol. 264-283. Minute.

26 novembre 1720, à Paris.

Vous jugez bien, Monsieur, que les idées que les cardinaux del Giudice et Alberoni ont voulu inspirer au Roi Catholique

et qu'ils ont tâché même d'introduire en France, que les mauvais offices que Madame la princesse des Ursins a voulu rendre à S. A. R., que les intrigues et les progrès de la conjuration dernièrement formée en France, et que la dernière guerre où le cardinal Alberoni a engagé l'Espagne, peuvent avoir laissé de l'aigreur, de la défiance et des soupçons, quoique la candeur de S. A. R. et la religion et le bon naturel du Roi d'Espagne doivent faire espérer que l'artifice des ministres qui ont causé tous ces désordres, ayant été reconnu et détesté, cette cour, convaincue des pièges qu'on lui avoit tendus, voit clairement ses véritables intérêts et ne conservera aucun préjugé qui l'empêche de s'unir parfaitement avec la France. Le sentiment du Roi et de la Reine d'Espagne sur ce principal point est le fondement de tout le reste et mérite d'être approfondi. C'est le premier soin, Monsieur, qui vous a occupé et qui mérite encore votre attention. Je souhaite que vous ne trouviez pas plus de restes de ces fâcheuses impressions dans l'esprit du Roi et de la Reine d'Espagne, qu'il n'en est demeuré dans le cœur de S. A. R. qui, réellement et sincèrement, croit ne pouvoir faire rien de plus glorieux pour elle, ni de plus avantageux pour le Roi que d'établir et d'affermir une intime correspondance entre les deux monarchies, qui les fasse respecter des autres puissances de l'Europe et leur serve de rempart contre l'ambition et les projets intéressés des princes jaloux de leur gloire et de leur grandeur. C'est dans cette vue que S. A. R. ne souhaita rien avec plus de passion que de voir le Roi Catholique délivré des mauvais conseils du cardinal Alberoni, qui ne respiroit que le trouble et déguisoit si fort, dans tout ce qu'il entreprenoit, les sentimens du Roi d'Espagne, qu'on ne pouvoit les reconnoître dans toutes ses entreprises. S. A. R. confia ses désirs et ses vues sur ce sujet au marquis Scotti, qui en achevant de déterminer la Reine à se défaire de ce mauvais conseiller, a délivré Leurs Majestés Catholiques et toute l'Europe d'un furieux qui vouloit la troubler. En cette occasion le marquis Scotti a servi essentiellement le Roi et la Reine d'Espagne, tant pour leur gloire que pour leurs intérêts. Il a rempli les vœux de S. A. R. et exécuté les ordres de M. le duc

de Parme, son maître. Ce prince a d'excellentes qualités, mais il veut, comme il est juste, avoir l'influence qu'il mérite dans les principales résolutions que la cour de Madrid prend, pour profiter de la considération que ce crédit doit lui attirer et pour y trouver l'utilité que les services qu'il rend peuvent produire dans les différentes cours où il a quelque chose à ménager. Dans ces vues il est si jaloux que rien ne se fasse à Madrid que par son canal, qu'il recommande perpétuellement au marquis Scotti de ne laisser rien introduire en Espagne par toute autre voie, et qu'il employeroit tout son crédit auprès de la Reine pour renverser tout ce qu'on voudroit faire sans lui. Ainsi il faut avoir nécessairement l'attention de lui faire communiquer les principaux points des négociations que l'on veut conduire à la cour de Madrid, et lui laisser croire qu'on n'espère obtenir que par lui ce que l'on souhaite. Dans cette contrainte vous ne pouvez pas vous empêcher, Monsieur, de communiquer à M. Scotti tout ce qu'il seroit impossible de lui cacher, et de le prier de demander au duc de Parme son maître sa protection pour en venir à bout, quand même vous seriez assuré de l'avoir sans ses offices. La connoissance que vous aurez bientôt de la manière dont les affaires se traitent dans cette cour vous indiquera les degrés que vous pouvez mettre, non seulement à la confiance, mais aussi à la communication au marquis Scotti des choses que vous aurez à traiter en Espagne, ce qui jettera dans des embarras et formera des écueils qu'on ne peut éviter qu'avec beaucoup de dextérité.

De toutes les choses que vous aurez à traiter, les unes iront directement aux intérêts de la couronne d'Espagne.

D'autres seront particulières aux intérêts de la Reine d'Espagne.

Quelques-unes n'intéresseront que le duc de Parme.

Il est important, Monsieur, que vous fassiez ces distinctions pour faire les choses essentielles et nécessaires et éluder les autres, et pour vous servir des canaux propres à chaque fin.

L'union entre les couronnes de France et d'Espagne et une alliance défensive entre elles est un bien commun aux deux nations, bon pour la Reine en quelque état qu'elle puisse se

trouver, et d'une protection évidente pour le duc de Parme. La France et l'Espagne devront lui tenir compte d'y avoir contribué. L'Italie même devra lui en savoir gré, parce que, si les deux puissances de la maison de Bourbon sont réunies, l'Empereur craindra de les offenser s'il inquiète les princes d'Italie et trouble leurs États.

Les intérêts particuliers de la Reine d'Espagne et des princes ses enfans, par rapport au temps présent ou à l'avenir, sont d'un autre ordre, mais il est juste de les appuyer, lorsqu'ils ne seront d'ailleurs contraires ni aux intérêts de l'Espagne ni à ceux de la France, ni aux mesures absolument nécessaires pour la tranquillité publique.

Les intérêts particuliers du duc de Parme doivent être appuyés : c'est une considération qu'on doit à la Reine et une reconnoissance que le duc de Parme mérite, mais il faut qu'on puisse le servir sans exposer la France et l'Espagne à des dangers et à des inconvéniens évidens.

Les vœux de toute l'Italie tendent à souhaiter qu'il arrive des conjonctures qui puissent la délivrer du joug des Allemands. Il y a peu de puissances dans l'Europe qui n'entre et qui n'ait quelque intérêt dans cette affaire générale, mais plus le bien que l'on désire seroit grand, plus il faut prendre garde de l'entreprendre légèrement et avec incertitude de réussir, et combien de précautions et de mesures ne faut-il point prendre pour s'assurer du succès d'une entreprise si considérable et si difficile ?

Le duc de Parme, qui espère moins que personne de la modération et de l'équité de la cour impériale et qui peut difficilement calmer ses défiances par les liaisons naturelles qu'il a avec la cour d'Espagne, souffre très impatiemment sa situation, et il n'a que deux moyens pour s'en tirer. L'un, que le Roi d'Espagne formât des liaisons avec l'Empereur, et que, par cette union, le duc de Parme devînt l'acteur principal en Italie de la maison d'Autriche, aussi bien que de la maison d'Espagne, si leurs intérêts devenoient communs. L'autre de tourner toutes les forces de la France et de l'Espagne pour faire restituer au Roi Catholique les États que ses prédécesseurs y ont

occupés, et devenir par là, pour ainsi dire le vicaire du Roi d'Espagne dans l'Italie.

Les duretés pour ce prince de la part des Allemands et les vexations continuelles qu'ils lui font souffrir depuis longtemps, suffisoient pour porter son impatience au dernier point, mais il a été encore animé par un acteur qui seroit ravi de contribuer à troubler l'Empereur en Italie et qui est d'un caractère propre à échauffer et éblouir, plutôt qu'à conseiller solidement ceux qui peuvent avoir le plus d'intérêt à délivrer l'Italie de la domination impériale. Ce sujet est le comte de Peterborough [1], qui a eu, en différens temps, plusieurs emplois dans le gouvernement d'Angleterre, mais qui, par ses imprudences et par sa légèreté, a mérité de n'y être plus compté pour rien et de ne pouvoir plus avoir la confiance d'aucun des partis qui se forment dans sa nation. C'est un homme plein d'imagination et de feu, grand parleur et par conséquent très indiscret, très léger et romanesque dans ses idées, et qui, ne pouvant avoir aucun crédit en Angleterre, voyage dans l'Europe pour chercher à trouver place dans quelque intrigue. Il a commandé autrefois les troupes des alliés en Espagne, lorsqu'ils y faisoient la guerre contre le Roi Philippe V. Pendant toute cette guerre il fut le directeur principal de l'Empereur d'au-

1. Charles Mordaunt, né en 1658, un des premiers et des plus actifs partisans de Guillaume d'Orange, créé par lui, après son avènement au trône d'Angleterre, comte de Monmouth (9 avril 1689), chargé des plus hauts emplois, puis disgracié et même emprisonné en 1696. En 1697 il devint, par la mort de son oncle, IIIe comte de Peterborough. Il revint en faveur sous la reine Anne et en 1705 fut nommé, conjointement avec sir Clowdisley Shovell, amiral et commandant en chef de la flotte envoyée en Espagne. Il contribua puissamment à la prise de Barcelone (28 septembre 1705) et l'archiduc Charles lui donna le grade de capitaine général en Espagne. Il tint par la suite, dans les opérations de cette guerre, une conduite peu réfléchie, et fut rappelé en Angleterre en 1707; il fut même à son retour mis en jugement devant la Chambre des Lords, acquitté, accusé de nouveau en 1710 et encore disculpé. Il partit en 1711 pour l'ambassade de Vienne, puis fut envoyé à la diète de Francfort. A la suite de ses intrigues inconsidérées, pour l'écarter de la scène principale, on l'envoya en Italie (1712). En 1713 il fut fait colonel des Horse Guards, et désigné pour une ambassade, de courtoisie surtout, près le duc de Savoie. En mars 1714, on lui donna le gouvernement de Minorque, mais l'avènement du roi Georges Ier et le retour des whigs au pouvoir furent le signal de son irrémédiable disgrâce. On le retrouve alors en 1717 et 1719 intriguant en Italie, puis voyageant en France (1720) et dans diverses parties de l'Europe. Après un assez long séjour près de Southampton, il vint mourir à Lisbonne, le 25 octobre 1735. — On trouvera d'amples détails sur sa vie dans le *Dictionary of National Biography*, t. XXXVIII, p. 393-403.

jourd'hui, pendant tout le séjour qu'il fit en Catalogne, et cet emploi lui a donné une grande familiarité avec ce prince ; ce qui a été suivi d'imprudences et de procédés qui lui ont attiré sa haine, et ont excité dans le comte de Peterborough une envie démesurée de signaler sa vengeance contre l'Empereur. Le principal théâtre de ses courses a été l'Italie, parce qu'il y a une maîtresse, qu'il est familier avec le Roi de Sardaigne[1] et qu'il a entretenu une correspondance assez régulière avec le duc de Parme. C'est par lui qu'il a cru pouvoir concerter des entreprises de l'Espagne pour chasser l'Empereur de l'Italie, et il a cru que ce projet lui donneroit occasion de faire un grand personnage dans l'Europe, s'il pouvoit devenir général des troupes des alliés pour cette expédition d'Italie. Il a jeté et nourri cette idée dans l'esprit du duc de Parme, avant et depuis la guerre que l'Espagne a eue avec la France. Lorsque la France eut pris des engagemens pour la tranquillité de l'Europe par la Quadruple Alliance, qui a été suivie de la guerre d'Espagne, il souhaita la paix entre ces deux couronnes, pour former un concert entre elles par un projet contre les États de l'Empereur en Italie, et il donna dès ce temps-là l'idée de former quelque entreprise apparente contre les infidèles d'Afrique, pour déguiser le principal dessein de tomber sur les États d'Italie. Il auroit voulu comprendre dans son projet le renversement du gouvernement présent d'Angleterre et le rétablissement du Roi Jacques, mais enfin il s'est réduit à ne pas mêler actuellement l'Angleterre dans son dessein et seulement à former une ligue entre la France et l'Espagne, pour attaquer incessamment l'Empereur en Italie. Les règles de la bonne foi et l'absurdité d'une entreprise si prématurée et mal concertée lui ont fait croire que je ne pourrois pas y donner les mains, et pour éviter les représentations que je pourrois faire, il a cherché un accès secret par M. Law[2] avec S. A. R., croyant surprendre sa prévoyance et abuser le zèle qu'elle a pour une

1. Victor-Amédée II de Savoie, mort en 1732.

2. John Law (1671-1729), le célèbre fondateur de la Banque Générale et de la Compagnie des Indes, contrôleur général des finances. — On trouvera sa biographie détaillée notamment dans le *Dictionary of National Biography*, t. XXXII, p. 230.

union intime avec le Roi d'Espagne. Mais rien n'a échappé aux lumières de S. A. R., et à mesure que cet acteur ardent a cru faire du chemin avec elle, elle a eu la bonté de me donner ses ordres. Et si il s'étoit contenté de proposer à S. A. R. une chose praticable, il n'y auroit eu aucun inconvénient dans la communication de ses vues chimériques; mais, quelque connoissance que M. le duc de Parme ait de ce cerveau échauffé, et de sa légèreté, et de son indiscrétion, il a tant fait auprès de lui qu'il a échauffé l'impatience que ce prince a du joug des Allemands, et lui a fait approuver son projet, et l'a séduit au point de le porter à le proposer et à le solliciter à la cour de Madrid. Je ne sais pas à quel point il y a été goûté, mais il y a apparence que les préparatifs de guerre que le Roi d'Espagne a faits, ont eu pour dernier objet cette idée, plutôt que l'expédition d'Afrique, qu'on a donnée au public, et qu'il a espéré de pouvoir porter ses principales forces, avec celles de la France, en Italie, pour recouvrer les États que la couronne d'Espagne y possédoit. Quoi qu'il en soit, le duc de Parme a fait communiquer à S. A. R., sérieusement et directement, par un de ses ministres, ce projet, paroissant agir de concert et pour ainsi dire stipuler pour le Roi d'Espagne; et les choses ont été portées au point de faire proposer à S. A. R. les articles ci-joints d'une ligue entre la France et l'Espagne [1]. Vous reconnoîtrez, Monsieur, à la seule exposition et par les observations que j'ai mises en marge l'imprudence et l'impossibilité de ce projet. Mais tout chimérique et impraticable qu'il est pour le temps présent, il est désagréable et dangereux par l'impression qu'il peut avoir fait sur le Roi et sur la Reine d'Espagne, non seulement pour les détourner de l'alliance réglée et solide qui se peut former entre la France et l'Espagne, mais par les fausses mesures qu'il peut avoir fait prendre au Roi Catholique, car je ne vous dissimulerai point que cet extravagant Anglois a dit à S. A. R. qu'il falloit que le ressentiment du Roi d'Espagne tombât contre

1. Projet de Traité entre la France et l'Espagne, donné par le comte San Severino, ministre de Parme, et envoyé à l'abbé de Mornay le 26 novembre 1720. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCXCVI, fol. 255 et 283.)

quelqu'une des puissances qui ont eu part à la Quadruple Alliance, et que, si il ne pouvoit pas être porté contre l'Empereur et contre l'Angleterre, il étoit à craindre qu'il ne fût tourné contre la France. Vous voyez par ces circonstances générales, Monsieur, que la proposition d'une alliance sincère et durable entre les couronnes de France et d'Espagne, qui devroit se faire naturellement et ne coûter pour ainsi dire aucun soin, peut devenir très difficile et sujette à de grands orages, et qu'elle a besoin d'une main aussi habile que la vôtre pour être conduite à bonne fin sans de grands inconvéniens.

A peine l'encre qui a signé les engagemens de la Quadruple Alliance, et, en dernier lieu, l'accession du Roi d'Espagne, est séchée, quelle honte de violer sur-le-champ ces engagemens? On ne les a pris que pour procurer la tranquillité à l'Europe : on la replongeroit dans un trouble dont il seroit impossible de prévoir la fin. Ce seroit pourtant, à dire vrai, un bien pour l'Europe que l'Empereur ne fût pas maître de l'Italie. Mais la France et l'Espagne sont-elles dans ce moment en état de l'en chasser promptement et sûrement? Il s'agit donc, pour éluder la désagréable situation où ce projet peut nous avoir mis à la cour d'Espagne, que, sans faire semblant d'avoir connoissance de ce qui s'est traité ici indirectement de la part du duc de Parme, vous tâchiez, Monsieur, de savoir et de vous assurer quelles sont au vrai les idées du Roi et de la Reine d'Espagne sur ce sujet : si ce prince a formé ce projet de son propre mouvement, la part que la Reine y a par elle-même, ou si tout cela leur a été inspiré seulement et suggéré par le duc de Parme, et à quel point cela est dans la tête de Leurs Majestés Catholiques.

Sur ces premières connoissances, je crois, Monsieur, que vous devez offrir au Roi et à la Reine d'Espagne de la part de S. A. R. une pleine et entière volonté de former une union parfaite entre la France et l'Espagne, sans y mettre aucune restriction, et attendre qu'ils vous communiquent jusqu'où ils la voudroient porter. Pour lors, sans paroître avoir aucune répugnance pour leurs vues, si elles les poussent aussi loin

que le duc de Parme, il faut, sous prétexte de prendre de bonnes et de justes mesures, leur faire sentir insensiblement et par degrés ce qui peut éloigner la possibilité d'une si grande entreprise :

Le dérangement actuel des finances du Royaume et la nécessité d'attendre qu'elles soient rétablies pour fournir aux dépenses nécessaires pour porter et entretenir une grande armée en Italie, et pour en soutenir une aussi considérable dans les Pays-Bas, et une assez grande sur le Rhin pour résister à toutes les forces de l'Empereur et de l'Empire.

L'impossibilité de faire passer les troupes de France en Italie sans être assuré du Roi de Sardaigne et la même impossibilité de s'en assurer, tant qu'il aura l'espérance d'avoir une archiduchesse pour le prince de Piedmont [1].

La facilité que l'Angleterre auroit, avec trente vaisseaux de ligne, de renverser tous les projets que l'on pourroit faire en Italie.

Les précautions nécessaires pour ménager des diversions en Allemagne contre l'Empereur, afin de n'avoir pas toutes les forces de l'Empereur et de l'Empire sur les bras.

Le danger que le duc de Parme courroit d'être chassé de ses États si cette guerre tiroit en longueur.

L'exemple de la durée de celle qu'on y a déjà faite avec plus de forces et de facilités qu'on n'en peut avoir présentement, tout cela est capable de frapper les têtes les plus inconsidérées, mais il ne faut pas les exposer comme des raisons de n'entrer point dans le projet dont Leurs Majestés Catholiques seroient éprises, mais comme des raisons de dissimuler et de se préparer à des entreprises qui, étant bien concertées, pussent avoir un succès rapide et certain. Il ne faut dont exposer ces difficultés que l'une après l'autre, et comme en cherchant les moyens de venir à bout de ce que Leurs Majestés Catholiques souhaitent.

Par ce chemin on peut les convaincre de l'impossibilité d'agir présentement; mais elles peuvent demander qu'on prenne des

1. Charles-Emmanuel III de Savoie, plus tard roi de Sardaigne de 1732 à 1773.

engagemens de le faire le plus tôt qu'il sera possible, ce qui ne seroit ni prudent, ni possible à S. A. R.. Si secret que soit un engagement, il dépend non seulement de l'indiscrétion de ceux qui en sont dépositaires, [mais] de l'infidélité des subalternes et de mille hasards, qui ont fait que jamais aucun engagement de cette importance n'a été enseveli pour longtemps dans le silence et n'a été gardé avec un secret impénétrable. D'ailleurs S. A. R. ne peut pas stipuler et s'engager pour une entreprise qui à peine pourroit être commencée avant la majorité, et qui doit faire un engagement si dangereux pour le Roi et pour le Royaume. Enfin quand S. A. R. compteroit assez sur la bonne foi du Roi et de la Reine d'Espagne, sur celle des princes ses enfans, au cas que le Roi leur père vînt à mourir, sur l'approbation et le concours des ministères qui peuvent se succéder en Espagne, et qu'elle seroit persuadée, comme elle l'est, que jamais aucun prince d'Espagne ne penseroit à faire revivre les prétentions de la branche d'Anjou sur la France, le Roi Catholique, depuis qu'il a consenti à la paix et signé le traité de Londres, a fait des démarches douteuses et qui peuvent faire craindre quelque retour.

Au mois de juin dernier le Roi d'Espagne a fait proposer à la cour de Vienne le mariage du prince des Asturies avec la fille aînée de l'Empereur, et, comme cette princesse est encore très jeune, de faire au moins dès à présent les capitulations, ou bien le mariage de la fille de l'Empereur avec l'infant D. Fernand ; qu'au cas que l'Empereur n'eût point d'enfans, on pourroit faire déclarer l'infant D. Fernand Roi des Romains ; et pour faciliter le mariage du prince des Asturies, on insinuoit de laisser à la second fille de l'Empereur les pays héréditaires de la maison d'Autriche en Allemagne, et de déclarer la première fille de l'Empereur, en la mariant avec le prince des Asturies, héritière des États de Flandres, de Milan, et des Royaumes de Naples et de Sicile. Les ministres de l'Empereur qui ont eu connoissance de cette proposition, ont cru que si on avoit à faire un mariage, il vaudroit mieux que ce fût celui du prince des Asturies ou de D. Carlos, plutôt que celui de D. Fernand, parce que, si l'Empereur avoit des garçons, l'archiduchesse aînée épousant

D. Fernand, pourroit rester seulement infante d'Espagne, au lieu qu'épousant le premier ou le troisième des princes, elle seroit, ou Reine d'Espagne, ou souveraine en Italie. L'Empereur a répondu au mois d'août aux insinuations de la part du Roi d'Espagne, qu'il fait un cas infini de l'amitié du Roi Catholique; que les deux archiduchesses ses filles sont bien jeunes pour les marier si tôt, mais qu'après le congrès et une paix sincère entre les deux cours, on pourroit plus sûrement parler de cette affaire. Le Roi d'Espagne, malgré cette réponse, a ordonné depuis assidûment de suivre cette idée avec soin, pour entrer en négociation s'il y avoit lieu et de ne manquer aucune occasion de l'entretenir et de la cultiver, et il y a plusieurs conjectures (*sic*) qui font croire que le ministre de l'Empereur à qui on s'est adressé, a ordre de prêter l'oreille à ce qui lui sera dit sur ce sujet.

Voilà le tableau, Monsieur, de la situation où la cour de France se trouve avec celle d'Espagne. Elle demande une grande pénétration et beaucoup de sagesse et de dextérité pour tout ce qui devra s'y traiter.

S. A. R. regarde l'union parfaite des deux couronnes comme très avantageuse aux deux Royaumes, et elle la désire sincèrement.

Il s'agit de démêler si le même désir est dans Leurs Majestés Catholiques et si il est aussi sincère.

Si les vues qu'on a voulu inspirer à Leurs Majestés Catholiques pour faire valoir leurs prétentions sur la France, au cas qu'il y eût lieu, et les avances que le Roi d'Espagne a fait faire à l'Empereur, sont un obstacle réel et permanent, et qui ne puisse pas être détruit.

Si les offres et les assurances pour une liaison étroite avec la France sont loyales et sincères, et n'ont pour objet que la sûreté, les intérêts et la gloire des deux Monarchies, ou si c'est un piège pour la détacher de ses autres liaisons et affoiblir ses forces, et avoir ensuite plus de facilité à la traverser.

Si les conditions que Leurs Majestés Catholiques demanderont pour cette union, sont le principal objet de cette alliance

et ne tendent qu'à profiter des moyens que la France peut fournir, pour venir à bout de leurs desseins.

Au cas que le projet d'attaquer l'Italie ne vienne pas originairement du Roi et de la Reine d'Espagne, et qu'il leur ait été inspiré seulement par le duc de Parme, si il leur tient si fort au cœur qu'ils ne puissent s'en départir entièrement, ou espérer de leur union avec la France que lorsqu'elle sera en état d'y concourir et que les mesures nécessaires pour réussir seront prises, elle y entrera avec plaisir (*sic*).

Toutes les autres conditions que le Roi d'Espagne pourra demander pour former une union étroite entre la France et l'Espagne seront faciles de notre part.

S. A. R. ne demandera point au Roi d'Espagne de nouvelles démarches pour la confirmation des renonciations qu'il a faites, pour lui et pour sa postérité, au Royaume de France.

Elle ne demande point des préférences et des privilèges pour le commerce en faveur de la France. Elle veut au contraire aider le Roi d'Espagne à en profiter pour son compte particulier, plutôt que de le céder aux autres puissances maritimes.

Elle ne veut rien retenir des conquêtes faites sur l'Espagne, dans le continent d'Espagne ni aux Indes ; elle ne demande que des arrangemens d'amitié, qui puissent prévenir les difficultés qui pourroient interrompre une parfaite correspondance.

Mais pour assurer au Roi d'Espagne la bonne foi des engagemens que la France prendra avec lui, S. A. R. consentira volontiers que le Roi de la Grande Bretagne intervienne dans le traité d'alliance qui se fera entre la France et l'Espagne, et qu'il en soit garant, et cette précaution de l'Espagne pour s'assurer de la sincérité de la France sera réciproquement une preuve de la sincérité du Roi d'Espagne à l'égard de la France.

Dans les préventions et peut-être le ressentiment que le Roi d'Espagne a contre l'Angleterre, on peut lui insinuer cette double sûreté sous le prétexte, ou, pour mieux dire, dans la vue solide de s'assurer de l'Angleterre, afin de l'empêcher de

prendre des liaisons avec l'Empereur, qui ne peut faire la guerre sans l'argent de cette nation, et dans la vue de s'assurer que les Anglois ne traverseront point les entreprises que l'on voudra faire quelque jour en Italie.

Si, après avoir fait toucher au doigt insensiblement au marquis Scotti la difficulté de faire actuellement une irruption heureuse en Italie, il n'y avoit point d'autre moyen ni d'autre canal pour persuader la Reine d'Espagne de la même vérité, on peut se flatter de le faire agir par intérêt, et, en ce cas-là, il faut lui promettre positivement une somme et ne point s'en tenir à des paroles vagues, et l'assurer qu'il la touchera dans le moment que le traité d'alliance, de la manière qu'il nous convient, sera conclu, et aller au devant de ses soupçons et de son avidité par une stipulation formelle. Par là on préviendra le mécontentement qu'il a témoigné de ce qu'on n'avoit pas rempli ses espérances pour les offices qu'ils avoit faits pour faire chasser le cardinal Alberoni, quoique nous crussions avoir fait au delà de ce qu'il attendoit en lui envoyant un bijou de cent mille livres.

Le Père Daubenton est plus propre que personne à faire un scrupule au Roi d'Espagne de jeter l'Europe dans une nouvelle guerre, d'attirer tant de souffrances à ses sujets par les dépenses qu'elle causeroit, et de faire, par ressentiment, répandre tant de sang chrétien.

Les découvertes que vous pouvez faire sur les lieux vous ouvriront peut-être d'autres moyens, et vous n'en devez, Monsieur, négliger aucun qui vous paroisse sûr, et particulièrement l'accès qu'on peut avoir auprès du marquis Grimaldo par sa femme.

Le duc de Parme a une prétention particulière qu'il poursuit avec une grande vivacité, et pour laquelle il fait usage du nom et de l'autorité du Roi et de la Reine d'Espagne, à toutes les cours qui peuvent y avoir quelque part. C'est la restitution qu'il fait demander au Pape des duchés de Castro et de Ronciglione, qui a été promise par les traités des Pyrénées et par celui de Pise[1], et dont la France même est garante. Quelque

1. Art. I du traité de Pise, du 12 février 1664. (Du Mont, *Corps diplom.*, t. VI, IIIe partie, p. 1-2.)

chose que l'on ait faite depuis ces traités, on n'a pu porter la cour de Rome à se dépouiller de ce petit État qui est à la porte de Rome, et qui masqueroit pour ainsi dire la ville capitale des États du Pape. Quand le cardinal Alberoni fit proposer aux Anglois un accommodement pour terminer la dernière guerre avec l'Espagne, ils ne firent aucune difficulté, pour faire leur cour à la Reine d'Espagne, d'offrir tous leurs soins pour faire restituer Castro au duc de Parme. C'étoit bouillir du lait aux Anglois que de leur donner occasion d'insulter le Pape. Ils promirent sans hésiter qu'ils fourniroient la moitié de la somme stipulée par le traité de Pise pour la restitution de cet État, et avancèrent que la France donneroit l'autre moitié, et offrirent même des vaisseaux pour contraindre le Pape à abandonner Castro, plutôt que de laisser brûler Civita-vecchia. Depuis six mois le duc de Parme ne cesse de nous persécuter au nom du Roi et de la Reine d'Espagne d'agir fortement pour accélérer cette restitution, sans avoir égard aux ménagemens que nous devons avoir pour la cour de Rome, non seulement par les égards que le Saint-Siège mérite, mais encore pour ne pas ruiner par des imprudences l'accommodement au sujet de la constitution *Unigenitus*, qui est capital pour le repos du royaume et qui a coûté tant de peines et de soins au feu Roi et à S. A. R. Je ne doute point que le Père Daubenton n'inspire de la modération au Roi Catholique sur ce sujet, et je ne sais pas jusqu'à quel point la Reine porte sa vivacité sur cet article, et quelle contrainte elle peut apporter aux bonnes intentions du Père Daubenton. Il y a toute apparence que le nonce Aldobrandini[1] est chargé de négocier sur ce sujet, en travaillant à un accommodement général entre la cour de Madrid et celle de Rome ; mais je ne sais ce que le duc de Parme, avec qui il a beaucoup conféré, peut lui avoir inspiré en sa faveur contre les intérêts de Rome. Il est très important de démêler la juste situation de la cour de Madrid et les pensées du Roi et de la Reine d'Es-

1. Alexandre Aldobrandini, né à Florence en 1674, nonce à Naples, à Venise, en Espagne, promu cardinal le 2 octobre 1730, mort en 1734. (*Les Généalogies historiques des Rois, Empereurs, etc.*, t. II, p. 627.)

pagne sur cette affaire particulière, pour nous éclairer dans la conduite que nous avons à tenir pour ne pas déplaire au Roi et à la Reine d'Espagne, et pour ne pas désobliger le duc de Parme, qui s'est mis en possession d'être le seul canal par lequel on puisse travailler heureusement à la cour d'Espagne.

Vous seul, Monsieur, pouvez éclaircir nos doutes et nous indiquer les routes les plus assurées et les plus courtes que l'on puisse tenir. Avec ces connoissances, difficiles à la vérité à acquérir, et les bonnes intentions de S. A. R. pour les avantages communs de la France et de l'Espagne, on peut parvenir à un concert juste et solide. Mais sans ces lumières nous marcherons presque à l'aventure ; les vues intéressées et impatientes du duc de Parme nous troubleront ou nous arrêteront, et, cependant, les autres puissances, jalouses de l'union qui devroit être et qu'elles supposeront faite, et qu'elles croiront que nous dissimulons, peuvent prendre entre elles des mesures et des liaisons très dangereuses à l'une et à l'autre Monarchies. Vous jugez, Monsieur, combien dans ces circonstances S. A. R. est affligée de votre incommodité, parce que tous les momens sont précieux et que vous seul êtes capable de conduire à bonne fin un ouvrage aussi important et aussi délicat que celui dont il s'agit.

L'objet que S. A. R. a et les obstacles qu'elle peut y rencontrer, vous font assez voir que les commissions particulières dont il est fait mention dans les instructions de M. le marquis de Maulevrier et de M. Robin, ne sont que des accessoires, et que tout ce qu'ils ont à faire sera facile de notre part et de la part de l'Espagne, si l'on peut former une étroite union entre les deux Rois, et que si les commissions dont ces Messieurs sont chargés paroissoient le seul objet que l'on a en France, bien loin d'avancer la principale négociation, elles pourroient faire croire qu'on ne la désire pas et qu'on ne songe qu'à tirer des utilités particulières, sans confiance et sans désir de former une véritable union. Il faut donc tâcher de bien établir notre principal dessein, avant que de discuter le détail et les minuties. Dieu veuille que vous soyez en état, Monsieur, de diriger

cette négociation, de mettre chacun à ses usages, et, malgré le contre-temps de votre incommodité, de faire connoître les bonnes intentions de S. A. R., et de former un engagement qui puisse être de durée et qui n'entraîne pas des inconvéniens insurmontables.

XXXII

LE DUC DE SAINT-SIMON

1721-1722

La mission confiée au duc de Saint-Simon n'offre aucun intérêt politique. Le mariage de Louis XV avec l'Infante d'Espagne, celui du Prince des Asturies avec Mademoiselle de Montpensier étaient résolus et les conditions en étaient arrêtées, lorsque le Régent confia à ce grand seigneur le soin d'aller à Madrid, revêtu du caractère d'ambassadeur extraordinaire, demander officiellement la main de la petite Infante.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur la biographie du célèbre auteur des *Mémoires*. Son rôle politique avait été sans grande importance jusqu'alors, bien que, depuis la mort de Louis XIV, il fît partie du Conseil de Régence. Malgré tout ce que Saint-Simon lui-même a pu dire pour rehausser son ambassade, elle fut sans aucune portée et se réduisit à une mission d'apparat.

Il nous faut relever d'abord dans les *Mémoires* une erreur, volontaire ou non. Saint-Simon déclare[1] que le duc d'Orléans lui annonça, en grande confidence, dans *les premiers jours de juin*, la conclusion des deux mariages. Or ce ne fut que le *26 juillet* que Grimaldo fit à Madrid, auprès du marquis de Maulévrier, la première démarche officieuse relative à cette grande affaire. Saint-Simon a-t-il été trompé par sa mémoire, a-t-il voulu se donner l'honneur d'avoir été dans le secret bien avant les autres membres du conseil de Régence? Il ne nous appartient pas de le décider, et nous constatons seulement l'inexactitude de cette prétention.

L'instruction, commune au duc de Saint-Simon et au marquis de Maulévrier, ne porte guère que sur des points de pure forme ou d'étiquette. A peine effleure-t-elle les affaires politiques et simplement pour donner au duc quelques indications sur le langage à tenir, au cas où la conversation toucherait certains sujets délicats.

1. Mémoires, édit. Chéruel, t. XVII, ch. XII, p. 242.

Le 21 novembre 1721, l'ambassadeur extraordinaire du Roi arrivait à Madrid. Le lendemain il était présenté par M. de Maulévrier et Grimaldo à Leurs Majestés Catholiques, à l'Infante et au Prince des Asturies. Après avoir discuté quelques questions de forme au sujet des articles et du contrat de mariage du Prince des Asturies, il eut le 25 novembre une audience publique, en même temps que le marquis de Maulévrier. Saint-Simon porta la parole, demanda solennellement la main de l'Infante, et présenta les remerciements du Roi pour l'honneur fait à Mademoiselle de Montpensier.

La cour s'étant transportée à Lerma, le duc l'y suivit et tomba malade de la petite vérole. Il se remit assez vite pour assister, le 20 janvier (1722), au mariage du Prince des Asturies, et fut à cette occasion créé Grand d'Espagne, conjointement avec son fils cadet. L'aîné reçut la Toison d'Or. C'était la récompense que Saint-Simon attendait de ce voyage coûteux et pénible.

Il avait depuis longtemps ses lettres de recréance[1] lorsqu'il prit congé, le 21 mars 1722. Deux jours plus tard il quitta Madrid et moins d'un mois après il était de retour à Paris, fort satisfait de la façon dont il avait rempli son ambassade.

Il en a raconté longuement les détails dans ses *Mémoires*[2], et nous y renvoyons. On trouvera ses dépêches officielles imprimées *in extenso* dans l'ouvrage intitulé : *Papiers inédits du duc de Saint-Simon. Lettres et dépêches sur l'ambassade d'Espagne. — Tableau de la Cour d'Espagne en* 1721[3].

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION A MONSIEUR LE DUC DE SAINT-SIMON, PAIR DE FRANCE, CONSEILLER AU CONSEIL DE RÉGENCE, GOUVERNEUR DES VILLE, CITADELLE ET COMTÉ DE BLAYE, GOUVERNEUR ET GRAND BAILLI DE SENLIS, ALLANT EN ESPAGNE EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DU ROI AUPRÈS DU ROI CATHOLIQUE.

Correspondance d'Espagne, t. CCIC, fol. 127-142, original.

A Paris, 21 octobre 1721.

Sa Majesté, conduite par les sages conseils de M. le duc

1. Elles sont en date du 30 décembre 1721. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCIX, fol. 75 et 76.)

2. T. XVII et XVIII de l'édition Chéruel.

3. Publ. avec introductions par Édouard Drumont, Paris (Quantin), 1880, in-8°.

d'Orléans, ne s'est pas plustôt trouvée en liberté de donner au Roi d'Espagne des assurances des sentimens qu'elle a toujours conservés pour lui, qu'elle n'a oublié aucun des soins qui pouvoient dépendre d'elle pour lui faire connoître que les derniers événemens n'avoient apporté aucune altération de sa part à la parfaite et sincère amitié que tant de liens ont établie entre ce prince et elle, et qui convient si parfaitement aux intérêts réciproques de leurs couronnes et au bonheur de leurs peuples.

L'expérience a bientôt confirmé l'opinion que le Roi avoit de la sagesse du Roi d'Espagne aussi bien que de ses sentimens, et ce prince, après être entré dans tous les moyens convenables pour assurer la tranquillité de l'Europe, a prévenu les désirs de Sa Majesté en lui proposant de resserrer par de nouveaux liens, aussi solides que glorieux, l'amitié qui doit toujours subsister entre les deux branches de la maison royale.

C'est dans ces vues que le Roi Catholique a proposé par les lettres qu'il a écrites au Roi et à M. le duc d'Orléans, d'assurer dès à présent le mariage de Sa Majesté avec l'infante d'Espagne et ensuite de faire celui du prince des Asturies avec la princesse d'Orléans.

Sa Majesté, persuadée que ces nouveaux liens, en affermissant l'union et l'amitié et en établissant la plus parfaite et la plus intime confiance entre le Roi et le Roi d'Espagne, ne contribueront pas moins à soutenir la gloire et la considération de sa maison qu'à assurer le bonheur et les avantages réciproques des peuples de l'une et de l'autre monarchie, a cru qu'elle ne devoit rien oublier pour en avancer l'effet et en même temps qu'elle a marqué par sa réponse au Roi d'Espagne combien l'ouverture qu'il lui a faite, étoit conforme aux mouvemens de son cœur et à ses désirs les plus empressés, elle a donné ses instructions et ses pouvoirs au marquis de Maulevrier, son envoyé extraordinaire auprès de ce prince, pour convenir en son nom des conditions et articles de mariage entre elle et l'infante d'Espagne et pour les signer ; mais comme sa dignité et celle du Roi Catholique demandent également que les

démarches publiques pour parvenir à l'accomplissement des vœux de Sa Majesté et du Roi d'Espagne soient faites avec tout l'éclat qui convient en de semblables occasions, elle a cru qu'elle devoit choisir pour remplir cette fonction une personne qui joignît à un rang distingué des talens supérieurs et qui fût capable de soutenir avec éclat l'honneur de son choix, et elle a nommé pour cet effet le duc de Saint-Simon, pair de France, conseiller au Conseil de Régence, gouverneur des ville, citadelle et comté de Blaye, gouverneur et grand bailli de Senlis, pour aller en qualité de son ambassadeur extraordinaire auprès du roi Catholique faire en son nom la demande de l'infante d'Espagne, signer les articles de son mariage avec cette princesse, et signer aussi avec le Roi, la Reine d'Espagne et les princes et seigneurs qui y seront appelés, le contrat en forme qui sera dressé en conséquence des articles.

Plusieurs raisons également pressantes et fortes confirment encore l'empressement que Sa Majesté a de ne pas perdre un instant à assurer son mariage avec l'infante d'Espagne et à faire passer cette princesse dans le Royaume; et outre les avantages solides qu'elle envisage dans une résolution aussi convenable à son inclination et à sa dignité qu'à ses intérêts, elle ne peut douter que les princes jaloux de la gloire et de la puissance de la maison royale ne voyent avec peine l'union intime et permanente des couronnes de France et d'Espagne établie sur des fondemens aussi solides, et il est certain qu'aussi longtemps que ces puissances pourroient se flatter d'en rompre les liens ou d'en suspendre l'affermissement, elles continueroient leurs efforts pour y parvenir et formeroient peut-être entre elles à cette occasion des liaisons dont les suites pourroient être dangereuses, au lieu que, lorsque les gages des nouvelles alliances que le Roi et le Roi d'Espagne se proposent de prendre ensemble, seront réciproquement échangés, l'espérance de traverser ce dessein s'évanouissant, ces mêmes puissances cesseront de se donner des mouvemens inutiles et trouveront moins de facilité à se réunir pour un dessein qui ne pourroit leur réussir.

C'est par des considérations aussi fortes que Sa Majesté veut que le duc de Saint-Simon parte sans aucun retardement pour se rendre à Madrid et qu'il apporte tous ses soins pour faire dans son voyage toute la diligence qu'il sera possible, en sorte que le départ de l'infante de Madrid et son arrivée aux confins des deux royaumes puissent prévenir la saison, qui pourroit rendre le passage des montagnes et la route plus difficile.

Le Roi écrit deux lettres de sa main, l'une pour le Roi et l'autre pour la Reine d'Espagne, que le duc de Saint-Simon leur remettra dans sa première audience particulière. Il lui sera remis en même temps deux autres lettres de créance de Sa Majesté, expédiées par la voie de la secrétairerie d'État, pour servir aux audiences publiques qu'il aura ensuite du Roi et de la Reine d'Espagne.

Aussitôt qu'il sera arrivé à Madrid, il en fera donner part à celui qui fait les fonctions d'introducteur des ambassadeurs, suivant l'usage établi dans toutes les cours ; et lorsque cet officier viendra lui faire le compliment ordinaire en de semblables occasions, il lui demandera de supplier le Roi et la Reine d'Espagne de vouloir bien lui accorder une audience particulière.

Sa première attention, lorsqu'il sera admis, doit être de donner à ce prince et à la Reine, soit qu'ils le reçoivent ensemble ou séparément, les assurances les plus fortes du désir sincère que Sa Majesté a toujours conservé d'entretenir avec Leurs Majestés Catholiques une sincère et parfaite amitié, et de la joie sensible qu'elle a ressentie des nouveaux témoignages qu'elle vient de recevoir de leur part des mêmes dispositions à son égard ; que si elle a été prévenue par les effets de la sagesse du Roi d'Espagne, elle peut dire qu'elle ne l'a point été dans les mouvemens de sa tendre amitié pour un prince dont les rares vertus relèvent encore l'éclat de la couronne qu'il porte, et qu'afin de mieux marquer combien elle désire de voir l'accomplissement des vues du Roi et de la Reine d'Espagne, elle lui a prescrit de ne pas perdre un moment à leur demander l'audience publique où il doit leur faire, au nom de Sa Majesté, la demande de l'Infante en mariage, étant persuadée

démarches publiques pour parvenir à l'accomplissement des vœux de Sa Majesté et du Roi d'Espagne soient faites avec tout l'éclat qui convient en de semblables occasions, elle a cru qu'elle devoit choisir pour remplir cette fonction une personne qui joignît à un rang distingué des talens supérieurs et qui fût capable de soutenir avec éclat l'honneur de son choix, et elle a nommé pour cet effet le duc de Saint-Simon, pair de France, conseiller au Conseil de Régence, gouverneur des ville, citadelle et comté de Blaye, gouverneur et grand bailli de Senlis, pour aller en qualité de son ambassadeur extraordinaire auprès du roi Catholique faire en son nom la demande de l'infante d'Espagne, signer les articles de son mariage avec cette princesse, et signer aussi avec le Roi, la Reine d'Espagne et les princes et seigneurs qui y seront appelés, le contrat en forme qui sera dressé en conséquence des articles.

Plusieurs raisons également pressantes et fortes confirment encore l'empressement que Sa Majesté a de ne pas perdre un instant à assurer son mariage avec l'infante d'Espagne et à faire passer cette princesse dans le Royaume; et outre les avantages solides qu'elle envisage dans une résolution aussi convenable à son inclination et à sa dignité qu'à ses intérêts, elle ne peut douter que les princes jaloux de la gloire et de la puissance de la maison royale ne voyent avec peine l'union intime et permanente des couronnes de France et d'Espagne établie sur des fondemens aussi solides, et il est certain qu'aussi longtemps que ces puissances pourroient se flatter d'en rompre les liens ou d'en suspendre l'affermissement, elles continueroient leurs efforts pour y parvenir et formeroient peut-être entre elles à cette occasion des liaisons dont les suites pourroient être dangereuses, au lieu que, lorsque les gages des nouvelles alliances que le Roi et le Roi d'Espagne se proposent de prendre ensemble, seront réciproquement échangés, l'espérance de traverser ce dessein s'évanouissant, ces mêmes puissances cesseront de se donner des mouvemens inutiles et trouveront moins de facilité à se réunir pour un dessein qui ne pourroit leur réussir.

momens dont il pourra disposer entre ses audiences, en sorte qu'elles soient suivies sans retardement de la signature des actes et que rien ne puisse différer le départ de l'Infante au jour qui sera jugé convenable pour se rendre à la frontière, en même temps que la princesse d'Orléans y arrivera.

Le duc de Saint-Simon verra par les copies qui lui seront remises du traité et des articles qui ont été signés et ratifiés, ce qui doit former les contrats qu'il doit signer à Madrid.

La satisfaction que le Roi a des services que le marquis de Maulevrier a rendus dans les différens emplois qui lui ont été confiés et les preuves qu'il lui a encore données de son zèle depuis qu'il remplit celui d'envoyé extraordinaire en Espagne, seroient des motifs suffisans pour la porter à lui accorder de nouvelles distinctions, mais elle y est encore plus parfaitement disposée par la confiance que le Roi d'Espagne lui a témoignée en se servant de son canal pour lui faire les premières ouvertures de ses vues par rapport aux deux mariages dont il est question aujourd'hui, et en expliquant qu'il désiroit qu'il fût chargé d'en arrêter et d'en signer les articles, en sorte que toutes ces considérations engagent Sa Majesté à l'honorer du titre de son ambassadeur extraordinaire conjointement avec le duc de Saint-Simon, à l'effet de remplir avec lui toutes les fonctions de l'ambassade et de signer aussi avec lui les articles et le contrat de mariage entre Sa Majesté et l'Infante, et elle veut par cette raison que cette instruction soit commune entre eux, aussi bien que le plein pouvoir qu'elle fera remettre au duc de Saint-Simon avant son départ.

Quant à la forme qui doit être observée par rapport aux actes que le duc de Saint-Simon et le marquis de Maulevrier doivent signer, il est nécessaire de remarquer que, quoique il n'y ait aucun changement à apporter aux stipulations ni même aux expressions des articles préliminaires qui ont été signés par le marquis de Maulevrier, l'usage pratiqué en de semblables occasions et la dignité des parties contractantes demandent que le Roi d'Espagne nomme une ou plusieurs personnes distinguées, à son choix, pour, en qualité de ses commissaires, signer en vertu de ses pouvoirs avec le duc de Saint-Simon et

que Leurs Majestés Catholiques voudront bien le dispenser de faire avant cette fonction une entrée publique dont les apprêts emporteroient un temps d'autant plus précieux qu'un grand nombre de raisons solides et fortes, demandent que l'on ménage tous les momens.

Il ajoutera à ce que Sa Majesté lui explique de ses intentions tout ce qu'il croira le plus propre à faire connoître à Leurs Majestés Catholiques la satisfaction entière qu'elle a de voir conclure le mariage du prince des Asturies avec la princesse d'Orléans en même temps qu'elle voit assurer le sien avec l'Infante d'Espagne, étant persuadée que l'on ne peut attendre que d'heureux effets de cette double alliance, et afin que tout ce qui peut dépendre de Sa Majesté réponde à la joie qu'elle ressent de cet événement et aux sentimens qu'elle a pour le Roi d'Espagne aussi bien qu'à l'affection qu'elle porte à M. le duc d'Orléans, elle a pris la résolution de marier elle-même la princesse d'Orléans et de lui donner en cette occasion toutes les marques de distinction qu'elle pourroit accorder à sa propre fille. C'est aussi ce que le duc de Saint-Simon doit faire remarquer à Leurs Majestés Catholiques comme un témoignage et une suite du désir que le Roi aura toujours de contribuer à leur satisfaction.

Il n'y a pas lieu de douter que le Roi d'Espagne ne soit bien aise d'avancer la conclusion d'une affaire dont il a désiré le succès avec empressement, et il est vraisemblable que l'audience publique qui lui sera demandée par le duc de Saint-Simon lui sera accordée incessamment après son audience particulière. Mais si elle est différée de quelques jours, comme c'est purement une cérémonie extérieure qui n'a d'objet que de remplir les usages ordinaires et, toutes choses étant convenues et accordées pour le mariage du Roi avec l'infante, rien n'empêche d'en disposer d'avance les actes avec les commissaires du Roi d'Espagne pour les signer aussitôt après que le Roi et la Reine d'Espagne auront fait appeler le duc de Saint-Simon à une seconde audience publique pour lui marquer qu'ils ont agréable la demande qu'il aura faite au nom du Roi, et il doit employer à cette préparation des actes tous les

momens dont il pourra disposer entre ses audiences, en sorte qu'elles soient suivies sans retardement de la signature des actes et que rien ne puisse différer le départ de l'Infante au jour qui sera jugé convenable pour se rendre à la frontière, en même temps que la princesse d'Orléans y arrivera.

Le duc de Saint-Simon verra par les copies qui lui seront remises du traité et des articles qui ont été signés et ratifiés, ce qui doit former les contrats qu'il doit signer à Madrid.

La satisfaction que le Roi a des services que le marquis de Maulevrier a rendus dans les différens emplois qui lui ont été confiés et les preuves qu'il lui a encore données de son zèle depuis qu'il remplit celui d'envoyé extraordinaire en Espagne, seroient des motifs suffisans pour la porter à lui accorder de nouvelles distinctions, mais elle y est encore plus parfaitement disposée par la confiance que le Roi d'Espagne lui a témoignée en se servant de son canal pour lui faire les premières ouvertures de ses vues par rapport aux deux mariages dont il est question aujourd'hui, et en expliquant qu'il désiroit qu'il fût chargé d'en arrêter et d'en signer les articles, en sorte que toutes ces considérations engagent Sa Majesté à l'honorer du titre de son ambassadeur extraordinaire conjointement avec le duc de Saint-Simon, à l'effet de remplir avec lui toutes les fonctions de l'ambassade et de signer aussi avec lui les articles et le contrat de mariage entre Sa Majesté et l'Infante, et elle veut par cette raison que cette instruction soit commune entre eux, aussi bien que le plein pouvoir qu'elle fera remettre au duc de Saint-Simon avant son départ.

Quant à la forme qui doit être observée par rapport aux actes que le duc de Saint-Simon et le marquis de Maulevrier doivent signer, il est nécessaire de remarquer que, quoique il n'y ait aucun changement à apporter aux stipulations ni même aux expressions des articles préliminaires qui ont été signés par le marquis de Maulevrier, l'usage pratiqué en de semblables occasions et la dignité des parties contractantes demandent que le Roi d'Espagne nomme une ou plusieurs personnes distinguées, à son choix, pour, en qualité de ses commissaires, signer en vertu de ses pouvoirs avec le duc de Saint-Simon et

le caractère d'ambassadeur extraordinaire, pour remplir auprès de Sa Majesté les mêmes fonctions à l'égard du mariage du prince des Asturies avec la princesse d'Orléans, que le duc de Saint-Simon remplira à Madrid par rapport à la demande de l'Infante et à la signature des articles et du contrat de mariage du Roi avec cette princesse; de sorte que selon toutes les apparences la princesse d'Orléans partira de Paris vers la fin du mois d'octobre et fera son voyage en trente-cinq jours de marche, compris les séjours, de manière que l'échange des deux princesses pourroit être fait vers le 10 décembre au plus tard, et c'est sur ce fondement que l'on fait, de la part du Roi, toutes les dispositions nécessaires pour le voyage.

Le duc de Saint-Simon se conformera au cérémonial qui a été observé à l'égard du duc de Saint-Aignan, pendant le séjour qu'il a fait en Espagne en qualité d'ambassadeur extraordinaire du Roi, dont il lui sera remis un mémoire exact avec cette instruction, et s'il arrivoit des cas particuliers qui n'eussent point été prévus, la règle générale qu'il doit suivre est de se conformer à ce qui se pratique en cette cour à l'égard du nonce et des ambassadeurs des plus grandes puissances, avec cette distinction établie depuis l'avènement du Roi d'Espagne au trône, que les ambassadeurs du Roi jouissent des entrées et des autres prérogatives dont jouissoient sous le règne de Charles second ceux de l'Empereur, comme ambassadeurs d'un prince de la même maison.

Quoique ceux qui étoient autrefois revêtus de ce caractère à la cour d'Espagne reçussent de la ville de Madrid une somme d'argent, pour leur tenir lieu des franchises dont ils jouissoient auparavant la suppression qui en a été faite, comme le Roi a depuis quelques années donné un décret qui supprime aussi cette indemnité, et que le Roi ne veut pas que ses ministres forment à cette occasion aucune prétention contraire au nouveau règlement fait par ce prince, le duc de Saint-Simon gardera le silence sur ce point, et si les autres ministres étrangers vouloient l'engager à se joindre à eux pour répéter, ou les privilèges abolis, ou l'indemnité qui y avoit été substituée, il s'en excusera en leur faisant connoître qu'il n'a point

d'ordre sur cela et que le peu de séjour qu'il doit faire à Madrid ne lui laisse pas le temps de les attendre, puisqu'il doit partir pour revenir auprès de Sa Majesté aussitôt qu'il aura rempli les fonctions qui font le sujet de son ambassade.

Comme il a été convenu que la célébration du mariage du prince des Asturies avec la princesse d'Orléans se feroit aussitôt que cette princesse auroit l'âge de douze ans accomplis et qu'elle les aura le 12 décembre prochain, c'est-à-dire même avant son arrivée à Madrid, l'intention du Roi est que le duc de Saint-Simon, après avoir rempli les fonctions qu'il remet à ses soins par rapport à la demande de l'infante d'Espagne en mariage pour Sa Majesté et à la signature des articles et du contrat, il (*sic*) continue son séjour auprès du Roi d'Espagne pour assister en la même qualité d'ambassadeur extraordinaire du Roi à la célébration du mariage du prince des Asturies avec la princesse d'Orléans, et qu'après avoir rempli cette dernière fonction, il prenne ses audiences de congé pour revenir sans retardement rendre compte à Sa Majesté de l'exécution de ses ordres.

L'extrait qui sera joint à cette instruction de ce qui s'est passé à l'égard des ambassadeurs du Roi lors du renouvellement de la célébration du mariage du feu Roi d'Espagne, Charles second, avec la Reine Marie-Louise, instruira le duc de Saint-Simon et le marquis de Maulevrier du rang qu'ils doivent tenir lors de la cérémonie du mariage du prince des Asturies et l'intention de Sa Majesté est qu'ils s'y conforment entièrement. Elle ne doute pas aussi que si les Grands, ou quelque autre personne que ce soit, formoient à cette occasion quelque prétention qui pût être contraire à la dignité de ses ambassadeurs, le Roi Catholique ne les fît cesser et ne fît connoître qu'il veut leur faire rendre ce qui est dû au caractère dont ils sont revêtus.

Quoique l'on puisse croire avec fondement que le Roi d'Espagne n'oubliera rien pour faire conduire et accompagner l'Infante d'une manière convenable à la dignité du Roi et à la sienne, il est bon que le duc de Saint-Simon ait attention à prendre connoissance des personnes principales qui seront

chargées de conduire cette princesse à la frontière, et si le Roi Catholique n'y envoyoit pas quelque seigneur titré, chargé de remettre l'Infante et de recevoir la princesse d'Orléans, et autorisé à signer avec la personne que le Roi nommera de sa part pour remplir les mêmes fonctions [et signer] les actes que l'on a accoutumé de faire en de semblables occasions, il faudroit dans ce cas que le duc de Saint-Simon fît faire attention au Roi Catholique que l'usage et la dignité demandent également qu'un seigneur titré fasse cette fonction de part et d'autre et qu'il lui fît connoître la convenance et même la nécessité dont il est, qu'il veuille bien y en envoyer un de sa part.

Le duc de Saint-Simon verra la Reine douairière d'Espagne[1] à son passage, soit qu'elle se trouve alors à Bayonne, soit qu'elle fût à sa maison de campagne, qui n'en est pas éloignée. Il lui sera remis une lettre de la main du Roi pour remplir cette fonction et, lorsqu'il sera admis à l'audience de la Reine, il se servira de toutes les expressions qu'il croira le plus convenables pour lui faire connoître les sentimens d'estime et d'amitié que Sa Majesté a toujours conservés pour cette princesse. Il lui dira qu'elle lui a particulièrement recommandé de lui en renouveler les assurances à l'occasion des deux mariages qui ont été résolus et dont elle a voulu lui donner part, et il aura attention d'insinuer dans son discours à cette princesse tout ce qu'il jugera nécessaire pour ne lui laisser aucun doute qu'elle ne trouve pour elle-même de nouveaux sujets de satisfaction dans les liaisons plus particulières qui seront désormais établies entre les deux branches de la maison royale. Il doit seulement à cette occasion apporter une attention particulière à parler sur ce point de manière que l'on ne puisse pas se servir de ses expressions pour exciter les défiances de la Reine d'Espagne régnante, par la supposition, quoique fausse, que l'on se proposeroit d'avoir désormais une influence particulière sur les résolutions de la cour de Madrid, et c'est ce que Sa Majesté laisse à la prudence du duc de Saint-Simon,

1. Marie-Anne de Neubourg, veuve de Charles II.

qui connoîtra aisément l'importance dont il est d'éviter tout ce qui pourroit donner lieu aux malintentionnés de se servir de ce prétexte pour altérer la confiance qui doit être le fruit des nouvelles liaisons que le Roi prend avec le Roi d'Espagne.

Sa Majesté, après avoir expliqué ses intentions au duc de Saint-Simon sur ce qui a rapport à la commission importante qu'elle remet à ses soins, veut encore l'instruire de l'état de ses liaisons avec le Roi d'Espagne et des intérêts qu'elle peut avoir à ménager avec ce prince dans les circonstances présentes, afin qu'il soit en état de régler ses discours et sa conduite sur cette connoissance, dans les occasions qu'il aura d'approcher le Roi et la Reine d'Espagne ou de voir les ministres et les autres personnes qui peuvent avoir quelque influence dans les résolutions de ce prince.

Il aura remarqué dans les commencemens de ce mémoire que Sa Majesté, après l'accession du Roi d'Espagne aux traités de Londres[1], a trouvé ce prince disposé à rétablir la bonne intelligence et l'amitié qui conviennent également à leurs intérêts communs. Ces dispositions se sont fortifiées par les soins de M. le duc d'Orléans et le désir d'assurer sur de solides fondemens la tranquillité de l'Europe. Ayant fait connoître de quelle importance il étoit d'ôter aux puissances jalouses de la bonne intelligence de la France et de l'Espagne l'espérance de pouvoir engager dans leurs intérêts la couronne d'Angleterre, seule capable aujourd'hui, par ses forces maritimes, de contenir les projets ambitieux qui pourroient troubler le repos public, il n'a été rien oublié de la part de Sa Majesté pour porter cette couronne à entrer dans des liaisons avec la France et l'Espagne, et le succès des soins de M. le duc d'Orléans pour en avancer l'effet a été tel que l'on est parvenu à former entre la France, l'Espagne et l'Angleterre une alliance défensive pour le maintien de la sûreté et du repos de l'Europe, sur le fondement des traités d'Utrecht, de celui de la Triple Alliance de La Haye et des traités de Londres.

1. Accession de l'Espagne à la Quadruple Alliance de Londres du 2 août 1718, entre l'Empereur, la France, l'Angleterre et la Hollande, 17 février 1720. — Del Cantillo, *Tratados de paz...* Madrid, 1843, in-4°, p. 174.

Ce traité d'alliance défensive entre la France, l'Espagne et l'Angleterre contient une garantie réciproque des États des trois puissances contractantes, et la France et l'Angleterre promettent au Roi Catholique leurs offices au congrès de Cambray pour achever de terminer ce qui reste à régler entre ce prince et l'Empereur, en exécution des traités de Londres.

Cette connoissance met le duc de Saint-Simon en état de régler sa conduite dans les occasions où le Roi d'Espagne pourroit s'expliquer avec lui sur ce qu'il attend des offices et des soins de Sa Majesté. Il peut l'assurer qu'indépendamment du nouveau lien qui doit rendre désormais leurs intérêts communs, elle étoit disposée à soutenir ceux du Roi d'Espagne comme les siens propres et à contribuer à sa satisfaction en tout ce qui peut dépendre d'elle ; que ces dispositions sont encore fortifiées par les nouveaux témoignages qu'elle en reçoit de son amitié, et qu'elle ne veut rien oublier pour lui donner en toutes occasions des marques de la sienne. Mais en même temps qu'il donnera ces assurances de la manière la plus forte et la plus précise, il faut aussi qu'il ait attention à ne pas faire renaître dans le cœur du Roi d'Espagne l'espérance et le désir que ce prince a conservés, depuis son accession aux traités de Londres, de pouvoir, à la faveur des secours de la France, porter une seconde fois la guerre en Italie pour y faire valoir ses prétentions.

L'on sait avec certitude que ce prince, sensible à ce qui blesse sa dignité, fut déterminé à faire son expédition de Sardaigne et de Sicile, principalement par le désir de venger l'injure qui fut faite à sa dignité, en la personne du sieur Molinez[1] retenu, à son passage à Milan pour retourner de Rome en Espagne, et il ne seroit pas impossible qu'il ne

1. D. José Molines, évêque de Tortosa en 1701, auditeur de rote pour la Castille, doyen de ce tribunal. Resté seul représentant de l'Espagne à Rome depuis 1709, il protesta contre l'envoi d'un légat à l'Archiduc en tant que roi d'Espagne, et fut suspendu de toutes ses fonctions ecclésiastiques. Nommé grand inquisiteur d'Espagne en 1717, il se rendait à son poste lorsqu'il fut, malgré son sauf-conduit, arrêté à Milan par les Impériaux. Il y mourut peu après. (Garma, *Theatro universal de España*, IV, 310 ; — Saint-Simon, édit. Chéruel, IV, 134 ; XIII, 141, 165-169 ; XIV, passim ; XV, 249 ; XVII, 315.) — Coxe. *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, I, 563 ; II, 327.

sentît dans la circonstance présente des mouvemens encore plus vifs de ressentiment de ce qui vient de se passer à Vienne.

Il semble en effet que, les traités de Londres étant acceptés par le Roi d'Espagne, on ne dût pas s'attendre que l'Empereur voulût exercer des droits et s'attribuer une autorité qui n'appartiennent qu'à la couronne d'Espagne, et c'est cependant ce que ce prince vient de faire en créant plusieurs titres de la grandesse[1].

L'on ignore encore l'impression que la nouvelle de cette démarche aura faite sur l'esprit du Roi Catholique. Il n'y a pas lieu de douter qu'il n'y soit fort sensible. Mais quoique l'on ne puisse pas excuser une pareille entreprise, il est cependant très important d'en adoucir le ressentiment, s'il est possible, ou du moins d'en suspendre l'effet par la considération des propres intérêts du Roi d'Espagne. Il faut, en lui laissant l'espérance d'en obtenir satisfaction, s'il y paroît attaché, lui faire envisager qu'il faut, avant toutes choses, laisser prendre une forme stable aux affaires générales de l'Europe, laisser rétablir les affaires du Royaume, qui souffrent également par l'état des finances et par les maladies dont plusieurs grandes puissances sont affligées[2]. Mais en même temps le duc de Saint-Simon doit faire connoître au Roi d'Espagne que les fortes considérations, qui obligent présentement à ces ménagemens, n'ont pas empêché que Sa Majesté n'ait déjà fait les démarches les plus pressantes auprès du Roi de la Grande Bretagne et à Vienne, de concert avec ce prince, pour procurer une satisfaction raisonnable au Roi d'Espagne; que l'on sait que le ministre allemand de l'Empereur est bien éloigné d'approuver ni de soutenir la démarche que ce prince a faite, et que plus on doit attendre d'heureuses suites des mariages qui unissent si étroitement les deux branches de la maison royale, plus il est important, dans les commencemens de cet événement, de se conduire avec modération, même dans les

1. L'Empereur, en vertu du titre qu'il prenait de roi d'Espagne, avait la prétention de créer des Grands et de nommer les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or.

2. Notamment la peste de Marseille, 1720-1721.

choses les plus susceptibles de ressentiment, afin de ne pas donner à la cour de Vienne des prétextes de réunir à ses intérêts les puissances qui pourroient envisager cette union comme un sujet d'alarmes ; enfin que le Roi d'Espagne peut compter que le Roi et le duc d'Orléans entreront avec plaisir dans tous les moyens de soutenir sa gloire et ses intérêts non seulement en cette occasion, mais dans toutes celles qui se présenteront, et que s'il veut bien se confier en leurs soins et en leur attention, il remarquera que ce qui l'intéresse sera désormais regardé par Sa Majesté et par le Régent comme ce qui les touche le plus sensiblement.

Le duc de Saint-Simon jugera aisément que l'alliance défensive que le Roi vient de faire conjointement avec le Roi d'Espagne et avec le Roi d'Angleterre, ayant pour fondement les traités d'Utrecht, de La Haye et de Londres, qui reconnoissent le droit du Roi d'Angleterre à cette couronne, ceux qui servent Sa Majesté ne doivent, sous quelque prétexte que ce soit, entrer en aucune relation avec les personnes attachées au Prétendant [1], particulièrement en ce qui pourroit avoir relation, directement ou indirectement, aux projets que ce prince pourroit former pour troubler le gouvernement présent de la Grande Bretagne.

Quoique cet ordre de Sa Majesté soit général et absolu, il ne doit pas empêcher le duc de Saint-Simon de recevoir avec politesse le duc d'Ormond [2] et de lui rendre tous les devoirs de bienséance, mais il ne faut entrer en aucune relation particulière avec lui ni ceux qui sont attachés au Prétendant, et il faut encore moins écouter les ouvertures et les confidences qu'ils voudroient faire de leurs projets et de leurs mesures, sans cependant rien dire en ces occasions qui puisse blesser la personne ni la dignité du Prétendant.

La conséquence naturelle des liaisons qui ont été établies

1. Jacques-François-Édouard, fils de Jacques II d'Angleterre.

2. Voir ci-dessus, p. 326, n. 2. — Au moment où le colonel Stanhope représentait l'Angleterre à Madrid et où la France affichait une liaison étroite avec Georges Ier il était évidemment impossible à ses ambassadeurs de fréquenter le duc d'Ormonde, partisan du Prétendant, et fugitif d'Angleterre, sous le coup d'une accusation de trahison lancée contre lui par lord Stanhope au sujet de sa conduite à la tête de l'armée de Flandre en 1712.

avec le Roi de la Grande Bretagne emporte la convenance et même la nécessité de marquer de l'attention pour le colonel Stanhope, ambassadeur de ce prince à Madrid. Il faut même, et pour le bien des affaires, et pour dissiper entièrement les soupçons que ce ministre pourroit prendre de quelque liaison entre la France et l'Espagne, plus particulière que celles qui sont communes avec le Roi son maître, lui confier toutes les choses qui peuvent être relatives aux intérêts communs des trois puissances unies, en sorte qu'il ne puisse pas se plaindre avec fondement qu'on lui ait dérobé aucune des connoissances dont il doit être instruit, comme ministre d'une puissance amie et alliée.

Entre les François qui sont à Madrid, il y en a plusieurs que les ministres du Roi ne peuvent admettre chez eux et avec qui ils ne doivent avoir aucune relation. Tels sont M. de Magny[1] et les Bretons qui ont eu part à la conspiration formée en Bretagne. A l'égard de M. de Marsillac[2], quoique sa désertion ne puisse être justifiée et qu'elle ait été accompagnée de circonstances qui pourroient lui attirer des marques d'un juste ressentiment, l'ambassadeur du Roi peut agir avec moins de rigueur avec lui lorsqu'il le trouvera en lieu tiers, mais il ne doit lui donner aucun accès chez lui.

Le Roi ni le Régent ne veulent pas que le souvenir de la conduite du prince de Cellamare et de celle des personnes qui ont été attachées à la princesse des Ursins ou qui lui sont unies par des alliances, les prive des accès qu'ils pourroient rechercher auprès du duc de Saint-Simon, et il doit les traiter avec politesse et répondre à leurs civilités sans qu'il doive être désormais question du passé à leur égard, mais cet ordre ne

1. Nicolas-Joseph Foucault, IIe marquis de Magny, né le 25 février 1677, avocat du Roi au Châtelet le 18 mai 1699, maître des requêtes le 24 janvier 1704. Il avait acheté une charge d'introducteur des ambassadeurs, mais, compromis dans la conspiration de Cellamare, il dut, en 1718, passer en Espagne, où il devint major-dome de la Reine, puis lieutenant général. (La Chenaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, VIII, 453, s. v. Foucault ; — Saint-Simon, édit. Chéruel, voir la table s. v. Magny.)

2. M. de Marsillac ou Marcillac, successivement exempt des gardes du corps, mestre de camp, et maréchal de camp de la promotion du 1er février 1719. (*Gazette de France* 1719, extraordinaire du 19 mars, p. 122 ; — Saint-Simon, édit. Chéruel, XVII, 316.)

le dispense pas d'avoir attention à ne faire aucune confidence dont on puisse abuser, et comme sa principale attention doit être, dans le séjour qu'il fera à Madrid, de plaire au Roi et à la Reine d'Espagne, il aura soin de ne former de liaisons plus particulières qu'avec les personnes qu'il saura qui leur seront agréables et à s'en tenir avec tous les autres aux civilités ordinaires. Il pourra même, sans rebuter ceux qui pourroient lui faire des ouvertures, s'excuser d'entrer dans leurs représentations sur le peu de durée de son séjour en Espagne, son départ étant fixé au temps de la célébration du mariage du prince des Asturies, et cette attention est d'autant plus nécessaire que presque tous les ministres qui ont écouté les avis et les ouvertures des mécontens ont été trompés par plusieurs d'entre eux, qui leur ont ôté par leurs faux rapports la confiance du Roi d'Espagne et les ont privés des moyens de servir utilement le Roi.

Ces règles générales et ce que le duc de Saint-Simon a appris d'ailleurs du caractère des seigneurs espagnols et des particuliers qui ont quelque part à l'administration des affaires, lui serviront pour régler sa conduite. Il doit seulement avoir attention de profiter des avis que les domestiques françois du Roi d'Espagne pourront lui donner, sans les commettre par l'usage qu'il en fera et sans y déférer aussi avec trop de confiance.

Les sieurs de Valouze et La Roche sont ceux qui paroissent en mériter davantage. Cependant l'expérience a fait connoître que l'on tire peu de services essentiels par ces canaux. Mais il n'en est pas de même du Père d'Aubenton. C'est un homme sage, éclairé et que sa place de confesseur du Roi Catholique met en état de rendre des services essentiels. Il a paru dans tous les temps désirer l'union entre les deux monarchies, parce qu'il a toujours été persuadé qu'elle convenoit parfaitement aux intérêts du Roi et du Roi son maître. Comme il a plusieurs fois éprouvé les revers de la fortune et que sa faveur a quelquefois été ébranlée, il agit avec beaucoup de circonspection et de sagesse ; rarement il a laissé pénétrer ce qu'il faisoit de plus utile pour le bien commun des deux couronnes et il s'est souvent défendu d'en être l'auteur. Il faut se remettre à lui-même des

égards qu'il voudra bien que l'ambassadeur du Roi ait pour lui à l'extérieur, mais il ne peut trop lui marquer en particulier combien Sa Majesté et M. le Régent lui savent de gré de ce qui lui (*sic*) est revenu de ses sentimens et combien Sa Majesté désire lui donner des marques de la satisfaction entière qu'elle en a, et le duc de Saint-Simon lui confiera en même temps qu'elle ne lui a rien recommandé plus particulièrement, aussi bien que M. le Régent, que de prendre une entière confiance en lui et d'en mesurer toutes les démonstrations extérieures sur ce qu'il jugera lui-même le plus convenable, et pour sa personne, et pour l'affermissement de l'union entre le Roi et le Roi d'Espagne.

Sa Majesté remet à la prudence du duc de Saint-Simon de régler sa conduite sur la connoissance qu'elle lui donne de ses liaisons avec le Roi d'Espagne et des relations qu'elles peuvent avoir aux affaires générales. Elle est persuadée, connoissant sa sagesse, qu'il saura en faire un bon usage dans le cour de la commission distinguée qu'elle lui confie et elle veut qu'il lui rende compte tous les ordinaires, et même par des courriers exprès, toutes les fois qu'il le jugera convenable, du progrès de ce qu'elle remet à ses soins, et elle lui recommande encore de ne pas perdre un instant pour conduire cette affaire importante à sa perfection et pour avancer en tout ce qui pourra dépendre de lui l'arrivée de l'infante d'Espagne aux frontières du Royaume. Fait à Paris le 21e octobre 1721.

LOUIS.

LE CARDINAL DUBOIS.

MISSION DU MARQUIS DE LA FARE (1721-1722)

A la même époque que l'ambassade du duc de Saint-Simon, prend place la mission confiée au marquis de La Fare[1] par le Régent. Ce fut comme envoyé particulier du duc d'Orléans, à l'occasion du mariage du prince des Asturies avec Mlle de Montpensier, que M. de La Fare fut envoyé à la cour d'Espagne.

Arrivé le 28 novembre 1721 à Madrid[2], le marquis n'y trouva plus le Roi, parti déjà avec toute sa suite pour Lerma, où devait avoir lieu la réception solennelle de la princesse. M. de La Fare le rejoignit en chemin, à Atienza, le 3 décembre, et le lendemain il fut reçu par Leurs Majestés Catholiques en audience particulière[3]. Il les suivit pendant tout le reste du voyage et eut son audience publique du Roi, de la Reine et du prince des Asturies à Lerma, le 19 décembre.

Saint-Simon raconte que M. de La Fare était arrivé avec « des prétentions sauvages », demandant à être reçu « comme le sont les envoyés des souverains ». Il ajoute plus loin qu'il reçut « tout l'accueil et les distinctions possibles, mais aucunes de celles qu'il prétendoit et qui fussent de caractère[4] ». Ce récit est en désaccord avec les dépêches de La Fare, où il rapporte qu'on employa à son égard le cérémonial usité avec « un envoyé extraordinaire de tête couronnée[5] ».

Après avoir assisté à la cérémonie du mariage du prince des Asturies et de Mlle de Montpensier, le marquis de La Fare fut honoré du collier de la Toison d'Or[6]. Il avait rêvé mieux encore : c'était la Grandesse qu'il espérait en récompense de cette mission d'apparat[7], pendant laquelle il ne sut pas remplir la seule commission politique

1. Philippe-Charles de La Fare, marquis de La Fare, comte de Laugère, né en 1685. Il avait suivi la carrière des armes et, lors de sa mission en Espagne, il était maréchal de camp (10 août 1720) et lieutenant général au gouvernement de Languedoc (1718). Il remplit de hautes charges par la suite, fut fait chevalier du Saint-Esprit le 13 mai 1731, devint maréchal de France le 22 octobre 1746 et mourut le 4 septembre 1752. — Pour plus de détails sur sa vie, voir Moréri, *Dict. histor.*, s. v. Fare, et La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, au même mot. — Signature : « La Fare-Laugère ».

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCVIII, fol. 115 (La Fare à Dubois, Madrid, 29 nov. 1721).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCVIII, fol. 185 (La Fare à Dubois, Aranda, 10 déc. 1721).

4. Saint-Simon, *Mémoires* (Edit. Chéruel), t. XVII, p. 415-417.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCIX, fol. 55 (La Fare à Dubois, Lerma, 22 décembre 1721).

6. Le 21 janvier 1722. — *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXIII, fol. 2 (La Fare au Régent, Lerma, 21 janv. 1722). — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, I, 490.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXIV, fol. 52 et 184.

dont il fût chargé : empêcher la nomination du duc de Bournonville à l'ambassade de France[1].

Le 23 février (1722), le marquis de La Fare quittait la cour de Philippe V[2], et le 3 mars, il était de retour en terre française, à Bayonne[3].

MISSION DU CHEVALIER D'ORLÉANS (1722-1723)

Une mission analogue à celle du marquis de La Fare fut confiée au chevalier d'Orléans, fils bâtard du Régent[4], Grand Prieur de France et Général des Galères, au mois de décembre 1722. Le chevalier devait porter à Leurs Majestés Catholiques, au nom particulier du duc d'Orléans, l'expression de ses sentiments de reconnaissance à l'occasion du mariage projeté de Mlle de Beaujolais avec l'infant D. Carlos[5].

Les instructions du chevalier d'Orléans, de pure courtoisie, ne méritent pas d'être reproduites ici[6]. Après avoir salué la Reine douairière en passant à Bayonne, le 12 janvier 1723, l'envoyé du Régent arriva à Madrid le 23 du même mois et fut présenté le lendemain à Leurs Majestés, au Pardo[7].

Le jour même de l'arrivée de Mlle de Beaujolais, le 12 février 1723, Philippe V conféra la Grandesse au chevalier d'Orléans[8]. La mission de compliment dont ce personnage avait été chargé n'avait pas eu d'autre but que d'obtenir pour lui cette haute distinction.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCVIII, fol. 197 (Dubois à La Fare, 23 décembre 1721).

2. *Papiers inédits du duc de Saint-Simon*, p. 301.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXIV, fol. 310.

4. Jean-Philippe, dit le chevalier d'Orléans, était né à Paris en 1702 du duc d'Orléans et de la comtesse d'Argenton (Mlle de Séry). Il avait été légitimé en juillet 1706. Mort à Paris, le 16 juin 1748. (Dussieux, *Généalogie de la maison de Bourbon*, p. 137.)

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXIII, fol. 133. (Le duc d'Orléans à Philippe V, Versailles, 31 déc. 1722.)

6. Elles se trouvent au tome CCCXXVI, fol. 322-332, de la *Correspondance d'Espagne*. Elles sont en date du 20 décembre 1722.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXVII, fol. 77 et 115.

8. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXVII, fol. 300 (Maulévrier à Dubois, Madrid, 13 février 1723) ; — fol. 304 (le chevalier d'Orléans au Régent, Madrid, 15 février 1723).

TABLE DES CHAPITRES

INTRODUCTION

1700-1793

Louis XIV et Philippe V. — Causes de l'intervention active des ambassadeurs de France dans les affaires d'Espagne. — Harcourt, Marcin. — Marie-Louise de Savoie, Mme des Ursins et le cardinal d'Estrées. — Tentative d'émancipation de Philippe V. — L'abbé d'Estrées. — Disgrâce de Mme des Ursins. — Mauvais succès de l'ambassade du duc de Gramont. — Retour de Mme des Ursins à Madrid. — Amelot et son œuvre. — Revers de la France ; elle abandonne l'Espagne. — Résistance énergique de Philippe V. — Mission de Noailles. — Philippe refuse d'abdiquer. — La France se rapproche de l'Espagne. — Négociations avec l'Angleterre. — Traités d'Utrecht et de Rastadt. — Erreur de la politique de revendications adoptée par Philippe V. — Elisabeth Farnèse et ses vues sur l'Italie. — Changement dans les relations avec l'Espagne à la mort de Louis XIV. — Philippe V et le duc d'Orléans. — Vues d'Elisabeth et d'Alberoni sur l'héritage des Farnèse. — Expédition de Sardaigne. — Missions de M. de Nancré et de Lord Stanhope. — Rupture. — Rapprochement, traité secret, mariage du prince des Asturies avec Mlle de Montpensier et fiançailles de Louis XV avec l'infante Marie-Anne. — Le cardinal Dubois favorise la politique italienne d'Elisabeth. — Réaction en France contre la politique du Régent et de Dubois. — Renvoi de l'Infante. — Alliance de l'Espagne avec l'Empereur. — Fleury ramène Philippe V à l'alliance française. — Traité de Séville. — L'Angleterre obtient pour D. Carlos la mise en possession de Parme et de Plaisance. — Traité de l'Escurial. — Les Espagnols conquèrent Naples. — Préliminaires de Vienne. — Guerre entre l'Espagne et l'Angleterre ; intervention de Louis XV. — Mort de l'Empereur Charles VI. — L'Espagne pousse la France à la guerre. — Traité de Fontainebleau. — D'Argenson ministre des Affaires Étrangères ; sa conduite maladroite vis-à-vis de l'Espagne. — Mission conciliatrice du duc de Noailles. — Avènement de Ferdinand VI. — Changement de politique en Espagne. — L'influence anglaise y devient prépondérante ; traités d'Aranjuez. — Ministères de Carvajal et de Wall. — Neutralité bienveillante de l'Espagne à l'égard de la Grande-Bretagne. — Refus d'assister la France. — Avènement de Charles III et changement de politique. — Négociation du Pacte de famille. — Intervention armée de Charles III contre l'Angleterre. — Conditions désastreuses de la paix de Paris. — Rapports tendus de l'Espagne et de la France avec l'Angleterre. — Révolte des Américains. — Hésitation de Charles III à se déclarer en leur faveur. — La France prend parti pour eux et réussit à entraîner l'Espagne. — Paix de Versailles. — L'Espagne s'isole du reste de l'Europe. — Mort de Louis XVI et rupture avec la France. — Bibliographie sommaire. . . . . V-XL

INSTRUCTIONS DONNÉES AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE EN ESPAGNE, DEPUIS L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE V (1700), JUSQU'A L'AMBASSADE DU DUC DE SAINT-SIMON (1721-1722).

XX

LE COMTE DE MARCIN, AMBASSADEUR, 1701-1702

NOTICE. — M. de Marcin chargé de travailler à la réorganisation de l'Espagne. — Il passe en Italie à la suite de Philippe V. — Négociation pour la cession des Pays-Bas espagnols à la France et à l'Électeur de Bavière 1-4

INSTRUCTION. — Réformes à faire en Espagne. — Désordre de l'administration. — Philippe V, son caractère. — L'étiquette. — Nécessité de créer une garde. — Maison du Roi. — La princesse des Ursins. — Rôle assigné à l'ambassadeur de France. — Questions financières. — Les conseillers de Philippe V et le *Despacho*. — Grands seigneurs suspects. — Les conseils. — Les finances. — Les vice-rois. — Personnages recommandés au roi d'Espagne 4-54

XXI

LE CARDINAL D'ESTRÉES, AMBASSADEUR, 1702-1703

NOTICE. — Rivalité du Cardinal et de Mme des Ursins. — Désorganisation du *Despacho*. — Question de la cession des Pays-Bas. — Philippe obtient le rappel du Cardinal 55-57

INSTRUCTION. — Ressources de l'Espagne et moyens de les mettre en œuvre. — Apathie des Grands. — Caractère de Philippe V. — Urgence d'abolir l'étiquette. — Création d'une garde. — Villafranca, Medina Sidonia, Santesteban. — La reine d'Espagne. — La politique de Louis XIV. — Assistance de l'ambassadeur au *Despacho*. — Portocarrero, Arias, Ubilla, les conseillers d'État, Monterey, Alburquerque, Castelldosrius, Medinaceli. — Orry et la réforme financière. — Vice-rois et ambassadeurs. — Les malintentionnés. — Les gentilshommes de la chambre 57-83

XXII

L'ABBÉ D'ESTRÉES, AMBASSADEUR, 1703-1704

NOTICE — L'entrée au *Despacho*. — Rivalités de personnes. — Rappel de la princesse des Ursins et de l'abbé d'Estrées. 85-87

MISSION DU MARQUIS CASTAGNÈRE DE CHASTEAUNEUF, chargé d'annoncer à la Reine d'Espagne le rappel de Mme des Ursins 87-88

XXIII

LE DUC DE GRAMONT, AMBASSADEUR, 1704-1705

NOTICE. — Mauvais vouloir des souverains espagnols depuis le rappel de Mme des Ursins. — Gramont se perd dans les intrigues. — Revers militaires. — La princesse des Ursins renvoyée à Madrid et l'ambassadeur rappelé. . . . 89-92

INSTRUCTION. — Nécessité d'une union parfaite. — Le *Despacho*. — L'étiquette. — La Reine Marie-Louise. — Retraite du cardinal Portocarrero. — Orry et les finances. — Rappel du cardinal et de l'abbé d'Estrées et de Mme des Ursins. — Les Grands : les fidèles et les suspects. — Encouragements à donner au Roi Catholique. — Influence que doit exercer l'ambassadeur. — Froideur de Philippe V envers ses nouveaux sujets. — Création des gardes du corps. — Domestiques du Roi. — Déposition de l'inquisiteur général et politique à l'égard du Saint-Siège. — Vice-rois, ambassadeurs et généraux espagnols. — Nomination d'une *camarera mayor*. — Le P. Daubenton. — Questions d'étiquette. 92-132

XXIV

AMELOT, MARQUIS DE GOURNAY, AMBASSADEUR, 1705-1709

NOTICE. — Œuvre de réorganisation entreprise par Amelot. — Désastres militaires. — Les impériaux à Madrid. — Louis XIV cherche à faire la paix. — Succès des efforts d'Amelot. — Philippe V refuse de quitter l'Espagne. — Louis XIV décide d'abandonner son petit-fils à ses propres forces et rappelle Amelot . . 133-137

INSTRUCTION. — Caractère de Philippe V. — La princesse des Ursins. — La Reine. — Les conseillers et l'entourage du Roi d'Espagne. — Les personnages suspects. — Gardes du corps. — Affaires ecclésiastiques. — Bedmar et Fuensalida. — Cession des Pays-Bas à l'Électeur de Bavière. — Tessé. — Vaudémont. — Le *Despacho*. — Encouragements à Philippe V 138-151

XXV

LE MARQUIS DE BLÉCOURT, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE 1709-1711

NOTICE. — Louis XIV abandonne Philippe V. — Attitude passive prescrite à M. de Blécourt. — Les conférences de Gertruydenberg. — Mission de M. de Noailles près de Philippe V. — Succès militaires en Espagne. 153-156

INSTRUCTION. — Rappel des troupes françaises servant en Espagne. — Le *Despacho*. — Réserve imposée au ministre français. — Il s'informera des sentiments des Espagnols à l'égard de Philippe V. 156-164

MISSIONS SPÉCIALES. — I. M. d'Iberville demande l'exécution de la promesse de cession des Pays-Bas à l'Électeur de Bavière. — Son instruction 164-172

— II. Le duc de Noailles, envoyé auprès de Philippe V pour se rendre compte de sa situation et lui conseiller de renoncer à l'Espagne et aux Indes. — Refus de Philippe V. — Instruction donnée au duc de Noailles. 172-184

— III. M. de Saint-Olon envoyé près de la reine douairière d'Espagne en mission de courtoisie 184-185

XXVI

LE MARQUIS DE BONNAC, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, 1711-1713

NOTICE. — Pourparlers de Louis XIV avec l'Angleterre. — M. de Bonnac demande à Philippe V de donner à son aïeul les pouvoirs nécessaires pour traiter en son nom. — Renonciation au trône de France exigée de Philippe V. — Les traités d'Utrecht. 187-190

INSTRUCTION. — Politique précédemment suivie en Espagne. — Avantages d'une union étroite entre les deux nations. — Répugnance de Philippe V à donner de grands emplois aux Espagnols. — Entourage du Roi. — Son conseil secret. — Nécessité de faire la paix. — Exigences des Anglais. — Cession des Pays-Bas à l'Électeur de Bavière. — Sacrifices auxquels doit consentir l'Espagne. — Différends avec le Saint-Siège. — ADDITION : ouvertures pacifiques de l'Angleterre. 191-214

RELATION. — Entourage de Philippe V. — Étrangers et Français résidant à la cour d'Espagne. — Le *Despacho* : composition et méthode de travail. — Les secrétaires d'État. — Les conseillers d'État 214-228

XXVII

LE MARQUIS DE BRANCAS, AMBASSADEUR, 1713-1714

NOTICE. — Lenteur de Philippe V à signer les traités d'Utrecht. — La principauté de Mme des Ursins. — Mauvais vouloir de la princesse et d'Orry contre l'ambassadeur. — Philippe V demande et obtient le rappel de M. de Brancas. 229-232

LETTRES SERVANT D'INSTRUCTIONS. — I. Urgence d'en finir avec les traités convenus à Utrecht. — II. Traités en suspens entre l'Espagne et la Hollande. — Question de la principauté de Mme des Ursins. — Traité de commerce avec l'Angleterre. — Ouvertures pour une négociation avec l'Empereur. — III. Attitude politique prescrite à M. de Brancas. — Bonne intelligence à entretenir avec Mme des Ursins et Orry. — IV. Nécessité d'accepter une solution pour la principauté de Mme des Ursins. 232-243

XXVIII

LE DUC DE SAINT-AIGNAN, AMBASSADEUR, 1714-1718

NOTICE. — Envoi de M. de Saint-Aignan pour féliciter la nouvelle Reine Élisabeth Farnèse. — Disgrâce de Mme des Ursins. — Changements dans le gouvernement espagnol. — Ouvertures pour la paix entre l'Empereur et Philippe V. — Mort de Louis XIV. — Alberoni recherche l'appui de l'Angleterre. — Le Régent et la renonciation de Philippe V. — Expédition de Sardaigne. — Remontrances de la France et de la Grande-Bretagne. — Missions du colonel Stanhope, de Nancré, de lord Stanhope. — Mission de Louville en 1716. — Saint-Aignan et le secret du Régent. — L'ambassadeur est expulsé de Madrid. — Conspiration de Cellamare 245-255

INSTRUCTION. — Objet de la mission de courtoisie confiée à Saint-Aignan auprès d'Elisabeth Farnèse. 256-259

INSTRUCTION SECRÈTE (1716). — Secret du régent. — Intrigues contre Alberoni. — Personnages à surveiller et à gagner. 260-266

MISSION SECRÈTE DE M. DE LOUVILLE (1716). — NOTICE. — Louville envoyé pour obtenir confirmation de la renonciation de Philippe V et pour faire tomber Alberoni. — Il est éconduit 266-270

INSTRUCTION SECRÈTE A M. DE LOUVILLE. — Conduite à tenir pour regagner la confiance de Philippe V. — Obtenir la disgrâce du cardinal del Giudice, de Cellamare, du P. Daubenton, d'Alberoni. — Ouvertures à faire pour conclure la paix avec l'Empereur. — Proposition d'un traité de commerce entre la France et l'Espagne. 270-277